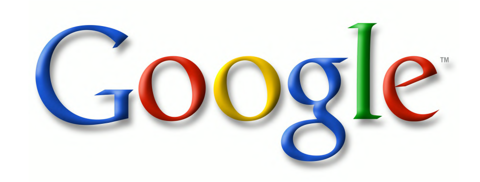





THE OHIO STATE UNIVERSITY LIBRARIES


THE OHIO STATE UNIVERSITY LIBRARIES

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Ce, RUE DE SEINE, 32.

L'INVESTIGATEUR,

JOURNAL

DE L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE
A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833
ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME IV.—IIe SÉRIE.

ONZIÈME ANNÉE.



PARIS
A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,
RUE SAINT-GUILLAUME, 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN).
1844

INSTITUT HISTORIQUE

RUE SAINT-GUILLAUME, 9, (FAUB. SAINT-GERMAIN).

Paris, le 15 février 1844.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous annoncer que le dixième Congrès Historique s'ouvrira le mercredi 15 mai prochain. Nous espérons que vous voudrez bien honorer de votre présence les séances de ce Congrès, et venir éclairer de vos lumières quelques-unes des questions contenues dans le programme suivant.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Les membres du Conseil.

Grand bureau :

MM. le baron Taylor, président honoraire; Martinez de la Rosa, président de l'Institut Historique; Buchez, vice-président; comte Le Peletier-d'Aunay, vice-président-adjoint; E. de Monglave, secrétaire perpétuel; Renzi, administrateur-trésorier.

1re *Classe :*

MM. Dufey, président; H. Prat, vice-président; Aguesse, vice-président-adjoint; Rozière, secrétaire; de La Pylaie, secrétaire-adjoint.

2e *Classe :*

MM. Onésyme Leroy, président; Villenave, vice-président; P. Trémolière, secrétaire; Alix, secrétaire-adjoint.

3e *Classe :*

MM. le docteur Cerise, président; abbé Badiche, vice-président; docteur Josat, vice-président-adjoint; Bernard-Jullien, secrétaire; Foulon, secrétaire-adjoint.

4e *Classe :*

MM. E. Breton, président; Foyatier, vice-président; Debret, vice-président-adjoint; de Brière, secrétaire.

DIXIÈME

CONGRÈS HISTORIQUE

OUVERTURE LE MERCREDI 15 MAI, A UNE HEURE.

SÉANCES SUIVANTES à la même heure, les vendredi 17, dimanche 19, mardi 21, jeudi 23, samedi 25, lundi 27, mercredi 29, vendredi 31 et dimanche 2 juin, jour de clôture.

Les savants nationaux et étrangers sont invités à y prendre part.

Dans la première séance, les quatre prix, entrant dans les spécialités des quatre classes de l'Institut Historique, ainsi que le grand prix, seront décernés, s'il y a lieu ; et les sujets de ces mêmes prix pour l'année suivante seront rendus publics, avec les conditions des concours.

DANS CE DIXIÈME CONGRÈS LES QUESTIONS SUIVANTES SERONT DISCUTÉES :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et Histoire de France*).

1. De tous les peuples qui couvrent la surface du globe, quel est celui dont l'origine remonte à la plus haute antiquité?

2. Analyser les principaux ouvrages publiés sur les origines gauloises, et faire ressortir l'importance des résultats que semblent promettre de nouvelles recherches comparatives sur les monuments druidiques, les monnaies celtiques et les traditions locales.

3. Déterminer par l'histoire quel était dans les Gaules l'état des arts industriels avant et depuis les invasions des Romains jusqu'à la période mérovingienne exclusivement.

4. Faire l'histoire des symboles adoptés par la France, par ses provinces et par ses villes, dès les temps les plus reculés.

5. Déterminer quelle part ont prise les navigateurs français à la découverte du continent américain.

6. Déterminer l'époque précise de l'origine des *Grandes-Compagnies* au moyen âge.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des Langues et des Littératures*).

1. Quelle est l'influence que les langues germaniques ont exercée sur les langues romanes ?

2. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature espagnole sur la langue et la littérature françaises ?

3. Quelle a été l'influence de la langue et de la littérature italiennes sur la langue et la littérature françaises ?

4. Rechercher, à l'aide de l'histoire et de la philologie, quel est l'idiome qui peut être considéré comme le plus ancien, et qui a fourni le plus d'éléments aux langues parlées dans le monde moderne.

5. Faire l'histoire des principales Sociétés littéraires dans les deux derniers siècles.

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

1. Rechercher les influences exercées sur la durée de la vie humaine par le climat, les habitudes, le régime et le tempérament.

2. Rechercher, à l'aide des monuments poétiques, historiques et philosophiques, ce que les peuples ont entendu par le mot Loi, aux différentes époques de leur civilisation.

3. Comparer les divers systèmes de colonisation des Grecs, des Gaulois, des Germains et des Romains.

4. Faire l'analyse comparée des législations mérovingienne, bourguignonne et wisigothe.

5. Quel était l'état de la législation en France avant la découverte des Pandectes, et quelle a été l'influence de cette découverte sur notre législation ultérieure?

6. Quelle a été l'influence de la migration des peuples au IVe et au Ve siècle sur l'état social et intellectuel de l'Europe?

7. Quelle a été l'influence des Normands sur la civilisation de l'Angleterre?

8. Quelle influence l'irruption des Tartares a-t-elle exercée sur les destinées de la Russie?

9. Quel degré de connaissances mathématiques suppose la construction des grandes cathédrales des XIIIe, XIVe et XVe siècles?

10. Quelle influence peut avoir la forme présente des institutions du Brésil sur les institutions des autres Etats de l'Amérique méridionale?

11. Faire l'histoire de la dignité royale et de ses insignes depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours chez tous les peuples où cette dignité a été introduite.

12. Apprécier la puissance moralisatrice des diverses religions existantes.

QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des Beaux-Arts*).

1. Exposer, d'après les textes et les monuments, quels étaient les principaux usages observés par les Romains dans les festins, aux temps de la république et de l'empire.

2. Caractériser, par l'histoire, l'origine, les progrès et la décadence de l'architecture gothique.

3. Rechercher quel usage on suivait dans l'ameublement des églises au moyen âge.

4. Rechercher, à l'aide des symboles appartenant à l'ornementation des églises du moyen âge, quelle était, selon les époques, l'idée principale que les décorateurs avaient en vue d'exprimer.

AVIS IMPORTANT.

Toutes les personnes qui désireraient traiter une ou plusieurs des questions désignées pour le Congrès devront le faire savoir au secrétariat de l'Institut Historique avant le 6 mai.

Les personnes qui ne pourraient pas se rendre au Congrès sont invitées à adresser au bureau du Congrès, également avant le 6 mai, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut Historique.

MÉMOIRES.

SUR LES PROGRÈS DE LA GÉOGRAPHIE AU BRÉSIL,

ET SUR LA NÉCESSITÉ DE DRESSER UNE CARTE GÉNÉRALE DE CET EMPIRE.

A mesure que les connaissances géographiques se propagent, il s'opère parmi les hommes qui cultivent les sciences un mouvement intellectuel qui tend à reviser les travaux de leurs devanciers, à les coordonner dans un ensemble, à mieux les expliquer, à éclaircir les points obscurs ou douteux, à les classer enfin pour en faciliter l'étude. C'est là ce que les botanistes ont réalisé après d'infatigables labeurs; c'est ce point élevé de la science que les géographes de France ont atteint aujourd'hui après tant d'années de recherches; car, on ne saurait trop le proclamer, il a fallu bien des investigations et d'incessantes corrections pour arriver au degré de perfection auquel la géographie, en Angleterre comme chez nous, est parvenue à l'époque actuelle.

Si l'étude des localités est complète dans la géographie de ces deux grandes nations, celle du reste du globe ne s'élève pas à la même hauteur; sous ce rapport l'Amérique méridionale est encore en arrière, et, malgré les nombreuses publications d'hommes illustres, tels que Azara et de Humboldt, la géographie exacte de plusieurs provinces est encore à faire. Nous possédons, depuis la découverte de Christophe Colomb, un grand nombre de cartes, de voyages, d'explorations générales et partielles, de narrations concernant la description physique du continent du Sud-Amérique. M. Ternaux-Compans, dont l'érudition est des plus profondes, a donné la liste des nombreux ouvrages ou travaux publiés à ce sujet, et je n'aurai à ajouter que quelques noms de ceux plus récents qui ont été produits au jour de la publicité, par les soins de l'Institut Historique et Géographique de Rio-de-Janeiro. Le dépouillement de toutes ces notions acquises sert à faire connaître le pays à l'époque de sa découverte; je veux parler du Brésil, dans ses périodes de développement, son agrandissement progressif, son état actuel. Ce sont ces deux dernières conditions géographiques qui méritent une étude particulière aujourd'hui, attendu qu'elles ont passé par des mutations plus sensibles. Le littoral de ce grand empire a été parfaitement décrit par les premiers explorateurs; les marins ou pêcheurs normands connaissaient pratiquement toutes les baies, anses et rochers des côtes de Saint-Sébastien et de Tous-les-Saints; les navigateurs espagnols, portugais, hollandais, qui leur succédèrent, accrurent de beaucoup la somme de ces connaissances, et, de nos jours, les travaux hydrographiques de MM. Roussin et Barral ont complété cette

collection de documents géographiques. Toutefois une nouvelle description des ports de Saint-Paul par un voyageur allemand nous a mieux fait apprécier, il y a peu de mois, les avantages de la grande baie de Paranagoa. Nous venons d'acquérir, sur l'île de Sainte-Catherine et sur la partie du continent qui l'avoisine, des renseignements dus à la société de la colonisation belge et à la petite peuplade française que le prosélytisme de Fourier entraine actuellement sur les bords de la rivière du Saby.

Les deux conditions géographiques qui ont éprouvé des mutations depuis la publication des travaux de MM. Roussin et Barral sont, avons-nous dit, l'agrandissement progressif, l'état actuel des localités.

D'abord, les explorations, limitées au littoral, n'ont pu franchir les grandes rivières du nord, les montagnes du centre, ni les steppes du sud de l'empire. C'est à quelque distance de ce littoral que les mutations se sont opérées. En deçà, aux pieds, aux alentours des montagnes des Orgues, dans la province de Rio-de-Janeiro, la population vouée à la culture du café s'est agglomérée en villes, villages et hameaux. En descendant sur la côte sud de la même province, vers Ilha-Grande, Mangaratiba et Saint-Sébastien, l'accroissement est incroyable dans le cours de quelques années, soit qu'il provienne du plus grand trafic des esclaves faciles à déposer dans cet archipel, soit qu'il résulte de la tendance à émigrer vers des terres plus fertilisées de la part des émigrants des Açores et des îles du Cap-Vert. En remontant vers le nord du Cap Frio, nous rencontrons également à l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, aux limites d'Espiritu-Santo, et dans les villes de cette dernière province, une augmentation considérable de population qui, en créant de nouvelles habitations, change la physionomie des localités. Le *Rio-Doce*, acquis à l'activité d'une compagnie anglaise, ouvre à la vapeur son embouchure et son trajet rapide jusqu'aux cascades ; une nouvelle carte est due aux hydrographes de la compagnie, et déjà des bois de construction ont été exportés en Europe depuis l'envoi de deux expéditions de colons. Dans la province de Rio-Grande, théâtre depuis sept ans de la guerre civile, Pelotas, San-Francisco, d'autres villes sont détruites ; les troupes nombreuses accumulées dans cette province, les populations refoulées par les accidents de la guerre, les émigrations de la province cisplatine ont tour à tour produit dans cette vaste et riche partie de grands changements locaux. Depuis la naissance de ces perturbations intestines, la science a marché, pour ainsi dire, avec les événements. Le vicomte de San-Léopoldo, président de l'Institut Historique et Géographique de Rio-de-Janeiro, a publié un ouvrage, imprimé dans cette capitale, ayant pour titre : *Annales de la province de Saint-Pierre du sud de Rio-Grande* (1), auquel est annexée une excellente carte de cette province, bien autrement détaillée que celle qui avait été publiée en espagnol quelques années avant la séparation de Montevideo du reste du Brésil. Le comte

(1) *Annaes da provincia de San-Pedro do Sul*, pelo visconde de San-Leopoldo. 1839.

Tite-Live de Zambucard, réfugié italien, a publié à Rio-de-Janeiro, en 1841, une nouvelle carte de la même province ; et, à peu près à la même époque, un Français, M. le colonel Bouhich (1), a fait imprimer la sienne en France.

A ces trois nouvelles cartes nous devons en ajouter une qui a été gravée à Paris en 1837, due à l'infatigable brigadier Pierre Müller ; c'est celle de la province de Saint-Paul, remarquable par la précision des détails de la côte maritime de son territoire et par le tracé exact du cours des rivières nombreuses qui viennent s'y jeter dans l'Océan. Au même ingénieur nous devons un Essai topographique sur Saint-Paul, qui a été publié il y a deux ans environ.

Lorsque le Brésil se crut menacé, à l'époque de son indépendance, par une nouvelle invasion de forces lusitaniennes, des ordres furent transmis aux officiers du génie, alors disponibles, de faire le relevé de ses côtes pour mettre en défense les principaux points de Bahia, Pernambuco, Rio-Janeiro et Saint-Paul.

Le colonel Angliviel de La Beaumelle, fils du littérateur célèbre de ce nom, au service de S. M. l'empereur don Pèdre Ier, explora les côtes de Bahia, de Saint-Paul, de Sainte-Catherine et de Rio-Grande, voyagea ensuite dans l'intérieur de chacune de ces provinces, et, quelques années plus tard, rédigea une corographie de tous les lieux qu'il avait visités avec la plus scrupuleuse attention. Les travaux de cet homme de talent ont été distraits à sa mort, et l'espoir qu'on avait partagé un instant de les trouver compris dans la seconde édition de la Corographie brésilienne du Père Cazal, publiée en 1837 chez Gueffier, à Rio-de-Janeiro, est entièrement déçu. Toutefois formons des vœux pour que le dépositaire de ces intéressants manuscrits veuille les livrer un jour à la publicité ; ils justifieront amplement le savoir et le talent d'observation que possédait à un haut degré un de nos meilleurs anciens officiers du génie de l'Empire, obligé en 1815 de chercher une autre patrie pour fuir les réactions politiques.

Depuis le commencement de ce siècle, nous possédions une série de cartes géographiques des diverses provinces du Brésil, dressées par ordre du gouvernement portugais, et déposées dans les archives de l'Académie militaire de Rio-de-Janeiro et dans les secrétaireries d'Etat de Lisbonne : ces cartes ont été consultées avec profit par les voyageurs étrangers, et c'est d'après elles en partie que le baron d'Eschewège, et même Spix et Martius, Sattsmann, etc., ont successivement publié, à la suite de leurs voyages, les cartes descriptives de la partie orientale du Brésil, celles de Minas-Geraes, du Ceara, de Piauhy et du Maragnon. A ces travaux viennent se joindre aujourd'hui ceux d'un officier du génie brésilien, homme distingué par son patriotisme et par un vrai talent, M. le brigadier Conrad Jacob de Niemeyer, qui achève à peine la carte corographique des provinces du Nord, Pernambuco, Alagoas, Parahyba, etc. (2). M. José-Joaquim Ma-

(1) Voyez le *Bulletin de la Société de Géographie* de Paris, qui donne le nom de *César* à l'auteur de cette nouvelle carte.

(2) Je signalerai la carte géographique de Rio-Janeiro, due à M. Jacob, par Rivière, Bellegarde et Taulois.

chado de Oliveira, qui a occupé la place de président dans plusieurs provinces du nord et du sud de l'empire, a récemment publié un travail important sur Sainte-Catherine; c'est une carte corographique de la province de ce nom, suivie d'un Essai historique et géographique de la même contrée. La reconnaissance de la rivière du *Tubaraô*, l'examen topographique de la partie élevée du continent dans la même province, les détails minutieux sur l'île de San-Francisco et sur la multitude de torrents et ruisseaux qui s'ouvrent un chemin dans le bras de mer que forme la même île, sont les points les plus remarquables de ce nouveau travail.

L'Institut Historique et Géographique brésilien a fait publier les travaux d'un infatigable voyageur, le maréchal Raymond de Mattos, fondateur principal de cette utile société, entre autres la carte routière le long du fleuve méridional de San-Francisco, jusqu'à la province de Goyas. C'est au zèle actif de cette même association savante que nous devons depuis six mois une Revue critique publiée par le président Machaelo d'Oliveira, des ouvrages de MM. Accioli et de Baïna, concernant tous deux la description physique, historique et politique du Para, ouvrages remarquables par une grande érudition, mais que l'auteur de la Revue critique réduit à leur juste valeur, étant par lui-même un excellent appréciateur de la matière, puisqu'il a gouverné cette province avec la même distinction qu'il a présidé plus tard celles de Rio-Grande du Sud et de Sainte-Catherine.

En signalant ces diverses publications, qui attestent l'esprit d'investigation d'une époque jalouse de mettre à profit l'héritage de ses prédécesseurs, je ne m'appesantis point sur les détails, je ne cite point les corrections faites aux observations d'astronomie, de géologie, de topographie, soit comme critique d'erreurs, soit comme parties additionnelles; mon intention est uniquement de montrer qu'il y a eu progrès dans l'étude des recherches géographiques, et je crois avoir réussi en déclarant sommairement les faits qui sont parvenus à ma connaissance.

Mais un devoir plus important encore me reste à remplir; il s'agit de tirer un parti convenable de tant de matériaux épars et d'imiter l'exemple de ce voyageur botaniste dont parle Cabanis, qui, à mesure qu'il recueille les innombrables végétaux qui se rencontrent sur son passage, les classe, les dispose en ordre, les range par familles et constitue un herbier unique.

Aujourd'hui que le Brésil compte vingt et un ans d'existence politique, qu'il jouit des bienfaits d'une constitution, et que l'enseignement primaire et secondaire sont réglés dans l'empire par de sages lois, il s'agit de le doter d'une carte générale dont l'étude soit dorénavant prescrite dans toutes les écoles comme objet de première nécessité. Cette étude est d'autant plus importante que les hommes d'État, les magistrats, les journalistes sont à chaque pas arrêtés dans leurs travaux par le manque de renseignements sur la position des localités. Une seule circonstance peut et doit retarder l'exécution de ce travail : c'est la nouvelle division de l'empire en départements; mais ce projet toutefois pa-

rait être abandonné, puisque la session de l'Assemblée législative, qui vient de se clore au 28 octobre dernier, n'a rien produit à cet égard, si ce n'est la création de deux nouvelles provinces, une au nord, sous le nom de *Rio-Negro*, une au sud, sous celui de *Coiritiba*, divisions des anciennes provinces du Para et de Saint-Paul, et constituant aujourd'hui des provinces séparées, par suite de l'accroissement de la population et des besoins politiques du pays. Ce fait législatif dément toute réussite d'une organisation basée sur le système français.

Lorsque l'on pense au grand nombre d'années et de travaux multipliés qu'il a fallu à la France pour obtenir une carte générale de son territoire ; lorsque l'on sait, d'après Newmann, que la géographie chinoise, commencée en 1789, a été terminée en 1804, c'est-à-dire après quinze ans ; lorsque l'on parcourt les annales des autres contrées de l'Europe, celles mêmes des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, on est saisi d'un véritable découragement, car une seule volonté ne peut pas diriger une aussi grande entreprise ; elle ne peut sortir des mains d'un seul homme, encore moins dans un temps court et limité.

Mon but est d'invoquer le secours des savants et des artistes pour un travail utile, et de leur désigner, comme le plus important à l'époque actuelle, après ceux de l'Orient et de l'Inde, après celui de la Polynésie, la carte générale du Brésil, afin d'utiliser une mine féconde de matériaux historiques, géographiques et statistiques, jusqu'ici sans exploitation, pour ainsi dire.

Pour atteindre ce but, je soumets à leur attention un simple projet d'étude, projet dont j'ai conçu souvent l'idée, et dont l'exécution, d'abord tentée par un ami, M. Pierre Taulois, ingénieur, actuellement chargé par le gouvernement du Brésil de fixer les limites de cet empire et celles de la Guyane anglaise sur les bords du *Rio-Branco*, n'a pu être encore réalisée. C'est l'aperçu de ce même ingénieur que je présente à votre Institut, en reproduisant une partie de la lettre manuscrite qu'il m'a adressée à ce sujet.

DISPOSITION.

« En traitant du projet d'une carte géographique, physique, historique et statistique du Brésil, il est bon de rappeler que les cartes géographiques ont pour but d'indiquer les positions respectives des principaux objets situés sur la surface de la terre, la direction des grandes chaînes de montagnes, le cours et les affluents des fleuves et rivières, la configuration des îles, des côtes, en un mot, l'état physique du pays. Elles doivent, en outre, indiquer la position des grands chemins, les déliminations administratives, civiles, etc. Dans le cas où ces détails sont trop nombreux, on les réserve pour des cartes particulières que l'on construit sur une plus grande échelle, afin de pouvoir y indiquer sans confusion ce qui ne saurait l'être sur les cartes générales. On a soin d'ajouter à ces cartes des notes marginales concernant l'histoire, la statistique, etc.

« Pour arriver à l'exécution d'une carte générale du Brésil, il faut la con-

struire à l'échelle de $\frac{1}{2000000}$, ce qui prendra un espace de $\frac{88}{100}$ de brasse en carré. Le Brésil étant relativement peu peuplé, par conséquent peu détaillé, on pourra faire les écritures beaucoup plus grandes qu'on ne les fait ordinairement, ce qui permettra d'embrasser l'ensemble de la carte d'un coup d'œil en se plaçant à une distance convenable, et en même temps de tout lire, avantage que présente un très-petit nombre de cartes connues.

« Ce qui ne pourra être exprimé clairement sur la carte générale le sera sur des cartes provinciales particulières, dressées aux échelles de $\frac{1}{1000000}$, $\frac{1}{600000}$ et $\frac{1}{250000}$, suivant leurs gradations relatives. Pour rendre plus sensible à l'œil la largeur des rivières, elles seront dessinées à une échelle décuple, et, dans leurs parties navigables, indiquées par des lignes inégales en grosseur; les parties flottables seront marquées par deux lignes égales en grosseur, et les autres par une seule ligne. Les chemins de première classe seront représentés par deux lignes parallèles inégales, les chemins de seconde classe par deux lignes fines, et ceux de troisième par une seule. Le système adopté en France pour les écritures sera exactement suivi.

PROJECTION.

« La surface de la terre n'étant pas développable, les cartes seront dressées suivant la projection de M. Bonne, dont voici les principales propriétés. Sur le méridien rectiligne de la carte et sur les parallèles, les longueurs sont les mêmes que sur le globe terrestre; tous les méridiens coupent à angle droit le parallèle moyen; les petits arcs des méridiens ayant même amplitude sont sensiblement égaux au voisinage de ce parallèle; les projections des aires du sphéroïde terrestre sont dans le même rapport que ces aires.

« Comme il n'existe dans le pays aucun travail trigonométrique sur lequel on puisse établir cette carte, on prendra pour base l'atlas de M. le baron Roussin. Cet atlas est le résultat d'un grand nombre d'observations astronomiques liées entre elles par une chaîne de triangles continue, et me paraît être le plus complet en ce genre pour le Brésil. Seize provinces seront arrêtées de cette manière; les autres seront données, ainsi que les limites septentrionales et occidentales, par les travaux des commissaires brésiliens et étrangers chargés de la délimitation du territoire. Le cours du Parana sera pris sur la carte que M. Leverger est occupé en ce moment à lever. Ces parties du périmètre seront rectifiées d'après les traités qui ont été faits postérieurement. L'intérieur de l'empire sera construit d'après les cartes particulières des provinces, préalablement coordonnées et rectifiées dans chaque province respective, principalement sur les distances d'un lieu à un autre, tant dans l'intérieur de la province que pour les villes situées dans le voisinage des provinces limitrophes. Pour arriver à la plus grande exactitude possible, les cartes seront composées d'après les données des cartes anciennes et modernes, d'après les relations historiques, voyages ou manuscrits publiés et connus jusqu'à ce jour.

DEGRÉ D'EXACTITUDE QU'ON PEUT ESPÉRER.

« Sur environ 780 villes, villages, hameaux, etc., que l'on compte au Brésil, il y en a 110 dont la position est donnée par latitude et longitude, 80 dont on ne connaît que la latitude, 590 qui ont été placés sur la carte sans l'indication des moyens employés, ce qui jette dans une grande incertitude sur leur véritable position, surtout en prenant l'époque de leur placement. Ainsi quelques-unes, placées au XVe siècle, diffèrent aujourd'hui de 4 à 5 degrés de leur vraie situation.

« Vers le milieu du XVIIe siècle, *Tassin* dressa la première carte de France, avec des matériaux semblables à ceux qui existent aujourd'hui pour la carte du Brésil.

« Quarante ans après, *Cassini*, voulant appliquer sur cette carte les triangles qui avaient servi à la mesure de la méridienne de Paris et à sa perpendiculaire, trouva des différences de quinze à vingt lieues sur la position de quelques points ; et, pour citer des travaux plus récents, le baron Roussin, qui détermina la position de son observatoire de l'île de Sainte-Catherine, donne, pour moyenne de plus de trois cents observations, une position des extrêmes de 58″. Cette différence, qui, pour la différence de Rio-Janeiro au Maragnon, donne une approximation de $\frac{1}{1475}$, est considérée par le baron Roussin comme l'identité.

Cependant avec cette approximation il serait possible que deux points, situés sur le même méridien terrestre, fussent placés sur la carte à plus d'une demi-lieue l'un de l'autre, et que celui qui se trouve à droite du spectateur sur la carte fût véritablement à gauche. Cette différence, indifférente pour les navigateurs et insignifiante pour une carte dressée à l'échelle de $\frac{1}{2000000}$, devient très-sensible sur une carte dressée à une grande échelle.

« Les travaux géodésiques, exécutés dans le cours du dernier siècle, s'approchent de l'identité à 1 pour 500000, et même, vers la fin du siècle, à 1 pour 2000000. On ne doit pas penser en ce moment à une approximation aussi grande pour la carte du Brésil, et l'on doit se contenter d'une carte comme celle de Tassin.

« Si plus tard on voulait une carte du Brésil à une approximation suffisante, pour tous les besoins des administrations, et sans une grande dépense, il faudrait tracer et mesurer une méridienne de Rio-Janeiro à l'île Sainte-Anne du Maragnon, avec sa perpendiculaire. Comme il ne s'agit pas d'opérations de haute géodésie comme pour déterminer la figure de la terre, une approximation à 1 pour 20000 suffirait, et pour l'obtenir il faudrait trois ans de travail pour quatre géomètres, connaissant bien la trigonométrie rectiligne, et l'usage du théodolite à lunettes plongeantes, et donnant les secondes de 20 en 20. Il faudrait en outre, à mesure que le travail avancerait, que les gouvernements des provinces correspondantes envoyassent deux ou trois géomètres déjà exercés pour se familiariser avec la méthode des premiers et afin de prendre connais-

sance des points respectifs. Ces géomètres, prenant ces points pour base, mesureraient une chaîne de triangles jusqu'à la capitale des provinces; puis sur cette chaîne, à l'aide d'élèves dressés par eux pendant ce travail, ils formeraient des ramifications trigonométriques sur les triangles provinciaux et sur les parties les plus habitées : ainsi en quinze ou vingt ans on aurait couvert le Brésil d'un réseau de triangles sur lesquels on attacherait à l'avenir toutes les opérations topographiques, ainsi que les mesurages des propriétés, et l'on obtiendrait non-seulement une bonne carte topographique, mais encore un cadastre de l'empire. »

Je vous ai présenté la partie du projet de M. Taulois qui se rapporte à la carte générale du Brésil. Mon intention a été, comme déjà je l'ai déclaré, de réveiller l'attention des hommes qui se dévouent spécialement à la géographie et à la confection des cartes topographiques, afin de les tenter en faveur d'une entreprise vivement désirée par les savants et par les amis du progrès; entreprise d'une utilité réelle, déjà rêvée par quelques ministres et patriotes brésiliens, mais dont la possibilité ne peut être comprise et réalisable que dans cette capitale, foyer de toutes les ressources scientifiques et industrielles. En cherchant à esquisser les progrès notables que le Brésil a faits dans la culture de la géographie, j'ai voulu rendre hommage à la généreuse protection et cordiale confraternité qui lient nos travaux à ceux de l'Institut Historique et Géographique de ce pays; c'est maintenant à ces deux sources que les auteurs iront puiser des documents utiles.

J'ai parlé de la géographie et de l'histoire d'une nation transatlantique, quoique étranger presque à ces branches des connaissances humaines; mais j'ai voulu en parler pour recommander une étude plus approfondie des régions d'outre-mer, afin d'effacer de nos livres tant d'erreurs accumulées. Il n'est pas d'ouvrage publié sur la géographie ou l'histoire du Brésil qui ne renferme de graves erreurs; et, sans m'arrêter à les signaler ici dans un tableau critique, je dirai uniquement que les livres destinés à l'éducation de la jeunesse, tels que le *Cours méthodique* de MM. Cauchard et Müntz, publié à Paris en 1839, et le *Dictionnaire* de M. Bouillet, publié en 1840, devraient rectifier leurs notions de géographie et d'histoire sur le Brésil, afin de ne pas offrir à cette même jeunesse des renseignements qui sont loin d'être exacts.

J. Sigaud,
Premier Médecin de S. M. l'empereur du Brésil,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LATINI SERMONIS VETUSTIORIS RELIQUIÆ SELECTÆ (1),

Recueil publié, sous les auspices de M. Villemain, ministre de l'instruction publique,

PAR M. E. EGGER,

Professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris.

Ce recueil, conseillé par un ministre qui, quand il veut, sait bien placer ses avis et ses encouragements, et publié par un jeune professeur déjà connu par des publications analogues, et surtout par ses brillantes et solides leçons de la Sorbonne, est ce qu'il devait être. Les antiques inscriptions du Latium, gravées sur le bronze ou sur la pierre, sont reproduites avec une fidélité et une exactitude qui ne laissent rien à désirer. Elles sont classées d'après l'ordre chronologique, et pour cause; elles sont accompagnées de notes et de commentaires qui les complètent ou les expliquent; enfin de savantes notices où l'auteur fait preuve d'érudition et de talent, mises en tête de ces anciens et respectables monuments, en exposent et en révèlent l'esprit et le but.

Ce recueil utile comprend : 1° des fragments des plus anciens grammairiens latins ; 2° le chant des Arvales; 3° le chant des Saliens; 4° des lois royales, tribunitiennes, décemvirales ; 5° les inscriptions recueillies sur les tombeaux des Scipions ; 6° l'inscription de la colonne rostrale; 7° le fameux sénatus-consulte relatif aux bacchanales; enfin un très-grand nombre de fragments d'anciens monuments ou d'écrivains antérieurs à l'époque classique. Bien que tous ces précieux restes de la vieille langue aient été publiés avant M. Egger, ce jeune et laborieux professeur n'en a pas moins rendu un service éminent en les réunissant tous dans un volume, et les mettant, par le soin extrême qui a présidé à ce recueil, à la portée des lecteurs même qui n'ont pas une érudition fort étendue.

M. Egger n'a pas travaillé seulement pour les colléges, où l'on ignore souvent les vicissitudes par lesquelles a passé la langue de Cicéron et de Virgile; il s'est aussi proposé d'être utile aux philologues et aux linguistes, en leur livrant de nombreux textes, aussi corrects que possible, qui puissent sûrement leur servir de point de départ et de terme de comparaison. Quant à lui, satisfait d'ouvrir la lice, il semble se tenir à l'écart; il ne prétend point se mêler aux combattants, et il lui suffira de rester témoin de la lutte, se réservant sans doute d'encourager du geste et de la voix celui des concurrents qui approchera le plus du but où tous aspirent. Cependant il dit en passant que les idiomes de l'Italie centrale y avaient été importés par des colonies venues de l'Asie-Mineure et de la Grèce. Voilà donc une source orientale indiquée; mais que les partisans du sanscrit ne se pressent pas de triompher : en effet, le savant professeur ne remonte pas

(1) Le comité du journal ne prend pas sur lui la responsabilité des doctrines de M. le rapporteur relatives aux origines et aux étymologies, ces doctrines étant vivement controversées parmi les savants.

jusqu'au Gange; il ne passe ni le Tigre, ni l'Euphrate, il ne franchit pas même le Halys, fleuve dangereux, comme chacun sait.

De notre temps les études philologiques ont pris une importance qu'elles étaient loin d'avoir autrefois. L'intérêt qu'elles inspirent vient sans doute de l'attrait qu'elles présentent et encore plus des lumières inattendues qu'elles peuvent répandre sur l'histoire et l'origine des peuples. De toutes les recherches qu'on peut faire en ce genre, il en est peu d'aussi curieuses et d'aussi piquantes que celles qui se rapportent à la langue de ce peuple extraordinaire qui s'est élevé au-dessus des autres par la fermeté de son caractère, la grandeur de ses entreprises et par l'éclat de sa gloire.

C'est ce qu'a très-bien compris M. Egger; et, tandis que d'autres érudits consacrent leurs veilles à l'histoire de la décadence du latin, et la poursuivent jusqu'aux temps modernes, décrivant avec un soin minutieux les formes bizarres dont l'a revêtue la barbarie, il a pris soin de nous donner les plus anciens monuments de la langue des fils de Romulus. Nous applaudissons vivement à cette idée, que M. Villemain a puissamment encouragée. Si l'on aime à savoir par combien de transformations une langue doit passer avant de se dégrader et se perdre, on n'est pas moins curieux de connaître quels ont été les premiers rudiments, les essais informes d'un idiome.

L'intérêt redouble quand il s'agit de révéler les origines d'une langue à la formation de laquelle on consacra des éléments divers, et qui, malgré l'époque relativement postérieure où elle a pris naissance, s'est élevée, par le travail de quelques siècles, au plus haut degré de perfection.

Nous ne contesterons point avec M. Egger, car, réduite à des limites raisonnables, son assertion doit être admise, et il faudrait avoir perdu le sens pour soutenir que la majeure partie du latin ne vient pas du grec. Tenons donc pour certain, sauf à le montrer plus tard avec tous les développements qu'exige une pareille question, que la plupart des mots latins viennent du grec ; mais il serait absurde de prétendre que tous dérivent de cet idiome, qui ne saurait rendre raison d'une portion considérable de la langue des Romains.

Il convient donc de chercher une autre source, source qui doit venir du Nord, puisque l'Orient ne l'a point fournie. Au nord de Rome on trouve les Etrusques; mais ce n'est pas dans cette colonie des Lydiens, peuple sémite (1), que nous devons nous attendre à trouver ce que nous cherchons.

Au delà de l'Etrurie était un peuple nombreux et puissant qui fit souvent trembler Rome, et auquel les fiers habitants de cette ville ont reconnu qu'ils devaient un certain nombre de mots, aujourd'hui faciles à recueillir; de plus, à l'est de l'Etrurie, et assez près de Rome, se trouvait une peuplade, les Ombriens, donnés par les historiens les plus dignes de foi comme une colonie de Gaulois.

(1) Comme les Sémites, ils écrivaient de droite à gauche; *voyez* Lanzi. Tous les mots étrusques qui nous restent sont des mots qui remontent à l'hébreu malgré l'opinion contraire de Carli; *voyez* Mazochi. *Voyez* aussi mon *Essai sur les Origines du peuple romain.*

Le célèbre Niebuhr, homme aussi ingénieux qu'érudit, et qui eût rendu à l'érudition d'immenses services, s'il n'eût été emporté par l'esprit de système au delà des limites d'une saine critique, pense que les noms d'armes ont été surtout empruntés aux Celtes. C'est aussi l'opinion de Végèce (1).

IRLANDAIS.	GALLOIS.	BRETON.	LATIN.	FRANÇAIS.
Arm,	arv,	arv, *trait, arme.*	arma,	*armes.*
Armaim,			armare,	*armer.*
Mile, mileadh,	milwr,		miles,	*soldat.*
	Catorfa, caterva,		caterva,	*bataillon, escadron, corps de troupes.*
	yspig,	spek,	spiculum,	*dard, pique.*
Coib, coip, *troupe, multitude.*			copiæ,	*troupes.*
Sgialb,	ysgwydd,	skoed, *bouclier, écu.*	scutum,	*bouclier.*
Saighead (2),				
Saighid,	*flèche, dard.*		sagitta,	*bouclier.*
Balt, *ceinturon,*			balteus,	*baudrier.*
	Torch, *collier.*		torques,	*collier.*
Luirich,	lluryg, *cuirasse.*		lorica,	*cuirasse.*
Coirr, *pique, lance.*			curis (3), *lance,*	*d'où* quirinus, *lance.*
Lang, *lance.*		lans,	lancea,	*lance.*
Faighin, *fourreau, gaine.*			vagina,	*fourreau, gaîne* (4).
Astal, *pique, lance, javelot.*			hasta,	*pique, lance.*
Sparr, *une barre.*	ysper, ysbar, *lance, javelot.*		sparus (5),	*javelot, dard.*
Claidheamh,	cleddyt,	klezc, *épée, glaive.*	gladius,	*épée, glaive.*
Gath, gathun, *trait, javelot.*			*cateia* (6),	*trait.*

Dès sa naissance, Rome est divisée en trois *tribus* (7) : voilà un mot bien

(1) « Galli atque Celtiberi pluresque barbaricæ nationes catervis utebantur in prælio; in quibus erant sena millia armatorum. Romani legiones habent, in quibus singulis sena millia, interdum amplius, militare, consueverunt. » VÉGÈCE, II, 1.

(2) La racine paraît être *sadh, soidh, soigh,* dard, flèche, javelot; en gallois, *saeth.* On sait qu'en vieux français *flèche* (qui est un mot germanique) se disait le plus souvent *saette, sayette.*

(3) « Curis est Sabina hasta. » V. FLACCUS.

(4) Le français *gaîne* ne vient ni du latin, ni de l'irlandais, mais du gallois *gwain,* fourreau; *gouin* en breton.

(5) « Sparum, telum agreste. » NONIUS. « Rumex, genus teli, simile spari Gallici. » PAULUS.

(6) « Cateia genus est Gallici teli ex materia quam maxime lenta, quæ jacta quidem non longe propter gravitatem evolat, sed qua pervenit vi nimia pervenit. » ISIDORE, SERVIUS, VII, 74.

(7) Le gallois *tref,* cité, paraît tenir à la même idée, comme il reproduit la même racine. On sait que, du vivant de Romulus, il y avait trois tribus à Rome : les *Ramnenses,* ou compagnons

vieux, bien important, qu'on chercherait vainement en grec et peut-être ailleurs; il remonte aussi aux idiomes qui en ont tant donné au peuple-roi. Irlandais, *treabh*, famille, village, clan, tribu, agrégation d'hommes quelconque. J'ajoute, sans nouvelle explication, quelques autres mots tirés de la langue politique des Romains, et qui, partant, remontent à une haute antiquité.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Gairm, *proclamation, action d'appeler.*	garm, *cri, proclamation.*	germain, *crier, vociférer.*	carmen,	*proclamation, loi, article de loi, pièce de vers.*
	Brawdwr (1), *juge.*		prætor,	*préteur, président d'un tribunal.*
	Cyfod,	kevaudet (2), *cité, ville.*	civitas,	*ville, cité.*
Suadh, *avis, conseil.*			suadere,	*conseiller, persuader.*
Lios, les, *contestation, dispute.*			lis, litis,	*procès, débat judiciaire.*

L'institution qui a le plus contribué à la grandeur romaine est, sans contredit, celle du sénat : c'est dans l'assemblée de ces sages *vieillards* qu'ont été prises les plus importantes décisions ; c'est là que prit naissance et fut perpétuellement entretenue cette politique forte et hardie qui assura l'empire aux Romains sur tous les peuples de l'univers.

Or *senatus*, sénat; *senator*, sénateur, se disent, en irlandais, *seanaidh, seanoir*. On trouve aussi dans le même idiome : *seandaih* et *seanathair*, un homme âgé, un vieillard, un grand-père. En kymrique, c'est *henaduriaeth*, sénat; *henwr, hemfydd, henadwr*, sénateur. La racine de ces derniers est *hen*, vieux, âgé ; racine qui existe aussi en arménien, et à laquelle répond l'irlandais *sean, sen* (3), (latin, *senex, senis*), vieux, âgé, ancien. On peut mettre encore sur la

de ce premier roi; les *Tatienses* ou *Titienses*, c'est-à-dire ceux qui suivirent le roi sabin Tatius à Rome ; enfin les *Lucères*, ainsi nommés du bois sacré, *lucus*, où ils avaient trouvé asile.

(1) Gallois, brawdwr, *juge;* brawd, *jugement*, brawdle, *tribunal*. Irlandais, breathamh, breitheamh, *juge;* braout, *juge;* brathaim, *je juge;* breathamhnas, *jugement;* brathaire, *juge*.

(2) Le gallois *cyfod* est un nom composé de *cy*, avec, ensemble; en latin, *cum, co*, et de *bod*, être, habiter (racine qui se trouve dans le latin *fui, fore, forem*). C'est donc habitation *commune, communauté*, que signifient proprement ces mots kymriques; c'est aussi le véritable sens de *civitas*, réunion d'hommes, canton, fédération, ainsi que cela paraît surtout dans les *Commentaires de César*. On trouve encore en gallois *cytty*, cohabitation; composé de *cy, cyd*, avec, et de *ty*, maison, habitation. C'est du breton que nous vient le nom français *cité*, qui diffère essentiellement de l'italien *civitta*, et de l'espagnol *ciudad*, lesquels reproduisent le latin *civitas, civitatis*. Remarquons, en finissant, que les Bas-Bretons devraient écrire *kevodet* et non *kevaudet*.

(3) Ce n'est pas seulement pour ce radical qu'on peut observer le génie différent du kymrique et du gaélique; la même remarque peut s'appliquer à plusieurs autres. Et de même que le grec ἕρπω (où l'esprit rude tient lieu d'un *h*) se rend en latin par *serpo;* ἕξ, par *sex;* ἑπτα, par *sep-*

même ligne les deux dérivés suivants qui rendront la chose plus évidente :

Irlandais.	Gallois.	Latin.	Français.
Seanaois, seineach,	henaint, henoed, *vieillesse.*	senecta, senectus,	*vieillesse.*
	Heneiddio, henu, *vieillir.*	senescere, senui,	*vieillir.*

Après le sénat, composé de l'élite des citoyens, venait le peuple, *populus;* et on lit souvent : SENATUS *populus*QUE ROMANUS. Cette dénomination de la majeure partie des habitants de Rome se retrouve dans les langues celtiques. Gallois, *pobl*, *pybl*, peuple; irlandais, *pobla*, tribu, agrégation, peuple; et dans les anciens temps on remarque *poplicus*, ce qui appartient au peuple en commun, public. Cet adjectif, ainsi que *publicus*, qui a le même sens, dérive du génitif irlandais *pobla*, c'est-à-dire *puibleacha*, du peuple. La racine paraît être le kymrique *pob*, qui que ce soit, chacun, tout en général. La loi, *lex*, *legis,* adoptée par le sénat après délibération, était ensuite portée au peuple, qui la sanctionnait ou la rejetait. Irlandais, *lagh,* la loi; mais on trouve aussi *ligh,* duquel s'est fait *dlighe,* aujourd'hui presque seul usité.

Délibération et délibérer, *deliberare*, viennent d'un primitif rappelé par Verus Flaccus, *liberare* ou *liberari* : liberata *antiqui dicebant pro* effata, locuta. C'est encore un mot celtique : breton, *lavarout,* participe, *lavaret*, parler; gallois, *llafaru,* parler; irlandais, *labaraim*, *labraim*, je dis, je parle. La racine est l'irlandais *lab*, lèvre, passé en latin sous les formes de *labium* et *labrum*.

Outre le sénat et le peuple il y eut à Rome, au moins pendant plus de deux siècles, une autorité, une magistrature suprême qui fut détruite, dont le nom, quelque odieux qu'il fût devenu, ne put être entièrement aboli : il était en quelque sorte nécessaire à l'histoire, et il persista dans la langue. Si Rome ne fut pas bâtie par un roi, toujours est-il que le fondateur de cette ville en eut bientôt le nom : *rex*, *regis,* roi; c'est l'irlandais *righ* (1), roi, souverain, magistrat suprême : d'où *righe,* royauté, règne, *regnum*; *rioghaim*, je gouverne, je

tem; ἤιρο, dire et nouer, enlacer, par *sermo*, discours, et *sero*, j'enchaîne, j'enlace; d'où *sertum*, guirlande, bouquet; ainsi le kymrique (breton et gallois) présente un *h* à la place du *s*, que réclame le gaélique (*erse*, ou écossais et irlandais).

Grec.	Irlandais.	Gallois.	Latin.
	Suan, sain, *sommeil.*	hûn, *sommeil.*	somnus.
ἄλσ,	Salann, *sel.*	halen, *sel.*	sal.
	Sailim, *saler.*	halenu, *saler.*	salire.
	Sailéar, sailéir, SALIÈRE.	halenai, *salière.*	salinum.
ἄλς,	Sail, saile, *la mer, l'océan.*		salum.
	Sail, saileach, *saule.*	helyg, *saule.*	salix.
ἤλιος,	Sol, sul, *soleil.*	haul, héol, *soleil.*	sol, solis.
		haliw, *salive.*	saliva.

(1) En breton, roué; en gallois, rhwy; d'où nous est venu le son plein, inconnu au midi, du mot ROI, mieux orthographié autrefois ROY.

dirige, je règne, *regi*, *regno*; *rioghbhean*, *riogbhin* (roi-femme), *rioghan*, reine, souveraine, *regina*. La racine paraît être l'irlandais, *reacht*, loi, autorité; *reachtaire*, directeur, gouvernement, direction, règle, règlement, *regula*, et *reaghaltoir*, directeur, régulateur, administrateur, *regulator*.

Un grand nombre des membres du corps humain étaient aussi désignés par des mots celtiques :

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Corp (1),	corf; plur., cyrf,	corf; pluriel, oorfou, *corps*.	corpus.	*corps*.
Calb, *tête*.			calva,	*crâne*.
Cul (2),		kil, *derrière*, cul.	culus,	*cul*.
		nad, *fesse*.	natis,	*les fesses*.
		klun; pl., kluniou,	clunes,	*fesse*.
Greann, *cheveu*, *poil*.			crinis,	*cheveu*, *chevelure*.
Carn, carna, *chair*.			caro, carnis,	*chair*.
Caoch, *aveugle*,			cœcus,	*aveugle*.
Caoche, *cécité*,			cæcitas,	*cécité*.
Lesc, *aveugle*, *estropié* en général.			luscus,	*borgne*.
Ceap, *tête*, chef, *commandant*.			caput,	*tête*.
	Barf,	baro, barv, *barbe*.	barba,	*barbe*.
	Rhummen, *mamelle*.		ruma,	*mamelle*.
	Gên,	gèn, *joue*, *menton*.	gena,	*joue*.
	neant, *menton*, *mâchoire*.		mentum,	*menton*.
Man (3) main, main, *la main*.			manus,	*la main*.
Sine, *mamelle*, sein.			sinus,	*le sein*.
Menw, *pensée*, *esprit*.		menna, *penser*, *juger*, *estimer*.	mens,	*esprit*, *sentiment*.

Une multitude d'autres mots essentiels, tels que les suivants :

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Sol, sul, *soleil*.	haul,	heol,	sol,	*soleil*.
Amha (4), *homme*.			homo,	*homme*.

(1) *Corpan*, petit, chétif, corps, corpuscule. *Corphyn*, *corphilyn*, petit corps; *corphog*, *corphorawl*, corporel.

(2) Gallois, *ellio*, *encilio*, reculer; breton, *argila*, reculer; *argilar*, qui recule, rétif (pronom, *arghite*).

(3) En kymrique, *manek*, *maneg*, gant; lequel suppose *man*, main. Irlandais, *maineog*; on dit aussi *manic*, un gant; d'où le latin *manica*.

(4) On trouve encore *tior*, *tir*: kymrique, *tir* ou *talar*, la terre; d'où *terra*. En irlandais, *tealla* et *tellus*; d'où *tellus*, telluris; et, comme cet idiome est extrêmement riche, on y remarque encore *ce* (pron. *ké*); en grec, γῆ, la terre.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Umb, uimb, *terre, contrée.*			humus,	*terre.*
Umhal, *humble.*			humilis (1),	*humble.*
Fem, femen (2), *femme.*			femina,	*femme.*
Teor, *limite, borne* (3).	terfyn, *borne, limite.*	termen,	terminus,	*le dieu Terme.*
	Terfyna, *borner, limiter.*	*limite, borne.*	terminare,	*borner.*
Fan,		*chapelle, temple.*	fanum,	*temple.*
Dia (4), *le jour.*			dies,	*le jour.*
Ceal, ceil, CIEL, firmament.			cœlum (5),	*le ciel.*
Orc, *la mort.*			orcus,	*la mort, le dieu de la mort.*
Ard, *haut*, ÉLEVÉ, *hauteur.*			arduus,	*escarpé.*
		Aird, airde,	arduum,	*lieu escarpé, peu accessible.*

Cicero, *de Offic.*, 1-12. « Hostis apud majores nostros is dicebatur quem nunc peregrinum dicimus. »

Breton, *hostiz*; pluriel *hostisien* (6), étranger, voyageur, celui qui se trouvant

(1) Les étymologistes latins ont cherché à expliquer *humilis*, humble, par *humus*, la terre. Le même rapport, qui semble aussi exister entre les deux mots irlandais, donne une certaine force à cette conjecture.

(2) Cette racine a d'ailleurs quelque analogie avec l'irlandais *bean*, gén, *mna*. dat. *mnaoi;* pluriel, *mna*, dat. *mnaibh*. Ce dernier signifie aussi femelle, et s'ajoute aux noms d'animaux pour le féminin. Il est identique avec le gallois *banw*, qui a le même sens, et le pellwi *banoi*.

(3) « Termino sacra faciebant, quod in ejus tutela fines agrorum esse putabant. » Paulus.

(4) Le kymrique possède la même racine : gallois, *dydd;* pluriel, *dyddiau*; breton, *dez;* pluriel, *deziou*. On dit aussi en gallois *diwrnod*, c'est-à-dire, heure ou temps du jour. Voilà la véritable étymologie des mots français *jour, journée*, qui ont fait dire tant d'extravagances aux étymologistes. L'adjectif latin *diurnus* provient de la même source.

(5) « Cœlum datum scribit Ælius quod est cælatum, aut, contrario nomine, celatum, quod apertum est. » Varron, V, 10.

(6) Le Gonidec croit ces mots récemment introduits dans l'armoricain; cette opinion, fondée seulement sur la ressemblance du mot français et du mot bas-breton, n'est pas suffisamment justifiée. Toute la question se réduit à savoir si, dans les autres dialectes celtiques, la même racine existe. Or en gallois on trouve *gwest* ou *hywest*, qui signifie loger, *neutre* et *actif*, et de plus hôtel, hôtellerie : *gwesta* ou *hywesta*, hôte ; *gwestle, hywestle*, hôtel; mot à mot lieu pour l'hôte ou l'étranger. En gaélique, *ostoir* ou *osdoir*, hôte ; lequel vient de *osdadh, ostadh ou osdthigh*, demeure, hôtellerie ; d'où le méridional *ostal*, maison. Ce qui prouve invinciblement que ces mots ne sont point des emprunts faits au latin depuis la domination des Romains, mais qu'ils sont celtiques d'origine, c'est que primitivement le latin *hostis* signifiait étranger comme dans les langues.

en voyage va loger à l'hôtel. Quant à *hospes*, qui signifie hôte dans la langue classique, il est celtique aussi. Gallois, *osb;* pluriel, *ysb*, hôte.

« Varro a ligando cibo putat linguæ nomen impositum. » Lact., *de Offic. Dei*, 10.

Isidor., II, 1, *de Orig.*, dit que Varron tire le mot de *lingere*, lécher, tandis que d'autres le font venir *a ligandis vocibus.*

IRLANDAIS.		LATIN.	FRANÇAIS.
Leaghaim,	lighim, *je lèche.*	luigo, LIGURIO,	*je lèche, je recherche.*
	ligar, *la langue.*	lingua,	*la langue.*
Leighim,	ligim, *je laisse.*	linquo,	*je laisse.*
	leighim, *je lis,*	lego,	*je lis.*
	leigheam, LEÇON, *instruction.*		

Les Romains ne s'en tinrent pas à ces emprunts. Les noms gaulois leur servirent encore à désigner plusieurs espèces d'animaux.

IRLANDAIS.	GALLOIS.	BRETON.	LATIN.	FRANÇAIS.
Coinin,	ewning,	counikl, *lapin.*	cuniculus,	*lapin.*
Gall, *un coq.*			gallus,	*un coq.*

Equus peut à la rigueur se tirer du grec par le changement certain, quoique surprenant, du P en C. Mais, si l'on considère que, sans aucune modification importante, ce mot a pu venir du Nord, on sera porté à admettre cette conjecture, confirmée par un grand nombre d'autres. Ainsi le gaél-irlandais *each* (1), cheval, doit être la racine du mot latin *equus*. D'ailleurs, les idiomes celtiques possèdent la même racine que le grec. Kymrique, *eb*, cheval ; *ebol* ; breton, *ebeul*, jeune cheval, poulain.

IRLANDAIS.	GALLOIS.	BRETON.	LATIN.	FRANÇAIS.
	Asyn,	asen, *âne* (2).	asinus,	*âne.*
Porc.	Porcyn, *un porc.*		porcus (3),	*un porc.*
	Gafr ; plur., geifr,	gavr ; plur., gevr, *bouc* (4).	caper,	*bouc.*

celtiques, au lieu qu'à l'époque de la conquête il ne présentait plus que l'idée d'ennemis. « Hostis apud antiquos peregrinus dicebatur, et qui nunc hostis perduellis. » VERUS FLACCUS.

(1) En gallois on ne trouve rien de tel, si ce n'est dans un nom composé, *hacnai*, cheval qui va l'amble ; d'où le français hacquenée : ce mot est composé de *hac*, cheval, et du kymrique *nuid*, saut ; *neidio*, sauter. L'amble, en effet, est un pas qui donne lieu à une légère secousse, et dans l'exécution duquel le cheval semble danser ou sauter.

(2) Irlandais, *asal ;* breton, *asenès*, ANESSE.

(3) En breton on ne trouve plus que *porc'hell;* pluriel, *porc'helled*, et *porc'hellez*, une truie ; en gallois, *porchell* et *porchelles*, lesquels sont des diminutifs passés en latin, *porcellus*.

En gallois, *porchell*, un pourceau ; *porchellez*, une truie. Le même diminutif existe en breton ; d'où le latin *porcellus*, petit porc. Le latin PORCUS aurait pu aussi se rattacher au grec ; car le savant Varron avait trouvé, dans une vieille inscription d'Athènes, πόρκος, pour désigner le même animal.

En gallois ces diminutifs ne sont pas rares : *Pig*, pique, point; *picrell*, *iwrch*, chevreuil; *iwrchell.*

(4) En breton *gavr* ou *gaour* signifie seulement CHÈVRE, et le diminutif *gavrik*, chevreau, CABRI.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
Gabhar, chèvre.			capra,	*chèvre.*
Cuile, cuileog, *moucheron, cousin.*			culex,	*moucheron, cousin.*
Locust,	llocust, *sauterelle.*		locusta,	*sauterelle.*
	Acuil, *aigle.*		aquila,	*aigle.*
	Pysg,	pesk; pluriel, pesked, *poisson* (1).	piscis,	*poisson.*
	Iwrch; dim., iwrehell, *chevreuil.*	iourik,	hircus,	*bouc.*
Gwiber (2), *serpent,* vipère, *dragon.*			vipera,	*vipère.*
Gwiwair, *écureuil, furet,*			viverra,	*furet.*

Un grand nombre d'instruments, d'outils et d'ustensiles étaient encore désignés par des noms gaulois.

Irlandais.	Gallois.	Breton.	Latin.	Français.
	Ochar; plur,, ochra, *chaussure, soulier.*		ocrea,	*botte.*
	Twig, *manteau, tunique.*		toga,	*robe, toge.*
			tunica,	*tunique.*
	Cwcwl, *capuchon.*		cucullus,	*capuchon.*
Port, *maison.*			portus,	*maison* (3).
Forma, *banc, siége.*			forma,	*banc, siége.*
Fora, *banc, siége.*			fori,	*bancs de rameurs.*

(1) Le breton et l'irlandais diffèrent de ceux-ci et se rapprochent du grec ἰχθυς; *iasq,* poisson; *iasgaire*, pêcheur... Inutile de rappeler ici les verbes kymriques qui expriment l'action de pêcher : qu'il nous suffise de citer le gallois *psygadwr*, pêcheur, nom à la fin duquel on remarque le suff. *wr* pour *gwr*, homme; et le breton *pesker*, *peskeur*, pêcheur; *peskerer*, pêcheuse; *peskerez*, poissonnerie, pêcherie.

(2) De *gwib*, rampement; *gwibiaw*, se glisser, ramper. La langue kymrique affecte, dans beaucoup de cas, de préposer *g*, *c* à *v* ou *f*. Ainsi, au lieu de *win* (en latin *vinum*, irlandais, *fion*, *fin*), du vin, on dit *gwin ;* au lieu de *wir* (latin, *verus ;* irlandais, *fear*, *fir*), vrai, sincère, on dit *gwir ;* au lieu de *vidw*, veuve (irlandais, *feabh ;* d'où veuve; latin, *vidua*), on dit *gwedw* ; au lieu de *wydr*, verre, vitre latin, *vitrum*), on dit *gwydr*; d'où *gwydrin*, *gwydraidd*, de verre; *gwydrwr* (qui serait *gwedrer* dans le dialecte armoricain), vitrier ici. *Voyez* l'*Introduction du Dictionnaire général et complet*, pages 44, 45 et 46, où de nombreux exemples se trouvent réunis.

(3) « Portum frequenter majores pro domo posuerunt. » Festus. « Portum in duodecim pro domo positum omnes fere consentiunt. » Paulus. Parmi les mots anciens et tombés en désuétude, celui-ci était à citer. Le latin *porta*, une porte, se rapporte au même idiome irlandais : *port*, une porte; en gallois, *porth*, entrée, vestibule; breton, *porz*, entrée, cour.

IRLANDAIS.	GALLOIS.	BRETON.	LATIN.	FRANÇAIS.
Scarr, *scie*, *faucille*.			serra,	*scie*.
Labar, *cuve*, *bassin*, LAVOIR.			labrum,	*cuve*, *bassin*.
	Cadwen, *chaîne*, *lien*.		catena,	*chaîne*.
	Ysgamyd, *banc*,	eskamet, *billot*.	scamnum,	*banc*.
		Falk, *une faux*; plur., *fil'chier*.	falx, falcis (1),	*une faux*.
	Carr, carfenn (2), *char*, *chariot*.		carrus, carruca, carpentum,	*char*, *chariot*.
Eabur,	ivoire (rar. boiv, *éléphant*).		ebur,	*ivoire*.
Plur, *une fleur*.			floris; *nom.* flos,	*une fleur*.
Luachorn, *lampe*, *flambeau*.	llugorn (3),		lucerna,	*flambeau*, *lumière*.
Cosdas,	côst,	koust, *dépense*, *coût*.		
Racine du verbe suivant :				
Cosdam, *dépenser*.	costio,	kousta, *coûter*.	constare,	*coûter*.
	Coch, *rouge*, *de couleur rouge*.		coccus, coccum,	*écarlate*.
	Claer (4), CLAIR, *brillant*.	skléar,	clarus,	*brillant*, *illustre*.
	Disglairio,	skleiria, *luire*, ÉCLAIRER.	clareo, claresco,	*briller*, *relaire*.
	Pydew, *un puits*.		puteus,	*un puits*.
Foinsi, *source*.	ffynnon (5), *fontaine*.		fons, fontis,	*fontaine*.

Il ne faut pas croire que la curiosité étymologique date d'hier. A Rome comme chez nous on avait cherché de bonne heure à se rendre compte des mots et à les expliquer tellement quellement, et jamais l'esprit de conjecture et la subtilité ne furent poussés plus loin. Les Elius, les Varron, les Nigidius s'étaient longtemps exercés sur une matière aussi piquante, et ils avaient rempli de leurs savantes remarques de gros volumes qui étaient recherchés avec avidité. M. Egger en donne un passage remarquable, rapporté par Aulu-Gelle : « *Vos* cum dicimus, motu quodam oris convenient, cum ipsius verbi demonstratione

(1) La racine est l'irlandais *fal*, une faux.

(2) On trouve de plus en gallois *cerbyd*, un chariot; en irlandais, *carbad*, d'où le latin *carpentum*, qui semble venir de *carb*, planche, solive. On trouve également en irlandais *carr*, char, charrette ; en hébreu, *karoun* présente le même sens.

(3) Breton, *lugern* (pron. *lughern*), éclat, splendeur ; *lugerni*, briller, resplendir.

(4) La racine se trouve en irlandais : *laer*, lumineux, clair, brillant. En gallois on dit encore *disglaer*, clair, brillant.

(5) La racine paraît être l'irlandais *ean*, eau ; en breton, *aien*, *elen*, source d'eau vive.

utimur, et labias sensum primores movemus, ac spiritum atque animam porroversum et ad eos quibuscum sermo cinamur, intendimus. » Il continuait dans le même système l'explication de *nos*, de *ego*, de *tu*, absolument comme font les linguistes ignorants de notre époque qui ne sont jamais embarrassés, parce qu'au besoin ils invoquent l'harmonie imitative, qui peut, selon eux, rendre raison de tout. C'est fort bien fait à eux, et j'applaudis fort à un tel procédé, qui supplée aisément à une science qui ne s'acquiert pas sans de longues veilles. Qu'ils y prennent garde, cependant! un moyen si commode d'avoir réponse à tout, et d'affecter une sagacité et une profondeur peu communes, pourrait bien aussi avoir ses petits inconvénients. En effet, que devient Nigidius avec sa subtile découverte, si l'on compare des idiomes qui se sont fait des emprunts, et qui contiennent les mêmes racines, et qu'à la suite d'une longue liste on mette sur la même ligne le kymrique *chwi*, le grec *σφωὶ* et le latin *vos* (1)?

On pourrait donner de longs développements aux origines celtiques de la angue latine ; mais les bornes d'un article ne me permettent pas d'y entrer. Je ne citerai plus que quelques mots qui méritent une attention particulière. Les noms de métaux, *aurum*, or ; *argentum*, argent ; *cuprum*, cuivre ; *stannum*, étain, se retrouvent dans le gallois *awr* (irlandais, *or*) ; l'irlandais, *airge ad*, le gallois, *coppr*, *ystaen* (irlandais, *stan*).

Il est encore à remarquer que les mots *grex*, *gregis*, *foria*, *spina*, *mons*, *annulus*, *prandium*, *cœna*, *soror*, *magnus*, *grandis*, *amnis*, *stabulum*, *taberna*, remontent à la même source et viennent de l'irlandais *graigh*, un troupeau ; *feara*, excrément ; *spin*, épine ; *muine*, mont (gallois, *mynyd*) ; *ain* ou *ainne*, anneau ; *prained* ; dîner ; breton, *koan* ; pluriel, *koaniou* ; irlandais, *suir* (ou *sur*), la sœur ; *maigne*, grand ; *granda*, haut, grand ; *amhan*, fleuve ; *stabla*, *stabul*, *stapul*, étable ; *tabhairn*, taverne, hôtellerie, habitation (en gallois, *tafarn* ou *tafarndy* ; *tafarnwr*, aubergiste, tavernier).

Le latin ne doit pas seulement un grand nombre de racines aux idiomes celtiques, mais il leur a emprunté plusieurs suffixes et terminaisons qui ne peuvent se rapporter au grec. Je me contenterai d'en rapporter deux qui ont assez d'importance :

1° Tous les noms irlandais ont le datif pluriel en *aibh*, *ibh* ; d'où les datifs et ablatifs latin en *abus*, *ibus* ;

2° La deuxième personne du parfait de l'indicatif en *isti* a été tirée du kymrique. Elle existe encore dans la langue des Gallois.

Pour revenir au travail de M. Egger, nous en conseillerons la lecture aux professeurs et aux élèves, qui y apprendront par combien de vicissitudes la langue savante qu'ils enseignent et qu'ils étudient a passé pour arriver à la perfec—

(1) En breton, *vous* se dit *c'houi*, *hô* ou *hoc'h*. Ce dernier s'est changé en *oz* pour les Picards, qui ont retenu un grand nombre de mots kymriques, et qui disent *oz allez*, vous allez...

tion à laquelle elle s'est élevée pendant l'espace de quelques siècles. Je n'oserais cependant pas affirmer, comme l'a fait le savant professeur, que le latin du temps de Romulus et de Numa ait été fort différent de celui des décemvirs. En effet, ce n'est pas avec quelques courts fragments que l'on peut juger de l'état d'une langue, quand bien même ces fragments n'appartiendraient pas à la langue sacrée, toujours fort différente, comme l'on sait, du langage ordinaire.

Un dernier éloge que je me plais à rendre au savant éditeur, c'est que, s'il n'a pas été complet (et il n'a pas prétendu l'être), il a donné la préférence aux passages qui joignaient une certaine valeur littéraire à l'intérêt philologique.

Voici, par exemple, des paroles bien remarquables :

« Cogitate cum animis vestris, si quid vos per laborem recte feceritis, labor ille a vobis cito recedet, bene factum a vobis, dum vivitis, non abscedet. Sed si qua per voluptatem nequiter feceritis, voluptas cito abibit, nequiter factum illud apud vos semper manebit. » Caton.

Quelle admirable morale ! Une si belle réflexion ne serait certainement pas déplacée dans une chaire chrétienne.

Ce qui suit vaut aussi la peine d'être remarqué :

« Fures privatorum furtorum in nervo atque in compedibus ætatem agunt ; fures publici in auro atque purpura. » C'est un vice attaché à toutes les sociétés, et les progrès de la civilisation, loin de l'atténuer, ne font que l'accroître et le fortifier. Raison de plus de réclamer énergiquement contre un abus si déplorable.

Leudière,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE ET ROYALE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE LA VILLE D'AREZZO,

1er volume.

Le premier volume des *Mémoires de l'Académie d'Arezzo* vient de paraître, cette année même, à l'imprimerie de Belotti ; il serait naturel d'en conclure que cette Société est d'une date toute récente ; ce serait cependant une erreur ; et, quoiqu'elle ait pris, depuis quinze ans, une nouvelle activité, ce corps littéraire remonte à une époque assez éloignée, et, si sa constitution actuelle est de l'an 1809, son origine remonte à plus de deux siècles et peut même se flatter d'être perdue dans l'obscurité des traditions et des souvenirs, comme nous allons le prouver en peu de mots.

En effet, la tradition seule donne quelques lumières sur les académiciens

réunis à Arezzo sous le nom de *Lincei* et de *Ossilici*; leurs œuvres sont inconnues, et on peut seulement conjecturer qu'ils commencèrent à se produire au commencement du XVIIe siècle, à l'instar des *Lincei* de *Acqua Sparta*, qui s'établirent, en 1603, sous les auspices du prince Cesi. Nous avons un peu plus de lumière sur l'Académie des *Discordi* et sur celle des *Oscuri*, qui en fut une émanation. Mais, dira-t-on peut-être, quels sont ces noms baroques ? A notre époque, peut-on avoir de l'indulgence ou de l'intérêt pour ces dénominations ridicules ? C'était bizarre, il est vrai, mais c'était alors du goût et du bon ton. Les *Discordi* avaient pour devise une guitare ou plutôt une lyre accordée, avec ces mots : *Dicordia concors*. Les *Oscuri*, au contraire, prenaient un groupe de pierreries brutes, soumises à l'action d'une roue, avec ces mots : *Attritu splendescunt*. Le cachet de ces Sociétés disait donc assez qu'il y avait plus de sagesse dans l'objet de leurs réunions que dans le nom qu'elles avaient choisi. Quoi qu'il en soit, on a des preuves de l'existence de la Société des *Discordi*, à Arezzo, en 1628, puisque, le 7 mai de cette année, Emile Vezzoni, à la fois médecin, orateur et poëte, y lisait un discours à la louange de la monarchie; et, trois ans plus tard, à la réunion du 25 février, y faisait entendre une dissertation sur la peste. L'auteur de l'*Histoire des évêques d'Arezzo*, publiée en 1638, Bernardin Burali, prend le titre de membre de cette Académie. Le nom des *Discordi* n'était pas encore éteint quand au sein de leur Société s'en formait une autre qui, sans se détacher entièrement de sa mère, travaillait néanmoins pour son propre compte.

Les *Oscuri*, pour l'élection de leur prince, firent, en 1677, une fête qui dura du 27 novembre au 4 décembre, et à laquelle prirent part le peuple et la noblesse. Il y eut illumination et concerts, banquets et spectacles, calvacades et distributions de prix. Le tout fut terminé par un tournoi, appelé la *Joûte des Sarrasins*, faible image des spectacles guerriers du moyen âge, mais qui prouve du moins en quel honneur étaient les lettres, et l'intérêt que la cité elle-même savait alors porter à un corps savant. Il est à remarquer que les associés prenaient les noms de *Philène*, de *Tircis*, d'*Hyacinthe*, etc., dénominations arcadiennes, avant même que l'Académie Arcadienne ou des *Arcades* existât. C'était déjà un présage de la prochaine transformation des deux Sociétés. Effectivement, le 30 août 1683, les *Discordi* et les *Oscuri* se fondaient dans l'Académie dite des *Forzati*, et leur première réunion avait lieu dans l'église de Saint-Dominique, riche en souvenirs historiques. C'était dans cet édifice que Roffredo, ou Roffroi de Bénévent, donnait des leçons de droit, en 1215, quand Arezzo possédait une Université. Les *Forzati* venaient à leur tour faire entendre sous les mêmes voûtes des dissertations moins sévères. Leurs vers rappelaient plutôt le dialogue de *Tityre* et de *Ménalque*, les amours de *Daphnis* et de *Chloé*... et tout cela, pourtant, dans une église !

En 1690, la célèbre Académie des *Arcades* commença à Rome. L'année suivante, elle forma des colonies, et l'Académie des *Forzati* eut l'honneur d'être

la première (1). Cette phase de l'Académie d'Arezzo dura jusqu'à l'année 1784; et bien que, d'après leur nom et leurs constitutions, les *Forzati* fussent spécialement destinés et consacrés à la poésie, leurs registres font foi qu'ils ne négligeaient ni les matières de philosophie, ni celles de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, au moins dans les dernières années. Malheureusement leurs travaux n'ont pas été conservés, et on le regrette d'autant plus que, parmi les membres actifs, on comptait des hommes tels que Guazzesi, Pignotti, les deux Perelli, et plusieurs autres, entre lesquels on remarquait plusieurs savants Jésuites. Mais, à dater de 1784, la Société languit un peu, et se ranima quatre ans plus tard sous le nom de *Société des Sciences et Arts*, ayant pour objet spécial la physique, l'agriculture et l'éducation, qui devait être alors le sujet de dissertations plus philosophiques que religieuses. Elle eut peu d'activité néanmoins jusqu'à l'année 1809, où, avec la protection directe du gouvernement, se reformant sous le titre d'*Académie impériale et royale des Sciences, des Lettres et des Arts*, elle s'est préparée un avenir plus certain. Un de ses premiers actes fut d'élever, en 1810, un monument en marbre à la mémoire de Pétrarque, dans la maison même où le poëte illustre d'Arezzo naquit en 1304. Après cette action, qu'elle regardait comme un devoir, l'Académie s'est donné un règlement, a tenu fréquemment des séances publiques, a recueilli plusieurs tomes de ses matériaux de famille inédits, a encouragé périodiquement les études de la jeunesse par des médailles d'or et d'argent, et a commencé une bibliothèque qui compte déjà plus de quatre mille volumes. Malgré tant de précautions, une certaine torpeur menaçait de ramener l'ancien état de langueur et d'inaction, et a fait sentir le besoin de refondre les statuts; ce qui a eu lieu en conséquence d'un rescrit de l'autorité, daté du 1er août 1828. Depuis lors tout a été régulier et exact dans l'Académie : réunions, délibérations, liste des associés, compositions pour les rentrées solennelles, etc. Un cabinet littéraire est ouvert gratuitement à l'usage des académiciens, et chaque année, au mois d'août, on fait une exposition des produits des arts et de l'industrie. Dans l'état présent de l'Académie la publication d'un journal devenait nécessaire. La Société va donc, ce qu'elle aurait dû faire plus tôt, commencer à publier des *Transactions* ou *Actes*, dont le premier cahier parait en effet sous cette dernière dénomination, que j'ai préféré rendre par celle de *mémoires*.

Le volume est composé de deux parties : l'une pour la poésie, l'autre pour la prose, qui aura toujours la place la plus large dans le journal. Celle-ci, qui est la première, est formée de sept pièces qui consistent en *mémoires*, *notices biographiques*, *réflexions*, etc. L'Institut Historique compte plusieurs collègues dans l'Académie d'Arezzo, et la première livraison du journal prouverait tout l'honneur qu'il en retire et qu'il sait apprécier. Le premier mémoire est de

(1) Dans la lettre d'agrégation, envoyée au mois d'octobre, l'adresse est : *Ai gentilissimi e valorosissimi Pastori Arcadi, abitanti nelle Campagne Aretini.*



M. Fabroni, qui en a fourni deux autres à ce recueil. Il est d'une date déjà ancienne, car il fut lu à deux réunions de l'année 1817; mais le sujet qu'il traite conserve toujours son actualité. Il rend compte de *Recherches chimiques sur un manuscrit précieux*, dont M. Fabroni a soumis les miniatures à plusieurs expériences, qu'il offre à la curiosité des antiquaires et des hommes de goût. L'Académie de Sienne a accueilli ce mémoire avec distinction, et l'a inséré, il y a deux ans, dans le dixième tome de ses publications. Un savant ecclésiastique, M. l'abbé Vagnoni, doyen de la cathédrale d'Arezzo, a donné, dans le morceau qui vient après, une dissertation *sur l'Origine et la première érection du dôme d'Arezzo*, relevant les erreurs où sont tombés l'historien Orali et autres. On sait qu'en plusieurs villes d'Italie, prenant la partie pour le tout, on appelle *dôme* l'église entière. C'est le morceau le plus étendu du recueil. Nous ne pouvons qu'indiquer l'*Eloge du chevalier de Giudici* et la dissertation *sur les Monnaies d'Arezzo*, par M. Fabroni; la curieuse *Biographie du professeur Pierre Ermini*, lue par M. Paluzzi; le contingent fourni par MM. Maraghini et Maneuti sur la langue italienne et sur l'architecture.

Toutes ces pièces prouvent qu'il y a excès de modestie dans la profession qu'en a faite le rédacteur, qui avance, ce semble, au nom de ses collègues, que l'Académie d'Arezzo n'a pas la prétention de jeter un éclat brillant.

Nous avons dit que la poésie n'aurait dans le recueil qu'une place exceptionnelle; on a jugé dignes de cet honneur, dans la première livraison : une *Ode* de M. Sgricci, et des strophes de M. le marquis Taccone, qui méritaient en effet de s'y trouver, et par le talent dont ces messieurs ont fait preuve, et par l'objet qu'ils ont eu en vue. Tous deux ont félicité l'Académie sur le monument élevé à Pétrarque. Trois autres morceaux s'y voient encore : une *Nouvelle*, par M. Guadagnoli; des vers libres de M. Sgricci, et enfin une *Ode* de M. le professeur Pigli *sur la mort de M*me *Malibran*, qui semblerait moins en rapport avec le sérieux du journal. Cet exposé rapide suffit pour nous montrer l'avantage que trouvera l'Institut Historique à l'échange de journal que fait avec nous l'Académie d'Arezzo, et je regrette moins de m'être borné à ce rapport concis, depuis que notre collègue M. Renzi a commencé, comme on l'a vu dans une des dernières livraisons de *l'Investigateur*, à suivre l'heureuse pensée de faire connaître les travaux des Sociétés littéraires qui sont en correspondance avec nous, et qu'il a promis une mention spéciale aux mémoires d'Arezzo.

BADICHE,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

ANALYSE PHYSIOLOGIQUE DE L'ENTENDEMENT HUMAIN,

D'APRÈS L'ORDRE DANS LEQUEL SE MANIFESTENT, SE DÉVELOPPENT ET S'OPÈRENT LES MOUVEMENTS SENSITIFS, INTELLECTUELS, AFFECTIFS ET MORAUX,

SUIVIE D'EXERCICES SUR DIVERS SUJETS DE PHILOSOPHIE,

PAR LE DOCTEUR COLLINEAU,
Membre de l'Académie royale de Médecine, etc.

La psychologie, c'est-à-dire cette partie de la philosophie qui traite de l'âme et de ses facultés, doit naturellement faire partie des études médicales, car la connaissance complète de l'homme suppose toujours celle de l'esprit qui l'anime. En effet, ne considérer le corps humain que sous le rapport de sa structure, c'est n'étudier la question que de l'un de ses côtés et la restreindre dans les attributs de la matière. Si, d'une part, quelques philosophes ont regardé notre corps comme étant une enveloppe grossière qui ne devait être comptée pour rien, de l'autre, certains physiologistes ont été trop exclusifs dans le système organique, et ont eu le tort de circonscrire l'étude de l'homme dans le domaine de l'anatomie. Ceux-ci ont nié l'existence de l'âme, parce que, l'ayant cherchée dans l'organisation, ils n'ont pu la trouver sous la pointe de leur scalpel; ceux-là, au contraire, qui n'ont envisagé la question que des hauteurs nébuleuses de la métaphysique, ont nié l'existence du corps, c'est-à-dire la partie la plus palpable et la plus évidente de l'homme.

Pour arriver à des conséquences plus rapprochées de la vérité, il fallait donc étudier l'homme sous le double rapport de son organisation et de son entendement, c'est-à-dire tel qu'il a été fait par le Créateur, matière et esprit, corps et âme. C'est ainsi que cette question importante a été envisagée par M. le docteur Collineau, auteur de l'ouvrage dont nous venons vous rendre compte.

Ce médecin, tout à la fois philosophe et physiologiste distingué, nous a toujours semblé, dans ses raisonnements et ses conséquences, aussi éloigné du matérialisme étroit, qui n'admet que ce qui tombe sous les sens, que de l'idéalisme obscur, qui se perd à force de subtilité. Ce qui nous a surtout frappé dans la lecture de cet ouvrage, c'est la sûreté de jugement et la liberté d'opinion au moyen desquelles l'auteur approfondit quelques points de la philosophie, afin de donner des idées plus nettes sur divers êtres métaphysiques désignés sous les noms d'entendement, d'intelligence, d'âme, etc.

Il fallait, pour atteindre ce but, joindre à la sagacité du métaphysicien un autre ordre tout spécial d'études, c'est-à-dire s'aider des connaissances que nous fournit la physiologie. Si cette science n'est pas la philosophie, comme on a voulu le prétendre, elle lui fournit au moins des lumières sur ce qui concerne l'entendement humain et toutes les facultés supérieures de l'homme;

quoiqu'elle ait des limites étroites, elle découvre en partie certains phénomènes dont le voile ne sera jamais soulevé qu'imparfaitement, et dont Dieu, qui vivifie sans cesse le monde, connaît seul tous les secrets.

Nous devons donc toutes nos sympathies à un homme qui, dans un ouvrage important, prouve que la médecine ne conduit pas à l'athéisme, comme on a voulu le dire, et qu'au contraire l'étude du corps humain, sous le rapport de sa structure, de ses fonctions et de son entendement, élève notre âme vers son Créateur ; aussi la lecture de l'ouvrage de notre confrère nous a-t-elle causé un véritable plaisir, et sommes-nous heureux d'avoir à vous entretenir de travaux qui se font remarquer par une noble indépendance et la conviction la plus complète.

Voulant donner à son traité une disposition méthodique, l'auteur l'a divisé en trois parties fondamentales.

La première, qui est la plus importante de l'ouvrage, contient un système complet de psychologie, car elle embrasse le principe de la vie, la sensibilité, les actes sensitifs, intellectuels, affectifs et moraux ; la mémoire, les souvenirs, l'abstraction, la prévision, le pressentiment, l'instinct, l'intelligence, l'entendement, l'esprit, l'âme, l'origine, la cause et la nature des idées ; la pensée, la nature et le nombre des facultés ; enfin une foule d'autres questions qu'il serait trop long de rappeler et sur lesquelles il est impossible de s'étendre.

M. Collineau trouve dans la cause immédiate des perceptions et des idées trois propriétés principales qui sont : la propriété instinctive, la propriété affective et la propriété mémorative, d'où naissent d'abord la comparaison, le jugement et la réflexion ; puis les goûts, les besoins, la crainte, etc. ; enfin la possibilité de rappeler des idées acquises et des actes accomplis. Pour coordonner et enchaîner tous ces actes métaphysiques, l'auteur en a fait l'objet d'un tableau qui résume avec exactitude l'analyse de l'entendement en général. Dans ce tableau il établit la différence entre les faits d'après les époques auxquelles ils se rapportent; c'est-à-dire qu'il les divise en présents, en passés et en futurs. Cette division est si simple et si naturelle qu'elle existe dans toutes les langues ; car chez tous les hommes la pensée se développe dans le présent ; tous se rappellent le passé par la mémoire ; enfin tous vivent dans l'avenir par la prévoyance.

En pénétrant plus avant dans son sujet, l'auteur examine ce qu'il faut entendre par la raison, l'intelligence, l'entendement ; il disserte sur la vie sensitive, intellectuelle et morale, et sur toutes les autres questions que nous avons signalées plus haut ; puis il consacre un chapitre à la méthode en général, qui est l'appui de tout raisonnement et le point le plus important de la métaphysique. Enfin, après avoir dit quelques mots sur la formation du langage, il ajoute qu'en définitive la langue la mieux faite est celle qui représente avec le plus d'exactitude le plus grand nombre d'idées et de sentiments.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Collineau développe les principes qu'il a posés, et, en complétant ses idées, il émet sur l'idéogénie des opinions

d'autant plus justes qu'elles ne dérivent jamais d'un système arrêté. Après avoir traité successivement de la distinction et de l'union de l'âme avec le corps, de la nature et de la prééminence des agents métaphysiques, il ajoute un résumé général qui, par la liaison de ses idées, forme une doctrine psychologique en rapport avec les principes qui servent de base à son ouvrage. Nous devons dire que ce résumé se compose de cinquante propositions dont nous allons rapporter les trois dernières, que nous choisissons exprès pour donner une idée de la manière de l'auteur et même de son orthodoxie religieuse.

Quels que soient le principe d'existence et la simplicité de l'âme, elle est quelque chose, elle vient de quelque chose, elle retourne à quelque chose. Si le corps ne se détruit pas à l'instant même de la mort, pourquoi l'âme, dont l'existence n'est pas moins réelle, et qui, par sa nature, est à l'abri des agents de destruction, s'anéantirait-elle subitement? Non-seulement elle doit être immortelle, rémunérable ou punissable, suivant des conditions relatives à son degré de perfection ou d'imperfection, à des penchants acquis ou non réprimés, mais elle doit l'être par une volonté suprême, à moins d'abjurer le bon sens et la morale universelle.

Le sentiment religieux est dans le cœur; c'est la dernière et la plus solide affection. Un coup d'œil sur les œuvres du Créateur l'inspire et le développe mieux que tous les discours et les livres.

La morale se soutient et s'affermit par les préceptes; elle se propage et se féconde par les bons exemples.

La plupart des propositions de l'auteur sont intellectuelles et morales, et sont par cela même ce qu'il y a de plus évident, car elles sont fondées sur le principe immuable du vrai, du juste et du bien.

Enfin la troisième partie de cet ouvrage est consacrée à des exercices sur divers points de la philosophie, entre autres le fameux axiome: *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu;* et le célèbre enthymème de Descartes: *Cogito, ergo sum.* Il passe en revue l'assentiment universel, le libre arbitre, et il termine par le parallèle entre le libre arbitre de l'homme et celui des animaux.

Dans la carrière qu'il parcourt, l'auteur cherche toujours la vérité avec soin et bonne foi, et ne se joue jamais avec son imagination; ses idées sont nettes, ses appréciations sont méthodiquement exposées, et ses raisonnements conduisent à des conséquences naturelles. Son style est correct, simple, précis et toujours approprié à son sujet; ses observations sont heureuses, fécondes, et souvent originales; enfin cet ouvrage est, à notre avis, l'une des meilleures productions philosophiques qui ait été publiée dans notre langue.

COLOMBAT (de l'Isère),
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.



EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 6 décembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque l'ouvrage suivant : HISTOIRE UNIVERSELLE, par Cesare Cantù, *soigneusement remaniée par l'auteur, et traduite sous ses yeux* par Eugène Aroux, ancien député, et P. Piersilvestro Leopardi; tome Ier, in-8°; chez F. Didot. L'ouvrage formera dix-huit volumes in-8°; un volume paraissant tous les deux mois. M. Jules de Bertou est chargé d'en rendre compte. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. de Monglave et Renzi proposent, comme membre correspondant, M. J.-F.-A. Kraetzer-Bassaerts, docteur ès-lettres, employé au ministère des affaires étrangères. Ce candidat offre à l'Institut Historique un *Tableau statistique des Etats composant la Confédération germanique.*

MM. l'abbé Malavergne (de Bordeaux) et de Monglave proposent, comme membres correspondants, Monseigneur Arnaldi, prélat de la cour romaine, et le comte Edouard Dousse d'Armanon. Le premier présente un *Eloge funèbre de feu la princesse Borghèse* (en italien), et le second, une épitre, en vers français, adressée à S. S. Grégoire XVI, et intitulée : *les Deux Grégoires.*

Sont nommés commissaires pour l'examen de ces trois candidatures : MM. Lairtullier, Renzi et Dufey (de l'Yonne).

Sur le rapport de M. Renzi, M. Borgnana, jurisconsulte et avocat à Rome, est admis comme membre correspondant, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Dufey (de l'Yonne) lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Coup d'œil sur les Asturies*, notes extraites d'un voyage en Espagne, par M. le comte Alexandre Holinski. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 466).

*** Le mercredi 13 décembre, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Alix.

M. le président de la Société de Géographie adresse à l'Institut Historique plusieurs lettres d'invitation pour la seconde séance générale de l'année 1843, que cette Société tiendra à l'Hôtel-de-Ville le mercredi 15 décembre.

La classe reçoit un ouvrage en double exemplaire intitulé : GERSONIANA : *Recherches bibliographiques, etc., sur l'origine de l'Imitation de Jésus-Christ*, publiées par M. Spencer Smith; 1 vol. grand in-8°. On se rappelle que notre savant collègue nous a envoyé précédemment deux cahiers contenant des frag-

ments inédits de Gerson (avec *fac-simile*), extraits des manuscrits de sa bibliothèque particulière. — M. O. Leroy est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

Des remerciements sont votés à M. Spencer Smith et à M. le président de la Société de Géographie.

MM. Reclam et Alix proposent, comme membre résidant, M. Charles-Henri Graf, de Mulhouse (Haut-Rhin). M. Graf envoie à l'appui de sa candidature deux Thèses soutenues par lui, en 1842, devant la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg, pour obtenir le grade de licencié en théologie : 1° un *Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Étaples*, in-8° de 130 pages ; 2° *De librorum Samuelis et Regum compositione, scriptoribus, fide historica, imprimis de rerum a Samuele gestarum auctoritate dissertatio critica*, in-4° de 68 pages.

MM. Ernest Breton et Renzi proposent également comme membre correspondant, M. Léon Galoppe d'Ouquaire. Ce candidat offre à la classe un volume de mélanges, prose et vers, intitulé : *Feuilles volantes.*

Sont chargés de l'examen de ces deux candidatures : MM. Alix, Reclam et Fontaine.

M. Renzi fait un rapport favorable sur la candidature de M. l'abbé Bélières, missionnaire apostolique à la Guyane française. M. Bélières, qui se trouve en France pour quelques mois, a offert à l'Institut Historique divers objets en usage chez les sauvages de la Guyane, des armes de chasse et de pêche, etc. ; il se propose de nous envoyer un peu plus tard des documents sur les langues des peuples avec lesquels il a été en rapport. M. Bélières est admis, par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. Renzi lit un travail qui a pour titre : *Mémoire sur les Incas et sur les langues aymara-quichua*. Ce mémoire est renvoyé au comité du journal, par vote au scrutin secret (*voyez* la précédente livraison, page 441).

∴ La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 20 décembre, sous la présidence de M. l'abbé Badiche.

M. Bernard-Jullien offre à ses collègues un travail publié par lui dans *l'Instituteur primaire*, sous ce titre : *Au guy l'an neuf, ou Y a-t-il des synonymes?*

La classe reçoit encore plusieurs volumes et revues qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. le docteur Colombat (de l'Isère) lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Analyse physiologique de l'entendement humain, d'après l'ordre dans lequel se manifestent, se développent et s'opèrent les mouvements sensitifs, intellectuels et moraux, suivie d'exercices sur divers sujets de philosophie;* par le docteur J.-C. Collineau, membre de l'Académie royale de Médecine, etc. ; 1 vol.

in-8°, 1843. — La discussion sur ce rapport et sur l'ouvrage qui en est l'objet est renvoyée à la prochaine séance. (*Voyez* la présente livraison, p. 31.)

L'ordre du jour appelle la discussion sur les deux rapports lus à la dernière séance (mercredi 15 novembre) : 1° Rapport de M. N. de Berty sur l'ouvrage intitulé : *des Jésuites*, par MM. Michelet et Quinet, professeurs au Collége de France ; 2° Rapport de M. Léopold Lapalme sur l'ouvrage qui a pour titre : *des Jésuites*, par un Solitaire ; *réponse à MM. Michelet et Quinet.*

L'espace nous manque pour rapporter en détail cette discussion qui a occupé une longue séance ; nous dirons seulement qu'elle a été précise, élevée, savante, vive quelquefois, mais toujours parfaitement convenable. Les orateurs qui y ont pris part sont : MM. Fresse-Montval, Bernard-Jullien, Masson, Buchet de Cublize, Leudière, l'abbé Laroque, N. de Berty, Léopold Lapalme, l'abbé Badiche et Hippolyte Barbier.

*** Le mercredi 27 décembre, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Foyatier.

La classe reçoit d'un de ses membres l'ouvrage suivant : *le Chanteur-Accompagnateur*, ou *Traité du clavier, de la basse chiffrée, de l'harmonie simple et composée ;* suivi de conseils sur la manière de faire des notes d'agrément, points d'orgue, etc., toujours soumis aux règles de la plus pure harmonie et de l'expression la plus caractéristique, suivant le genre de chaque voix : ouvrage indispensable aux personnes qui, s'occupant de chant, sont privées d'un accompagnateur spécial, par M. A. Elwart, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, professeur d'harmonie au Conservatoire, etc. ; in-8° de 96 pages. M. le prince de la Moskowa sera prié de rendre compte de cet ouvrage. — Des remerciements sont votés au donatenr.

MM. le chevalier Fabi-Montani et Foyatier proposent comme membre correspondant M. le baron Camille Trasmondo, docteur médecin-chirurgien, professeur à l'Université de la Sapienza, à Rome. M. le docteur Trasmondo s'est fait connaître depuis longtemps par ses travaux scientifiques. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature : MM. Foyatier, de Brière et le docteur Josat.

Notre collègue M. Gauthier-Stirum, maire de Seurre (Côte-d'Or), envoie à la Société le dessin d'une tête antique trouvée dernièrement dans la Saône, à Pouilly, près de Seurre. Ce dessin a été fait par lui-même avec le soin et le talent qu'il apporte toujours à ces sortes de travaux. M. Foyatier est chargé de donner son opinion à la classe sur ce morceau de sculpture. Il sera demandé, s'il y a lieu, de nouveaux renseignements à M. Gauthier-Stirum. En attendant, la classe, qui n'oublie pas ses communications antérieures, lui vote à l'unanimité des remerciements.

M. Renzi lit une notice sur un *Traité de Littérature italienne*, par M. Cimorelli (ouvrage inédit), en italien, qui formera plusieurs volumes, sous ce titre :

Saggi di Belle-Lettere italiane. — Renvoi au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 476).

*** L'assemblée générale du mois de décembre (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 29 décembre, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Ph. Aubé, contenant des observations sur diverses parties de son ouvrage intitulé : *le Brahmane, ou l'École de la Raison.* Cette lettre est renvoyée à M. Léopold Lapalme, chargé de rendre compte de l'ouvrage.

Notre collègue M. Amand Guérin, rédacteur en chef et gérant du journal *le Quimperrois*, qui paraît à Quimper (Finistère), envoie plusieurs numéros de cette feuille, dans lesquels il a annoncé les articles publiés dans ces derniers temps par notre journal, et le *Programme des Cours publics et gratuits* de l'Institut Historique pour l'année scolaire 1843-44.

M. le secrétaire fait connaître les livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois de décembre. — Des remerciements sont votés aux donateurs, et en particulier à M. Amand Guérin.

L'assemblée sanctionne, par votes au scrutin secret, l'élection de M. Borgnana, avocat à Rome, admis par la 1re classe en qualité de membre correspondant, et celle de M. l'abbé Bélières, missionnaire apostolique à la Guyane française, admis en la même qualité par la 2e classe.

M. le docteur Sigaud, premier médecin de S. M. l'empereur du Brésil, lit un mémoire *Sur les Progrès de la géographie au Brésil, et sur la nécessité de dresser une carte générale de cet empire.* Ce mémoire, écouté avec le plus vif intérêt par l'assemblée, est renvoyé au comité du journal.

M. Leudière fait un rapport sur un ouvrage intitulé : *Catalogue des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet-Leduc, et recueillis par lui*; tome Ier, in-8°, 1843. Sous un titre beaucoup trop modeste ce volume renferme l'histoire curieuse et à peu près complète de nos vieux poëtes français. Chaque nom est accompagné d'une notice et de citations choisies. Le rapport de M. Leudière est renvoyé au comité du journal.

CHRONIQUE.

Notre honorable collègue M. le chevalier Catrufo, auquel la scène française et italienne doit plusieurs ouvrages lyriques, couronnés la plupart d'un éclatant succès, et l'art pratique un bon traité des voix et d'instrumentation, a présenté à l'Institut Historique un savant mémoire qui a pour titre : *le Prismophone, ou l'Harmonie des sons et des couleurs.* Soumis à l'examen d'une commission nommée dans le sein de la 4e classe, ce mémoire a été renvoyé au comité du journal, qui en a ordonné l'impression en entier. Ce n'est que par suite de l'ab-

ence de l'auteur que nous avons ajourné cette publication à cause des difficultés d'exécution.

Il nous tarde de soumettre à nos lecteurs un mémoire dans lequel l'auteur prouve presque mathématiquement l'analogie qui existe entre les couleurs du *prisme solaire* et les sons du *corps sonore*. C'est par une démonstration théorique et pratique qu'il fait voir l'accord de ces couleurs et du système harmonique moderne. R...

L'harmonie des diverses nuances des couleurs est un modèle que tout peintre devrait avoir devant lui pour imiter les grands maîtres de l'école italienne.

— *Description du Télescope gigantesque construit en Angleterre* par lord Rosse; traduction de notre honorable collègue M. le comte Le Peletier d'Aunay (1). — La matière dont le *speculum* ou réflecteur de ce grand télescope a été composée est plus dure que l'acier et cependant si fragile qu'un léger coup peut la briser en morceaux ; et le moindre degré de chaleur communiquée sans précaution est susceptible de fendre ce miroir.

Pour le former, lord Rosse a fait fondre un mélange de cuivre et d'étain dans la proportion de 58,9 parties de cuivre et de 126,4 parties d'étain. Ce réflecteur a 72 pouces de diamètre, et le tube du télescope 52 pieds (anglais) de longueur.

La construction d'un aussi vaste réflecteur présentait de très-grandes difficultés. D'abord, il arrive très-souvent que la matière métallique, en se refroidissant, se fend ou présente des trous et des boursouflures qui ne permettent pas d'en faire usage. Lord Rosse est parvenu, en employant les moyens les plus ingénieux, à vaincre cet obstacle. L'habileté des ouvriers a surmonté une autre difficulté qui consistait à moudre et à polir la surface du réflecteur en lui donnant la forme requise d'une parabole. Cette dernière difficulté augmente avec l'étendue de la surface ; aussi peu de physiciens sont disposés à entreprendre la construction de réflecteurs de plus de 8 pouces de diamètre.

Un télescope dont M. Edmondson fait usage, et qui a 15 pouces de diamètre, grandit mille fois les objets dans les conditions les plus favorables ; mais ordinairement il les amplifie entre 220 et 700. Or il y a lieu de croire que la puissance du télescope de lord Rosse, qui a 72 pouces, croîtra dans la proportion du carré de 15 à celui de 72, en supposant les surfaces d'une aussi bonne exécution et le degré de lumière égal.

Le docteur Robinson regrette de ne pouvoir faire connaître encore les curieux résultats et les importantes découvertes qu'on ne pourra manquer d'obtenir avec ce gigantesque instrument. Déjà, au moyen du télescope de 3 pieds de diamètre, actuellement employé pour les observations astronomiques à Parsontown, on est parvenu à jeter quelque lumière sur ces groupes d'étoiles qui

(1) Ces détails, dus au docteur Robinson, d'Armagh, et à M. Edmondson, nous ont été communiqués par notre honorable collègue M. William Gardiner.

ne semblaient former qu'une seule tache dans le ciel, et qu'on a vu se dégager et révéler de nouveaux mondes. Il en est de même pour ces lueurs douteuses où l'on distingue maintenant des étoiles, des contours et des irrégularités que les Herchell n'avaient pu reconnaître.

Il faudra surtout observer la lune avec le grand télescope pour bien apprécier sa puissance. On espère que de savants géologues s'empresseront d'étudier soigneusement notre satellite par ce nouveau moyen d'investigation. Les effets produits par les forces primitives et les principaux agents de la nature seront là plus faciles à reconnaître, tandis que sur notre planète leurs résultats ont pu être affaiblis ou masqués par d'autres influences.

On prétend que la puissance amplificative ou grossissante de ce télescope-monstre doit être telle qu'une portion de la lune, de la grandeur d'une maison, deviendra visible. Malgré l'énormité et le poids de cette machine, ses supports sont si bien disposés qu'une seule personne peut la mouvoir et la diriger avec facilité.

— Bien que par une circonstance imprévue l'insertion de cette notice ait été retardée, nous ne pouvons oublier de faire mention de l'intéressante réunion des sourds-muets actuellement à Paris, qui a eu lieu dans un banquet, le 3 décembre dernier, à l'occasion du 131ᵉ anniversaire de la naissance de l'illustre abbé de L'Epée, sous la présidence de M. Ferdinand Berthier, l'un d'eux, doyen des professeurs de l'Institution royale des Sourds-Muets de Paris, et membre de l'Institut Historique.

Dans cette occasion solennelle, qui se renouvelle chaque année à pareille époque, le vénérable fondateur de l'institution destinée à ouvrir aux jeunes sourds-muets les portes de l'intelligence et le temple des arts reçoit de la part de tous ceux qui ont eu part aux bienfaits de cette belle institution de nouveaux témoignages de leur vive reconnaissance.

Après l'explosion réitérée de ces nobles sentiments, dont M. Eugène de Monglave, notre secrétaire perpétuel, a été l'éloquent interprète auprès de toutes les personnes admises à cette réunion, l'assemblée s'est occupée des moyens d'accroître encore la diffusion des lumières au sein de cette république exceptionnelle, en activant les progrès de la Société centrale des Sourds-Muets, et en y joignant des cours publics gratuits et un journal spécial rédigé par des sourds-muets.

On ne saurait élever aucun doute sur les heureux résultats qu'on obtiendra de ces nouvelles sources d'instruction, puisque dès à présent, et avant même qu'elles leur soient ouvertes, les sourds-muets comptent dans leurs rangs des poëtes, des littérateurs, des peintres, des graveurs, des lithographes, des mécaniciens, des horlogers, etc.

De pareils succès ont naturellement inspiré à M. de Monglave ce dernier toast, qui a été accueilli par des acclamations générales :

A la gloire des sourds-muets, à leur bonheur, à leur avenir! A.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; numéros 6 et 7 du tome X; in-8°; 1843.

Les Jésuites, par un Solitaire. Réponse à MM. Michelet et Quinet; 1 vol. in-12. 1843.

Histoire de Montauban sous la domination anglaise et jusqu'à sa réunion à la couronne de France; par notre collègue M. Devals aîné, de Montauban; 1 vol. in-8°. 1843.

Cenno sulla lebbra, par notre collègue M. le chevalier docteur Benedetto Trompeo, médecin de S. M. la reine Christine de Sardaigne; in-8°. Pise, 1843.

Résumé des travaux de la Société Centrale des Sourds-Muets de Paris pendant l'année 1842-43, par Eugène Allibert, secrétaire de cette Société; in-8°. 1843.

Annales Scientifiques et Littéraires de l'Auvergne, publiées par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. Lecoq, rédacteur en chef, etc.; tome XVI, numéros de mars et avril 1843.

Considérations sur l'influence de la religion dans les maisons centrales de force et de correction, par M. l'abbé Laroque, vicaire-chapelain des Invalides, etc.; in-8°. 1843.

Histoire des villes de France; chroniques, traditions, légendes, institutions, coutumes, mœurs et statistiques locales; par Aristide Guilbert et une Société de membres de l'Institut, de savants, de magistrats, etc.; programme, in-8°. 1843.

Histoire de France. — *Louis XI et Charles-le-Téméraire*, par notre collègue M. Michelet; tome VI; 1 vol. in-8°. Paris, chez Hachette. 1844.

Gersoniana, *Recherches bibliographiques, etc., sur l'origine de l'Imitation de Jésus-Christ*, publiées par notre collègue M. Jean Spencer-Smith; 1 vol. grand in-8°. Caen, chez Hardel et chez Mencel; Paris, chez Derache. 1843.

Essai sur la topographie de Tyr, par notre collègue M. Jules de Bertou (mémoire lu par l'auteur à l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres); in-8°, avec deux plans. Chez Firmin Didot frères. 1843.

Instituzione elementari di Geografia naturale, topografica, politica, astronomica, fisica e morale, ordinata con nuovo metodo in otto periodi; par notre collègue M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Sciences de Naples, etc.; 1 vol. in-8°. Naples, chez Fibreno. 1843.

Nuovi Elementi di geografia antica, par le même auteur; cahier in-8°. 1843.

Sullo studio della geografia in Napoli, par Vito Buonsanto; cahier in-8°.

Le secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES.

PRINCIPES GÉNÉRAUX
DE L'ÉCRITURE HIÉROGLYPHIQUE.

Melior omnino magistra veritatis natura est.
Div. AMBROSIUS.

Diodore de Sicile * nous affirme que les hiéroglyphes égyptiens ne sont pas les éléments d'une écriture syllabique, c'est-à-dire peignant les sons, mais bien les éléments d'une écriture idéographique, c'est-à-dire peignant les idées.

Plutarque **, en nous donnant la traduction des hiéroglyphes gravés sur le portique du temple de Minerve à Saïs, justifie complétement l'assertion de Diodore.

Apulée ***, en nous parlant des livres sacrés que le grand-prêtre tirait du fond du sanctuaire pour les expliquer aux initiés, déclare qu'ils exprimaient les idées au moyen de différentes figures d'animaux, de nœuds, de roues et de filaments.

Cosmas l'Epygtien **** considérait les hiéroglyphes, non pas comme des lettres, mais seulement comme des symboles qui signifient une chose en général, et au moyen desquels il est impossible de transcrire un discours suivi.

Or, Diodore avait conversé avec les prêtres égyptiens, et, par conséquent, devait avoir une idée exacte de leur écriture sacrée.

Plutarque, qui s'adresse à une prêtresse d'Isis, devait savoir à peu près ce qu'étaient les hiéroglyphes.

Cosmas, moine, qui vivait dans le VIe siècle, époque où l'on fabriquait encore des abraxas hiéroglyphiques, connaissait la valeur de leurs caractères mystérieux.

Et tous nous disent que l'écriture sacrée des Egyptiens est une écriture idéographique. Proclus, saint Clément d'Alexandrie et Porphyre confirment cette opinion ; enfin, Horapollon est là avec son traité spécial pour nous apprendre que les hiéroglyphes ne sont pas des lettres.

C'est donc seulement comme écriture idéographique que nous devons considérer les hiéroglyphes égyptiens.

* Livre III.
** *Traité d'Isis et d'Osiris*, chap. 15.
*** *Métamorphoses*, livre XI.
**** *Géographie chrétienne*.

L'écriture hiéroglyphique se compose de trois écritures que nous appellerons *iconographique, schémaïque* et *symbolique*.

Avec l'écriture iconographique, on peint l'objet dont on veut transmettre l'idée. Ainsi, pour rendre iconographiquement l'idée de *cheval*, on représente un cheval (1).

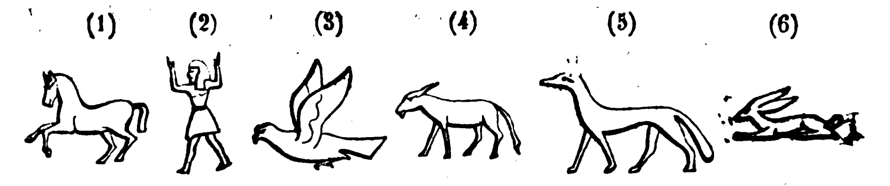
Avec l'écriture schémaïque, on peint l'homme faisant le geste qui exprime l'idée. Pour rendre schémaïquement l'idée du *ciel*, on peut représenter un homme les deux bras tendus vers le ciel, geste naturel de celui qui le désigne ou qui l'implore (2).

Enfin, avec l'écriture symbolique, on peint l'objet qui rappelle l'idée. Pour rendre symboliquement l'idée d'*élévation*, on peut représenter un épervier les ailes étendues, parce que cet oiseau, planant ordinairement dans le ciel pour y chercher sa proie *, rappelle l'idée d'*élévation* (3).

Les symboles sont la partie la plus importante de l'écriture hiéroglyphique, et l'on ne pourrait pas espérer de retrouver leur valeur exacte si, comme on l'a prétendu, cette valeur avait été arbitraire. Le lion, par exemple, est pour nous le symbole du *courage*, pour nous qui n'avons vu le lion que dans nos ménageries, et qui, frappés de son aspect imposant, admettons que son courage répond à la majesté de sa face. Mais pour l'Africain, voisin du lion, ce rétrogriffe n'est que le symbole de la *poltronnerie*, car le lion, si fort et si puissant, fuit toujours à l'aspect de l'homme, et les cris d'une femme et d'un enfant suffisent pour l'épouvanter. Quelle sera donc la valeur symbolique du lion, si nous consultons, pour la déterminer, les qualités morales de ce quadrupède ? Sera-t-il l'emblème du courage ou celui de la poltronnerie ?

J'ai un âne doux et obéissant : j'en ferai le symbole de la *patience*; l'âne de notre voisin est rétif : il en fera l'emblème de l'*entêtement*; vous avez un peccata qui rue et qui mord : vous lui ferez signifier *méchanceté* dans vos caractères hiéroglyphiques ; comment alors pourrons-nous nous entendre ?

Les anciens évitèrent l'écueil de l'incertitude en ne basant la valeur symbolique de différents animaux que sur *leurs habitudes caractéristiques* et *sur leurs qualités physiques prédominantes*. Ainsi, l'âne (4), qui a la manie de tourner toujours le derrière au vent, fut pour eux le symbole du *vent*. Le chacal (5), qui ne vague que pendant la nuit, devint celui des *ténèbres*. Le lièvre (6), dont

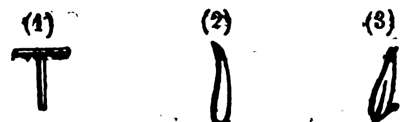


* Le vol circulaire et moelleux de l'épervier charme les petits oiseaux qui le suivent en poussant des cris semblables à ceux qu'ils font entendre lorsque la gueule béante d'un serpent les attire. L'épervier les saisit dès qu'ils arrivent à portée.

l'ouïe est d'une extrême finesse, fut l'emblème de l'*audition*, etc., etc.; tandis que pour nous l'âne, le chacal et le lièvre seraient les symboles de la *stupidité*, de la *ruse* et de la *peur*.

La représentation exacte d'un âne, d'un chacal ou d'un lièvre, comme celle de la plupart des autres symboles, demandant une étude assez approfondie du dessin, et occasionnant une grande perte de temps, les hiérogrammates durent bientôt aviser au moyen d'abréger ces mêmes symboles; et pour cela ils se basèrent encore sur l'observation de la nature. L'âne étant le seul quadrupède qui ait une *croix* sur le dos, le chacal étant de tous les animaux celui dont la *queue* est la plus touffue, et le lièvre celui qui a les plus longues oreilles, une croix (1), une queue touffue (2) et une oreille pointue (3) devinrent l'abréviation naturelle de l'âne, du chacal et du lièvre, et chaque abréviation eut, dans l'écriture hiéroglyphique, la même valeur que le symbole dont elle dérivait.

Tout ce qui précède est généralement confirmé par Horapollon, qui donne presque toujours aux différents animaux, ou à leurs abréviations symboliques, des valeurs tirées de leurs qualités physiques prédominantes ou de leurs habitudes caractéristiques, quoiqu'il paraisse ignorer, d'ailleurs, la règle fondamentale de la symbolique égyptienne; aussi le plus souvent donne-t-il une valeur exacte, et une raison absurde pour justifier cette même valeur *. Dans son second livre des hiéroglyphes, il se borne ordinairement à nous donner une valeur symbolique sans la justifier; ainsi, il nous dit ** « Une corne de bœuf signifie « travail, » et « une corne de vache signifie vengeance ***. » Sans chercher ici comment les Egyptiens distinguaient une corne de bœuf d'avec une corne de vache, nous reconnaîtrons que ce sont des abréviations symboliques qui ont la même valeur que les symboles dont elles dérivent. Effectivement le bœuf, qu'il ne faut pas confondre avec le taureau, le bœuf, qui, en Egypte, laboure, bat le blé, transporte les récoltes, fait tourner les roues hydrauliques qui servent à l'irrigation des terres; le bœuf, travailleur par excellence, est le symbole du travail dans l'écriture hiéroglyphique, et par suite une *corne de bœuf*, abréviation symbolique, peut signifier *travail*. Mais pourquoi la vache est-elle le symbole de la *vengeance*? Au lieu d'aller chercher avec Klaproth l'analogie qui peut exister entre les mots coptes ΤΑΠ (tap), *corne*, et ΤϬΑΙΚΟ (thcmko), *châtiment*,



* Plutarque (*Propos de table*, livre IV, 5e question) nous dit que les Egyptiens, pour rendre l'idée d'*audition* avec leurs caractères hiéroglyphiques, peignaient un *lièvre*. Horapollon nous dit bien (liv. I, hiéroglyphe 47) qu'une *oreille* est le symbole de l'*audition*; mais il prend cette oreille pour une *oreille de taureau*, et justifie cette valeur par une allégation absurde.

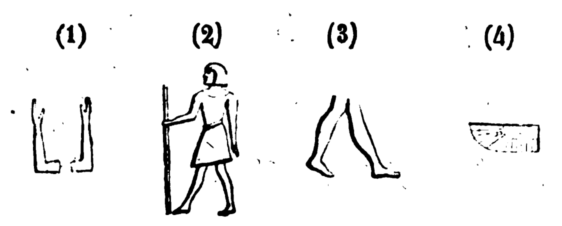
** Hiéroglyphe 17.

*** Hiéroglyphe 18.

ou de courir avec Seyffarth après l'influence astrologique de la planète de Saturne, consultons plutôt les tauréadors. Si vous demandez à ces mêmes tauréadors, qui affrontent les taureaux les plus agiles et les plus furieux, de se battre avec une vache chétive, soyez bien certain qu'ils refuseront la partie. Et voici pourquoi : lorsqu'un taureau lancé baisse la tête pour frapper celui qui le provoque, ce taureau ferme toujours les yeux, et le tauréador n'a qu'à s'écarter lestement pour éviter le coup ; puis, tandis que le taureau stupéfait cherche devant lui l'adversaire qu'il a manqué, celui-ci le perce de son épée ou lui plante une flèche dans le fanon. Mais la vache frappe les yeux ouverts, et, au moment où le tauréador croirait pouvoir lui échapper en sautant à côté, comme celle-ci ne le perd jamais de vue, en se retournant vivement, elle le saisirait pour ainsi dire au vol. La vache, qui a pour caractère distinctif de ne pas manquer celui qui se risque avec elle, devint, par cela même, le symbole de la *vengeance*, et par suite une *corne de vache*, abréviation symbolique, signifia *vengeance*, comme nous le dit Horapollon, quoique dans les hiéroglyphes purs la vache n'ait jamais cette valeur.

On abrégea aussi l'écriture schémaïque ; en conséquence, pour exprimer l'idée de *ciel*, au lieu de peindre un homme les deux bras tendus vers le ciel, on se borna à représenter les deux bras élevés (1). Pour exprimer l'idée de *mouvement*, au lieu de peindre un homme qui marche (2), on se contenta de représenter les deux jambes écartées, etc., etc. (3). Quant à l'écriture iconographique, elle ne peut pas s'abréger. Ainsi, pour rendre l'idée de *cheval*, on ne peut pas se borner à peindre la tête, les jambes ou la queue du cheval ; il faut nécessairement représenter le cheval tout entier.

Dès à présent on peut apercevoir comment il est possible de distinguer les trois écritures dans un texte hiéroglyphique, la représentation d'un animal tout entier appartenant à l'écriture iconographique ; les parties du corps humain, telles que les bras, les mains et les jambes, à l'écriture schémaïque ; tout le reste, à l'écriture symbolique. Cependant, cette règle générale ne laissait pas de souffrir des exceptions, si nous nous en rapportons aux textes hiéroglyphiques des prêtres de la Haute-Egypte, qui avaient la prétention de conserver, comme les Ethiopiens, l'*écriture primitive* dans toute sa pureté. En effet, un épervier, les ailes étendues, rappela d'abord l'idée d'élévation, comme nous l'avons déjà vu. Une aile d'épervier (4) étant l'abréviation naturelle de cet épervier symbolique, cette abréviation une fois adoptée, l'épervier tout entier

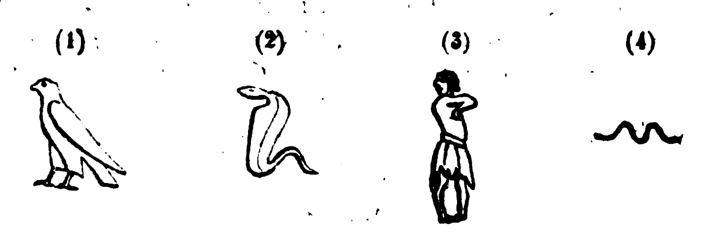


n'aurait dû avoir qu'une valeur iconographique, et ce n'est pas cela du tout ; l'épervier posé (1) est toujours, dans les textes des Thébains, le symbole du *soleil* et celui de Dieu dans les textes memphitiques.

Dans les textes primitifs qu'on retrouve gravés sur les monuments de la Haute-Egypte, l'écriture schémaïque n'est ordinairement abrégée que dans les inscriptions verticales et dans les compositions hiéroglyphiques dont nous parlerons bientôt. On pourrait en dire autant pour certains symboles tirés du règne animal. Ainsi, une *queue touffue*, abréviation symbolique du *chacal*, n'est le plus souvent usitée que dans les inscriptions verticales ; dans les textes horizontaux on représente de préférence le chacal tout entier ; le sens général de la phrase idéographique indique alors si on doit prendre le chacal comme symbole ou simplement comme caractère iconographique, c'est-à-dire si on doit le traduire par *ténèbres* ou par *chacal*.

Ce tâtonnement n'existe pas pour les textes coloriés. En effet, ce n'était point pour reproduire plus fidèlement les objets que les hiérogrammates coloriaient leurs textes ; car alors il faudrait les supposer des peintres absurdes, puisqu'il n'existe pas de lions verts et d'éperviers bleus ; ce n'était pas non plus pour donner à leur écriture sacrée un aspect bizarre et fantastique : les Egyptiens étaient trop graves pour rechercher l'étrangeté ; c'était purement et simplement afin d'aider à l'intelligence des textes, en précisant avec la couleur symbolique la valeur symbolique des objets. Ainsi le chacal, symbole des *ténèbres*, quoiqu'il soit d'un jaune vif et brillant, ce qui lui a valu le surnom de *loup doré*, était colorié en *noir* dans l'écriture sacrée ; et lorsqu'on le trouve colorié en *jaune*, c'est une preuve que ce chacal n'est plus symbolique, mais seulement iconographique. De même le basilic (vipère hajé) (2), symbole de la *lumière*, quoiqu'il soit verdâtre avec des taches brunes, se trouve toujours colorié en *jaune* dans les textes sacrés, le *jaune* étant la couleur de la flamme, et par suite de la *lumière*.

Enfin, il est même des symboles qui ne peuvent pas être abrégés. Pour rendre, par exemple, l'idée de *difformité*, on représente un homme difforme (3), la tête sens devant derrière, les bras crochus, les jambes tournées et les vêtements en lambeaux. Or, il est évidemment impossible d'abréger la figure sans courir le risque de ne pas être compris. Pour rendre l'idée de *faiblesse*, on peignait un ver de terre (4), mollusque inoffensif, et l'on comprend qu'il est impossible de réduire ce caractère symbolique à une plus simple expression.



Les prêtres de Thèbes, qui avaient le mieux conservé l'écriture hiéroglyphique, ne l'avaient pas néanmoins conservée dans sa simplicité première; on trouve souvent dans leurs textes sacrés des symboles à la valeur desquels on ne peut remonter, si l'on n'est pas initié aux croyances fondamentales de leur culte, conservées dans les mystères. Un papillon nocturne (*sphinx atropos*) (1), qu'on a généralement pris pour une abeille, et qui vole la nuit au clair de la lune, était le symbole de l'*âme*; car, selon la croyance des Egyptiens, notre intelligence vient du soleil, et notre âme est une émanation de la lune. Ce papillon, consacré d'abord à la lune, finit par devenir le symbole de l'âme; telle est sa valeur constante dans les textes égyptiens.

Ainsi donc, la règle générale pour distinguer les *trois écritures*, dans un même texte hiéroglyphique, offre de nombreuses exceptions, avec lesquelles cependant on se familiarise d'abord, dès qu'on est assez avancé dans la connaissance des valeurs symboliques pour commencer à traduire.

Si pour chaque idée abstraite on avait adopté un symbole particulier, l'écriture hiéroglyphique n'eût plus été qu'un véritable chaos. Les hiérogrammates furent donc obligés de se borner à une certaine quantité de symboles bien déterminés, et dès lors l'écriture hiéroglyphique tomba dans le domaine de l'arbitraire, puisque chaque peuple pouvait adopter plus ou moins de symboles.

Une autre cause rendait encore cette même écriture arbitraire. Nous avons dit que les premiers hiérogrammates basèrent la valeur symbolique des différents animaux sur leurs *habitudes caractéristiques*, et sur leurs *qualités physiques prédominantes*. Or, comme tout animal a des habitudes caractéristiques et des qualités physiques dont on peut tirer souvent des valeurs diamétralement opposées, il faut d'abord s'assurer si le peuple dont on traduit les hiéroglyphes a basé la valeur symbolique de tel ou tel animal sur ses *qualités physiques* ou sur ses *habitudes caractéristiques*. Ainsi, le crocodile, par exemple, était le symbole du *crime* et du mauvais principe à Tentyris, tandis qu'il était celui du *débordement* et du bon principe à Coptos. Cette différence s'explique par la position géographique des deux villes : le Nil, qui coulait près de Tentyris, lui procurait le voisinage perpétuel du crocodile, qui dévorait ses troupeaux et ses enfants, et avec lequel les Tentyriens étaient toujours en guerre : le crocodile était naturellement pour ce peuple un animal odieux; il devint dans leur écriture le symbole du *crime* et du *mauvais principe*. A Coptos, au contraire, où l'on ne voyait le crocodile que lors des grandes crues du Nil, son arrivée présageant une bonne récolte, il devint pour les habitants de ce nome, qui fermèrent les yeux sur ses mauvaises qualités, le symbole du *débordement* fécondateur et par suite d'*Osiris* et du *bon principe*. Cette différence dans la valeur

(1)



symbolique des animaux se trouve être la première difficulté que présente la copie d'un texte hiéroglyphique, surtout lorsqu'on ignore la position géographique du monument auquel ce même texte appartient.

Sauf la lionne, l'ânesse, la chèvre, la vache et la femelle du cynocéphale, je ne connais pas d'autres femelles d'animaux qui aient une valeur symbolique dans les textes purs de la Haute-Egypte ; encore cette valeur dérive-t-elle du mâle, lorsqu'elle n'est pas absolument la même. Ainsi, par exemple, le lion, le plus fort de tous les animaux, étant le symbole du plus fort de tous les éléments, c'est-à-dire de l'*eau* qui féconde la *terre*, la *lionne*, que féconde le lion, est le symbole de la *terre fertile*.

La valeur symbolique des végétaux qu'on retrouve dans les textes sacrés est tirée de leurs *propriétés caractéristiques* et le plus souvent *médicinales*, comme aussi du lieu où elles développent de préférence leur végétation. Ainsi, le lotus bleu (*nymphœa cœrulea*), qui a la propriété de purifier les eaux stagnantes, comme la plupart des plantes aquatiques, fut pour les hiérogrammates le symbole de l'*eau pure*, et par extension celui de la *pureté*. L'anémone, dont le suc occasionne des affadissements d'estomac, des nausées et même des vomissements, indices ordinaires de la plupart des maladies, était, en Egypte, le symbole de la maladie *. Le mélilot, qui croit en abondance sur la lisière du désert, lorsque les grandes crues du débordement viennent baigner cette même lisière, phénomène que les Egyptiens, qui personnifiaient le débordement sous le nom d'Osiris et le désert sous celui de Nephthis, appelaient l'*adultère d'Osiris et de Nephthis*, était le symbole de l'*adultère*; car, dans leur langage figuré, les Egyptiens disaient qu'Isis (la terre fertile), épouse légitime d'Osiris, avait reconnu l'infidélité de son époux parce qu'il avait laissé sur la couche de Nephthis une couronne de mélilot **. Nephthis ou le désert, c'est-à-dire le sable aride, était la femme stérile de Typhon, personnification la plus ordinaire de la mer pour les Egyptiens. Aujourd'hui encore, dans nos campagnes, le mélilot et le lierre jetés devant la porte d'une nouvelle mariée signifient, dans le langage symbolique des paysans, que cette mariée est entachée de deux vices qui vont généralement ensemble, l'ivrognerie et le libertinage. Maintenant, nous tirons nos valeurs symboliques du seul aspect des plantes : ainsi, pour nous, le lis, par la blancheur éclatante de son calice, est le symbole de la *pureté*; la rose, par sa fraicheur et le tendre vermillon qui colore ses pétales, est le symbole de la beauté ; la violette, qui se cache sous le gazon qu'elle embaume, est le symbole du mérite modeste, etc., etc. On conçoit que, l'*aspect* d'une plante ou d'une fleur fournissant un vaste champ à l'imagination poétique, chaque hiérogrammate aurait pu donner une valeur symbolique différente à la même fleur, soit la rose, par exemple, qui pour l'un eût été l'emblème de la *beauté*, pour l'autre

* Horapol., liv. II, hiérogl. 8.

** Plut., *Traité d'Isis et d'Osiris*, chap. 18.

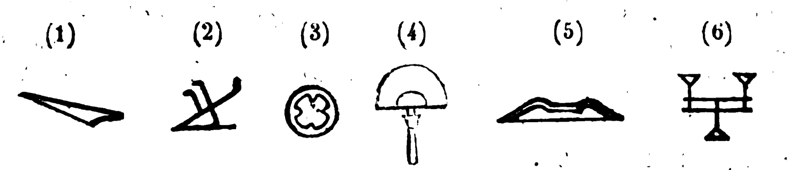
celui de la *fraîcheur*, tandis que celui-ci en aurait fait le symbole de la *jeunesse*, et celui-là l'image de la *pureté virginale*. Or, ce que les Egyptiens voulaient par-dessus tout dans leur symbolique tirée du règne végétal comme du règne animal, c'est qu'elle reposât sur des principes certains, en un mot qu'elle constituât une science ; car ce n'est qu'à la condition d'être une science que l'écriture hiéroglyphique a pu exister.

Les symboles qui n'appartiennent ni au règne animal ni au règne végétal ne présentent jamais que des valeurs constantes ; ainsi, un glaive (1), avec lequel on *tue*, est le symbole du *meurtre* ; la charrue (2), avec laquelle on *laboure*, est le symbole du *labourage*, etc., etc. Cependant, les symboles de cette classe ne laissent pas d'embarrasser très-souvent, peu familiarisés que nous sommes avec les usages égyptiens. De ce nombre serait la *roue* (3), symbole de *l'instabilité* * ; le *flabellum* (4), symbole de *l'ombre* ; un *arc* (5), symbole du *mouvement direct* ; un *devidoir* (6), symbole du *mouvement circulaire*, etc., etc.

Maintenant occupons-nous de la partie la plus compliquée du système hiéroglyphique, c'est-à-dire de la combinaison des caractères sacrés.

Dans un texte sacré où l'écriture est bien arrêtée, comme dans les textes thébains, on ne trouve que cent soixante-deux caractères premiers qu'on pourrait appeler *clefs hiéroglyphiques*. Pour celui qui ne s'est pas rendu compte des abréviations symboliques, un *âne* et une *croix*, un *lièvre* et une *oreille pointue* sont quatre symboles différents, tandis que ces quatre caractères ne représentent en réalité que des valeurs symboliques ; ajoutez à cela qu'on prend souvent pour caractères de l'écriture hiéroglyphique bien arrêtée des symboles qui n'en font point partie, ou qui entrent dans un système hiéroglyphique différent. Ainsi, par exemple, l'idée de *labourage* est rendue par la *charrue* dans les cent soixante-deux caractères thébains ; dans les textes memphitiques, cette même idée est rendue par le *cochon*, et quelquefois aussi dans les textes de la Haute-Egypte on retrouve le *cochon* comme symbole du *labourage* ; cependant, nous n'avons pas cru devoir le comprendre dans la nomenclature des *caractères premiers* qui constituent les éléments de l'écriture hiéroglyphique de Thèbes, la seule d'ailleurs qu'il nous a été possible de déterminer jusqu'à présent d'une manière précise.

La plupart des égyptologues comptent dix fois plus de caractères que nous, parce qu'ils confondent les textes, et que, d'ailleurs, ils prennent aussi pour symboles premiers les hiéroglyphes complexes, résultat de la combinaison des clefs hiéroglyphiques.



* Plut., *Vie de Numa;* Denis de Thrace, cité par Clément d'Alexandrie, *Strom.*

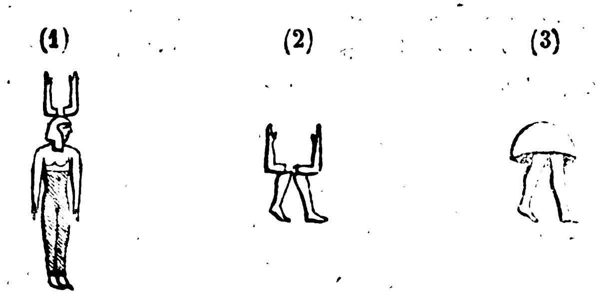
Le savant Dupuis avait une idée exacte de la combinaison des hiéroglyphes premiers lorsqu'il a dit : « On retrouve en Egypte, dans l'Inde, et en général « dans tout l'Orient, de ces figures monstrueuses qui n'ont aucun type dans la « nature, et qui sont le résultat de l'assemblage de plusieurs caractères simples, « réunis en un seul tout, comme les caractères alphabétiques dans un ou plu- « sieurs mots destinés à composer une phrase. On peut les regarder, en effet, « comme des phrases entières du système hiéroglyphique. Elles ne sont une « monstruosité qu'aux yeux de ceux qui ne savent point lire dans l'ancienne « écriture que Tacite distingue des animaux sacrés, qui sont les éléments de ce « qu'il appelle figures composées. »

Cette opinion de Dupuis, résultat d'études consciencieuses, aurait dû arrêter ceux qui ont fini, avec le copte, par lire l'écriture sacrée plus couramment que les anciens Egyptiens eux-mêmes.

Rappelons-nous que les trois écritures *iconographique*, *schémaïque* et *symbolique*, constituent l'écriture hiéroglyphique.

L'écriture iconographique ne se combine pas avec elle-même, quoique, pour rendre l'idée de *cavalier*, il semble tout naturel de peindre un *homme à cheval*; mais cette même écriture peut se combiner avec l'écriture schémaïque : ainsi, pour rendre l'idée de *vierge céleste* ou *vierge du zodiaque*, on peut représenter une jeune fille distinguée par le vêtement affecté aux vierges, et placer sur sa tête le caractère schémaïque du *ciel*, c'est-à-dire les deux bras élevés (1). L'écriture schémaïque pourrait se combiner avec elle-même : ainsi, pour rendre l'idée de *mouvement du ciel*, on pourrait représenter le caractère schémaïque du *ciel* (les deux bras élevés), surmontant le caractère schémaïque du mouvement (les deux jambes écartées) (2). Cependant, cette combinaison ou des combinaisons analogues ne se retrouvent jamais dans les textes sacrés. Les Egyptiens préféraient dans ce cas employer un caractère iconographique; ainsi, pour rendre l'idée de *mouvement du ciel* ou *mouvement diurne*, ils représentaient la calotte sphérique du ciel surmontant deux jambes écartées (3).

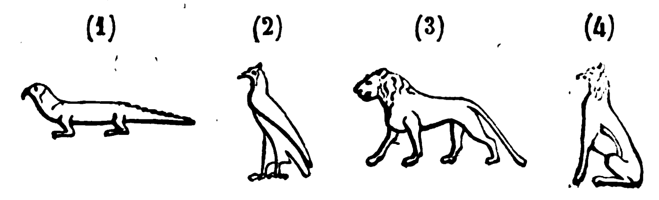
L'écriture symbolique peut se combiner avec elle-même et avec les deux autres. Le crocodile était à Coptos le symbole du *débordement*, *d'Osiris*, et enfin du *bon principe* ; l'épervier était le symbole du soleil, d'où émane *la lumière* et



l'*intelligence* ; cet épervier devenait, par extension, le symbole de l'intelligence, et comme, dans les compositions symboliques, on donne ordinairement aux symboles premiers leur valeur extensionnelle, un crocodile à tête d'épervier (1) se trouve être un hiéroglyphe composé, symbole du *bon principe intelligent*, c'est-à-dire de *Dieu*.

Il arrive souvent que les combinaisons symboliques ont pour but d'empêcher seulement qu'on ne confonde, dans un texte sacré, l'écriture symbolique avec l'écriture iconographique. Ainsi, par exemple, l'aigle (2), le lion (3), le crocodile et l'hippopotame sont quatre symboles de l'*eau*, mais ils peuvent fort bien aussi n'avoir qu'une valeur iconographique, c'est-à-dire signifier purement et simplement *aigle*, *lion*, *crocodile* et *hippopotame*. Dans les textes coloriés, la couleur, il est vrai, empêche qu'il y ait confusion et par suite incertitude, car un *aigle vert* ou *bleu* ne peut être que symbolique ; mais lorsqu'il était impossible de colorier les hiéroglyphes, et que, d'ailleurs, il était de la plus haute importance qu'on ne confondît pas le symbolique avec l'iconographique, alors, avec deux caractères premiers ayant une même valeur, on composait un caractère symbolique qui ne pouvait jamais être pris dans une acception iconographique, attendu qu'un monstre n'existe pas réellement. Ainsi, pour expliquer symboliquement et d'une manière absolue l'idée d'*eau*, on pouvait, avec deux ou plusieurs caractères premiers symboles de l'*eau*, former par, exemple, un *griffon* (4), animal fantastique composé d'un corps de lion et d'une tête d'aigle. Chez les Egyptiens, le griffon n'a jamais signifié autre chose que *eau sainte* et *eau du Nil*. Sur des médailles frappées en Egypte en honneur d'Antinoüs, on représente ce favori d'Adrien *enlevé par un griffon*, et l'histoire nous apprend effectivement qu'il fut *enlevé par l'eau*, puisqu'il se noya dans le Nil. Si on avait représenté Antinoüs enlevé par un *lion*, le lion pouvant être iconographique ou symbolique, et d'ailleurs les hiéroglyphes des médailles ne pouvant pas être coloriés, on aurait été dans l'incertitude de savoir si Antinoüs *avait été enlevé par l'eau* ou bien *dévoré par un lion*.

L'écriture symbolique se combine avec l'écriture schémaïque, non pas en combinant l'hiéroglyphe symbolique pur avec l'hiéroglyphe schémaïque pur, mais en faisant exprimer par le *geste* à l'hiéroglyphe symbolique pur tiré du règne animal, qui alors ne peut jamais être abrégé, l'idée qui, seule, ne pourrait être rendue que par l'écriture schémaïque pure. Un exemple va me faire comprendre : le bœuf, travailleur par excellence, était pour les Egyptiens le symbole du *travail*, lorsqu'ils le représentaient marchant au pas, allure habi-



tuelle du bœuf sous le joug (1); mais si l'on représente ce même bœuf couché (2), sa position indique d'abord schémaïquement l'idée de *repos*, et sa valeur symbolique rappelant l'idée de *travail*, il devient un hiéroglyphe complexe exprimant l'idée de *cessation du travail*.

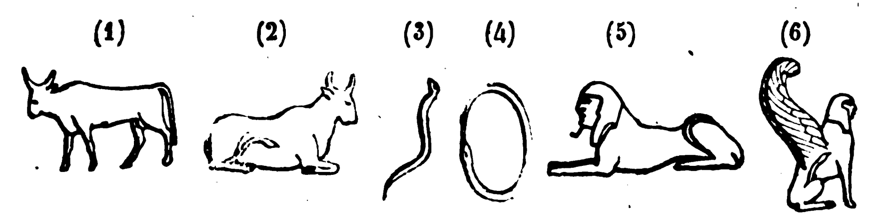
Autre exemple :

L'*aspic* (3), dont la morsure occasionne une *mort* prompte et sans douleur, était pour les Egyptiens le symbole de la *mort* ; si on représente *un aspic se mordant la queue* (4), c'est-à-dire se suicidant, cet aspic exprime alors l'idée de la *mort qui met fin à elle-même*, et la mort de la *mort*, c'est l'*immortalité*.

Quelquefois aussi le schémaïque ne se combine avec le symbolique que pour préciser cette dernière valeur. La *lionne*, par exemple, est le symbole de la *terre*. Les Egyptiens représentaient ordinairement la lionne symbolique *couchée*, pour figurer schémaïquement l'immobilité apparente de la terre. Mais, lorsqu'ils voulaient spécifier que la lionne, symbole de la *terre en général*, était le symbole de la *terre d'Egypte* en particulier, alors ils donnaient à cette lionne une coiffure égyptienne ou la tête de l'Egypte personnifiée (5), et quelquefois, pour marquer la fécondité de cette terre, on représentait la *lionne couchée à tête de femme* avec de puissantes mamelles ; ce dernier hiéroglyphe complexe doit se traduire par *la féconde terre d'Egypte*.

Telle est la valeur constante de la fameuse Sphinx * qui proposait des énigmes et dévorait les hommes ; en effet, toutes les productions de la terre sont des énigmes pour nous, et la terre nous dévore tous. L'antique statue du Nil, dont on voit une copie dans le jardin des Tuileries, est couchée sur la sphinx, précisément parce que le Nil coule sur la terre d'Egypte.

Les astrologues égyptiens considéraient la lune comme une terre où l'âme des justes remontait après la mort pour y être purifiée, et revenir ensuite, lors de la résurrection générale, animer de nouveau la matière. Cette *terre céleste* était donc pour les initiés la *céleste patrie*, et ils la représentaient symboliquement sous la figure d'une *lionne ailée* ou d'une *sphinx ailée* (6). La lionne ou la sphinx rappelant l'idée de *terre* ou de *patrie*, et les ailes rappelant l'idée d'*élévation*, cet hiéroglyphe composé exprimait donc l'idée de *terre céleste* ou de *céleste patrie*, c'est-à-dire de *lune*. Pour bien préciser



* On trouve aussi des *sphinx mâles*, c'est-à-dire des lions à tête d'homme. Ces symboles du débordement fécondateur, de l'Osiris égyptien, ne doivent pas être confondus avec les sphinx femelles, symboles d'Isis ou de la terre féconde.

que les *ailes* n'étaient données à la lionne ou à la sphinx qu'afin d'indiquer que la *terre céleste* n'est autre que la *lune*, on avait le soin de donner aux ailes de ce symbole composé la forme d'un croissant, ailes qui n'existent pas dans la nature.

Ainsi donc, Dupuis avait raison de dire que : « Ces figures monstrueuses, « qui n'ont aucun type dans la nature, et qui sont le résultat de l'assemblage « de plusieurs caractères simples réunis en un seul tout, peuvent être regardées « comme des phrases entières du style hiéroglyphique ; et que ces figures ne « sont une monstruosité que pour ceux qui ne savent point lire dans l'ancienne « écriture. »

Si, avec les caractères hiéroglyphiques arrêtés et les combinaisons de ces même caractères, on avait pu parvenir à exprimer toutes les idées, l'écriture hiéroglyphique n'offrirait pas encore de grandes difficultés ; en effet, comme on peut parvenir facilement à connaître la valeur des symboles premiers en étudiant le livre de la nature, et qu'on se familiarise bientôt avec les combinaisons hiéroglyphiques, la traduction des textes sacrés serait chose facile. Mais, comme il est souvent impossible, avec une écriture hiéroglyphique arrêtée, d'exprimer beaucoup d'idées simples ou complexes, soit avec des symboles premiers, soit avec des combinaisons hiéroglyphiques, les Egyptiens avaient alors recours aux périphrases *qui définissaient l'idée de manière à ce que la définition pût être transcrite avec les caractères adoptés*. Soit, par exemple, l'idée de *vice*, qui ne peut pas être rendue directement avec les cent soixante-deux caractères hiéroglyphiques de Thèbes, ni par aucune combinaison hiéroglyphique de ces mêmes caractères ; pour rendre l'idée de *vice*, force alors était aux Thébains d'en donner la définition de manière que la définition pût être transcrite avec leurs caractères. Le *vice* pouvait être défini : *une difformité de l'âme* ; ils écrivaient *difformité de l'âme* pour écrire *vice*. L'idée d'âme étant rendue par le *papillon nocturne*, et l'idée de *difformité* par un *homme difforme*, en plaçant le papillon sur la tête de cet homme dans les inscriptions horizontales, et à côté dans les inscriptions verticales, ils rendaient ainsi, par définition, une idée qui ne pouvait pas être rendue directement avec les caractères adoptés par eux (1).

Quelquefois même une idée rendue par définition nécessite une certaine connaissance de la philosophie égyptienne pour être comprise.

(1)



Les Egyptiens avoient un tribunal inquisitorial chargé de punir les impies. Mais il ne faut pas croire que pour eux l'*impiété* consistait dans certaines croyances erronées au point de vue de leur théologie, ou dans quelques pratiques superstitieuses, ni même dans ce que nous appelons aujourd'hui des blasphèmes. L'idée qu'ils avaient de la grandeur et de la mansuétude de Dieu ne leur permettait pas de penser un instant qu'il fût donné à l'homme de pouvoir l'offenser, et par suite l'irriter. Aussi les Egyptiens appelaient-ils *impiété* ce que nous appelons aujourd'hui *lâcheté*. Frapper un vieillard, une femme, un enfant, ou tout être faible et inoffensif, c'était outrager la nature, c'était une *impiété* *; car Dieu et la nature se confondent dans le panthéisme, qui était précisément le dogme fondamental de la croyance religieuse que les prêtres égyptiens enseignaient dans les mystères. Pour rendre l'idée d'*impiété*, c'est-à-dire de *lâche méchanceté*, les hiérogrammates représentaient un *ver de terre*, symbole de la *faiblesse*, coupé par un *glaive*, symbole du *meurtre* (1), et c'est précisément ainsi que Horapollon nous dit qu'on exprime l'idée d'impiété avec les hiéroglyphes **.

Une idée pouvant être définie de plusieurs manières, on comprend qu'il peut y avoir plusieurs manières d'exprimer l'idée de *vice* et d'*impiété*. Si les prêtres égyptiens avaient adopté une *seule définition* pour toutes les idées qui ne pouvaient pas être exprimées directement avec les caractères adoptés, on parviendrait alors facilement à faire *un dictionnaire des groupes hiéroglyphiques qui définissent les idées*. Mais il n'en est pas ainsi ; les hiérogrammates préféraient toujours, aux dépens de la simplicité des textes, étaler leur érudition philosophique, de telle sorte que, dans une inscription où la même idée, qui ne peut être rendue que par définition, se trouve reproduite dix fois, elle se trouve définie au moins de cinq manières différentes.

Ainsi, loin d'avoir la prétention de lire couramment l'écriture hiéroglyphique, nous pourrions même raisonnablement penser qu'un hiérogrammate ne pouvait pas lire couramment l'écriture de son confrère. Il faut méditer longtemps un texte sacré pour comprendre, alors même qu'on connait toutes les valeurs des caractères qui entrent dans sa composition ; car la grande difficulté consiste à remonter de la *définition* qu'offre la tradition d'un texte à l'*idée* que les hiérogrammates ont voulu définir.

Nous croyons avoir donné un aperçu exact, sinon complet, de l'écriture hiéroglyphique des Egyptiens. En traitant chaque hiéroglyphe en particulier, on pourrait compléter ces premières notions en expliquant avec des exem-

(1)

* Démosth., *contr. Andoc.* — *Inscript. spon.*, tom. III, p. 141. — Muratori, tom. II, p. 549.
** Livre III, hiéroglyphe 19.

ples le mécanisme de l'écriture sacrée. Cependant, le lecteur qui a eu la patience de nous suivre a dû comprendre déjà que ce n'est pas avec une pareille écriture qu'on peut transmettre des faits historiques ; aussi ne retrouve-t-on, en général, sur les monuments gigantesques de l'Egypte, qui font encore l'admiration du monde, que des sentences morales, des rêveries astrologiques et des recettes alchimiques.

Ce qu'on apprend difficilement ne s'oublie jamais. La lecture des hiéroglyphes demandant un travail de l'esprit de la part du lecteur, les sages de l'Egypte, qui tenaient à ce qu'on n'oubliât pas leurs sentiments, leurs rêveries et leurs recettes, préféraient toujours les écrire en hiéroglyphes ; c'est là le seul motif qui a fait conserver cette écriture. Pythagore, élève des prêtres égyptiens, suivit leur méthode ; il s'appropria même leurs *sentences*, qu'on nous a transmises sous le nom de *symboles*, *symboles qui sont en tout semblables aux hiéroglyphes*, comme l'a fort bien remarqué Plutarque dans son *Traité d'Isis et d'Osiris*. Les symboles de Pythagore ayant, comme les hiéroglyphes, l'avantage de piquer la curiosité, en nécessitant le travail de la mémoire et de l'intelligence, le philosophe de Samos employait de préférence la forme symbolique pour que ses préceptes restassent profondément gravés dans l'esprit de ses disciples ; telle est d'ailleurs, à cet égard, l'opinion de Démétrius de Phalère.

Camille Duteil,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

VOYAGE DANS LA BELGIQUE, LA HOLLANDE ET L'ITALIE,

PAR FEU ANDRÉ THOUIN (1),

RÉDIGÉ PAR LE BARON TROUVÉ.

M. André Thouin, de l'Institut de France et du Muséum d'histoire naturelle, a fait dans les dernières années du siècle précédent, par ordre du gouvernement français et avec plusieurs autres savants, un voyage dans la Belgique, la Hollande et l'Italie. Le journal autographe de ce voyage, rédigé depuis la mort de l'auteur par M. le baron Trouvé, n'a été publié qu'en 1841 (1). Mais, comme

(1) Deux volumes in-8°. Chez l'éditeur, 40, rue Laffitte.

la plupart des observations de M. Thouin, soit sur les procédés d'agriculture, soit sur ceux d'économie publique et privée en usage dans les pays qu'il a visités, n'ont point perdu de leur intérêt, l'un de nos collègues, M. Cellier, a été chargé de faire, sur la partie de ce voyage qui concerne la Belgique et la Hollande, un rapport dont les principaux passages ont été recueillis dans l'article suivant (1):

Dans une préface rappelant quelques traits honorables de la vie de l'auteur et les éloges prononcés sur sa tombe par MM. Cuvier et Cordier, M. le baron Trouvé donne, d'une manière succincte et rapide, des détails suivis d'appréciations qui nous initient au foyer domestique de M. Thouin, nous font connaître ses mœurs douces et patriarcales, s'alliant parfaitement avec un caractère ferme qui s'appuie sur l'amour du bien et la pratique de la vertu.

Ce qui domine en M. Thouin, c'est la modestie, l'activité soutenue et le désir de bien faire.

Aussi, dans la rédaction de ses notes relatives à son voyage en *Belgique*, en *Hollande* et en *Italie*, « ce qu'il a eu principalement en vue, c'est de « faire connaître *l'économie rurale et domestique* des pays qu'il a visités, c'est « de donner une idée des *mœurs locales* toutes les fois que l'occasion s'en pré« sente. Et la *botanique* tient une assez grande place dans ses recherches (2). » Mais tout ce qui intéresse *l'agriculture* était le premier objet de son attention (3).

Ce premier aperçu nous montre l'homme qui prend son point de départ dans ce qui est le plus immédiatement utile; l'homme qui est arrivé à la science par la pratique, mais ayant également brillé dans l'une et dans l'autre. « Car, di« sait M. Cuvier dans son éloge funèbre, c'est la modestie et la science alliées « à la simplicité la plus aimable que nous perdons aujourd'hui. Personne n'a « mieux prouvé que M. Thouin que le mérite peut faire un poste élevé de la « place la plus humble. Il était nourri dans les travaux d'un jardin, mais il « était sous les yeux des Buffon et des Jussieu; chaque jour il les voyait, il les « entendait; il se sentit né pour parler aussi leur langage, et bientôt ce fut aux « travaux de leur esprit qu'il se montra digne d'être associé. Ces hommes cé« lèbres se crurent honorés de le voir s'asseoir à côté d'eux, et l'Europe sa« vante ne l'en sépara plus dans ses hommages. Dès lors sa modeste carrière « s'est agrandie, et peu d'hommes ont exercé une influence plus utile. Devenu « le centre d'une correspondance qui s'étendait *dans toutes les parties du « monde*, il n'a cessé pendant un demi-siècle de provoquer entre les divers « pays l'échange de leurs richesses végétales. Car quel est aujourd'hui, je ne « dis pas seulement en France, mais en Europe, mais dans les deux mondes, le

(1) Note du comité de rédaction de *l'Investigateur*.

(2) Préface, page VIII.

(3) Tome I, page 188.

« parc où le jardin qui ne s'enorgueillira d'arbres ou de fleurs dus à son zèle « et à son obligeance? Quel est le verger où il n'ait distribué quelques fruits sa- « voureux? »

Aussi M. Thouin dit-il lui-même : « Procurer à son pays un fruit qui lui man- « que est un bienfait à la portée de tous les hommes et dont chaque jour ils « éprouvent les avantages (1). »

Oui, assurément, voilà un vrai bienfaiteur de l'humanité. Et par quels moyens a-t-il pu accomplir une si grande tâche? Un seul lui a suffi comme principe et comme germe pour les produire tous : il a puisé dans son cœur, au foyer de l'amour du bien ; ne connaissant pas l'égoïsme, il s'est dévoué!...

« Après les services qu'il avait rendus, il aurait pu réclamer du gouvernement « quelque bienfait qui lui eût donné plus d'aisance dans ses vieux jours ; il s'est « cru assez payé par les témoignages de confiance et de considérations que lui « ont prodigués les personnages éminents qui se sont succédés au ministère de « l'intérieur et au ministère de la marine. M. Thouin possédait des biens plus « précieux, plus nécessaires que ceux de la fortune : une conscience pure, la « paix de l'âme et l'estime publique (2). »

Tel est en deux mots l'homme dont nous devons maintenant apprécier l'ouvrage. Ces préliminaires m'ont paru indispensables, parce qu'il jetteront du jour sur un travail dont vous saisirez mieux la portée, puisque déjà vous connaissez le but vers lequel l'auteur a dirigé ses recherches ou seulement ses observations.

D'ailleurs, comment aurions-nous pu passer sous silence toute la biographie d'un homme si bienfaisant? Sa vie n'est-elle pas une leçon de morale en action et ne nous conduit-elle pas indirectement à montrer aussi comment certaines occupations elles-mêmes exercent une heureuse influence sur le développement des facultés dont l'homme est doué? Par exemple, rien ne pouvait mieux favoriser ce développement chez M. Thouin que la contemplation continuelle des merveilles de la nature et des bienfaits de la Providence, sur lesquels toujours son attention demeurait fixée.

Suivons maintenant notre excellent homme dans ses voyages, et remplissons notre tâche de rapporteur.

VOYAGE EN BELGIQUE ET EN HOLLANDE.

L'auteur remarque qu'à *Liége* la population semble avoir dégénéré. « On « n'y rencontre, pour ainsi dire, que des êtres chétifs ou contrefaits, le visage « hâve, le teint livide, mal vêtus, et une multitude de pauvres qui demandent « l'aumône avec témérité. Cette dégradation se fait sentir *au moral comme* « *au physique*. Du reste, ici le peuple ressemble beaucoup à celui de Paris :

(1) Tome I, page 95.
(2) M. Cordier, préface, page xxv.

« même légèreté, même curiosité. Les *femmes*, qui en général sont peu jolies, « se donnent plus de peine, sont plus laborieuses et plus actives que les « hommes. »

Dans ces quelques lignes sont renfermées deux grandes vérités, à savoir : 1° que le moral chez l'homme est, jusqu'à un certain point, dépendant du physique; c'est pourquoi, lorsque l'on veut moraliser un peuple, il faut s'occuper de sa santé, de son bien-être au point de vue matériel ; 2° que les femmes sont généralement plus vertueuses que l'homme et plus mal partagées que lui dans la distribution des peines.

« En parcourant le boulevard qui sépare la ville de ses faubourgs, mon at- « tention s'est portée sur le *jardinage ;* voici dans quel état je l'ai trouvé : les « fossés qui entourent *Aix-la-Chapelle* sont, pour la plus grande partie, cul- « tivés en marais ; ils produisent en général nos légumes les plus communs, « surtout ceux dont les racines conviennent à la nourriture des hommes. On y « fait venir aussi beaucoup d'herbages et de salade. Pour faire blanchir ces « dernières et les rendre plus tendres, on se sert d'un procédé fort simple et « peu dispendieux.

« Lorsque ces plantes sont arrivées à leur volume, au lieu d'en réunir les « feuilles en faisceau serré par des liens de paille, on les couvre avec des pots « faits exprès, de forme conique et ouverts par les deux extrémités. Comme « ces vases sont fabriqués d'une terre qui tient de la nature du grès et qu'ils « sont vernissés, ils résistent aux intempéries des saisons et même à d'assez « fortes gelées.

« Ce procédé a l'avantage d'économiser le temps qu'on emploie à lier des « salades, de faire blanchir les feuilles extérieures des plantes, et par consé- « quent de rendre mangeables ces feuilles qui, par le moyen ordinaire, res- « tent vertes, dures et coriaces ; les salades deviennent plus tendres et plus « douces, parce que l'étiolement est plus complet. »

On comprend tout le mérite d'une telle observation, et combien l'application de ce procédé serait profitable, tant aux jardiniers qui approvisionnent la capitale de légumes qu'aux consommateurs eux-mêmes.

Les *manufactures d'aiguilles* sont au nombre des plus intéressantes du pays. M. Thouin en visita une où il eut occasion de remarquer tout le travail que nécessite une aiguille pour être propre au commerce. Elle passe dans les mains de *soixante-douze personnes*, et occupe des ouvriers de tout âge et de tout sexe.

C'est dans la fabrication de différents objets, qui paraissent très-simples, que la manutention est la plus compliquée en réalité, et qu'il faut appliquer le *principe de la division du travail;* ainsi pour les *épingles*, qui subissent *quatorze opérations* distinctes, sans compter quelques subdivisions de travail que le même ouvrier exécute ; et pour les *cartes à jouer*, qui subissent *soixante-dix opérations* différentes qui, confiées à *trente* ouvriers, permettent un produit de *quinze mille cinq cents* cartes par jour, tandis que, si chacun de ces ouvriers

se trouvait obligé de faire à lui seul toutes les opérations, et en le supposant même exercé dans son art, il ne terminerait peut-être pas deux cartes dans un jour; et par conséquent, les *trente* ouvriers, au lieu de *quinze mille cinq cents* cartes, n'en feraient que *soixante* (1).

Malgré l'économie et la sobriété de la population, elle est si nombreuse, dit M. Thouin, qu'elle aurait beaucoup de peine à exister si le *commerce* ne lui fournissait d'autres moyens pour suppléer à ce qui lui manque.

S'appuyant sur cette opinion d'Arthur Young, qu'un peuple qui fait du grain la base de sa nourriture est toujours à la veille de mourir de faim, M. Thouin considère que ce serait un acheminement vers la prospérité agricole que d'amener le peuple à vivre en grande partie de viandes et de racines; à regarder le pain plutôt comme l'assaisonnement que comme la partie essentielle de sa subsistance, parce qu'alors l'agriculture coûterait moins de frais de main d'œuvre, serait moins sujette aux vicissitudes des saisons, produirait une masse d'aliments plus nourrissants, d'un transport plus facile, d'une manipulation moins longue et moins dispendieuse que ceux qui sont extraits des céréales.

C'est ici un point fort important d'économie politique et d'hygiène publique, sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention des hommes compétents.

Un armurier lui apprit que *les lames de Damas*, qui sont si dures et si acérées qu'elles taillent le fer à froid, sont faites avec un fil de fer extrêmement fin qu'on réunit par masses et qu'on forge ensuite. C'est à l'imitation de ce procédé qu'en se servant des aiguilles défectueuses il était parvenu à se procurer un excellent acier dont il fabriquait des canons d'arquebuses et des pistolets à longue portée, des limes et des outils de la meilleure qualité.

M. Thouin a constaté que la *terre d'ombre*, ou *terre de Cologne*, dont on fait un assez grand usage, surtout pour la peinture, et qui avait été regardée par les naturalistes comme un produit du *règne minéral*, appartient évidemment au *règne végétal*, puisqu'on y reconnaît tous les degrés d'altération du bois, depuis son état ligneux jusqu'à l'état de poussière fine dans lequel il sert aux arts et au commerce.

Cette terre est employée dans le pays pour le chauffage; on en fait ensuite un usage général pour la peinture à l'huile, et c'est de là que lui est venu son nom de terre d'ombre; enfin on assure que quelques marchands hollandais mélangent la terre de Cologne avec le *tabac*, dans la proportion d'un huitième ou d'un quart. — *Avis aux priseurs!...*

La dissertation de M. Thouin sur la terre d'ombre est fort curieuse et très-intéressante.

« Les habitants des campagnes aiment passionnément leurs chevaux; ils les « élèvent eux-mêmes, ils les font manger à la main; ce sont leurs meilleurs et « leurs plus sûrs amis : aussi ne les veulent-ils laisser conduire par personne et

(1) J.-B. Say, *Economie politique*, tome I, page 341.

« ne les quittent-ils jamais. Ces animaux semblent connaître l'attachement que « leur portent leurs maîtres : ils répondent à leurs caresses, ils n'ont pas be- « soin d'être frappés pour travailler avec vigueur ; ils supportent patiemment « la fatigue et la peine. »

Cette juste sollicitude pour les animaux, qui se trouvera sans cesse dans la Hollande, contraste avec le traitement brutal dont ils sont souvent l'objet en France, brutalité qui semble justifier certaine phrase de M. Destutt de Tracy, qui prétend qu'*un cheval fait souvent plus de réflexion pour obéir à son conducteur que celui-ci n'en fait pour le mener*.

« Pour résumer mes observations sur Cologne, dit M. Thouin, j'ajouterai que, « durant mon séjour dans cette jolie ville, je n'ai eu qu'à me louer de la *douceur* « et de l'*honnêteté* de ses habitants.

« A *Bonn*, on ne rencontre point de mendiants dans les rues ; seulement quel- « ques pauvres, assis aux portes des églises, attendent l'aumône sans impor- « tunité et se contentent de recevoir ce qu'on leur donne.

« Voici l'explication de ce phénomène singulier : une administration, compo- « sée de bourgeois notables, tient registre de tous les pauvres. Ceux-ci sont « divisés en plusieurs classes. La première comprend les vieillards et les im- « potents ; on leur donne chaque semaine une somme suffisante pour subvenir « à leur nourriture et à leur entretien. La seconde est composée des estropiés « qui peuvent travailler à quelque genre d'ouvrage, mais dont le gain ne suffit « pas à leurs besoins ; ils reçoivent ce qui leur manque pour se procurer le né- « cessaire. Dans la troisième sont les pères et mères de familles nombreuses et « d'enfants en bas âge ; on leur distribue un contingent régulier, proportionné « à leurs facultés morales et physiques. A la quatrième appartiennent les or- « phelins et les enfants trouvés ; ils sont élevés, nourris et instruits à des mé- « tiers au moyen desquels ils déchargent la société de leur entretien et lui ren- « dent des services par la suite. »

La dépense que nécessite cette institution si bienfaisante est peu onéreuse aux gens aisés ; elle ne l'est point du tout aux riches, parce qu'on n'inscrit sur les listes de distribution que les natifs de la ville ou ceux qui y sont domiciliés depuis un certain temps : les autres pauvres n'ont pas la faculté d'y rester.

« En parcourant les bords du Rhin, j'ai observé qu'à l'exception de la grande « route les chemins étaient, en général, fort mal tenus. C'est cependant un « des moyens les plus sûrs de faire prospérer l'agriculture. L'avantage qu'elle « en retire tourne encore au profit de l'*humanité*, puisque ce genre de tra- « vaux a lieu plus particulièrement en hiver, temps où les pauvres gens ont « besoin d'ouvrage. »

M. Thouin rapporte la nomenclature d'une collection d'outils employés pour la culture des jardins et des campagnes du pays. Parmi ces outils il signale un *bident* qu'on emploie aux environs de Bonn pour labourer en place de la houe à crochets. Tout le monde sait combien le travail à la houe est pénible et dé-

forme les hommes. Ils sont obligés de se tenir les jambes écartées, le corps courbé en deux vers la terre; il arrive souvent qu'à la longue l'épine du dos perd sa flexibilité. Cela se remarque assez communément chez les vieux vignerons. Le bident de Bonn n'a pas cet inconvénient; l'ouvrier qui s'en sert travaille presque droit, ne prend pas tant de fatigue, et n'est pas exposé à contracter la courbure du corps et les maladies qui en sont les suites.

Comme on le voit, c'est toujours le même esprit de philanthropie qui préside aux observations de M. Thouin.

Doux, polis et prévenants, les habitants de Maëstricht sont grands, bien faits, et d'une bonne constitution. Leur mise est simple, étoffée, mais sans luxe. Ils aiment dans leurs vêtements la même *propreté* que dans leurs maisons et leurs travaux.

La propreté et l'ordre sont principalement en honneur dans la Hollande.

Dans le voisinage de Limpt on porte un grand respect aux cigognes, à cause des services qu'elles ont rendus et qu'elles rendent encore à la Hollande en la délivrant des animaux malfaisants dont elle serait infestée. Sur le sommet des cheminées on leur construit des nids en fer qui sont arrondis à la circonférence. Chaque année les cigognes reviennent se mettre en possession de leur demeure; elle y font leurs petits, et ceux-ci s'établissent ensuite au voisinage de leurs parents.

Une singularité est de voir, dans le voisinage, du bourg de Veucht, des clôtures de jardins fabriquées avec des planches goudronnées et peintes en noir. Cette couleur n'est point indifférente. On sait que de toutes c'est celle qui absorbe le plus aisément les rayons du soleil et en conserve le plus longtemps la chaleur; ces planches, ainsi imprégnées, la transmettent aux fruits qui croissent appuyés contre elles, et c'est ainsi que la physique aide l'agriculture.

« A quelque distance de Bois-le-Duc nous passâmes la Meuse sur la glace, « ajoute notre voyageur, et au premier village qui se présenta sur l'autre rive je « vis avec plaisir les toits volants dont on couvre les meules de foin et de grains. « C'est une invention bien simple, fort peu dispendieuse, et qui dure très-long- « temps. On pourrait s'en servir avec succès dans nos provinces de Normandie, « de Picardie, de Bretagne et autres, où la température est humide et froide : « elle économiserait les constructions de granges et mettrait en sûreté les four- « rages. »

Parmi les usages singuliers de la vie domestique à Amsterdam, le déjeuner n'est pas le moins remarquable. Ce repas nécessite beaucoup de préparatifs et un grand nombre d'ustensiles. D'abord on dispose sur une table deux vases dans lesquels il y a deux sortes de pain : l'un fait avec de la farine de seigle pur, noir, pesant et coupé par tranches très-minces; l'autre composé de fine fleur de farine de froment, d'une blancheur à éblouir, léger comme de la crême fouettée. Ces deux sortes de pains servent à faire des tartines. Deux assiettes contiennent des petites plaques de beurre, carrées, épaisses de huit à neuf li-

gnes, et sculptées à leur face. Dans une autre assiette, on trouve du fromage de Hollande, coupé en particules très-minimes; une autre encore contient une tranche de plusieurs livres de ce même fromage ; enfin dans un boîte ronde de laque du Japon sont des biscuits pour recevoir du beurre.

D'un autre côté de la même table est un plateau couvert de tous les vases nécessaires pour le thé et le café ; ils sont en porcelaine de Chine, du Japon et autres lieux. Cet attirail se répète tous les jours.

En comparant notre économie rurale avec celle du peuple hollandais, la culture des prairies et des bois, l'éducation des bestiaux, les constructions utiles aux hommes de la campagne et aux animaux domestiques, l'exploitation des terres, tout cela y est porté à un bien plus haut point de perfection qu'en France, et si le climat, si la nature et les expositions du terrain eussent permis aux habitants du pays de se livrer à d'autres genres de culture et d'industries, n'est-il pas à croire qu'ils les eussent perfectionnés comme les autres?

Si donc, avec non moins d'intelligence, avec plus d'activité, les Français dirigent leurs facultés vers l'agriculture, le commerce et les arts, que ne doit-on pas espérer d'un Etat qui possède tous les climats, toutes les natures de terre et une population immense?

Pour transporter le pain chez leurs pratiques, les boulangers se servent d'une voiture à bras et à deux roues, garnie d'un coffret surmonté d'un couvercle et fermant à clef. Cette méthode me paraît bien préférable aux hottes en usage à Paris. Il n'est pas à craindre que le pain se mouille, qu'il se salisse en tombant, ou qu'il soit manié par toutes sortes de personnes dont la propreté n'est pas la vertu habituelle.

Une dernière réflexion termine le chapitre : c'est qu'il ne faut pas se trop presser de juger les usages reçus chez un peuple, surtout chez celui-ci, qui porte au plus haut point de perfection l'esprit de réflexion et de calcul.

D'après des expériences chimiques auxquelles assista M. Thouin et d'après des entretiens qu'il eut avec plusieurs personnes instruites sur l'état des sciences et des arts dans la Hollande, il dut en inférer que les arts utiles y font constamment de grands progrès, parce que les hommes qui les pratiquent, ayant de l'aisance et cherchant à accroître leur bien-être, emploient à les perfectionner toute leur industrie et leurs facultés pécuniaires. Quant aux sciences, elles sont moins avancées, par la raison que peu de personnes s'en occupent, trouvant peu de gloire et surtout peu de profit à les cultiver. Il s'ensuit que les arts fournissent dans ce pays les matériaux dont se compose la science, tandis que dans d'autres contrées ce sont les sciences qui perfectionnent les arts, ce qui est infiniment plus court et produit des manutentions plus sûres puisqu'elles dérivent de principes bien connus.

« Le *crédit* de la Hollande est immense, ainsi que son *commerce* ; l'un et « l'autre s'étendent sur tous les points du globe ; les nations européennes doi- « vent à ce pays environ 3 milliards de florins, dans lesquels les Anglais sont

« compris pour 1,800 millions (*dix-huit cent millions*) ; 80 millions de florins « en numéraire suffisent à ses relations commerciales.

« La Hollande est riche : 1° de son économie, 2° de son travail assidu, 3° de sa « probité et de son exactitude scrupuleuse à tenir ses engagements : c'est là ce « qui lui assure ce crédit qui vaut souvent mieux qu'une grande fortune. »

En d'autres termes, ce qui fait la prospérité de la Hollande c'est la moralité de ses habitants : cela est toujours indubitable.

M. Thouin décrit avec détail un établissement qui lui a paru digne de fixer l'attention des amis de l'humanité : il s'agit de la *maison de réclusion* connue à Amsterdam sous le nom de Rapshuys. Il nous en fait connaître quelques coutumes et usages.

Ainsi. à la fin de chaque année, le concierge fait un rapport aux magistrats. Ceux-ci remettent au prisonnier une ou plusieurs années de sa réclusion, suivant l'amendement du sujet et le repentir de sa faute. Au moyen de cette espérance de sortir plus tôt et de l'occupation perpétuelle où l'on tient ces hommes, ils passent assez doucement la vie, et le travail dont ils contractent l'habitude leur procurera la subsistance lorsqu'ils auront achevé le temps de la correction.

Je m'informai, dit M. Thouin, si, comme dans nos prisons, les mêmes individus reparaissaient plusieurs fois dans celle-ci par condamnation pour les mêmes délits. Cela est rare, mais non sans exemple. Le concierge me montra un prisonnier encore jeune qui était revenu pour la troisième fois. C'était un juif allemand : il remplissait bien ses devoirs, et l'on était très-content de lui. Mais il avouait qu'il lui était impossible de résister à la tentation de voler ; cette passion funeste était plus forte que sa raison ; il avait beaucoup moins de plaisir à jouir du fruit de ses rapines qu'à les commettre. Les vols difficiles excitaient particulièrement son *ambition*, et celui pour lequel il subissait la peine, il le racontait avec tout le feu d'un chasseur qui fait parade de ses succès contre le gibier.

Parlerai-je d'une coutume établie dans cette maison, et qui, si j'en crois les administrateurs, ne contribue pas peu à faire supporter aux détenus la privation de leur liberté et est très-propre à les préserver des vices infâmes si communs dans les prisons ? Cette coutume est de permettre à ceux-ci de recevoir deux fois par semaine, dans leurs chambres, leurs femmes ou même leurs maîtresses. Bien entendu que ces dernières sont astreintes à donner en entrant une petite pièce de monnaie qui tourne au profit des vieillards.

A propos de ces faits, nous devons remarquer que la phrénologie, en tant qu'elle juge de l'influence de certaines prédispositions, peut venir en aide à la législation pénale pour mieux faire apprécier les circonstances atténuantes en faveur des accusés. En effet, lorsqu'il arrive, comme dans le cas du juif allemand dont parle M. Thouin, que la passion est plus forte que la raison, il faut considérer l'accusé plutôt comme malade que comme criminel, et le traiter en conséquence.

De tous les environs de La Haye, le plus fréquenté est la promenade du Bois. Ses promenoirs, nivelés, battus, nettoyés des mauvaises herbes, ont tous une destination particulière ; il y en a pour les personnes qui se promènent en voiture, pour les hommes à cheval, pour les gens de pied. Il n'est pas à craindre qu'on se détourne du chemin ainsi désigné. L'*esprit public* est tel que nul ne mésuse de la propriété commune ; que chacun, au contraire, veille à sa conservation et cherche à l'embellir, s'il est possible. Le Bois de La Haye devient, les dimanches et les fêtes, le rendez-vous des élégants de l'un et l'autre sexe.

Les *états généraux* de la province de la Hollande tiennent leurs séances dans une grande salle ornée avec goût et richesse. On y remarque une chose fort singulière : c'est une galerie remplie de spectateurs de toutes les classes, sous tous les costumes, prêtant l'attention la plus assidue aux objets qui se traitent dans l'assemblée, ne se permettant jamais le moindre bruit, la plus légère interruption. Il est vrai que cette tribune et les nombreux auditeurs qu'elle renferme sont en peinture sur le mur. Cette idée est assez philosophique.

Au nombre des savants qui se sont acquis de justes droits à la reconnaissance de M. Thouin, il cite M. le docteur *Brugmans*, professeur à l'Université de Leyde. C'est un naturaliste consommé. Occupé d'anatomie comparée, il possède un cabinet précieux en ce genre. La marche qu'il suit est celle qu'ont adoptée Lavater, Camper et Vicq d'Azir. Tous les organes qui ont les mêmes fonctions sont réunis sous le même point de vue et rangés par ordre d'affinité, de manière à offrir des séries d'objets indiquant les changements insensibles qu'ils éprouvent dans les diverses espèces d'animaux.

Sa collection de têtes d'hommes est considérable et très-précieuse ; il en a rassemblé de toutes les formes et de toutes les nations. Ce n'est pas tout : il a cherché à se procurer des connaissances sur le génie, les mœurs, les habitudes des individus auxquels elles ont appartenu ; et, comme depuis plusieurs années il anatomise un grand nombre de corps des malades qui meurent dans l'hôpital confié à ses soins, des criminels condamnés par la justice, enfin des hommes de mer qui décèdent à Amsterdam, il s'est rendu très-habile dans l'art de juger du moral des hommes d'après leur physionomie.

Cette étude a pour lui tant d'intérêt que, toutes les fois qu'il voit une conformation singulière ou des caractères moraux très-prononcés, son premier désir serait de les disséquer. A cette occasion je fus témoin d'un fait qui prouve à quel point il est dominé par cette passion scientifique.

Un honnête cordonnier, nommé Wolter, père de famille, fut renversé par un cheval. Il avait une large blessure à la tête et le crâne ouvert. On appelle M. Brugmans au secours du malade. En visitant la plaie avec beaucoup d'attention, il trouva une fracture très-extraordinaire. Ce ne fut qu'après l'avoir examinée dans tous les sens qu'il s'occupa d'y mettre un appareil. Retiré dans une pièce voisine et interrogé par la famille sur les suites de l'accident : « Je n'en ai jamais rencontré de pareille, répondit le docteur absorbé dans sa première im-

pression ; cette fracture est très-extraordinaire.... C'est une bien belle tête à disséquer.... je la disséquerai... je la placerai dans mon cabinet. »

Peu sensibles à l'honneur que M. Brugmans voulait faire à la tête de leur père, les enfants jetèrent de hauts cris ; l'opérateur, tiré de sa rêverie, s'empressa d'apaiser la douleur qu'il avait causée involontairement, car sa passion dominante ne l'empêchait pas d'être bon et humain. Il donna des espérances et promit de continuer ses soins au blessé. Nous voyions tous les jours le docteur avant qu'il allât panser son malade ; il nous demandait souvent : «Est-il mort ? » Sur notre réponse négative, il paraissait surpris et s'acheminait vers sa demeure. Malgré toute son envie de disséquer la tête du cordonnier, il le traita avec tant de zèle et d'activité qu'il réussit au delà de son attente et opéra la guérison la plus complète.

Voilà un docteur qui a précédé Gall ; seulement celui-ci a formulé ce que l'autre se contentait de pratiquer. Ceci soit dit sans diminuer le mérite du fondateur de la crânologie en France. Gall aussi avait des préoccupations et des naïvetés ; car il disait un jour très-ingénument à Mlle Lenormand, qui nous l'a souvent raconté : « Il manque deux têtes à ma collection : celle de Bonaparte et la vôtre, Mademoiselle. » Or il se trouve justement qu'on n'a pu se procurer ni l'une, ni l'autre.

Purmerende est une ville dont la population s'élève de six à huit mille âmes. On y fait un grand commerce de fromages. A côté de la Place aux Fromages est le marché aux chevaux et aux bestiaux. Rien de plus expéditif que les transactions : la bonne foi y préside. L'acheteur examine l'animal, demande au propriétaire le prix, lui dit le sien ; l'autre répond, et l'affaire est conclue ou ne se fait pas. On paie sur place ; le vendeur serre son argent, l'acheteur emmène sa bête, et tout est fini.

Quel contraste avec ce qui se passe chez nous dans de semblables marchés !

AMSTERDAM. — ETABLISSEMENT DES ÉLÈVES DE LA MARINE.

M. Thouin donne de curieux et intéressants détails sur cet établissement, qui est de la plus haute importance. Entre autres remarques, je vous signalerai celles-ci :

1o Avant le dîner, un des élèves, le plus jeune, monte sur un banc et récite à haute voix une prière qui est écoutée tête découverte et avec un respect religieux.

2° En parlant des punitions, il nous dit que le plus grand des supplices est d'être renvoyé de l'établissement. On conçoit bien que le mensonge n'y doit pas être toléré : c'est un vice généralement détesté dans le pays. On n'y connaît pas le besoin de parler sans rien dire, ou d'entretenir la conversation par ces jolis contes qui font le charme de la plupart de nos sociétés. Les Hollandais ont

la simplicité d'appeler bavards et menteurs ceux à qui nous donnons le titre d'hommes de bon ton et de gens d'esprit.

Les qualités des Hollandais n'ont pas nui à l'estime de M. Thouin pour ses compatriotes. On n'aime jamais tant son pays, dit-il, que quand on en est éloigné. Il semble que plus la distance est grande, plus les sentiments de confraternité s'avivent, pour ainsi dire, envers les compatriotes que l'on rencontre. Cette affection est d'autant plus expansive, que les caractères et les usages du peuple chez lequel on voyage sont plus différents. Je ne sais si c'est prétention locale, mais je n'ai jamais mieux connu, mieux apprécié les qualités des Français que lorsque j'en ai pu faire la comparaison avec celles des nations étrangères, et ce qui m'a surtout confirmé dans mon opinion, c'est qu'en général elle était partagée par les femmes.

Malgré le désir que j'avais de revoir ma famille, dit M. Thouin, je n'aurai pas été fâché de rester à Amsterdam encore quelque temps, afin d'observer avec moins de rapidité plusieurs établissements qui tiennent au bonheur de l'humanité et au perfectionnement des arts. Pour recueillir des renseignements exacts sur toutes ces choses, il faudrait les examiner à différentes reprises et suivre avec attention les détails de leur organisation particulière. Je n'ai fait que les indiquer.

Je ne puis quitter la Hollande sans insister ici sur le sentiment d'admiration dont j'ai été pénétré en la parcourant. Quel pays! Pour s'en former une idée exacte, il faudrait le voir longtemps et dans les différentes saisons de l'année. Ce sont les habitants qui ont tout créé; tout se conserve uniquement par leur industrie, aussi active que laborieuse; tout inspire la plus haute estime de leur patience, de leur savoir, je dirai même de leur génie, car il en fallait pour construire ces digues immenses, ces villes majestueuses, cette multitude de canaux qui protègent, décorent, fertilisent et vivifient un terrain qui n'était autrefois qu'un marais fangeux. On ne peut faire un pas sans y rencontrer matière à des observations d'agriculture et d'économie politique, rurale et domestique. Prés, bois, chemins, instruments, outils, machines, tout est simplifié, embelli, perfectionné.

En parlant des habitants de la Nord-Hollande, M. Thouin s'exprime ainsi : Je me plais à leur rendre ce témoignage : qu'ils disent beaucoup de choses en peu de mots, qu'ils font beaucoup de chemin sans paraître se mouvoir, et qu'ils agissant beaucoup sans qu'on s'en aperçoive autrement que par les résultats. (Ch. XVII, p. 310.)

Ce témoignage me paraît à moi un magnifique éloge!

Départ. — Ayant occasion de parler des routes en Hollande, M. Thouin dit : « Les postillons, en général fort adroits, parlent à leurs chevaux, mais ne les fouettent presque jamais; ils leur donnent souvent à boire et à manger, en cela bien différents des nôtres, qui frappent perpétuellement ces animaux et les laissent à la porte des cabarets, où ils s'arrêtent pour se rafraîchir eux-mêmes. »

Lorsqu'il traverse la Belgique, les réflexions suivantes le préoccupent : la vue des vastes châteaux et des jardins tout près desquels de nombreuses chaumières tombent en ruines, les essaims de mendiants qui, dans les villages, assiégent les voyageurs, offraient un contraste frappant avec le tableau de la Hollande. Là point de superbes châteaux, mais aussi point d'habitations en ruines ; rien qui ressente l'ostentation, rien qui encourage la mendicité. Pourrait-elle exister dans un pays où des ateliers de toute espèce fournissent de l'ouvrage aux individus qui en manquent, où tout le monde est forcé de contracter de bonne heure l'habitude du travail, où chacun, se suffisant à soi-même, se croirait déshonoré d'être à la merci de ses semblables ?

Il n'est qu'un cas où les habitants de la Hollande se permettent d'accepter des bienfaits : c'est lorsque, devenus vieux et infirmes, ils ne peuvent plus gagner leur vie en travaillant. Alors le gouvernement et des associations philanthropiques ont pourvu à ces nécessités d'une manière aussi noble que généreuse et qui n'a rien d'avilissant pour les pauvres. C'est ainsi qu'on voit dans presque toutes les villes des hospices ouverts aux orphelins, aux invalides et aux vieillards, et dans lesquels logement, nourriture, vêtement, instruction, tout est judicieux, commode, utile et même agréable.

La Hollande est vraiment le pays de la vertu privée, domestique et sociale.

L'aspect d'un tel pays devait inspirer à M. Thouin une foule de réflexions de plus d'un genre. Je n'en citerai plus qu'une pour terminer ce long paragraphe de mon rapport, beaucoup trop restreint pour le mérite de l'ouvrage.

Un bon gouvernement doit moins diriger ses lois vers la multiplication de l'espèce que vers son amélioration. Si cette population est bonne, elle multipliera suffisamment et trouvera les moyens de subvenir à ses besoins.

Pour opérer un tel bien en France, il suffit de laisser à l'agriculture la plus grande liberté possible, d'étendre son domaine par une seule faveur, celle qui lui procurera des genres de végétaux et des races d'animaux perfectionnés par la culture et l'éducation, ainsi que des espèces nouvelles, douées de qualités et de propriétés différentes. Qu'on ne tombe pas dans la faute de vouloir protéger les manufactures et le commerce aux dépens de l'agriculture ! Lorsque celle-ci sera florissante, le commerce, les arts, les sciences même n'auront pas de plus puissante protectrice, puisqu'elle paiera le prix de leurs produits, de leurs découvertes et de leurs inventions.

CONCLUSION.

En somme, l'ouvrage de M. Thouin se fait lire avec intérêt, parce qu'il est rempli de détails très-variés, présentés sous une forme simple, mais vive et piquante ; parce que ses observations, qui ont pour objet la botanique, l'horticulture, et même jusqu'à un certain point l'agriculture, c'est-à-dire les matières qui sont du ressort de ses études spéciales, paraissent généralement bien faites,

puisqu'elles reposent sur des faits qu'il a pu apprécier en connaissance de cause.

Mais le tableau qu'il fait de l'état moral des pays qu'il a parcourus et de la prospérité matérielle de leurs habitants était à peu près fidèle lorsque le livre dont nous venons de rendre compte a été écrit ; aujourd'hui cette peinture a perdu sous ces deux rapports (le dernier surtout) une grande partie de sa vérité.

N.-H. Cellier du Fayel,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE FRANCE : LOUIS XI ET CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE

(6e volume)

PAR M. MICHELET.

Un de nos collègues, chargé il y a un an de faire un rapport sur les deux derniers volumes publiés par M. Michelet, regrettait que les circonstances eussent éloigné de notre association la personne qui avait rendu compte des trois premiers, et ajoutait, non sans raison, que, pour juger avec équité des œuvres de cette importance, il faudrait en dérouler la série complète. Je regrette à mon tour de venir apporter aujourd'hui sur une partie de ce grand travail un jugement qui peut-être ne fera qu'ajouter à la disparité des opinions précédemment émises ; et, tout en me resserrant autant que possible dans les limites de ce sixième volume, je ne sais trop si je pourrai me soustraire aux impressions toutes personnelles qui me ramènent sans cesse à considérer le monument dans son ensemble.

M. Michelet est un écrivain à part : il allie à l'imagination enthousiaste de l'artiste la froide patience de l'érudit, et sait revêtir les faits historiques de formes si dramatiques, si saisissantes, qu'après avoir lu ses pages éloquentes on reste plongé dans une méditation pleine de tristesse ou de charme. Les personnages se dessinent, pour ainsi dire, au fond de l'âme en traits lumineux ; pour un moment ils revivent en nous, et cette assimilation même, qui est le comble de l'art, me paraît expliquer l'influence réelle de M. Michelet et la nature de son talent. Dans la chronique la plus sérieuse comme dans le plus humble document, il poursuit et retrouve, avec un rare discernement et une vive tendresse de cœur, ce qui a vécu. Le poëte, le peintre aussi demande à la vie la vérité qui doit inspirer ses vers ou son tableau ; défendrez-vous à l'historien de fouiller la lettre morte des manuscrits ou des livres pour chercher Pompéi sous la cendre ?

Un exemple achèvera d'expliquer ma pensée. Après avoir raconté le sac de Dinant, ces atroces noyades dans la Meuse, cet incendie qui dévora tout, M. Mi-

chelet s'exprime ainsi : « Ce qui étonne, c'est que, parmi les matières indestructibles, entre le plomb, le cuivre et le fer, on trouva des choses fragiles, de petits meubles de ménage, de frêles joyaux de femme et de famille, vivants souvenirs d'humanité qui sont restés là pour témoigner que ce qui fut détruit, ce n'étaient pas des pierres, mais des hommes qui vivaient, aimaient. » Je trouve entre autres cet article : « *Item*, deux petites tasses d'argent, deux petites tablettes d'ivoire, deux oreillers avec couvertures semées de menues paillettes d'argent, un petit peigne d'ivoire, un chapelet à grains de jais et d'argent, une pelote à épingles de femme, une paire de gants d'épousée. » Un tel article fait songer. Quoi ! ce fragile don de noces, ce pauvre petit luxe d'un jeune ménage, il a survécu à l'épouvantable embrasement qui fondait le fer ! Il aura été sauvé apparemment, recouvert par l'éboulement d'un mur... « Tout porte à croire qu'ils sont restés jusqu'à la catastrophe sans se décider à quitter la chère maison ; autrement n'auraient-ils pas emporté aisément plusieurs de ces légers objets ? Ils sont restés, elle du moins ; la nature des objets l'indique.... et alors que sera-t-elle devenue ? Faut-il la chercher parmi celles dont parle notre Jean de Troyes, qui mendiaient sans asiles, et qui, contraintes par la faim et la misère, s'abandonnaient, hélas ! pour avoir du pain ? Ah ! Madame de Bourgogne, quand vous avez demandé cette terrible vengeance, vous ne soupçonniez pas sans doute qu'elle dût coûter si cher ! Qu'auriez-vous dit, pieuse dame, si vers le soir vous aviez vu de votre balcon de Bruges la triste veuve se traîner dans la boue, dans les larmes et le péché ? » (Pages 216, 217.) Tout cela, réflexions et détails, n'est qu'une poétique conjecture que la sévère critique pourrait contester sans doute ; mais, à coup sûr, il y a là un sentiment profond de la vérité, et là du moins l'interprétation du texte écrit repose sur des sentiments vrais à toute époque et en tout pays.

Si l'on n'a jamais refusé à M. Michelet la puissance du style et la profondeur des recherches, on l'a blâmé de suivre les errements de l'école allemande, de généraliser trop souvent, de personnifier une époque dans telle ou telle individualité, et de faire servir systématiquement les faits à la création de ces espèces de *mythes*. Cette question a déjà été débattue dans l'Institut Historique ; je n'y reviendrai pas. Je dois dire seulement qu'une objection semblable pourra difficilement être adressée au volume que j'ai eu à examiner, et, pour ma part, j'applaudis à cette modification dans la méthode historique de M. Michelet. Soit que, sous des cheveux déjà blanchis par le travail, l'ardeur de cet esprit vigoureux se soit un peu refroidie, soit que l'étude d'une époque toute pratique, toute positive, l'ait décidé à se placer à un point de vue analogue, rien de plus simple, de plus lucide, de mieux ordonné que le récit du règne de Louis XI. L'auteur est toujours poëte pour évoquer les morts et les ranimer d'un souffle ; mais au moins il met ses personnages dans les conditions de leur vie possible, il les circonscrit dans la sphère d'action qui leur est propre ; il descend même dans l'examen minutieux des faits isolés, les discute avec soin, les éclaircit, et, en ce

sens, la captivité de Louis XI à Péronne est exposée de main de maître. Si on peut trouver trop audacieuse la synthèse des premiers volumes, l'analyse savante et judicieuse qui domine dans celui-ci obtiendra, je crois, tous les suffrages.

Il est une autre objection bien plus grave, et sur laquelle je ne passerai pas aussi facilement condamnation. On reproche à M. Michelet d'admettre un fatalisme en vertu duquel les hommes, n'agissant point par eux-mêmes, ne sauraient être réputés ni justes, ni criminels. «Après chaque fait, s'écrie-t-on, l'historien doit pouvoir dire : Ceci est bien, ceci est mal. Or sur ce point capital M. Michelet ne se prononce pas. » Mais cette accusation est-elle fondée? Dans ses appréciations (et il y en a beaucoup; et des meilleures) il est toujours guidé au contraire par un grand sens moral. Voyez comment il juge le règne de Louis XI. « Une chose fort mauvaise, dit-il, c'est que Louis XI, sans être pire que la plupart des rois de cette triste époque, avait porté une plus grave atteinte à la moralité du temps. Pourquoi? Il réussit. On oublia ses longues humiliations, on se souvint des succès qui finirent; on confondit l'astuce et la sagesse. Il en resta pour longtemps l'admiration de la ruse et la religion du succès (p. 488). » Voilà, certes, des paroles qu'on ne pourra entacher de fatalisme; je dirai même que nul écrivain, à mes yeux, n'a des intentions plus loyales, une plus vive répugnance pour les actions mauvaises, une plus réelle sympathie pour ce qui est noble, généreux, désintéressé. Doit-il pour cela formuler sur toutes choses des jugements tranchants, absolus? C'est beaucoup demander, au nom de la raison, à cet homme qu'on accuse de manquer de foi. J'en appelle à tous ceux qui ont étudié sérieusement, impartialement, un personnage, un fait important. Devant tant de témoignages contradictoires, tant d'obscurités, tant de piéges tendus à la crédulité humaine, n'est-il pas permis à l'historien de s'abstenir en certains cas, et peut-on exiger de lui plus qu'un exposé sincère? Ce doute-là, au contraire, n'est-il pas prudent et sensé?

Niera-t-on aussi que certaines époques ne soient faites pour porter le trouble, le découragement dans le cœur de l'écrivain moraliste? Mais ce découragement même est la preuve de l'élévation de ses sentiments, et, à ce propos, je trouve dans M. Michelet ces paroles significatives : « L'histoire du XVe siècle est une longue histoire; longues en sont les années, longues les heures : elles furent telles pour ceux qui les vécurent ; elles le sont pour celui qui est obligé de les recommencer, de les revivre; je veux dire pour l'historien qui, ne faisant pas un jeu de l'histoire, s'associerait de bonne foi à la vie des temps écoulés. Ici où est la vie? Qui dira où sont les vivants et où sont les morts? A quel parti porterai-je intérêt? Entre ces diverses figures, en est-il une qui ne soit louche et fausse, une où l'œil se repose pour y voir nettement exprimés les idées, les principes dont vit le cœur de l'homme (page 289)? » Et, en effet, où est la vie morale dans Louis XI, Saint-Pol, Armagnac, Nemours, Warwick, Sforza, Charolais lui-même? Les grands, les puissants du monde donnent l'exemple de la

cruauté, de la perfidie, d'une cupidité farouche; et les moyens répondent au but. Ce ne sont partout que sombres tragédies où l'argent joue le principal rôle avec l'échafaud au dénoûment. Guerre des Roses, émeutes flamandes, procédures impitoyables, c'est par là que finit le moyen âge, et il semble que les hommes nouveaux qui vont fonder les temps modernes cherchent à faire absoudre la féodalité qu'ils détruisent.

Le représentant de cette féodalité, Charles-le-Téméraire, chevalier vaillant, bon justicier, n'en est pas moins, comme presque tous les princes du temps, un homme d'affaires, d'argent et de calcul. Gouvernant des provinces hétérogènes, Flandre, Bourgogne, Alsace, Franche-Comté, il essaie d'y établir l'ordre, la régularité, presque la centralisation; de substituer le droit écrit au droit coutumier, et de placer sa volonté souveraine au-dessus des priviléges locaux. Dans son ambition immodérée il rêve le rétablissement de l'ancien royaume de Bourgogne, avec Nancy pour capitale; et, afin d'avoir la Lorraine, il livre la tête de Saint-Pol, réfugié sur ses terres. Il veut aussi la Provence, la Savoie, l'Italie même; mais sur sa route il trouve les Suisses, et se brise à cet obstacle qu'il méprisait. Ce qui perdit surtout cet homme violent, c'est qu'il se crut assez fort pour être seul. Les Flamands, dont il tirait de l'argent, lassés de payer, résistèrent. Il les exaspéra par de rudes paroles : « Ils disent qu'ils sont « bons, loyaux, obéissants sujets. Quelle obéissance y a-t-il à désobéir? quelle « loyauté d'abandonner son prince? quelle bonté filiale en ceux qui plutôt « machinent sa mort?.... De telles machinations, répondez, n'est-ce pas crime « de lèse-majesté? Et quelle punition y faut-il? la confiscation? non; ce n'est « pas assez. La mort?... non décapités, mais écartelés. Pour qui votre prince « travaille-t-il? Est-ce pour lui, ou pour vous, pour votre défense? Vous dor- « mez, il veille; vous vous tenez chauds, il a froid; vous restez chez vous pen- « dant qu'il est au vent, à la pluie. Il jeûne, et vous, dans vos maisons, vous « mangez, buvez et vous vous tenez bien aises. Vous ne vous souciez pas d'être « gouvernés comme des enfants sous un père : eh bien, fils déshérités pour in- « gratitude, vous ne serez plus que des sujets sous un maître. Je suis et je serai « maître à la barbe de ceux à qui il en déplaît. Dieu m'a donné la puissance; « Dieu, et non pas mes sujets. Lisez là-dessus la Bible aux livres des Rois. » (Pages 369, 370, d'après les documents Gachard. » Dans une autre occasion, faisant allusion à son père, Français, à sa mère, Portugaise, il s'était écrié : « Grosses et dures têtes flamandes, croyez-vous donc qu'il n'y ait personne de « sage que vous? Prenez garde : *j'ai moitié de France et moitié de Portugal*. » (Page 322, d'après les documents Gachard.) C'était dire aux Flamands qu'ils avaient un maître étranger. Il alla plus loin; il se déclara étranger même à la France, et cela dans une audience solennelle où les ambassadeurs de Louis XI venaient lui offrir réparation pour les pirateries de Warwick. « *Nous autres « Portugais*, nous avons pour coutume que si ceux que nous croyons amis se « font amis de nos ennemis, nous les envoyons aux cent mille diables d'enfer. »

(Page 324, d'après Chastellain.) Son rival recueillait avec soin ces imprudentes paroles, lui reprochait avec une feinte douceur de jurer par saint George, de porter l'ordre de la Jarretière et d'aimer les Anglais; lui débauchait ses plus utiles serviteurs, Comines et plus tard Crèvecœur.

Ce rival, Louis XI, l'emporta, parce qu'il était patient. Entouré de petites gens dont il avait pris le joyeux langage et les allures triviales, astucieux, âpre au gain, froidement cruel, il avait une habileté trop vantée peut-être, mais supérieure à celle de ses contemporains. Son intempérance de langue lui eût nui plus d'une fois s'il avait eu affaire à des gens plus clairvoyants, et sa trop grande confiance dans la justesse de ses calculs eût gravement compromis les intérêts de l'État, si un concours de circonstances favorables ne l'eût servi à souhait. Ses plus honteuses lâchetés politiques, l'abandon de Liége, cette petite France wallonne qui comptait sur lui et qui périt par lui, et le supplice de Hugonet et de Humbercourt, dont il livra aux Gantois les lettres de créance, n'arrêtèrent pas les progrès de son influence toujours croissante. Quatre grandes maisons lui faisaient ombrage, celles de Bourbon, de Bourgogne, de Bretagne et d'Anjou. Il gagna l'une par le mariage de sa fille avec Pierre de Beaujeu; à l'autre il prit la Bourgogne, la Picardie, la Franche-Comté et l'Artois. Il fit la loi à la Bretagne, lui démontra sa faiblesse et son isolement, l'enferma de tous côtés, ne lui laissant plus d'autre alternative que de venir à la couronne par mariage ou par succession. Il acquit le Maine, l'Anjou, la Provence comme héritier du vieux roi René. Ainsi, en y joignant le Roussillon, le royaume, ouvert jusque-là, se trouva pourvu de ses indispensables barrières, et les provinces du centre purent goûter enfin une paix durable.

« Si je vis encore quelque temps, disait Louis XI à Comines, il n'y aura plus « dans le royaume qu'une coutume, un poids et une mesure. Toutes les cou« tumes seront mises en français dans un beau livre. Cela coupera court aux « ruses et pilleries des avocats; les procès en seront moins longs..... Je bride« rai comme il faut ces gens du parlement.... Je mettrai une grande police « dans le royaume. » Comines ajoute encore « qu'il avait bon vouloir de soulager ses peuples, qu'il voyait bien qu'ils étaient accablés, qu'il sentait avoir par là fort chargé son âme (page 490). » Mais le temps lui manqua. La mort, dont il redoutait la venue, l'empêcha de réaliser ces projets d'administration intérieure. Il put même prévoir de son vivant les résistances qu'allait rencontrer un pouvoir si fortement tendu. Toutefois le système qu'il avait fondé s'affermit: la réaction féodale fut impuissante; l'autorité politique et administrative acheva de se concentrer entre les mains d'un seul.

Nous espérons que M. Michelet, qui dans son *Précis* a déjà esquissé à grands traits l'histoire des temps modernes, nous fera assister bientôt au développement du règne fécond dont il nous entretient aujourd'hui. Tous ses amis personnels et tous les amis de la science historique s'uniront, j'en suis sûr, dans le même vœu, celui de voir se terminer une œuvre si remarquable, qui a coûté à

l'auteur tant d'efforts, tant de veilles, et qui ne saurait être complétée que par lui.

Huillard-Bréholles,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX ET INÉDITS.

DESCRIPTION DE DEUX MONUMENTS DÉCOUVERTS DANS LA BASILIQUE DE SAINT-PAUL, À ROME, LE PREMIER, LE 30 DÉCEMBRE 1828, ET LE SECOND, LE 24 AVRIL 1831,

Par M. l'abbé SETELLE.

Nous devons une grande reconnaissance aux travaux de feu le chanoine Setelle qui, pendant de longues années, occupa la chaire d'archéologie chrétienne au séminaire spécialement nommé *Séminaire Romain*.

Doué d'un regard investigateur et d'une patience à toute épreuve, il fut très-heureux dans la découverte de beaucoup d'épitaphes qui intéressent surtout l'histoire.

Je me propose de rapporter ici deux inscriptions qu'il publia, avec des planches italiennes, en 1831. L'incendie de la basilique de Saint-Paul, sur la route d'Ostie, avait occasionné la découverte de ces deux inscriptions : l'une chrétienne, l'autre païenne.

Maintenant, suivant ses traces, je commencerai par la première. L'intérieur d'un tombeau placé sous terre, près de la *Porta Maggiore*, contenait ces mots :

Cinnamius . Opas . lector . Tituli . Fasciole
Amicus . Pauperum . qui . vixit . Ann . XLVI .
Mens . VII . D . VIIII. Deposit . In . Pace . X Kal.
Mart . Gratiano IIII . et . Merobaude .
Cons .

Les consuls nommés ci-dessus établissent l'époque de l'inscription en 377.

Chacun doit voir que le marbre appartenait à un autre tombeau, puisque ladite basilique détruite fut élevée en 386. L'expérience nous fournit ces exemples.

Cette observation faite, il faut remarquer que le mérite principal de cette inscription est la date.

Il est bien vrai que l'église des saints Nereus et Achilleus fut regardée comme un des plus anciens titres presbytériaux, et que l'on a appelé *Titulus Fasciolæ* ;

mais les monuments les plus anciens de cet édifice remontaient aux années 483 et 489.

En effet, nous lisons dans le livre pontifical que saint Félix III était *de Titulo Fasciolæ*, et que trois prêtres *Tituli Fasciolæ* signèrent le synode romain sous le pontificat du pape saint Symmaque.

Ne pouvant pas connaître ce marbre, le baron de Van Viverd fut induit à croire que le titre *Fasciolæ* était une corruption de langue, et que le mot est *Fabiolæ*. Il supposait que la *Fabiole*, louée par saint Jérôme dans la lettre adressée à *Océan*, fut la fondatrice de cette église. Son avis obtint du crédit, peut-être parce que l'histoire et les monuments ne nous donnent aucun nom de *Fasciolæ ;* mais le marbre découvert réfute son opinion et prouve que l'ancien nom de cette église est authentique. Cette opinion est encore réfutée par plusieurs auteurs modernes qui ont dit, sans aucun fondement, que cette église fut bâtie en l'année 425 ou 523. Enfin je dirai, nonobstant l'existence d'autres opinions, que très-probablement la *Fasciole* dont il s'agit n'est que le nom de la matrone qui a fait bâtir cette église. C'est ainsi que l'église Saint-Vital a été désignée par *Titulus Vestinæ ;* celle de Saint-Xistus par *Titulus Tigridis ;* celle de Saint-Martin par *Titulus Equitii*.

L'autre inscription, c'est-à-dire la païenne, est bien remarquable par la *Biographie du consul Barbarus*. Ce marbre était placé sur le tabernacle du maître-autel ; c'est pour cela qu'il était impossible qu'on le vît. Les historiens qui ont parlé de ce consul ont été obligés de passer sous silence ses actions faute de monuments. L'auteur des *Annales d'Italie* confesse ingénument qu'il ne connaît de ce personnage (en 157) que le nom ; mais l'inscription nous en dit plus.

D. M.

M . *Civicae* . Barbaro . Cos .
Auguri . *Leg* . Augg . Germaniæ super .
Et Inferior Leg ... Augg . Prov . Thrac .
Com . *L* . *Veri* . *Aug* . *In* . *B*ello . Parth . Mesop .
Armeniae . *Procos* . Prov . Afric . Tr . Latic .
Quaest . *K* . *X* . *Stli*J . Tudic . Sevir . Eq . Rom .
Conj . *Be*nerementi
Posuit . *M*arciana . C . F .

Le célèbre Borghesi, nom très-cher à la république des lettres, illustra cette épitaphe (*Giornale Arcadico -maggio* 1830), et produisit de nombreuses adjonctions accompagnées de longs arguments que je reproduis.

D . M .

....*Statilio*... *F* . Barbaro Cos .
....*Leg* . Augg . Germ . super .
...*Leg* . Augg . Prov . Thrac .
Donato . *Donis* . *Mil* . *B*ello . Parth . Mesop .
Praet... *Q* . Prov . Afric . Tr . Latic .
Leg... *X* . *Vir* . *StliJ* : Judic . Sevir . Eq . Rom .
*Conjugi B*enemerenti
.....Areiana . C . F .

Il me suffit d'avoir rapporté ces monuments pour en faire comprendre l'importance soit au point de vue de l'histoire, soit au point de vue archéologique.

BORGNANA,
Membre correspondant de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 3 janvier 1844, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

La classe reçoit plusieurs volumes et brochures, parmi lesquels on remarque les ouvrages suivants : *Histoire de France*, tome VI (*Louis XI et Charles-le-Téméraire*), par M. Michelet, 1 vol. in-8° (rapporteur, M. Huillard-Bréholles) ; *Essai sur la topographie de Tyr*, par Jules de Bertou, cahier in-8°, avec deux plans (rapporteur, M. l'abbé Badiche); *Instituzioni lementari di Geografia naturale, topografica, politica, astronomica, fizica e morale, ordinata con nuovo metodo in otto periodi*, par M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Sciences de Naples, 1 vol. in-8°; *Nuovi Elementi di geografia antica*, par le même, cahier in-8° (rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Sur le rapport de M. Renzi, la classe admet comme membre résidant M. J.-F.-A. Kraetzer-Rassaerts, docteur ès-lettres, employé au ministère des affaires étrangères; et comme membres correspondants, Monseigneur Arnaldi, prélat de la cour romaine, et M. le comte Dousse-d'Armanon. — Ces élections seront soumises à la sanction de l'assemblée générale.

M. Dufey (de l'Yonne) commence un rapport verbal sur l'*Histoire de Montauban sous la domination anglaise et jusqu'à sa réunion à la couronne de France*, par M. Devals aîné. Après une discussion approfondie sur l'histoire de

ce que l'on a appelé les Grandes Compagnies, la suite du rapport est renvoyée à la prochaine séance.

*** Le mercredi 10 janvier, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), présidence de M. Alix.

La classe reçoit plusieurs brochures et livraisons. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Alix fait un rapport favorable sur les candidatures de MM. Charles-Henri Graf (de Mulhouse), et Galoppe d'Onquaire, et sur les ouvrages qu'ils ont offerts à cette occasion à l'Institut Historique (*voyez* le procès-verbal de la dernière séance de la 3e classe, page 35 de la précédente livraison). MM. Graf et Galoppe d'Onquaire sont admis comme membres résidants, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Les autres travaux à l'ordre du jour n'étant pas prêts, la séance est levée.

*** La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 17 janvier, sous la présidence de M. l'abbé Badiche.

La classe reçoit plusieurs volumes et revues mensuelles. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. Debret et le docteur Caffe proposent, comme membre correspondant, M. le docteur Joseph-François Sigaud, médecin de S. M. l'empereur du Brésil. M. Sigaud est auteur du mémoire *Sur les Progrès de la géographie au Brésil et sur la nécessité de dresser une carte générale de cet empire*, publié dans la dernière livraison de ce journal, page 8. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. le docteur Grenet, le docteur Caffe et Renzi.

La classe reçoit, outre les revues ordinaires et plusieurs brochures, un ouvrage intitulé : *Documents pour servir à la géographie physique du bassin du Rhône*, par le docteur Lortet, de Lyon (rapporteur, M. Frissard, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. l'abbé Badiche lit un rapport sur les *Mémoires de l'Académie d'Arezzo* (Toscane).—Renvoi au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 27).

M. le docteur Grenet donne lecture d'un rapport sur l'*Introduction aux Annales médico-psychologiques, etc.*, publiées par MM. les docteurs Baillarger, Cerise et Souget. Cette *Introduction* est de M. Cerise. — Renvoi au comité du journal, après une courte discussion.

La classe renvoie également au comité du journal le rapport lu dans la dernière séance, par M. le docteur Colombat (de l'Isère), sur l'*Analyse physiologique de l'entendement humain, etc.* Ouvrage du docteur Collineau, membre de l'Académie royale de Médecine (*voyez* la précédente livraison, page 31).

*** Le mercredi 24 janvier, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Foyatier.

M. Marcellin, architecte, est proposé comme membre résidant par MM. Foyatier et Renzi. Il offre à la classe divers travaux de critique sur les antiquités, l'architecture, la sculpture, etc. — Sont nommés commissaires pour l'examen de cette candidature MM. Albert Lenoir, de Brière et Foyatier.

M. le baron Camille Trasmondo, docteur-médecin-chirurgien, professeur à l'Université de la Sapienza, à Rome, est admis comme membre correspondant sur le rapport favorable de la commission, nommée à la dernière séance, pour examiner ses titres (*voyez* le procès-verbal, page 36 de la précédente livraison).

Notre collègue M. le chevalier de La Basse-Moûturie, de Lille, envoie deux dissertations archéologiques extraites de son *Voyage historique et pittoresque dans le grand duché de Luxembourg*, et relatives, l'une à *un Autel de Diane*, l'autre au *Mausolée d'Igel*.

La classe, après avoir pris connaissance d'une partie de ces manuscrits, charge un de ses membres de les examiner et de lui en rendre compte.

*** L'assemblée générale du mois de janvier (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 26, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

Notre collègue M. docteur José Cardozo de Menezès, de Rio-Janeiro, dans une lettre adressée à M. l'administrateur, annonce que tous les membres correspondants du Brésil recevront avec beaucoup de plaisir le *Compte-Rendu des séances du Congrès de* 1843.

M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois de janvier. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne par votes au scrutin secret les élections de M. J.-F.-A. Kraetzer-Rassaerts, admis comme membre résidant par la 1re classe; de Monseigneur Arnaldi et de M. le comte Edouard Dousse-d'Armanon, admis par la même classe comme membres correspondants; de MM. Charles-Henri Graf (de Mulhouse), et Galoppe d'Onquaire, admis par la 2e classe comme membres résidants; enfin de M. le baron Camille Trasmondo, de Rome, admis par la 4e classe en qualité de membre correspondant.

M. le président lit un rapport de M. Lebot, ingénieur des ponts et chaussées, sur la *Navigation transatlantique, considérée sous le point de vue commercial*, par M. L. de Posson, colonel en retraite. — Renvoi au comité du journal après une courte discussion.

M. de Brière propose plusieurs questions pour le prochain Congrès. L'assemblée les admet et les renvoie, suivant l'usage, au comité des travaux.



CHRONIQUE.

Rudiment social. — Coup d'œil moral, religieux et politique sur l'humanité. — Vues nouvelles d'économie commerciale. — De la position actuelle du commerce, de ses causes et des moyens de l'améliorer, par M. Dagneau, ancien négociant.

Nous ne parlerons du premier ouvrage de M. Dagneau que pour dire que ce qu'il contient d'intéressant rentre en grande partie dans les matières qu'il a traitées spécialement dans sa seconde brochure, et sur lesquelles il possède des connaissances à la fois théoriques et pratiques.

Après avoir exposé, ce qui est généralement reconnu, que, malgré l'extension considérable de toutes les branches du commerce et de l'industrie, la plupart sont dans un état de souffrance plus ou moins pénible, M. Dagneau a cherché à déterminer les causes de ces perturbations. Il attribue les unes à la surabondance de la production sur la consommation depuis que les machines à vapeur ont été multipliées; les autres dépendent, suivant l'auteur, du personnel d'un certain nombre de marchands, fabricants, etc.

Sous le rapport moral, M. Dagneau partage les industriels en plusieurs classes : 1° ceux qui, avec des connaissances et de la fortune, se livrent au négoce ou à la fabrication par l'habitude, par le besoin de conserver ou d'améliorer leur position sociale; 2° ceux qui, sans fortune, se consacrent au commerce, aux travaux de l'industrie avec zèle et aptitude, pour se faire, à l'aide de leurs connaissances, de leur travail et de leur crédit, un moyen d'existence, un état, un nom, un avenir. Ces deux classes, où l'on peut trouver encore cette *antique bonne foi* qui faisait et doit faire la base de toutes les transactions commerciales, sont, dit avec raison M. Dagneau, aussi recommandables l'une que l'autre. « Mais, ajoute l'auteur, il est une troisième classe dont l'industrie n'a d'autre « but que d'arriver à la fortune aux dépens de celle des autres, aux dépens « même de son propre honneur. Pour ces hommes tous les moyens sont bons; « il suffit d'arriver. »

M. Dagneau a oublié de mentionner ici ces faiseurs de projets mal digérés et d'entreprises hasardeuses qui, dépourvus de capitaux, font appel à ceux d'autrui, non dans le but prémédité de s'en emparer par des voies frauduleuses, mais afin de réaliser à tout prix leurs projets, et sauf à voir les capitaux des malheureux actionnaires s'évaporer et disparaître si les entreprises ne réussissent pas..... Cette catégorie de soi-disant industriels nous semble plus nombreuse que la précédente, et bien qu'elle soit moins méprisable, elle n'en est pas moins très-dangereuse pour la société.

Pour prévenir autant qu'il est possible ces catastrophes et remédier aux perturbations qui entravent le commerce et l'industrie, M. Dagneau propose divers moyens dont quelques-uns nous ont paru dignes d'attention et d'examen, tels

que l'amélioration et la refonte des lois sur les patentes (on s'en occupe actuellement); l'obligation qui serait imposée de produire des certificats de moralité et de connaissances acquises dans la spécialité pour obtenir une patente; la création ou plutôt le rétablissement d'inspecteurs généraux du commerce, correspondant avec les consuls à l'étranger, avec les chambres de commerce; chargés de recueillir et de donner tous les renseignements possibles sur le commerce interne et externe; de proposer tous les moyens d'amélioration; de recueillir aussi les lois étrangères relatives au commerce, les tarifs des droits chez l'étranger; de dresser des états de toutes les manufactures, de tous les établissements de commerce; de fournir des données sur les rapports qu'ont ou peuvent avoir les provinces et les villes de France entre elles et avec les pays étrangers, sur les productions et le genre de commerce de ces divers pays; enfin de signaler les abus et de réunir le corps le plus complet possible d'instruction sur toutes les parties élémentaires du commerce, ses *sources*, ses *moyens*, ses *résultats*.

Nous engageons les personnes, qui, par leurs fonctions, leurs études ou leur goût, s'occupent des questions qui intéressent l'amélioration soit de l'industrie en général, soit de quelques-unes de ses branches, de lire les ouvrages de M. Dagneau, dont les principes et les vues sont susceptibles d'inspirer d'utiles réformes et de sages règlements. AL....

— Un rapport remarquable a été fait à l'Académie des Inscriptions, par la commission d'histoire, sur l'ouvrage de notre collègue M. Onésyme Leroy, intitulé : *Histoire comparée du Théâtre, des mœurs et des révolutions en France dès la formation de la langue jusqu'à son plus haut développement* (1). Voici l'extrait de ce rapport :

« L'auteur s'attache principalement à découvrir les rapports de nos premiers « essais dramatiques avec les circonstances au milieu desquelles ils furent com« posés ou représentés. Il étudie dans ces scènes dialoguées, non-seulement les « premiers rudiments de notre langue, mais les allusions, les traditions, les dé« tails de mœurs que les spectateurs contemporains devaient saisir avec un « avide empressement. Pour lui ce genre de compositions ne constitue pas seu« lement des tentatives littéraires; il y voit un instrument de publicité, un « organe de l'opinion publique, et rattache ainsi les jeux et les mystères, en « apparence les plus innocents, aux combinaisons de la politique et aux plus « grands événements de l'histoire. Cet ouvrage mérite une estime que nous « nous plaisons à proclamer. »

D'où vient, demandait hier un journal, que cette *proclamation*, restée dans les bureaux de l'Institut, n'est pas encore au *Moniteur*? C'est ce que nous ignorons. F....

(1) *Histoire comparée du Théâtre, des Mœurs et des révolutions en France dès la formation de la langue*; par M. Onésyme Leroy. 1 vol. in-8°. Paris, Hachette et Amyot. 1844.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843) ; 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien ; 71e et 72e livraisons. En vente : MM. Pasquier, Eugène Delacroix (fin du VIe volume). — Sous presse : M. de Talleyrand.

Rendiconto delle adinanze e de' lavori della reale Accademia delle Scienze di Napoli : numéro 11, septembre et octobre, et numéro 12, novembre et décembre 1843 ; deux forts cahiers in-4°.

Annali universali di statistica, economia pubblica, storia, viaggi e commercio ; livraisons de novembre et décembre 1843, janvier et février 1844.

Giornale dell' I. R. Istituto Lombardo di Scienze, Lettere ed Arti, e Biblioteca italiana ; XXIIIe livraison ; février 1844.

Le Chanteur accompagnateur, ou *Traité du Clavier, de la Basse chiffrée, de l'Harmonie simple et composée*, par notre collègue M. A. Elwart, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, professeur d'harmonie au Conservatoire, et principal auteur des *Etudes élémentaires de la musique ;* cahier in-8°. Paris, chez l'auteur et chez les éditeurs de musique. 1843.

Revue du Midi, publiée à Montpellier, livraison de novembre 1843.

Bulletin de la Société de Géographie ; 2e série, tome XX ; livraisons de septembre, octobre et novembre 1843.

La Revue Synthétique, publiée par M. Victor Meunier : — Sciences, Littérature, Beaux-Arts ; livraisons d'octobre, novembre et décembre 1843 ; janvier et février 1844.

Revue étrangère et française de législation, de jurisprudence et d'économie politique, par MM. Foelix, J.-B. Duvergier et Valette ; livraisons de novembre et de décembre 1843.

Revue de droit français et étranger, etc. ; par les mêmes (continuation de la *Revue étrangère et française de législation, etc.*) ; livraisons de janvier et février 1844.

L'Abeille britannique, ou *Traduction des meilleurs articles choisis dans les Revues et autres écrits périodiques de la Grande-Bretagne ;* 1re année, numéro 2 ; août 1843.

Extraits des journaux qui ont rendu compte de l'ouvrage intitulé : le Léman, ou *Voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse)*, par notre collègue M. Bailly de Lalonde ; 2 vol. in-8°.

Résurrection de la liberté grecque, combat des monarchies constitutionnelles contre les monarchies despotiques ; éclaircissements sur la question d'Orient,

précédés d'une pétition aux Chambres législatives de France, et adressés à l'assemblée constituante des Hellènes ; par Nicolas Stephanopoli de Comnène, ancien attaché à l'ambassade de France près la Porte Ottomane ; cahier in-8°. Paris, chez Belin-Mandar, 1843.

Génie des Colonies grecques. — Spartiates et peuples indigènes de la Corse, par le même ; 1 vol. in-8°.

La Parole, recueil périodique de tous les chefs-d'œuvre de la littérature ancienne et moderne, précédé d'une revue critique, littéraire et artistique, rédigé par M. Roosmalen (de Paris) ; n° 7, décembre 1843.

Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Etaples ; thèse présentée et soutenue à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg, le 7 juin 1842, pour obtenir le grade de licencié en théologie, par Charles-Henri Graf, de Mulhouse (Haut-Rhin) ; 1 vol. in-8°.

De Librorum Samuelis et Regum compositione, scriptoribus, fide historica, imprimis de rerum a Samuelis gestarum auctoritate dissertatio critica ; thèse soutenue devant la même Faculté, par le même ; brochure in-4°.

Esquisse historique sur la ci-devant seigneurie-baronnie de Meysembourg, dans l'ancien pays-duché de Luxembourg et comté de Chimay ; extraite de notes manuscrites, recueillies par notre collègue M. Auguste Neyen, docteur-médecin, etc., à Luxembourg; brochure in-8°. 1843.

Vues nouvelles d'Economie commerciale : — De la position actuelle et de ses causes, et des moyens de l'améliorer ; — Des patentes, de l'administration du commerce, des inspecteurs généraux, etc. ; par un ancien négociant ; in-12.

Latini Sermonis vetustioris reliquiæ selectæ ; recueil publié sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique, par M. A.-E. Egger, professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Paris, maître de conférences à l'Ecole Normale ; 1 vol. in-8°. Chez Hachette. 1843.

Congrès scientifique de France. — Dixième session, tenue à Strasbourg en septembre et octobre 1842*;* 2 vol. in-8°. — Tome Ier, *Procès-Verbaux ;* tome IIe, *Mémoires.* Strasbourg et Paris, 1843.

Album de la Historia de España, primera epoca, desde la fundacion de España, hasta la llegada de los Godos ; texto por don Luis Miguel y Roca ; litografias de los SS. don Luis Lopez, Tellez Giron, Laurent, Numa, Loyrette y F. Delormel ; 1 vol. grand in-8°. Paris, 1843.

Mémoires et publications de la Société des Antiquaires de Zurich ; quatre livraisons in-4°, avec planches et *fac-simile* (en allemand, sauf un article qui est en français).

Le secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES.

APERÇU GÉNÉRAL SUR LE SYSTÈME D'IRRIGATIONS ET L'AGRICULTURE CHEZ LES ÉGYPTIENS.

On a dit, il y a longtemps déjà, que l'agriculture était la mamelle d'un État. Si cet adage est vrai, c'est surtout à l'Egypte qu'il s'applique. Là, en effet, la richesse émane de la terre, et la terre y est d'une fertilité qui étonne.

Dans toute agriculture, et quelle que soit la région du globe où l'on s'en occupe, l'eau et la chaleur sont deux éléments sans lesquels on ne peut espérer de moissons. Mais l'eau et la chaleur ne se présentent point partout dans des proportions égales ; il y a sous ce rapport de grandes différences à établir, et ces différences amènent nécessairement des modifications dans la nature des travaux agricoles et leur mode d'administration.

Dans la plupart des contrées de l'Europe, l'humidité dont le sol a besoin pour produire vient des pluies. En Egypte, dans le centre de ce pays au moins, les pluies sont extrêmement rares, et, sans le fleuve que les indigènes qualifient de *sacré*, la vallée du Nil serait bientôt un grand cimetière que des sables cacheraient incessamment aux regards des humains. C'est donc au fleuve qui partage l'Égypte dans le sens de sa longueur que les Égyptiens doivent ces récoltes si abondantes, si variées, si riches, et sur lesquelles sont venues tant de fois se ruer des peuplades étrangères.

Ici, comme on le pressent déjà, il a fallu que l'homme s'appliquât à chercher par quels moyens il arriverait à faire du *fleuve sacré* un instrument docile à sa volonté, l'instrument essentiel de son existence matérielle.

De vastes marécages divisaient le terrain que le Nil, en se retirant, laissait à découvert. Chaque inondation périodique était un combat entre la mer et le fleuve ; la mer couvrait de ses eaux de très-grands espaces de terre ; le fleuve chassait les eaux de la mer, se substituait à elles, et, en abandonnant le lieu où la lutte s'était engagée, il laissait après lui, comme pour témoigner de sa victoire, une nouvelle couche de terre dont l'homme s'emparait en bénissant le dieu tutélaire qui lui promettait toujours de nouveaux bienfaits.

Mais ces profondes excavations où stagnaient les eaux étaient une source de calamités. Des myriades d'animaux immondes s'y nourrissaient, y mouraient, et leurs débris, mêlés à des débris de végétaux, devenaient en pourrissant la cause de maux affreux dont l'homme se sentit bientôt accablé.

Des reptiles hideux, des animaux dont plusieurs espèces n'existent plus vivaient dans ces eaux, ou semblaient disputer à l'homme le dépôt d'alluvion dont notre semblable ne savait parfois encore s'il devait oser se dire le maître.

Dans un pareil milieu, son existence se trouvait constamment menacée; les plantes qui croissaient autour de lui, si elles ne constituaient pas un poison actif, n'étaient pas non plus un aliment salubre.

Toutefois, si d'un côté la nature laissait pulluler des légions d'êtres nuisibles, de l'autre elle paraissait elle-même vouloir concourir à la ruine de son propre ouvrage. Des quadrupèdes en grand nombre s'attachaient à la destruction des reptiles dangereux, et des nuées d'oiseaux s'abattaient sur la plaine où ils faisaient un carnage qui ne cessait pas.

Tandis que le règne animal combattait ainsi contre lui-même, l'homme méditait un plan de travail qui devait le rendre souverain arbitre là où la Providence avait voulu qu'il se fixât.

Les profonds et larges marais d'où naissaient des épidémies meurtrières disparurent; mais comment se débarrassa-t-on de ces masses de matières animales, et comment put-on se soustraire à la putréfaction des cadavres, restes de ces monstres qui répandaient partout l'épouvante?

Si, de leur vivant, ils avaient été la terreur des familles humaines, ils devenaient encore après leur mort un juste sujet de crainte, et, pour ne pas mourir du poison qu'ils répandaient dans l'air ambiant, l'homme dut déployer toutes les ressources de son intelligence.

Il avait observé que, sous l'influence de la chaleur et de l'humidité, la matière animale se corrompait; or, chaleur et humidité étaient précisément ce qui l'entourait. Que fit-il? Par quelle industrie, par quel art rendit-il à cette contrée mortifère la salubrité nécessaire au maintien de la vie?

Nul doute que l'Égyptien, avant d'atteindre le but qu'il s'était proposé, n'ait passé par de longues et pénibles épreuves. Ce n'est probablement qu'après bien des tâtonnements, qu'après une suite d'essais cent fois, mille fois répétés peut-être, et modifiés de toutes manières, qu'il aura trouvé ce qu'il cherchait.....

Un plein succès couronna son œuvre : l'Egyptien commanda aux éléments; il saisit d'une main ferme le sceptre de la royauté, et terre, eau, plantes, animaux subirent ses lois.

Ses semblables morts, il ne les abandonna plus sur une surface humide qui ne pouvait être un obstacle aux exhalaisons méphitiques qui l'assiégeaient dans sa demeure. L'Égyptien ouvrit les cadavres, y fit pénétrer des substances qu'il savait propres à préserver de la décomposition, et ainsi préparés il les plaça, il les empila dans des lieux désignés à l'avance.

Les marais, il les dessécha, et, pendant que les eaux s'écoulaient, il engloba, serra et amena dans des filets tous ces êtres qui se débattaient et naissaient par milliers dans la fange de ces foyers d'infection. Grands, petits, redoutables ou innocents, il les fit mourir, puis il insinua dans le corps de chacun d'eux des matières anti-putrescibles. Cela fait, il les déposa dans des excavations pratiquées au roc ou dans des souterrains loin des hommes.

Ces restes inanimés, rassemblés pêle-mêle il y a des milliers d'années déjà, ont survécu aux révolutions qui ont si souvent bouleversé l'Egypte, et le voyageur, en songeant aux avantages d'une pareille coutume, s'étonne et se demande pourquoi l'Égypte, autrefois si salubre, n'est actuellement qu'un grand charnier où l'homme, entouré de cadavres, naît, vit et meurt malheureux.

Devenu libre possesseur de la terre, ne redoutant plus ni les animaux vivants ni les émanations des morts, l'Égyptien porta son attention sur l'agriculture.

Mais sans eau point de végétation, point de récoltes; et si le Nil pouvait lui livrer, chaque année, de quoi baigner et fertiliser son champ, il pouvait aussi, par des crues trop considérables ou trop faibles, occasionner des disettes, la famine et les maux innombrables qu'elles entraînent à leur suite.

Ce que l'espèce humaine pouvait concevoir de grandiose, l'Égyptien l'a conçu et exécuté.

Saisissant, avec sa haute intelligence, les avantages et les inconvénients d'un fleuve à débordements annuels, il posa les bases d'un merveilleux ouvrage, et l'avenir fut à lui.

Non loin de la capitale de l'Égypte moderne, dans un lieu aujourd'hui désert, l'Égyptien traça un circuit immense, et dans ce circuit il reçut les eaux du Nil.

L'inondation était-elle trop grande, menaçait-elle d'envahir la plaine, il ouvrait une écluse, et le bassin qu'il avait creusé se remplissait de l'excédant des eaux.

Au contraire, l'inondation était-elle faible, l'Égyptien laissait rentrer dans le lit du fleuve ce qu'il tenait en réserve, et le sol était fécondé.

Ce bassin, ce lac, l'histoire nous en a transmis le nom : il s'appelait le lac *Mœris*.

Tout en pratiquant cet admirable réservoir, dont plus d'un historien a nié l'existence, l'Égyptien construisait, élevait de magnifiques aqueducs, devant lesquels s'effaçaient les différences de niveau. Il encaissa le Nil, établit des digues, ouvrit de longs canaux qui coupaient, morcelaient, sillonnaient la terre en tous sens, et menaient sur les points les plus éloignés du fleuve ses eaux bienfaisantes.

Une sagesse admirable présidait aux travaux de canalisation; tout était raisonné, calculé; tout était soumis à un examen rigoureux, rien n'était livré au hasard.

Les canaux se divisaient, se subdivisaient à l'infini, et le Nil, ainsi subjugué, loin d'être redoutable, apparaissait comme une Providence, comme la source où l'Égyptien puisait ses richesses et d'où émanaient ses félicités.

On a cru longtemps et beaucoup de personnes croient encore que le Nil, pour vivifier l'Égypte, passe par-dessus ses rives, et submerge ainsi, bon gré malgré, les terres arables. Est-il nécessaire de relever cette erreur? Faut-il rappeler que le Nil, maintenu dans son lit à l'aide de hautes levées ou des ber-

ges plus ou moins hautes de ses canaux, est, à moins de crues extraordinaires, sous l'empire absolu de l'homme ? Ce qui se pratiquait autrefois se pratique encore aujourd'hui.

Tous les ans les canaux sont curés; la boue qu'on en extrait est jetée sur leurs bords et formerait ainsi un obstacle aux empiétements imprévus du Nil.

Pour baigner la terre, l'Egyptien fait des saignées aux canaux, et le terrain, préparé, nivelé convenablement, s'imprègne aussitôt. Dès que l'imbibition est suffisante, le laboureur ferme les saignées, pratique une ouverture dans un lieu moins élevé que son champ, et laisse ainsi s'en aller des eaux devenues inutiles. Celles-ci passent à d'autres arrosements.

Après cette première période, le Nil diminue, son niveau baisse, les canaux se désemplissent; mais l'agriculteur ne peut consentir à laisser en jachère toute une grande étendue de terre; il veut en obtenir d'autres richesses, et, pour arriver à ce résultat, il barre un canal, arrête son courant, et devant cette barrière l'eau recule, s'enfle, s'exhausse, et va de nouveau recouvrir le champ de l'actif et intelligent laboureur.

Plus tard l'eau baisse encore, le barrage est insuffisant, et pourtant l'homme a songé à une troisième moisson! Son esprit inventif lui fait découvrir d'autres ressources et les moyens de satisfaire ses désirs. Que fait-il ? Sur les bords du fleuve et de ses divisions, on voit bientôt apparaître, de distance en distance, de longues machines hydrauliques, mues à l'aide d'une bascule, portant à son extrémité un seau de cuir. Ces machines amènent l'eau sur les points élevés du sol. Plus loin, deux hommes, assis vis-à-vis l'un de l'autre, de chaque côté d'une fosse pleine d'eau, jettent et ramènent alternativement, au moyen de cordes qui le maintiennent, un panier très-serré qu'ils remplissent et vident à volonté. Une rigole étroite conduit le liquide sous la direction d'un troisième homme, pour le répandre là où il est attendu.

Cependant il arrive que les canaux sont entièrement vides; toute végétation cesserait alors, si le laboureur ne savait donner à la terre l'humidité qu'elle réclame.

Cette fois, c'est dans la profondeur même du sol que l'Égyptien pénétrera. Il l'excave, y perce des puits, et quand l'eau jaillit sous la pioche du manœuvre, il descend une large rondelle de bois de mûrier ou de sycomore, et des maçons bâtissent sur cette rondelle un mur circulaire qui vient joindre les bords supérieurs de l'excavation. Cette première opération terminée, il pose des rouages sur ses puits, attache à une roue principale de nombreux godets que maintient un long cordage, et un bœuf, un chameau ou un bufle fait mouvoir la machine hydraulique.

L'eau apportée dans les godets tombe dans un réceptacle en pierre, et passe dans les champs pour servir à leur arrosage.

Tel est le système d'irrigations des agronomes égyptiens.

Maître du Nil, et sachant amener à lui jusqu'à la dernière goutte d'eau,

l'Égyptien couvre la terre de précieuses semences; les semences germent, se lèvent, grandissent, pour fournir, quelque temps après, d'abondantes moissons.

Tel est l'empire de l'homme sur la matière : d'un champ de mort l'ancien Égyptien fit une prairie émaillée de fleurs, un enclos fertile où les végétaux les plus profitables croissaient à l'envi sous sa main. Les bourbiers, les cloaques disparurent, et avec eux cessèrent de vivre les êtres que la nature avait accumulés dans la vallée du Nil. Plus de ces affections meurtrières, épidémiques, qui saisissaient l'homme au berceau, pour le traîner amaigri, exténué, au rang des morts. L'homme régna; et dans la société qu'il avait organisée, chaque jour de sa vie sociale fut marqué par un progrès. Les sciences, les arts, les professions utiles trouvèrent une place honorable dans cette heureuse contrée. Des milliers d'hommes y surgirent, les familles s'y multiplièrent et composèrent une population homogène, qui saisit le monde d'étonnement par sa sagesse et les lois de son gouvernement.

Le peuple égyptien devint le premier peuple de l'univers, et les sages de tous les pays s'empressèrent de solliciter l'honneur de s'instruire dans ses colléges.

Quelle leçon pour l'humanité! Des milliers d'années nous séparent de ces temps mémorables, et, nous qui nous disons les enfants nés d'une civilisation avancée, peut-être ne pouvons-nous assurer d'avoir en tout dépassé l'industrie, la science des Égyptiens.

Les invasions successives des Barbares n'ont pu effacer totalement les colossales productions de leur génie si fécond; on dirait que leurs monuments sont destinés à montrer à chaque génération d'hommes ce qu'a fait le peuple égyptien malgré les circonstances les moins favorables, et au milieu d'agents essentiellement destructeurs.

Aujourd'hui on ne rencontre plus de traces de ces belles institutions; la population, au lieu d'augmenter, diminue; les sables empiètent sur le Nil; des lacs occupent un espace qu'habitaient autrefois des hommes laborieux; et des ruines, les restes de temples fameux, d'anciens édifices ou de villes, de villages modernes, surprennent l'œil du voyageur. Ici, là, sur des décombres, au bord d'une mare infecte, près d'un fumier, devant un amas de cadavres, végètent accroupies quelques créatures humaines que poursuit un étranger armé d'un fouet.

Le Nil semble avoir perdu ses maîtres légitimes; négligé, sans entraves, il submerge parfois la fortune du laboureur; puis, dans sa course vagabonde, il entraîne tout avec lui.

Habitations, troupeaux, rien ne résiste; il disperse les unes et donne la mort aux autres. Plus d'hygiène; les hommes qui ont fini leur triste existence sont déposés sur une terre qui les recouvre à peine. Des cimetières, situés dans les villes et les villages, s'élèvent constamment des miasmes qui empoisonnent les habitants; et l'Égypte enfin, dans les mains des conquérants qui l'exploitent,

est devenue un lieu infect que l'Europe a mis à l'index, et dont elle se préserve en l'entourant d'établissements particuliers nommés lazarets.

Le bien et le mal sont également l'œuvre de l'homme : à lui seul il doit s'en prendre si la misère a remplacé l'aisance. En Égypte, les élements n'ont pas changé ; le ciel est aussi beau qu'il était, le Nil donne la même quantité d'eau ; mais les hommes ne sont plus les mêmes.

Si des armées étrangères ont renversé sans pitié des monuments qui indiquaient la grandeur des Egyptiens, les vainqueurs se sont approprié la science des vaincus, et ont colporté dans le monde les arts, les pratiques utiles du peuple qu'ils avaient enchaîné. Je ne parlerai pas de la religion, qui, partie des rives du Nil, a passé chez les Grecs, puis chez les Romains, puis.... Qui sait où elle n'a point passé et tout ce qu'elle a produit ? Je ne parlerai pas non plus de l'architecture hardie des Egyptiens, qui fut, comme on sait, la mère de l'architecture grecque. Ce que nous avons à constater, c'est l'émigration du système d'irrigations des Égyptiens jusqu'en Europe, dans notre pays, dans les départements méridionaux de la France.

Les Arabes, conduits en Égypte par les califes leurs généraux, avaient fait de cette contrée une province de leur empire. Passant de là à d'autres conquêtes, ils s'établirent chez nous, et implantèrent sur notre territoire le système agricole des Égyptiens. Les Arabes construisirent des aqueducs, creusèrent des canaux, qu'ils savaient barrer pour arroser ce qui était susceptible de culture.

De ces considérations générales passons à l'examen des opérations rurales des Égyptiens modernes, et voyons ce qu'ils savent obtenir sous le beau ciel qu'ils habitent.

L'Égyptien de nos jours n'est point aussi favorisé que l'était celui des temps anciens ; il court après l'eau du Nil, il la désire, fait tout pour l'arrêter, et l'eau du Nil s'enfuit au loin ; elle délaisse le laboureur, et se précipite dans la mer sous les yeux de l'Égyptien attristé, quand son passage sur le sol crevassé par la chaleur lui donnerait une fécondité nouvelle.

Plus de ces réservoirs gigantesques aujourd'hui ! plus de ces aqueducs dont les débris font encore l'admiration des voyageurs !

Le Nil se perd dans la Méditerranée ; avec lui se perdent d'immenses richesses, et la population, au lieu d'augmenter, décroît avec la fortune publique que l'Égypte ne peut reconquérir sous ses maîtres actuels.

Pour donner un tableau fidèle de ses pratiques agricoles, suivons le laboureur dans ses différents travaux, examinons comment il procède. Nous sommes en octobre.

Le Nil, enflé depuis le commencement de juillet, a inondé la plaine ; là où on a pu le maîtriser, l'encaisser, diriger son cours par le moyen de digues, l'Égyptien a semé du maïs qu'il récolte en septembre. C'est la nourriture principale des habitants de la campagne.

Les tiges du maïs abattues, enlevées, la terre disparaît aussitôt à vos yeux,

et la campagne change totalement d'aspect. Dans les lieux où, la veille encore, se pressait une population laborieuse, où des végétaux vigoureux formaient un taillis épais, succède une immense étendue d'eau; la plaine est transformée en un lac que sillonnent des barques venues par les canaux : c'est le signal des fêtes, des réjouissances publiques.

Ne demandez pas le chemin qui conduit d'un village à l'autre; ce chemin n'existe plus, les eaux le recouvrent.

Les villages, les hameaux apparaissent de loin en loin, au milieu de cette mer de récente création, et les plus pauvres des villageois, hommes, femmes, enfants, marchent dans l'eau tout le jour pour aller vendre aux marchés voisins quelques misérables denrées. Pendant six semaines la terre d'une province reste ainsi submergée : c'est le temps nécessaire pour que l'imbibition soit complète. Tel est le premier tableau de cette grande représentation.

Un autre va s'offrir à nos yeux.

Par une ouverture pratiquée la nuit à une digue voisine, toute cette masse d'eau s'est écoulée, et avec elle se sont enfuies toutes les embarcations légères couvertes de banderolles aux vives couleurs, et qui portaient de village en village, comme pour en égayer les pauvres habitants, de gais baladins, ou ces conteurs habiles, autour desquels viennent s'asseoir, pour les écouter avec bonheur, les Égyptiens, maîtres ou serviteurs.

Le laboureur attentif s'est levé avec l'aurore. Vêtu seulement d'une chemise de toile, il attache une ceinture à ses reins, y fixe un sac ou une couffe, entre dans ses champs boueux, et s'avance à pas comptés en jetant avec mesure des semences de blé, de trèfle, de lin, de fèves ou d'orge, plantes qui constituent les semailles d'hiver.

Mais, dans une contrée où l'humidité du sol ne provient pas des pluies, où l'eau est amenée par un fleuve à des époques régulières, une condition essentielle se fait sentir : il devient urgent de niveler le sol.

En effet, si des excavations se forment, l'eau y séjourne, les graines pourrissent, ou, en germant trop tard, elles ne fournissent pas les fruits qu'on en attend. Surgit-il, au contraire, des points culminants : la terre se dessèche vite, aucune germination ne peut s'effectuer.

L'Égyptien, s'il l'a pu, s'il en a eu le temps, a prévenu ces incidents fâcheux en passant sur la terre arable un rapporteur, sorte de caisse en fer, à l'aide duquel il enlève d'ici, amène là, ce qu'il faut pour ne pas laisser d'inégalités. Puis il prend la moitié d'un dattier, y attache deux cordes, les fixe à une paire de bœufs, et lui, debout sur sa pièce de bois, il pique, dirige son attelage en faisant passer partout son modeste égalisateur.

Si, avant la venue du Nil, le fellah a pu labourer son champ, il en espère une plus grande moisson, une moisson plus riche que sur des terres non labourées.

Dans les grandes plaines, loin des villages, les ensemencements d'hiver achevés, tout travail a cessé; les champs ne reçoivent plus d'eau; le blé, le riz, les

fèves, le lin, l'orge atteignent leur degré de maturité sans qu'ils soient arrosés. Il n'en est pas de même partout.

Dans les propriétés des Turcs ou Égyptiens riches, on arrose les champs, soit à l'aide des puits à roues, soit à l'aide de simples machines placées sur les bords des canaux, et que meuvent ou des hommes ou des bestiaux. Les champs, dans cette condition, rendent plus que les premiers.

Lorsque l'inondation a été faible, lorsque le sol n'a point été suffisamment imbibé d'eau, l'Égyptien procède autrement; il donne un labour et jette les semences qu'il recouvre avec l'égalisateur dont j'ai parlé, ou avec des branches d'arbres qu'il a réunies en forme de fagots.

Toutes les terres ne reçoivent pas toujours et seulement une semence; les Égyptiens pratiquent des cultures doubles. Ainsi, avec le maïs ils jettent du trèfle, au fenu grec ils unissent des vesces, etc., etc.

En général, le laboureur égyptien sème très-épais; cette mesure est-elle utile? Les indigènes le croient; ils prétendent que c'est le moyen le plus certain de conserver l'humidité du sol. Des essais contraires ont démontré le peu de fondement de cette opinion; j'en parlerai plus loin.

Vers la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai commence la moisson. Ici les Égyptiens commettent une faute; ils attendent que les blés soient très-mûrs, et, au lieu de les couper, soit avec la faucille, soit avec la faux, ils les arrachent à la main. Des mottes de terre sont emportées, et, plus tard, elles se mêlent au grain, ce qui occasionne un inconvénient que tout le monde comprendra. Les tiges trop sèches se brisent, et beaucoup d'épis se perdent ainsi par la faute des propriétaires eux-mêmes.

A la fin de mai les plantes d'hiver sont récoltées; le lin, les fèves, les orges, les blés sont déposés par tas, devant les villages, sur des emplacements appropriés, et le dépiquage va commencer.

Pour dépiquer le blé, les fèves ou l'orge, l'Égyptien se sert d'une machine particulière dont on fait remonter l'origine jusqu'au temps des premiers Égyptiens. Cette machine représente un siége, un fauteuil en bois soutenu par des rouleaux auxquels sont adaptées des rondelles tranchantes, ordinairement en fer. Un homme se place sur le siége; deux bœufs tirent la machine, et, en tournant sur une surface où les céréales ont été jetées, les rondelles coupent les tiges et séparent le grain de ses enveloppes.

Je passe sur des détails qui m'entraîneraient trop loin pour revenir à l'indication des choses capitales dans l'agriculture des Égyptiens.

Les moissons finies; le Nil se retire, il décroît chaque jour; les canaux se désemplissent; la terre se dessèche et de larges crevasses se forment de toutes parts. C'est alors que des légions de rats apparaissent; ils nichent dans les crevasses, pénètrent dans les maisons, dans les jardins, vont s'impatroniser dans les champs destinés aux cultures d'été, et partout ils commettent des dégâts très-considérables. Ils se multiplient tellement parfois qu'on a vu des champs

totalement dévastés dans l'espace d'une nuit. C'est ce qui a fait dire aux naturels que les rats naissent des mottes de terre.

J'ai relaté la première phase agricole des Égyptiens. Voyons la seconde, celle d'été. Dans cette deuxième phase, plus de Nil, comme on voit; le sol est sec; l'Égyptien ira puiser l'eau nécessaire dans le sein de la terre, et il l'amènera à sa surface à l'aide des machines hydrauliques dont j'ai fait mention.

L'eau coule; elle passe sur les champs, les imprègne, et un laboureur armé d'une pioche établit des rigoles, dispose le terrain en carrés, les égalise avec soin, et veille à ce que chacun d'eux soit assez humecté pour que les plantes y germent et puissent y acquérir tout leur développement.

Les plantations d'été comprennent le coton, le sésame, végétal oléifère, la canne à sucre, l'indigo, le henné, les melons, les carottes, etc., etc.

Pour chacun de ces végétaux, des labours préalables offrent un grand avantage, mais les Egyptiens ne peuvent pas toujours les pratiquer; le temps leur manque ou ils ne peuvent les effectuer par des raisons qu'il est inutile d'indiquer ici.

Le sésame, l'indigo se sèment à la volée; les graines de coton se plantent à trois ou quatre pouces de profondeur, et à des intervalles d'un pied et demi à deux pieds.

De huit jours en huit jours les Égyptiens arrosent leurs champs, et ils continuent cette opération jusqu'à la dernière quinzaine, celle qui précède les récoltes.

La cueillette du coton commence en octobre ou en novembre; elle se fait par les enfants sous la conduite d'un homme adulte.

Ce que je viens de dire nous amène tout naturellement à nous faire cette question : Serait-il possible d'obtenir en Egypte que la terre produisît toujours? On peut sans crainte répondre par l'affirmative.

Si, aujourd'hui, de très-larges parties du sol demeurent incultes une partie de l'année, c'est parce que la fortune des propriétaires, ou plutôt celle du gouvernement, n'est point assez grande pour qu'on établisse partout des puits à roues et pour fournir la quantité de bestiaux nécessaire.

Sous un gouvernement sage, éclairé, on verrait des digues s'élever dans les campagnes; elles diviseraient le sol, empêcheraient les inondations d'envahir les champs des Égyptiens; et le Nil, ainsi maîtrisé, ne porterait pas obstacle aux semailles d'été.

La culture de l'indigo, du coton, de la canne à sucre se ferait sur une très-vaste échelle; et la richesse publique quadruplerait bientôt dans la vallée du Nil.

Après la période d'été vient celle nommée *Nil*, parce qu'elle ne commence qu'avec la crue du fleuve; elle a lieu en juillet ou en août, et n'embrasse que le maïs de deux espèces en Égypte : le maïs indigène et le maïs ordinaire ou blé de Turquie.

Sa culture est très-simple : derrière le laboureur, au fur et à mesure que le

sillon se forme, une femme ou un enfant y dépose des graines que bientôt on recouvre comme pour le blé ou les fèves.

Nous pouvons donc résumer l'année agricole des Égyptiens à trois temps : hiver, été et Nil.

Le *fellah*, c'est-à-dire l'agriculteur égyptien, car ce mot vient de *fèlah*, qui veut dire culture, comprend à merveille l'agronomie de son pays, et, quand il peut agir sans entraves, il tire des éléments qui l'environnent tout le parti possible.

Là où il pourra disposer d'une goutte d'eau, soyez sûr que la terre ne demeurera pas stérile. L'hiver, au fur et à mesure que les eaux se retirent, il jette ses semences ; et telle est sa sollicitude qu'une palme de terre ne lui échappe pas.

Dans les fossés, dans les rigoles, sur les bords des chemins, il ensemence encore. Ici c'est du lupin, là de l'orge ; rien enfin ne reste improductif, et de toutes parts une végétation admirable naît sous sa main. Mais la forme du gouvernement ne le laisse point le libre arbitre de ses actions, et, comme il n'est pas le propriétaire des moissons qu'il a fait naître, le fellah ne cultive pas la moitié des terres arables.

Pendant la saison froide, lorsque nos champs sont couverts de neige, en Égypte, la campagne offre un aspect des plus riants ; c'est un séjour de délices. Alors l'étranger qui passe aime à se reposer sur les bords du Nil ; il contemple avec bonheur cette plaine sans fin que recouvrent les plantes les plus précieuses. L'air est parfumé des odeurs suaves qu'elles exhalent, et, de quelque côté que vous jetiez vos regards, toujours et partout c'est une végétation riche, variée, ce sont des fleurs et des fruits.

Puis, si, ému de ce spectacle, vous vous asseyez dans la tiède atmosphère qui vous entoure, vous croyez au bonheur des Égyptiens, et peut-être enviez-vous le sort qui les a placés dans cette contrée privilégiée.

Détrompez-vous ! A côté de ce champ qu'un lin tassé recouvre, l'Égyptien est nu ; sur cette terre qui fournit du blé, il meurt de faim....

C'est qu'en Égypte l'homme n'a point d'ennemi plus redoutable que l'homme lui-même.

La barbarie, la rapacité des uns, l'asservissement longtemps prolongé, l'humilité des autres ont enfanté un horrible système d'exploitation que la civilisation seule peut anéantir.

Je reviens à mon sujet.

En Égypte il n'existe point d'écoles, point d'académies qui viennent en aide aux Égyptiens laboureurs. Ce qu'ils savent, ce qu'ils font, ils l'ont appris de leurs pères ; mais, on doit le reconnaître et le proclamer, les connaissances que les premiers Égyptiens ont transmises à leurs descendants prouvent que la science agronomique était fort avancée dans l'ancienne Égypte.

Le laboureur égyptien de nos jours n'admet pas en principe que la terre doive se reposer. Selon lui toujours elle peut produire, mais à la condition

d'observer dans la culture un système de rotation que l'expérience lui a indiqué comme étant le seul convenable.

Jamais il n'ensemence deux années de suite du blé dans une même terre. Au blé, dit-il, faites succéder du trèfle.

Il plante du coton dans des champs où il a moissonné de l'orge ou du trèfle, mais après deux ou trois labours préalables.

De même pour le sésame.

Cette règle, il ne l'applique point au trèfle, et sans en donner la raison, on peut, dit-il, le semer pendant trois, quatre années successives sur la même terre sans l'épuiser. Lorsque cette plante a atteint la hauteur voulue, l'Égyptien la coupe avec une faucille; l'usage de la faux est inconnu dans les campagnes.

Toutes les provinces de l'Égypte ne sont pas également propres à la culture des mêmes plantes; la Haute-Égypte est surtout renommée pour ses blés, ses fèves. Le lin du *Menouffeyh* est supérieur à celui des autres départements, et le coton du Delta surpasse en qualité celui de la haute et de la moyenne Égypte.

Chose extrêmement remarquable! Les végétaux d'un département, transportés dans un autre, même voisin, dégénèrent. Le blé, les fèves de la Haute-Egypte ne peuvent prospérer dans la Basse ou le Delta.

C'est assez dire combien doivent dégénérer les espèces exotiques.

La condition géologique de l'Égypte offre une circonstance qu'il importe de faire connaître.

Par suite du dépôt successif, continu, du limon du Nil sur la terre, le sol s'exhausse chaque année; il résulte de là, évidemment, qu'après un certain temps les conditions physiques de ce pays se trouvent modifiées.

Telle plante qui prospérait il y a cent ans ne prospérera plus peut-être aujourd'hui, parce que la terre, se trouvant plus élevée, conservera moins facilement l'humidité dont cette plante a besoin.

Il en est de même pour le règne animal. Si la nature de mon travail ne m'imposait des limites que je ne puis franchir, je rappellerais comment ont disparu de l'Égypte certains végétaux et certains animaux dont quelques autres ont pris la place.

Cela posé, examinons la charrue des Égyptiens, et disons un mot des labours en général.

La charrue égyptienne se compose d'une pièce principale en bois, de cent vingt à cent trente-six centimètres de longueur, plate en dessous, arrondie en dessus, armée à sa partie antérieure d'une lame triangulaire terminée en pointe: c'est le fer de la charrue.

De sa partie postérieure s'élève, à gauche et à droite, une branche verticale, le mancheron. Entre les mancherons, sur le bois principal, est enchâssée une autre pièce épaisse, droite dans une longueur d'un pied, et qui prend ensuite

une direction d'arrière en avant en montant un peu. C'est le levier auquel sont attachés les deux bœufs.

Quand cette pièce est tirée en avant, elle entraîne la première, qui porte le fer dont j'ai parlé.

Tout à fait à l'extrémité du levier est fixée tansversalement une perche solide qui se place sur le cou de chaque animal en avant du garrot. Deux sortes d'attelles ou morceaux de bois aplatis sont maintenus aux extrémités de la perche transversale, et viennent embrasser les deux épaules en bas du cou du bœuf.

Ces deux attelles sont fixées l'une à l'autre par une grosse corde roulée, en fils de dattiers, et qui retient définitivement les animaux.

Le laboureur tient d'une main un mancheron, et de l'autre un long fouet.

Le mode d'atteler les bœufs leur est extrêmement nuisible. La barre transversale qui pèse sur le cou de ces animaux les blesse quelquefois au point de les rendre impropres à la continuation d'un service actif.

Aussi, en Egypte, les bestiaux de labour sont reconnaissables aux plaies profondes, larges, aux callosités qui existent toujours en avant du garrot. Pour labourer la terre, les Egyptiens se servent encore du buffle, du chameau, du baudet, rarement du cheval.

La charrue des Egyptiens, construite ainsi que je l'ai dit, possède-t-elle les avantages désirables, ou bien quels en sont les inconvénients ?

Situé dans un milieu défavorable, pauvre, assujetti à toutes les exactions d'un pouvoir anti-conservateur, l'Egyptien, pour cultiver ses champs, a besoin d'un instrument simple, d'une exécution facile, et qu'il puisse sans peine transporter d'un lieu dans un autre. Sous ce rapport, la charrue actuelle lui convient ; il la construit lui-même, la porte sur ses épaules, et, si elle se détraque, il peut immédiatement la réparer : le concours d'un charron ne lui est pas indispensable.

Cette charrue n'a pas de versoir ; son fer, extrêmement étroit, fait un sillon léger de neuf centimètres de profondeur environ.

La terre se trouve divisée, mais non retournée. Le triangle pénètre, incise, glisse ; au-dessus de lui, de petites mottes se rapprochent et se placent dans la même position, sans changer de face.

Si déjà sur un sol régulièrement inondé, cultivé chaque année, la charrue égyptienne nous paraît laisser à désirer, elle devient bien autrement impuissante sur des champs où toute culture a cessé depuis plusieurs années consécutives.

Dans ce cas, des herbes extrêmement tenaces recouvrent la terre ; leurs racines ont pénétré fort loin, et, pour défoncer ou labourer le sol, on est forcé de rassembler un grand nombre de charrues.

Ce n'est qu'après des efforts inouïs, après avoir brisé les deux tiers des instruments aratoires, que les Egyptiens parviennent à tracer quelques sillons.

J'abandonne un moment le cultivateur du bord du Nil, et je vais examiner si, dans les pays chauds, les labours profonds sont moins avantageux que les labours superficiels.

Des agriculteurs pensent que si, dans une contrée où la température est élevée, on laboure profondément, la chaleur dessèche la terre, et, les semences ne trouvant pas assez d'humidité, la germinaison avorte.

Au premier abord, cette manière de voir semble être la seule rationnelle, et l'état de l'agriculture chez les Egyptiens tendrait à la faire admettre.

« Chez nous, disent-ils, la force de la terre est à sa surface; si nous « pénétrions plus avant dans le sol, nous ramènerions des couches que l'air, « la lumière n'ont point atteintes depuis longtemps; ce serait un terrain mort.

« D'un autre côté, le limon du Nil est déposé chaque année sur la superficie « du sol; il importe que nous le conservions là où il est. Ce serait ne pas vou« loir jouir de cette richesse que de l'enfouir dans la profondeur de la terre. »

Ce raisonnement n'est pas sans valeur; il serait difficile d'en subtituer un autre dans l'esprit des Egyptiens, en général.

Chez ce peuple, comme chez beaucoup d'autres, toute innovation en matière d'agriculture soulève à l'instant une opposition extrêmement tenace, et, pour la détruire, il faut d'abord avoir longtemps expérimenté leur système agricole et un concours de circonstances favorables.

Si un laboureur parti de notre pays pour aller résider en Egypte voulait incontinent y appliquer notre mode de travailler la terre, il n'aurait que des déceptions; sa charrue à versoir sillonnerait avec facilité; mais si, après avoir pratiqué ses labours, il ne s'attachait pas à niveler exactement le sol, le Nil le recouvrirait difficilement, et il en résulterait ici des enfoncements d'où l'eau ne pourrait s'échapper, là des élévations d'où elle se retirerait trop tôt.

Dans l'un et l'autre cas diminution, appauvrissement des récoltes.

Chargé par le vice-roi d'organiser une école d'agriculture, j'avais reçu d'Europe tout un matériel nouveau, charrues à la Dombasle, herses, extirpateurs, le semoir à brouette, la houe à cheval, etc., etc.

Il fallut se mettre à l'œuvre; mais, je l'avoue, je fus fort embarassé. En effet, sur quels points tenter des essais? Les Egyptiens admettent en principe que la terre peut produire toute l'année quand on peut lui donner de l'eau; ici donc je n'avais rien à leur enseigner.

Devais-je leur recommander l'emploi de mes charrues? Mais ces instruments les épouvantaient; ils sont trop compliqués, trop lourds, et les Egyptiens savent récolter du blé, du coton, du sésame, du riz, de l'indigo, avec les leurs, très-simples, très-modestes cependant. J'essayai pourtant, et voici ce que je fis: sur un terrain vis-à-vis de l'école, des Egyptiens se réservèrent deux arpents, j'en pris deux autres tout à côté. Trois labours furent faits de part et d'autre, eux avec leur charrue, moi avec celle de Dombasle.

Cela terminé, nous ensemençâmes du coton de la même manière, après avoir égalisé le terrain.

La même quantité d'eau fut distribuée partout aux mêmes jours, aux mêmes heures, et ensemble nous suspendîmes les arrosements, trois semaines avant la maturité du coton.

Le résultat de cette première épreuve fut à notre avantage. Notre cotonnier acquit un plus grand développement, son amande devint beaucoup plus grosse, et son lainage plus abondant, plus soyeux que celui des Egyptiens.

Ce premier succès m'enhardit; je continuai mes épreuves comparatives sur le sésame, les fèves et le blé.

Pour la première de ces plantes le résultat fut le même immédiatement, tandis que, pour les blés et les fèves, je n'obtins d'avantages marqués qu'après avoir pratiqué des labours profonds deux années de suite. Cela s'explique : la portion du sol qui est demeurée, longtemps enfermée ressemble à un corps étiolé; elle ne prend vie qu'après avoir reçu l'influence des agents physiques, air, humidité, lumière, etc.

En résumé, avec la charrue égyptienne on incise, on divise le sol, mais on ne peut le retourner; le limon du Nil reste à sa surface : il y a là avantage et inconvéniens.

Avec la charrue Dombasle, le sillon est large, profond; la terre est renversée; le limon du Nil passe dans les couches inférieures. Inconvénient pour la première année seulement; très-grands avantages pour les années suivantes.

En définitive, les labours profonds dans les pays chauds sont préférables aux labours superficiels, et à l'aide de la herse, que les Egyptiens ne connaissent pas, on nivelle parfaitement le sol.

Mais la situation actuelle des Egyptiens ne leur permet pas de recourir à la charrue Dombasle; il leur en faut une plus légère, moins coûteuse, qui soit plus facile à réparer.

Si la question des labours présente quelque intérêt, il en est une autre extrêmement importante et sur laquelle il convient de nous arrêter; je veux parler des engrais.

La majeure partie des auteurs qui ont écrit sur l'Egypte affirment que le limon du Nil suffit pour amender les terres ; nul autre engrais, disent-ils, n'est employé; il n'est pas nécessaire.

Si nous jetons un coup d'œil rétrograde sur les périodes agricoles de l'Egypte, si nous examinons comment l'eau arrive aux terres les plus éloignées du fleuve, nous pourrions, *à priori* même, qualifier d'erronées les propositions de ces auteurs.

Sur les champs voisins du Nil, sur ceux qui constituent les rives de ses larges canaux, l'inondation passe immédiatement et le limon s'y dépose en couche jaunâtre de cinq ou de six lignes d'épaisseur, pour former, en se desséchant, des lamelles grisâtres. Voilà un amendement incontestable.

Mais sur le sol éloigné du Nil, distant de plusieurs kilomètres, il n'en sera pas ainsi. De longs conduits tortueux charrient l'eau qu'attendent les laboureurs.

Dans ces conduits, à leur point de départ, le courant est rapide; l'eau s'écoule avec promptitude; mais bientôt sa vitesse diminue ou par un surcroît de largeur des canaux, ou par les courbes qu'ils décrivent.

Qu'arrive-t-il dans ce cas? De jaune, bourbeuse qu'était l'eau, elle devient claire, limpide : c'est que le limon est tombé au fond des canaux, et n'a point été porté où l'on voudrait qu'il allât.

Si donc ici la culture ne peut se faire sans engrais, le laboureur doit les chercher ailleurs que dans le Nil.

Autre considération majeure!

C'est aux semailles d'hiver seulement que l'inondation du Nil est profitable.

Quand le lin, les céréales sont récoltés, le fleuve se retire et baisse à vue d'œil; les Egyptiens pourtant n'en continuent pas moins leurs ensemencements, et nous avons vu qu'en été ils vont chercher l'eau dans le sein de la terre. Or cette eau n'a point de limon; cependant les productions les plus riches que fournissent l'Egypte sont précisément celles de cette époque.

Les Egyptiens se servent-ils donc d'engrais étrangers?

Oui, et en très-grande quantité.

Tous s'accordent à dire qu'il est indispensable d'amender les terres; ils préconisent également les matières végétales et animales.

Les fumiers provenant de leurs animaux domestiques, les Égyptiens ne les emploient pas pour fumer les champs; ils les réduisent en une sorte de pâte qu'ils pétrissent, et dont ils font des rondelles qui, séchées au soleil, deviennent propres à la combustion. Dans cet état elles sont pour eux ce qu'est pour nous le bois de chauffage.

Les engrais qu'utilisent les Egyptiens sont principalement les plâtras, les terres vierges, provenant des ruines en très-grand nombre chez eux. Ils les emportent à dos de chameau ou d'âne, et dans quelques endroits au moyen de charrettes.

Sur des terres où l'on a récolté du coton, ils conduisent une très-grande quantité d'engrais qu'ils disposent en tas fort rapprochés. Dès que l'inondation arrive ils l'éparpillent avec un soin minutieux, et, cette opération finie, ils sèment du maïs.

Les Égyptiens font quelquefois autrement. Au lieu de répandre les engrais avant les semailles, ils les jettent quand la végétation est déjà arrivée à une certaine hauteur.

Par exemple, veulent-ils activer le développement du blé, du lin : ils attendent que ces plantes soient hautes d'un pied; puis ils répandent des plâtras, des terres vierges salpêtrées, et ils arrosent.

Cette pratique est suivie de résultats surprenants; la végétation grandit ex-

traordinairement, et l'on peut être assuré d'une récolte beaucoup plus abondante que si ce moyen n'avait pas été employé.

Si avant les labours on éparpille du fumier sur des terres à coton, la cueillette augmente d'une manière très-sensible.

Les Égyptiens sont tellement convaincus des avantages que procurent les engrais qu'ils attachent leurs bestiaux sur les champs de trèfle, afin d'avoir ensuite une belle récolte de blé; car après le trèfle ils sèment des céréales.

J'ai dit plus haut que, pour couserver l'humidité sur le sol, les Égyptiens étaient dans l'habitude de semer très-épais. La végétation se trouve tassée par là, mais la plante reste fine. Des essais comparatifs m'ont prouvé qu'avec un tiers de semence en moins j'obtenais, par exemple, autant de fourrages qu'en obtiennent les Égyptiens. D'après mon procédé, les plantes trouvent autour d'elles plus d'espace, elles acquièrent plus de grosseur, leurs tiges sont plus épaisses, ce qui, par conséquent, donne un résultat définitif égal, avec cette différence toutefois que le travail des indigènes est plus coûteux que le mien.

Les expériences dont j'ai mentionné les résultats ne sont pas les seules que j'aie pratiquées en Égypte; j'y ai introduit des plantes nouvelles, et parmi celles-ci il en est plusieurs qui, à mon grand étonnemeut, se sont acclimatées sans difficulté.

Le houblon, le colza, végétaux cultivés dans le Nord, ont complétement réussi en Égypte. Tous deux ont traversé les étés les plus chauds sans souffrir, sans que les vents du Sud ou de l'Est retardassent leur développement.

J'ai eu deux récoltes de colza, une en hiver, l'autre en été.

Le coton nankin n'existait pas en Égypte; je l'y ai importé, cultivé, et il y est devenu fort beau.

Il est une autre plante que le premier j'ai cultivée en grand, et dont la croissance a quelque chose de merveilleux; c'est une luzerne à fleurs bleues, importée de la Mecque en Égypte par Ibrahim-Pacha, lorsqu'il fit la conquête de *l'Hedjaz*.

Cette luzerne, connue actuellement en Égypte sous le nom de *bercime* de l'Hedjaz, donne en été, quand elle est suffisamment arrosée, deux coupes toutes les six semaines.

Ce fait, dont je garantis l'authenticité, paraîtra peut-être une fable à plus d'un cultivateur, mais il est vrai : les Européens qui habitent le Caire ont pu l'entendre citer ou le vérifier par eux-mêmes.

Si les développements dans lesquels je suis entré ont quelque valeur en tant qu'agriculture des Égyptiens, ils nous fournissent peut-être quelques données dont nous pouvons faire une application utile à la France, à l'Algérie.

Il me paraît hors de doute que la culture du coton blanc, ou nankin, du sésame, de l'indigo, du riz, de l'opium, est possible dans les provinces méridionales de la France, dans l'Ile de Corse, en Algérie;

Que le houblon et le colza peuvent être livrés à la grande culture dans le

midi de la France, dans l'île de Corse et en Algérie; avantages sur lesquels je ne crois pas nécessaire de m'appesantir.

Je ferai seulement une dernière réflexion. Nous allons chercher fort loin, pour des sommes considérables, des produits que certainement nous pouvons avoir chez nous; le climat, la terre ne s'y opposent pas. Que le gouvernement le veuille, que des hommes éclairés s'associent, et l'argent que nous portons à l'étranger restera chez nous; nous l'emploierons à introduire dans nos départements du Midi, dans l'île de Corse et en Algérie, les riches cultures dont les étrangers s'enorgueillissent.

HAMONT,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

PROSODIE DE L'ÉCOLE MODERNE,

PAR WILHEM TENINT,

Précédée d'une lettre à l'auteur, par Victor Hugo, et d'une préface d'Émile Deschamps (1).

Un livre curieux vient de paraître: c'est une *prosodie de l'école moderne;* entendons-nous bien, je veux dire de l'école *romantique*. Quoi! va-t-on s'écrier, celle qui a tant clabaudé, et sur tous les tons, contre les prosodies anciennes, il faut absolument qu'elle-même en rédige une? Oui, en vérité; la liberté qu'elle a si longtemps proclamée, au nom de laquelle elle a fait sa révolution, la liberté lui pèse aujourd'hui; il lui faut des règles et des exceptions. Marsyas se fait professeur; les marchands de vers brisés, à l'oreille si dure, si étrangère à toute harmonie, ne se contentent pas de chanter faux, ni d'obtenir de Midas, qui chante aussi faux qu'eux, des applaudissements frénétiques; ils veulent encore, et c'est un peu violent, nous apprendre, à nous, à chanter faux *par principe*. C'est l'un de ceux qui ont le mieux réussi dans ce métier, du moins si j'en crois la lettre que lui adresse M. V. Hugo (car je l'entends nommer pour la première fois), c'est M. Wilhem Ténint qui vient de rédiger en 215 pages le code complet de ces nouvelles lois du mauvais goût.

Nous ne le suivrons pas dans les douze chapitres qu'il consacre: 1° aux vers simples et composés; 2° aux différentes espèces de vers; 3° aux vers de douze pieds; 4° à la rime; 5° à l'inversion et à l'enjambement; 6° à l'harmonie imitative et à l'harmonie figurative; 7° à l'hiatus; 8° aux diphthongues; 9° au choix

(1) Paris, 1844, chez Didier. In-12.

des mots ; 10° aux rhythmes ; 11° aux poëmes et romans en vers ; 12° enfin à l'inspiration et à la prosodie. Il faudrait, pour répondre à ces assertions souvent fausses de tout point, et toujours hasardées et contestables, écrire un livre plus gros que celui de M. Tenint et qu'on ne lirait pas davantage.

Nous aimons mieux glaner, parmi tous les sujets qu'il traite, les plus originaux ou les plus caractéristiques, et ceux qui nous feront le mieux et le plus rapidement juger de la valeur du livre nouveau.

Edifions-nous, avant tout, sur le bon goût, la modestie, l'indépendance, le bon style, l'intelligence et la science de l'auteur. Ces qualités de la personne ne font rien, dira-t-on peut-être, au fond de la question, à la vérité ou à la fausseté de la doctrine; et toutefois il n'est pas inutile de s'en enquérir, ne fût-ce que pour apprécier d'avance dans quel esprit d'abandon ou de défiance nous devons lire le livre de M. Tenint.

J'ai parlé de son bon goût et de sa modestie ; les phrases suivantes, copiées de lui textuellement, nous en donnent le modèle : « Il n'a jamais été fait de prosodie française qui eût quelque valeur. Des grammairiens, des professeurs, des faiseurs de dictionnaires, des éplucheurs de mots ont bien réuni un certain nombre de lois vulgaires, *de tous connues*, et tout au plus consultées par les élèves de sixième qui commencent à aligner de la prose (1)... Nous l'avons dit, les prosodies faites jusqu'à ce jour ne s'adressaient qu'à des écoliers tout à fait ignorants sur la matière (2). »

Dans ce dédain profond de ce qui l'entoure, de ce qui a vécu avant lui, on comprend cet avertissement que M. Tenint donne à ceux qui disent ne pas aimer la poésie... « Ils ignorent, dit-il, que la poésie est le sentiment intime, profond, exquis, de toute chose ; on ne doit pas plus dire : Je n'aime pas la poésie, que : Je suis lâche et je suis vil ; car faire ce terrible aveu c'est reconnaître qu'on n'a point d'âme. Nous avertissons donc ces personnes qu'il faut dire simplement : Je n'aime pas les vers. La confidence est bien moins grave ; elle prouve seulement qu'on n'a pas le moindre sentiment de l'art, et qu'on ne craint pas de le laisser voir (3). » On ne sait en vérité ce qu'on doit le plus admirer ici de la définition de la poésie, de la conséquence qu'on en tire, ou de la bonhomie du conseil.

Ce n'est pas tout ; M. Tenint se pose en maître des consciences, en juge souverain des intelligences et des facultés.

Il distingue d'abord les esprits complets et les esprits incomplets, sans se douter qu'il n'y a pas d'esprit absolument complet dans ce monde, et qu'ainsi ces mots, commodes d'ailleurs, n'ont qu'une valeur de convention. Les prenant donc dans leur sens rigoureux, il classe sans façon quelques-uns de nos grands poëtes dans un de ces deux ordres. Quel est, demanderez-vous, son critérium à cet égard? Il n'est pas facile de le dire. Cependant, malgré les grands mots

(1) P. 14, au bas. — (2) P. 16. — (3) P. 17.

dont il barde ses théories, et les grands noms sous lesquels il croit les abriter, les esprits complets sont pour lui ceux qui ne distinguent pas le bon du mauvais; et les incomplets sont ceux qui sentent ce qui manque aux meilleurs ouvrages, aux plus grands génies, c'est-à-dire les hommes de goût. C'est par exemple Longin, qui blâme un mot dans Hérodote; c'est Zoïle, qui relevait quelques défauts dans Homère (1), et probablement aussi Horace, quoique M. Tenint ne le nomme pas, qui accuse ce père de la poésie grecque de s'endormir quelquefois (2) ; ce sont enfin tous ceux qui admettent des règles; c'est Boileau comparé à Regnier, Malherbe rapproché de Théophile, lequel disait :

Je veux faire des vers qui ne soient pas contraints (3),

et il se mettait par là dans les natures complètes.

Après ces distinctions majestueuses, on n'est pas étonné de cette déclaration de l'auteur : « A celui qui n'admire pas Shakspeare, nous refusons la faculté de pouvoir comprendre le génie profondément vrai et grandiose du chantre de l'Iliade (4). »

Nous tâcherons en vérité de nous passer de sa permission. S'il ne s'agit en effet que de dénier une qualité à ses adversaires, bien des lecteurs pourraient refuser à M. Tenint là critique, la science, le jugement, et jusqu'au sens commun, et croire que tout est fini. Ce n'est pas ainsi qu'on établit une vérité; une discussion doit être sérieuse : c'est avec des preuves incontestables qu'il faut prouver ce que l'on avance. Nous tiendrons pour nous-mêmes à cette condition que M. Tenint a beaucoup trop négligée; nous ne voulons rien affirmer qu'avec des preuves à l'appui.

Personne ne doutera, par exemple, que l'indépendance de notre auteur ne soit juste de la même portée que son jugement, quand on le voit, à genoux devant tous les poétereaux contemporains, les applaudir dans tout ce qu'ils font ; il n'y en a pas de si médiocre qui ne lui paraisse digne d'être cité comme un modèle ; il n'y a pas de pièce si détestable qui ne lui semble un chef-d'œuvre; il admire tout, jusqu'aux *Dginns* (5), au *Pas d'armes du roi Jean* (6), et à la *Chasse du Burgrave* (7).

Son style donnerait lieu à de nombreuses remarques ; bornons-nous aux citations suivantes : « Vous admettez, dit-il, des exceptions dans votre forteresse ; et ces exceptions font brèche à la muraille et livrent la place (8). » *Des exceptions à une forteresse, des exceptions qui ruinent un mur et livrent une place* sont certes beaucoup au-dessous des élèves de sixième dont M. Tenint parlait tout à l'heure... « Ce vers (de dix syllabes, divisé en deux hémistiches), *excessivement* harmonieux, est d'origine ancienne (9) ; le vers de trois syllabes est *excessivement* rapide (10) ; nous en pouvons citer un exemple *excessivement* curieux (11). Que M. Tenint ouvre un dictionnaire étymologique, qu'il réfléchisse

(1) P. 4. — (2) *Art poét.*, v. 359. — (3) P. 9. — (4) P. 11 et 12. — (5) P. 32. — (6) P. 35. — (7) P. 29. — (8) P. 27. — (9) P. 52. — (10) P. 35. — (11) P. 81.

un peu sur la valeur du mot ! il reconnaîtra qu'*excessivement* ne peut jamais s'appliquer à un adjectif exprimant une qualité louée actuellement comme bonne ; il a voulu dire *extrêmement* sans doute ; mais il faut, avant d'écrire, savoir au moins le sens des mots ; ce conseil vaudra bien celui qu'il nous donnait tout à l'heure sur la différence des vers et de la poésie.

Il faut faire une observation du même genre sur ces mots : « Le vers de trois pieds est un élément, et comme le *dividende* du vers alexandrin (1). » M. Tenint a voulu dire le *diviseur*, c'est-à-dire tout le contraire de ce qu'il a dit. Qu'il ne sache pas un mot d'arithmétique, c'est ce que montre clairement cet emploi à contre-sens d'un mot si connu dans cette science, et ce que pourtant je ne lui reprocherai pas, puisqu'il s'agit ici d'un traité de versification. Mais pourquoi emploie-t-il des mots dont il ne sait ni l'usage ni la signification ?

Il écrit ailleurs : « Quant à la rime, c'est bien d'un défaut d'excellence qu'on l'inculpe (2). » L'auteur nous dira peut-être un jour ce que c'est qu'*inculper une chose d'un défaut d'excellence*. Jusque-là nous regarderons ces expressions comme un des exemples les plus frappants de l'accouplement monstrueux et insensé des mots.

M. Tenint, s'il ne comprend pas les mots de sa langue, comprend-il au moins les questions qu'il traite ? Hélas ! non, pas davantage. Il ne connaît ni la nature ni la relation des choses. Il parle d'harmonie, et ignore que l'harmonie se sent et ne se démontre pas ; il écrit en conséquence : « Le vers de douze pieds brisé est aussi harmonieux que l'autre, et *nous le prouverons* (3) ; » et ailleurs, satisfait de ce qu'il a écrit, il n'hésite pas à dire que l'analyse qu'il a faite du vers brisé a *prouvé* qu'il ne manquait pas d'harmonie (4). Que répondre à tout cela ? Rien, sans doute, sinon que M. Tenint n'a pas d'oreille ; on peut le renvoyer aussi à un article célèbre de d'Alembert, sur la valeur des raisonnements opposés à l'expérience (5) ; peut-être y apprendra-t-il à se défier un peu plus de ses prétendues démonstrations.

Il conclut avec autant de raison et d'à-propos de la musique à la poésie ; et parce que Béranger a dit dans une chanson :

> Ah ! comme on entrait
> Boire à son cabaret,

et que ces deux vers pris ensemble forment onze syllabes, il croit que l'on peut *mettre sur la même ligne ce que l'on brise en deux*, et qu'ainsi le vers de onze syllabes existe (6). La conclusion peut être vraie ; mais assurément elle ne sort pas des prémisses.

« Dans la poésie, dit-il plus loin (7), ou l'on chante ou l'on parle. Le poëte chante dans l'ode, dans le dithyrambe, dans le poëme. Il parle dans le drame, dans la comédie, l'épître et la fable. » Faut-il apprendre à M. Tenint que les

(1) P. 81. — (2) P. 83. — (3) P. 28. — (4) P. 80. — (5) *Eclaircissements sur les éléments de philosophie*, § VI. — (6) P. 55. — (7) P. 56.

poëtes ne chantent jamais nulle part ; que c'est par métaphore qu'on les fait chanter dans le début des poëmes épiques ou dans les odes ; et qu'un traité qui s'appuie sur des métaphores ne mérite pas le nom de traité.

Cet examen n'est pas jusqu'ici bien favorable à notre auteur ; il serait plus fâcheux encore si nous examinions de près ce que fait M. Tenint. Personne n'ignore aujourd'hui que toute l'école dite *romantique* (je parle des poëtes, non des érudits qui ont mis, au service d'une cause qu'ils ne comprenaient pas du tout, une science très-réelle, mais mal appliquée), a montré, dans tout ce qu'elle a fait, une ignorance incroyable du passé et de ce qu'il avait produit. M. Tenint, qui se pique d'appartenir à cette vieille coterie qu'il appelle encore l'*école moderne*, s'en montre sous ce rapport le fidèle disciple ; il n'a rien lu de ce qui s'est fait avant lui d'un peu élevé ; il parle de tout avec l'aplomb de ceux qui ne savent rien, et affirme, sans hésiter, les choses les plus fausses. En voici quelques exemples :

« La question de la richesse de la rime n'a jamais été abordée franchement (1), » dit-il. Vous vous imaginez peut-être qu'il va traiter à ce sujet quelque grande question inconnue jusqu'à ce jour, ou au moins restée indécise : point du tout ; il se déclare seulement pour la rime riche, mais sans pouvoir donner de sa préférence aucune raison satisfaisante. En revanche, il fait, je ne dis pas une dissertation sur l'origine de la rime, mais à ce propos une sortie des plus plaisantes contre « certains grammairiens et prosodistes, gens dont l'âme a les yeux clos, qui ne voient que le fait brutal et matériel, et qui ont imaginé que la rime avait été inventée pour le besoin de la mémoire. Pour nous, ajoute-t-il, la rime n'est tout simplement qu'une harmonie (2). » Elle n'a jamais été autre chose pour aucun homme de sens. Je ne sais qui M. Tenint veut désigner ici par ces grammairiens et prosodistes ; Marmontel a, je crois, compté au nombre des avantages de la rime celui de favoriser la mémoire. Mais quel homme de quelque valeur poétique citera-t-il, qui ait vu dans cette qualité la cause et l'origine de la rime? Tous au contraire, Voltaire en particulier, ont soutenu et fait reconnaitre partout que le rime était essentiellement pour l'oreille, qu'elle avait son harmonie naturelle, sans laquelle nos vers ne pouvaient pas exister. C'est bien la peine d'annoncer des opinions si neuves pour aboutir à ce que dit tout le monde.

Voltaire, il est vrai, a souvent sacrifié la richesse de la rime, soit à la pensée, soit à la rapidité du travail ; mais tout le monde sait que Corneille, Boileau et Racine rimaient très-richement ; et s'il faut citer à M. Tenint des prosodistes, tous soutiennent les mêmes principes que lui sur ce point. Lemare, dans son *Dictionnaire des mots français par ordre d'analogie*, répète partout qu'il ne faut pas faire rimer les simples consonnances, sans prédominante (3), et M. Qui-

(1) P. 15. — (2) P. 84. — (3) P. 795 dans le *Traité de versification*, et çà et là dans tout le dictionnaire.



cherat, dont j'aurai à reparler, et dont le *Traité de versification française* est un des plus savants qui aient jamais paru, soutient partout les mêmes principes (1).

Passons à d'autres assertions de M. Tenint. « Le vers de onze pieds, dit-il, dont La Fontaine a fait usage, n'est pas même cité dans les prosodies anciennes (2). » Nous allons voir tout à l'heure jusqu'à quel point cela est vrai. Disons d'abord que, puisqu'il invoque La Fontaine, il aurait dû citer, en renvoyant exactement au volume ou à la page, le passage auquel il fait allusion. M. Tenint ne le fait pas, ni pour ce vers, ni pour aucun de ceux qu'il cite ailleurs, et l'on est ainsi obligé d'accepter ses exemples sur parole, et sans pouvoir les vérifier. Ce n'est pas tout : dans le dessein qu'il avait de s'appuyer sur les classiques anciens, il aurait pu et dû, à propos du vers de neuf syllabes, rappeler ceux-ci de La Fontaine :

On languit, on meurt près de Sylvie,
C'est un bien dont les rois sont jaloux :
Si les dieux pouvaient perdre la vie,
Dans vos fers ils mourraient comme nous (3).

Ils sont assez remarquables pour qu'un prosodiste qui veut mentionner les vers de cette mesure n'ait garde de les oublier. M. Tenint n'en dit pas un mot : c'est qu'il n'a jamais lu La Fontaine dans son entier.

Quant à son assertion que jamais aucun prosodiste n'a parlé du vers de onze syllabes, s'il eût ouvert la plus commune et la plus élémentaire de toutes nos prosodies, celle que MM. de Port-Royal ont placée à la fin de leur méthode latine, il aurait vu, dès les premières lignes du premier chapitre, que plusieurs poëtes, et en particulier Desportes, ont essayé d'employer ces vers. L'exemple cité à ce sujet est ce quatrain, fait à l'imitation de la strophe saphique :

Si le Tout-Puissant n'établit la maison,
L'homme y travaillant se peine outre raison :
Vous veillez sans fruit la cité défendant,
Dieu ne la gardant (4);

et la conclusion est que ces vers ne doivent pas être admis parce qu'ils n'ont pas d'harmonie.

Après cela citerons-nous à M. Tenint le *Traité de versification française* de M. Quicherat (5), où l'auteur a réuni et discuté tout ce que ses immenses lectures et une mémoire infatigable lui avaient appris sur ce point ? Il y trouvera des exemples de ces vers hendécasyllabes (6) et de plus longs encore (7), et qui ne valent pas mieux.

Que veut donc dire ce mot qu'aucun prosodiste n'en a parlé? Rien du tout, sinon que M. Tenint n'a pas lu ce qu'ils ont écrit.

(1) *Voy.* en particulier le chap. III.—(2) P. 15 et 54. — (3) La Fontaine, *Œuvres diverses*, t. I, p. 162, édit. stéréot. — (4) P. 792 de l'édition de 1761, chez Brocas. — (5) In-12 de plus de 400 pages, chez L. Hachette, 1838. — (6) P. 390, 404. — (7) P. 405.

« Le vers de dix syllabes, divisé en deux hémistiches de cinq syllabes, est d'origine ancienne. Le XVIIe siècle l'ignora complétement. C'est à Alfred de Musset que revient l'honneur de nous l'avoir rendu (1). »

Personne n'ignore, excepté M. Tenint, que c'est Regnier Desmarets (2) qui, en 1670 (par conséquent dans le XVIIe siècle), donna comme nouveaux (3) des vers coupés de la sorte :

Que l'homme est, Timandre, une faible chose !
Il s'aime pourtant, s'applaudit, s'impose,
Et de tant d'orgueil son esprit est plein
Qu'il est après tout moins faible que vain.

M. Quicherat remarque à ce sujet avec beaucoup de raison que ce rhythme ne manque pas d'harmonie, mais qu'il est monotone (4) ; il ajoute, ce que M. Tenint aurait bien dû apprendre, avant d'attribuer à M. A. de Musset la ré-invention de ce vers, que Voltaire en avait parlé, qu'il l'avait jugé lui-même très-exactement en disant que

Ainsi partagés, boiteux et mal faits,
Ces vers languissants ne plairaient jamais ;

qu'il reconnaissait toutefois qu'ils pouvaient se souffrir dans les chansons, et donnait cet exemple bien supérieur, on le croira sans peine, à la mauvaise pièce citée par M. Tenint comme un chef-d'œuvre (5) :

L'amour est un Dieu que la terre adore ;
Il fait nos tourments, il sait les guérir :
Dans un doux repos heureux qui l'ignore,
Plus heureux cent fois qui peut le servir (6).

On pense bien que notre auteur est moins fort encore quand il parle de choses étrangères à notre versification, de l'histoire littéraire, de l'esthétique, etc. « Les anciens, dit-il (7), avaient toute une musique dans le savant entre-croisement de leurs dactyles et de leurs spondées. »... Dites-donc de leurs pieds. Les dactyles et les spondées ne se réunissaient que dans les hexamètres et les pentamètres ; excluez-vous les autres vers (8) ?

(1) P. 52. — (2) *Voy.* tous les dictionnaires biographiques. — (3) Ils ne l'étaient pas. Bonaventure Desperriers en avait fait avant lui. — (4) *Traité de versification française*, chap. XIV, p. 195. — (5) P. 53. — (6) Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, mot *Hémistiche*. — (7) P. 85.

(8) M. Emile Deschamps, que je ne veux pas comparer à M. Tenint, et qui lui a fait cadeau d'une préface, fausse assurément, mais du moins séduisante et spirituellement écrite, dit par une erreur pareille (p. 14) : « La versification dans chaque langue affecte deux formes essentiellement distinctes, le grand vers (l'hexamètre chez les Latins) et les rhythmes ou strophes. » Il oublie le vers dramatique, qui chez les anciens s'éloignait certainement plus du vers héroïque que celui-ci du vers lyrique.

« Tout se tient dans les arts : deux vers qui riment mal sont, comme en musique, deux phrases qui ne finissent pas exactement dans le même ton ; il y a discordance (1). » — Il n'y a pas discordance du tout; et toutes les phrases musicales, pour être supportables, finissent nécessairement par des tons différents, soit qu'il y ait modulation réelle, soit que l'on se repose sur une des harmoniques de la dominante pour faire désirer la tonique. Quelle fureur de parler toujours de ce qu'on ne sait pas (2) !

M. Tenint fait de Zoïle, qui vivait sous les Ptolomées, et de Longin, dont le nom et l'époque sont fort indécis, mais qui vivait tout au plus dans le IIIe siècle de notre ère, les fondateurs de la critique. « Ils commencent, dit-il, à poser les règles étroites du bon goût (3). » Qu'il étudie l'histoire de la poésie grecque! il verra que ce travail d'épuration avait commencé plus de quatre siècles avant Zoïle, à qui il prête d'ailleurs un rôle tout à fait imaginaire (4).

Parle-t-il de l'épigramme : tout ce qu'il en dit est également faux, soit quant à la théorie, soit quant à l'histoire. « Il est singulier, dit-il, que l'épigramme ne soit pas toujours restée en faveur chez nous (5). » Où a-t-il vu cela? et quand a-t-elle cessé d'y être? Il ignore que M. Fayolle a publié, en 1817, sous le titre d'*Acanthologie*, un recueil d'épigrammes contemporaines, qui ne contient pas le demi-quart de ce qu'il aurait pu y mettre, et que depuis cette époque on pourrait faire un volume trois fois aussi gros que le sien.

« L'épigramme, ajoute-t-il, doit se composer de deux vers seulement, au plus de quatre, sinon elle est amenée avec trop de peine et perd tout son sel (6). » Ouvrez nos meilleurs épigrammatistes, Racine, Piron, Voltaire, Rousseau, Lebrun, et tant d'autres; vous verrez que presque toutes ont de six à dix vers.

L'épigramme de Lebrun contre Fanny, comtesse de Beauharnais, célèbre par son esprit, sa grâce, son amabilité,

Eglé, belle et poëte, a deux petits travers :
Elle fait son visage et ne fait pas ses vers.

est donnée (7) comme une *spirituelle vengeance du bon sens contre les ridicules*. Sans doute, l'épigramme est excellente; mais elle l'est par l'expression, et non par le motif qui l'a dictée. M. Tenint n'a su ni de qui elle était, ni contre qui elle était faite, sans quoi il eût probablement porté de cette épigramme un jugement tout contraire à celui qu'il nous donne.

Nous trouvons enfin (8) « que le nombre des épigrammes françaises est très-restreint, que presque toutes sont des imitations de Martial. » Il faut que M. Tenint n'ait jamais lu ni Martial ni nos épigrammes, pour assurer quelque chose d'aussi contraire à la vérité. Les quinze ou seize cents épigrammes de Martial, dont plus des deux tiers ne sont que des inscriptions ou des pensées, ont été

(1) P. 85. — (2) *Voy.* ci-dessus. — (3) P. 5. — (4) P. 4. — (5) P. 180. — (6) P. 181. — — (7) P. 180 et 181. — (8) P. 180.



traduites plusieurs fois en français : cela n'est pas douteux ; mais il l'est encore moins qu'elles ne feraient pas la vingtième partie des épigrammes françaises originales, et que surtout elles n'en approchent ni pour la grâce ni pour la finesse.

Ce que M. Tenint dit des bouts rimés est encore plus incroyable ; selon lui « les versificateurs de l'Empire cultivaient fort le bout-rimé. L'Académie proposa même un prix de poésie pour une pièce de vers dont elle imposa les rimes ; le sujet était Napoléon (1). »

Que M. Tenint ignore que les bouts-rimés ont pris naissance sous Louis XIV, que c'est au temps de la Fronde et un peu plus tard qu'ils furent à la mode, que depuis ils tombèrent dans un discrédit complet, il n'y a pas grand mal à cela. Mais comment peut-il dire que les poëtes de l'Empire ont beaucoup cultivé ce mauvais genre ? Qui citera-t-il qui en ait fait ? Je ne nie pas qu'on en puisse trouver quelquefois dans les *Almanachs des Muses ;* mais ils sont, j'en suis sûr, de versificateurs inconnus, et il n'y a pas un seul poëte de l'époque impériale qu'on puisse dire s'y être livré. Il en est de cette nouvelle comme du prétendu prix décerné par l'Académie au meilleur bout-rimé. Quand et à quel propos l'Académie a-t-elle proposé ce prix ? Où M. Tenint va-t-il ramasser ces fariboles ? N'est-il pas honteux de dire de pareilles pauvretés, et de prêter si gratuitement des sottises à une époque dont il n'a pas la moindre idée ?

Voilà pour les assertions historiques. Veut-on des principes généraux et des conséquences inouïes ? En voici : « Tout sujet se trouve forcément divisé en trois parties ; aucun ne l'est naturellement en douze. C'est donc là une règle arbitraire et puérile. Un poëte est sans doute parfaitement libre de tailler douze chapitres dans son œuvre ; mais qu'il y soit contraint, voilà l'absurdité (2). »

Ce qui est plus absurde encore, c'est de supposer des absurdités pour se donner le plaisir de les combattre. Où M. Tenint a-t-il vu qu'un poëme épique dût se diviser en douze chants ? Faut-il lui apprendre que les deux poëmes attribués à Homère en ont chacun vingt quatre ? que le *Roland furieux* en a quarante-six ? la *Jérusalem délivrée* vingt ? la *Henriade* dix ? Pour qui donc M. Tenint écrit-il ? et à qui espère-t-il faire prendre pour sérieuses les billevesées qui lui passent par la tête ?

Mais en voilà assez, peut-être trop sur notre auteur ; sa théorie, sa science est ce qui nous intéresse le plus ici ; voyons-le donc à l'œuvre, écoutons ce qu'il va nous dire. Son livre commence par ce qu'il nomme la théorie des vers simples et composés ; c'est la pierre angulaire de l'édifice. « Nulle part, dit-il avec une immense satisfaction, n'a été étudiée cette théorie si importante, théorie qu'une étude même superficielle fait découvrir et qui est la clef du vers alexandrin brisé (3). » Qu'est-ce donc que cette doctrine nouvelle, et qui va nous ouvrir de

(1) P. 181. — (2) P. 198. — (3) P. 15.

si riches sources d'harmonie poétique? C'est tout simplement la division des vers en deux classes, savoir : ceux d'une à cinq syllabes d'abord, et puis ceux de six à douze; « les premiers sont simples, dit M. Tenint, parce qu'ils se font d'un jet, d'un souffle, et sans césure possible (1); les vers plus longs sont composés, parce qu'ils se forment à l'aide des vers simples (2). » Vous voyez déjà la grande découverte : c'est comme si l'on nous apprenait que cinq et un font six; que cinq et deux font sept; cinq et trois font huit, etc. Il est vraiment fâcheux qu'aucun prosodiste ne se soit occupé de ces profondes conceptions; il aurait vu avec M. Tenint que le vers de six syllabes (qu'il nomme de six pieds) peut se composer d'une syllabe et de cinq, ou de deux et de quatre; ou de trois et de trois; ou de quatre et de deux; ou de cinq et une (3). N'est-ce pas là une brillante théorie, un immense progrès dans l'art de faire des vers?

Les vers de sept syllabes (ou de sept pieds comme parle l'auteur) se divisent de même en un et six; deux et cinq; trois et quatre; quatre et trois; cinq et deux; six et un (4). Il y en a même qui sont *incésurables* (5); c'est-à-dire, pour ceux qui savent le français, indivisibles, ou insécables.

Suivez la même décomposition sur les vers de huit, de dix et de douze syllabes; et vous aurez tout le mystère de la théorie nouvelle.

Vous vous demandez sans doute à quoi tout cela peut servir? et moi aussi, assurément; et M. Tenint aussi, peut-être. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'en dit rien.

Il arrive pourtant à cette conséquence, qu'on pourra regarder comme son dernier mot à ce sujet, savoir : que briser le vers alexandrin (6), c'est le composer, au lieu de deux vers de six pieds égaux, *d'un vers de quatre et de huit, de trois et de neuf, de cinq et de sept*, etc. Jusqu'ici tout le monde est d'accord avec lui; s'entendra-t-on aussi bien sur le reste? J'en doute. M. Tenint ajoute : « Nous sommes donc toujours en pleine versification, tout est vers, *tout se décompose en vers* dans l'alexandrin brisé; c'est par ignorance ou mauvaise foi qu'on a prétendu y voir de la prose rimée, chacun de ces fragments formant un vers complet, plus ou moins grand, mais parfaitement coupé et sans hiatus (7).

Voilà une fameuse conclusion. Il est fâcheux que M. Tenint ait été assez ébloui de la grandeur de sa découverte pour ne pas répondre d'avance aux petites difficultés suivantes qui se présentaient pourtant bien naturellement.

1° Nous savons bien que briser le vers alexandrin c'est le partager en parties inégales au lieu de le couper en hémistiches; ceux qui ont l'oreille un peu délicate prétendent qu'alors il n'y a plus aucune harmonie; c'est dans ce sens qu'ils ont dit que c'était de la prose rimée; et ils lui ont fait en cela trop d'honneur; car il n'y a pas de prose aussi détestable à prononcer que ces prétendus vers. M. Tenint aurait dû comprendre que, pour avoir des vers, il ne suffit pas de convenir qu'on disposera tant de syllabes dans un certain ordre; il faut que

(1) P. 19. — (2) P. 21. — (3) P. 39. — (4) P. 42. — (5) P. 41. — (6) P. 57. — (7) P. 61.

l'oreille trouve dans cette disposition arrêtée une fois ce que nous nommons l'harmonie poétique; sans quoi l'on n'a qu'un arrangement bizarre, on s'est soumis à une difficulté gratuite, et sans résultat.

2° « C'est par ignorance ou mauvaise foi, ajoute-t-il, qu'on a prétendu y voir de la prose rimée. » Nous ne reprocherons pas la mauvaise foi à M. Tenint; il croit sans doute raisonnable tout ce qu'il nous dit: nous l'accuserons seulement de ne comprendre ni les qualités essentielles des vers français, ni même les objections de ceux qu'il combat. Vous l'avez vu par la réponse qu'il croit faire au mot si juste de *mauvaise prose rimée*. Vous en jugerez mieux encore par son analyse du vers de un et de onze pieds: entendez par là un vers de douze syllabes, coupé en deux parties, l'une d'une seule et l'autre de onze syllabes. « Ce vers, dit-il, est très-rare: on en comprendrait difficilement l'harmonie, si nous n'avions prouvé que le vers de onze pieds existe (1). » Mais, ô grand critique, l'harmonie des vers ne dépend pas de ce qu'on a prouvé; elle dépend de ce qu'on sent. Qu'importe que les deux parties d'un vers existent isolément, ou n'existent pas comme vers? Il s'agit de l'harmonie du tout; vous avouez vous-même qu'on a de la peine à la concevoir, c'est-à-dire qu'on ne peut pas la sentir, et vous vous rassurez sur ce que vous avez reconnu l'existence de ces parties. Avec ce raisonnement vous nous donnerez des vers de dix-sept, de dix-neuf, de vingt syllabes; car enfin vous avez reconnu les vers de douze, de cinq, de sept et de huit; et il ne faut que les ajouter. On en comprendra difficilement l'harmonie, mais on aura prouvé que les parties existent.

3° M. Tenint a décomposé les douze syllabes du vers alexandrin de toutes les manières possibles, en deux parties; il est certain pour nous qu'il n'a pas encore trouvé la vraie cause de l'harmonie de ce vers. Je dirai même qu'il en est plus loin que personne. Mais enfin toutes les coupures étant bonnes selon lui, il nous ferait bien plaisir de nous dire où est en ce point la difficulté, et de nous expliquer cette petite assertion de la lettre de M. Hugo (2) renouvelée de lui-même (3), que rien n'est plus difficile à faire que le vers brisé, ou qu'il est plus difficile que l'autre vers, lorsque, toutes choses égales d'ailleurs, on a onze façons de s'arranger contre une. Je voudrais bien savoir comment la difficulté est plus grande dans la première position que dans la seconde. Si vous croyez que ce soit là un paradoxe, vous vous traitez, je vous assure, avec beaucoup d'indulgence.

Quand M. Tenint aurait un peu pensé à ces objections, et à mille autres qu'on pourrait lui faire, son livre n'y aurait pas perdu. Mais, je l'ai dit, le contentement de lui-même l'aveugle au point de lui faire injurier ceux qui ne pensent pas comme lui, bien loin de comprendre ce qu'ils lui opposent. C'est merveille de l'entendre parler des prosodistes de la vieille école. « Ils ignoraient, dit-il, que les vers de six à huit syllabes ont une autre harmonie que celle du nom-

(1) P. 61. — (2) P. ij. — (3) P. 88, 89.

bre, qu'ils ont aussi leur césure; seulement, cette césure, ils ne l'ont point découverte, parce qu'elle est mobile (1). »

Puisqu'il est question d'ignorance, n'est-ce pas plutôt notre auteur qui ignore les parties les plus connues et les plus essentielles de l'art qu'il enseigne? et par exemple, ce que c'est qu'une règle de prosodie? C'est une recommandation d'agir de telle ou de telle manière déterminée. Quand on peut agir à tout instant de toutes les manières, il n'y a pas de règles à donner; tout ce qu'on dit à cet égard n'est qu'un bavardage inutile. Les prosodistes anciens n'ignoraient pas, sans doute, qu'il y avait dans les vers de six, sept et huit syllabes, diverses syllabes accentuées, et que ces syllabes n'occupaient pas toujours la même place (2); mais, comme elles tombent où l'on veut, qu'il n'est pas possible de les mal placer, ils n'ont pas perdu leur temps à nous enseigner, comme M. Tenint, une décomposition évidente, dont il est d'ailleurs impossible de tirer parti. Le reproche qu'il fait à ce sujet à ses prédécesseurs prouve seulement que lui-même n'entend pas plus le véritable devoir et les vraies qualités de celui qui se charge d'exposer la science, qu'il ne comprend le sens des mots dont il se sert.

Enseignons-lui ce qu'il sait si peu; disons-lui qu'une *césure mobile* est un non-sens, parce qu'il y a contradiction dans les termes. Ce qu'il nomme ainsi est tout simplement une syllabe accentuée. Or on n'a rien à dire sur cette syllabe, sinon lorsqu'elle doit tomber à une place plutôt qu'à une autre. C'est alors qu'on l'appelle *césure*, c'est-à-dire *coupure*, parce qu'elle marque en effet une division dans le vers et le coupe en parties déterminées. Hors de cette condition il n'y a pas de césure, il n'y a que des accents : et M. Tenint, en nous disant que ces accents peuvent tomber indifféremment sur toutes les syllabes de nos vers, n'apprend absolument rien à personne. Il a seulement pris un mot pour un autre, et confondu deux idées essentiellement distinctes.

Cette confusion l'entraîne, sans qu'il s'en aperçoive, aux contradictions les plus incroyables. Je me borne à citer un exemple, il est assez frappant.

Après avoir puérilement divisé l'alexandrin en deux parties, de toutes les manières possibles en arithmétique, 1 + 11, 2 + 10, 3 + 9,..... 10 + 2, 11 + 1, il le divise en trois parties égales, sous le titre de *trimètre ou de trois fois quatre pieds* (3). Il en cite plusieurs exemples, dont voici quelques-uns.

> Les fleurs au front, — la boue aux pieds, — la haine au cœur (4).
> Ne plus penser, — ne plus aimer, — ne plus haïr (5).
> Grands et petits, — rois et sujets, — sages et fous (6).

(1) P. 25. Cf. p. 45 et 67.— (2) M. Burnouf, dans son excellente Grammaire grecque, dont la pagination n'a pas varié depuis 1813, parlant de l'accentuation des mots, donne pour exemple (§ 395, p. 314) sept vers français de huit syllabes, dont il indique par des italiques les syllabes accentuées, et montre ainsi que les accents peuvent tomber à toutes les places. — (3) P. 74. — (4) P. 75. Le vers est de M. V. Hugo. — (5) P. 76. De M. Th. Gauthier. — (6) P. 76. De M. Aug. Challamel.

Notre jugement à nous, vieux prosodistes, comme nous appelle M. Tenint, c'est que ces prétendus vers n'ont absolument aucune harmonie, et qu'en conséquence ce ne sont pas des vers. Notre auteur n'en juge pas ainsi : « Ce vers admirable, dit-il, est d'un emploi tout nouveau;... l'alexandrin se divise en trois tiers, dont chacun souvent est un tout parfait, et renferme une idée. Nous le répétons, cette forme est magnifique, et jamais l'harmonie ne s'est mise avec plus de grâce au service de la concision... Par le fait, c'est la nouvelle école qui a inventé ce vers en connaissance de cause, et V. Hugo est celui à qui revient, nous le croyons, l'honneur de la découverte (1). »

Cette dernière assertion est tout aussi hasardée que les jugements de M. Tenint sont gratuits; à une époque où M. Hugo n'écrivait pas encore, et surtout ne faisait pas de vers si mauvais que celui qu'on cite ici, le comte de Saint-Leu (prince Louis Bonaparte), écrivit et dédia à l'Académie Française un mémoire sur la versification (2) ; il y établissait que, ce qui constitue le vers dans les *systèmes harmoniques* (3), c'est le retour semblable des sons accentués, disposés de tierce en tierce, de quarte en quarte ou de quinte en quinte.

Ces mots empruntés à la langue musicale, et qui se trouvent expliqués dans son livre, signifient tout simplement que les accents tombent de deux en deux syllabes, ou de trois en trois, ou de quatre en quatre (4).

Voici des exemples de ces diverses combinaisons :

1° Accents placés de tierce en tierce :

> Angl*ais*, Franç*ais*, Lorr*ains* frapp*aient*, mour*aient* ens*emble* (5).

2° Accents placés de quarte en quarte :

> Il le *faut* dans sa *co*que écra*ser* sans pi*tié* (6);
> Et par *droit* de conqu*ête* et par *droit* de naiss*ance* (7);
> Conf*ondit* et la *Li*gue, et May*enne*, et l'Ib*ère* (8);

3° Accents placés de quinte en quinte (9). Ce sont précisément ceux dont il est ici question.

(1) P. 74 et 75. — (2) Il tâchait d'introduire chez nous les règles de la versification italienne, sur lesquelles il avait consulté l'abbé Balni, dont il adoptait presque toutes les réponses.

(3) Le comte de Saint-Leu distingue, d'après l'abbé Balni, les *versifications métriques*, comme celles des anciens, et les *harmoniques*, qui sont celles des modernes.

(4) Ce n'est pas là du tout le principe fondamental de l'harmonie de nos vers ; mais ces combinaisons et d'autres encore, que nos deux auteurs n'ont pas voulu voir, y entrent en se soumettant d'ailleurs à nos règles primordiales, et en font la variété.

(5) Voltaire dans *la Henriade*. — Je réunis le premier hémistiche d'un vers et le second du suivant pour avoir un vers entier accentué de tierce en tierce.

(6) Voltaire, trad. du *Jules César* anglais. — (7) Volt., *Henriade*, I, v. 2. — (8) *Ibid.*, v. 5.

(9) Cette marche est admise chez nous sans difficulté dans les vers qui n'ont pas de césure : Ton sanctu*aire* impéné*tra*ble (J.-B. Rousseau) ; et dans nos grands vers, pourvu qu'elle ne contrarie pas la loi *bien* plus essentielle de la césure : Pour *lui* Phébus est *sourd*.... Cour*ez* du bel esp*rit*.... sans *fruit* vous consum*er*. (Boil.)



Ne plus penser, — ne plus aimer, — ne plus haïr :
Grands et petits, — rois et sujets, — sages et fous.

Je n'ai point vu, il est vrai, que le comte de Saint-Leu ait osé faire de vers de cette sorte. Mais le principe était posé, et M. Tenint, qui croit reconnaître de tels vers dans nos poëtes classiques, et qui en réclame pour l'école moderne l'*invention en connaissance de cause*, doit voir que l'homme que je viens de citer avait, lui, posé le principe d'une manière tout aussi fausse, sans doute, mais plus large et plus intelligente que la nouvelle prosodie.

Quoi qu'il en soit, pourquoi donc M. Tenint n'exécute-t-il pas sur ce vers ainsi partagé la décomposition arithmétique qu'il a fait subir au vers de douze syllabes, considéré dans ses deux hémistiches? Ce nouveau calcul l'a-t-il effrayé ; et lui qui a vu comment on pouvait décomposer le nombre douze en deux parties, est-il embarrassé de le décomposer en trois? Rien de plus facile cependant : 1, 1 et 10; 1, 10 et 1; 1, 2 et 9; 1, 9 et 2; 1, 3 et 8; 1, 8 et 3, etc. Il eût formé ainsi près de cent combinaisons diverses au lieu des dix ou douze qu'il nous donne chichement, et aurait pu se louer avec bien plus de raison de l'immense variété de notre alexandrin (1).

Ce qu'il y a maintenant de plus curieux, c'est l'*observation importante* qu'il ajoute sur ce vers (2), savoir : que la césure du milieu, césure classique, peut bien être supprimée, mais qu'il faut qu'il en reste quelque chose, et que le premier hémistiche doit se terminer par un son plein (3) ; que l'hémistiche classique, tout en se soudant au milieu des vers à l'autre hémistiche, doit avoir toutes ses syllabes pleines ; qu'on ne pourrait pas dire par exemple :

Un beau jour — qu'à l'om*bre* — de vieux arbres touffus (4)

et que la même loi n'existe pas pour les autres endroits du vers où la césure prend place (5).

M. Tenint se moque de nous ; habitué à nous traiter de sots, d'aveugles, de routiniers, etc., il compte un peu trop sur notre complaisance. Quoi ! pouvons-nous lui dire, vous citez comme bon, en le décomposant ainsi, ce vers

Trois fois pour moi, — trois fois pour toi, — trois fois encore (6) !

et il ne vaudra plus rien si l'on met

Trois fois pour moi, — trente pour toi, — trois fois encore !

Vous approuvez celui-ci :

Grands et petits, — rois et sujets, — sages et fous,

et vous blâmez le même dont on aurait transposé les deux derniers tiers :

Grands et petits, — sages et fous, — rois et sujets !

Permettez-moi de vous dire que vous n'avez pas la moindre idée des véritables règles de notre prononciation, et que vous devriez vous abstenir de parler

(1) P. 56 et suivantes. — (2) P. 76. — (3) P. 77. — (4) P. 77. — (5) P. 77.
(6) D'Émile Deschamps, p. 76.



d'harmonie poétique, puisque non-seulement vous n'y comprenez rien, mais que vous n'oyez pas même les sons, ni la manière dont ils nous frappent.

« Le vers par excellence, continue notre auteur, est le vers lyrique à césure immobile. Il conserve donc toujours une sorte d'empire, une prérogative royale... lors même qu'on le brise et qu'on y déplace la césure, on tient encore compte de la césure primitive, *on l'indique imperceptiblement*, et c'est là une règle qu'il n'est pas loisible de violer (1). » Ne rougissez-vous pas de donner de pareils préceptes? Si la césure est imperceptible dans la prononciation, pourquoi la conserver dans l'écriture? pourquoi tenir compte de cette césure primitive, qui n'est plus rien en réalité, dès que vous avez brisé le vers? Lui conserver sa *prérogative royale*, comme vous le dites, est-ce une raison pour un homme de bon sens? Tout cela, dites-vous, n'est pas une bizarrerie (2). Je le crois bien : c'est d'un tout autre nom qu'il faudrait l'appeler.

Du reste, après avoir établi si péniblement toute cette théorie, il ne manquait plus qu'une chose, c'était de déclarer qu'elle ne sert à rien du tout. C'est ce que M. Tenint fait en ces termes : « Il est bien entendu que dans le drame l'emploi du vers non brisé doit être admis généralement. Le vers brisé n'est qu'une exception nécessaire (3). »

Si cela est vrai, comme nous le pensons, nous autres vieux prosodistes, que signifie la prosodie nouvelle? Une prosodie est une réunion de règles, et celle-ci ne nous donne que des exceptions. Or dans les arts il est impossible de formuler les exceptions. Tout artiste qui ne veut pas se soumettre à la règle, ou qui croit, dans un moment donné, pouvoir la violer, crée, par cela seul, une exception ; il le fait à ses risques et périls ; on l'admire s'il a l'assentiment général ; on le blâme si son innovation semble mauvaise. Etablir péniblement toutes les exceptions que l'on croit possibles, pour conclure qu'il ne faut pas les employer, ou qu'on ne doit y recourir que rarement, c'est un travail aussi inutile qu'il est déraisonnable.

M. Tenint trouve chez nos bons poëtes des exemples de ces formes de vers inaccoutumées qu'il nous recommande; par exemple :

Ma foi! j'étais un franc portier de comédie (4).

Personne ne les a jamais méconnus; personne n'a contesté non plus aux poëtes le droit d'en produire de semblables. Ils les font seulement, comme je le disais tout à l'heure, à leurs risques et périls. N'y recourent-ils que très-rarement : on passe volontiers là-dessus, quoiqu'on ne puisse pas les trouver harmonieux. En abusent-ils, au contraire : une oreille délicate ne souffre pas qu'on la martyrise si longtemps : elle juge que les vers n'ont plus aucune cadence. C'est ce qu'on a dit dès le premier moment de la prétendue école moderne, et les règles de M. Tenint ne nous font pas changer d'avis à cet égard. Elles nous prouvent seulement qu'il ne distingue pas un son agréable d'un autre qui ne l'est pas.

(1) P. 78. — (2) P. 78. — (3) P. 78. — (4) Racine, *les Plaideurs*, I, 1.

Nous ne connaissons aucun remède à ce vice d'organisation, et nous ne perdrons pas notre temps à le chercher ni à l'indiquer à notre auteur, qui se complaît dans sa barbarie. Il nous suffit d'avoir fait connaître et apprécier son livre.

Ajoutons toutefois, pour finir, qu'on trouve au commencement une lettre de M. V. Hugo, qui n'en est pas un des morceaux les moins curieux : elle est datée du 14 mai 1843, et commence ainsi : « J'ai lu, monsieur, votre excellent travail ; c'est mieux qu'une prosodie, c'est un livre (1). » Cette pensée est du même genre que beaucoup de celles qui brillent dans les *Orientales* et les *Chants du Crépuscule;* elle aurait besoin d'un commentaire ; mais ce qu'il y a de piquant, c'est qu'une mauvaise grammaire, dédiée à l'Académie Française, ayant été publiée en 1842, M. V. Hugo écrivit à l'auteur : « J'ai lu, monsieur, votre excellent travail ; c'est mieux qu'une grammaire, c'est un livre (2). » Si l'auteur des *Burgraves* veut adopter pour sa correspondance avec ses nombreux admirateurs un compliment banal et circulaire, il devrait bien tâcher d'y mettre un peu de bon sens et des formes plus françaises. Un de ses prédécesseurs à l'Académie, Voltaire, cassait aussi l'encensoir dans le visage de ceux qui lui dédiaient leurs ouvrages ; du moins le faisait-il avec esprit ; que M. Hugo lui ressemble en ce point, et s'il n'a pas assez d'invention pour varier ses formules, qu'il évite au moins de commencer ses lettres par un non-sens, et de donner ainsi aux ennemis de sa gloire la triste preuve qu'il n'y en eut jamais de plus mal fondée.

B. JULLIEN,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

RAPPORT SUR UN

MÉMOIRE RELATIF A LA NAVIGATION TRANSATLANTIQUE,

PRÉSENTÉ A L'INSTITUT HISTORIQUE

Par M. de POSSON.

Chargé par l'Institut Historique de lui rendre compte de l'excellent mémoire de M. de Posson, je vais essayer d'extraire, des nombreux faits historiques qu'il renferme sur la navigation par la vapeur et son application aux voyages de longs cours, ceux qui paraissent les plus propres à fixer votre opinion sur le nouveau mode de navigation.

D'abord l'auteur jette un coup d'œil rapide sur l'origine de la navigation, et

(1) P. j. — (2) Voici ses propres paroles : « Une grammaire peut être un livre, j'ai souvent dit cela. Ce que je disais, Monsieur, vous le prouverez. » Les mots sont un peu changés, mais le sens est le même.



remarque que, dans l'enfance de cet art, on se servait de rames et de roues à palettes, à la vérité mues par des bœufs, et non par la vapeur; que la curiosité et le besoin de s'éloigner des côtes firent naître le nécessité d'abandonner les rames et les roues, et de substituer à la force des hommes et des bœufs la puissance plus énergique du vent. La navigation à la voile prit ainsi un grand développement, et parvint à ce degré de perfection, si admirable et si difficile à surpasser, où nous la voyons aujourd'hui.

Enfin, dans ces derniers temps, où l'esprit d'innovation exerce en Europe un pouvoir despotique et astucieux, on a cherché à substituer la force de la vapeur, qui est si dispendieuse, à celle du vent, qui ne coûte rien. La puissance motrice de la vapeur était connue de l'antiquité; l'idée de l'appliquer à mouvoir un navire est trop simple pour pouvoir être considérée comme une découverte. Le mérite de l'invention est donc dans l'exécution pratique d'un bateau mû par la vapeur. C'est d'après ces considérations que l'auteur du mémoire ne balance pas à attribuer l'invention de la navigation à la vapeur à notre compatriote Claude de Jouffroy, qui, le premier, fit naviguer en 1776, à l'aide de cette force, un bateau sur le Doubs.

Depuis cette époque, et particulièrement dans les derniers temps, on en construisit un grand nombre, soit pour naviguer sur les rivières, soit pour faire de très-courtes traversées sur mer.

En 1818, les Américains essayent un traversée transatlantique avec *la Javannah*, construit à cet effet; le trajet entre New-York et Liverpool s'exécute en vingt-six jours. Ce bâtiment continue sa route autour de l'Ecosse jusqu'à la Baltique, remonte cette mer jusqu'à Saint-Pétersbourg; à son retour il touche à Arandalh en Norwége, et sans faire d'autre escale retourne à New-York en vingt-cinq jours. Malgré ce succès, les Américains n'ont continué l'usage des bateaux à vapeur que pour la petite navigation. Les Anglais, enthousiasmés du progrès de la civilisation, firent en 1825 le premier voyage de l'Inde; *l'Entreprise* partit de Falmouth et se rendit à Calcutta; depuis, plusieurs lignes de paquebots à vapeur s'établirent entre divers points des Iles Britanniques et le continent. En 1838, la traversée directe d'un port de la Grande-Bretagne à New-York fut faite par *le Great-Western*, de la force de quatre cent cinquante chevaux.

Mais si la navigation sur l'océan Transatlantique est possible, n'est-elle pas très-dangereuse, très-dispendieuse, et même ruineuse? Pour repondre à cette question, l'auteur trace l'histoire de quelques-uns des nombreux sinistres dus à ce mode de navigation.

Le Président disparaît dans les flots; les steamers anglais *Medina*, *Madagascar*, *l'Avon*, *le Solvay*, *le Marchant*, *la Devastation*, ont également tous péri, corps et biens, dans l'Atlantique, l'Océan et la Méditerranée; enfin *le North-America* a été incendié, *le Phénix* est coulé dans la Manche, *le Pelux* dans la Méditerranée, *le Brandon* s'est perdu sous le fort Saint-Philippe; *le Lavoisier*, près l'île de Corse; *la Neva*, *le Clyde*, *le Brigand*, *l'Isis*, *la Spitzfirer*

ont été brisés sur les rochers ; cent passagers ont péri sur *le Rothsay-Carth*, mis en pièces sur la côte d'Irlande ; vingt-quatre passagers ont été noyés sur *le Monk*, qui s'est brisé ; *le Tancrède*, *le Phocéen* se sont également perdus.

Enfin on comptait, depuis l'introduction des bateaux à vapeur dans la marine américaine jusqu'au 12 décembre 1838, deux cent vingt-huit sinistres, la perte de six mille marins ou passagers et de 30 millions de marchandises. L'auteur, considérant ensuite la navigation transatlantique par la vapeur sous le rapport de la dépense, dit : « On sait que les grandes compagnies qui se sont organisées en Angleterre pour les entreprises de longs cours par la vapeur y ont fait des pertes énormes, malgré les subventions considérables que le gouvernement a allouées chaque année. A peine six mois de navigation sont écoulés que les compagnies sont menacées d'une ruine complète. Cette navigation si prônée a pour résultat de plonger des centaines de familles dans le deuil, et des milliers d'actionnaires dans la misère. »

En présence de ces faits, et du triste tableau de cette multitude d'hommes engloutis par la mer et de ces familles ruinées, la sage philanthropie de l'auteur le détermine, avec raison, à repousser la navigation transatlantique par la vapeur, soit que cette force motrice soit appliquée aux roues, ou qu'elle fasse mouvoir une vis d'Archimède, ce dernier moyen n'étant pas meilleur que le premier, comme l'auteur le prouve dans un second mémoire.

M. de Posson pense que l'application de la puissance de la vapeur à la navigation transatlantique ne peut avoir de succès que lorsqu'elle ne sera employée que comme accessoire à bord des navires voiliers, ou pour subvenir aux besoins momentanés de ces navires. Le système vélopède inventé par M. Achille de Jouffroy, fils de Claude de Jouffroy, dont nous avons parlé plus haut, paraît à M. de Posson remplir parfaitement ces conditions, et il ajoute : « Si on eût encouragé cette invention, au lieu de se borner à copier les Anglais dans leurs extravagances, aujourd'hui le problème d'une grande navigation, rapide et régulière, serait complètement résolu. »

Sans doute les Anglais dotent souvent les peuples de l'Europe de leurs extravagances ; mais toutes ces entreprises périlleuses et ruineuses n'ont-elles pas une autre origine que l'anglomanie ? N'en trouve-t-on pas une raison suffisante dans l'esprit d'association, si vanté de nos jours, et dans les subventions des gouvernements si funestes aux contribuables ? En effet, l'intérêt personnel des entrepreneurs de ces entreprises gigantesques et désastreuses, dont on nous assure cependant que les peuples sont impatients de jouir, se réduit à obtenir une concession, et à constituer une compagnie anonyme, en commandite, par actions. Peu importe que les actionnaires soient ruinés, que l'argent des contribuables soit gaspillé, que les voyageurs soient mutilés, noyés ou brûlés ; l'entrepreneur, une main dans la poche des actionnaires et l'autre dans la poche des contribuables, reste calme et impassible au milieu de ces affreux désastres, disant aux uns : « Soyez joyeux du noble sacrifice qu'on vous fait faire

de votre fortune, pour le progrès de l'industrie; » aux autres : « Ne regrettez vos maris, vos femmes, vos enfants : ils sont morts pour le progrès de l'industrie. »

M. de Jouffroy, animé de principes fort différents de ceux qu'inspire la cupidité, a cherché sérieusement la solution du problème de l'application de la vapeur à la navigation, et a exécuté son appareil à l'imitation des pattes des oiseaux aquatiques. En cherchant ainsi son modèle dans les merveilleuses machines vivantes dont le Créateur a peuplé le monde, l'auteur a environné le vélopède des plus fortes probabilités de succès ; mais la prudence exige cependant d'attendre des expériences en grand avant de se prononcer sur le degré de mérite de cette invention.

Je terminerai en faisant observer que, si les deux Mémoires de M. de Posson méritent le suffrage des gens instruits par les recherches savantes et consciencieuses qu'ils renferment, ils ne méritent pas moins le suffrage des honnêtes gens pour l'amour du bien et de la vérité, si rare aujourd'hui, qu'y manifeste constamment l'auteur.

LEHOT,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 7 février, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne)...

La classe reçoit plusieurs brochures et cahiers mensuels. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

Notre collègue, M. le capitaine Oreste Brizi, d'Arezzo (Toscane), dans une lettre adressée à M. l'administrateur, remercie l'Institut Historique du rapport de M. Dufey (de l'Yonne), publié dans *l'Investigateur* (107e *livraison*, p. 216) sur son ouvrage intitulé : *Quadro storico-statistico*, etc., *Tableau historique et statistique de la sérénissime république de Saint-Marin*. S. M. le roi de Suède (Charles-Jean) lui a envoyé à l'occasion de cet ouvrage la *médaille d'or du Mérite civil*, et la république de Saint-Marin lui a décerné le titre de citoyen. Il annonce en même temps que l'Académie impériale et royale d'Arezzo, l'une des plus anciennes d'Italie (*voyez* en preuve un rapport sur les *Mémoires* de cette Académie, 114e livraison, p. 27), a nommé M. Dufey (de l'Yonne) membre correspondant, et il prie M. Renzi d'offrir au président de la 1re classe de l'Institut Historique le diplôme qui lui confère ce titre.

M. Dufey (de l'Yonne) termine son rapport verbal sur l'*Histoire de Montau-*

ban sous la domination anglaise et jusqu'à sa réunion à la couronne de France, par M. Devals aîné (de Montauban). La classe décide que ce rapport sera écrit par l'auteur et renvoyé au comité du journal.

Le même membre fait un rapport sur deux ouvrages de géographie, offerts à la classe dans sa dernière séance, au nom de l'auteur, M. Ferdinand de Luca, membre de l'Académie royale des Ssiences de Naples.

⁂ Le mercredi 14 février, séance de la 2e classe (*Histoire des Langues et des Littératures*), sous la présidence de M. Alix.

Lettre de notre collègue M. Marin de La Voye, professeur de littérature française au collége militaire de la Compagnie des Indes orientales (Angleterre), qui annonce le prochain envoi d'un ouvrage en deux volumes qu'il vient de terminer.

Plusieurs volumes, brochures et revues sont offerts à la classe. — On vote des remerciements aux donateurs.

M. Reclam (de Leipzig) lit un rapport sur des poésies allemandes de M. P. Fischbach. — Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Bernard Jullien lit un examen critique d'un ouvrage intitulé : *Prosodie de l'école moderne*, par M. Wilhem Ténint. — Ce travail est renvoyé au comité du journal (*voyez* la présente livraison, page 97).

⁂ La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 21 février, sous la présidence de M. le docteur Caffe.

Nòtre collègue, M. Filippo Rizzi, président de la grande cour criminelle, à Naples, annonce la mort de monseigneur l'évêque de Nola, membre correspondant de la 3e classe. Il sera demandé une note nécrologique sur le défunt à M. le marquis de Pastoret.

La classe reçoit un grand nombre de brochures, dont plusieurs sont importantes, des revues mensuelles, et quelques ouvrages plus étendus, parmi lesquels on remarque les suivants : *Delle vicissitudini e de i progressi del dritto penale in Italia, Des vicissitudes et des progrès du droit pénal en Italie,* par Pietro Ulloa, de Palerme, procureur général près la cour royale de Trapani (Sicile), cahier in-4°, 1843 (rapporteur, M. Dufey, de l'Yonne) ; *Préludes philosophiques*, etc., par M. Hyacinthe Bélières, 1 vol. in-8° (rapporteur, M. le docteur Caffe) ; *Congrès scientifique de France. — Dixième session, tenue à Strasbourg en septembre et octobre* 1842, 2 vol. in-8°. — Tome Ier, *Procès-verbaux ;* tome IIe, *Mémoires ;* Strasbourg et Paris, 1843.

MM. P.-St. Mancini, de Naples, et Renzi, proposent, comme membre correspondant, M. Pietro Ulloa, de Palerme, auteur de l'ouvrage cité plus haut : *Des vicissitudes et des progrès du droit pénal en Italie.* — Sont nommés commissai-

res pour examiner les titres du candidat MM. le docteur Caffe, Renzi et Dufey (de l'Yonne).

M. le docteur Caffe fait un rapport étendu et intéressant sur la candidature de M. le docteur Sigaud, médecin de S. M. l'empereur du Brésil, proposé à la dernière séance comme membre correspondant (*voyez* la précédente livraison, page 75). M. le docteur Sigaud est admis par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

*** Le mercredi 28 février, séance de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*), sous la présidence de M. Foyatier.

La classe reçoit les ouvrages suivants : *Mémoires et publications de la Société des Antiquaires de Zurich* (Suisse), quatre livraisons in-4°, avec planches et *fac-simile* (en allemand, sauf un article qui est en français), ouvrage qu'offre à l'Institut Historique le président de cette société, M. Hottinguer, par la bienveillante entremise de notre collègue M. le comte de Reinhard, chargé d'affaires de France en Suisse ; *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France, établie à Toulouse*, sous la présidence de M. le marquis de Castellane (suite), cahier in-4°, avec planches ; *l'Abbazia di Chiaravallo presso Milano, monumento del secolo XII°, studio di storia patria*, par M. Calvi, de Milan, cahier in-8° (*Extrait* de la *Revista Europea*, publiée à Milan). — Des remerciements sont votés aux donateurs.

MM. le chevalier Fabi Montani, de Rome, et Renzi proposent, comme membre correspondant, M. Balthazar Boncompagni Ludovisi, prince de Piombino.

MM. le docteur Caffe et Debret proposent, pour le même titre, M. le docteur Rendu, de Paris. — Sont nommés commissaires, pour examiner les titres de ces deux candidats, MM. Debret, Albert Lenoir et le docteur Caffe.

M. Albert Lenoir fait un rapport extrêmement favorable sur la candidature et les travaux de M. Marcellin, architecte. M. Marcellin est admis par vote au scrutin secret, sauf la sanction de l'assemblée générale.

Notre collègue M. Gauthier Stirum, maire de Seurre (Côte-d'Or) envoie de nouveaux détails sur la tête antique trouvée dans la Saône, à Pouilly, près de Seurre, et dont il a offert le dessin à la 4e classe, dans sa séance du 27 décembre dernier (*voyez* la 114e livraison, page 36).

Notre collègue, M. Borgnana, avocat et jurisconsulte à Rome, envoie deux inscriptions découvertes dans la basilique de Saint-Paul, sur la route d'Ostie, l'une chrétienne, l'autre païenne, avec des éclaircissements historiques. La classe, après avoir pris connaissance de ce morceau, en vote le renvoi au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 72).

*** L'assemblée générale du mois de février (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 1er mars, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa.

Monseigneur J.-B. Arnaldi, prélat de la cour romaine ; M. le chevalier J. V.

Bentoni, camérier d'honneur de S. S. Grégoire XVI ; M. P. de Virgilii, de Naples, directeur du journal *Il Progresso*, etc., *le Progrès des Sciences et des Lettres*, feuille d'une rédaction élevée et d'une haute importance, remercient l'Institut Historique de les avoir admis au nombre de ses membres.

Notre collègue, M. P.-St. Mancini, avocat et professeur de droit à Naples, annonce que, dans les discussions et les travaux qui ont précédé le projet de loi que l'on prépare à Naples sur la propriété littéraire, on a pris en considération les idées émises sur cette importante question par le journal de l'Institut Historique.

M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à la Société pendant le mois de février. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

L'Assemblée sanctionne, par vote au scrutin secret, l'élection de M. le docteur Sigaud, médecin de S. M. l'empereur du Brésil, admis par la 3e classe, en qualité de membre correspondant ; et celle de M. Marcellin, architecte, admis comme membre résidant par la 4e classe.

M. Camille Duteil lit un Mémoire intitulé : *Principes généraux de l'écriture hiéroglyphique*. Après une intéressante discussion à laquelle prennent part M. le docteur Josat, MM. Leudière, Trémolière et surtout l'auteur du mémoire, ce beau travail est renvoyé au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, p. 41).

M. Huillard-Bréholles lit un rapport sur l'*Histoire de France de M. Michelet*, tome VIe : Louis XI et Charles-le-Téméraire. L'assemblée en vote le renvoi au comité du journal (*voyez* la précédente livraison, page 67).

CHRONIQUE.

Notre collègue M. Lévi (Alvarès), professeur de littérature et d'histoire, auteur de nombreux ouvrages destinés à l'instruction de la jeunesse, vient d'offrir à l'Institut Historique l'un de ceux qu'il a récemment publiés, ayant pour titre : *Esquisses littéraires*. Cet ouvrage comprend en un seul volume, avec des notions élémentaires sur la formation des langues anciennes et modernes, un précis sur l'origine et les progrès de la littérature, non-seulement en Europe, mais chez les principales nations de l'Orient. On y trouve divisées, par époques, avec la nomenclature des auteurs qui ont marqué dans la littérature de chaque pays, l'indication de leurs principales productions, et une appréciation, en général assez judicieuse, de leurs ouvrages. Ce livre, qui paraît d'abord destiné à donner aux jeunes gens d'utiles notions sur les littératures étrangères ainsi que sur notre littérature nationale, peut en même temps servir de répertoire aux gens du monde pour les guider dans le choix des lectures auxquelles ils voudront se livrer de préférence, suivant leur goût particulier et les connaissances qu'ils auront acquises dans les langues étrangères. Ce nouveau volume est une nouvelle preuve

des efforts constants de M. Lévi pour seconder les instituteurs dans l'éducation morale, ainsi que dans l'instruction qu'ils sont chargés de donner à leurs élèves.

Ce professeur a eu aussi l'heureuse idée de faire paraître, sous le nom de *Bulletin spécial de l'Institutrice*, un recueil périodique qui comprend : 1° des sujets littéraires ou historiques, et des nouvelles pour les *analyses verbales ou écrites des élèves*, dans les pensionnats de jeunes personnes ; 2° des questions qui peuvent être faites aux aspirantes aux *certificats de capacité*, lors des examens, soit pour la partie littéraire, soit pour la partie scientifique. Ces questions serviraient en même temps aux Institutrices pour constater tous les mois l'avancement des élèves de toutes les classes. Ainsi, *le Bulletin* dont il s'agit se présente avec ce double avantage, d'être également utile aux maîtresses et aux jeunes étudiantes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa ; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843) ; 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien ; 71e et 72e livraisons. En vente : MM. Pasquier, Eugène Delacroix (fin du VIe volume). — Sous presse : MM. de Talleyrand, de Berzélius.

Mémoires de la Société Archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831 ; tome V, quatrième livraison ; janvier 1844 ; cahier in-4°, avec planches.

Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse ; années 1839, 1840, 1841 ; tome VI, 1re partie ; un vol. in-8°. Toulouse, 1843.

Recueil des travaux de la Société Libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres du département de l'Eure ; deuxième série, tome III ; année 1842 ; un vol. in-8°. Evreux, 1843.

Mémoires de l'Académie royale du Gard ; années 1840, 1841 ; un vol. in-8°. Nimes, 1842.

Compte-Rendu des travaux de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon ; années 1841, 1842 ; un vol. in-8°. Dijon, 1842.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube ; année 1842, et le premier semestre de 1843 ; trois cahiers in 8°. Troyes, 1842 et 1843.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du département du Var, séant à Toulon ; dixième année (1842) et moitié de 1843 ; deux forts cahiers in-8°.

Pel solenne possesso del nuovo protettore di gubbio signor cardinale Mario Mattei orazione del confaloniere conte Francesco Ranghiasci Brancaleoni, Ca-

meriere pontifico di spada e cappa, socio di varie accademie. — Discours du comte Francesco Ranghiasci Brancaleoni au cardinal Mario Mattei; broché, in-8°.

Annuaire de la Société Philotechnique. — Tome V, ann. 1844; vol. broché, in-12. Paris.

Ueber die Bedeutung der Buchstaben, nach dem Franzoesischen des Herrn F. W. Bergmann, Professor der auslaendischen Literatur zu Strasburg, von A. Reclam, doctor de Phil., Mitglied der Société de Linguistique zu Paris. Leipzig, 1840, broché, in-12.

Extrait du Manuel général de l'instruction primaire. — 4 cahiers, février 1844.

Les deux Grégoire, épître à Sa Sainteté le pape Grégoire XVI, par son très-humble, très-obéissant et très-respectueux fils le comte Edouard Dousse d'Armanou, décoré de l'ordre pontifical et civil de Saint-Grégoire-le-Grand, et autres ordres; broch. in-8°; mars 1844.

Petites histoires du canton d'Audruick, par H. Piers, de Saint-Omer; broch. in-8°. Aire, 1843.

Calais et Saint-Omer, par le même; brochure in-8°. Aire, 1843.

De l'électricité en général, et de ses applications en particulier, par B. Galetti et Jouin, médecins; brochure in-8°. 1844.

Projet d'un établissement de navigation à vapeur, entre la Guyane française et les républiques du Pérou, de l'Equateur et de Bolivie, présenté au gouvernement de S. M. le roi des Français, par M. Vicente Pazos; broch. in-8°. Paris, 1844.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. de Rois.y; broch. in-8°. Paris, 1844.

Della liberta dell' industria e de' privelegj. Considerazioni di Pasqualè Stanislao Mancini; broch. in-8°.

Osservazioni a un articolo sui congressi scientifici inserito nel fascicolo di novembre 1843, del giornale agrario Lombardo Veneto; broch. in-8°. Milano, 1844.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par MM. A. Leroy et Arthur Dinaux, de la Société royale des Antiquaires de France. — Tome IV, 4e livraison, in-8°. Valenciennes, 1844.

Rivista Europea, giornale di scienze morali, letteratura, arti e varieta. 11e année, nos 1, 2, 3; broch. in-8°. Milano, 1844.

Discours de clôture, prononcé à la Société Phrénologique de Paris, le 8 janvier 1844, par le docteur La Corbière, président; broch. in-8°.

Le secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, 9.

PRIX D'HISTOIRE

FONDÉS PAR L'INSTITUT HISTORIQUE.

Sont admis à concourir les personnes étrangères à l'Institut Historique et les membres de cette Société, à l'exception des membres résidents.

Chaque mémoire doit être écrit en français ou en latin, et muni d'une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom et la demeure du concurrent.

Les billets appartenant aux manuscrits couronnés ou mentionnés seront ouverts en séance publique du Congrès annuel. Les autres resteront cachetés, et seront remis aux auteurs qui justifieront des épigraphes.

Les mémoires couronnés ou mentionnés seront considérés comme des titres suffisants pour faire ouvrir les portes de l'Institut Historique aux auteurs qui demanderaient à y être admis, pourvu toutefois qu'ils remplissent les autres conditions requises. Tout mémoire déposé pour le concours deviendra la propriété de l'Institut Historique; les auteurs pourront en faire prendre copie.

PRIX ANNUELS DE 200 FRANCS.

Terme de rigueur pour la remise des manuscrits : LE 1er MARS 1845.

Ces prix seront décernés à l'ouverture du Congrès de mai 1845.

QUESTIONS

CORRESPONDANT AUX QUATRE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

PREMIÈRE CLASSE. — *Histoire générale et Histoire de France.*

Dire quel était, avant l'invention de l'imprimerie, le mode de publicité pour les livres.

DEUXIÈME CLASSE. — *Histoire des langues et des littératures.*

Déterminer le caractère de la littérature italienne au XIIIe et au XIVe siècle, époque du Dante et de Pétrarque.

TROISIÈME CLASSE. — *Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*

Exposer le système financier de Rome sous les rois, sous la république, sous les triumvirs et sous les empereurs, jusqu'à la grande réforme de Dioclétien.

QUATRIÈME CLASSE. — *Histoire des beaux-arts.*

En l'absence de documents historiques, indiquer les moyens de déterminer approximativement l'antiquité d'un monument quelconque.

S'adresser, pour les renseignements, à l'Institut Historique.

MÉMOIRES

SUR CETTE QUESTION :

LA FRANCE A-T-ELLE UN POEME ÉPIQUE (1)?

Je parlais dernièrement de littérature avec un étranger non moins distingué par son esprit que par son rang, mais tout rempli d'admirations exagérées, peut-être, pour les productions de son pays : il est Anglais. Après avoir élevé Milton bien au-dessus de tous les poëtes passés, présents et futurs :

« Les Français, me dit-il, n'ont pas la tête épique.

— Et le *Télémaque*, mylord ?

— Le *Télémaque*, me répondit-il après un moment de réflexion, le *Télémaque* est en prose; et, quoiqu'il y ait beaucoup d'imagination et de poésie, même dans le style, un poëme ne peut pas être en prose.

— Et *la Henriade?*

— Oh ! là, c'est différent, il n'y a que des vers ; une histoire sans intérêt, et si pauvre d'invention ! J'aime mieux le *Philippe-Auguste* de votre grand versificateur Parseval.

— Et la *Divine Épopée* d'Alexandre Soumet, qui vous prépare une *Jeanne-d'Arc?*

— Il est poëte celui-là ; il y a chez lui du Milton, mais aussi de *la furia*, de l'impatience française, qui nuit quelquefois à l'exécution de ses conceptions les plus belles... Lisez, monsieur, le *Paradis perdu*, ajouta notre Anglais ; et

(1) Tout en rendant hommage à cet article de M. O. Leroy, nous croyons devoir protester contre quelques expressions qui pourraient blesser plusieurs de nos honorables correspondants. Si l'on peut reprocher à la nation anglaise une partialité trop exclusive, les savants étrangers que l'Institut Historique s'honore de compter parmi ses membres en ont compris l'esprit, qui ne reconnaît point *la démarcation de la politique*. Ils ont su se défendre d'un *nationalisme étroit* que M. O. Leroy lui-même a flétri dans son excellente *Histoire du Théâtre et des Mœurs*, où il remarque que ce fut un Allemand, *Schiller*, et un Anglais, *Southey*, qui, les premiers, réhabilitèrent la mémoire de Jeanne d'Arc, si maltraitée par Voltaire.

A ces hauts exemples d'impartialité, nous pouvons joindre celui que vient de donner un savant Anglais de nos correspondants, M. Spencer Smith, dont nous recevons un volume intitulé *Collectanea Gersoniana*. Dans ce volume d'un grand intérêt, que notre généreux correspondant a fait imprimer avec luxe, à ses frais, et qu'il adresse *à tous ses frères en Gerson*, M. S. Smith, Anglais et anglican, malgré les anciens préjugés de nation et de secte, ne voyant que la vérité, a recueilli toutes les preuves par lesquelles MM. O. Leroy, Gence, Villenave, Daunou ont rendu à Gerson et à la France la gloire, si longtemps contestée, d'avoir produit *le plus beau livre qui soit sorti de la main d'un homme : l'Imitation de Jésus-Christ*. Un rapport sera fait sur ce volume, qui se trouve à la librairie Derache, rue du Bouloi, nº 7.

même l'*Iliade*... dans l'excellente traduction que Pope vous en a donnée.»

Je remerciai notre excellent voisin de son conseil, et je poursuivis :

« Mais, dans nos bonnes tragédies, croyez-vous qu'il n'y ait rien d'épique ?

— Je n'en connais qu'une...

— Une ! C'est bien peu.

— Une seule où je trouve effectivement...

— Et c'est ?

— Athalie. »

Cette concession m'étonna ; je savais, à la vérité, que les littérateurs étrangers les plus opposés à notre système dramatique avouaient qu'*Athalie* est composée dans l'accord parfait des deux genres qui, de nos jours, divisent la littérature ; mais, j'en conviens, je n'avais jamais vu dans le chef-d'œuvre de Racine que la plus sublime des tragédies, et c'est bien quelque chose.

Notre honorable contradicteur nous fit alors un reproche que je ne dois pas taire.

« J'aurais voulu assister dernièrement, me dit-il, à une représentation d'*Athalie*, que l'on donnait à l'Odéon, mais c'était le jour de la *fête des fêtes*, le jour de Pâques, et je m'abstins. Je pensai d'ailleurs que la plupart des spectateurs devaient avoir l'esprit trop peu pénétré de la lecture et des vérités de l'Écriture sainte pour sentir les beautés d'un ouvrage qui les rappelle toutes. »

Je n'examinerai pas jusqu'à quel point ce reproche est fondé, ni si c'est par ce motif que Racine défendit que son ouvrage parût sur une scène profane, ni enfin ce qu'il faut penser du rigorisme de nos voisins ; ces considérations nous mèneraient trop loin : arrêtons-nous seulement à la première idée donnée par un étranger, et voyons si *Athalie*, dans un cadre moins étendu, réunit les conditions les plus importantes du poëme épique.

En y réfléchissant un peu, il n'est pas d'esprit qui ne soit frappé d'une idée : c'est que, s'il y a des différences entre la plus belle épopée et *Athalie*, elles sont toutes à l'avantage de cette dernière.

D'abord l'épopée n'est le plus souvent qu'un récit ; *Athalie* est presque tout en action. L'épopée invente en partie ce qu'elle raconte ; ce n'est qu'à l'aide du mensonge qu'elle atteint au merveilleux ; Racine s'y élève, dans *Athalie*, par la seule force de la vérité, et c'est la vérité qui donne à son ouvrage ce naturel qu'on n'imite pas, cette élévation continue où la fiction ne peut se soutenir.

L'intervention divine ne s'y manifeste pas moins, et dans le salut miraculeux du jeune roi, et dans ses réponses angéliques, et dans le délire prophétique du grand-prêtre, et dans le songe d'Athalie, et dans cet esprit de vertige et d'impiété qui n'est que le funeste avant-coureur de sa mort.

L'unité de l'action n'en fait que mieux ressortir de grands caractères, presque tous en contraste, et tant de beaux développements : une sublime prophétie, les serments d'un roi sur le livre divin, la solennité d'un couronnement dans un

temple assiégé, et, au milieu du bruit des armes, les cantiques sacrés, un pontife aux pieds d'un enfant, défendant la cause des peuples, des prêtres, une tribu sainte bénissant le Seigneur sous le glaive de leurs ennemis ; une poésie où Racine s'élève au-dessus de lui-même ; toute la magnificence du spectacle le plus auguste et le plus religieux ; tel est le talent, ou plutôt le génie d'exécution qui resplendit ici de toutes parts.

Enfin ce poëme joint-il à de hautes leçons de sagesse un grand intérêt national ? Non, sans doute, mais nous verrons bientôt qu'il offre un intérêt très-supérieur à celui-là. Reprenons : les leçons, elles naissent de l'action même et de ces conseils si touchants que Joad donne à son pupille, et qui sont faits pour tous les rois. Horace, qui trouvait dans l'*Iliade* une si grande moralité, certes l'eût admirée ici plus justement.

Quant à l'intérêt national, il ne s'agit que du sort d'un enfant : oui, mais *dans cet enfant tout Israël réside ;* il est le descendant d'Abraham et le seul reste du roi prophète. Lui seul peut *de David éteint rallumer le flambeau.* Ce flambeau précieux, d'où la lumière et le salut du monde doivent sortir, les Juifs malheureux ont cru le voir plonger dans la nuit éternelle. Déplorable épreuve où toute leur constance a échoué ! Eux qu'on voyait naguère si confiants dans les promesses immuables de Dieu, ils courbent maintenant devant l'impiété leurs fronts abattus ; le feu de leur antique audace, éteint avec leur foi, les livre à leurs ennemis,

> Comme de vils troupeaux qu'a dispersés la crainte,
> Et Dieu n'est plus servi que dans la tribu sainte.

Quelques justes, un petit nombre d'élus, en déplorant les calamités de leur patrie et l'abandon du temple, y viennent, toujours fidèles, adresser leur hommage au Dieu de leurs ancêtres. Rappelons-nous l'entrée d'Abner :

> Oui, je viens dans son temple adorer l'Éternel....

Quel intérêt dès cette première scène, lorsqu'on voit le représentant de l'armée et d'un peuple entier, le brave et fidèle Abner lui-même, déchu de l'espoir qu'un jour puisse sortir d'une souche sacrée le rameau divin annoncé par les Écritures, et dont l'ombre devait s'étendre sur toute la terre ! Abner lui-même, se croyant forcé de renoncer aux promesses du Ciel !

> Le Ciel même peut-il réparer les ruines
> De cet arbre séché jusque dans ses racines ?
> Athalie étouffa l'enfant même au berceau.
> Les morts, après huit ans, sortent-ils du tombeau ?
> Ah ! si dans sa fureur elle s'était trompée !....

Avec quel plaisir le spectateur apprend qu'en effet le rejeton de David n'a point péri ! Mais, s'il tremble avec Josabeth lorsqu'il voit le fer d'Athalie toujours levé sur sa tête, il frémit tour à tour et renaît à l'espérance, quand il entend le

pontife annonçant aux Hébreux des crimes, des désastres, le temple profané, et, bientôt après, une *Jérusalem nouvelle sortant du désert brillante de clarté*, *la terre*, enfin, *enfantant son* SAUVEUR!

Ainsi ce poëme ou cette tragédie, qu'on l'appelle comme on voudra, cet ouvrage divin se rattache au plus grand événement dont le monde ait été le témoin et l'objet.

Ce n'est point là sans doute, d'après les conditions du poëme épique, un sujet simplement national : il est universel ; il regarde les chrétiens de toutes les communions. Séparés dans leur culte par des dissidences souvent peu sensibles, et que les passions humaines n'ont que trop envenimées, tous reconnaissent (je dis les hommes que des préventions malheureuses n'ont pas aveuglés), tous reconnaissent un œuvre surhumain dans l'Écriture, et le doigt de la Providence dans l'histoire de ce peuple qui, depuis le berceau du monde, offre seul à un seul Dieu, au Dieu de l'univers, son adoration, attend depuis des siècles la Vérité vivante qui doit luire à ses yeux, la voit naître enfin, la repousse, et, bientôt puni de son attentat déicide, est livré, suivant les prophéties, avec sa ville, avec son temple, au bras de ses ennemis, et traîne par toute la terre un nom que tout semblait devoir éteindre, mais qui, monument éternel des desseins de Dieu, survit à tant de nations qui n'ont fait que passer.

Voilà un résumé bien faible des prodiges que Racine nous a retracés ; et voilà ce qu'on a si longtemps méconnu.

> Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir,
> Peuple ingrat? Quoi! toujours les plus grandes *merveilles* (1)
> Sans ébranler ton cœur frapperont tes oreilles?

Ce ne fut que dix-sept ans après la mort de Racine que, malgré la défense expresse de l'auteur, le Régent ordonna qu'*Athalie* fût jouée sur le Théâtre-Français. L'ouvrage obtint un succès qui s'accrut encore quand il fut représenté devant le jeune roi Louis XV, qui, de l'âge de Joas, et, ainsi que lui, échappé comme par miracle à la mort de tous les siens, devait avoir plus tard, avec le malheureux héritier des rois d'Israël, une conformité bien plus déplorable. Si, au rapport d'un écrivain contemporain, on fut ému de l'application frappante qu'offraient ces vers :

> Voilà donc votre roi, votre unique espérance.
> J'ai pris soin jusqu'ici de vous le conserver....
> Du fidèle David c'est le précieux reste, etc.,

qu'eût-on éprouvé si l'on eût pu prévoir que les prédictions du grand-prêtre sur Joas, sur *cet or si pur changé en un plomb vil*, dussent si malheureusement se réaliser!... Hélas! quand tous les Français ne semblaient craindre que pour ses jours et ne rêvaient qu'empoisonnements, nul ne songeait au poison plus certain qui menaçait ses mœurs et celles de la France. Je me trompe,

(1) *Merveilles* est le mot dont s'est aussi servi Boileau dans sont *Epître à Racine*, pour caractériser les chefs-d'œuvre de son ami.

Massillon y pensait; et Racine lui-même, soit divination poétique, soit toute autre inspiration, semblait prévoir les maux d'une minorité si funeste à la patrie, quand il présentait au jeune Joas, par la bouche du pontife, ce tableau des dangers et des devoirs du trône :

. . . . De ce fatal honneur
Hélas! vous ignorez le charme empoisonneur!
De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse,
Et des lâches flatteurs la voix enchanteresse.
Bientôt ils vous diront que les plus saintes lois,
Maîtresses du vil peuple, obéissent aux rois;
Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême;
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné;
Que, s'il n'est opprimé, tôt ou tard il opprime.
Ainsi, de piége en piége et d'abîme en abîme,
Corrompant de vos mœurs l'aimable pureté,
Ils vous feront enfin haïr la vérité,
Vous peindront la vertu sous une affreuse image :
Hélas! ils ont des rois égaré le plus sage.
Promettez sur ce livre, et devant ces témoins,
Que Dieu sera toujours le premier de vos soins;
Que, sévère aux méchants, et des bons le refuge,
Entre le pauvre et vous vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin.

J'ai nommé Massillon : c'est lui qu'on croit entendre quand on compare à cette sublime allocution celles que, dans le même temps, il adressait au jeune roi. Avec quel intérêt nous relisons aujourd'hui ces étonnants discours! Le génie prophétique de l'immortel évêque y est sans cesse préoccupé des dangers qui assiégent le dernier rejeton de nos rois, *l'enfant miraculeux*, comme il l'appelle dans ce *Petit Carême* qu'on pourrait nommer *le Bréviaire des Princes.*

La Harpe a savamment détaillé tout ce qui tient à l'art de cette *admirable tragédie*. Le chef-d'œuvre du plus grand de nos poëtes est pour notre architecte dramatique un édifice achevé dont il nous fait mesurer, et, pour ainsi dire, peser toutes les pierres : il suppute, il calcule quelle force de génie il a fallu pour les mettre en œuvre. Heureusement *le temple est debout*, et c'est assez pour moi, du nouveau point de vue d'où un étranger me l'a fait entrevoir, d'en avoir pu contempler la grandeur.

Le temple est debout, ai-je dit? oui, malgré les efforts de Voltaire pour le saper jusqu'en ses fondements. L'auteur de *la Henriade*, justement jaloux de la gloire d'avoir donné à la France un poëme épique, a-t-il donc prévu qu'on voudrait un jour l'en déposséder, quand, après sa longue admiration pour *Athalie*, il s'est efforcé d'élever contre le même ouvrage la plus déplorable critique?

Il s'en prend d'abord au grand-prêtre, et, contre tous les faits, contre la vérité, le prétend sujet d'Athalie, veut faire de ce chef suprême du sacerdoce militant un prêtre ordinaire; comme si, depuis la division des tribus, les Juifs ne formaient pas deux royaumes indépendants l'un de l'autre, et comme si Joad n'était pas, par son rang et par sa naissance, sujet et protecteur naturel du jeune roi contre une étrangère usurpatrice et meurtrière et contre un apostat sacrilége... Mais pourquoi rappeler d'impuissantes agressions? L'histoire et l'ouvrage sont là qui les repoussent victorieusement. Que dis-je? pour combattre Voltaire, très-caduc auteur des *Guèbres*, d'*Olympie* (*ô l'impie!* criait-on en sortant de sa pièce), il nous suffirait d'opposer Voltaire, à la fleur de l'âge, sacrifiant au *goût* dans son *temple*. Le jeune auteur de *Zaïre*, d'*Alzire*. de *la Henriade*, du *Temple du Goût* et de tant d'écrits où brille la vérité, ne pouvait la méconnaître : il rendait justice à Corneille, à Racine; *Athalie* était à ses yeux (ce sont ses expressions) *le plus parfait ouvrage de la poésie française*, et Racine *le dieu de la poésie.*

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Cet or changé en plomb, ce n'est point *Athalie*, qui est inaltérable, c'est Voltaire, c'est l'adorateur de Racine et du goût, abjurant son culte, renonçant à lui-même; c'est un autre Mathan, aveuglé par *l'esprit de vertige et d'erreur, funeste avant-coureur de la chute des rois* (des rois de la pensée aussi, et de ces hautes intelligences).

En vain oppose-t-on à Voltaire ses premiers sentiments, *le Dieu des Juifs l'emporte!* Et comme le déserteur d'un culte en est l'ennemi le plus implacable, pendant qu'il attaque Racine, il élève un autel aux dieux étrangers : l'apostat du *Temple du Goût* est le desservant de Shakspeare :

C'est peu que, le front ceint d'une mitre étrangère,
Ce lévite à Baal prête son ministère;
Ce temple l'importune, et son impiété
Voudrait anéantir le Dieu qu'il a quitté...
Non qu'on puisse penser que d'un zèle frivole
Il se laisse aveugler pour une vaine idole....

Cette idole de pierre et d'or (soyons justes envers Shakspeare), ce dieu d'or et de pierre, Voltaire lui-même, avant peu, le couvrira d'ordures; ce sera son encens; c'est celui qu'il prodigue à tous les objets qu'il honorait jadis.

Invoquez maintenant, messieurs les anglomanes, le patriarche de la philosophie! Opposez à Racine, à Corneille, un écrivain aussi d'accord avec lui-même! Malgré tous les efforts du faux bel-esprit, *Athalie* demeurera comme un fanal inextinguible, pour attester à tous les âges la puissance du génie uni à la piété, tandis que les opinions flottantes de Voltaire ne feront que montrer la faiblesse de l'esprit humain, lorsque, sans boussole et sans loi, il erre au gré de tous les vents dont il est le jouet.

O. Leroy,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

MAUSOLÉE D'IGEL, AUTEL DE DIANE A BOLLENDORFF, TUMULUS OU TOMBEAU ROMAIN A SPITTELHOFF

(Extrait d'un voyage historique et pittoresque inédit dans le grand-duché de Luxembourg).

MAUSOLÉE D'IGEL.

Trèves, cette vieille capitale des Gaules, cette seconde Rome, cette *Belgica Roma*, Trèves, qui fut si longtemps le séjour des empereurs romains, et qui passe pour la plus antique ville de l'Europe (1), Trèves, disons-nous, n'est éloignée de Wasserbillig que de dix kilomètres, et l'on conçoit combien nous aurions de plaisir à parler de cette reine des Gaules, à visiter les restes de ses vieux monuments; à aller saluer ses ruines, qui nous reportent, par la pensée, à vingt siècles en arrière de l'époque où nous vivons, si ce chapitre, aussi vaste qu'intéressant, ne nous écartait trop de notre sujet. C'est pourquoi notre excursion au delà des limites de la Sûre, se renfermant dans les limites de l'ancien Luxembourg, s'arrêtera aux pieds du mausolée d'Igel, qui passe, aux yeux des antiquaires, pour une véritable merveille (2).

Il est, en effet, peu de monuments funéraires qui réunissent à un aussi haut degré le charme de la composition, la grâce des formes architectoniques, le luxe de la sculpture et le grandiose des proportions. La réunion de ces qualités en fait, à notre avis, un monument plus curieux et plus intéressant que le fameux monolythe de Louqsor, que Paris a environné de tant de magnificences.

(1) Brower prétend que Trèves est de quelque treize cents ans l'aînée de la capitale du monde; *ante Romam Treviris stetit annis mille trecentis*, dit-il. Quoi qu'il en soit de cette prétention, uniquement fondée sur la découverte d'une inscription trouvée en l'an 1200, il n'en est pas moins vrai que, dès les premiers siècles de notre ère, Trèves était au rang des six villes les plus importantes de l'immense empire romain, avec Rome, Constantinople, Antioche, Carthage et Alexandrie; encore n'est-elle pas la plus mal partagée dans le jugement que porte Ausone sur les qualités de ces diverses capitales :

Celebrant quidem solemnes istos dies omnes ubique urbes quæ sub legibus agunt : et Roma de more, et Constantinopolis de imitatione, et Antiocha pro luxu, et Carthago discincta, et domus fulminis Alexandria, sed Treviri principis beneficio.

Trèves, sous Jules-César, était déjà regardée comme la capitale de la Gaule-Belgique. Déjà les fonctionnaires romains chargés de l'administration supérieure y avaient leur résidence. Vers la fin du IIIe siècle les empereurs y fixèrent leur séjour et y habitèrent pendant deux cents ans. Après la nouvelle organisation de l'empire par Constantin-le-Grand, elle fut le siége de la préfecture du prétoire pour la Gaule, l'Espagne et l'Angleterre, dont elle était la métropole. Trèves était en même temps la capitale de la première Belgique, que composaient les provinces de Trèves, de Metz, de Toul et de Verdun.

(2) Ortelius l'appelle *un noble mausolée de la plus vénérable antiquité*, et il ajoute : *les Gaules s'en glorifient et défient l'Italie de leur en montrer un pareil.*

Le mausolée d'Igel est situé sur la rive septentrionale de la Moselle, non loin du confluent de la Sarre, à deux kilomètres de Wasserbillig, sur la grande route de Trèves à Luxembourg, et au milieu du village auquel il a donné son nom.

L'édifice, dressé sur une base carrée de cinq mètres sur quatre, s'élève droit, en forme d'obélisque de plusieurs étages, à la hauteur de vingt-quatre mètres; il se rétrécit, au-dessus de la corniche, en cône quadrangulaire de forme pyramidale, et se termine par un chapiteau orné de quatre têtes, chacune environnée de deux serpents entortillés (1). Chaque angle de ce chapiteau présente une figure de sirène; il est couronné d'un énorme globe de pierre d'un mètre de diamètre, soutenu par quatre sphynx (2). Autrefois, dit-on, il était surmonté d'un aigle, d'où le nom d'Igel, qui signifie *aigle* en tudesque, aurait été donné au monument, et par suite au village. Il ne reste de ce couronnement que des vestiges informes.

Le sépulcre d'Igel a été construit en fortes pierres de grès poli, après quoi les figures ont été taillées en demi-bosse comme sur le roc vif.

Tous les sujets de sculpture dont le monument est couvert se rapportent, soit directement, soit par l'allégorie, à la vie privée, publique ou commerçiale, de ceux dont il tend à conserver le souvenir.

Deux cousins germains du nom de Secundin, chargés de la fourniture des armées romaines dans les Gaules, ont érigé ce mausolée à leurs parents défunts, fondateurs de la prospérité de leur famille, et, comme il était d'usage, à eux-mêmes de leur vivant. Voilà ce que l'ensemble des divers sujets de sculpture qui revêtent l'édifice et l'inscription qui les accompagne font suffisamment connaître.

Le mérite plastique de cette pyramide ne permet pas de douter que sa construction ne soit antérieure à l'époque des *Antonin*; car déjà vers le milieu du II[e] siècle la décadence des beaux-arts, de la sculpture surtout, ne permettait plus de créer de pareils chefs-d'œuvre.

C'est donc une erreur de croire que les *Secundin* fussent des agents d'affaires, *agentes in rebus*, et que leurs auteurs aient été les chefs du collège de ces agents, *principes de schola agentium*. Aurelius-Victor, écrivain célèbre du IV[e] siècle, certifie que cette agence n'a été créée que sous l'empire de Dioclétien (à la fin du III[e] siècle), et saint Jérôme, son contemporain, dit qu'elle fut substituée à

(1) Ces têtes représentent soit les quatre âges de la vie, soit les quatre éléments, les quatre saisons de l'année ou les quatre phases de la journée.

(2) Ce globe, au dire des frères Wiltheim, était jadis de fer creux et contenait les cendres des Secundin; c'est ce qu'atteste Ausone dans son poëme sur la Moselle, où il parle du monument d'Igel comme d'une pyramide qui, sur son cône quadrangulaire, porte dans l'espace son trésor cinéraire à une élévation telle que l'ombre s'en évanouit :

.... Quadro cinis in fastigia cono
Surgit et ipsa suos consumit pyramis umbras.

l'administration des fournisseurs (*frumentarii*). « Ceux que maintenant on « appelle agents d'affaires ou vérédaires, dit-il, étaient nommés *frumentaires* « par les anciens. *Eos enim quos nunc agentes in rebus vel veredarios appellant,* « *veteres frumentarios nominabant.* » Au surplus le nom ne fait rien à la chose; les agents, ainsi que les fournisseurs, étaient, comme de nos jours, des gens d'une même trempe, et nous n'insistons sur la différence des qualifications que dans l'intérêt historique de la narration.

Quoi qu'il en soit, les Secundin étaient les Rotschild de leur époque ; ils jouissaient dans la Gaule Belgique d'une considération et d'un crédit proportionnés à leur immense fortune autant qu'à l'éminence et à la multiplicité des charges dont ils étaient revêtus ; car, avec la fourniture des vivres et de l'habillement des armées, ils cumulaient le service des courriers, des voitures publiques, ainsi que les transports militaires ; il étaient, en outre, trésoriers de la guerre et maîtres des postes.

La famille des Secundin a dû être très-répandue dans les environs de Trèves ; voici ce qu'en dit M. Wyttenbach, bibliothécaire de la ville de Trèves, dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur les antiquités romaines dans la vallée de la Moselle* (p. 96) :

« Beaucoup d'inscriptions lapidaires, dans les jardins de Mansfeld à Luxem- « bourg, parlaient de la famille des Secundin. Même sur le Bas-Rhin, près de « Xanten, des pierres votives ont été découvertes qui en faisaient mention. Wel- « ser nous en a conservé une inscription remarquable, provenant de l'ancienne « Vindélicie, pays situé sur le Danube. On en trouva également une à Arlon, « qui, d'après l'indication du consulat, appartenait à l'an 152 de l'ère chrétien- « ne. Parmi les inscriptions communiquées par Muratori, nous trouvons un « Tib. Cl. Secundinus qui était tribun de la deuxième légion trajane et en « même temps procureur de la Gaule Lyonnaise. Dans le couvent de Saint-Ma- « ximin, près de Trèves ; il y avait autrefois une pierre portant l'inscription : « *Genio Secundinorum.* Dans les siècles postérieurs, cette famille florissait « encore, car son nom se trouve inscrit dans les fastes consulaires à l'an 511 de « Jésus Christ. Le poëte Secundinus, originaire de la Gaule, ami de Sidonius- « Appollinaris, appartient aussi à ce temps. Un Secundinus exploitait une « fabrique de poterie (*de terra sigillata*). Bien des monuments ayant rapport à « cette famille sont peut-être encore enfouis dans nos environs. En l'an 1826, « on trouva dans le cercle de Sarrebourg une pierre colossale (actuellement au « Musée des recherches utiles de Trèves) avec l'inscription suivante :

D . M
POPPIVS . SECVNDINVS .
SIBI . ET . FILIIS .
FECIT. »

A ces citations du savant bibliothécaire de Trèves, nous en joindrons d'autres résultant de récentes découvertes.

En 1841, il a été trouvé sur la rive droite de la Sûre, à mille mètres au-dessus de Bollendorff, une pierre en hémicycle, qui doit avoir servi au tombeau dont les débris gisent près de là, au milieu des rochers. Voici l'inscription de cette pierre, qui a été envoyée à Trèves :

D . M .
VLLVCINARI .
ILLAETA CC FILIA
FASCIDIA ATTON
IA SECVNDINVS . F .

Dans le Mullherthal, derrière le moulin, au-dessous du rocher d'Heringen, il existe une pierre tumulaire, pareillement en hémicycle, décorée de cette inscription :

D . M .
GALLIONO PLANCTO
DEFVNCTO SECVNDINIA
CVNIVX .

Enfin la pierre d'Arlon, érigée par Secundin-Seccalin à sa fille Acontie Seccalin, et que nous avons décrite dans la 109[e] livraison du Journal de l'Institut Historique, est un nouveau témoignage de l'extension de la famille des Secundin dans les environs de Trèves. Ces divers témoignages de l'histoire rendent plus intéressant encore le monument dont nous allons continuer la description.

Face méridionale.

Le côté de l'obélisque d'Igel qui fait face à la route est, ainsi que son opposite, plus large d'un mètre que les deux autres côtés ; celui-ci est le plus curieux et le mieux conservé.

La plinthe qui surmonte le soubassement représente une salle où dix personnes sont assemblées; l'une d'elles est attablée et tient en main un écrit dont elle fait lecture ; les autres paraissent y prêter attention.

L'artiste a voulu probablement faire ici allusion à l'office de *frumentaire*. Le ballot commercial qui gît au milieu de la scène indique la nature de l'objet que l'on traite, et la tenture drapée qui orne l'appartement annonce l'importance du personnage qui l'occupe.

Le tableau principal est, comme tous ceux qui y correspondent, aux trois autres côtés, encadré par deux pilastres décorés de génies dansants. Ce tableau représente un mariage, présidé par l'Hymen, qui est ici placé entre les deux conjoints. Cette figure, vêtue de la toge comme celle de droite, est infiniment plus

petite que les autres, qui n'ont pas moins de trois mètres de haut. L'homme couvert d'une simple tunique a, dans son attitude, un air de noblesse et de grandeur fort remarquable.

On a sans doute voulu figurer ici l'union de Secundin-Secure, auteur de la famille dédicatrice et fondateur de la puissance des Secundin.

L'inscription qui se trouve au-dessus du groupe est fort dégradée; cependant elle peut être d'un grand secours pour expliquer la destination de l'édifice. Le savant Alexandre Wiltheim, qui l'a étudiée trois jours, nous a servi de guide pour retrouver la trace des lettres qui sont encore visibles, et pour suppléer à l'absence de celles que le temps ou la mutilation ont fait disparaître. Voici cette inscription telle qu'elle existe; les caractères italiques sont hypothétiquement ajoutés pour le sens.

D . T . *S*ECV*NDINO* . *SECURO* . *ET* VOCA*TIAE* . M.
CONIVGI . *EIVS* . *ET* . *SECVNDINO* . *AVENTINO*.
*FIL*II*S* . SEC*V*ND*I*NI . SECVRI . ET . PVBLIAE . PA.
GATAE . CONIVGI . SEC*V*ND*I*NI . *AVE*NTINI . ET . L . SAC.
CIO . MODESTO . ET . MODESTIO . MACEDONI . FILIO . EI.
VS . I^{vs} . SECVNDINVS . AVENTINVS . ET . SECVNDI.
NI*V*S . *S*ECVRVS . PARENTIBVS . *D*EFVNCTIS . ET.
*SI*BI . VIVI . *AEDES* . *FEC*ERVNT

Traduction.

Aux dieux mânes.
A Secundin-Aventin et à Secundin-Sécure,
Tous les deux fils de Secundin-Sécure.
A leurs épouses Vocatia et Publia Pagate.
A Saccius Modeste et à son fils Modeste Macédoine!
Jules Secundin-Aventin et Secundin-Sécure
Ont élevé ce monument à leurs parents défunts,
Et à eux-mêmes de leur vivant.

Il serait difficile de dire par quel degré d'alliance Saccius-Modeste et son fils appartenaient à la famille des Secundins, mais il est évident qu'ils devaient être très-proches parents pour avoir été compris dans cette dédicace.

Le groupe principal est surmonté de trois médaillons contenant trois figures de femmes.

La frise, décorée de quatre pilastres, représente un repas qui pourrait bien être le repas nuptial de l'hyménée dont on a plus bas offert l'image.

Sur l'attique, on voit des hommes occupés à examiner une pièce de drap, ce qui fait allusion à la fourniture dévolue aux Secundins des effets d'habillement militaire.

Le fronton offre Bacchus aux prises avec deux bacchantes. Il est couronné de lierre et tient de la main droite une cruche et de l'autre un thyrse. On prétend que ce dieu, qui a parcouru une grande partie de la terre, a été un des intendants des grandes routes.

Côté occidental.

Le socle de ce côté est horizontalement divisé en trois parties égales, couvertes de sculptures allégoriques. Celle du milieu représente un bateau traîné par deux hommes au moyen d'une corde ; un autre homme se tient au gouvernail pour diriger l'embarcation, qui laisse derrière elle une *mansion*. Ceci est la représentation du transport par bateau, une des branches de l'administration des frumentaires.

Sur les deux autres parties, des dauphins et des hippopotames, avec lesquels se jouent des naïades et des tritons, à la queue bifurquée, figurent les rivières de la Moselle et de la Sarre.

On voit sur la plinthe de la base une voiture de roulage à quatre roues, de la nature de celles que les Romains appelaient *sarracum* (1) ; elle est chargée de marchandises cordées et recouvertes d'une bâche. Ce doit être une bastague (*bastaga*), ou voiture de vivres.

Le grand cadre, coupé en deux parties par une ligne horizontale, offre deux tableaux séparés. A la partie supérieure, un homme, debout devant une femme assise au pied d'un arbre, semble figurer la fable de Thésée recevant d'Ariane le fil qui doit le guider dans le labyrinthe de Crète.

Sur le quartier supérieur, un guerrier, conduit par Minerve, lance son javelot contre un serpent ; vis-à-vis de lui est une femme auprès de laquelle gît une coupe. C'est ici la fable de Jason qui, pour conquérir la toison d'or de la Colchide, tue, avec l'aide de Médée, le dragon commis à sa garde ; car le serpent et le dragon sont souvent employés l'un pour l'autre dans les représentations mythiques.

Sur la frise, on voit plusieurs personnes qui apportent à une autre des vivres, du gibier, du poisson, etc. (*annona*) (2).

L'attique représente une voiture légère attelée de deux chevaux. C'est une espèce de tilbury ou de cabriolet découvert et non suspendu, que les anciens appelaient biges (3). Deux personnes y sont assises, dont l'une, à gauche, tient les rênes et la baguette, ce qui prouve que, dans ce temps-là, le conducteur (*cisiarius*) ne se tenait pas à droite comme de nos jours. Les lettres LIIII, pla-

(1) C'est à tort que M. Wyttenbach lui donne le nom de *plaustrum*, voiture qui n'était point, comme la *sarraque*, propre au transport des marchandises.

(2) Le frumentaire était intendant des vivres (*præfectus annonæ*).

(3) Et non basterne, comme le prétendent Wiltheim et Bertholet. Le basterne était une litière portée à dos de mulets.



cées là, sur une colonne miliaire, signifient *Lapis IV;* ce qui indique la distance de Trèves à Igel, IV milles romains ou huit kilomètres.

Le fronton offre un guerrier armé de pied en cap, marchant vers une sirène qu'il semble vouloir combattre.

Face septentrionale.

La base de ce côté ne diffère en rien de celle de l'ouest ; elle est aussi partagée en trois divisions horizontales, dont deux présentent des divinités et des monstres marins. La subdivision intermédiaire montre également un bateau monté par un seul homme et traîné par deux ; ce bateau est chargé de tonneaux.

On sait que ce moyen de conserver les liquides et de les transporter était, parmi les Romains, préféré aux autres pour le service des armées.

A l'angle droit, un vieillard, appuyé sur une urne renversée, représente le dieu de la Moselle.

Le centre du cartouche principal est occupé par la figure d'Hercule, placé au centre d'un cercle zodiacal, dont les signes sont ici l'expression des douze travaux du héros thébain. Ce dieu est debout sur un char traîné par quatre chevaux; il a la main gauche appuyée sur sa massue et il étend la droite vers Minerve, qui plane dans la région supérieure. Hercule était révéré comme le dieu tutélaire des voyageurs et des grands chemins.

Les quatre angles intérieurs de ce cadre sont occupés par quatre têtes colossales qui accompagnent le zodiaque, et qui représentent les quatre saisons.

Sur la frise, un paysage, formé de maisons (mansions) séparées par une montagne, est animé par deux cavaliers, dont l'un gravit le mont, tandis que l'autre en descend.

Dans l'attique, un homme nu, aux formes athlétiques, tient par le frein deux griffons.

Un disque solaire rayonnant occupe le fronton; deux chevaux de chaque côté figurent l'attelage du soleil et annoncent la rapidité de sa course quand il éclaire le monde.

Quatrième face.

Le côté de la pyramide qui fait face à l'orient est celui qui a le plus souffert des ravages du temps. Sa base surtout a subi, en 1765, de grandes réparations qui ont fait disparaître entièrement les sculptures.

Le grand tableau est, ainsi que son opposite, divisé en deux parties horizontalement superposées. Il ne reste, à la première division, qu'une femme couchée, laquelle pourrait bien figurer Ariane à Naxos, abandonnée par Thésée.

La frise représente cinq ouvriers occupés, d'après l'opinion de Wiltheim, à la teinture de la pourpre: le *frumentaire* avait le privilége de cette teinture, avec le titré de *procurator buphicorum.*

L'attique offre plusieurs personnages, dont l'un, assis à une table, tient un

papier. Il s'agit ici vraisemblablement d'un examen des comptes de la finance des armées, dont les Secundin avaient la surveillance en qualité de payeurs.

Enfin sur le fronton un buste de femme, placé dans un croissant renversé, représente Phœbé; à ses côtés les biches, faisant partie de ses attributs, comme déesse des forêts.

Ici se termine notre description de l'obélisque d'Igel; elle suffira pour donner une idée de l'importance de ce monument qui, sous le rapport de la richesse plastique, comme sous celui de l'antiquité, ne le cède à aucun autre de son genre.

« S'il faut, dit Gothe, exprimer l'expression générale que la seule vue de ce « mausolée fait naître, on y trouve partout la vie opposée à la mort, et le pré- « sent à l'avenir; tous les deux se confondent dans le sens esthétique; c'est là « l'excellente manière des anciens, qui s'est conservée assez longtemps dans le « monde artistique. »

AUTEL DE DIANE, A BOLLENDORFF.

Le chemin d'Echternach à Bollendorff, qui remonte la rive droite de la Sûre, est une promenade charmante et pleine d'intérêt. D'abord, vers la rive droite, l'attention se fixe sur le moulin du Roc (Feltzmuhl); le ruisseau qui fait mouvoir ce moulin prend sa source à vingt minutes de là, au pied du mont Weissberg, d'où l'on extrait une belle pierre de tuf qui sert à bâtir et à faire la chaux. L'eau du Feltzbach est fortement saturée de chaux carbonatée, ce qui lui donne la propriété de métamorphoser en jolies pétrifications, en curieuses stalactites, tous les objets qu'on y trempe.

Plus loin, sur la rive droite et à la vue de Bollendorff, sont les forges du Weilerbach.

Si l'on quitte alors le grand chemin et que l'on prenne à droite le sentier qui suit la lisière méridionale de la forêt de Bollendorff, on rencontre, à cinq cents pas de cette usine, une borne qui porte le numéro 175. De ce point, où l'on se trouve à deux cents mètres de la Sûre et à cent mètres de la route d'Echternach, on peut découvrir dans le bois, à travers la feuillée et à dix mètres de la borne, une roche quadrangulaire qui s'élève à quatre mètres de hauteur. Elle a un mètre trente centimètres de largeur. Ses quatre faces sont brutes, à l'exception de la face méridionale; celle-ci, à partir de deux mètres au-dessus de sa base, a été taillée et sculptée de manière à former un tableau qui représentait une Diane, la divinité du paganisme la plus chère aux Gaulois. Malheureusement, le fanatisme barbare des paysans de l'Eyfel leur a fait briser ce monument, dont une mesure de conservation mal entendue a fait transporter la partie supérieure au musée de Trèves (1).

(1) Ce fragment, trouvé récemment à Trèves par M. le docteur Muller, représente Diane avec un chien à son côté. Il se termine en pyramide.

Toutefois, et telle qu'elle est, cette pierre monumentale suffit pour donner une idée de son importance passée, et, d'un autre côté, la parfaite conservation de son inscription suffit aussi pour en faire connaître l'objet et apprécier l'antiquité.

Voici l'inscription :

DEAE DIANAE QVINTVS POSTVMIVS POTENS. V. S. (VOTUM SOLVIT)

Le puissant Postume V a acquitté son vœu à la déesse Diane.

Parmi tous les Postumes que nous présente l'histoire, quel est celui qui a érigé cet autel? à quelle époque l'a-t-il fait? Voilà deux questions qu'il importe d'examiner et de résoudre.

Observons d'abord que le titre de *puissant* ne s'accordait qu'aux consuls et qu'aux généraux, alors que celui d'*auguste* ne s'accordait qu'aux empereurs; or on ne connaît que deux consuls du nom de Postume qui aient paru dans les Gaules : l'un avait pour prénom Lucius; il se distingua à la bataille de Cannes, puis il vint se faire battre par les Boyens. L'autre se nommait Cassius ou Cassianus; c'est le plus illustre des généraux qui, sous le règne de Gallien, se disputèrent les riches lambeaux de la pourpre impériale, et que l'histoire désigne sous le nom des *trente tyrans*. Mais entre ces deux personnages le choix ne saurait être douteux par plusieurs raisons.

1° La physionomie du monument qui nous occupe ne permet pas d'en faire un contemporain d'Annibal, en lui accordant vingt siècles et demi d'existence.

2° D'ailleurs, Lucius, tué par les Boyens, n'a jamais pu pénétrer jusqu'à Trèves.

3° D'un autre côté, Cassianus Postumius, le cinquième de son nom qui ait marqué dans les fastes de la célébrité, a longtemps commandé dans le pays comme général des armées romaines. Il fut pendant douze ans le vainqueur des Germains, qu'il refoula au delà du Rhin. Avant d'usurper la couronne et le titre d'Auguste, en 257, il fut deux ans consul ; ainsi tout concourt à le désigner avec certitude comme le véritable créateur de cet autel de Diane, et à porter la date de cette érection à l'une des années de son consulat, 255 ou 256.

Un rapide aperçu de la vie de cet homme célèbre peut servir à l'intelligence de notre sujet et à l'appui de notre opinion.

L'empereur Valérien, qui avait éprouvé les talents et la valeur de Postume, le créa consul avant de partir pour la Perse, et lui confia le commandement général des légions stationnées dans les Gaules sous les ordres de son fils Gallien, qu'il avait associé à l'empire. Postume contribua beaucoup aux succès qu'obtint celui-ci contre les Germains, qui avaient fait irruption dans les régions mosellaniques. Bientôt l'empereur Gallien, obligé de courir dans la Pannonie étouffer la révolte d'Ingenuus, laissa dans les Gaules son fils Salonin, qu'il venait de créer Auguste, et lui donna Sylvain pour conseil et pour guide dans le com–

mandement des armées. Ce dernier continua de s'opposer aux excursions des Germains, les battit et distribua leurs dépouilles à ses soldats, dont il cherchait à capter le suffrage. Le jeune Auguste, d'après l'avis de son gouverneur, réclama le butin fait sur l'ennemi, prétendant avoir seul le droit d'en disposer. Postume, qui trouve l'occasion belle pour accomplir ses desseins, assemble ses troupes, leur communique les ordres qu'il a reçus, et fomente l'insurrection dans leurs rangs. Bientôt des murmures éclatent de toutes parts, les soldats passent des plaintes à la révolte, et proclament Postume empereur. Dès que le nouvel Auguste a fait reconnaître son autorité, il marche contre Salonin, qui s'enferme avec Sylvain dans Cologne; mais les habitants les livrent tous deux au général qui les fait égorger.

Gallien, après avoir vaincu Ingenuus et battu les Sarmates, accourt pour venger la mort de son fils; mais, au milieu de ses succès contre le tyran rebelle, il est obligé de se rendre à Byzance pour y châtier une nouvelle révolte. Postume profite de l'éloignement de l'empereur Gallien pour affermir son autorité, qui ne tarde pas à s'établir sur toutes les Gaules et sur toute l'Espagne; il augmente le nombre de ses troupes, défait les Germains, les refoule dans leur pays, et construit le long du Rhin une ligne de forteresses qui, pendant longtemps, garantit la Gaule Belgique de l'agression de ces peuples.

Postume, après dix ans d'un règne heureux et sage, fut égorgé à Mayence par ses troupes, auxquelles il avait refusé le pillage de cette ville.

Voilà comment les usurpateurs finissent tôt ou tard par devenir les victimes de la révolte qu'ils ont provoquée. L'esprit d'insurrection ressemble au balai de la fée: on ne peut plus l'arrêter dès qu'il a été mis en mouvement; il va comme le trait dont on ne saurait changer la direction dès qu'il a été lancé.

Bollendorf est un ancien *vicus* romain qui portait le nom de ville lorsqu'en 716 il fut donné à l'abbaye d'Echternach par le duc Arnoult de Bourgogne. Cet endroit mérite d'être visité par les archéologues; la nouvelle église est assez belle, et les tours de l'ancien château sont remarquables.

A cent mètres au-dessus du moulin de la Sûre, on peut, pendant les eaux basses, distinguer la culée d'un pont romain qui s'est écroulé depuis un temps immémorial. Ce pont était bâti sur la voie consulaire qui venait d'Altrier et se rendait par Weissweiler à Bettbourg, où elle joignait la grand'route de Trèves à Cologne.

Bertholet, à la page 430 de son premier volume, parle des restes d'un superbe mausolée qui se trouvaient à Bollendorf et qui ont aujourd'hui disparu; cependant, à un kilomètre au-dessus on a trouvé plusieurs tombes romaines avec des pierres sépulcrales en hémicycles; l'une, entre autres, rapportée par Wiltheim, était ainsi conçue:

D . M .
MARCINIANAE VICTORIANAE. CONIVGI
DEFVNCTAE TERTIVS SECVNDVS CONIVGE
EIVS SECVNDVS VRSIO FILIVS EORVM
SIBI VIVI FE RVNT.

En 1841, M. le curé de Bollendorf a trouvé au même endroit une autre pierre tumulaire érigée par un Secundin, et qui a été envoyée au musée de Trèves; nous en avons donné l'inscription ci-dessus.

TUMULUS OU TOMBEAU ROMAIN A SPITTELHOFF.

Enfin, à une lieue de Dreyborn, sur la route et à un kilomètre de Flaxweiler, on rencontre, à main droite, la ferme isolée de *Spittelhof*, vis-à-vis de laquelle passait la voie romaine de Metz à Trèves, dont nous avons remarqué à Dalheim la direction N.-N.-E. Ici les traces de cette chaussée sont peu apparentes, mais dans les bois de Spittelhoff, vers Beyren, et dans ceux de Flaxweiler, vers Mertert, elle est fort bien conservée.

A deux cents pas au nord de la ferme, le long de la voie consulaire, on voit un énorme bouquet d'arbres de haute futaie, plantés sur un tertre de cinq à six mètres d'élévation et de quatre-vingt-dix mètres de circuit. Cet amas de terre renferme un *tumulus* ou chambre sépulcrale circulaire ayant quatre mètres de diamètre et deux mètres de hauteur. L'entrée souterraine de cette tombe, donnant au nord, a sept mètres de long sur un mètre quarante centimètres de large, et un mètre soixante-dix centimètres de haut. Le tout est bâti en pierres de taille d'une dimension gigantesque; la largeur moyenne de ces pierres est d'un mètre, l'épaisseur de soixante-dix centimètres, et leur longueur varie de deux à trois mètres et plus.

L'entrée du sépulcre était fermée naguère par une porte de pierre de quarante centimètres d'épaisseur pivotant sur ses gonds. Napoléon faisait veiller à la conservation de ce mausolée, mais depuis la chute de l'empire français le monument a été dégradé pour en enlever les pierres, et chaque jour il éprouve de nouvelles mutilations. La porte a disparu, le corridor d'entrée est mis à jour et en partie démoli, la chambre est encombrée de terre, de telle sorte qu'il est difficile d'y pénétrer. Il serait temps que l'autorité locale s'occupât de mettre un terme à cette désolante dégradation, en attendant que l'on sache le nom du général ou du héros dont ce tombeau a dû renfermer les cendres.

Le chevalier L. de la Basse-Mouturie,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT
SUR LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DU VAL-D'ARNO,
(TOSCANE);

Trois volumes in-8°.

Tout le monde sait que c'est en Italie qu'a commencé le mouvement intellectuel ordinairement qualifié d'époque de la renaissance. Or, ce mouvement eut là son point de départ dans le perfectionnement complet de la langue usuelle, car ce furent Dante Alighieri, Patrarca, Sennuccio, Cino da Pistoja et Franco Sacchetti pour la poésie; Jean et Mathieu Villani, Jacopo Passavanti, Boccaccio et quelques autres pour la prose, qui dotèrent la belle langue de leur pays de tous les trésors de puissante énergie, de douceur harmonieuse et de grâce, qu'elle possède au plus haut degré... Ils firent plus, ils constituèrent, ils fondèrent, sur des bases aussi larges que solides, la riche littérature italienne. Dans le siècle suivant, c'est-à-dire le XVe, l'activité toujours croissante des esprits se dirigea surtout vers l'étude des anciens aux dépens de la littérature nationale qui venait d'être inaugurée avec tant d'éclat. Cette seconde période, toutefois, contribua peut-être plus que la première au développement général des intelligences... Elle eut cet avantage, d'ailleurs, d'offrir un terrain neutre, où *Gibelins* et *Guelfes*, *noirs* et *blancs*, se rencontrèrent et unirent leurs forces dans un but commun, la culture de la science, pour laquelle les uns et les autres se montraient passionnés.

C'est à l'influence de cet ordre de choses que se réfère la naissance des académies italiennes. La première, dont je parlerai plus avant, fut fondée en 1450 par le célèbre Poggio Bracciolini. La seconde, dite la Platonique ou des Platoniciens, est celle que Cosmo de'Medici chargea le savant helléniste Marsilio Ficino d'organiser en 1460; elle avait principalement pour but l'illustration des auteurs latins et grecs, et spécialement Platon, comme l'indique le nom qu'elle prit. Vers la même époque, Victorino di Feltro, Pomponio Leto et Antonio Panormita établissaient des sociétés analogues à Mantoue, à Rome et à Naples. Mais lorsqu'au XVIe siècle, ou siècle de Léon X, *âge d'or de la littérature italienne*, a dit quelque part Salfi, l'estimable continuateur de Ginguené, cette littérature, encouragée par les Medici et par les autres princes de la péninsule italique, eut repris la faveur qu'elle mérite à tant de titres, c'est alors que l'enthousiasme pour les académies ou sociétés académiques parvint à ce point que toutes les villes d'Italie en furent successivement pourvues sous des noms ou bizarres, ou grotesques, ou allégoriques, et dont voici les plus connues :

ACADÉMIES DES

ALEXANDRIE	Immobiles	Immobili.
ANCONE	Argonautes.	Argonoti.
	Ténébreux	Caliginosi.
AREZZO	Forcés	Forzati.
ASSISE	Intrigués.	Intrigati.
BARRI	Inconnus.	Incogniti.
BOLOGNE	Abandonnés	Abbandonati.
	Anxieux	Ansiosi.
	Oisifs ou paresseux	Oziosi.
	Confus	Confusi.
	Défectueux	Deffetuosi.
	Douteux	Dubbiosi.
	Impatients	Impassienti.
	Inhabiles	Inabili.
	Indifférents	Indiferenti.
	Indomptés	Indomiti.
	Inquiets	Inqueti.
	Instables	Instabili.
	Somnolents	Sonnolenti.
	Troublés	Torbidi.
	Vespériens	Vespertini.
	Nocturnes	Della notte.
BRESCIA	Occultes	Oculti.
	Dispersés	Dispersi.
	Errants	Erranti.
CESENA	Offusqués	Offuscati.
CITTA DI CASTELLO	Assourdis	Assorditi.
COMACHIO	Fluctuants	Fluttuanti.
CORTONA (Toscane)	Humoreux	Umorosi.
CREMONE	Animés	Animosi.
FABRIANO	Désunis	Disuniti.
FERMO	Effrontés	Sfrontati ou Raffrontati.
FLORENCE	Altérés	Alterati.
	Humides	Umidi.
	Enflammés	Infocati.
GÊNES	Accordés	Accordati.
	Réveillés	Risvegliati.
	Assoupis	Sopiti.
GUBIO	Tourmentés	Addormentati.
LUCQUES	Obscurs	Oscuri.
MACERATA	Chimériques	Chimerici.
	Imparfaits	Imperfetti.
	Enchaînés	Catenatti.
MANTOUE	Amoureux	Invaghiti.
MILAN	Cachés	Nascosti.
	Transformés	Trasformati.
	Héliconiens	Eliconii ou Eliconici.
	Travailleurs	Faticosi.
	Incertains	Incerti, etc.
MODÈNE	Dissonants	Dissonanti.

ACADÉMIES DES

NAPLES	Ardents	Ardenti.
	Hébétés	Intronati.
	Infernaux	Infernati.
	Lunatiques	Lunatici.
	Secrets	Secreti.
	Volants	Volanti, etc.
PADOUE	Non mûris	Immaturi.
	Recouvrés	Ricovrati.
		Orditi.
PARME	Innommés ou sans nom	Innominati.
PAVIE	Habitués	Affidati.
PEROUSE	Atomes	Atomi.
	Excentriques	Eccentrici.
	Insensés	Insensati.
	Insipides	Insipidi.
PESARO	Hétéroclites	Eterocliti.
RECCANATI	Inégaux	Disiguali.
REGGIO (Calabre)	Fumeux	Fumosi.
	Muets	Muti.
RIMINI	Tranquilles ou lents	Adagiati.
ROME	Delphiques	Delfici.
	Illuminés	Illuminati.
	Fantastiques	Fantastici.
	Inféconds	Infecondi.
	Négligents	Negletti.
	Nocturnes	Notturni.
	Stériles	Sterili.
	Mélancoliques	Malanconici.
	Pèlerins	Pellegrini.
	Lynx	Linci.
	Arcadiens	Arcadi, etc.
ROSSANO	Incurieux ou non curieux	Incuriosi.
SIENNE	Joyeux	Gioviali.
	Trépassés	Trapassati.
	Imbéciles	Intronati, etc.
TARENTE	Audacieux	Audaci.
TREVISE	Persévérants	Perseveranti.
TURIN	Fulminants	Fulminanti.
URBINO	Assourdis	Assorditi.
VÉRONE	Olympiens	Olimpici.
	Philharmoniens	Filarmonici, etc.
VENISE	Pointus	Acuti.
	Discordants	Discordanti.
	Désenchantés	Disingannati.
	Inflammables	Inflammabili.
	Philadelphes	Filadelfici, etc.
VITERBE	Obstinés	Ostinati.
	Vagabonds	Vagabondi.

C'est alors aussi (en 1582) que le poëte François Grazzini conçut l'idée de la grande et illustre académie de la *Crusca*, mot qui signifie blatoir ; car elle avait

et elle a toujours pour mission de veiller à la conservation des principes purs de la langue italienne, ce qu'exprime très-bien sa devise métaphorique : *Il più bel fior ne coglie;* elle recueille (de la langue) les plus belles fleurs; en d'autres termes, elle sépare, elle écarte, avec son blutoir, tous les éléments hétérogènes qu'on essayerait d'y introduire. L'académie du *Cimento*, ou de l'Expérience, fondée en 1687 par le cardinal Léopold de Medici, frère du grand-duc Ferdinand, fut la première en Europe qui se soit vouée à l'étude des sciences physiques. Enfin la célèbre académie des Arcades ou des *pasteurs arcadiens*, fondée à Rome en 1690 : elle eut pour objet la poésie et le but avoué de réagir contre les principes de mauvais goût que le cavalier Marini venait d'y introduire, et qu'y introduisait journellement son école, dite la *Marinesca*. Elle se composa d'abord des littérateurs distingués, au nombre de quatorze, que la reine Christine de Suède (morte l'année d'auparavant) réunissait dans son palais, tels que Crescimbini, qui en conçut l'idée, et qui, le premier, en fut nommé le gardien (*custode*) ou président, sous le nom pastoral d'Alfesibeo; Menzini, Filicaja, Guidi, Gravina, etc., sous ceux de Mirtillo, Palemone, Alessi, Tirsi, etc. etc.

Je reviens à la plus ancienne, à l'aînée de toutes les académies d'outre-mont, à celle dont j'ai lu avec intérêt le mémoire, objet du présent rapport. L'origine de cette vénérable société, bien que se liant au mouvement littéraire que j'ai signalé, a néanmoins un caractère qui lui assigne une place à part et qu'elle tient des circonstances dont fut environné son berceau... gastronomique. Ceci, de prime abord, paraîtra peut-être singulier, mais je me hâte d'ajouter que ce fait curieux et peu connu se trouve consigné dans les Mémoires (t. I, p. 6) mêmes de cette académie; le voici. Poggio, qui déjà a été nommé plus haut, était à la fois un homme politique, littérateur distingué, et savant archéologue. Il occupa les postes de notaire apostolique en cour de Rome et de secrétaire d'Etat de la république de Florence. A ces deux derniers titres, son nom a mérité de passer à la postérité, et par les ouvrages qu'il a publiés (1), et par les importantes découvertes qu'il fit, pendant ses voyages, d'un grand nombre de manuscrits d'auteurs célèbres de l'antiquité (2). Il acheta, en 1434, une villa, dans la pro-

(1) Les principaux et les plus estimés de ces ouvrages sont un traité intitulé : *De Varietate fortunæ*, dont il existe une bonne édition in-4° qui en fut donnée à Paris en 1723, par l'abbé Jean Oliva (de Rovigo), bibliothécaire du cardinal de Rohan; — ses *Epîtres*, choisies et éditées à cette époque, par le même ecclésiastique; — ses *Oraisons funèbres*, qu'il prononça au concile de Constance, en 1414, où il avait suivi le pape Jean XXIII; — sa traduction latine de la *Cyropédie* de Xenophon. — Œuvres complètes, Venise, 1498, in-folio; Strasbourg, 1510, et Bâle, 1530, même format.

(2) Entre autres un Quintilien, un Lucrèce, un Quinte-Curce complets; — Traité des *Aqueducs*, de Julius Frontinus; — Commentaires d'Asconius Pedianus, sur les *oraisons* de Cicéron; — Plusieurs de ces oraisons; — Poëme *astronomique* de Manilius; — *Bucoliques* de Calpurnius; — Douze *comédies* de Plaute; — Partie des *Argonautiques* de Valerius Flaccus; — Cent soixante-dix *Epîtres* de saint Jérôme, etc., etc.

vince toscane dite le Val-d'Arno, près le bourg de Terra-Nuova, et ce avec le produit d'un Tite-Live qu'il avait lui-même copié, et qu'il vendit au Panormita (excellent poëte latin) 120 florins d'or, somme équivalente à environ 750 sequins de la monnaie actuelle de Florence, soit environ 8,500 de nos francs. Il enrichit ce séjour d'une bibliothèque précieuse par le nombre et la rareté des documents dont elle se composait; il en forma en outre un musée, avec tous les objets d'arts et d'antiquité qu'il avait recueillis à Rome. Il réunissait alternativement là ses amis, qui étaient en même temps ses plus doctes contemporains.

Pendant la *villegiatura* de l'an 1430, Benedetto Accolti, légiste d'une haute réputation, Nicolas Fulgino, médecin non moins renommé, et Charles Aretino, chancelier du gouvernement florentin, étaient au nombre des principaux *villegianti*. Un jour, après un dîner confortable, je présume, où l'on avait discrètement sablé du Monte-Pulcirno, que le poëte *cruscante* François Redi appelle le roi des vins... *che d'ogni vino è il re*, la conversation s'engagea de telle manière qu'il résulta de ces *quæstiones convivales* la matière d'un ouvrage sous ce titre : *Historia disceptativa convivalis*, que Poggio dédia l'année suivante, 1451, au cardinal Prosper Colonna. Cet ouvrage, analogue aux symposiaques des Tusculanes de Cicéron et à celles de Plutarque, est divisé en trois sections. Dans la première, on discute très-sérieusement la question de savoir si celui qui invite à un banquet doit remercier les invités du plaisir que leur société lui procure, ou si ce doivent être ceux-ci qui fassent cette démonstration de politesse à leur hôte. Dans la seconde section, Accolti et Fulgino controversent longuement sur la dignité de leur profession respective. Dans la troisième, il s'agit de déterminer si le latin était universellement parlé à Rome, et si la langue du vulgaire différait de celle des savants et des classes distinguées. Poggio émit et soutint l'opinion qu'il n'y avait d'autre différence que celle qui existe en tous lieux où les personnes qui ont l'esprit cultivé s'expriment avec plus d'élégance et de pureté que les autres. A partir de ce jour, Poggio déclara que la réunion annuelle de sa villa se constituait en société académique; de là le nom de convives attribué à tous ceux qui étaient appelés à en faire partie. La société actuelle, issue de la précédente par une filiation qu'elle prouve, se reconstitua, en 1804, sous la dénomination primitive d'Académie du Val-d'Arno. En conséquence, elle considère avec raison l'érudite conversation qui vient d'être rappelée comme sa première assemblée, et l'histoire *disputative* ou *discutative* des *convives* comme ses premiers Mémoires. Ceux dont j'ai à rendre compte sont les derniers, car le troisième volume porte la date de 1842. La digression à laquelle je viens de me livrer est un peu longue, sans doute, mais elle a roulé sur les académies d'Italie, et les travaux dont j'ai à parler proviennent de la plus ancienne d'entre elles, comme on l'a vu. Je n'étais donc pas hors de mon sujet; seulement, j'ai cherché les racines de l'arbre avant de m'occuper de ses fruits.

L'académie du Val-d'Arno, avec laquelle l'Institut Historique a l'avantage d'être en relation, est divisée en cinq classes qui embrassent les diverses bran-

ches des connaissances humaines, et, bien que ses travaux doivent, d'après ses statuts, être d'abord dirigés au point de vue de la province dont elle porte le nom, elle les revêt presque toujours d'un caractère général, et elle traite souvent des sujets littéraires ou scientifiques qui ont spécialement ce caractère; parmi ceux de ce dernier ordre je remarque les suivants : — *Premier volume :* Dissertation sur la plante biblique appelée myrrhe ; par M. le docteur Corinaldi, qui a fait sur l'histoire naturelle de l'Egypte et de l'Arabie, où il a voyagé, des observations aussi neuves que savantes ; — Réfutation du fameux discours de J.-J. Rousseau (couronné à Dijon en 1750) contre les sciences et les arts, par M. l'abbé Orlandi. — *Deuxième volume :* Exposition d'un ouvrage inédit du même. L'auteur établit d'abord l'utilité des règles ; il soutient que le génie sans culture ne produit que des fruits âpres et sauvages. Il discute les éléments du beau, et abordant la question de savoir si la poésie doit avoir la nature choisie pour objet, à l'exclusion de la nature inculte, il démontre que « le beau idéal est certainement ce qu'on peut appeler la Vénus des beaux-arts, que sans cet idéal la poésie ne serait que la copie plus ou moins bien daguerréotypée de la nature, mais incolore, sans animation et sans vie ; car le poëte, obligé, par la loi d'une servile imitation, de contrarier le point de vue de son œuvre, deviendrait inhabile à en soumettre les diverses parties à l'unité. » Quant à la règle de la double unité de temps et de lieu, il la déclare « basée non-seulement sur l'expérience, comme on l'a dit, mais encore sur le bon sens, sur la vérité ou le vraisemblable, condition hors de laquelle il n'y a plus de vrai beau. » Il est d'avis, toutefois, « qu'on doit faire au génie quelques concessions et lui passer quelque discrète licence (*qualche discreta licenza*), malgré l'opinion opposée de l'illustre Manzoni (préface de la tragédie intitulée : *il Conte di Carmagnola*), qui admet la maxime absolue ; que la rigoureuse observance des préceptes doit être sacrifiée lorsqu'il en résulte de grandes beautés, conformément à cette maxime : *Imperatum est a consuetudine ut suavitatis gratia peccare licet.* »

En ce qui concerne les compositions classiques et romantiques, l'auteur convient que leur succès, quand elles l'obtiennent, est un arrêt suprême ; mais qu'il est attaquable, et qu'il n'acquiert l'autorité et la force de la chose jugée que par un suffrage général et constant, sanctionné par le temps, puisque la postérité repousse quelquefois le jugement des contemporains. M. Orlandi combat ensuite le sentiment de ceux qui prétendent que les principes de l'esthétique et la nature des passions sont variables et changeants comme les systèmes des philosophes. « C'est un paradoxe, ajoute-t-il, en ce que c'est confondre l'essence immutable avec les accidents, qui n'ont pas, qui ne peuvent avoir aucun caractère de stabilité ; c'est assimiler les délires des esprits infirmes avec les axiomes rationnels du bon sens, auquel il faut toujours revenir ; et si, par impossible, ce paradoxe prévalait jamais, il n'y a sorte d'extravagance qu'on ne parvînt à justifier, etc. » Du reste, l'honorable académicien se prononce vivement ailleurs contre le romantisme ; il le traite avec sévérité, et il exhorte les Italiens

à se préserver de cette « manie satanique qui menace de corrompre le bon goût en appelant les nuages de la Calédonie dans le beau ciel du midi.... » Il gourmande ensuite ces auteurs « qui croient que le progrès consiste à faire rétrograder les arts à leur grossière enfance (*rozzezza de l'infanzia*), et à introduire la confusion des langues dans la science. . . . » et il termine ce chapitre en rappelant qu'à l'époque où M. Victor Hugo reçut la décoration, M. Viennet proposa d'accorder une récompense à ceux qui auraient le courage de lire les poésies romantiques, et une autre à ceux qui pourraient se vanter de les avoir comprises. Depuis que le noble pair s'égayait ainsi, le chef du romantisme est devenu son collègue à l'Académie Française, et il a fait *les Burgraves*.... *Mais ils sont morts, laissons en paix leurs cendres*, et arrivons au *discours* sur les plaisirs et les avantages de la culture des belles-lettres, par M. Bresciani. Ce sujet n'est pas neuf; Cicéron et après lui une foule d'écrivains l'ont traité, sinon *ex cathedra*, comme on dit en style scolastique, du moins s'y sont-ils occasionnellement arrêtés. Mais l'écrivain italien a su le rajeunir par des observations originales et des aperçus ingénieux; j'en citerai quelques-uns à titre de spécimen.

« Les lettres, dit-il, ne tendent pas tant à instruire qu'à procurer de paisibles jouissances, parce qu'elles parlent plus à l'imagination et au cœur qu'à l'intellect; mais elles sont aussi bien plus propres à influer sur les masses que les sciences proprement dites....... La poésie, en peignant les formes divines du beau, en éveille le sentiment dans les hommes, et elle les attire par là dans la voie de la moralité et de l'amour du bien. . . . . Les poëtes furent les premiers maîtres des peuples. Les préceptes moraux, écrits dans la langue des muses, présentés en poétiques images et décorés de tous les agréments de l'harmonie, produisirent et produiront toujours des impressions plus fortes, plus aptes à persuader que les raisonnements subtils d'une froide philosophie. Les belles-lettres élèvent à la contemplation des merveilles infinies du Créateur par la description des choses créées.....» Puis il se résume en ces termes : « La saine littérature, en occupant d'une manière agréable, rend juste, doux, religieux et social. » C'est donc à bon droit que lord Brougham a dit « qu'un homme raisonnable est obligé, par les plus puissants motifs d'intérêt et même de devoir, de diriger son intelligence vers des études qui conduisent immanquablement à la vertu et au bonheur. » Le mémoire qui suit est consacré à l'examen de cette question formulée sous ce titre : *Du développement de la civilisation par les agents les moins remarqués du vulgaire*, par M. l'abbé Bassi. L'auteur commence par reprocher à M. Guizot, relativement à son *Histoire de la civilisation en Europe*, d'avoir trop accordé à nos temps modernes, et trop refusé aux temps anciens, en dépeignant la civilisation de ces derniers aveugle et incertaine dans sa marche; il se plaint de ce que la plupart des hommes attribuent le développement progressif des civilisations quelconques aux théories et aux enseignements des philosophes, tandis qu'ils ont devant eux une foule d'agents qui, plus

que toute autre cause, influèrent et influent sur ce développement. « Il est vrai, ajoute-t-il, que la civilisation moderne est plus avancée que l'ancienne, mais il est également vrai que celle-ci ne se borna point à des essais, à des tentatives, car elle opéra très-souvent d'une manière admirable ; et si des temps de barbarie ne fussent pas venus à son encontre, nous ne savons à quelle élévation de progrès elle nous eût fait atteindre avec les secours que nous avons eus. . . . . . Ainsi le bien-être actuel résulte de la combinaison des deux espèces de civilisation.... » M. Bassi cherche à le démontrer en s'appuyant sur un exemple bien simple : l'invention des chars, qu'il croit fort rapprochée de l'invention de la charrue, de l'art de soumettre les bœufs au joug et de dompter les chevaux. « Cette invention des chars, selon lui, outre qu'elle anima le commerce et l'industrie, qui sont deux grands moyens de propagation civilisatrice, conduisit à l'établissement des postes, établissement qui eut sous Auguste une organisation régulière, si bien que sous les Antonins on pouvait aller de Rome à Lisbonne plus facilement et plus sûrement qu'on ne le fait à présent. Donc l'antiquité, comme le suppose M. Guizot, ne procéda point par des *tâtonnements,* mais par des œuvres singulièrement hardies. . . . . On doit à l'Italie, poursuit-il, la restauration de l'invention des chars et des carrosses, dont l'usage commença par le *carrocio* de la république de Florence. On en trouve la première mention sous l'an 1450. Un ambassadeur de ce gouvernement près la cour des Gonzagues, à Mantoue, fit son entrée en carrosse dans cette ville. Du temps de François Ier, il n'y avait que trois carrosses à Paris (1), où l'on en compte aujourd'hui vingt mille. Ce n'est qu'en 1555 qu'un carrosse parut à Londres, qui en a maintenant trente deux mille..... » L'auteur tire du seul exemple de l'invention des chars cette conclusion : « L'antiquité parvint à un degré très-élevé de civilisation, par des conceptions et des entreprises telles qu'elles auraient paru incroyables, s'il n'en existait pas des témoignages aussi nombreux que certains..... Enfin les chars, les postillons, les grandes routes, que le vulgaire a constamment sous les yeux, ont été et sont des agents très-puissants de civilisation, parce qu'ils constituent la cause efficiente des communications actives que le commerce établit entre les hommes. » Après ces explications, M. Bassi recherche si la civilisation moderne peut périr, comme l'ancienne, sous les coups d'une nouvelle barbarie..... Il le nie, et il croit même impossible qu'elle puisse reculer d'un pas, se fondant sur ce qu'elle est protégée et garan-

(1) Le premier carrosse qu'on ait vu à Paris est celui que Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême, envoya, en 1457, à la reine, Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Nos chroniqueurs le nomment *un char branlant et moult riche.* Les trois qui existaient du temps de François Ier étaient celui de la reine, Eléonore d'Autriche, seconde femme de ce prince; celui de Diane de Poitiers, et celui de René de Laval dont l'énorme embonpoint ne lui permettait pas de monter à cheval. Catherine de Médicis avait aussi un carrosse. Un peu plus tard, les Italiens ornèrent les carrosses de glaces. Le fameux maréchal de Bassompierre est le premier en France qui en ait fait mettre au sien, vers le milieu du XVIe siècle.

tie par la *vapeur*, « nouvelle puissance de l'humanité qui justifie et réalise la sentence épiphonémique d'Horace..... *Nil mortalibus arduum est.* »

J'accorde que la civilisation ne puisse plus faire place à la barbarie ; mais ce n'est pas seulement à cause de la garantie de perpétuité qu'on lui trouve dans la puissance de la vapeur; c'est surtout parce que deux autres puissances, dont l'une est marquée d'un sceau divin, lui ont offert dès longtemps cette garantie : 1° le christianisme dont elle est l'ouvrage ; 2° l'invention de l'imprimerie, œuvre de ce moyen âge que déprécient ceux qui ne le connaissent pas ou qui l'ont mal étudié. Ainsi, quand bien même nous n'aurions pas les bateaux à vapeur et les chemins de fer, nous serions parfaitement rassurés sur ce point. Je m'étonne que M. l'abbé Bassi n'ait pas fait cette réflexion, bien simple, pourtant ; elle eût peut-être modifié l'opinion un peu exagérée qu'il a de l'importance de la vapeur, en tant que protectrice de la civilisation contre les éventualités d'une nouvelle ère de barbarie.

Le même deuxième volume et le troisième renferment d'autres dissertations excellentes, mais les bornes où il me faut circonscrire ne me permettent pas de les mentionner autrement que par l'indication de leurs sujets, savoir : — Du paupérisme des campagnes et des moyens d'y remédier, par M. Diaccini. — Illustration archéologique d'un miroir antique, par M. Branchi. — Phénomène physique offert par les feuilles du *schinus molle* jetées dans l'eau, par M. Savi. — De l'utilité d'étudier les classiques grecs et latins, par M. Martini. — De la philosophie médicale, par M. le docteur Dami. — Autres mémoires sur divers sujets d'histoire naturelle et d'antiquité.

Tous ces travaux d'intérêt général prouvent du reste que les académiciens du Val-d'Arno marchent dignement sur les traces des *convives* leurs devanciers, et que si Poggio revenait au monde il n'écrirait plus à ses amis : *Ornare volo acqdemiam meam Valdarninam*, attendu que dans son état actuel les ornements (scientifiques) ne manquent pas à l'institution dont il est le fondateur.

P. Tremolière,

Membre correspondant de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE MONTAUBAN SOUS LA DOMINATION ANGLAISE,

PAR M. DEVALS AINÉ.

Les monographies de provinces et de villes se succèdent avec une heureuse rapidité. Les nouveaux historiens ont compris l'importance de ces travaux ; ils se sont attachés à rechercher et à reproduire les traditions locales, trop négligées et souvent tout à fait omises par leurs devanciers. Leurs investigations ont jeté un nouveau jour sur les institutions civiles ou religieuses des temps anciens,

sur les principaux événements de notre France, sur la marche lente, mais progressive, de la civilisation ; sur les obstacles incessants qui ont retardé, pendant la longue période féodale, la formation de la nationalité française. L'œuvre commencée par Louis XI et continuée par Richelieu n'a été réellement achevée qu'à la fin du XVIIIe siècle.

Avant la révolution de 1789, chaque province, ou mieux chaque fraction de province, avait ses lois, ses coutumes particulières ; les impôts variaient de province à province, de ville à ville. Des lignes de douanes sillonnaient tout le territoire dans toutes les directions ; aucun lien commun ne rattachait les populations entre elles.

En remontant l'échelle des âges, ces divisions apparaissent encore plus saillantes ; des provinces entières appartiennent à des princes étrangers. On est Languedocien, Bourguignon, Breton, Normand, Champenois ou Picard ; de honteux traités livrent nos plus belles provinces aux Anglais. Tel était ce beau pays de France au moyen-âge. Le Quercy, dont Montauban était la capitale, faisait partie des provinces cédées en toute souveraineté au roi d'Angleterre par le traité de Brétigny. M. de Vals a entrepris l'histoire de cette période ; il a fait une étude approfondie et consciencieuse des auteurs qui l'ont précédé, et des précieux documents qu'il a explorés dans les archives de Montauban. Tous les historiens sont d'accord sur l'origine de cette ville. M. de Vals a cru pouvoir se dispenser d'en signaler la cause principale ; un motif de convenance a pu seul le déterminer à n'entrer à cet égard dans aucun détail, et à se borner à dire : « Le mouvement politique que le souvenir des libertés antiques avait fait éclater dans la vieille Gaule amena bientôt la fin de la servitude. Nos pères, étayés de la puissante main du comte Alphonse, secouèrent le joug des moines de Montauriol, en octobre 1144, et, rompant complétement avec un passé odieux, ils s'éloignèrent insensiblement du monastère. »

Sur leur demande, Alphonse, comte de Toulouse, leur avait concédé un vaste terrain dépendant d'une châtellenie qu'il possédait à peu de distance du monastère. Les moines, seigneurs de Montauriol, avaient imposé à leurs malheureux vassaux l'infâme droit de prélévation. Ce fut pour se soustraire à la plus odieuse, la plus intolérable des prestations féodales, que les familles de Montauriol se retirèrent sur les terres du comte de Toulouse. Un nouveau village s'éleva, s'agrandit, devint bourg, et enfin ville, et reçut le nom de Montalban.

Les rancunes des partis sont sans merci et sans terme. Les moines de Montauriol déférèrent le comte Alphonse au pape. La vengeance ne se fit pas attendre ; le comte et son fils Raimond V furent excommuniés. Telle fut l'origine de la proscription des derniers comtes de Toulouse, et de cette croisade impie contre les Albigeois. Le Quercy et le Haut-Languedoc furent couverts de bûchers et de ruines : la maison où siégeait le tribunal de l'inquisition existait encore au commencement de ce siècle. J'ai lu sur cette maison, située Place du

Salut à Toulouse, en face du palais parlementaire, cette inscription au-dessus de la porte : *Sanctæ Inquisitionis domus.*

L'auteur s'est surtout attaché à l'étude des institutions locales. Toutes les magistratures municipales étaient électives et temporaires. Devenus souverains du pays par le traité de Brétigny, les rois d'Angleterre, plus puissants en France que les rois français, confirmèrent les chartes d'immunités locales. Ils avaient compris qu'ils ne devaient rien négliger pour se concilier les sympathies de leurs nouveaux sujets. Si les Montalbanais ont combattu sous les drapeaux britanniques, il faut en accuser les lieutenants du duc d'Anjou, qui s'étaient rendus justement odieux. Notre histoire, sous les règnes de Jean, Charles V et Charles VI, présente partout l'épouvantable tableau de toutes les calamités, de toutes les horreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère. Des bandes de pillards, d'assassins et d'incendiaires infestaient la France; la lutte fut longue et terrible; plusieurs générations en furent les témoins et les victimes.

Le but de l'auteur, en esquissant le tableau de la domination anglaise dans nos plus belles provinces, a été sans doute de justifier les Montalbanais du reproche d'infidélité envers la couronne de France; il lui a suffi d'exposer les faits et les actes avec impartialité. Il appuie ses assertions sur des preuves dont l'authenticité ne peut être sérieusement contestée. Il cite, avec la plus scrupuleuse exactitude, toutes ses autorités : au nombre des vieux documents qu'il a trouvés dans les archives de Montauban, figure le tarif du droit de péage sur le pont de cette ville au XIVe siècle ; on y lit :

Pour 1, home a pié passant sur ledit pont, une maille (5 centimes).

Pour chascun sommier (bête de somme), beste bovine, un denier (22 cent.).

Pour trois bestes comme douellies (brebis), moustons, porcs, et autres semblables, un denier, etc.

On lit, dans le traité passé le 28 août entre le duc d'Anjou et le consul de Montauban, l'article 16 ainsi conçu :

« Attendu que certaines parties de la ville, ainsi qu'un grand nombre de ses « forteresses, sont en mauvais état, et qu'il pourrait résulter de là des dommages « infinis et irréparables, nous permettons aux consuls qu'après avoir consulté « les hommes sages et expérimentés de ladite ville ils construisent ou détruisent à leur gré des faubourgs et des forteresses au dedans ou au dehors de la« dite ville. »

Il faut remarquer qu'à cette époque cette ville était considérée comme en état d'opposition permanent contre le gouvernement du roi de France.

L'auteur a rendu un éminent service à la science historique en publiant le résultat de ses études sur la période de la domination anglaise dans son pays; il a rempli une lacune importante, mais il ne doit pas s'arrêter à ce premier essai. Il doit, dans l'intérêt de notre histoire nationale, compléter son travail en le continuant jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, du moins jusqu'au fameux siége conduit par Louis XIII en personne ; ce siége, qu'il fut obligé de lever après huit

mois, est un des plus remarquables événements de l'époque. Il y a là aussi une lacune à remplir; les archives de Montauban renferment sans doute des documents encore inédits sur ce siége et sur les temps qui l'ont précédé, depuis le règne de Charles VII.

Froissart a été souvent plus anglais que les historiens anglais eux-mêmes; plusieurs faits importants ont échappé à dom Vaissette, et les annalistes du Quercy et de Montauban n'ont pas tout dit sur l'histoire de leur pays. Nous n'aurons une bonne histoire de notre vieille France que lorsque les archives des localités auront été compulsées avec cette courageuse persévérance, avec cette consciencieuse impartialité qui distinguent l'auteur de l'histoire de la ville de Montauban sous la domination anglaise.

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

LA VIE ET LES ŒUVRES

DE NOTRE SAVANT COLLÈGUE M. J. GRAEBERG DE HEMSOE.

Il est impossible de rendre un compte exact d'une vie aussi laborieuse et de travaux aussi variés et aussi étendus que ceux de M. le comte Graeberg de Hemsoe. Né en Suède en 1776, il ne cesse pas d'enrichir, dans un âge très-avancé, les langues et les littératures du trésor de ses connaissances. Je dis *les langues*, car il a écrit en suédois, en allemand, en français, en italien, en anglais, en latin et en portugais; il a été tantôt marin, tantôt précepteur, tantôt teneur de livres. Il a servi sa patrie comme consul à Tripoli et à Maroc dans les circonstances les plus difficiles et les plus dangereuses: quand les autres consuls européens quittaient leur poste pour échapper à la peste, il y restait, lui, pour nous faire connaître en détail ces pays. Inutile de parler encore de son ouvrage sur le Maroc, tout le monde le connait: c'est lui, c'est notre honorable et savant collègue qui, un des premiers, nous a donné les notions les plus exactes sur la géographie, la statistique, les relations commerciales et la langue des pays et des peuples berbères. Les lettres sur l'idiome de ces peuples, adressées à M. de Sacy, ont été imprimées dans le *Journal asiatique*; mais qui pourrait analyser tous les travaux de ce savant distingué, comme grammairien, comme lexicographe, comme historien, comme géographe, comme antiquaire, etc.? Remarquons encore qu'il a eu le mérite de populariser en Italie la science de la statistique, et de tenir cette antique patrie des lettres au courant des progrès littéraires et scientifiques des peuples du Nord. C'est à lui que nous devons l'histoire détaillée de quelques-unes des races qui ont pris part à la grande migration qui a inondé l'Europe au commencement du moyen âge, et, s'il a dû essuyer les attaques et les outrages même de quelques savants, il est pourtant resté toujours

le même ; dévoué aux études, devoué à la recherche de la vérité, qui l'a fait triompher enfin de ses ennemis. Tous ses jours sont consacrés encore à ses travaux favoris, pour lesquels il a réuni une bibliothèque de soixante mille volumes. Il n'y a pas longtemps qu'il a publié un savant Mémoire sur la géographie et la statistique de l'Asie centrale, et principalement sur le pays des Kirghis et sur le Khanat de Khiva, travail qui n'est pas, tant s'en faut, sans mérite, même après les travaux considérables de Ritter et de Levechine. Une autre fois, nous aurons peut-être occasion de parler de l'un ou de l'autre des ouvrages remarquables de notre illustre collègue. Pour le moment, bornons-nous à en constater l'incontestable mérite, et à marquer sa place parmi les savants les plus distingués de notre époque.

W. Nolte,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

, La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 6 mars, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne).

MM. Martinez de la Rosa et Renzi proposent, comme membre résidant, M. Miguel y Roca, auteur d'un ouvrage espagnol qui se publie en ce moment à Paris, et qui a pour titre : *Album de l'histoire d'Espagne, depuis l'origine jusqu'à nos jours*. Le tome Ier (grand in-8 avec planches) a été offert dernièrement par l'auteur à l'Institut Historique. — Sont nommés commissaires pour l'examen des titres de ce candidat MM. Renzi, Buchet de Cablize et Dufey (de l'Yonne); ce dernier est spécialement chargé de faire un rapport sur l'ouvrage présenté à l'appui de la candidature.

M. Hamont lit un *Mémoire sur l'Agriculture et les irrigations chez les Égyptiens*. La classe décide à l'unanimité que ce travail, vu son importance, sera lu de nouveau à l'assemblée générale de la fin du mois.

, Le mercredi 13 mars, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), sous la présidence de M. Leudière.

La classe reçoit, outre plusieurs brochures et revues, un nouvel exemplaire de l'ouvrage de M. Egger : *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*. 1 vol. in-8. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Leudière, à l'occasion de l'envoi de ce dernier ouvrage, dont il a rendu compte dans le Journal de l'Institut Historique, propose à la classe de faire un travail critique sur les mots de la langue latine qui viennent de la langue grec

que, travail qu'il lira dans une des prochaines séances, et où il s'attachera surtout à exposer les changements et les transformations que ces mots ont éprouvés en s'introduisant dans le latin. Il expose ensuite son plan avec quelque étendue. Après une discussion intéressante sur divers points de détail, la classe engage M. Leudière à écrire ce travail, qu'elle entendra avec plaisir.

*** La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée le mercredi 20 mars, sous la présidence de M. Bernard Jullien.

Notre collègue M. Ph. Aulé, auteur d'un ouvrage intitulé *le Brahmane, ou l'école de la raison*, envoie une brochure complémentaire qui a pour titre : *le Brahmane au journalisme*. Cette brochure est accompagnée d'une lettre de l'auteur sur ses travaux philosophiques. La classe renvoie l'une et l'autre à M. Léopold Lapalme, chargé de rendre compte de l'ouvrage principal.

M. le secrétaire présente, au nom des auteurs et éditeurs, plusieurs volumes, revues et brochures, qui seront annoncés au *Bulletin bibliographique*. — Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Bélières, professeur de mathématiques, est proposé comme membre résidant par son frère, M. l'abbé Bélières, missionnaire apostolique à la Guyane française, et M. Renzi. M. Bélières offre à la classe un ouvrage intitulé : *Préludes philosophiques*, 1 vol. in-8. Sont nommés commissaires, MM. Bernard-Jullien, Renzi et Foulon.

M. Ulloa, procureur général près la Cour royale de Trapany (Sicile), et auteur d'un ouvrage intitulé : *Des vicissitudes et des progrès du droit pénal en Italie*, est admis à l'unanimité comme membre correspondant.

M. Bernard-Jullien donne lecture, à titre de communication, d'un rapport sur l'ouvrage de M. le baron Cuvier : *Histoire des progrès successifs des sciences naturelles, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, ouvrage publié sous la forme de leçons recueillies et redigées par M. Magdelaine et continué sous la forme d'exposé historique depuis le milieu du XVIIIe siècle ; 4 vol. in-8°. Ce rapport, qui n'embrasse que les trois premiers volumes, le quatrième n'ayant pas encore paru, est écouté avec un vif intérêt ; la classe remercie M. Bernard-Jullien de le lui avoir communiqué.

*** Le mercredi 27 mars, séance de la quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*), sous la présidence de M. Foyatier.

M. le secrétaire donne lecture à la classe d'une lettre de M. Devals (aîné), de Montauban, contenant la description et les dessins de plusieurs objets d'art antique découverts dans le département de Tarn-et-Garonne. Ce sont : 1° un médaillon de marbre blanc, trouvé dans les ruines d'une villa romaine, entre les villages de Pompignan et de Saint-Rustice, et que l'on croit être le portrait d'Adrien, 2° Une statuette de bronze représentant Priape, trouvée à 7 kilomètres de Montauban, dans les ruines d'Hispalia, ancienne station romaine, au-

dessous de la ville de *Cossa*, aujourd'hui *Cos ;* 3° un buste en marbre, de forme colossale, trouvé au même endroit que le médaillon, et que l'on présume être le portrait du farouche Maximin.

M. Devals, après avoir apprécié ces trois morceaux, prie la classe de vouloir bien porter son jugement d'après les dessins qu'il a envoyés. La classe décide à l'unanimité que des remerciements seront adressés en son nom à M. Devals, et que M. Albert Lenoir sera prié d'examiner ces objets d'art et de faire connaître son opinion dans un rapport.

Le membre rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres de deux candidats présentés à la dernière séance étant malade, le vote sur leur admission est renvoyé à la séance prochaine.

M. Foyatier donne son avis sur une tête antique trouvée dans la Saône, à Pouilly, près de Seurre (Côte-d'Or), et dont le dessin a été envoyé à l'Institut Historique par notre collègue, M. Gauthier-Stirum, maire de Seurre. Renvoi au comité du journal.

*** L'assemblée générale du mois de mars (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 29, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance. Il fait connaître ensuite les livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois de mars ; des remerciements sont votés aux donateurs.

L'assemblée sanctionne à l'unanimité l'élection de M. Ulloa, procureur général près la cour royale de Trapani (Sicile), admis par la 3e classe comme membre correspondant.

M. l'administrateur, au nom du conseil et du comité des travaux, lit un rapport sur les moyens d'augmenter l'importance de la rédaction du journal et l'intérêt des assemblées générales de l'Institut Historique. Après de sages considérations sur les travaux de la société et les besoins de son journal, qui la représente au dehors, il conclut en demandant à l'assemblée 1° de fonder douze médailles qui seront décernées à titre de récompense aux auteurs des meilleurs mémoires, sous les conditions qu'elle déterminera ; 2° d'admettre les auteurs ou savants étrangers à lire des mémoires aux assemblées générales et à prendre part aux discussions sur les travaux qu'ils auront lus.

L'assemblée, après une courte discussion, adopte à l'unanimité, par vote au scrutin secret, la première partie des conclusions du rapport dans les termes suivants : M. l'administrateur est autorisé à fonder, pour l'année 1844-45, douze médailles, six de 40 fr. et six de 20 fr., qui seront distribuées aux auteurs des mémoires commandés par le conseil, après qu'ils auront été approuvés par l'assemblée générale et le comité du journal et qu'ils auront paru dans le journal de la société.

La pensée qui a inspiré la seconde partie des conclusions du rapport de M. l'administrateur est bien accueillie par l'assemblée, mais elle hésite sur le

meilleur mode d'admettre les étrangers à lire des mémoires dans son sein, sans porter atteinte aux statuts de l'Institut Historique. Après une importante discussion, à laquelle prennent part MM. le docteur Josat, N. de Berty, Fontaine, Leudière, le comte Le Peletier d'Aunay, Aguesse et Renzi, l'assemblée renvoie la question au comité du règlement pour l'examen des voies et moyens. La solution adoptée sera soumise à la sanction de l'assemblée générale.

M. Hamont, suivant le vœu de la 1re classe, donne lecture de son *Mémoire sur l'agriculture et les irrigations chez les Egyptiens.* Ce travail curieux et solide, écouté avec autant de plaisir que d'attention, est renvoyé, à l'unanimité, au comité du journal. (*Voyez* la précédente livraison.)

CHRONIQUE.

Notre collègue, M. Bélières, vient d'offrir à l'Institut Historique un ouvrage intitulé: *Préludes philosophiques;* ce livre n'a pas la prétention d'être un traité de philosophie. L'auteur indique suffisamment l'esprit dans lequel il en ferait un. Les morceaux détachés qu'il nous présente nous font regretter que M. Bélières ne se décide pas à composer un livre complet suivant le système qu'il proclame le meilleur dans son premier chapitre *De l'avenir philosophique.* Son système est une réfutation de l'électisme ; les autres chapitres touchent à quelques points d'esthétique et de morale, et renferment quelques vues sur la matière et sur les corps, qui dénotent chez l'auteur une grande habitude de procédés mathématiques en même temps qu'une véritable connaissance des principes physiques dans leur rapport intime avec la philosophie.

Les développements que donne M. Bélières sur l'existence et le mouvement de la matière, sur la simplicité des premiers principes des corps, et les sentiments orthodoxes répandus partout dans cet ouvrage, sont des titres suffisants pour le recommander à la bienveillance des lecteurs. AL...

— Parmi les brochures adressées le mois dernier à notre Institut, nous mentionnerons l'*Esquisse historique sur la ci-devant seigneurie-baronnie de Meysembourg* dans le *duché de Luxembourg,* par M. Auguste Neyen, notre collègue. On sait que les recherches faites dans les archives et les chartes de chaque localité fournissent quelquefois de précieux éclaircissements sur des faits qui intéressent l'histoire générale d'un pays ; c'est un des avantages qui résultent des monographies. Celle que nous devons à M. Neyen donne la nomenclature chronologique et détaillée de tous les seigneurs de Meysembourg qui ont figuré depuis 1176 à la cour des comtes ou des ducs de Luxembourg. Le dernier fut Théodore-François-de-Paule de Custine, comte de Wiltz et de Luppy, qui avait épousé Xavière, fille de Christophe d'Arnoult, baron de Weysembourg et d'Anne-Barbe de Baillet. Le comte de Wiltz ayant émigré à l'époque de la Ré-

volution française, la seigneurie de Meysembourg fut vendue d'après la loi du 14 fructidor an III, qui réunissait le pays de Luxembourg au territoire français. Le propriétaire actuel est M. Reuter d'Heddesdorff. Le château de Meysembourg a été reconstruit deux fois. Le plus ancien étant tombé en ruines au XVIe siècle, les seigneurs du lieu en firent élever un autre, qui a été détruit par les Français lors des conquêtes de Louis XIV. Ainsi le château actuel, situé sur l'emplacement des anciens, à la cime d'un rocher élevé et escarpé, est moderne. Cette esquisse contient encore, avec le relevé des rentes féodales et redevances appartenant à cette baronnie en 1785, l'énumération de toutes ses dépendances territoriales dans les districts de Luxembourg, de Grevenmacher et de Diekirch.

Nous ne saurions manquer de rappeler ici que le docteur Neyen est l'éditeur du *Luciliburgensia sive Luxemburgum Romanum*, rédigé avec tant de recherches, de soins et d'exactitude, dans le XVIIe siècle, par le savant Père Alexandre de Wilteim, ouvrage qui était resté manuscrit jusqu'en 1842, où M. Neyen l'a publié. Le texte a été imprimé et les figures lithographiées à Luxembourg. C'est un important service rendu par l'éditeur à la science qui constitue l'objet spécial des travaux de notre Société.

M. de Neyen, qui possède aussi des connaissances étendues en anatomie et en histoire naturelle, avait déjà publié, en 1813, un *Manuel de zoologie* ou *Exposé succinct et méthodique de l'histoire naturelle des animaux*. On trouve dans cet ouvrage, avec les tableaux synoptiques des diverses classifications successivement admises pour la zoologie, depuis Linné jusqu'à M. de Blainville, un nouvel essai de classification proposé par l'auteur pour les mammifères, et enfin la nomenclature complète des animaux, établie d'après MM. Cuvier, Latreille, Duméril, etc.

Nous ne pouvons qu'encourager M. le docteur Neyen à persister dans la carrière laborieuse qu'il parcourt. Il peut rendre de véritables services à la science qui intéresse particulièrement notre Société. AL...

Dans un rapport qu'a fait dernièrement notre collègue, le docteur Caffe, sur la candidature de M. le docteur Sigaud, auteur d'un mémoire sur la géographie du Brésil et sur la nécessité de dresser une carte générale de cet empire (1), le rapporteur a présenté quelques réflexions qui nous ont paru mériter d'être reproduites ici.

En choisissant un sujet de géographie pour but de son mémoire, M. le docteur Sigaud a cédé à l'influence du caractère de notre époque, qui est de raconter plutôt que de disserter ; au XVIIIe siècle appartenait cette dernière disposition d'esprit. Nos pères étaient philosophes, et nous nous sommes faits historiens. Non que nous ayons entièrement abandonné les dissertations philo-

(1) Ce mémoire est inséré dans le numéro de janvier-février du journal (114e livraison).

sophiques ; mais elles doivent maintenant s'appuyer sur des faits positifs et sur la connaissance du passé, au lieu qu'alors on s'occupait surtout de théories absolues, sans tenir compte des temps antérieurs et des enseignements qu'on y devait puiser. Ainsi s'est développée parmi nous la philosophie de l'histoire. Le titre de notre société savante, si heureux et si universel, dépose encore de la justesse de ces remarques.

Avec cette nécessité d'histoire et de narration, il n'est plus possible à notre époque de faire un pas sans réclamer des services à la géographie, à la statistique. Mais ceux qui ont voulu faire de la géographie moderne une science sérieuse, élevée, ont compris qu'à côté de la description topographique des Etats il fallait placer le tableau de leurs ressources, de leur commerce, de leur industrie, du revenu public, et celui de leur organisation politique et administrative, etc. ; qu'en un mot, aux détails purement géographiques (comprenant la géologie, la minéralogie, l'hydrographie maritime, fluviale et thermale), les productions naturelles et artificielles de chaque pays, de chaque localité, devaient être mentionnées, telles que les réclament les deux sciences nouvelles, déjà si fécondes, de la statistique et de l'économie politique.

Rien n'est donc plus logique, rien n'est plus important que de s'occuper de la géographie d'un pays ; c'est donner le bilan de ses forces intellectuelles et physiques ; c'est l'itinéraire obligé de tout homme qui l'habite ; c'est le seul guide dans toutes les relations commerciales et politiques entre les nations et les gouvernements. La géographie bien tracée et bien connue ne laisserait plus de chances à des assertions mensongères ou hasardées. On ne verrait plus, à la tribune ou dans le conseil des ministres, des hommes d'Etat commettre de graves erreurs. Dans une des dernières sessions législatives, un orateur apprenait à la France qu'une flotte venait d'entrer... dans un port qui n'existe pas.

A tous ces travaux il faut en ajouter un plus difficile peut-être, à raison de la grande exactitude qu'il exige, et d'un intérêt immédiat pour la fortune des particuliers ; je veux parler du *cadastre*, véritables archives de la propriété. Un bon cadastre, cette garantie puissante de l'inviolabilité des héritages, est encore à créer, à compléter ou à refaire pour la plupart des communes de France. Ce fut un roi de Sardaigne qui, le premier, fit exécuter ce travail cadastral pour ses Etats du duché de Savoie, dans le commencement du XVIe siècle, et depuis il est toujours resté un modèle du genre. Al.

— Le docteur La Corbière, notre collègue, a envoyé à l'Institut Historique le discours qu'il a prononcé à la Société Phrénologique, le 8 janvier dernier, comme président de cette Société. Il se borne à repousser quelques imputations qu'on a faites à la phrénologie et ne pouvait, dans les limites où il a dû se renfermer, entrer dans la discussion des objections qu'on oppose aux idées des phrénologues... Quelle que soit par la suite l'issue de ce *procès* qui s'instruit depuis une trentaine d'années, et qui selon toute apparence n'est pas prêt à être

définitivement *jugé*, notre Société doit seulement enregistrer les nombreux écrits qui se publient de part et d'autre, car ils entreront nécessairement dans l'histoire de la phrénologie, soit qu'enfin cette science (réelle ou prétendue) vienne à être rangée parmi les systèmes que l'esprit humain élève sur des fondements peu solides, et qui finissent par s'écrouler, soit qu'il résulte, des nombreuses observations auxquelles les phrénologistes se livrent avec ardeur, des notions qui entreront dans le domaine des connaissances humaines et des vérités acquises.

Les personnes qui désireraient faire une étude de ces questions, après avoir lu les traités de Gall, de Spurzheim, des deux Broussais, de Bouillaud, de Fossati, etc., pourront examiner les objections contenues dans les écrits de MM. Lelut, Flourens, Leuret, etc.

Nous devons remercier M. le docteur Lacorbière de son empressement à adresser à la Société tous les ouvrages qu'il publie, et qui offrent généralement un véritable intérêt. Nous voyons dans ce soin une nouvelle preuve du zèle et du dévouement qu'il n'a cessé de témoigner pour les travaux de l'Institut Historique.

AL...

—L'ouvrage de M. Egger, intitulé *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ*, recueil publié sous les auspices de M. Villemain, ministre de l'instruction publique (1), a été dans le journal de *l'Institut Historique* l'objet d'un rapport dont l'auteur s'est plus occupé d'exposer ses propres idées sur les origines de la langue latine que de dire exactement ce qu'il y a dans le livre. Comme c'est cependant là ce qu'il y a de vraiment intéressant pour l'auteur, de vraiment utile pour les lecteurs de notre journal, je communique une partie du compte que j'ai rendu verbalement de cet ouvrage dans une des séances de la troisième classe; je me tiens rigoureusement dans mon sujet, et par là j'espère, même en m'abstenant de toute discussion sur le mérite littéraire de l'ouvrage (2), en donner à tous une connaissance suffisante. Les *Reliquiæ latini sermonis*, après une préface courte et substantielle où l'auteur, M. Egger, explique l'objet et la forme de son livre, comprennent (p. 1 à 368), en soixante chapitres, non pas absolument tout ce qui nous reste d'anciens monuments de la langue latine, mais tout ce qui, dans ces vieux produits du travail des Romains, peut offrir quelque intérêt, soit quant au sens, soit quant à la langue. Après cela vient un appendice où sont divers documents historiques dont la traduction grecque nous est seule parvenue (p. 369 à 389); puis trois pages d'additions (p. 390 à 392), et enfin (p. 393 à 424) un *index rerum et verborum* rédigé avec le

(1) In-8° de xxii et 428 pages, Paris, 1843, chez L. Hachette, prix 7 fr. 50.

(2) L'amitié qui me lie à M. Egger m'empêche seule de dire de son ouvrage tout le bien que j'en pense.

plus grand soin, et au moyen duquel on peut retrouver immédiatement ce dont on a besoin, pour peu qu'on ait gardé le souvenir d'un mot ou d'une chose. Cet index contient plus de deux mille cinq cents articles.

Revenons en quelques mots sur ce qui fait le corps de l'ouvrage. L'ensemble en est, comme je l'ai dit, divisé en soixante chapitres ; le premier, et en même temps le plus long de tous (p. 1 à 67), est une sorte de préface dans l'ouvrage même ; c'est un recueil des fragments des plus anciens grammairiens latins : le premier auteur cité est Ælius-Stilon, dont Suétone fait un grand éloge dans son livre des *Illustres Grammairiens* (ch. II). Il florissait au commencement du Ier siècle avant notre ère. Après lui viennent Servius-Claudius (p. 14), Cornélius-Sisenna (p. 16), Santra (p. 18), Ælius-Gallus (p. 21), Aurélius-Opilius (p. 27), et dix autres encore tous compris entre Stilon et l'époque d'Auguste. « L'objet principal de notre livre, dit M. Egger (p. 1), étant de faire apprécier sur les monuments les progrès et les vicissitudes de la langue latine, nous avons cru qu'il serait bon d'introduire à cette étude par celle des premiers essais de grammaire chez les Romains. »

On ne peut que louer M. Egger de cette résolution qu'il était peut-être seul en état d'exécuter ; les travaux qu'il a eu à faire comme maître de conférences chargé de la grammaire, à l'Ecole Normale ; les éditions qu'il nous a données de ce qui nous reste des deux plus grands grammairiens latins, Varron et Verrius, représenté par son abréviateur Flaccus, l'avaient préparé à ce travail aussi long que minutieux, et tous les esprits sérieux lui sauront gré d'avoir péniblement recueilli pour la première fois les principaux fragments de ces patients et obscurs travailleurs dont les noms sont à peine connus aujourd'hui.

Dans le chapitre deuxième commence à proprement parler la série des *restes de l'ancien langage latin* que nous promet le titre. Le chant des frères Arvales, qui remonte peut-être jusqu'à Romulus, quoique l'inscription qui nous l'a conservé ne soit guère que du IIIe siècle de notre ère, ouvre naturellement cette collection. Les fragments du *Chant des Saliens* cité par Varron, et qu'Horace déclarait inintelligible (epist. II, I. v. 86) le suivent ; puis les fragments des lois et des constitutions royales, la première loi tribunitienne, les fragments des lois des Douze-Tables, les inscriptions du tombeau de Scipion et celles de la colonne de Duilius.

Tous ces monuments anciens, conservés soit par les grammairiens, soit par les inscriptions sur le marbre ou sur le bronze, s'étendent de l'époque de Romulus jusqu'à l'an de Rome 503, avant J.-C. 250. Ils sont donc antérieurs à ce qu'on peut nommer la littérature romaine, en prenant ce mot dans son sens ordinaire, comme représentant les *ouvrages en vers et en prose* écrits en langue latine dans l'intention de plaire aux hommes de goût : l'étude de celle-ci ne commence qu'au dixième chapitre (p. 105), avec les rares fragments de Fabius-Pictor, et un peu plus loin ceux de Livius-Andronicus, de Nævius, d'Ennius, de Cécilius, en un mot de tous les poëtes et écrivains de cette époque extrême-

ment remarquable par le mouvement des esprits, que quelques plaisanteries d'Horace nous ont habitués à mépriser, et dont il n'est pas moins à regretter que nous ayons conservé si peu de fragments et surtout si peu de monuments complets.

Après Ennius viennent les dernières inscriptions du tombeau des Scipion, les premières ayant été placées avant lui à leur ordre chronologique; puis les fragments si remarquables de Caton; ceux de Pacuvius; les fragments de discours du second Africain et de Caïus-Gracchus; la sentence de Minucius concernant les limites des Gennates et des Viturii; les fragments assez longs et bien caractérisés du poëte Attius.

Dans les cent soixante pages qui suivent et qui complètent la série des monuments latins, on trouve à leur ordre chronologique Lucilius et Labérius; un court fragment d'un poëme sur la bataille d'Actium retrouvé dans les ruines d'Herculanum et tout cousu de restitutions modernes; des lambeaux de trois oraisons funèbres; enfin des lois, des titres, des sénatus-consultes, des plébiscites, des décrets de toutes sortes. Le dernier de ces morceaux est le monument d'Ancyre ou le testament politique d'Auguste, dont M. Egger ne donne, à cause de l'incertitude où l'on est de la véritable teneur du texte, qu'une sorte de spécimen auquel on pourra d'ailleurs comparer la traduction grecque découverte dans les ruines d'Ancyre par W.-J. Hamilton, reproduite p. 384 à 389.

Le dernier chapitre, consacré aux fragments d'anciens textes littéraires, législatifs et autres, dont l'époque ne peut être déterminée avec certitude, n'est pas un des moins curieux, et c'est assurément un des plus variés de l'ouvrage. Les textes grecs qui le suivent terminent convenablement cet excellent livre.

Tel est en gros l'ouvrage dont M. Egger a doté les hommes qui s'intéressent à l'étude de l'antiquité et de la langue latine en particulier : il est facile de voir, par cet exposé, qu'il est aujourd'hui indispensable à tous ceux qui veulent connaître l'histoire de cette langue, et qui ont résolu de ne s'en rapporter qu'aux monuments certains et authentiques, et non aux billevesées étymologiques ou aux hypothèses dont les esprits superficiels se contentent si facilement. A ce titre, il importait de faire connaître aux membres de l'Institut Historique le contenu de cet ouvrage; c'est ce que j'ai tâché de faire le plus rapidement possible.

B.-J.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Congrès historique réuni au palais du Luxembourg, sous la présidence de M. Martinez de la Rosa; — *Discours et Compte-Rendu des séances* (neuvième année, 1843); 1 beau volume in-8°. Prix : 6 fr. pour Paris, et 7 fr. 50 c. pour les départements et l'étranger.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 73e, 74e, 75e et 76e livraisons. En vente : MM. de Talleyrand, de Berzélius, le général Bertrand. Sous presse : Reschid-Pacha, Charles Nodier.

De l'enseignement libre et gratuit avec réponse à M. Martinez de la Rosa, par N. H. Cellier du Fayel, professeur à l'Athenée, directeur du journal Le Génie des Femmes, etc. ; brochure in-8°. Paris, 1844.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, publiées par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand, sous la direction de M. H. Lecocq, rédacteur en chef, professeur d'histoire naturelle. — Tome XVI, mai et juin 1843 ; broch. in-8o. Clermont.

Mémoire à consulter sur les chemins de fer en général et sur le système Jouffroy en particulier ; in-4o. Paris, 1844.

Revue de droit français et étranger, continuation de la Revue française et étrangère de législation, par MM. Fœlix, Duvergier et Valette. — Mars 1844.

Mancini, Introduzione della riforma penitenziara nelle Due Sicilie. 1 broch. in-8.

Giornale di scienze morali, legislative ed economiche, 1 broch. in-8.

Revue de droit français et étranger. 1 broch. in-8, t. Ier, 4me livraison,

Mémoire sur la question vinicole et sur l'impôt des boissons, considéré sous le rapport moral, par M. Lemesle, maire de Paimpol. 1 broch. in-8o. Paris.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen pendant 1843. 1 vol. in-8°.

Quelques mots à MM. les directeurs du chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche), par M. de Jouffroy. Broch. in-8o.

Rapport à l'Académie des Sciences de Naples, par M. Mancini, sur la réforme des prisons.

Rendiconto del adunanze e de lavori dell' Academia d'elle Scienze, sezione della Societa Reale Borbonica di Napoli. 1 broch. in-4°, t III, 1844.

Bulletin spécial de l'institutrice. 6e livraison, mars 1844.

Esprit moral et poétique du XIXe siècle, par Louis-Auguste Martin. 1 vol. in-8°, 1844.

Notice nécrologique sur Casimir Delavigne, par Calvi. Texte italien. 1 br, in-8°.

L'Abbazia di Chiaravalle. 1 broch. in-8°.

Rivista Europea. 2e année, n° 4, 29 février 1844.

Le secrétaire perpétuel, Eugène Garay de Monglave.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

MÉMOIRES

DIXIÈME CONGRÈS HISTORIQUE DE 1844,

TENU AU PALAIS DU LUXEMBOURG (1).

DISCOURS D'OUVERTURE DE M. LE COMTE LE PELETIER D'AUNAY, PRÉSIDENT.

Le premier devoir d'un historien est de bien apprécier les faits ; et pour cela il faut tâcher de se reporter à l'époque où ils se sont passés, de se bien pénétrer de l'esprit et des sentiments du siècle où ils se sont accomplis. Mais si vous jugez d'après le point de vue actuel des choses, ou si vous les faites entrer dans le cadre d'un système tout fait, vous ne pouvez en tirer que de fausses conséquences.

Je n'ai pas la prétention ni le moyen de vous faire un discours aussi brillant que celui que vous avez entendu l'année dernière à l'ouverture du congrès, je viens réclamer votre indulgence.

Sans remonter à l'origine des choses, nous pouvons dire que la politesse existe depuis longtemps, quoiqu'elle ait beaucoup varié dans sa forme, suivant la civilisation de chaque peuple ; mais le but en était toujours le même. A l'époque où les hommes se sont réunis pour vivre ensemble, ils ont senti qu'ils se devaient des égards entre eux. Cette réunion était composée d'êtres forts et d'êtres faibles ; ceux-ci avaient besoin d'être protégés ; les autres ont dû nécessairement avoir recours à des formes douces et insinuantes pour soutenir et faire approuver leur droit de protection par les êtres faibles dont ils avaient besoin de s'entourer pour former une société. Si les hommes avaient la force pour eux, les femmes, par les soins empressés, les grâces qui les entourent, ont voulu obtenir la protection des hommes et chercher à diminuer en eux cette âpre rudesse que donne la force physique. Si les femmes se sont servi de leur bonté et de leur aménité pour adoucir la rudesse, de l'autre côté les hommes, pour obtenir des femmes un accueil favorable, ont pensé qu'il était nécessaire, pour faire reconnaître et admettre leurs droits, de faire des frais vis-à-vis d'elles ; de là est née la politesse.

(1) Nos collègues connaissent déjà avec quel empressement M. le duc de Caze, grand-référendaire de la Chambre des Pairs, accorda l'année dernière une bienveillante hospitalité à l'Institut Historique dans le palais du Luxembourg pour y tenir son congrès. Cette année, en pareille circonstance, M. le duc a bien voulu donner à notre Société, dont il est un des membres les plus distingués, une preuve de générosité en se chargeant de toute la dépense qu'a occasionée la tenue du Congrès. Nous ne remplissons qu'un devoir en lui témoignant ici notre gratitude.

Une fois reconnue obligatoire à l'égard des femmes, les hommes ont reconnu qu'elle était nécessaire entre eux, qu'elle était un brillant vernis pour la société. Dès lors ils en conservaient une telle habitude qu'ils mettaient de la politesse vis-à-vis de leurs inférieurs; aussi a-t-on vu souvent des personnes qui venaient demander des faveurs être satisfaites du refus qu'elles avaient éprouvé par la manière douce et polie dont il avait été fait.

Le besoin d'être ensemble, le désir général de plaire aux dames, car ce sont particulièrement elles qui répandent du charme dans la société, ont fait établir ce que nous nommons la sociabilité. La politesse, généralement répandue dans le monde, a donné beaucoup d'influence à un supérieur envers son inférieur; ce dernier ressent en lui un sentiment de respect pour celui qui lui parle et cependant il se sent élevé, tandis que si vous prenez à son égard un ton dur et brusque, pareil au sien, il croit tout de suite que vous cherchez à le rabaisser, et vous perdez dans son esprit toute l'influence qu'il aurait pu ressentir, et qui l'aurait entraîné vers vous.

Les femmes ont senti qu'elles avaient besoin de politesse entre elles, mais celles qui joignent aux charmes de leur personne, aux grâces, à la finesse de l'esprit une politesse délicate et recherchée, obtiennent un grand empire sur les hommes, quelquefois aussi sur les autres femmes. Chez les peuples civilisés, la politesse et l'urbanité ne sont plus qu'une seule et même chose; de l'urbanité à la galanterie des hommes vis-à-vis des femmes il n'y a qu'un pas; je veux parler de cette galanterie respectueuse qui régnait autrefois dans le temps où un homme se trouvait honoré du regard de sa dame, qui faisait résonner dans son cœur tous les sentiments d'un grand et sublime dévouement. Les femmes exerçaient alors un grand empire sur ces hommes couverts de fer qui cachaient un cœur tendre et dévoué; ces hommes étaient dignes de suivre l'élan d'un cœur généreux. Voyez ce chevalier, aux genoux de sa belle, recevoir de ses mains une écharpe brodée par elle se relever le cœur plein de joie; entendez-le s'écrier: « J'ai donné mon âme à Dieu, ma vie à mon roi, je donne mon cœur à ma mie. » Cette galanterie, tout en changeant de forme, s'est longtemps conservée, tellement que Louis XIV, dans toute sa splendeur et sa gloire, n'a jamais rencontré une femme, de quelque rang, de quelque condition qu'elle fût, sans lui ôter son chapeau; qui aurait osé ne ~~pas~~ l'imiter? Cette politesse exquise des classes supérieures a eu et aura toujours une grande influence sur les classes inférieures, car elle élève ceux qui en sont l'objet.

Voyez quelle influence ont ces femmes qui vivent dans le grand monde; habituées à l'aisance, à toutes les recherches que le luxe peut leur procurer, elles pensent aux malheureux; le sentiment de la charité n'est pas étouffé dans leur cœur. Voyez ces dames venir à pied, ou descendre d'une voiture publique; entrez dans ces maisons qui sont le refuge de ces femmes impudiques, écoutez la manière dont elles leur parlent, pour réveiller en elles quelques sentiments de vertu. A la première parole, si elle ne partait pas d'un cœur pur et charita-

ble, dite d'une manière douce et polie, elle serait repoussée avec aigreur et dureté; elle est tranquillement écoutée, redite encore avec une douceur pleine de charmes, avec l'expression d'un cœur sensible; cette femme impudique tremble, elle baisse les yeux devant la vertu, ce qu'elle n'aurait pas fait dans toute autre circonstance.

Sans les femmes point de civilisation; ce sont elles qui ont adouci nos mœurs, ont amené ces formes douces et polies; c'est à elles que nous devons d'avoir perdu le ton dur et brusque. En donnant aux hommes le désir de leur plaire, elles ont souvent fait sortir d'un être qui n'aurait rien été, livré à lui-même, un homme de talent et de génie.

Il est important de remarquer qu'il n'existe vraiment de sociabilité que dans les pays où les femmes tiennent le sceptre de la société; cette douceur, cette finesse qu'elles savent répandre dans la société, excitent et font naître dans le cœur des hommes non-seulement le désir de leur plaire, mais encore de mériter leur estime par de grandes et nobles actions. Reprenez votre empire, mesdames, conservez-le avec soin; sous lui, les Français étaient regardés comme le peuple qui avait la politesse la plus recherchée, savait tenir une conversation vive et agréable; c'est à vous de nous renvoyer à cet ancien temps, c'est à vous que nous devrons d'être recherchés par les autres peuples, pour notre caractère aimable, spirituel, vif et léger.

DISCOURS DE CLOTURE

DU DIXIÈME CONGRÈS HISTORIQUE.

Chargé de résumer les travaux du dixième congrès de l'Institut Historique de France, je vais dans une esquisse rapide rappeler fort mal ce qu'on a dit si bien. A défaut d'autre mérite, j'aurai celui d'être court.

Notre président, M. le comte Le Peletier d'Aunay, a ouvert le congrès en traitant de l'*Origine et des avantages de la politesse.*

Dans notre siècle métallique et positif, il faut bien le dire, la politesse s'en va. On calcule aujourd'hui ce que vaut un compliment, ce peut rapporter une prévenance. L'aristocratie de l'argent, qui a remplacé l'aristocratie nobiliaire, nous a fait ce que nous sommes. Il appartenait au représentant d'une des premières maisons de France de rappeler à qui de droit cette vérité éternelle qui prend sa source dans la vanité même du cœur humain : la politesse grandit, en le faisant aimer, celui qui semble vouloir descendre. Les dames, plus que nous encore, doivent regretter ces temps chevaleresques où elles étaient reines partout, et Louis XIV, en ne parlant que chapeau bas à une femme, quelle que fût

d'ailleurs sa condition, semblait vouloir, par son exemple, arrêter la décadence de la politesse française, tandis que le grand Colbert, financier par-dessus tout, aurait cru compromettre sa dignité s'il se fût levé devant une duchesse. Aussi ce ministre reçut-il un jour une sévère leçon. La femme d'un intendant sollicitant de lui une grâce, Colbert la lui accorda avec sa brusquerie ordinaire : « Merci, deux fois merci, monseigneur, s'écria la solliciteuse, d'abord pour la « grâce que vous venez de m'accorder, et puis pour la mauvaise grâce avec la- « quelle vous me l'avez accordée... qui me dispense de toute reconnaissance ! »

La thèse posée par notre président ne devait point trouver ici de contradicteurs, et si M. Cellier du Fayel a cru pouvoir, dans une séance suivante, nous faire observer que Louis XIV, le chapeau à la main, restait couvert d'une énorme perruque, on n'a pu admettre un instant que M. Cellier du Fayel, l'un des plus ardents défenseurs du beau sexe, ait voulu, à propos de perruque, jeter un blâme sur la politesse du grand roi.

Appelé le premier à la tribune pour exposer l'*Histoire financière de la France depuis Sully jusqu'à nos jours*, M. H. Prat, dans cette grave question, qui semble exclure la forme oratoire pour se renfermer dans la logique des chiffres, a su cependant, dans une improvisation brillante, captiver l'attention des personnes les plus étrangères aux problèmes financiers, sans que sa thèse pour cela perdît rien de sa portée.

M. Prat, en se bornant aux trois grandes époques dont Sully, Colbert et Law furent l'expression, nous a représenté d'abord le ministre de Henri IV s'occupant en bon père de famille à mettre un terme au gaspillage des finances, qui caractérisait le seul mode administratif sous le règne du dernier des Valois. Sully, pour combler le déficit du Trésor, conseilla à son maître de convoquer l'assemblée des notables, sans s'inquiéter des atteintes que pouvait porter à la prérogative royale cette même assemblée sous laquelle Henri IV vint se mettre en tutelle, conservant toutefois son épée au côté ; le ministre se servit des notables, en qui le peuple avait confiance, pour assumer sur eux la responsabilité des mesures rigoureuses qu'il était obligé de prendre afin de combler le déficit et de pourvoir aux besoins du moment. Sully, qui considérait l'agriculture comme les mamelles de l'Etat, ne se préoccupa que de l'agriculture, et, lorsqu'il eut rétabli l'ordre dans les finances, tout son génie se porta vers l'épargne, sans faire attention que les millions qu'il entassait à l'Arsenal n'étaient qu'un argent mort qui, dans la circulation, eût servi puissamment aux progrès de l'industrie. M. Prat, tout en rendant justice à Sully, a cru néanmoins, eu égard à la probité financière telle que nous l'a faite le baron Louis, pouvoir deverser un quasi-blâme sur certaines réductions qu'il fit subir aux créanciers de l'Etat, réductions que, dans notre purintaisme actuel, nous flétririons du nom odieux de banqueroute.

Puis, M. Prat nous a peint a grands traits Colbert se tournant vers l'industrie et affranchissant la France du tribut qu'elle payait à l'étranger. Le système des

prohibitions douanières, dont l'origine remonte à Colbert, a conduit l'orateur à rechercher quel pouvait être leur danger pour la prospérité des Etats.

Passant ensuite au Système de Law, M. Prat nous amène à la spéculation, ou, pour trancher le mot, à l'agiotage, qui prit naissance sous la Régence. Tout en reconnaissant les funestes effets du système, M. Prat s'est attaché à réhabiliter Law, qui ne ne fut pas, comme on le croit communément, un audacieux aventurier et un génie sans prévision et sans portée. La maison de Law, si calomniée aujourd'hui, était ce que sont nos banques les plus sagement administrées sous la surveillance active du gouvernement. Mais sa prospérité même la perdit. Pour assurer les bénéfices de ses associés, Law voulut intéresser le Trésor dans ses spéculations; le Trésor obéré accepta avidement l'offre qui lui fut faite, à la condition que Law rétablirait son crédit, et Law, contrôleur général des finances, obligé alors d'inonder la France de son papier-monnaie, vit bientôt son papier déprécié, et l'épouvantable banqueroute qui en fut la suite inévitable força l'Ecossais à fuir en criminel un pays qui naguère le proclamait sa providence. Law, qui avait eu dans ses mains tout l'or de la France, mourut pauvre à Venise.— Les fripons prévoient toujours les catastrophes;— aussi Law ne doit-il pas être rangé dans la classe de ces misérables qui sont les fléaux des gouvernements qui les emploient, et lèguent sans honte leur mémoire à l'exécration de la postérité.

M. Delépine a pris ensuite la parole pour combattre, non les faits, mais les conclusions de M. Prat, qui a jugé Sully et Colbert sans tenir compte de la situation financière de la France à leur époque. Préoccupé par les idées actuelles de l'école anglaise, a dit M. Delépine, M. Prat a presque flétri le système d'épargne de Sully et le système de prohibition de Colbert. Mais, sous Henri IV, le vieux levain de la Ligue fermentait encore, les grands vasseaux imposaient leurs conditions au souverain; il fallait toujours être prêt à la guerre, et les seules ressources de Sully étaient alors l'épargne, pour faire face à l'ennemi du dedans et du dehors.

Sous le règne absolu de Louis XIV, la France avait besoin d'industrie et de commerce; il lui fallait une marine, et Colbert dut interdire l'importation pour protéger notre industrie naissante, qui ne pouvait lutter avec celle de l'Angleterre, de Venise et des Etats-Unis.

M. Cellier du Fayel, reconnaissant dans le tableau de M. Prat trois noms correspondant aux trois points de vue économiques : — Sully, l'homme d'ordre, se préoccupant de l'agriculture; — Colbert, l'homme aux grandes conceptions, créateur de l'industrie; — et Law, l'homme de la spéculation quelque peu aventureuse; — est venu exprimer le désir qu'un orateur se chargeât de préciser la somme de bien-être physique et moral résultant de l'application de ces divers systèmes; « car, a-t-il ajouté, il ne suffit pas de posséder « beaucoup et de dépenser de même : ce qui constitue la richesse et la pro-

« spérité réelle, c'est la dépense sagement entendue, toujours faite à propos;
« c'est l'ordre pour tous et au profit de tous. »

Dans la séance suivante un orateur étranger à l'Institut Historique est venu répondre à cet appel.

M. Augier s'est d'abord attaché à justifier Sully du reproche d'avoir, dans les réductions, fait quelque chose d'approchant à une banqueroute, car Sully n'avait anéanti que les créances frauduleuses, résultat de ce que l'on appelait déjà le *pot-de-vin.*

L'orateur nous a ensuite montré Colbert suivant en tout les traditions du ministre de Henri IV, et jusqu'à son système d'emprunt à courte échéance.—Abordant ensuite la question de savoir quelle avait été l'influence des divers systèmes financiers pour le bien-être physique et moral des peuples, M. Augier, cherchant une mesure fixe pour évaluer leurs résultats, a pris, comme Sully, le setier de blé (1 hectolitre 56 litres), qui, dans les temps de prospérité, doit acheter le demi-marc d'argent pur et payer l'impôt du chef de famille (le terme moyen pour chaque famille étant de cinq individus et demi).

Armé de ce thermomètre financier, ce jeune économiste est venu nous dire : Sous Sully et Colbert on payait 1 setier, sous le ministère de la Pompadour et de la marquise de Prie on en payait 5; pendant la tourmente révolutionnaire il est impossible de rien fixer à cet égard; mais sous l'Empire on en payait 3, sous la Restauration 5, et maintenant nous en payons 7. Or, comme, pour chaque famille, le terme moyen de ce qui reste, tout frais de culture faits, est de 10 setiers, il s'ensuit que, sous Sully et Colbert, l'impôt enlevait la dîme de ce qui restait à la famille pour vivre, et maintenant l'impôt en engloutit les sept dixièmes.

Ces appréciations rigoureuses, faites par un homme spécial, par l'auteur de l'*Histoire du Crédit public*, démontrent mieux que des panégyriques la supériorité financière de Sully, qu'on doit juger toujours sur ses Mémoires, mais, comme nous l'a fait observer M. Augier, sur ses Mémoires imprimés avant 1707, toutes les autres éditions ayant été altérées par les Jésuites, qui poursuivirent le huguenot jusque dans la tombe.

M. Cellier du Fayel est ensuite venu développer ce thème si intéressant et dont il a fait une étude approfondie : *Quelle a été l'influence des femmes sur la civilisation?*

Prenant la femme à la création (on ne pouvait guère remonter plus haut), M. Cellier du Fayel a établi que, si elle est inférieure à l'homme par la force musculaire et par l'intelligence réfléchie, elle lui est supérieure par les instincts, par l'imagination, par les sentiments, et par l'intelligence perceptive.

Après nous avoir montré la manifestation de l'influence de la femme comme étant parallèle au développement de l'enfant et de l'homme social, M. Cellier du Fayel est venu confirmer sa thèse en nous faisant parcourir rapidement les différentes périodes de la civilisation chez les peuples les plus célèbres de l'anti-

quité. Puis, jetant un coup d'œil rapide sur les temps modernes, il a proclamé le christianisme comme étant la véritable loi de progrès et de moralisation pour les femmes et par les femmes. Et il est arrivé à cette conclusion : « Toute civi-« lisation est impossible ou fugitive sans le concours franc, loyal et dévoué « des femmes. — Leur vertu donne le bonheur. — Représentant de Dieu sur « la terre en accomplissant fidèlement la belle et grande mission qui lui a été « départie, la femme commande le respect de tous, et, bien plus, par un juste « sentiment de reconnaissance, chacun la proclame seconde providence de « l'humanité! »

Vivement applaudi par les dames qui, ce jour-là, composaient la majorité du congrès, et par nous tous aussi qu'entraînait dans ce moment l'influence de la femme, M. Cellier, en descendant de cette tribune, a pu jeter un coup d'œil de défi aux grognements de ces maris moroses qui prétendent, eux, que la femme ne se distingue que par sa ténacité piaillarde et son entêtement.

M. L. Miquel y Roca est venu ensuite, l'histoire à la main, confirmer les théories générales de M. Cellier du Fayel. En entendant ce discours remarquable par son élégance et par sa pureté, nous avons dû être fiers de reconnaître que notre langue diplomatique et sévère peut, comme la langue castillane, riche et flexible, colorier une des plus belles pages de l'histoire espagnole. M. Miquel y Roca a jeté dans le plateau des femmes, qu'avait fait déjà pencher M. Cellier du Fayel, toute la gloire d'Isabelle et la découverte d'un nouveau monde. Mais dans ce tableau animé, tout brillant d'or, de gloire et de soleil, le philosophe impartial et rigide aurait peut-être voulu que M. Miquel y Roca n'eût pas oublié les fers de Colomb et les doléances de Las Cases.

M. Delépine est monté ensuite à la tribune, bravant le sort d'Orphée, pour combattre corps à corps M. Cellier du Fayel, qu'il a accusé de s'être fait l'éditeur responsable des femmes. « Cette prééminence que vous leur accordez, « a-t-il dit, n'est qu'un véritable sophisme. Si toute transformation sociale « vient de la femme, vous les rendez donc responsables des vices et des désor-« dres de la société? » Puis, ouvrant à son tour l'histoire, M. Delépine s'est attaché à ruiner les arguments de M. Miquel y Roca, en nous montrant la femme, chez les peuples les plus heureux et les plus sages, toujours soumise de fait par les mœurs et de droit par la législation.

Lorsqu'il s'agit des femmes, l'histoire, à ce qu'il paraît, peut, comme le son des cloches, nous faire entendre tout ce que nous avons dans l'imagination.

M. Cellier du Fayel a répondu à M. Delépine que le bien social est l'ouvrage des femmes, et que le mal ne doit être attribué qu'à l'homme, et pour le prouver il s'est appuyé surtout sur les avantages que les femmes ont procurés à la société depuis que le christianisme les a émancipées.

Tout en reconnaissant mon incompétence dans cette grave question, j'ai cru, en ma qualité d'archéologue, devoir justifier l'antiquité, accusée par les orateurs précédents d'avoir tenu la femme sous le joug d'un esclavage brutal, en

citant l'ancienne Egypte, où les femmes étaient souveraines maîtresses, de telle sorte que Diodore a pu croire que dans ce pays les hommes n'étaient que leurs esclaves ; en parlant de la condition des femmes celtes, qui, au dire de tous les auteurs, commandaient impérieusement leurs maris; en exhumant les anathèmes des Pères de l'Église contre les femmes en général, ce qui doit faire supposer que, dans les commencements du christianisme, les docteurs ne voulaient rien moins que son émancipation; j'ai cru pouvoir conclure que chez tous les peuples guerriers et agriculteurs la femme a toujours été respectée et vénérée, quelle que fût la croyance religieuse à son égard, et que, bien avant que le christianisme ait proclamé l'immortalité de son âme, la femme s'était émancipée elle-même. En effet, voyez au moyen âge le respect qu'on avait déjà pour la femme, avant que le concile de Mâcon n'eût décrété, à une majorité de sept voix, qu'elle était un animal intelligent, et lorsque le grand saint Thomas d'Aquin voulait à toute force que la femme ne fît pas partie de l'humanité.

Notre collègue M. Galoppe d'Onquaire a terminé la seconde séance en nous lisant une pièce de vers sur l'*Influence de la femme*. Le poëte s'est attaché à réhabiliter la femme réelle et la femme mithologique. L'Institut Historique, impassible comme l'histoire dont il est appelé à fouiller les arcanes, n'est guère habitué au langage métrique, autrement dit le langage des dieux. Cependant il n'a pas eu à se repentir d'avoir fait fléchir la sévérité de ses statuts en faveur de M. Galoppe d'Onquaire.

Dans la troisième séance du congrès, M. Philippi, de Berlin, membre de notre Institut, nous a lu un savant mémoire ayant pour titre : *De l'Influence des langues germaniques sur les langues romanes*. M. Philippi, dans une question aussi aride, n'a pas trouvé de contradicteurs ; car d'abord il eût fallu être aussi savant que lui dans les recherches philologiques, et en outre s'être préparé à l'avance à soutenir une controverse à laquelle, nous devons le dire, peu de personnes auraient pris part.

M. Masson, docteur en droit, nous a lu ensuite un mémoire sur l'*Origine de l'autorité maritale dans la législation française*. Après avoir suivi le développement de cette autorité depuis son origine jusqu'à nos jours, après avoir retrouvé dans des lois du moyen âge, dont nous ne soupçionnions pas même l'existence, l'esprit de l'article 213 de notre Code civil qui proclame l'obéissance de la femme à l'égard du mari, notre savant collègue a cru devoir flétrir cet article comme étant un reste de barbarie qui fait tache dans notre législation.

M. Cellier du Fayel est venu soutenir, à notre grand étonnement, l'art. 213. Le spirituel professeur n'a vu, lui, dans cet article barbare, que la constatation d'un fait, savoir : que la femme n'est pas aussi forte que l'homme, physiquèment parlant, et que, si l'homme lui doit aide et protection, il est juste que la femme à son tour lui rende respect et obéissance.

M. Cellier du Fayel aurait pu ajouter qu'aucun article du Code pénal ne venant consacrer l'article 213 du Code civil, la femme n'est passible, lors-

quelle s'affranchit de l'obéissance qu'elle doit à son mari, que des reproches de celui-ci, et, dans nos mœurs, ce ne sont pas généralement les maris qui s'avisent de quereller leurs femmes.

M. Masson est remonté à la tribune pour maintenir les principes qu'il avait émis en les présentant sous un nouveau jour, et, comme il semble que l'art. 213 du Code civil soit un article complétement tombé en dessuétude, M. Masson a pu l'attaquer comme M. Cellier a pu le défendre, sans que notre président ait craint un instant qu'on accusât ici l'Institut Historique de s'immiscer dans la révision des lois, et par conséquent d'entrer dans le domaine de la politique.

M. de Brière a ouvert la quatrième séance en lisant un mémoire *Sur la dignité royale et sur ses insignes*. Le savant archéologue, en invoquant le témoignage de l'antiquité et le mode d'élection chez les Egyptiens, nous a représenté les rois considérés partout comme les représentants de la Divinité, à laquelle ils rapportaient toujours leur puissance et souvent même leur origine. Puis il s'est attaché à rechercher l'origine les symboles de la royauté chez tous les peuples de la terre.

M. Hamont, observateur exact et voyageur consciencieux, est ensuite monté à la tribune pour lire un mémoire sur l'*Histoire de l'agriculture ancienne et moderne en Egypte*. Sans se borner, comme les stériles savants, à dire ce qui fut et ce qui est, M. Hamont, naguère encore chargé de l'Ecole d'Agriculture en Egypte, après avoir étudié sur les lieux, est venu nous dire, avec toute l'autorité d'une longue expérience, que la culture du coton blanc et du coton nankin, comme aussi celle du sésame, de l'indigo, du riz et de l'opium, n'est pas dévolue exclusivement à l'Egypte, et que cette culture serait non-seulement possible, mais encore prospère, dans les provinces méridionales de la France, dans la Corse, et surtout en Algérie.

Sur une observation de M. Onésime Leroy, une vive discussion a eu lieu sur la proposition de M. Hamont.

M. Delépine s'est élevé avec force contre la culture du sésame dans nos provinces méridionales, comme portant un coup mortel à la culture des oliviers. En effet, a dit l'orateur, la culture du sésame, déjà introduite dans la Provence et dans le Languedoc, a ruiné les propriétaires. La graine de sésame produit une huile de même goût que celle de l'olive; dans le Midi on mélange ces deux huiles; or, comme l'huile de sésame nous arrive à flots de l'Inde et de l'Egypte, cette huile, dont on devrait défendre l'importation, ne sert qu'à enrichir la fraude en dépréciant les produits de notre sol. Bien plus, a ajouté M. Delépine, la culture du sésame en France ruinerait encore les départements du Nord, où l'on cultive l'œillette et le colza.

M. de Grandval a pris la parole à son tour pour appuyer, au nom des propriétaires du Nord, l'opinion de M. Delépine. M. Hamont allait répondre lorsque la discussion a été arrêtée par notre président, qui a pensé que le Congrès avait seulement à s'occuper d'histoire et nullement d'économie politique.

La discussion sur l'histoire de la dignité royale et de ses insignes a été alors reprise; et je suis venu pour chercher à préciser la différence que les anciens mettaient entre le *basileus*, c'est-à-dire le roi légitime, et le *tyrannos*, autrement dit l'usurpateur, différence qui avait échappé à M. de Brière.

Mon savant confrère pense que les rois légitimes d'Egypte étaient nommés seulement par les prêtres, et cela d'après le témoignage de Synesius; j'ai cru pouvoir combattre son opinion en opposant à l'autorité de Synesius l'autorité de Diodore, qui nous dit qu'après leur mort les rois étaient jugés par le peuple. Le peuple n'était donc pas esclave sous les Pharaons comme le prétend M. de Brière. Si le peuple qui juge les rois n'est pas un peuple esclave, pouvons-nous admettre que ce même peuple, lors de l'élection des rois, fût à la place d'honneur seulement pour applaudir celui qu'auraient élu les prêtres? Je me suis attaché ensuite à rechercher l'origine des principaux insignes de la royauté, tels que le sceptre, la couronne, la main de justice et le globe, sous un autre point de vue que M. de Brière, et j'ai pu tirer la même conclusion que mon savant confrère, savoir que les symboles royaux ont été primitivement des symboles de la Divinité.

Cette discussion ayant été reprise dans la cinquième séance, M. Masson est venu nous parler de la cérémonie du sacre. Le sacre, nous a dit M. Masson, conférait au roi la dignité ecclésiastique de diacre, comme l'atteste Belforet. Ce qui nous prouve que le christianisme a mis l'autel sur le trône; car le sacre ou l'initiation chez les Egyptiens conférait aux rois la souveraineté sacerdotale, souveraineté que s'arrogèrent aussi les empereurs romains.

M. Cellier du Fayel a soutenu ensuite que toute autorité légitime émane directement de Dieu; M. Savagner a prétendu qu'elle n'a pu venir que du peuple. M. Delépine a vivement appuyé les conclusions de M. Savagner. Je suis venu, afin de concilier ces ardents adversaires, prouver, l'histoire à la main, que dans l'antiquité l'autorité légitime était regardée comme venant directement de Dieu, que les rois étaient rois *par la grâce de Dieu*, lorsque Dieu avait manifesté sa volonté par la voix du peuple; les papes de la primitive Eglise ne se disaient papes *par la miséricorde divine* que parce que le peuple les avait élus. D'où cet adage dont l'origine se perd la nuit des temps : *Vox populi, vox Dei.*

L'honorable M. Villenave vous a lu ensuite la première partie d'un mémoire sur l'*Histoire des académies depuis leur origine jusqu'à nos jours*. Tout en conservant à l'histoire sa forme sévère, M. Villenave a su éviter le style empesé des académiciens et donner à sa narration une allure franche, vive et pittoresque, même en parlant des lourdes universités. En jetant à pleine main le sel attique sur les fades agrégations de troubadours et de savants au moyen âge, M. Villenave nous a prouvé que les études sérieuses ne fanent pas l'esprit, et que le corps peut se casser sans que l'intelligence vieillisse.

Enfin, je suis venu allonger la séance en développant à ma manière cette

question : *Quelle était la constitution politique des Égyptiens sous les Pharaons ?*

A l'ouverture de la sixième séance, la parole a été donnée à M. Villenavé pour la lecture de la seconde partie de son mémoire. M. Villenave nous a fait l'historique de nos académies actuellement existantes, les prenant à leur berceau, c'est-à-dire au cabaret ; il les a suivies jusqu'au palais de l'Institut, et sans passion il a pesé la valeur de ces académies autour desquelles rôdent tant de solliciteurs encouragés par l'usage antique et solennel qui veut qu'à défaut d'habit noir pour faire des visites le mérite reste consigné à la porte : car les immortels sont hommes avant tout.

M. Miquel y Roca a demandé la permission de communiquer au Congrès une note, traduction littérale d'un vieux manuscrit conservé dans la bibliothèque de l'Escurial, de laquelle il résulterait que Sertorius aurait eu le premier l'idée de fonder en Espagne une université et une académie.

La discussion étant ouverte sur le mémoire de M. Villenave, M. Delépine a pris la parole non contre le mémoire, mais contre l'Académie Française, académie inutile, qui se laisse traîner à la remorque par l'usage, et qui, Pénélope littéraire, fait et défait quotidiennement son interminable dictionnaire.

M. Savagner, s'élevant de son côté contre la létargie académique, n'a vu dans le mystère dont s'enveloppent les corps savants constitués (l'Académie des Sciences exceptée) qu'un moyen honnête de cacher leur nullité. M. Savagner voudrait avec raison que les savants rétribués fussent bons à quelque chose, s'occupassent sérieusement de faire marcher la science, et qu'ils osassent enfin affronter le grand jour, en devenant un centre d'action pour les travaux littéraires et scientifiques de la France.

M. Cellier du Fayel, qui n'est pas académicien et qui même ne sollicite pas pour le devenir, est monté à la tribune afin de défendre l'Académie Française qui venait d'être criblée par la verve caustique de M. Delépine. Tout en reconnaissant d'abord que l'Académie dans son dictionnaire pourrait être plus exacte et plus explicite, à propos du mot *chat*, par exemple, qu'elle définit : un animal domestique qui attrape les souris et les rats, M. Cellier l'a justifiée du reproche de ne pas faire marcher la langue de l'Institut aussi vite que la langue des salons, où l'argot du *tapis franc* a déjà reçu, grâce à M. Eugène Sue, le plus favorable accueil. L'orateur engage même l'Académie Française à ne pas donner droit de bourgeoisie au mot *chouriner* (voler), usité à la halle et dans le grand monde, et à ne pas permettre que l'homme sérieux dans le malheur puisse s'écrier, comme le dandy qui a perdu son argent à l'écarté : Quel *trimar* (chemin) affreux que la vie !

La discussion sur *la Constitution politique des Égyptiens sous les Pharaons* étant à l'ordre du jour, M. de Brière a combattu quelques-unes de mes allégations, et il est résulté de son discours que nous n'étions pas tout à fait d'accord. M. Delépine m'a accusé d'avoir présenté comme le plus beau des gouverne-

ments celui où, pour maintenir l'ordre, on excluait le bavardage, et comme j'avais eu le malheur de dire qu'un empire ne repose sur des bases solides que lorsqu'il s'appuie sur une seule idée religieuse et sur un seul principe politique, et que pour le maintenir en paix on a besoin nécessairement et d'une inquisition religieuse et d'un inquisition d'Etat, M. Delépine m'a jeté l'anathème, au nom de la liberté, pour avoir osé exprimer cette pensée.

J'ai dû répondre à M. Delépine que mon intention n'avait été nullement ici de m'occuper de politique, et que, loin de présenter le gouvernement égyptien comme un gouvernement modèle, je ne le considère bon, tout au plus, qu'à régir les très-pacifiques Chinois. Quant à M. de Brière, je lui ai opposé du latin au latin, du grec au grec, de l'hébreu à l'hébreu; nous avons réciproquement invoqué Diodore, Synésius, Strabon, Marcellin, Plutarque et la sainte Bible, et, dans ce combat acharné entre deux archéologues, on aura dû remarquer avec plaisir que les deux adversaires se sont retirés aussi contents de leur confrère que d'eux-mêmes.

Un mémoire présenté par madame Maury, sur l'*Origine des grandes compagnies au moyen âge*, a, malgré les tâtonnements du lecteur (cependant j'ai fait de mon mieux), enlevé tous les suffrages. Madame Maury, en nous disant tout ce qu'on peut savoir sur les gesates du moyen âge, a cru, par modestie, ne devoir se poser que comme questionneuse devant des savants, et cependant les savants, n'ayant rien à reprendre ni rien à ajouter, ont pris la modestie de madame Maury pour une malice.

Dans la dernière séance, M. Miquel y Roca a lu les mémoires de deux de nos confrères, MM. Guinoyseau et Brillouin, sur la question : *Quel est le peuple dont l'origine remonte à la plus haute antiquité?* Si les recherches les plus savantes, les conjectures les plus ingénieuses, les hypothèses les plus séduisantes pouvaient amener à la solution de ce problème insoluble, M. Brillouin l'aurait résolu; mais malheureusement, comme il nous est aussi difficile de dire avec certitude que les Chinois sont antérieurs aux Egyptiens que d'affirmer avec raison que la Seine est plus vieille que le Tibre, M. Brillouin s'est jeté dans une tentative impossible. N'oublions pas, cependant, que c'est en cherchant la quadrature du cercle qu'Hippocrate trouva ses fameuses lunules. L'auteur du mémoire eût été plus heureux en s'appliquant à déterminer quel est le peuple dont la civilisation (et non pas l'origine) remonte à la plus haute antiquité. Mais, il faut le dire, la faute en est à la question, qui a été mal posée.

M. le docteur Maigne a recherché ensuite les influences exercées sur la durée de la vie humaine par le climat, les habitudes et le tempérament. Le savant professeur, en mettant la physiologie à la portée de tous, a fini, par une leçon utile, des discussions qui souvent n'ont été que brillantes.

Si, dans ces luttes tantôt froides et tantôt animées, les membres de l'Institut Historique ont eu parfois besoin d'indulgence, l'indulgence ne leur a pas manqué, et, battants ou battus, on leur rendra au moins cette justice qu'en es-

savant de frotter leurs cailloux pour faire jaillir des étincelles, ils ont eu le bon esprit de ne pas se les jeter à la tête.

CAMILLE DUTEIL,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

SUR L'AGRICULTURE CHEZ LES ÉGYPTIENS (1).

Dans une de vos dernières séances vous avez bien voulu me permettre de dérouler sous vos yeux le tableau de l'agriculture en Égypte.

J'ai esquissé devant vous, à longs traits, les principales opérations rurales d'un des plus anciens peuples de la terre. Si ce travail vous a paru offrir quelque intérêt, je vous demande la permission de poursuivre mon œuvre, de compléter le tableau que j'ai commencé sous vos auspices.

Parmi les plantes les plus utiles à l'Égypte, le riz occupe une des premières places; il doit être considéré comme formant la base de la nourriture des populations qui vivent sur les bords du Nil.

Le riz que cultivent actuellement les Égyptiens a été importé des Indes sous les califes arabes, lorsque ceux-ci se sont rendus maîtres du pays.

Deux grands districts de la Basse-Égypte, ceux de Rosette et de Damiette, sont renommés pour la supériorité de leur riz.

En général, on pense que les terres à riz rendent six fois plus que les terres à blé.

C'est vers la fin d'avril ou le commencement de mai que les *fellahs* sèment le riz.

La terre destinée à le recevoir a été labourée, puis égalisée, puis enfin divisée en petits carrés où l'eau du Nil a séjourné pendant six semaines.

Les semences, avant d'être jetées sur le sol, ont subi une préparation qui doit activer la végétation. Cette préparation consiste à placer les graines de riz dans l'eau pendant quelques jours. Pour cela on se sert d'une espèce de sac fait avec des feuilles de dattier qu'on fixe, à l'aide de cordes, sur les rives du fleuve, de ses canaux, où ils plongent entièrement. Il est positif que cet usage contribue puissamment au développement de la plante.

Le riz se sème à la volée, immédiatement après le retrait des eaux, lorsque la terre offre une consistance de bouillie.

Quand il est parvenu à une hauteur de dix ou de douze centimètres environ, les Égyptiens éclaircissent les carrés, et repiquent sur d'autres terres les pieds de riz qui se trouvaient en trop sur les premières.

(1) Ce mémoire fait suite à celui inséré dans la 116ᵉ livraison.

Depuis l'époque des semailles jusqu'à celle de la moisson, le terrain ensemencé de riz doit être constamment humecté. Il faut, disent les Égyptiens, que ce végétal ait les pieds dans l'eau et la tête au soleil.

Aussi les rizières ne peuvent-elles être établies que dans les lieux les plus bas, ceux où il est facile de faire arriver l'eau. Voilà pourquoi il n'en existe pas dans la Haute-Égypte.

C'est donc aussi une plante d'été que le riz, et comme l'inondation a totalement cessé lors de ses semailles, on se sert, pour amener l'eau sur les rizières, de machines hydrauliques : les puits à roues dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir.

Dans les premiers jours d'octobre, le riz est mûr; son épi, de couleur jaune, a atteint une longueur de huit ou neuf centimètres.

Les tiges du riz, quand la distribution des eaux a pu se faire d'une manière continue, s'élèvent ordinairement à une hauteur de deux mètres à peu près.

On les coupe avec une faucille, et des enfants ou des femmes les transportent sur une aire dans le voisinage des champs ou des habitations.

Pour séparer le grain de son épi, les Égyptiens opèrent comme pour le blé et l'orge, c'est-à-dire qu'ils font passer sur les gerbes de riz l'espèce de fauteuil armé de rondelles tranchantes dont j'ai fait mention. Mais là ne se bornent pas les opérations de l'agriculteur égyptien; le riz ainsi préparé est encore pourvu d'une pellicule épaisse dont on doit le débarrasser pour le livrer à la consommation. Le procédé en usage pour effectuer cette séparation se nomme *mondage*, et le mondage, en Égypte, s'exécute aujourd'hui de deux manières.

Avant de le monder, il importe que le riz soit extrêmement sec; aussi, pour atteindre la siccité la plus complète, les indigènes exposent-ils le grain au soleil, sur la terre ou sur les terrasses des maisons.

Plusieurs fois dans la journée, des manœuvres, les pieds nus, passent sur la couche de riz en traînant les jambes de manière à former de longs sillons continus et à retourner le grain, pour que de toutes parts il soit en contact avec la lumière, avec la chaleur.

Cela terminé, on passe au mondage. Le plus anciennement connu est très-simple. Dans une espèce de stalle se trouve un manège en bois ainsi composé : d'un gros rouleau épais, long de deux mètres et demi à peu près, partent, dans une direction perpendiculaire, trois ou quatre pièces de bois ou bras d'une même longueur.

Chacun de ces bras porte à ses extrémités un pilon; c'est un morceau de fer cilyndroïde, arrangé comme un tuyau et long de trente centimètres.

Au rouleau est fixée une roue dentelée, et à celle-ci une seconde également dentelée, mais placée dans un sens opposé, et maintenue à l'aide d'un cylindre en bois qui, après l'avoir percée de part en part, va s'appuyer et tourner sur une pierre ou une plaque de fer.

De cette dernière pièce émane un bras de levier auquel on attache un bœuf, qui devient ainsi le moteur du manége.

Lorsque la machine est mise en mouvement, les pilons tombent l'un après l'autre sur des tas de riz que des hommes, postés *ad hoc*, ramènent sans cesse sous les battues des instruments destinés à le nettoyer.

Afin de faciliter ce travail, et pour rendre, disent les Égyptiens, le riz meilleur, on est dans l'usage de mêler au grain une certaine quantité de sel de cuisine.

De tout temps, et jusqu'à ces dernières années, les Égyptiens n'avaient pas entendu dire qu'il existât ou qu'il pût exister un autre moyen pour détacher du riz son enveloppe la plus immédiate.

Toutefois, ils ne pouvaient contester combien ce procédé leur était coûteux; en effet, il fallait, d'une part, des bœufs et les frais d'entretien; des hommes pour les conduire, d'autres hommes pour les soigner, des ouvriers apostés pour amener le riz sous les pilons, et enfin un personnel d'inspecteurs.

D'une autre part, il fallait faire entrer en ligne de compte les pertes d'animaux assez souvent très-grandes en Égypte; puis, l'argent nécessaire pour réparations ou substitutions des machines, ce qui, en définitive, élevait considérablement le prix du riz.

Le gouvernement actuel avait compris tout ce que présentait de défavorable le système ancien, quand son chef apprit qu'en Amérique on avait construit des manéges que la vapeur faisait mouvoir.

On résolut d'introduire cette innovation en Égypte, et bientôt on vit s'élever, à Rosette, un vaste établissement pour le mondage du riz par la vapeur.

En Égypte, le riz ne sert qu'à la nourriture de l'homme. Les habitants n'en savent retirer aucun produit particulier, tandis que, dans d'autres contrées, en Chine, par exemple, on en extrait une liqueur alcoolique, et on compose, avec sa farine cuite, des ouvrages de sculpture d'une grande dureté et d'une grande blancheur.

Au Chili, on fait entrer le riz dans l'alimentation des chevaux.

Les Égyptiens brûlent la paille de riz ou la font servir à la couverture de leurs chétives habitations.

Ils disent que cette plante épuise le sol; aussi tous recommandent de ne semer une seconde fois du riz sur un champ donné qu'après lui avoir fait succéder du trèfle.

La culture du riz semble être, chez certains peuples, une condition essentielle de leur existence matérielle.

Ainsi, en Chine, son usage est tellement répandu, tellement nécessaire, qu'on le cultive même sur les rivières et sur les lacs, au moyen de radeaux composés avec des bambous qu'on a couverts de terre.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans dire un mot de l'influence des rizières sur l'espèce humaine.

Des voyageurs, Savary, entre autres, ont écrit qu'en Égypte les habitants ne recevaient aucun effet funeste des champs plantés de riz. Cette version est de la plus grande inexactitude.

Là où se trouvent des rizières, les hommes sont exposés à des fièvres intermittentes extrêmement tenaces, très-longues, et qui laissent dans l'économie animale des traces profondes de leur passage.

Ces affections ne sont pas les seules que l'homme doive redouter dans les terres à riz; la phthisie pulmonaire et la cachexie aqueuse sont également à craindre, et toujours elles conduisent leurs victimes à la mort.

Si les terrains bas, continuellement humides, des rizières, portent une grave atteinte à la longévité des habitants, ils influent aussi d'une manière très-défavorable sur la santé des animaux domestiques.

Je reviendrai tout à l'heure sur ce dernier fait.

Il n'est aucun de vous, messieurs, qui n'ait entendu parler de pastèques et de la prodigieuse consommation qui s'en fait en Égypte.

La culture de ce fruit, si utile aux habitants, mérite que nous lui accordions aussi quelques instants.

Les voyageurs qui ont visité les terres arrosées par le Nil ont sans doute remarqué sur les bords du fleuve ces nombreuses et hautes tourelles, d'où partent et où viennent s'abattre, du matin au soir, des bandes de pigeons bleuâtres qu'un plomb meurtrier va souvent éclaircir pour refaire les provisions de bouche d'un étranger que des vents contraires arrêtent ou ralentissent dans sa marche.

Ces tourelles sont des pigeonniers construits par les habitants, non pas seulement pour élever et avoir des pigeons, cette considération est pour eux fort secondaire, mais c'est surtout afin d'obtenir la colombine, engrais précieux et sans lequel, assurent les Égyptiens, il serait impossible de cultiver la pastèque.

Or, pour l'Égyptien comme pour tous les hommes qui habitent la vallée du Nil, la pastèque est à la fois un aliment salubre, un remède à la chaleur, un préservatif efficace contre les maladies inflammatoires que ne manquerait pas de faire naître une grande élévation de la température; car c'est précisément au temps des plus grandes chaleurs que le végétal dont il est question porte ses fruits.

Au commencement du mois d'avril, on pratique, dans le sable, sur les bords du Nil ou d'autres endroits propices, des fosses profondes de 30 à 35 centimètres.

Les cultivateurs y jettent un peu de terre, déposent dessus une poignée de colombine, et, sur elle, ils placent deux ou trois semences de pastèques, qu'au préalable ils ont fait tremper dans l'eau pendant trois ou quatre jours.

Sur chaque endroit qui recèle les graines, une femme ou un enfant verse, durant quatre ou cinq jours, une petite quantité d'eau toutes les vingt-quatre heures.

Le cinquième ou le sixième jour, il apparaît deux feuilles d'un vert foncé; la

tige se forme, se développe, rampe au loin; les fruits se nouent, et, dans les premiers jours de juin, ils ont atteint le degré de maturité voulu.

Il se fait alors un grand débit de pastèques; on en remplit des barques, des chameaux en sont chargés, et, dans les villes, dans les villages, comme dans les derniers des hameaux, la population entière se précipite sur les monceaux de pastèques qu'on a établis devant elle.

Une pastèque se vend depuis 10 jusqu'à 25 centimes.

On peut les conserver une année, si on les place dans un sable sec.

Pour tirer de ses champs tous les bénéfices qu'il s'en est promis, l'agriculteur égyptien doit déployer alors une grande activité; il doit veiller nuit et jour s'il ne veut pas voir sa terre entièrement dévastée.

Comme les pastèques ne sont pas toutes mûres à la même époque, les co-propriétaires d'un champ s'entendent pour faire bonne garde contre les voleurs, en très-grand nombre, et de deux espèces en ce temps-là : les hommes, puis les loups, les chacals et les renards.

J'avais entendu dire, par maint planteur égyptien, que les animaux carnivores dont je viens de citer les noms mangeaient des pastèques, et que de tous les maraudeurs ils étaient les plus dangereux.

Je ne savais s'il fallait accepter ou rejeter cette assertion, quand le hasard me rendit témoin d'un fait qui dissipa mes doutes.

Par une journée du mois de juillet, deux loups étaient entrés dans un champ planté de pastèques; ils se glissèrent sous les tiges et les feuilles, puis je les vis s'arrêter devant une pastèque; ils la considérèrent quelques instants, passèrent outre pour s'arrêter de nouveau devant une autre. Celle-ci, ils l'entamèrent et se mirent à la manger.

Le maître du champ, auprès de qui j'étais assis, avait bien voulu, pour me faire plaisir, ne pas décharger son fusil sur nos deux voleurs. « Vous allez voir, me dit-il; la pastèque que les loups ont refusée est trop verte encore, tandis que celle qu'ils ont attaquée est mûre, et probablement une des plus belles de mon champ. » Nous courûmes sur les voleurs; ceux-ci prirent la fuite, laissant sur le terrain une partie de leur proie. L'examen que nous en fîmes, et celui de la première pastèque, prouva que l'Égyptien ne s'était pas trompé.

Dans une contrée où l'élévation de la température est chose normale, il a fallu des végétaux et un système de culture qui fussent en rapport avec le climat. En Égypte, précisément à cause de cela, il n'existe point de prairies naturelles. Toutes les plantes à racines chevelues, qui ne pénètrent pas avant dans la terre, sèchent et meurent en été.

Ainsi des *raygrass*, des fétuques, des brômes, de la flouve odorante, du dactylis, etc., etc. Longtemps j'essayai de les naturaliser; mes tentatives demeurèrent infructueuses.

La plante fourragère la plus généralement répandue en Égypte, celle dont

on fait le plus grand usage, est le trèfle blanc ou alexandrin. A lui seul il compose presque toutes les prairies artificielles.

Le trèfle blanc se sème à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre. Pour que les semences puissent germer et se développer, il faut que la terre soit encore imprégnée d'eau, à l'état de boue.

Six semaines après, la plante est assez haute; on la coupe avec la faucille ou on la fait manger sur pied.

Dans ce dernier cas, et sans qu'il ait été arrosé, le trèfle fournit deux pousses. Quand, au contraire, on peut lui donner de l'eau, et que l'agriculteur n'a point attaché de bestiaux sur sa terre, il obtiendra cinq, six et jusqu'à sept coupes de trèfle.

Tout à côté de ce dernier j'ai semé, à plusieurs reprises différentes, du trèfle incarnat et du trèfle de Hollande. Tous deux sont sortis de terre, ont fourni des tiges et des feuilles, mais plus tard que l'autre, et leur produit n'a jamais valu, à beaucoup près, celui du trèfle alexandrin.

Une considération essentielle dans l'agriculture, en Égypte, est d'éviter les lieux ombragés.

Si, sur une terre ensemencée, il existe un arbre, la végétation avorte ou reste rabougrie autour de lui, dans un rayon assez étendu.

De même qu'en Europe, les laboureurs égyptiens ont des ennemis à combattre. Les plantations de maïs attirent les pigeons; des nuées de moineaux descendent sur les blés, sur le riz, et commettent de grands dégâts. Les Égyptiens les chassent ou avec la fronde ou à coups de fusil.

Pour labourer la terre et mouvoir leurs machines hydrauliques, les habitants de l'Égypte se servent du bœuf, du buffle, quelquefois du chameau, de l'âne, et très-rarement du cheval.

Dans plusieurs endroits, comme à Damiette et dans les environs du Caire, des hommes, sans aucun secours étranger, font monter l'eau des puits en appliquant leurs pieds et leurs mains sur les dentelures prolongées des roues fixées à ces puits.

On nomme ces manèges des *sakies à pied;* les hommes y fonctionnent comme des écureuils dans une cage.

Il est, relativement aux grands animaux de l'Égypte, des considérations importantes que nous ne devons pas omettre.

Le bœuf est, en général, préféré aux autres pour tous les travaux; cependant son emploi n'est pas toujours et partout aussi avantageux que celui du buffle, par exemple.

Ainsi, dans les rizières, où le buffle qui aime l'eau trouve des éléments de vie, le bœuf succombe bientôt, ou, s'il en sort, c'est accablé de maladies ou réduit à un marasme épouvantable.

Le chameau, animal plus spécialement destiné au transport à dos, n'est attelé

à la charrue ou attaché aux sakies qu'en cas de pénurie des autres animaux. Ceci prouve toutefois qu'il peut être utilisé de plus d'une manière.

Les Égyptiens soumettent leurs animaux domestiques à un régime alimentaire sur lequel il est bon de nous arrêter un instant.

Depuis le mois de janvier jusque vers la fin de mai, c'est-à-dire pendant environ cinq mois, on donne du trèfle blanc ou à l'écurie ou dans les champs.

Durant tout ce temps, le pansement de la main est supprimé; les Égyptiens le croient préjudiciable à la santé des animaux.

Depuis la fin de mai jusqu'en janvier, on distribue aux chevaux à peu près de dix à onze livres d'orge chaque jour et douze ou quinze livres de paille hachée.

Les chevaux soumis à l'usage du vert sont dans une inaction complète; on les attache par les quatre pieds, et, forcés de rester ainsi sur place, ils acquièrent un embonpoint qui en impose aux propriétaires.

Turcs et Égyptiens recherchent les chevaux gras. Sous l'influence d'une alimentation verte, aqueuse, longtemps continuée, l'organisme animal se détériore considérablement. Des paquets de graisse s'accumulent dans différentes parties du corps, et les animaux tombent dans un état d'obésité, prélude de maladies très-graves.

C'est précisément ce qui arrive aux chevaux égyptiens; tous deviennent faibles. Si on les monte, ils bronchent à chaque pas, suent très-vite et tombent facilement.

Le sang des chevaux soumis à une nourriture verte est plus aqueux que celui des animaux qui usent d'aliments secs.

Cette condition, où se trouve placé, chaque année, le cheval, en Égypte, n'est autre que celle adoptée par les hommes qui s'occupent de l'engraissement des bestiaux. Aussi, les Arabes bédouins, faisant allusion à la fâcheuse habitude des Égyptiens, disent-ils qu'ils élèvent des chevaux pour la boucherie et non pour les combats.

Ce qu'il y a de plus malheureux encore, c'est que l'usage adopté par les habitants de l'Égypte a été introduit dans l'armée sans aucune restriction. Ainsi, tous les ans, on envoie au vert, pour quatre ou cinq mois, tous les chevaux de l'armée.

Cette pratique peut donner lieu à des inconvénients extrêmement graves et compromettre la sûreté de l'État.

En effet, des chevaux qui sont restés longtemps immobiles sur un champ de trèfle ne peuvent, immédiatement après, se livrer aux manœuvres des camps.

Rentrés dans leurs casernes, les cavaliers ne pourront se servir de leurs montures qu'après les avoir laissées au sec pendant un mois ou six semaines. Cette condition est indispensable; si on la néglige, les chevaux demeurent faibles et deviennent aptes à contracter des maladies toujours dangereuses.

Ces désavantages ne sont pas les seuls auxquels s'expose le gouvernement égyptien. Si la santé des chevaux de troupe reçoit une grave atteinte, l'instruc-

tion des cavaliers souffre aussi beaucoup d'un état de choses que rien ne peut excuser.

Si le gouvernement égyptien devait tout à coup faire marcher ses escadrons de guerre en mars ou en avril, il ne pourrait compter sur un seul cheval.

Maintefois j'ai demandé la suppression d'une coutume aussi pernicieuse; le gouvernement a voulu la maintenir, en dépit des pertes qu'elle occasionnait. On me disait, pour toute réponse, que l'abolition d'un usage aussi anciennement admis en Egypte rendrait une multitude de chevaux aveugles.

Les maladies qui se développent plus particulièrement sous l'empire du régime alimentaire que j'ai signalé sont: la morve, le farcin et les ramollissements du foie. Ces maladies sont extrêmement communes en Égypte.

Après l'époque du vert, on nourrit les bœufs, les chevaux et les ânes avec des fèves et de la paille hachée.

En Egypte, l'espèce bovine est généralement belle, mais les Égyptiens ne lui donnent aucun soin; ils la laissent dépérir, et aujourd'hui elle est extraordinairement dégénérée. Dans les campagnes, jamais les habitants ne pansent leurs bêtes à cornes; aussi toutes ou presque toutes sont couvertes de tiques de la tête aux pieds. Ces insectes percent le cuir, tourmentent, sucent les animaux sur lesquels ils se sont fixés, et ils les amènent ainsi à un état de maigreur voisin du marasme.

S'il est, en Egypte, un animal domestique grandement utile à l'habitant des campagnes, c'est à coup sûr le buffle.

Le buffle n'exige aucun soin; il vit de peu, et vit dans les marais, où il arrache, pour s'en nourrir, des herbes que refusent les autres animaux.

Le buffle donne beaucoup plus de lait que la vache, mais il est d'une qualité inférieure.

Partout il peut s'acclimater, et partout il peut être d'un grand secours aux classes les plus pauvres de la société.

Lorsque je suis arrivé en Egypte, on m'avait dit que le jumart y existait, et on m'avait même cité le nom de personnes qui devaient posséder cet animal prétendu, résultat de l'accouplement du cheval avec la vache.

Quoique je ne partageasse pas cette croyance, j'ai été à la recherche du jumart, et je déclare que jamais je ne l'ai rencontré. On m'a désigné des hommes qui l'auraient obtenu; je suis allé les voir, je les ai interrogés, et cette fois encore j'ai pu me convaincre de l'erreur où étaient tombés les Égyptiens.

J'ai fait plus : comme aux doutes que j'opposais on élevait citation sur citation, j'ai voulu expérimenter directement, et dans les haras de Choubra, en présence des employés et de quelques visiteurs étrangers, des vaches ont été saillies par des chevaux.

L'union des sexes a eu lieu, jamais il n'en est rien résulté.

Ces observations me conduisent à quelques autres de même nature.

Des naturalistes ont prétendu, Valmont de Bomare avec eux, que le buffle pouvait féconder la vache, ou le taureau la bufflène.

Dans les campagnes de l'Egypte, les buffles, les taureaux et les vaches sont pêle-mêle; on les conduit dans les mêmes pacages, et fort souvent les mâles d'une espèce couvrent les femelles d'une autre.

Pourtant aucune conception ne s'en est suivie, et les Egyptiens ne la croient pas possible. L'assertion des naturalistes me paraît donc sans fondement.

Quand, en Egypte, l'homme a pu déployer sans entraves les ressources de son intelligence, l'industrie, l'agriculture, le commerce, les arts et les sciences marchaient à grands pas vers les perfectionnements qu'on ne peut nier.

La terre produisait de très-riches moissons, et une population immense, cinq, six et sept millions d'hommes, habitait dans des villes superbes dont nous n'apercevons plus que des débris, témoins muets de la grandeur passée d'un des premiers peuples de la terre.

Ballottés entre des conquérants oppresseurs ou des conquérants moins inhumains, les Egyptiens, depuis fort longtemps, ont dû porter l'empreinte du joug que leur imposèrent des maîtres étrangers.

Si les liens qui les attachaient aux vainqueurs leur laissaient quelque liberté d'action, ils payaient au centuple le bienfait qu'ils en recevaient.

L'Egypte restait riche par son agriculture, savante, industrielle et commerçante.

Mais lorsque le sort livrait la vallée du Nil à de fougueuses hordes de Barbares, oh! alors, tout tarissait devant eux; la terre cessait de produire, la végétation semblait s'arrêter subitement, comme elle s'arrête quand passent, en Egypte, ces vents empoisonnés du sud que redoute également tout ce qui a vie. A travers d'innombrables vicissitudes, déchirée par les tempêtes humaines, vingt fois sur le point de disparaitre, renaissant tout à coup de ses cendres, l'Egypte avait été gouvernée par les Mameloucks, puis par les Turcs, quand, défigurée, pâle, meurtrie, elle tomba au pouvoir d'une armée sortie d'un pays chrétien.

La conquête de l'Egypte par les Français est peut-être l'épisode le plus remarquable de notre histoire militaire.

Les Egyptiens musulmans, comme leurs maitres, n'avaient trouvé, malgré le protectorat d'une religion semblable, que des oppresseurs avides, des tyrans insatiables. Dieu, pour les humilier, pour les punir, avait voulu, disaient-ils, que des *giaours* imposassent à leur tour des lois aux vrais croyants : c'était un décret fatal auquel il fallut se résigner, pourtant; mais chacun des vaincus l'envisagea comme une condamnation à mort ou comme l'épreuve la plus terrible imposée par le Créateur aux mahométans réprouvés. Ils avaient courbé le front devant cette manifestation de la Providence, ils attendaient en silence que la mort, mais une mort cruelle, vint les enlever à la terre, lorsqu'autour d'eux

ils entendirent prononcer des paroles de paix par ceux-là même qu'ils considéraient comme les ennemis les plus acharnés de leur religion.

Ils avaient faim : les étrangers leur donnèrent du pain. Leurs anciens gouvernements les frappaient sans pitié ; les chrétiens vainqueurs leur tendirent une main secourable et les appelaient frères.

Un moment ils refusèrent d'en croire leurs yeux et leurs oreilles, tant la conduite des derniers conquérants leur sembla étrange.

A peine avaient-ils chassé de l'Egypte les hommes qui l'opprimaient que les Français s'appliquèrent à consolider leur conquête.

Les impôts furent considérablement diminués. Les Egyptiens, grands, petits, riches ou pauvres, trouvèrent dans l'administration nouvelle une égale protection. Toute tyrannie avait disparu, et l'Egypte rencontrait partout une justice que ses coreligionnaires avaient été loin de lui accorder.

Libre dans son champ, il se livra, sans crainte d'être dépouillé, aux travaux de l'agriculture, et celle-ci acquit bientôt un développement remarquable.

L'Egypte, sous le gouvernement des Français, acquérait chaque jour de nouvelles forces ; elle allait reconquérir son énergie première, reprendre dans le monde une place qu'elle y avait perdue, quand un événement imprévu força la France d'abandonner sa conquète.

Tiraillée de nouveau, encore une fois le théâtre de luttes sanglantes, l'Egypte, harassée, haletante, devint possession turque sous la domination du pacha qui la gouverne actuellement.

Le pacha monopolisa l'agriculture.

Le monopole enfanté, il enfanta lui-même un nouvel ordre de choses, une administration dont vous connaissez les rouages infiniment compliqués.

Les Egyptiens expropriés se trouvèrent n'avòir plus rien à eux : ni terre, ni industrie, ni commerce ; ils devinrent des manœuvres à la solde du seul propriétaire, qui fut en Egypte le chef du gouvernement.

L'Egyptien dépouillé dut abandonner toute spontanéité dans les travaux des champs ; il attendit que ses maîtres lui indiquassent ce qu'il avait à faire.

Le chef du gouvernement fut l'ordonnateur des ensemencements. Représenté dans les provinces par des gouverneurs turcs, il précisa, chaque année, lui-même, ce que les provinces devaient fournir.

Aux gouverneurs furent adjoints des sous-gouverneurs ; ceux-ci eurent des agas sous leurs ordres ; les agas comptèrent aussi leurs délégués, et depuis le chef-lieu d'un département jusqu'à la simple commune, le *grand sabre* du pacha, comme disent les Orientaux, se trouva ainsi suspendu sur la tête de ses sujets.

L'Egyptien, porteur d'une pioche, ou placé contre sa charrue, attendait.....

Un soldat turc, armé d'un fouet, veillait auprès de lui ; c'était le dernier anneau de la chaîne hiérarchique ; il allait faire exécuter l'ordre que son supérieur immédiat devait lui transmettre.

Personne encore ne savait ce qu'on ensemencerait ; le pacha n'avait reçu au-

cune nouvelle des marchés de l'Europe ; il ignorait quelles étaient les denrées dont la vente serait la plus avantageuse. Bientôt arrivent les bulletins du commerce; ils annoncent une hausse dans les prix du coton. Vite, le pacha d'ordonner d'ensemencer du coton.

Le gouverneur se hâte de prévenir ses subordonnés; ceux-ci font passer les ordres à leurs administrés; les derniers représentants de l'autorité suprême préviennent les soldats de garde auprès du laboureur, et des coups de fouet rudement appliqués sur les épaules de ce dernier lui annoncent qu'il peut travailler.

L'Egyptien pique ses bœufs, la charrue avance, un sillon est tracé; mais l'homme exproprié se rappelle qu'il ne laboure pas pour lui; il sait que les récoltes qui vont naître par ses soins lui seront impitoyablement enlevées.

Dominé par cette idée, il ralentit son travail, il remplit mal sa tâche.

Le gardien frappe, et frappe encore pour activer l'ouvrage ; mais bientôt fatigué lui-même, il s'endort, laissant ainsi l'Egyptien maître d'agir à son gré.

L'Egyptien fait glisser rapidement sur la terre le soc de sa charrue; puis, à des intervalles éloignés, il trace d'autres sillons; et son gardien, ordinairement étranger aux opérations rurales, n'examine pas à son réveil quelle est la profondeur du labour terminé.

Le coton étant une plante d'été, de fréquents arrosements sont indispensables, et l'eau sur les cotonnières est fournie par les puits à roues ; mais des incidents surgissent: ils deviendront préjudiciables à la culture du végétal favori de Méhémet-Ali.

Les manéges en bois des puits à roues ne sont pas montés ; l'Egytien le sait ; mais, dépouillé du titre de propriétaire, il se gardera bien d'en prévenir les Turcs, ses spoliateurs.

Ici vont mouvoir tous les ressorts de la singulière machine gouvernementale imposée à l'Egypte pour assurer le règne du monopole.

Le soldat accolé au *fellah*, c'est-à-dire *la dernière extrémité du long sabre* du pacha, adresse une réclamation pressante à son supérieur; celui-ci la fait parvenir au sous-gouverneur avec une apostille.

Le sous-gouverneur envoie la réclamation au directeur de la province, qui la fait tenir, à son tour, au conseil privé du vice-roi.

Cette longue route, scindée, embarrassée d'obstacles, doit être parcourue si l'on veut obtenir les bois, les clous, les cordages nécessaires pour remettre en leur état les manéges détraqués.

La demande revient par le même chemin; elle touche à tous les degrés de l'échelle administrative. Chaque dépositaire du pouvoir a eu connaissance de la note qu'a su y apposer le premier aide de camp du pacha; et cette note enjoint de prendre, dans un lieu désigné, les matériaux dont on a besoin.

Tandis que fonctionne le personnel nommé pour activer les travaux agricoles,

le coton croît lentement ; il souffre ; et souvent, quand la terre s'imbibe enfin d'eau, il est trop tard, le coton a séché sur pied.

L'agriculture, dans les mains du gouvernement, n'étant que l'expression du besoin de quelques marchés européens, est constamment vacillante.

Fort souvent j'ai vu des terres ensemencées d'un blé déjà grand être déchirées par la charrue pour recevoir des graines de coton. Qu'arrivait-il parfois ? le coton diminuait subitement de valeur, et les pauvres habitants, sans blé, se trouvaient réduits à la dernière extrémité.

De ce que les Egyptiens sont exclus du nombre des propriétaires, ils n'en continuent pas moins d'être passibles d'impôts fort élevés, et eux seuls doivent subvenir aux exigences du gouvernement.

On leur demande de l'argent, du lait, du beurre ; et quand le gouvernement eut pris pour son compte les filatures, les usines et les fabriques, il s'empara des bœufs que nourrissaient les Egyptiens.

Et pourtant, malgré ce pillage continu, il fallait que les terres fussent labourées. Alors naquit un désordre indicible, et l'Egypte parut comme atteinte d'un mal qui la menaçait d'une gangrène inévitable.

Les meilleurs bœufs enlevés aux villages, il fallait des fèves et de la paille pour les substanter. On les prit chez les laboureurs.

Les laboureurs, dénués de tout pour eux et leurs bestiaux, se virent entraînés dans une misère effroyable.

Les émissaires du gouvernement les pourchassaient continuellement ; et lorsque, pressurés, battus ou menacés de la corde, ils n'eurent plus rien, ils prirent, pour vivre, ce qui leur restait de fèves pour alimenter leurs bestiaux.

Les bestiaux affamés, couverts de vermine, succombèrent dans les sillons qu'ils venaient de tracer. Les récoltes manquèrent ou furent d'une valeur très-minime.

Au milieu de cette désorganisation qui grandissait tous les jours, une autre scène très-déplorable s'offrit bientôt aux yeux de l'observateur.

Pour ne pas mourir de faim, une partie de la population prit la fuite ; il en résulta que les digues destinées à limiter les inondations se disloquèrent, et les eaux du Nil, ne rencontrant plus d'obstacle, inondèrent tout, jusqu'aux villages.

Les maisons tombèrent, ce qui restait de troupeaux fut enlevé, dispersé ; et après l'inondation la surface de la terre fut jonchée de cadavres qui, se putréfiant, jetèrent en Egypte les germes de maladies pestilentielles.

Le gouvernement égyptien n'en continua pas moins de demander de l'argent, des hommes et des bestiaux aux communes.

Les gouverneurs n'osèrent signaler au pacha l'état misérable des villages ; et, afin de ne pas laisser de prise aux réprimandes, ils assaillirent les fellahs et menacèrent de les pendre s'ils ne livraient incontinent de quoi satisfaire le pacha.

Ces menaces réussirent une, deux ou trois fois, et lorsqu'ils eurent tout livré, on leur demanda encore. Comme ils n'avaient plus rien, on les emprisonna.

Les prisonniers recevaient chaque jour des centaines de coups de fouet; on les pendit de temps en temps; et quand, après plusieurs mois, on ne put rien avoir des autres, ceux-ci furent relâchés et renvoyés dans leurs villages.

Hors d'état de travailler, par suite des mauvais traitements qu'ils avaient reçus, ils attendirent, dans leurs cabanes empoisonnées, que la mort les délivrât de ce monde.

La mort ne se fit pas attendre.

Pour remédier à un état de choses dont seuls ils étaient les auteurs, les Turcs recoururent à un expédient curieux.

Puisque des villages en très-grand nombre se trouvèrent dans l'impossibilité de payer les impositions, ils contraignirent les villages voisins à payer pour les premiers, établissant par là une solidarité matérielle dont ils vantèrent les grands avantages.

La solidarité fut acceptée, bon gré malgré, et, quelques mois après, le nombre des communes insolvables avait augmenté du double.

Inventeurs de l'expédient, les Turcs ne s'arrêtèrent point pour cela; ils étendirent la solidarité au fur et à mesure que l'insolvabilité croissait elle-même.

Fixée d'abord à quelques villages, elle embrassa des cantons, puis des arrondissements, puis des provinces.

Et il advint, sous un pareil régime, que cantons, arrondissements et provinces cessèrent de produire.

Le premier remède ne pouvant plus agir, le gouvernement égyptien en appliqua un autre : il prit pour son compte tous les villages obérés.

Dans cette condition, ces villages furent constitués propriétés nationales, et les hommes, comme les bestiaux, furent placés sous l'autorité d'un Turc auquel le pacha avait donné l'ordre de *rendre à la terre toute sa fertilité première*.

Les hommes devaient recevoir une paye, jamais ils ne la reçurent; les hommes s'enfuirent.

Comme la commune se trouvait sans appointements quand le Turc en prit possession, les fourrages manquèrent.

Les bestiaux, n'ayant rien à manger, moururent.

On courut après les hommes; plusieurs furent pris, ramenés aux villages d'où ils se sauvèrent de nouveau, parce qu'ils n'y trouvaient rien de ce qu'il leur fallait pour vivre et pour travailler.

Le gouvernement continue ce système; et dans ce moment il persiste encore à maintenir une création qui occasionnera la ruine totale de l'Egypte.

C'est à cette administration malheureuse qu'il faut attribuer la dégénération des produits principaux de l'agriculture égyptienne, comme blé, coton et autres.

HAMONT,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ANNALES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES.

JOURNAL DE L'ANATOMIE, DE LA PHYSIOLOGIE ET DE LA PATHOLOGIE DU SYSTÈME NERVEUX,

Par MM. BAILLARGER, CERISE et LONGET.

INTRODUCTION. — M. Cerise.

Après avoir attribué à Pinel, cet esprit si éminemment philosophique et classificateur, le projet de créer des Annales médico-psychologiques ; après avoir déclaré que des hommes plus célèbres que les rédacteurs avoués devaient apporter leur appui à une tâche aussi difficile, M. Cerise, modeste ainsi jusque dans l'exécution de cette œuvre immense, en trace le plan avec des lignes hardies qui colorent vivement le style que vous lui connaissez. Nous allons suivre son tracé autant que nous le permettra notre faible intelligence d'appréciateur.

L'aliénation mentale a été, surtout depuis le commencement de ce siècle, l'objet d'études sérieuses de la part des médecins et des administrateurs ; les efforts de Pinel et les travaux d'Esquirol ont été chaudement secondés et soutenus dans leur résultat par les gouvernants ; et en cela nous ne pouvons que donner des éloges aux pouvoirs qui ont exécuté les réformes proposées par la science dans le but d'un soulagement aux misères de l'humanité. La science de l'aliénation mentale peut donc maintenant se déployer dans un large cadre, sans crainte de se voir gênée, au milieu de ses appréciations si multipliées, soit par d'étroites institutions légales, soit par le dégoût enraciné dans de vieux préjugés. Aussi aujourd'hui des traités spéciaux sur la matière ne suffisent plus à la curiosité généreuse ou à l'appétit ardent des adeptes du savoir. L'anatomie, la physiologie, l'étude des fonctions morales et intellectuelles se lient intimement à la pathologie du système nerveux; c'est sur cette grande base que M. Cerise et ses collaborateurs vont asseoir leurs travaux.

Et l'on peut entrevoir déjà la récrimination, juste du reste, d'avoir séparé ces études. De quelle importance peut être la recherche spéciale des fonctions intellectuelles, sans la connaissance de l'agent actif ou de l'organe passif de ces fonctions ; le rapport immédiat qui lie entre eux et l'agent et l'organe?

De quel poids peut être le jugement problématique sur une fonction pathologique sans la connaissance exacte de la fonction physiologique, principalement dans le domaine si ardu où s'exerce la pensée ? liaison différentielle, qui sert depuis longtemps de pierre de touche dans l'étude des autres maladies. Et l'on peut entrevoir encore les efforts projetés pour la solution du grand pro—

blème des rapports du physique et du moral. Les auteurs de ces annales veulent donc : « l'avancement théorique et pratique, physiologique et pathologique de la science des rapports du physique et du moral ; en acceptant, comme moyen d'atteindre ce but, toutes les recherches ayant pour objet la structure, les fonctions et les maladies du système nerveux, et adoptant, pour maxime fondamentale, la solidarité de tous les documents relatifs à ces trois ordres de recherches. »

De là la division du travail en trois ordres : le premier consacré aux *généralités médico-psychologiques*, c'est-à-dire aux développements synthétiques qui ont trait aux diverses proportions psychologiques, ainsi qu'aux développements des phénomènes normaux ou anormaux, tendant à éclairer la question des rapports du physique et du moral ; le second, consacré à *l'anatomie* et à *la physiologie* ; le troisième, à *la pathologie*.

Voici un rapide aperçu de la direction donnée à ces trois ordres de travaux.

I. *Généralités médico-psychologiques.*

Les connaissances acquises dans l'étude d'une doctrine sur le développement des idées et des sensations n'ont de valeur que si elles se rattachent aux lois de l'organisme. Dans l'homme, il existe un ensemble parfait qui ne doit être détruit par aucune combinaison ingénieuse de l'esprit, quelle qu'en soit la vérité dans l'observation des faits privés. Dans l'andrologie, point d'unité, et l'analyse disperse, dissèque sans ordre ; cette science, si complexe dans ses faits, si indivisible dans sa méthode, est livrée à l'anarchie spéculative des savants. Synthétisez autant que l'esprit pourra s'étendre dans les vues de la nature, et au lieu du chaos, au lieu de cette dispersion dans l'application des forces organiques et psychologiques, l'ordre et la simplicité naîtront tout à coup ; la vérité jaillira de toutes parts.

Ainsi, point de discussion étrangère à la science de l'organisme, point de ces vues transcendantes de la métaphysique, point de données dogmatiques de la philosophie ; rien que la discussion sur le terrain des faits positifs, rien qu'un ensemble saisissable de phénomènes des lois organiques, rien que les opérations clairement déterminées de l'intelligence et de la sensation, agissant et réagissant sur le système nerveux, et ces *annales* seront la véritable arène où viendront cordialement s'entendre les médecins et les philosophes, oublieux des polémiques haineuses soulevées dans les écoles trop longtemps séparées de l'anatomie et de la psychologie. Dans cette arène viendra prendre place la discussion si vieille et si souvent encore à l'ordre du jour des spiritualistes et des matérialistes ; mais discussion franche, grave, sincère et sérieuse. Le rédacteur chargé spécialement de la direction de ces dissertations acceptera, indépendamment de la conviction personnelle, les raisons de chaque opinion dans un but de justice et de vérité. Hâtons-nous de dire que celui-ci laisse déjà percer cette conviction en

avançant que les généralités médico-psychologiques ne peuvent être largement conçues qu'au point de vue de la qualité humaine. Il nous reste donc à attendre le développement de cette proposition pour la soumettre à l'examen.

II. *Anatomie et physiologie du système nerveux.*

Il y a peu de chose à ajouter au cadre actuel des connaissances anatomiques; mais, dans ce chapitre, il doit s'agir plutôt d'embrasser d'un coup d'œil les appareils dont l'ensemble a pour résultat la fonction morale et intellectuelle que la description toujours limitée de l'encéphale; et, dans ce but, la physiologie et l'embriogénie comparées viendront prêter un grand secours à la question qui préoccupe principalement l'auteur de l'introduction. Quant à l'étude purement mécanique de l'anatomie, M. Cerise critique amèrement les diverses dénominations des parties du cerveau et de ses annexes, toutes dénominations de forme, de couleur ou de structure, sans préoccupation du but physiologique. En pouvait-il être autrement? Et maintenant encore, après les travaux si louables des localiseurs, serait-il possible d'admettre une nomenclature avec l'assurance d'être constamment dans le vrai? En cela, cette science est bien en arrière des autres. Un chimiste découvrira les parties centésimales d'une substance, tout en saisissant les forces motrices de chacun de ces éléments dans leur action réciproque; mais qu'un phrénologue, sans préoccupation systématique, essaie de nous faire toucher des yeux de l'intelligence l'action déterminée d'une partie de l'encéphale dans l'exercice de la fonction que lui a assignée la nature; à cela il ne pourra prétendre sans crainte d'erreur. Sans doute les travaux de notre époque nous montrent la voie; mais que de nouvelles lumières il faut chercher encore pour s'y diriger! Avouons, avec M. Cerise, que, pour s'éclairer dans cette route, et arriver à d'importantes découvertes, on ne doit pas dédaigner l'hypothèse, en tant qu'elle n'est point en désaccord avec l'observation des phénomènes et qu'elle se fonde sur les analogies d'autres fonctions. Du reste, l'étude des opérations morales et intellectuelles est un guide aussi précieux, pour arriver à une description exacte et méthodique des parties qui échappent par leur ténuité aux investigations du scalpel, que l'étude de l'anatomie pour arriver à la conception des opérations physiologiques.

III. *Pathologie du système nerveux.*

Cette troisième partie des *Annales* est consacrée à l'aliénation mentale, à la médecine légale des aliénés, aux névroses et aux diverses altérations du système nerveux.

Aliénation mentale. — Nous ne sommes plus au temps où les malheureux aliénés, victimes des préjugés et de l'ignorance des médecins, étaient condamnés, leur vie durant, aux fers et à la détention dans des loges humides, sales et

infectes. L'aliéné n'est plus tourmenté par des esprits malins; besoin n'est plus des tourments du corps pour en chasser ces esprits. Pourtant, il y a de cela seize siècles, Cœlius-Aurélianus, le sage médecin de Sicca, s'était levé disant : « Ils délirent eux-mêmes ceux qui, comparant les malades à des bêtes féroces qu'on adoucit par la privation des aliments ou par la soif, espèrent guérir les aliénés par ces mêmes moyens. » Mais sa voix ne fut pas entendue, et, durant les seize siècles qui le séparent de Pinel, ces infortunés restèrent soumis au régime barbare des répressions corporelles. Aujourd'hui que ces absurdes tortures ne sont plus dans nos sentiments de pitié et de commisération pour tout ce qui souffre, l'impulsion est donnée, et non-seulement en France, mais dans toutes les écoles d'Europe et d'Amérique, de nobles et courageux efforts tendent à la solution de toutes les questions de l'aliénation mentale.

L'aliénation mentale a des manifestations si variées que les classifications de Pinel et d'Esquirol restent insuffisantes. Des nuances échappent, des faits nouveaux se présentent chaque jour dans la clinique, avec des troubles qui appartiennent aussi bien à tel ordre qu'à tel autre, ou qui n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre. Il faut s'attendre à bien des nouvelles théories, à bien des hypothèses hasardées, avant d'arriver à une méthode complète, à une doctrine générale, où viendront se classer, avec leur mode de production, leur ordre de succession, les caractères partiels de cette terrible maladie.

D'excellents cliniciens voient partout une altération organique, d'autres seulement le trouble des facultés, d'autres enfin des perturbations vitales qui demandent aussi bien le régime physique que le régime moral. Devant des opinions si divergentes, l'observation, ne s'écartant jamais des données générales acquises, pourra seule amener de précieuses inductions. En cela déplorons le mode peu rationnel de statistique employé aujourd'hui. Pourrait-on douter que les six mille neuf cent soixante-quatre cas d'aliénation recueillis et coordonnés par M. Moreau de Jonnès, qui est étranger à la médecine, ne fussent un fructueux document, si toutes les observations avaient été préalablement soumises à l'analyse sévère de médecins agissant d'après une méthode unique et générale.

Médecine légale des aliénés.— Dans ce chapitre se pressent nécessairement les questions les plus délicates du travail. En effet, combien de problèmes scientifiques dont la solution peut entrer en lutte avec la morale! Que de fois le médecin se trouve-t-il, malgré le respect qu'il doit aux institutions qui font la sécurité de notre société, engagé à signaler des cas particuliers dont l'appréciation positive sape ces institutions! Nous méprisons la mémoire des Bodin, des Martin del Rio, des Justitor, de Jacques Spranger; nous déplorons l'absurde condamnation de Robert Olive, de Jean de Bar, et de tant d'autres qui furent brûlés vifs et écartelés; mais nous sommes forcés d'avouer qu'il existe des fanatiques dont la monomanie peut devenir dangereuse. Nous ne croyons point aux diableries de Gassner et des Ursulines de Loudun, mais nous voyons encore au-

jourd'hui des âmes sincères qui croient à certains faits surnaturels du magnétisme.

Névroses.— Les affections nerveuses, surtout les névroses, offrent des phénomènes qui ont d'étroites connexions avec les phénomènes moraux et intellectuels; ces phénomènes participent même autant des troubles de la vie de relation que des maladies mentales elles-mêmes. Sans changer la nature de l'affection, le symptôme caractéristique préside et prédomine dans une série, comme il peut n'être que secondaire dans une autre. M. Cerise exige que le médecin se place toujours au point de vue des rapports du physique et du moral pour juger des troubles organiques, affectifs ou intellectuels, qui caractérisent les maladies nerveuses; car, à l'état actuel, nos connaissances n'ont pas plus jeté leur dernier mot sur ces affections que sur les affections mentales. Leurs étroites relations, leurs rapports évidents, leur dépendance même en tant que question d'anatomie pathologique ou de *névropathie*, sans altération matérielle, nécessitent le même mode d'investigation. M. Cerise accuse donc les méthodes scolastiques suivies jusqu'à ce jour d'être la cause des larges lacunes qui existent dans la science. Cette accusation, qui pèse également sur les partisans de toutes les doctrines, laisse planer une grande responsabilité sur la tête de l'auteur. Pour notre part, nous ne doutons pas que l'on verra jaillir des éclairs de la théorie des rapports du physique et du moral; mais y trouverons-nous bien un guide assuré contre tous les écueils qu'il signale; y trouverons-nous le moyen de nous rendre fidèlement compte de l'ordre de formation, de succession des fonctions pathologiques de l'innervation, compte aussi exact que celui fourni par la physiologie expérimentale et l'anatomie pathologique dans les affections du système nerveux? Jusqu'à ce que nous ayons pris connaissance de la théorie, il nous est permis de douter.

L'introduction aux *Annales* nous fait espérer au moins que la voie qu'il doit indiquer est jalonnée par les inébranlables acquisitions que la science a déjà faites tout en conduisant à de nouvelles routes; car, tant que les faits positifs ne sont pas controversés, tant que l'expérience et ses conséquences conservent leur valeur, l'explication d'un phénomène est une chose louable, même quand plus tard elle ne se trouve plus être la formule finale de la vérité.

Le docteur A. Grenet,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

Mémoire sur la topographie médicale du IVe arrondissement de Paris. — Recherches historiques et statistiques, etc.

Par le Dr M.-H. Bayard.

Chargé par la troisième classe de l'Institut Historique de rendre compte d'un ouvrage fait par M. le docteur Henri Bayard, médecin du Bureau de Bienfaisance du quatrième arrondissement, après l'avoir lu avec la plus scrupuleuse attention, nous nous faisons un devoir, et en même temps un plaisir, de faire connaître un aussi bon livre, digne en tous points d'être connu du public éclairé, surtout du

public médical. Pour faire l'analyse de cet ouvrage et ne laisser que peu à désirer, il faudrait en citer une grande partie, tant les idées y sont serrées, et tant elles s'enchaînent utilement au sujet. Nous regrettons vivement que le journal de l'Institut Historique ne permette pas d'agir aussi libéralement sous ce point de vue que nous l'aurions désiré. Mais puisqu'il ne nous est pas permis de dépasser certaines limites, nous tâcherons de donner, autant qu'il sera en notre pouvoir, toutes les considérations générales prises dans les détails où l'auteur a été obligé d'entrer, et que comportait son intéressant ouvrage. Malgré cette réserve, dont nous ne pouvons nous écarter, nous citerons quelques passages, afin de faire apprécier au lecteur l'esprit sage et logique de l'auteur.

Cet écrit, qui a pour objet la topographie médicale et historique du quatrième arrondissement de Paris, a nécessité de grandes recherches pour réunir en faisceau les petits détails qui en font toute la richesse. L'ordre et la méthode suivis par l'auteur pour grouper utilement tous les faits épars recueillis dans les divers auteurs, lui ont permis de faire apprécier à leur juste valeur les diverses conditions hygiéniques des nombreuses localités qui composent cet arrondissement, et d'en faire ressortir toutes les améliorations, améliorations qui ont suivi naturellement les progrès de la civilisation. C'est ainsi que procède l'esprit humain : de nouvelles idées entraînent de nouvelles applications; cette tendance progressive a fait disparaître en partie l'imperfection des établissements formés par nos premiers aïeux.

Ne voulant rien laisser à désirer sur ce point, non-seulement important, mais très-curieux, l'auteur a joint à son livre trois cartes topographiques qui font connaître jusque dans les plus minces détails les changements favorables qui se sont opérés dans les quatre quartiers composant cet arrondissement à dater du Ve siècle jusqu'à nos jours. J'admire la patience de l'auteur, et lui adresse mille remerciements personnels pour l'exactitude minutieuse qu'il a mise dans la confection de ses trois cartes; l'œil peut suivre sur le papier les changements heureux qui ont eu lieu par le seul fait de la succession des siècles. La description la plus fidèle ne pourrait rendre ce que le burin a tracé sur la planche avec tant de vérité.....

En considérant dans le lointain le quartier où est placé maintenant le Louvre et le quai qui borde la rive droite de la Seine, on voit dans cet espace un terrain informe où croupissent des eaux, et où sont accumulées des immondices. Ce cloaque a disparu, et, sur cet espace repoussant par son insalubrité, a été élevé par la main habile de l'homme le plus beau monument qui existe dans le monde, surtout cette belle et noble colonnade où les beaux-arts ont déployé tant de génie. Le temps, qui est le grand maître en toutes choses, a produit toutes ces heureuses transformations; il faut le dire, il n'a pas agi si avantageusement sur la portion de ce même quartier où est située la mairie de cet arrondissement; là se trouve encore l'empreinte très-marquée du vieux temps, c'est-à-dire des rues étroites, sales, et des maisons mal bâties; l'air y circule difficile-

ment, les rayons du soleil n'y pénètrent jamais. En parcourant ces tristes rues, on est saisi par une odeur nauséabonde; si on ralentit le pas, on y respire mal. Ces cartes sont d'une excellente invention; elles font passer d'un siècle à un autre par la route du progrès. Continuons nos réflexions, qui sont l'expression des tableaux si bien tracés par notre auteur.

Nous devons supposer, d'après l'étroitesse des rues du vieux Paris et tous les désavantages qui en sont la conséquence inévitable, qu'à ces époques très-éloignées de nous les autorités ne s'entouraient pas de lumières, quoique dans ces temps presque de barbarie il y eût déjà des hommes de savoir, des architectes, des ingénieurs. On ne peut le révoquer en doute. Les monuments historiques de ces temps et les restes des vieux manoirs en sont la preuve irrécusable. Les belles proportions dans l'ensemble de ces constructions auraient donné l'éveil, à ne pas en douter, pour établir de larges rues, si on avait consulté sur ce point hygiénique les hommes de mérite de ces époques. Il est probable que par le passé, comme de nos jours, le pouvoir local aimait à suivre l'impulsion de ses propres inspirations. De là, toutes les fautes commises contre les lois du bon sens. Comme excuse, pourrait-on admettre que, dans ces temps d'ignorance, les guerres partielles ou générales ne sommeillant presque jamais, l'autorité était forcée de donner à la politique tous ses soins, et d'abandonner les autres détails d'administration aux caprices des circonstances; nous trouverions, s'il en était ainsi, la cause véritable du rapprochement exagéré des maisons dans les vieilles cités, et de cet encombrement fâcheux était résulté de si graves inconvénients que la génération présente ne pourra les faire disparaître qu'après un temps très-long, et surtout l'emploi de beaucoup de millions. Le passé nous a donc légué, sous ce point de vue, une tâche pénible, difficile à faire disparaître. L'autorité ne faillira pas, attendu que, dans le siècle où nous vivons, la vie des hommes est prise en grande considération : l'opinion publique le veut ainsi; les hommes en place suivent cette honorable impulsion. Améliorer la position de l'humanité, à quelque prix que ce soit, est le vœu général.

Aujourd'hui où les santés sont détériorées, comparativement à celles de nos ancêtres, si la police ne faisait pas disparaître par son active surveillance tous les foyers d'insalubrité qui pulluleraient indubitablement à chaque coin de rue, seulement par l'accumulation des détritus de ménages, sans énumérer les autres causes de putridité, il est plus que probable, il est même certain qu'il en résulterait des maux incalculables. Dans ces vieux temps, qu'il faut bien se garder de regretter, on n'y regardait pas de si près; aussi parfois survenait-il, quoique les constitutions fussent plus robustes, des maladies épidémiques fort graves. L'autorité, éclairée surtout par l'expérience, surveille en bon père de famille la santé publique; aussi n'aperçoit-on plus de ces affections qui moissonnaient jadis les populations.

La position de Paris, son climat, enfin toutes les circonstances sous l'influence

desquelles il se trouve placé, laissent dans l'esprit du médecin observateur une certaine inquiétude sur la santé générale, tant il se trouve réuni dans cette grande agglomération de population, de causes morbides. L'expérience a prouvé que ces causes disparaissent sans laisser presque de traces.

Pour rendre Paris aussi salubre dans les vieux quartiers qu'on a lieu de l'espérer, ce n'est qu'une question de temps; nous devons rendre justice à l'administration actuelle, elle marche avec rapidité vers ce but. On a vu avec joie le recul de la partie gauche de l'Hôtel-Dieu; nous espérons que, sous peu, il en sera fait de même de la portion droite. Dès lors les courants d'airs, sur les bords de la Seine qui traverse Paris, n'étant plus arrêtés, balayeront toutes les impuretés qui séjournent surtout dans les localités environnant ce grand hôpital. Nous pourrions faire la même observation sur une infinité de petites rues qui ont déjà acquis, dans une certaine partie de leur étendue, des dimensions telles que la physionomie en sera complétement changée quand le recul sera terminé. Seulement alors la vieille ville représentera de nouveaux quartiers; alors aussi elle sera complétement rajeunie.

Maintenant que nous avons fait connaître l'esprit dans lequel a été fait cet ouvrage intéressant, laissons parler l'auteur lui-même.

La formation des quartiers qui composent maintenant le quatrième arrondissement remonte à une époque fort ancienne; ils ont été le centre de la ville; c'est autour d'eux que se sont groupées les autres parties de la ville. Le quartier des marchés, qui présente la même topographie, a été constamment placé dans des conditions d'insalubrité manifeste. Ces conditions d'insalubrité ont été singulièrement amoindries depuis qu'on a fait disparaître le cimetière des Innocents, qui, à lui seul, était un foyer permanent de putréfaction. Il y a environ soixante ans que cette cause d'insalubrité a été détruite.

L'histoire de la vieille ville de Paris, sous le point de vue de l'hygiène et de la police médicale, présente de l'intérêt; cette étude comparative des conditions diverses de salubrité n'a encore été faite par personne.

Ce travail sera divisé en deux parties. Dans la première partie, on passe en revue quelles causes extérieures ou dépendantes du sol ont pu influer d'une manière fâcheuse sur la santé publique; ainsi les inondations, l'accumulation des immondices, des boues, l'absence des fosses d'aisances, le pavage, l'éclairage, le voisinage des cimetières forment autant de chapitres spéciaux. Toutes ces causes générales à la ville tout entière agissaient avec plus de gravité encore sur les quartiers primitifs, qui ont toujours offert et conservent encore un entassement fâcheux pour la santé publique.

Après un sérieux examen de toutes ces causes appréciées à leur juste valeur, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur les fontaines publiques; l'eau, les grains, le pain, la viande, le poisson, les vins, la bière, sont autant de sujets qui permettent d'établir quelques probabilités sur l'influence hygiénique que ces causes ont pu exercer sur les populations. Cette première partie est terminée

par la citation des disettes qui ont eu lieu jusqu'au XVIIIe siècle, et par l'énumération des maladies qui ont régné d'une manière épidémique ou endémique, plus particulièrement dans les quartiers du Louvre, Saint-Honoré, des marchés, enfin de la Banque, qui composent aujourd'hui le quatrième arrondissement.

L'auteur s'exprime ainsi : « Nous nous sommes arrêtés dans la première partie de ce mémoire au commencement du XVIIIe siècle. Avant cette époque, tout rentre dans le vague. Mais aussi, à partir de la fin du XVIIe siècle, nous possédons des détails précis de statistique authentiques. Sur l'époque actuelle les médecins, seuls experts sur l'étude des questions d'hygiène pratique, ont beaucoup écrit pour faire connaître et apprécier les causes et les diverses circonstances qui ont agi d'une manière fâcheuse sur la santé publique. Leurs écrits et leurs réflexions sages et profondes n'ont pas été accueillis avec faveur, ni par l'administration, ni par le public. »

L'auteur, dans cette seconde partie, passe en revue les quatre quartiers qui forment le quatrième arrondissement, leur agrandissement, les diverses causes d'insalubrité, les mouvements dans la population, dépeint avec un esprit philanthropique cette portion de population qui vit dans les greniers, et à laquelle, tout en donnant beaucoup, l'administration ne donne cependant pas assez. Il consacre un chapitre toujours très-circonstancié sur chaque branche qui se rattache à la santé publique.

L'ouvrage de M. Henri Bayard est consciencieusement fait; il n'a point effleuré son sujet, comme cela se pratique très-fréquemment de nos jours. Aussi avons-nous lu avec empressement cet excellent mémoire. Nous désirons ardemment que ses moments lui permettent de faire un semblable travail sur les autres arrondissements.

Docteur Maigne,
Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 2 avril, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). M. Dufey, au nom de la commission nommée dans la dernière séance, fait un rapport à la troisième classe sur la candidature de M. Miguel y Roca, proposé par MM. Martinez de la Rosa et Renzi ; M. Miguel est admis comme membre résidant. On procède ensuite au renouvellement du bureau suivant les prescriptions de nos règlements. On ouvre le scrutin, et M. le président prie MM. les membres de la classe de vouloir bien déposer dans l'urne leurs bulletins pour la nomination d'un président, d'un vice-président, et d'un vice-président adjoint. Le dépouil-

lement du scrutin a donné les résultats suivants : M. Henri Prat, président; M. Dufey (de l'Yonne), vice-président; M. le docteur Buchez, vice-président adjoint. M. le président ayant fait connaître que le secrétaire et le vice-secrétaire adjoint étaient seulement rééligibles, on a procédé à la nomination de ces deux fonctionnaires. MM. Aguesse et Miguel y Roca ont réuni la majorité des suffrages, le premier comme secrétaire, et le second comme secrétaire-adjoint. En conséquence, le bureau se trouve composé de la manière ci-dessus pour l'année 1844-45.

M. Dufey donne un aperçu de l'ouvrage de M. Ulloa sur l'histoire du droit pénal en Italie, dont il fera un rapport détaillé très-prochainement. «Ce travail, dit-il, est le complément de l'ouvrage de Beccaria.» Il lit ensuite son rapport sur l'histoire de Montauban, par notre collègue correspondant M. Devals aîné. Cette lecture est suivie d'une discussion fort animée, à laquelle prennent part MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Camille Duteil, docteur Josat et Trémolière. Le rapport est renvoyé au comité du journal (voyez p. 147 de la 117e livr.).

Une lettre de M. l'abbé Manet, notre collègue à Saint-Malo, nous est arrivée vers la fin de la séance. M. Manet fait connaître à la classe que l'état de cécité où il se trouve et son grand âge le forcent à se retirer de notre société, à la quelle il restera attaché de cœur pendant sa vie. La classe charge M. le secrétaire de lui exprimer ses regrets, et renvoie la lettre au comité du journal.

∴ La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est réunie le mercredi 10 avril sous la présidence de M. Leudière. M. le secrétaire lit une lettre adressée à la classe par M. de Saint-Clar, par laquelle il lui apprend la mort de notre collègue M. Espic de Sainte-Foix. M. Renzi fait part à la classe du décès de notre collègue M. Thommerel, professeur au collége Rollin. La classe, en regrettant vivement la perte qu'elle vient de faire, décide qu'une notice biographique sera insérée dans notre journal sur les deux membres décédés. Les livres offerts à la classe sont : *La Mère Institutrice*, par M. Lévi, *La Rivista Europea*, Revue européenne publiée à Milan, février 1844 ; *Notice historique sur le séjour de saint Bernard à Milan*, par M. Cottardo Calvi.

M. Philippi, de Berlin, candidat présenté dans la dernière séance, a été admis en qualité de membre résidant, sur le rapport de M. Nolte, au nom de la commission, et au scrutin secret.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour l'exercice 1844-45, tous les fonctionnaires ne pouvant pas garder la place qu'ils occupent. Le secrétaire et le secrétaire adjoint sont rééligibles. Sont nommés au scrutin secret : président, M. Villenave père; vice-président, M. O. Leroy; vice-président adjoint, M. Alix. M. Trémolière, réélu secrétaire, et M. Nolte élu secrétaire-adjoint. Après la proclamation du bureau ainsi constitué, M. le secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. O. Leroy, absent, sur cette question proposée par

la classe: *La France a-t-elle un poème épique?* Après la lecture de ce mémoire, qui a été écouté avec le plus vif intérêt, M. le président déclare que la discussion est ouverte sur ce travail. M. Leudière, après avoir fait des observations sur le travail lui-même, finit par déclarer que, quelques efforts que puisse faire M. O. Leroy pour trouver les conditions d'un poëme épique dans la tragédie d'*Athalie*, Racine a entendu faire une tragédie, et non pas un poëme épique. MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Trémolière, Renzi et Fontaine, prennent part successivement à cette discussion. L'on passe au scrutin secret; le mémoire de M. O. Leroy est renvoyé au comité du journal (voyez la précédente livr. 117).

*** Le mercredi 17 avril, la troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. le docteur Maigne. Lecture est donnée par le secrétaire de la classe d'une lettre de M. Dagneau, membre résidant, qui fait hommage à sa classe d'une brochure ayant pour titre : *La Chine au point de vue commercial, social et moral.* Les autres livres offerts à la troisième classe sont : *une brochure de M. de Jouffroy sur son système de chemins de fer ; une brochure* de notre collègue correspondant M. Lemesl *sur la question vinicole; Introduction à la réforme pénitentiaire dans les Deux-Siciles* (en italien), par notre collègue M. P.-S. Mancini, de Naples; *De la réforme des prisons et d'un ouvrage du comte Petiti, de Turin, sur la polémique pénitentiaire ; Rapport à l'Académie des Sciences de Naples*, par le même; *Journal des Sciences morales, législatives et économiques*, 2e et 3e livraison, 1844, par le même; *Bulletin de la Société de Géographie*, janvier 1844; *Journal de l'Institut Lombardo-Vénitien*, avril 1844; *Annales uiverselles de statistique*, publiées à Milan, mars 1844; *Journal de la Morale chrétienne*, mars 1844; *Esprit moral et politique du XIXe siècle*, par L.-A. Martin; *Revue du droit français et étranger*, avril 1844; *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences de Rouen*, 1843; *Compte-Rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples*, janvier et février 1844. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Belières, professeur de mathématiques, proposé comme membre résidant à la dernière séance, est admis en cette qualité sur un rapport favorable que M. Foulon a fait à la classe sur le candidat et sur son ouvrage.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau pour l'année 1844-45. M. le président invite les membres de la classe à déposer dans l'urne leurs bulletins pour l'élection d'un président, d'un vice-président, d'un vice-président adjoint. Sont élus à la majorité des suffrages : MM. Bernard-Jullien, président; le docteur Josat, vice-président, et le docteur Caffe, vice-président adjoint. MM. L. Lapalme secrétaire, et Foulon secrétaire-adjoint.

M. le docteur Maigne lit un rapport sur un ouvrage intitulé : *Essai topographique sur le quatrième arrondissement de Paris*. Après une discussion à la-

quelle prennent part MM. l'abbé Badiche, docteur Josat et Masson, ce rapport est renvoyé au comité du journal.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le mercredi 24 avril sous la présidence de M. Foyatier. La classe, avant de passer au renouvellement de son bureau, a entendu deux rapports faits au nom de la commission chargée de vérifier les titres des candidats, MM. Ludovisi-Boncompagni, prince de Piombino, et le docteur Rendu, qui se sont présentés à la quatrième classe comme membres correspondants. MM. Renzi et Caffe se sont acquittés de leur devoir, et la classe a admis les deux candidats sur les rapports favorables de la commission.

M. Renzi communique à la classe une lettre de notre collègue M. Watt, de Londres, par laquelle il adresse des remerciements à M. Debret, auteur de l'article sur les deux belles gravures dont il a fait hommage à l'Institut Historique.

La classe a reçu les livres suivants : *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 6ᵉ volume, avec un atlas à part. *Bulletin de la même Société*, de 1841, 1842, 1843 et 1844. Des remerciements sont votés à ladite Société et à son secrétaire perpétuel.

M. le président rappelle à la classe qu'aux termes de nos règlements on doit procéder à la nomination de tous les membres du bureau. Le dépouillement du scrutin donne le résultat que voici : président, M. Foyatier; vice-président, M. E. Breton; vice-président adjoint, M. Debret; secrétaire, M. de Brière; secrétaire-adjoint, M. Albert Lenoir. Après la constitution du bureau, M. A. Lenoir rend compte d'un mémoire de notre collègue M. Devals aîné de Montauban, relatif à des objets d'antiquité consistant en un buste en marbre, un médaillon, et en une statuette en bronze que l'on a trouvés dans les environs de la ville de Montauban.

Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

⁂ L'assemblée générale du mois (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 27 avril sous la présidence de M. Le Peletier d'Aunay. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire communique à l'assemblée la correspondance du mois. Il lit ensuite la note des livres offerts à l'Institut Historique dans le courant d'avril. L'assemblée s'empresse de voter des remerciements aux donateurs. M. le président donne lecture des noms des candidats qui ont été reçus par les classes; ce sont : MM. Adolphe Philippi, de Berlin; Buoncompagni Ludovisi, prince de Piombino, de Rome; Hyacinthe Belières et le docteur Rendu. L'assemblée générale sanctionne au scrutin secret les élections susdites.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du grand bureau de l'Institut Historique pour l'exercice 1844-45. M. le président donne lecture des noms des membres qui ont composé ce bureau pendant l'année qui vient de finir. Il pré-

vient l'assemblée qu'aux termes de nos règlements aucun d'eux ne pourra être réélu à la même place. On ouvre le scrutin et l'on passe successivement à la nomination du président, du vice-président et du vice-président adjoint. M. le comte Le Peletier d'Aunay est élu à l'unanimité. moins une voix, président de l'Institut-Historique. Le scrutin donne ensuite pour vice-président, à la presque unanimité, M. le prince de la Moskowa, et pour vice-président adjoint M. le docteur Buchez. M. le président adresse ses remerciements à l'assemblée, et déclare que le bureau de l'Institut Historique est constitué comme ci-dessus.

La parole est donnée à M. Alix pour lire le rapport de la commission nommée par le conseil afin d'examiner les mémoires reçus par l'Institut Historique sur les questions mises au concours pour les prix à donner. M. Alix, au nom du conseil et de ses collègues, MM. le comte le Peletier d'Aunay et Trémolière, fait observer qu'un seul mémoire a fixé l'attention de la commission sur cette question : *Déterminer le caractère de la littérature italienne aux XIII*^e^ *et XIV*^e^ *siècles, époque de Dante et de Pétrarque.* M. le rapporteur fait ressortir les qualités et les défauts du mémoire dont il s'agit. On remarque dans ce mémoire une certaine élégance de style, mais la question aurait dû être traitée d'une manière plus complète. L'auteur de ce travail, tout en plaçant sur le premier plan les trois grands noms de Dante, Pétrarque et Boccace, qui personnifient la littérature italienne du XIIIe et du XIVe siècle, aurait dû ne pas oublier les noms d'autres écrivains très-distingués, tels que Brunetto-Latini, Guido Cavalcante, Fra Jacopone, etc. Il est à regretter aussi que cette grande œuvre du Dante n'ait été présentée que sous une seule face ; il fallait voir dans le chantre florentin, outre une foi vive et sincère, un autre sentiment qui vibrait dans son cœur avec une force égale, cet amour sacré pour sa patrie dont il était exilé ; il fallait le voir, lui Gibelin, précipitant ses ennemis au plus profond de l'enfer, puis élevant jusqu'au ciel ses amis, qui l'avaient recueilli dans ses jours de malheur.

M. Alix, après avoir indiqué l'insuffisance du mémoire par rapport à Pétrarque et à Boccace, conclut que ce travail, quoique en partie bien fait, n'a cependant pas toutes les conditions nécessaires pour remporter le prix. Cette conclusion est adoptée par l'assemblée après une discussion à laquelle prennent part MM. le comte d'Aunay, Dufey (de l'Yonne), de Brière, Villenave et Fresse-Montval.

La parole est à M. Renzi, pour lire le programme des questions mises au concours pour l'année prochaine : ce programme est adopté. (Voyez la 117e livraison du mois dernier). Sur la proposition de M. Villenave, plusieurs modifications à introduire dans les règlements des prix à décerner sont adoptés.

M. le président quitte le fauteuil ; M. Villenave, président de la deuxième classe, le remplace. M. Villenave, sur la proposition de M. Huillard-Bréholles appuyée par M. Renzi, propose à l'assemblée générale de nommer M. Martinez de la Rosa président honoraire pour l'année. L'assemblée se lève à l'unanimité pour accorder à M. Martinez de la Rosa cette marque de reconnaissance.

CHRONIQUE.

Notice intéressante sur le fatal incendie de la ville de Saint-Malo, en 1661, et sur la statue réputée miraculeuse de la très-sainte Vierge, érigée deux ans plus tard, sous le titre de NOTRE-DAME-DE-LA-GRAND'-VENUE, depuis fort célèbre. — Ouvrage accompagné de divers accessoires curieux, et suivi de cantiques en musique, à l'usage spécial de nos marins, en l'honneur de leur auguste patronne. 1 vol. in-18, à Saint-Malo, 1843.

Le long titre donné à cet opuscule lui tient lieu d'argument et apprend au lecteur les choses différentes qu'il contient, quoique cependant l'histoire de la statue miraculeuse en ait inspiré la pensée et y occupe une place plus étendue.

Après quelques détails sur les murailles qui entourent la ville de Saint-Malo et les diverses épreuves de leur construction, l'auteur vient au récit de l'incendie qui, en octobre 1661, détruisit une partie de cette ville. Au XVIIe siècle, la plupart des maisons de cette presqu'île étaient sans dégagements suffisants, liées les unes aux autres, de distance en distance, par des arcades de sapin, construites en bois du Nord peint à l'huile, à deux ou trois étages, dont chacun faisait graduellement saillie vers la rue. Vauban leur trouvait *l'air d'un gros paquet d'allumettes très-inflammables*. Ce paquet s'enflamma en effet, causa des pertes considérables, mais amena des améliorations utiles à la ville de Saint-Malo.

On érigea une statue sur la porte principale; cette statue de la sainte Vierge fut en grande vénération auprès des Malouins, et les âmes honnêtes virent avec indignation la profanation et la mutilation qu'en firent, à l'époque de la Terreur, des hommes infâmes du pays. A côté de cette scène d'horreur, on est vivement attaché et consolé par le récit des vertus et des actions généreuses d'un simple porte-faix, qui avait un grand ascendant sur les personnes du peuple, et qui eut le courage de remettre à sa place la statue défigurée. Son courage fut récompensé de quelques jours de prison. L'histoire de *Boulleuc* est un épisode charmant au petit volume de M. l'abbé Manet.

Après bien des difficultés, la statue vénérée fut restaurée et solennellement bénite, au milieu d'un grand concours, par M. l'abbé Huchet, recteur de Saint-Malo, à la suite des vêpres, après un discours onctueux de M. l'abbé Camû. Cette cérémonie édifiante eut lieu le 2 juillet 1843.

Ce récit principal, mêlé de notes curieuses, d'accessoires intéressants, où l'on trouve les noms, les dates, des détails même minutieux, rendront le livre de M. l'abbé Manet toujours plus curieux à mesure que les traditions s'effaceront des souvenirs.

On aurait tort de croire que ces renseignements historiques n'ont absolument qu'une utilité locale; ils servent à faire connaître la ville de Saint-Malo, ses accroissements, etc., et cela plaît à tout lecteur.

Le volume est terminé par un recueil de cantiques dont l'auteur a fait aussi lithographier la musique. Ils sont la plupart composés en l'honneur de la sainte Vierge et à l'usage des marins, auprès desquels la statue de la *Grand'Porte* est en vénération.

Dans sa lettre à M. l'évêque de Rennes, auquel il a voulu dédier ces chants religieux, l'auteur dit que *cette faible production, par l'effet de l'extrême débilité de ses yeux, sera vraisemblablement le dernier fruit de ses veilles.* Ainsi, pour nous servir de l'expression si souvent employée, cet opuscule serait pour M. Manet *le chant du cygne*, et la piété de ce bon prêtre l'a consacré à Marie.

Nous regrettons que l'âge de quatre-vingts ans, et plus encore cette *débilité des yeux*, nous privent de la collaboration d'un collègue dont nos lecteurs ont apprécié le zèle et l'érudition, et auquel *l'Institut Historique* a voué un vif attachement et une vénération méritée. L'abbé B-D-C.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Grammaire raisonnée de la langue latine, 1re partie, par l'abbé J.-H.-R. Prompsault, aumônier de la maison royale des Quinze-Vingt. Chez Martin, libraire, rue Pavée-Saint-André des Arcs, 13. 1843.

Quelques mots à MM. les rédacteurs du Journal des Débats, *à propos de leur article relatif au rapport de M. Mallet sur le chemin de fer atmosphérique;* broch. in-8°, Paris, 1844.

Les principes de l'économie sociale exposés dans l'ordre idéologique, en italien ; par Antonio Scioloja. 1 vol. in-8°, Naples, 1840.

Sul la proprietà de' prodotti d'ingegno e sua pignorazione, par le même. 1 cahier in-4°.

Traité de pharmacie théorique et pratique, en italien ; par Antonio Giordano. 1 vol. grand in-8°, Turin, 1844.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans, rédigé par une commission spéciale. 1er trimestre 1844, broch. in-8°, Le Mans.

Rendiconto delle adunanze e de' lavori della reale accademia delle scienze de Naples, n° 14, marzo e aprile 1844. broch. in-4°.

Programme des questions proposées pour le concours de 1845 par l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. 1 cahier in-4°.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 73e, 74e, 75e, 76e, 77e et 78e livraisons, en vente : MM. DE TALLEYRAND, BERZÉLIUS, le général BERTRAND, RESCHID-PACHA, CHARLES NODIER.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.
L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES

DE L'INFLUENCE DES FEMMES

DANS L'HISTOIRE DES PEUPLES.

J'ai avant tout un devoir à remplir: je dois remercier l'Institut Historique de la bienveillance avec laquelle il m'a permis de siéger parmi ses membres, où on trouve tant de chefs distingués. Ils ont appelé un nouveau soldat, et il ne manquera jamais, soyez en sûrs, à la confiance qu'ils ont placée en lui; je sens en moi la force et le courage : et que ne peut-on faire, aidé de leurs conseils? Nous luttons, messieurs, et nous luttons en hommes de conscience et de loyauté; nous cherchons partout et toujours la vérité des faits, et si quelquefois la lutte est malheureuse, nos combats sont toujours pleins d'ardeur et de noblesse.

Quelle audace, messieurs, que la mienne! Venir parler devant vous la langue de vos insignes poëtes, vouloir m'emparer des belles phrases de vos illustres orateurs! Cette considération devrait m'arrêter, sans doute, et me faire renoncer à mes désirs, si je ne comptais pas sur votre bienveillante indulgence; elle ne me fera pas défaut; mais... réclamer votre indulgence, messieurs, n'est-ce pas superflu? N'êtes-vous pas les enfants de cette belle terre de France dont le noble caractère a pour devise : galanterie et générosité?

A la dernière séance, messieurs, vous avez entendu la voix toujours noble et pleine de bonté de notre digne président vous décrire en peu de mots la politesse, la civilité sociale, comme la conséquence immédiate de nos rapports avec les femmes; aujourd'hui, vous venez d'entendre une autre voix aussi éloquente vous tracer l'influence de la femme sur nos mœurs. A mon tour je viens essayer de compléter ce brillant tableau en montrant la part que les femmes ont prise dans tous les grands événements passés, dire leur influence, leur action sur les faits historiques, et dérouler les divers changements politiques qu'elles ont produits dans les différents pays de l'Europe.

Quelle a été l'influence de la femme dans l'histoire des peuples de l'Europe?

Telle est la proposition que j'ai l'honneur de vous présenter, et que je tâcherai d'approfondir.

Je ne m'arrêterai pas à vous démontrer le rôle que les femmes ont joué dans des temps anciens, temps qui, appartenant soit à l'histoire sacrée, soit à l'histoire profane, renferment des faits tellement connus qu'il serait inutile de les détailler. Je me bornerai donc à prendre l'histoire depuis la naissance du christianisme, culte et religion qui changea complétement la face du monde connu jusqu'alors, et nous verrons qu'à mesure que la civilisation avance et que le monde barbare disparait par sous efforts redoublés du christianisme, la femme, traitée

jusqu'à ce jour comme propriété de l'homme, reprend à cette époque l'intelligence et le pouvoir que le Ciel lui avait d'abord destinés ; et cela devait être ainsi. Le christianisme, élevant l'âme au-dessus de la matière, soumettant la force brutale à l'intelligence, effaçant les vices de l'ignorance par les vertus du cœur, remplaçant l'esclavage par la liberté et le servage par l'égalité, devait faire valoir ces dons de pénétration vive et saisissante, ces qualités de bonté et de douceur, cet instinct du bon et du grand que le Ciel accorda à la femme avec tant de libéralité; car en la privant de la force physique, il lui donna en échange une bien plus grande force morale. Et comment le Créateur pouvait-il refuser une étincelle de son esprit à sa dernière création, quand il avait fait l'homme à son image et lui avait donné l'empire de l'intelligence et de la raison ? Ne vous semble-t-il pas que Dieu devait être inquiet et mécontent de son ouvrage, après nous avoir faits, nous, rois de la terre, et qu'il devait placer dans la belle compagne de l'homme une étincelle de son esprit ? C'est là une des merveilles de cette religion sainte, et à mon avis sa beauté peut-être la plus grande, cette puissance, cet empire, cette grandeur, qu'elle donne aux faibles contre les forts, aux humbles contre les superbes, à ceux qui obéissent contre ceux qui veulent dominer. L'histoire donc devait recueillir du christianisme des matériaux immenses pour la constatation de ces faits, et les nations se ressentir de ce changement dans leurs habitudes et dans leurs idées.

Et d'abord la France, composée d'éléments divers comme toutes les nations du midi de l'Europe, n'offrait pas le moindre signe de nationalité et de vie. Tour à tour occupée par les Gaulois, les Grecs et les Romains, leur domination n'avait été que passagère, car il suffisait de la perte d'un combat pour laisser la place aux nouveaux arrivants. Les Cimbres et les Germains, les Phocéens comme les Carthaginois, devaient tour à tour passer et disparaître pour laisser planer à la fin la civilisation romaine portée par les aigles de ses légions. L'empire romain avait rempli son rôle, et les Francs devaient occuper le poste qu'on leur abandonnait; c'était donc à eux à former une nation forte et puissante, et à réunir sous le sceptre de Clovis tant d'éléments discordants, tant d'intérêts divers. Un lien cependant manquait à cette armée de guerriers formidable, un lien nécessaire, indispensable, pour former la véritable nationalité d'un pays : c'était une religion dominante, un culte qui, protégé par le chef de ces soldats barbares, pouvait dire aux habitants épars : « Où je suis, là est la patrie. » Car dans ce temps de désorganisation et d'anarchie, où chaque chef pouvait dominer à son tour, où chaque intérêt personnel imposait pour quelque temps ses maximes de force et de cruauté, il fallait un pouvoir plus grand et plus puissant pour contraindre par sa force morale ces fières et sauvages imaginations qui faisaient de la dévastation une loi. Ce culte et cette religion, cette force morale qui manquaient aux Francs de Clovis, cette puissance, cette union, cette nationalité, c'était une femme qui devait les leur apporter : Clotilde, la compagne du roi franc, adorait depuis longtemps en secret le sacrifice du Calvaire; elle par-

vint, à force d'instances, de prières et de douceur, à dompter l'indomptable caractère du guerrier franc, et à faire courber sa tête sous la régénération baptismale. Dès ce jour, messieurs, ce sol, dominé par tant de peuples étrangers, fut appelé la France; pays qui devait donner au monde, par la suite, tant de nobles exemples, tant de faits glorieux. Ce jour-là fut créée sa nationalité, et les guerriers errants du Nord, devenus, par l'influence de leur reine, les humbles défenseurs de la croix, arrêtèrent et fixèrent enfin leurs tentes.

Quelques siècles plus tard, au VIIIe, ce fut le tour de l'Espagne, et cette fois, messieurs, par une influence funeste, ce fut la perte de l'honneur de son pays, désastre immense qui coûta à l'Espagne la fleur de ses enfants et huit siècles de combats et de constance. Sans accepter ni repousser ici l'existence de la maîtresse du roi goth Rodrigue (puisque certains historiens ont repoussé ce que d'autres avaient auparavant avancé), je me bornerai à dire qu'une trahison infâme ouvrit les portes de l'Espagne aux disciples de Mahomet, avides de sang et de domination, et cette lâche action ne fut que l'effet de la vengeance du comte don Jullien pour le déshonneur arrivé à sa fille. L'ignoble acte d'un prince retomba sur la nation entière, et la mollesse de son chef perdit aux bords du Guadalete l'éclatant diadème des Ibériens. Il est vrai que la cour de Tolède n'était déjà plus cette cour de soldats énergiques qui élevaient sur le pavois celui d'entre eux qui était doué d'intelligence et de courage; c'était plutôt une cour de sensibles damoiseaux qui passaient leur temps à contempler le fleuve doré du Tage sous l'ombre verdoyante des platanes, vêtus de soie et de tissus, rejetant bien loin l'épée et la cuirasse qui leur avaient valu un empire. L'oisiveté, la nonchalance, l'amour ou un caprice peut-être préparèrent la route aux musulmans; la trahison fit le reste. Quel malheur, mesdames, que l'histoire soit forcée d'enregistrer des faits pareils! qu'au lieu de ce doux et bienfaisant pouvoir que la femme a reçu du Ciel et qu'elle communique si souvent aux hommes, elle fasse servir sa beauté, ses grâces et son irrésistible séduction pour percer la route sur laquelle on ne verra que des cadavres, et qu'au lieu de bénir ce don céleste elle nous le fasse détester comme un présent de l'enfer! Elle était belle, la fille d'honneur de Rodrigue; elle inspira à ce prince une coupable pensée, sans se douter peut-être qu'il mettait dans la balance et sa couronne et sa vie! Otez, messieurs, ce personnage funeste de l'histoire, et don Jullien ne sera plus un traitre, et les mécontents ne trouveront pas un point d'appui dans ses prétentions, et le pays entier s'opposera aux Arabes, et l'Espagne enfin n'aura pas à déplorer tant de malheurs, tant de sang répandu, tant de chevaliers morts pour sa défense.

Le XIIe siècle fut témoin des longues et cruelles guerres survenues entre la France et son éternelle rivale l'Angleterre. Eléonore de Guyenne, épouse de Louis-le-Jeune, qui avait tant contribué à la seconde croisade par sa vaillance et son exaltation, fut répudiée par Louis, malgré les sages avis du vénérable et patriote Suger, à qui avait été confiée l'administration de la France

pendant l'absence du roi. Il paraîtrait que la conduite de la reine n'avait pas été exempte de reproches ; mais les rois, surtout dans ces temps de discorde, devaient-ils avoir la faculté de quitter leurs femmes, quand cette séparation pouvait entraîner la perte de leur royaume ? Toujours est-il que cette reine de France, qui avait repoussé les avances de Thibaut, ne tarda pas longtemps à se marier au jeune Henri Plantagenet, comte d'Anjou et duc de Normandie, qui, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, se trouva par ce mariage duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, du Poitou, de Touraine et du Maine ; par conséquent les Etats du roi de France se trouvaient cernés par les Anglais.

Les prétentions de l'Angleterre auraient pu devenir formidables et funestes pour la France, si l'avénement de Philippe-Auguste, la mort de Henri II et la troisième croisade n'eussent pas mis un terme à ces guerres. Mais Philippe-Auguste, en entraînant son rival à la conquête des saints lieux, avait en vue la grande idée de s'emparer des Etats que l'Angleterre possédait en France... C'est ce qu'il fit, en ajoutant de plus à ces conquêtes le Vermandois et l'Artois.

Pendant le règne de Philippe-Auguste, un fait grave, et qui pouvait compromettre à jamais l'avenir de la France, vint jeter le trouble et la désolation parmi ce peuple. Philippe-Auguste, en quittant sous un prétexte frivole sa légitime épouse Ingeburge, sœur du roi de Danemark, devint éperdument amoureux de la belle Agnès de Méranie, fille d'un prince allemand, et la fit asseoir à ses côtés ; mais le roi de Danemark n'était pas homme à se laisser rebuter par l'imposante attitude de Philippe, et la cour de Rome, qui ne demandait pas mieux que d'être l'arbitre suprême dans les querelles royales, mit hors du fourreau l'arme redoutable de l'excommunication, et en frappa non-seulement la personne du roi, mais le royaume entier. La volonté de Philippe-Auguste, peu habituée à plier devant les menaces, tint bon contre les foudres du Vatican ; l'amour qu'Agnès lui avait inspiré lui tenait lieu des prières de l'Eglise, du son des cloches, de baptême, de messes, de fêtes et de cérémonies religieuses. Le roi de France préférait sa femme illégitime aux remontrances des conciles et aux conseils des évêques ; mais il y a chez les nations une voix plus forte que tout cela et à laquelle Philippe ne pouvait pas résister : c'était la voix du pays qui allait abandonner son roi s'il continuait à préférer sa passion à l'intérêt général. Les seigneurs et les vassaux se préparaient à quitter leur roi et à livrer peut-être le pays à la guerre civile, quand Philippe-Auguste, courbant la tête sous cette imposante volonté, consentit à reprendre Ingeburge et à se séparer à jamais de la belle Agnès de Méranie. Que de maux, que de calamités pour la France à cause d'un amour, d'une passion mal placée !

Que sont devenus ces vaillants chevaliers de France ? pourquoi laissent-ils les ennemis se pavaner triomphants dans les terres de leurs aïeux ? Où est cette noblesse et son roi ? Hélas ! il est relégué dans un coin de son pays, et on peut dire qu'il aperçoit les limites de son royaume du haut crénelé de son donjon,

Mais quoi! pas une armure, pas un guerrier qui arrête les entreprises des Anglais? La France deviendra-t-elle un fief de son ancien vassal? Où est l'épée de Duguesclin? Le roi de France s'appellera-t-il seulement le roi de Bourges? Non, messieurs, il est écrit là haut que la France ne doit pas périr; mais elle ne devra son salut qu'à une femme, humble, mais magique et résolue. La voix de la patrie l'encourage, la religion la soutient, et l'épée de *Jeanne d'Arc* arrêtera la marche triomphante des Anglais prêts à fondre sur la royale demeure du roi de France. Mais qui comprendra le courageux désir de la vierge de Donremy? Qui l'encouragera à parler devant son maître et seigneur? Où sont ses protecteurs, les défenseurs de son projet? Sera-t-elle renvoyée, oubliée, méprisée? Non, non ; car il y a là une femme qui la comprend et qui lui prêtera son appui auprès de son royal amant. C'est Agnès Sorel qui conseillera Charles VII, et Charles VII remettra son royaume à la bravoure d'une femme. Voyez donc, messieurs, Jeanne d'Arc, du haut des murs d'Orléans, repoussant maintes fois les assauts des ennemis, les chassant loin de la ville, et couvrant de sa bannière victorieuse la tête de son roi à Reims. Honneur, honneur à celle qui plaça sa foi dans la bravoure et dans la nationalité de son pays! Honneur, mille fois honneur à elle, parce que seule elle a sauvé la liberté de sa patrie!

Mais d'où vient cette fumée qui s'élève de la cité de Guillaume-le-Conquérant? cette flamme qui éclaire et qui dévore? Hélas, messieurs, c'est une vengeance bien digne de ses ennemis, c'est la dernière victoire de Jeanne d'Arc : c'est son supplice! Cachons cet acte de barbarie, car c'est une honte et un crime que cet abandon cruel, et la France entière ne peut pas être responsable de la faute d'un ingrat.

Et maintenant découvrons-nous devant cette grande figure historique qui domine tout le XVe siècle ; elle a tout droit à nos respects et à notre amour; car non contente de constituer une nation, elle nous a donné un nouveau monde. Cette imposante figure a pour nom *Isabelle première de Castille.*

Huit siècles de combats et de batailles, de guerres et de traités, avaient fini par réduire l'empire des Arabes espagnols à la seule possession de la ville de Grenade, qu'ils avaient amoureusement parée et embellie ; et telle était leur prédilection pour elle que les fils de Mahomet lui donnèrent le nom de Ville sacrée de l'Occident. Déjà les chevaliers d'Alcantara, de Saint-Jacques, de Calatrava, cette fière et brave noblesse de Castille, avaient maintes fois frappé avec le bout de leurs lances les portes de fer de la grande cité sans que le succès vint couronner leurs efforts, et on commençait déjà à perdre l'espoir de s'emparer de ce joyau qui manquait à la couronne de Castille ; mais la Castille avait à sa tête une femme comme celles que Dieu donne aux nations dans ses moments de grâce et de bonté ; la reine Isabelle s'indignait de voir qu'une poignée d'ennemis insultait encore l'étendard victorieux de l'Espagne ; car on peut lui donner ce nom depuis le mariage de la reine de Castille et de Léon avec le politique roi d'Aragon don Ferdinand. La prise de Grenade fut décidée, et Isabelle,

se plaçant à la tête de cette cour de braves, parmi lesquels on voyait le comte de Tendilla, le marquis de Villena et de Cadix, le duc de Médinandonia, les comtes de Feria et de Benavente, le brillant Ponce de Léon et surtout l'héroïque Gonzalve de Cordova, plaça son camp devant Grenade. Afin de faire voir aux ennemis que ce n'était pas une vaine démonstration de guerre, elle fit élever en face de la place assiégée une ville à qui elle imposa le nom de *Santa-Fé*, pour prouver au monde qu'elle avait foi et confiance dans la bravoure de sa vaillante armée. Les bataillons de l'Espagne secondèrent cette foi ardente et enthousiaste, et, peu de temps après, Grenade l'imprenable, avec sa féerique Alhambra, ses forts et ses palais, appartenait au domaine du roi d'Espagne.

Mais Isabelle était destinée à donner au monde un exemple éclatant de la puissante pénétration de la femme, de cette grandeur de vues qui embrasse tous les objets, toutes les idées, toutes les pensées que nous trouvons quelquefois étranges et bizarres parce que nous ne les comprenons pas.

Pendant le siége de Grenade, un inconnu, sans autre protection que son mérite, vint se présenter au roi d'Aragon pour lui dire que, la mer étant trop grande relativement aux trois continents qui composaient l'univers, il fallait supposer l'existence de terres inconnues. Pourquoi le roi d'Aragon n'aurait-il pas la gloire de les découvrir et d'en faire sa propriété? Colomb en qui cette idée était déjà une conviction, chercha à la faire partager au roi, mais le prudent Ferdinand repoussa ce projet; avec son caractère positif il ne voyait l'or des Indes qu'aux pieds des remparts de Grenade. Que faire, se dit alors le pauvre Génois, à qui m'adresser? Qui voudra écouter mes raisons et partager ma conviction? Désespéré, il se présenta à la reine de Castille, qui comprit.... il fallait une femme pour comprendre!!! Mon imagination est trop limitée, messieurs, pour vous dépeindre tout ce qu'il y a de grand, de noble, dans la protection qu'Isabelle accorda à Colomb; ma plume est insuffisante pour tracer le tableau que présente cette petite flottille sortie du port de *Palos*, armée, équipée et soutenue par les deniers d'Isabelle; ces trois barques qui portaient dans leurs flancs les destinées futures de l'univers. N'admirez-vous pas comme moi le génie pénétrant de cette femme supérieure qui saisit le fond de la pensée de Colomb, et qui aperçoit au delà des flots les trésors lointains de l'Amérique! Et puis, si j'ai avancé que Dieu avait donné à la femme une étincelle de son esprit, qui s'en étonnera maintenant?

Vous savez tous les résultats immenses que la découverte du Nouveau-Monde a donnés au monde ancien, à l'Europe surtout, à l'Espagne d'abord, cette source de richesses, d'industrie, de produits inconnus jusqu'alors; sources qui, si elles ont peu profité au premier conquérant, n'ont pas moins changé la face de l'univers. Comment la balance pouvait-elle garder son équilibre quand on lui jetait dans un des plateaux tout un monde? Cette augmentation de richesses des nations, cette révolution dans leur politique, dans leurs amitiés comme dans leurs haines, cette vie nouvelle que l'Europe recevait, c'était une femme

qui la lui donnait, une femme qui aspirait à une difficile mais glorieuse immortalité !

Passez-moi cette esquisse que je viens de tracer des plus beaux temps de ma patrie; car comment rester froid à la pensée des faits historiques du sol qui nous a donné le jour? Comment rester calme à la révélation des faits mémorables de nos ancêtres? Vous le comprenez comme moi, car vous l'avez plus que personne gravé dans le cœur, ce sentiment qui est la plus belle, la plus grande noblesse de l'homme, le saint amour de son pays.

Le XVI[e] siècle appartient de droit à l'Angleterre; là c'est une femme qui inspire une si violente passion au cœur impétueux de son roi qu'elle l'entraîne, le force à combler les vœux de son ambition en changeant la croyance religieuse de son royaume : Henri VIII s'éprend fortement de la fille d'honneur de la reine Catherine d'Aragon, et, sous les apparences de scrupules religieux, Henri d'Angleterre fait placer Anne de Boleyn sur le trône de sa maîtresse. La cour de Rome, poussée par Charles I[er] d'Espagne, prend fait et cause pour la femme abandonnée, et le Vatican, usant de ses armes spirituelles, cherche à ramener à l'obéissance celui auquel il avait autrefois donné le titre de *défenseur de la foi;* mais l'orgueilleux, l'altier Henri, qui avait attaqué avec la plume les naissantes doctrines de l'Allemagne, trouve qu'elles peuvent à présent favoriser ses désirs; il s'en empare pour lutter corps à corps avec Rome: l'enfant de prédilection du Saint Siége devient le souverain absolu de la conscience de ses sujets. Mais les passions du despote n'ont plus de bornes, et Jeanne Seymour, Anne de Clèves, Catherine Howard occupent tour à tour la place que l'exécution de l'infortunée Anne de Boleyn laisse vacante.

S'il est vrai que les désordres des rois avilissent leur caractère, ils dégradent aussi celui du peuple, si la raison et la justice ne sont pas les guides et les conducteurs fidèles des actes des princes auxquels le Ciel a confié le bonheur de leurs sujets; nulle part ce principe ne peut avoir une application plus juste qu'en Angleterre.

Une fois que les passions de Henri eurent déployé toute leur force, une fois qu'il eut résumé en lui tout pouvoir, ce ne fut qu'une suite d'actions tyranniques et une lâche complaisance de la part de ses sujets. Telle était la terreur que son cœur de fer avait inspirée au peuple, tel était le degré d'avilissement, de bassesse et de servilité dans le Parlement, que les Chambres n'hésitèrent pas à sanctionner tout ce que le roi proposa, et à prononcer toutes les condamnations qu'Henri sollicitait. Ce roi despote n'avait alors en vue que de plaire à ses femmes ou maîtresses, et il acceptait comme siennes leurs vengeances. Wolsey le grand ministre, qui avait tant coopéré à la gloire et à la puissance de son souverain, eut le malheur de déplaire à Anne de Boleyn, et Wolsey fut disgracié et condamné par le Parlement. Cromwell le complaisant, qui avait été le favori de son roi, fut abandonné par lui, dégradé et condamné par ce même Parlement qui, quelques jours avant, le proclamait *digne d'être le vicaire général*

de l'univers. Pendant le règne de Henri, tout fut bouleversé; les monastères, les églises, les prêtres, qui jusqu'alors avaient résisté aux nouvelles doctrines qu'Henri soutenait, finirent par se soumettre à la volonté de cet homme entreprenant, audacieux; son but, vous le savez.

Au turbulent et révolutionnaire Henri VIII succédèrent Marie et Elisabeth. La première, ardente catholique, et par conséquent acceptant comme siennes toutes les haines, tous les préjugés de Catherine sa mère, renversa ce que son père avait fondé; elle restaura l'ancienne croyance, rétablit les évêchés, et envoya à l'échafaud ceux qui s'opposaient à ses projets. C'était une réaction après une révolution, et le peuple d'Angleterre ne voyait là que les caprices de ses maîtres érigés en lois, ce qui fit que chaque classe ou famille prit parti pour tel ou tel culte, et ces haines devinrent mortelles par la faiblesse de Marie. Elisabeth, la fille d'Anne de Boleyn, nourrie dans les principes que sa mère avait imposés à la nation entière, renversa tout ce que sa sœur avait rétabli; c'était en conséquence une révolution nouvelle et de nouveaux intérêts à créer; mais cette fois le caractère impitoyable de la reine, sa volonté inflexible, son âme de fer donnèrent plus de force et de vigueur à ses décisions, en relevant peu à peu le moral de ses sujets anéantis pour ainsi dire sous le régime de son père. Prudente dans le conseil, elle savait pourtant s'armer de courage et de fermeté pour défendre l'honneur de sa couronne, attaqué à la fois par de puissants ennemis; pour donner à ses décisions une couleur de légalité et de justice elle prit un soin minutieux de faire autoriser par la représentation nationale tous les changements qu'elle méditait. Avec moins d'emportement que son père, elle obtint de la volonté des pairs tout ce qu'elle désirait en obtenir; grâce à son tact et à sa prodigieuse adresse, elle déjoua complétement toutes les machinations tramées contre son pouvoir; ce fut elle enfin qui établit à jamais l'église anglicane en tolérant seulement l'existence des autres cultes, *afin*, disait-elle, *de ne point troubler la paix de son royaume.*

Cette reine, qui avait pour ennemis tant de nations redoutables, Philippe d'Espagne, le roi de France et la Hollande, tous et chacun d'eux capables d'ébranler la monarchie anglaise, parvint à faire échouer les traités secrets établis contre elle et à rompre la ligue de ses adversaires; elle promit à tous sa main et son trône; mais, habile à diriger son cœur par sa tête, elle ne tint la promesse à personne, préférant la gloire d'être la maîtresse absolue de ses sujets plutôt que de donner un maître à ses passions. Elle voulut dominer, elle domina, et, en faisant servir l'ambition des autres à ses projets, elle augmenta par ces moyens sa puissance et sa grandeur.

Un fait grave, déplorable et honteux pour Elisabeth, s'accomplit pendant son règne : grande et admirable lutte, si le dénoûment n'eût pas été un crime, je veux dire la rivalité de cette princesse avec l'infortunée reine d'Ecosse, Marie Stuart. Mais qui peut arrêter l'ambition démesurée d'une femme? L'agrandissement de l'Angleterre était le rêve constant d'Elisabeth, et si elle ne parvint

pas à anéantir la royauté de l'Ecosse, elle en prépara la route à ses successeurs. Marie Stuart était belle, de mœurs douces et aimables, et les grandes qualités de cette femme infortunée devaient troubler le sommeil de l'altière et froide Elisabeth. Alors, sous prétexte de l'accueil que les catholiques recevaient dans les Etats de sa rivale et de l'imprudent mariage de Marie avec Bothwell, elle favorisa les révolutionnaires d'Ecosse, qui chassèrent Marie et mirent à sa place Jacques son fils. La haine d'Elisabeth ne fut pas pour cela satisfaite; la pauvre reine d'Ecosse fut accusée d'avoir trempé dans un complot contre le trône d'Angleterre, et Marie Stuart périt sur l'échafaud sans pitié ni merci; acte barbare qui est et sera toujours une tache ineffaçable pour la fille d'Anne de Boleyn.

A cette époque la France voyait décimer ses enfants par la guerre civile la plus cruelle; le fanatisme disputait à la barbarie ses victimes; on brûlait au nom d'un Dieu de paix, on tuait pour le service d'une religion de miséricorde. Ici, ce sont encore deux femmes qui emploient leurs charmes et leur influence pour autoriser ces crimes; c'est Diane de Poitiers sous Henri II, c'est l'impitoyable Catherine de Médicis sous Charles IX. Il me serait impossible, messieurs, de tracer en peu de mots toute la sauvage barbarie de cette époque, ces inimitiés cruelles, ces vengeances impitoyables, ces haines profondes qui ensanglantèrent pendant de longues années le sol de la France; ces familles épousant les querelles de leurs familles, cette boucherie qui abattait jour par jour les existences les plus glorieuses; et ce qui serait surtout difficile à décrire ce seraient les diverses phases du caractère rusé et vindicatif de Catherine, souriant à ses ennemis pour leur enfoncer plus avant le poignard dans le cœur, laissant toute la responsabilité de ses actes à ses amis, plaignant la blessure que Coligny avait reçue par ses ordres. Cette adroite Italienne, qui trouvait bons tous les moyens qui la menaient à son but, finit par l'emporter, et, malgré la puissante opposition des huguenots, la réforme ne tira pas tout le parti qu'elle en attendait; car, par des concessions passagères, même par l'amour de ses filles d'honneur, elle détacha les principaux chefs de la réforme et se servit de l'armée de Condé elle-même pour chasser les Anglais que les réformistes avaient appelés à leur aide en leur donnant la possession du Havre de Grâce; car rien ne coûtait à Catherine de Médicis pour conserver l'influence et le pouvoir qu'elle tenait sans partage entre ses mains. Elle employa cependant, en digne fille d'Italie, les loisirs que la politique lui laissait pour encourager les arts assez négligés dans ces temps de discorde, et la France lui doit la pensée du palais des Tuileries, assemblage confus des goûts divers qui se succédèrent par la suite. La politique de la Florentine Catherine trouva cependant une rivale : Jeanne d'Albret avait donné au monde le grand Henri IV, ennemi redoutable des catholiques d'abord, quoique plus tard il se décidât à acheter Paris pour une messe.

Le règne de Louis XIV s'ouvrit sous les auspices de la galanterie et de l'amour. La cour, présidée par Anne d'Autriche, comptait parmi ses affidées les belles duchesses de Chevreuse, de Longueville, de Montbazon, de Bouillon, de

Chatillon et de Nemours, qui faisaient de Paris et de Saint-Germain le séjour du luxe et du plaisir. C'était un admirable échange de grâces, de galanterie chevaleresque ; cela devait être ainsi, car, *par une rencontre singulière*, au dire d'un historien de la Fronde, *les hommes les plus considérables de l'époque étaient jeunes, un grand nombre de femmes étaient belles*. Cette noblesse venait d'être délivrée de son grand ennemi le cardinal de Richelieu, qui avait fait passer sur les têtes des comtes, des ducs et des marquis, un niveau terrible et la baguette de Tarquin ; elle devait donc être avide de ces plaisirs et de ces fêtes qui ouvrent à l'esprit un vaste champ. La beauté avait repris son empire, et telle était sa force que la galanterie qu'elle inspirait ne put même pas être arrêtée par les guerres de la Fronde, misérable et infidèle parodie de la Ligue ; car le peuple était las de guerres et de combats, et si l'on entendait les trompettes dans les rues, on dansait au son de la musique dans les salons. Cette époque fut la plus belle pour les dames de France ; elles décidèrent en maîtresses absolues des affaires intérieures du royaume, et, afin que rien ne manquât à leur pouvoir, Mademoiselle de Montpensier, plus connue sous le nom de la grande *Mademoiselle*, à la tête de plusieurs dames de la cour vêtues en amazones, alla rejoindre les ducs de Nemours et de Beaufort, qui soutenaient Orléans contre les troupes de Mazarin. Louis XIV, fatigué de ces troubles mesquins, de ces petites guerres de passions, finit par se déclarer maître absolu, mettant un terme à la lutte entre le parlement et les favoris. Dès lors ce ne furent que carrousels, bals, réunions, où l'esprit des femmes à la mode luttait contre la galanterie des courtisans. Le jeune et vaillant roi, soupirant auprès de la sensible La Vallière, les seigneurs de la cour, qui s'étaient battus quelque temps auparavant pour le Mazarin ou pour la Fronde, causaient sans rancune de leurs exploits. La jalousie de Louvois et de Condé contre Turenne aboutit à la conquête d'une nouvelle province ; les fêtes splendides de Versailles, ses féeriques jardins, son château grandiose étaient cités partout comme des merveilles. Tout céda dans ce temps de gloire à la puissance invincible de la femme, même les caractères roides et fiers qui ne savaient pas se plier aux formes courtisanesques de cette époque ; car, sous prétexte des guerres, le galant roi les exilait dans le camp, où leur exil se terminait souvent par une mort honorable et utile à leur patrie. Le jeune vainqueur de la Flandre vint déposer aux pieds de l'aimante La Vallière l'éclatante auréole de sa gloire, et les bosquets mystérieux de Marly furent les discrets témoins de leur passion. La France, à cette époque, acquit une influence immense ; l'Europe, étonnée du faste, des séductions, des magnificences de Versailles, adoucit ses habitudes et voulut imiter ces fêtes splendides. Les caprices des maîtresses de Louis XIV donnèrent à la mode une puissante protection : le siècle du grand roi fut la source de l'influence que la France a gardée depuis lors. Les mœurs de la royale demeure, abritées sous le pourpoint des gentilshommes, s'installèrent partout où les armes de France se reposaient un seul jour ; cette influence secrète, ce peuple l'a tou-

jours gardée, même quand le sort de la guerre lui a été contraire. Les peuples du Nord furent frappés de cet immense prestige, de cet éblouissant éclat qui accompagnait toujours la galanterie française, dont la source était dans l'amabilité et l'esprit des dames. Dès cette époque la France a été pour eux le centre de la civilisation.

Pendant le XVIIIe siècle un grand fait s'accomplit, fait qui aurait pu troubler l'équilibre européen (et permettez-moi, messieurs, de m'emparer ici d'une phrase moderne), si une femme courageuse n'eut pas entraîné tout un peuple à repousser ce que les politiques avaient décidé dans le silence du cabinet.

L'empereur d'Allemagne Charles VI venait de mourir; Marie-Thérèse, sa fille, devait croire que son passage au trône des Césars se ferait sans opposition ni difficulté; mais cette princesse comptait sans l'insatiable ambition de ses voisins : l'électeur de Bavière réclamait l'Allemagne, le roi de Sardaigne se contentait seulement du Milanais, le roi de Prusse de la Silésie; l'électeur de Saxe et le roi d'Espagne demandaient tout: la France prit le parti de l'électeur de Bavière. L'auguste fille des Césars se vit forcée de fuir chez les Hongrois; malgré les griefs qu'ils avaient eus contre son père, ils l'accueillirent avec amour et dévouement. Mais les ennemis, après s'être emparés de toute l'Allemagne s'apprêtaient à occuper la Hongrie; alors, Marie-Thérèse s'arma de courage, et, se présentant devant le peuple, s'écria : « Je mets dans vos mains le salut de la fille et du fils de vos rois; ils attendent de vous leur salut. » L'enthousiasme de ces paroles sauva l'Allemagne, et, quelques jours après, les troupes ennemies, assaillies de toutes parts par une nuée de Barbares accourus des bords de la Save et de la Drave, entraînés et enflammés par le courage de leur reine, laissèrent le champ libre et le trône d'Allemagne à cette noble princesse.

Pendant ce temps, la Russie, cette vaste contrée, encore peu connue de nous, sortait de son état obscur et suivait la brillante route que le Ciel lui destinait, grâce aux efforts et au caractère impitoyable d'un homme dont le souvenir sera toujours cher à l'histoire. Mais la civilisation, qu'en dépit de son pays Pierre Ier avait imposée à ses sujets, eût été à peu près nulle si Catherine Ire ne se fût pas trouvée là pour continuer l'œuvre de son époux. Cette femme, élevée par un singulier hasard au trône de Russie, comprit bientôt les projets gigantesques de Pierre-le-Grand: avec une forte volonté, elle continua les vues civilisatrices de son mari, et rendit son règne remarquable par la réunion de la Géorgie et la fondation d'une académie des sciences. Quelques années plus tard, c'est encore Elisabeth qui donne un essor immense aux études des Sciences, en fondant à Moscou une université et une académie de beaux-arts à Saint-Pétersbourg. Vers la fin du siècle apparaît Catherine II, dont le règne a été décrit selon les passions des divers historiens. Habile à profiter de la division qui existait dans les intérêts des puissances européennes, elle reporta ses vues vers l'Orient afin d'agrandir son empire. La Turquie, quoique déchue de son ancienne puissance, était toujours une ennemie redoutable pour l'Europe; Ca-

therine devait anéantir à jamais la terreur que les armées infidèles avaient autrefois répandue. La Crimée et le Kouban furent réunis à la Russie, et le Sultan, forcé de ratifier ce nouveau démembrement de son empire, vit quelque temps après ses soldats chassés des possessions européennes. Ainsi, dans le Nord comme dans le Midi, chez les nations à peine policées comme chez celles où la civilisation avait fait des pas de géant, nous constatons toujours cette même influence de la femme, qui domine les plus grandes époques de l'histoire des peuples.

Quel est ce cri lugubre et déchirant qui frappe nos oreilles? Quel est ce fanatisme? Quelle est cette fureur qui s'empare de la France? Hélas! c'est la chute de la monarchie, c'est l'aurore du règne des passions: la vengeance, la haine mettent leurs poignards dans des mains fratricides, et dans leur aveuglement funeste elles déciment, elles dévastent tout ce qui se trouve à leur portée, détruisant à la fois les vies les plus utiles, les existences les plus glorieuses. Longs sont les jours, tristes et cruelles les nuits, et pour un grand nombre de familles ne devait point luire l'aurore du lendemain. Du fond de la Normandie une fille entend ces cris déchirants de douleur et d'oppression: forte du courage que l'humanité lui inspire, elle porte le premier coup aux lâches oppresseurs de la France. Charlotte Corday, en versant le sang de Marat, crut alléger la France de ses chaînes; mais le triumvirat odieux existe; la terreur planait partout; la soif de sang des triumvirs, pour se désaltérer chaque jour, avait besoin de milliers de têtes; on n'entendait qu'un seul bruit, celui de la guillotine, et l'ange de la douleur cachait sous ses ailes sa tête ensanglantée. Dans ce silence lugubre, la beauté dut demander au Ciel toute la force de la séduction pour dompter la farouche vengeance d'un bourreau. Tallien l'inflexible ne peut résister aux attraits de l'Espagnole Thérèse de Cabarrus, et le confident de Robespierre devient son plus implacable ennemi. Le triumvirat expire, et sa mort conserve à la France des milliers d'enfants qui doivent plus tard contribuer à sa gloire. La France, sortie du chaos où l'avaient plongée ces revers, contemple du milieu de ses ruines l'éclatant lever du soleil de la liberté.

Je m'arrête aux portes du XIX[e] siècle, à ces guerres glorieuses qui ont rouvert en France les saints asiles de la paix, cette paix féconde qui, au lieu du fer et du bruit des armes, nous offre le progrès dans l'industrie et dans les arts, et nous promet les vastes conquêtes de l'intelligence, mais de cette intelligence qui s'accroît chaque jour avec une effrayante rapidité, qui est avide de tout savoir, de tout comprendre. Quelle digue opposer à ses écarts? comment la diriger? comment la contenir? Par un pouvoir bienfaisant, doux, conciliant, sévère, par la moralité religieuse, par cette idée du bien et la connaissance profonde des limites de nos idées; et cette pensée de justice, cet instinct du bon, c'est la femme qui doit nous les donner. Notre époque, mesdames, ne vous demande pas de grands travaux; elle veut que, par la seule influence de votre caractère, vous inspiriez à l'homme de douces et fraternelles pensées, que vous le souteniez dans la route glorieuse du travail en versant en lui cet esprit de

tolérance qui fait de l'humanité une seule famille. Alors, quand le grand jury de la postérité viendra de sa voix sévère nous demander à tous ce que nous avons fait pour notre siècle, vous lui répondrez avec l'accent ferme de la vérité et de la conviction : « Nous avons donné le bonheur au monde, à nos pays la liberté. »

MIGUEL Y ROCA,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

SUR L'ADMINISTRATION ET LES RÉFORMES FINANCIÈRES DE SULLY.

Ce n'est point avec l'intention préméditée d'immoler le présent au passé que je suis monté à cette tribune ; mais les opinions qu'on a émises sur l'administration de Sully, sur celle de Colbert, et sur le système de Law, m'ont engagé à vous demander la parole pour rectifier d'abord ce qui a été dit à l'égard de Sully, ensuite pour vous faire connaître sa théorie de l'impôt, théorie aujourd'hui fort négligée, pour ainsi dire inconnue, et dont j'essayerai de montrer l'application. Je puis espérer que les appréciations et les conclusions inattendues que vous verrez surgir exciteront assez votre intérêt pour vous faire partager mon étonnement de l'oubli général dans lequel les économistes en réputation ont laissé la pensée-mère de Sully.

On vous a dit, messieurs : Sully, dans le passé financier de la France, représente simplement l'ordre, Colbert l'industrie, Law la spéculation. Ce tableau peut être brillant; mais un autre orateur, M. Cellier-Dufayel a formulé aussi la question de savoir « Quelle a été l'influence de ces divers systèmes sur le bien-être physique et moral des administrés? » Cette fois, je l'avoue, les termes me paraissent précis, rigoureux, comme ils doivent l'être dans les questions financières, qui sont avant tout d'application et de pratique.

Pour résoudre le problème si nettement posé, vous me permettrez d'écarter entièrement le système de Law, dont l'examen sérieux et approfondi pourrait faire dévier cette discussion. Nous arriverons ensuite, ce qui vous surprendra peut-être, à éliminer Colbert. Vous verrez alors les inconnues se dégager, et la solution, le *critérium* que vous demandez, c'est Sully, Sully lui-même, qui vous le donnera. En examinant la question avec soin, ce n'est point le Sully aux idées étroites, aux vues mesquines, le protecteur banal, routinier et sans portée de l'agriculture, le Sully des économistes enfin, mais, à coup sûr, c'est le grand homme d'Etat que nous trouverons.

Les reproches qu'on lui a adressés au sujet de la *réduction* arbitraire, injuste, tranchons le mot, au sujet d'une prétendue banqueroute relative notamment aux rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, n'ont, messieurs, aucune espèce de fondement. Vous verrez qu'il en sera de même pour tout le reste.

Reportons-nous un instant au règne de Henri III.

C'était l'époque solennelle où s'éteignait l'une des trois branches de notre vieille histoire.

Comme la branche des Capétiens directs sa devancière, comme la branche aînée des Bourbons son héritière, la branche des Valois finissait par le règne de trois frères rois tour à tour.

A l'avénement de Henri IV, les dettes exigibles, en y comprenant 32 millions employés à acheter les princes et capitaines de la Ligue, s'élevaient à environ. 147,000,000 liv.

Les rentes assignées sur les hôtels-de-ville des provinces et sur les diverses branches de revenus formaient, avec l'aliénation du domaine. 157,000,000

Il existait en rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville, à titre d'emprunt fait aux bons bourgeois de Paris, une somme de 3,400,000 liv. de rentes, qui représentaient, au denier 12 (8 1/3 pour 100), taux de leur constitution, une somme de. 40,800,000

Dont voici le détail abrégé, *exact et collationné sur les édits de création.*

Sous	Savoir :	
Louis XI. Charles VIII. Louis XII.	Emprunt (1) reconnu par édit de Louis XII, du 19 décembre 1499, pour la somme de.	663,000 liv.
François Ier.	. . . .	75,000
Henri II.	. . . .	313,000
François II.	. . . .	83,000
Charles IX.	. . . .	1,266,000
Henri III.	. . . .	1,000,000
	Total	3,400,000

Total 3,400,000 ci... 3,400,000

Total 344,800,000

(1) Ce relevé donné ici pour la première fois n'existe nulle part. — Voltaire ayant attribué à François Ier l'invention des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, tous les historiens et les économistes se sont crus obligés de le répéter, sans autre examen ; ce point capital de notre histoire financière méritait cependant d'être éclairci. On voit, par l'édit de Louis XII, que les rentes sur l'Hôtel-de-Ville remontent à Louis XI. Il y en avait de plus anciennes sur les hôtels des provinces. Ce que François Ier a inventé, c'est la vente au prévôt des marchands et aux échevins de Paris de la totalité de l'emprunt; et sauf le taux *constant* de la constitution au denier 12 et moins de publicité, c'était à peu de chose près ce qui se fait aujourd'hui. Les adjudicataires plaçaient ensuite l'emprunt, et des contrats sur la ville, passés devant notaire, servaient de titres. Enfin, à dater de Henri II, les soumissionnaires ayant eu pour le placement des rentes et des offices une commission, ou *pot de vin*, ce fut la naissance de l'agiotage en France : on en trouve des traces dans les *OEconomies royales.* Il y aurait beaucoup à dire sur l'histoire des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris.

Telle est, du moins, la somme présentée par M. Bailly dans son histoire financière.

D'après nos recherches et en décomposant, nous trouvons que la branche des Valois avait emprunté :

	Capital.
Louis XI. Charles VIII. Louis XII. } En rentes *perpétuelles*, par conséquent non éteintes.	7,596.000 liv.
François Ier, *idem*, sur l'Hôtel-de-Ville.	800,000
La dette de Henri II, de toute nature, s'élevait, rentes *perpétuelles* comprises, estimation contestée, à . . .	43,600,000
François II, rentes *perpétuelles* sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.	996,000
Dettes laissées par Charles IX, y compris rentes *perpétuelles*.	15,192,000
Henri III, dettes à peu près universellement reconnues, y compris 1 million de rentes sur l'Hôtel de Paris. . .	280,857,000
Somme égale, à 4 millions près, à celle ci-dessus. . .	349,041,000

Mais si l'on songe à l'incertitude où l'on est sur la somme des dettes laissées par Henri II et par Henri III, la différence disparait complétement. A n'estimer le chiffre total de cette dette que d'après le cours de 15 liv., valeur du marc d'argent pur de Henri II, on trouve qu'elle équivaut à 23,260,000 de nos marcs d'argent pur (1), le marc (244 grammes 75 centigr.) à 55 fr. 75 c., valeur d'aujourd'hui. Ce qui porte la dette de la France, épuisée et dévastée, à l'avénement de Henri IV, à 1,291,000,000 de notre monnaie.

Telle était, messieurs, la dette que Sully avait à liquider. Il sut le faire sans léser personne. Sully avait alors trente-cinq ans ; il était secrétaire d'Etat, membre du conseil, grand-voyer de France, grand-maître de l'artillerie, à laquelle il avait rendu de grands services par ses connaissances mathématiques, et de plus il était surintendant des finances en 1599 ; à cette date voici l'état de la recette :

Sur 30 millions d'impôts levés au nom du roi, déduction faite des droits dont

(1) Pour la réduction et pour la valeur réelle du marc d'argent pur à 12 deniers, ou ::::, et pour le prix du setier de blé (1 hect. 56 lit.) réduit en marc d'argent pur à 12 deniers, nous nous sommes servi des tables si savantes de M. de Montvéran, l'auteur de l'*Histoire critique et raisonnée de la situation de la Grande-Bretagne*. Ce travail de Bénédictin avait été commandé par le duc d'Angoulême. Certaines influences ont-elles empêché alors que l'on ait donné à cette œuvre la publicité qu'elle méritait? Nous ne savons, mais elle a été modestement insérée dans le *Bulletin de la Société française de Statistique universelle*, livraisons de septembre et octobre 1830. On y trouvera la comparaison du setier de blé en marc d'argent pur, la valeur réelle du marc d'argent à 12 deniers, et le cours du marc monnayé année par année, de 1202 à 1830. C'est une cote, un étiage fort exact pour nos fautes financières et nos tempêtes politiques ; on en comprendra toute l'immense portée par les explications que nous allons donner.

jouissaient les fermiers, et des dépenses payables par prélévement, il ne revenait à l'épargne, malgré les améliorations, que 11 millions. La nation payait, suivant l'*Estat des deniers sortis de la bource des sujets du Roi* (Œconomies royales), savez-vous combien? Environ 254 millions.

Il était évident que les 30 millions perçus au nom du roi n'avaient pu, quels que fussent les malheurs du temps, plonger la France dans l'excès de détrèsse où elle était alors. Sully fit vérifier avec une exactitude scrupuleuse toutes les créances sur l'Etat.

En conséquence, comme à l'époque de Colbert pour les rentes frauduleuses sur l'Hôtel-de-Ville; comme sous Desmarest, son neveu; comme sous M. de Noailles, au temps des quatre frères Pâris-Moutmartel et Pâris-Duverney; comme sous Lepelletier de la Houssaye à la suite du système de Law; comme sous l'abbé de Terray; comme sous M. de Montesquiou, lors de la Constituante; comme au temps de la loi de frimaire an VII; comme pour les reconnaissances de fournitures du Consulat et de l'armée d'Italie, une commission de liquidation fut instituée par Sully, en 1604, non pour faire banqueroute, ainsi que cela eut lieu à la plupart des époques que nous venons de citer, mais pour payer ce que l'Etat devait réellement.

Il devint bientôt manifeste que Henri III avait affermé tous les revenus publics, impôts fonciers et de consommation, moyennant *pots de vins* et cautions; l'expression énergique et caractéristique de *pots de vins* est textuelle dans les *Œconomies royales*. On n'avait pas versé au Trésor le produit de l'impôt affermé; la caution avait été mise en demeure et n'avait rien acquitté; or, on redemandait à Sully le pot de vin payé et une plus-value pour la caution. Sully demandait, à son tour, l'impôt arriéré, et, à défaut, ne liquidait pas le pot de vin, auquel il faisait la faveur de le considérer comme une avance ou un cautionnement. Ceci explique comment Henri III, en quelques années de règne, avait laissé une dette aussi forte. Henri III avait pris de toutes mains. Les citoyens avaient été contraints de porter leur argenterie à la monnaie, les charges et les offices avaient été cédés à vil prix. La monnaie avait été altérée, on avait d'avance estimé le bénéfice à 25 pour 100; sur une masse de numéraire en circulation d'environ 150 millions de livres tournois, c'étaient 30 millions de livres. L'altération eut lieu par l'accaparement des écus et des lingots à l'ancien prix de 15 liv. 15 sols du marc d'argent fin. La refonte s'opéra sur le marc d'argent à 19 liv., en donnant au marc d'argent monnayé une valeur légale de 21 liv. 3 s. 8 d. De 15 liv. 15 s. à 21 liv. 3 s. c'était effectivement près de 25 pour 100 de fraude. Le roi très-chrétien avait fait un trafic ignoble; il était descendu au rôle affreux d'un marchand d'os de morts, vendant les reliques des saints pour une misérable somme de 9 millions; il en avait vendu de *fausses*. Il avait aussi tiré de l'aliénation des biens des protestants une somme de 9 millions. L'histoire ne dit pas si c'était en expiation. Enfin la levée sur le clergé, tant en ornements, vases sacrés, *convertis en lingots*, que biens territoriaux, avait pro-

curé une somme de 200 millions (1). Sans doute, ses prédécesseurs, comme lui, avaient eu recours plus d'une fois à cet expédient ; mais ce qu'il importe de constater ce sont les termes de l'édit de Henri III, qui dans sa revendication au clergé s'étaie formellement de ce que « le domaine de l'Eglise était autrefois sorti de celui du roy. » Messieurs, il fallait voir Zamet, le financier de Lucques, les favoris de Henri III, et le comte d'O, surintendant des finances de ce prince, à la besogne! On avait à nourrir les Seize, le parlement de Paris et celui de Tours, et c'est à ce point que je ne sais trop, en vérité, si la Ligue ne fut point due au moins autant aux désordres de l'administration, aux prodigalités du roi, à l'avidité des courtisans, qu'à Philippe II et au pape ! !... A la fin du règne de Henri III le bourgeois de Paris ne voulait plus prêter; restaient les partisans et les traitants italiens, qui avaient pris goût aux créances frauduleuses, constituées à leur profit, au moyen de faux *acquits de comptant*, de ces faux acquits de comptant que Sully ne voulait pas signer, qui amenèrent sa retraite sous Marie de Médicis, de ces faux acquits de comptant délivrés par le Trésor, dont les bons étaient alors appelés *rescriptions de l'épargne*. On a fait mention à cette tribune des créances *onéreuses*, et je ne vois partout que des créances *frauduleuses*. Quant à moi, je le déclare, je n'ai jusqu'ici à reprocher à Sully que d'avoir pris sur lui d'acquitter les devoirs de la Chambre des comptes, dont les membres, pour de bonnes raisons, gardaient le silence... D'ailleurs, pour toutes les malversations, le droit de l'ancienne monarchie était que l'Etat devait être considéré comme mineur, c'est-à-dire que les spoliateurs ne pouvaient en droit prescrire contre lui.

C'est alors, afin d'agir puissamment sur l'opinion publique autant que dans l'intention de libérer l'Etat, que Sully entreprit le *remboursement* des rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Vous vous rappelez que le bourgeois ne voulait plus prêter... Pour asseoir le crédit de la France, il fallait amener ce même bourgeois à refuser ce qui lui était dû. La mesure était utile, habilement conçue : voyons maintenant si elle fut honnête, habilement exécutée, et si Sully avait une idée exacte des lois de la circulation ; car c'est à l'œuvre surtout que l'on juge les hommes de finances.

Le retour de la paix favorisait la sortie des capitaux enfouis pendant les troubles de la Ligue. Le taux de l'intérêt du commerce et de la loi avait été fixé au denier 12 (8 1/3 pour 100) par Charles VII, en 1441. Que s'était-il passé depuis dans la proportion de l'or à l'argent? Quel changement avait eu lieu dans le commerce des matières? Dès 1505, beaucoup d'Italiens, par lassitude des factions guelfes et gibelines, s'étaient établis en France, où ils avaient

(1) Il en résulte qu'on ne doit pas voir dans les dettes de Henri III la mesure de ses exactions, qui serait énorme. Nicolas Fromenteau, dans son pamphlet *le Secret des Finances*, l'évalue à 4 milliards en 1581. Le compte en fut présenté à Henri III, et il est plus curieux qu'il n'est exact peut-être.

importé leurs richesses. En 1494, Laurent de Médicis et François Sachetti avaient fondé la banque de Lyon. A la fin du règne de François Ier, le 15 février 1547, on avait proposé à la ville de Paris l'établissement d'une banque *de prêt et de circulation*; le conseil des échevins et le prévôt des marchands l'avaient rejeté pour des motifs graves, qu'il serait peut-être curieux et édifiant de rapporter si nous avions ici le temps de le faire; mais l'un de ces motifs, important à connaître pour l'appréciation exacte de la mesure de justice que prit Sully pour la conversion de la rente, oui, messieurs, la conversion de la rente sous Sully, le motif c'était « que les marchands, dans le trafic, gagnaient à peine 4 ou 5 pour 100 avec grand péril. » Or dans le même temps où le marchand gagnait à peine 4 ou 5 pour 100, à ce que nous apprennent le prévôt des marchands et les échevins de Paris, l'intérêt des capitaux de *commerce et de la loi* et l'intérêt des constitutions de rentes en contrats sur l'Hôtel-de-Ville était, depuis Charles VII, au denier 12 (8 1/3 pour 100). Un pareil état de choses devait-il subsister? pouvait-il être sanctionné sans injustice, sans un appauvrissement pour le commerce et l'agriculture; alors que l'émigration du numéraire n'avait cessé de s'effectuer d'Italie en France (1), pendant que, d'un autre côté, dès 1540, depuis *soixante ans*, l'or et l'argent du Nouveau-Monde avaient afflué dans l'Ancien, que les deux métaux précieux avaient surtout pris le chemin de la France, indirectement par les émigrations d'Italie, où Philippe II empruntait à la maison Balbi, de Naples, à 62 pour 100, directement par ce même Philippe II, dont les trésors avaient soudoyé la Ligue par l'entremise de son agent, le duc de Parme? Un grand changement était donc survenu dans les lois de la circulation; l'abondance de l'argent avait été au fond lente et successive; la baisse de l'intérêt en devenait la conséquence inévitable, et Sully ne fit qu'en reconnaitre le taux réel en faisant rendre un édit, en 1601, qui réduisit l'intérêt du denier 12 au denier 16 (6 2/3 pour 100). Les dispositions en ayant été confirmées par les transactions particulières du commerce et de l'industrie, qui l'avaient reçu avec joie, Sully fit alors un emprunt volontaire de 1.200,000 liv. de rentes, au denier 16, devenu celui de la loi. Cet emprunt, remboursable à deux ans de terme, fut hypothéqué sur les fermes et gabelles avec une addition de 15 sols par minot pour amortissement du principal. Ce fut avec le produit de cet emprunt, et l'argent à la main, qu'il proposa aux rentiers sur l'Hôtel-de-Ville le remboursement au denier 12, *taux de leur ancienne constitution*. Mais le rachat des 3,400,000 liv. de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, que Sully voulait opérer en totalité, n'eut lieu que pour 1,329,000 livr., environ la moitié. Savez-vous pourquoi? A cause de divers égards politiques. Eh quoi! direz-vous, déjà en 1602 pour des égards politiques?... Oui, messieurs, il fallait ménager les possesseurs de rentes sur la ville.

(1) Cette émigration du numéraire d'Italie en France continua jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu.

Il fallait compter avec le vieux levain de la Ligue. C'est pourquoi les bourgeois s'opposèrent au remboursement, par l'organe du prévôt des marchands; car « ils trouvaient *désavantageux* de recevoir au denier 12, taux de leurs constitutions, un capital dont *ils* ne pouvaient faire usage qu'au denier 16. » Messieurs, toutes les fois qu'il a été question, de nos jours, de la conversion de la rente 5 pour 100, c'est absolument le même point de droit qu'on a prétendu soulever... Vous voyez qu'en finances nous n'avons pas fait de bien grands pas depuis Sully.

A la mort de Henri IV, en 1610, toutes les dettes du règne précédent se trouvèrent acquittées, les routes, les places fortes en état. Il y avait quatre cents pièces d'artillerie prêtes à marcher, deux cent mille boulets, quatre millions de livres de poudre, etc.; de même pour toutes les parties de l'administration (1). Les revenus de l'Etat avaient été portés par l'Assemblée des Notables de 1596 à 25 millions de livres (2). Les dépenses de l'Etat, en 1610, étaient de 15,614,017 liv. Il y avait dans le trésor royal en espèces 22,460,000 liv. et en recouvrements, non point arriérés, mais échelonnés à diverses échéances, sur des fermiers du revenu, 41,073,000 liv. C'était en totalité un trésor de 63,533,000 liv. (le marc d'argent pur à 20 liv.). Au sujet de l'épargne de 22 millions en numéraire, on a reproché à Sully d'avoir, par une thésaurisation ignorante, enlevé sans fruits à la circulation et rendu inutiles à la production l'or et l'argent déposés à la Bastille. Le reproche serait fondé, en ce qui touche la circulation, si d'abord elle n'avait pas été suffisamment alimentée d'espèces, et Sully, plus que personne, était incapable de commettre une pareille faute; car il avait, nous le verrons bientôt, un moyen infaillible de savoir si le numéraire était en quantité suffisante pour vivifier les échanges. Quant aux capitaux enlevés à la production, j'avoue qu'il m'est impossible de concilier la dépense de logique de nos financiers modernes avec leurs inconséquences dans la pratique; car nous avons 20 millions de diamants de la couronne, dont personne n'a entendu parler depuis 1830, et ces millions sont improductifs, à moins qu'ils ne soient engagés et qu'on en fasse valoir le prix à un taux supérieur à l'intérêt de l'engagement, et le budget ne nous dit rien de tout cela. Nous avons encore plus de 100 mil-

(1) Les pères furent *obligés* d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques (*Déclaration confirmative de celle des états d'Orléans de* 1560). Un asile et des secours furent assurés aux invalides; une commission s'occupa des pauvres, mais Sully voulait que les secours fussent le prix du travail pour les indigents robustes.

(2) C'est à cette somme que Sully les avait réduits. La taille y entrait pour 11,400,000 liv. (en marcs d'argent pur, 570,000); sur le reste, déduction faite de 6 millions pour frais de perception et pour le restant des rentes et des gages assignés sur les produits, il revenait net 20 millions. Après l'acquittement des dépenses qui étaient de près de 16 millions, il restait, pour fonds de réserve annuelle, 4 millions environ. L'octroi de la taille, par l'Assemblée des Notables, en 1596, ne donna pas lieu à la moindre hésitation. Les Notables remplacèrent les états généraux qu'on ne pouvait, *disait-on*, convoquer, en raison des troubles du royaume et du vieux ferment de la Ligue toujours en ébullition.

lions improductifs déposés à la Banque de France, puisque le Trésor n'en demande aucun intérêt à la Banque, tandis que celle-ci est bonifiée de 4 pour 100 dans ses avances au trésor public. En vérité, je vois là une faute que Sully n'eût pas faite, il faut bien le dire, à son époque, où cependant l'égalité des hommes et des capitaux n'avait pas encore été proclamée. Enfin l'or et l'argent employés à l'orfévrerie, les pierreries des particuliers, l'argenterie, ne sont-ils pas de même oisifs toujours pour la production. L'objection n'est donc pas sérieuse, elle est spécieuse. L'épargne de Sully avait un but. Le motif véritable n'était point une thésaurisation aveugle, car cette épargne le mettait dans le cas de juger, par le retrait même de ces espèces, si l'or et l'argent monnayés étaient au contraire en quantité suffisante pour représenter les avances de la production. Elle le rendait maître, en faveur de l'agriculture, de sa combinaison savante, de la comparaison du prix du setier de blé avec la valeur du marc d'argent pur et la quotité des impôts. C'est ainsi que le génie a toujours une pensée de vie. Enfin Sully, en faisant une épargne, avait voulu gérer l'Etat comme la famille. Napoléon, qui avait eu soin aussi d'amasser 500 millions dans les caves des Tuileries, disait qu'une maison était mal administrée si, le pouvant, elle ne mettait en réserve, pour les cas imprévus, le cinquième de ses revenus. L'épargne de Sully correspondait exactement au cinquième annuel des revenus de l'Etat ; elle était de 4 millions. C'est qu'il n'y a pas deux manières de bien administrer les finances ; et celle du bon père de famille, qui agit avec une sage économie, celle surtout qui n'aliène l'avenir que le moins possible, est bien certainement la meilleure de toutes. En conséquence Sully se fit *l'ordonnateur* légal des dépenses de l'Etat (1), et il serait à désirer que la même sévérité fût observée aujourd'hui par ceux qui ordonnancent les sommes ; car ce ne sont ni les percepteurs ni les payeurs qu'il faut rendre responsables des abus.

Le système de Sully n'égalisait pas les impôts et les emprunts aux dépenses, mais préférait modérer les dépenses pour les égaliser aux recettes ; aux recettes, non forcées, s'entend. A la vérité c'est le contraire de ce que nous faisons aujourd'hui. Aussi nous avons eu depuis Sully onze ou douze banqueroutes plus ou moins avouées en deux cent trente-quatre ans : une réduction en moyenne tous les vingt ans.

Mais il y a mieux, et ici je suis fâché de le dire, nous n'avons pas eu un financier qui ait valu Sully. Voyons ce qu'il a fait pour la statistique.

Dans toutes les parties de l'administration, Sully, comme les *OEconomies royales* nous l'attestent, ordonna des recensements, des revues. Le cardinal de de Richelieu, Colbert, continuèrent ces traditions sur les plans laissés par Sully,

(1) C'est en 1607 que Sully établit pour la première fois un compte exact et fidèle dans nos annales financières. Il est assez singulier que ce soit juste en 1707 que Desmarest ait publié son compte-rendu, et, enfin, en 1807, sous le duc de Gaëte, le vénérable et digne ministre de Napoléon, que soit sorti le premier de nos budgets annuels et publics, avec la comptabilité en parties doubles que Sully avait refusée on ne sait pour quel motif.

et lorsque Louis XIV créait, en 1688, trente régiments de milice, ou levait, en 1665, soixante mille matelots, ce fut dans les dépôts de leurs ministères que Louvois et Seignelay trouvèrent les bases dont ils avaient besoin (1). Avant Sully la France n'avait donc aucun document de statistique.

En 1599, sous son ministère, la masse du numéraire en circulation était de 200 millions de livres; le marc d'argent pur à 18 liv. 13 s.; le setier de blé à 8 l. 7 s. 7 d.; la population à 16 millions d'habitants; la taille (voir ci-dessus pour la taille et la somme totale des contributions, etc.); la proportion, en 1601, de l'or à l'argent : : 1 : 12 9/10. En 1602 Sully la rétablit : : 1 : 11 1/4. Les deux métaux avaient la même équation qu'au temps de Jacques-Cœur; est-ce à dire que la quantité était la même? Non, car il y en avait plus, mais, dans le rapport marchandise, en France, de l'or à l'argent, la monnaie devait être combinée de telle sorte qu'une pièce d'or monnayée devait acheter 11 écus et 1/4 d'écu d'argent. Il est possible que ces détails statistiques et beaucoup d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne semblent pas d'abord très-importants; mais vous verrez, messieurs, quel parti Sully sut en tirer.

Voyons le commerce, l'agriculture, l'industrie : Sully encouragea le commerce maritime, qui étendit ses spéculations jusqu'aux Indes. Le canal de Briare est son ouvrage. La pensée d'une jonction, par les canaux, de la Méditerranée à l'Océan lui appartient. Dans cette pensée l'agriculture et la marine se donnaient la main. Il avait coutume de dire que la France *périrait faute de bois*, et il borda d'arbres toutes les grandes routes. En ce qui concerne l'industrie, il vit plus loin et mieux que Colbert. Sully ne voulait favoriser que la fabrication des étoffes et des draps ordinaires à l'usage du peuple. Ce fut contre son opinion que Henri IV appela les ouvriers étrangers, confectionneurs des tapisseries de Flandre, et qu'on releva nos fabriques d'étoffes de soie, d'or et d'argent. Sully semblait prévoir ce qu'on peut appeler l'agiotage de la fabrication.

Aujourd'hui que les capitaux, déviés de l'alimentation première, de l'agriculture, ont envahi l'industrie, et, en multipliant outre mesure les détaillants intérieurs, ont créé un commerce souvent parasite, source de tant de pertes, de banqueroutes, d'immoralité, de papiers de crédit et de frais de justice; aujourd'hui que l'industrie peuple l'Europe d'ouvriers dans la misère, et, à l'exemple de l'Angleterre, élève pour la société les plus terribles problèmes; aujourd'hui enfin qu'à l'aide d'une seule machine à vapeur un manufacturier anglais fabrique à lui seul 1/900 de ce qu'il faut d'étoffes de coton pour habiller la population des deux mondes; devant cette lutte sans issue autre que la baisse des salaires, c'est-à-dire la mort de l'ouvrier, à la vue de ces débouchés qui manqueront de

(1) Le *Mémoire* dit *des Intendants des provinces*, publié seulement en 1730 par les soins du comte de Boulainvillers, fut alors ordonné par Louis XIV, pour l'instruction du duc de Bourgogne. En 1665 et en 1688, Boisguilbert n'avait point encore publié les *Détails de la France*, autrement dit, dans les premières éditions, *Testament politique du maréchal de Vauban*.



plus en plus aux nations, qui fabriquent toutes au delà de leurs besoins, il est permis, ce me semble, messieurs, de se demander si Sully ne vit pas plus loin et mieux que Colbert.

Il est vrai que Sully ignorait l'art si funeste des finances modernes, qui consiste à écraser d'impôts le travail, le sol, et cette même industrie tant vantée, pour faire affluer les capitaux au centre du gouvernement et vers la dette publique, en accordant à cette dernière l'immunité de toute contribution. Sully laissait à l'argent le soin de trouver son niveau, le considérant comme l'eau dans la nature, où la loi physique est l'équilibre.

J'arrive à sa théorie de l'emprunt.

Sully avait emprunté, comme nous l'avons vu précédemment, une somme de 1,200,000 liv. de rentes à deux années de terme. Ce système d'emprunt à courte échéance fut adopté par Colbert. Il était simple et ne créait pas de capitaux fictifs. Tant que Colbert vécut, nos finances imitèrent, dans les mouvements de trésorerie, la sobriété de Sully. Il faut remonter jusqu'à 1701, sous Desmarest, à la guerre de la succession d'Espagne, pour trouver l'origine de la dette flottante et des anticipations si ruineuses sous Louis XIV et depuis pour nos finances. Par le système d'emprunt de Sully on empruntait à terme au cours de la place pendant la guerre, et à la paix on remboursait les emprunts les plus onéreux, ou bien on reconstituait, l'argent à la main, à intérêt moindre, comme en 1602, pour les rentes sur l'Hôtel-de-Ville. Au temps de Colbert, d'après ces traditions, et pendant la prospérité de Louis XIV, il y avait annuellement 20 millions de remboursement d'une dette perpétuelle dont les intérêts s'élevaient à 125 millions. Ces remboursements et leurs époques avaient été stipulés avec soin dans les édits de création de chaque emprunt. En sorte que tous les mouvements de finances étaient doux, et que l'on n'apercevait jamais les limites de la force de l'Etat, ce qui est d'une grande importance.

Nous avons vu Colbert hériter du système d'emprunt de Sully, et l'appliquer, ce fut son génie, aux besoins de l'époque. Voici maintenant bien autre chose, et puisqu'on a invoqué à cette tribune le souvenir de la poule au pot, pour faire descendre Sully au simple rôle d'une bonne ménagère, n'oublions pas, messieurs, qu'une bonne menagère a la prévoyance de la fourmi.

Quel est le point précis où les contributions d'un pays nuisent à la production et attaquent la fortune publique. Messieurs, la proposition me semble remarquable, et je crois que plus d'un financier haut placé, en Europe, hésiterait avant de répondre catégoriquement; je ne sais même s'il y parviendrait. Je conviens aussi que cette question a tout l'air d'une étrangeté, aujourd'hui que le budget, les crédits supplémentaires, complémentaires, extraordinaires, centimes additionnels et facultatifs, les 72 millions du budget des communes, et les emprunts des départements et de l'Etat, enlèvent à la France plus de la moitié de son revenu industriel et territorial.

Eh bien, ce qu'aucun homme d'Etat n'a songé à formuler, ce à quoi les gou-

vernements se gardent bien de penser, c'est Sully qui va vous l'apprendre.

La proposition est grave, elle est complexe, et demanderait de longs développements; n'ayant que peu d'instants à vous dérober, je ne sais si je parviendrai à m'expliquer clairement; car, je le répète, la question est excessivement complexe.

Sully se disait : Il est évident que les systèmes d'impôts, leur quotité pendant chaque règne, les grandes transactions financières de la monarchie ont exercé une influence positive sur la valeur du setier de blé et du marc d'argent pur. En conséquence, prenant pour base de ses appréciations cette valeur invariable qu'on nomme le blé, puisque, de l'aveu même des économistes, il a toujours fallu la même somme de travail à la terre et à l'homme pour la produire, Sully, dans la fameuse conversation de la poule au pot, établit le théorème suivant :

La circulation, eu égard à la population, étant d'ailleurs suffisamment alimentée d'espèces, l'impôt n'est pas vexatoire si le laboureur peut acheter un demi-marc d'argent pur avec un setier de blé (1 hect. 56 lit.); si, en d'autres termes, l'impôt étant cumulé sur la tête du laboureur, du chef de famille (soit de cinq individus et demi environ qui la composent), le contribuable peut l'acquitter soit avec un setier de blé, soit avec un demi-marc d'argent. Car alors cela indique que la production, la consommation, la population, l'impôt et le numéraire consacré aux échanges sont en proportion exacte, en harmonie avec les besoins et la richesse publique.

Messieurs, Sully était modeste dans ses exigences. Le contribuable, chef de famille, paierait deux setiers et demi, c'est-à-dire un marc d'argent pur et un quart, que nous ne regarderions pas l'impôt comme vexatoire. Mais ici il s'agit de la rigueur d'un principe, de sa rigueur intrinsèque, et voici le calcul de Sully.

Si l'on représente le produit de la terre par trente setiers de blé, on trouve que les frais et avances de culture, de semaille, etc., énlèvent quinze setiers. Si l'on affecte cinq setiers à la rente que doit le fermier, il restera dix setiers, sur lesquels Sully en prélevait un, le DIXIÈME, l'ancienne dîme, la dîme des temps historiques, la contribution immémoriale. Il est bien évident qu'à mesure que le fisc enlèvera plus de setiers, et qu'ainsi il faudra plus de setiers pour acheter le marc d'argent pur, l'impôt pourra croître au point non-seulement d'empêcher les capitaux de retourner à la fécondation du sol, mais d'enlever les 9/10 restants, c'est-à-dire aller jusqu'à *rayer* l'existence du contribuable.

Cette théorie de l'impôt, ce projet d'équité, de tempérance et de prévision politique, entièrement de la conception de Sully, fut, à ce que nous dit Forbonnais, dans ses *Recherches et Considérations sur les finances*, le système de Colbert. Loin de moi la pensée d'amoindrir Colbert; mais on a voulu l'élever en le présentant comme un génie créateur. Vous voyez ce qu'on en doit penser. Il a étendu l'industrie, c'est tout, et il y a beaucoup à dire sur l'industrie...

Revenant au système de Sully, on demandera peut-être pourquoi le setier

de blé doit acheter un demi-marc d'argent pur et non le tiers, les trois quarts, etc. Messieurs, c'est que la proportion fixée par Sully est dans la nature; c'est qu'elle n'est pas purement arbitraire; c'est que le setier est la dîme, et que, dans la pensée de Sully, et en réalité, l'impôt ne *doit* pas enlever plus. C'est que l'argent qui est le prix du setier est aussi du travail fait, c'est-à-dire que, le travail échangeant le travail, les deux quantités, le setier de blé et le demi-marc d'argent pur, doivent s'échanger réciproquement; autrement il n'y aurait plus égalité dans l'impôt.

Mais ce qui fait de la règle de Sully quelque chose de sublime, c'est sa susceptibilité même, son excessive sensibilité à traduire toutes les perturbations de la circulation, l'abondance ou la rareté du blé sur le marché, l'abondance ou la rareté de l'argent dans la circulation, l'égalité entre les deux, lorsqu'il y a équilibre; en sorte, je suppose, que, s'il y a pénurie d'argent, si l'argent se cache, comme par exemple en temps de guerre civile ou étrangère, il faut plus de setiers de blé pour acheter le demi-marc d'argent pur : c'est ce qui est arrivé au règne de Charles VI, de Charles VII, et à l'époque de nos désastres de 1449 à 1494, où il fallait quatre setiers et demi à cinq setiers et demi pour acheter le demi-marc d'argent pur (1). Que si l'on veut supposer au contraire une pénurie de blé, la somme d'espèces en circulation étant la même, il faudra moins de blé pour acheter le demi-marc d'argent pur, c'est-à-dire qu'il faudra plus d'argent. Le blé coûtera plus cher.

Les altérations des monnaies sous Philippe-le-Bel, les opérations de Jacques Cœur sur le marc d'or et sur le marc d'argent, les brusques et trop grandes émissions de papiers de crédit, comme sous le système de Law, où le marc d'argent fut porté de 24 liv. à 144, et sous les assignats, les commotions politiques, les famines, les pestes, l'oppression du commerce étranger, les grands accaparements de blé, se traduisent par des baisses, des hausses, soit dans le prix du setier, soit dans celui du marc d'argent comparé à ce dernier. La règle de Sully, en déterminant quel doit être le prix normal du setier comparé à celui du demi-marc, reflète non-seulement les événements de notre histoire, mais ceux de tous les peuples chez lesquels on l'appliquera; le setier et le demi-marc doivent être le point d'égalité, le zéro, si l'on veut, d'une échelle métrique; c'est un baromètre fidèle, reproducteur toujours exact de tous les tempêtes politiques;

(1) La France, de Charles VII à Charles IX et jusqu'à 1494, approvisionnait de ses blés l'Espagne, le Portugal, Tunis, Alger, le Maroc. Le blé ne pouvant obtenir en France que le dixième du marc d'argent, il allait au dehors chercher le cinquième de ce marc qu'il obtenait presque partout. Les capitaux français s'écoulaient en Italie par le produit des bénéfices français que le pape donnait aux cardinaux italiens; leur revenu s'élevait à 2,800,000 livres tournois, lorsque celui du roi même, Louis XI, n'était qu'à 3,400,000 liv. Ce fut l'origine des *Libertés de l'Eglise gallicane*. De 1449 à 1494 l'émigration des capitaux en Italie s'opérait par les objets de luxe et d'épiceries de Milan, Florence, Gênes et Venise: on ne pouvait payer ces objets qu'en espèces.

messieurs, cela est grand, cela est beau. Sully était donc, au plus haut degré, non point seulement un financier-banquier, un changeur, un spéculateur, mais un grand financier politique...

Vérifions encore, cependant.

Supposons l'inconnue de toutes ces variations, x, prix du setier de blé ; les trois autres termes sont la population, la récolte et le numéraire absorbé par la branche commerciale des céréales ; par exemple :

15,000,000 d'habitants consomment chacun annuellement 2 hectolitres de blé, soit 30,000,000 d'hectolitres; les récoltes donnent 36,000,000 d'hectolitres. 6,000,000 sont destinés aux semences; 54,000,000 de francs sont consacrés annuellement à cette branche de commerce; x, le prix de l'hectolitre sera alors de 18 francs.

Telle est la proposition de Locke, développée dans son pamphlet (*Considérations sur les conséquences de la baisse de l'intérêt et de l'élévation de la valeur des espèces*).

En défalquant toujours les 6 millions consacrés aux semences, et par des atténuations successives et *isolées* sur chacun des trois membres en particulier, la population, la récolte et le numéraire; les causes supposées étant la disette, une mortalité, la guerre, des enfouissements du capital métallique, toutes les diminutions ou augmentations imaginables, il devient dès lors facile de s'essayer soi-même à un exercice qui donnera les développements sur lesquels il nous est maintenant superflu d'insister. La proposition de Locke confirme seulement ce fait, à savoir : que, pour l'exécution de la pensée de Sully, il faut, comme il le voulait, que la circulation soit suffisamment alimentée de numéraire; autrement, si l'équation n'est pas effectuée dans toute son intégrité, la raison politique est alors rompue.

Et voilà pourquoi, messieurs, Sully était incapable de commettre la faute si grave de nuire à la circulation lors de son épargne de 32 millions espèces, si cette circulation avait pu être attaquée par cette thésaurisation. Qui sait peut-être si au contraire elle ne lui servit pas à juger de l'état même de cette circulation ? Enfin cette influence reconnue de la quantité du numéraire sur le prix des objets explique peut-être aussi pourquoi nos pères, et Colbert lui-même, tenaient tant à l'or et à l'argent dans leurs balances du commerce et des payements.

Essayons maintenant de nous servir du *criterium* de Sully à l'égard des ministres qui lui ont succédé jusqu'à nos jours, en tenant compte non plus seulement du rapport du setier de blé avec le demi-marc d'argent pur, mais aussi du nombre de setiers, c'est-à-dire de *dixièmes* enlevés par l'impôt.

J'ai hâte de le dire, les conclusions sont terribles.

Ainsi l'on trouve, en faisant la répartition de la totalité de l'impôt des différentes époques, depuis Sully, sur la population qui y correspond, population divisée par 5 1/2 qui représente le chef de famille, et en réduisant l'impôt et le

setier de blé en marcs d'argent pur, on trouve, pour l'administration de Sully, à partir de 1589, que le contribuable chef de famille acquitte sa cotisation sociale avec un setier;

Sous Colbert et en 1689, trois ans après sa mort (vieillesse de Louis XIV), avec deux setiers environ;

Un peu plus tard, presque trois setiers (de 1719, système de Law, jusqu'en 1755).

Mais à dater de cette époque, ministères de la Pompadour, de l'abbé Terray, de la Dubarry, etc., jusqu'en 1772, le chef de famille, laboureur, est obligé de livrer au fisc quatre setiers et demi, celui qui n'est pas cultivateur, l'équivalent en marcs d'argent pur.

Sous Louis XVI (1789), il doit près de six setiers;

Sous Napoléon, trois setiers;

Sous Charles X, cinq setiers.

Aujourd'hui, messieurs, le contribuable doit plus de sept setiers. L'impôt est donc exorbitant. La dette publique croissante, les emprunts, et l'impôt pour les servir en sont la cause. Il ne reste à l'imposé que trois setiers ou trois dixièmes à peine pour la subsistance de sa famille. Sous Sully il lui en restait neuf; l'épargne retournait à l'accumulation, à la fécondation, à la production.

Ici c'est l'arithmétique qui vous donne la valeur des hommes et des choses.

A ces calculs on objectera qu'avant la révolution de 1793 un tiers de la France au moins n'acquittait pas l'impôt. Sans doute c'est une question d'équité que la Révolution a résolue, pas entièrement néanmoins; et pour n'en citer qu'un exemple, les rentiers de la dette publique ne forment-ils pas encore aujourd'hui une portion de la nation qui n'acquitte pas l'impôt?

On opposera enfin, et ici l'objection paraît grave, on objectera que, dans les sept setiers de blé, ou la somme équivalente qui représente le chef de famille, sont aujourd'hui compris les impôts que paie l'industrie. Cela est encore vrai, et c'est toujours sur la répartition seule que porte l'argument. Ainsi, de l'aveu même de ceux qui s'épouvantent des conclusions inexorables de Sully, cela indiquerait, si l'impôt de la terre et de l'industrie ne sont pas égaux au budget, et si l'impôt de l'industrie n'était pas remboursé par le consommateur, que certains paieraient plus alors que d'autres paieraient moins; c'est-à-dire, si l'on veut être logique, que certains entameraient leur capital pour payer l'impôt, alors que d'autres ne verraient leurs revenus affectés qu'aux quatre dixièmes au lieu de sept dixièmes; et alors, que les classes pauvres, forcées de tout prélever sur leurs salaires, seraient dans la nécessité d'entamer... leur existence. Ces conclusions sont aussi les nôtres.

Mais si je démontre que l'appréciation de Sully, applicable aux profits donnés par la terre, est aussi celle des profits, je ne dirai pas du commerce, qui agiote, mais de l'industrie, que répondra-t-on?

En effet, d'après les bases généralement adoptées, depuis plus de soixante

ans, par les écrivains politiques de l'Angleterre, dans les discussions du Parlement, les profits des manufactures sont estimés à 10 pour 100 du total de leur produit ; ceux du commerce extérieur et maritime, de même à 10 pour 100 du total des importations et exportations réunies (1). Or, dans la règle de Sully, les profits du capital terre sont représentés par 10, et si pour celui de l'industrie et des manufactures le produit net est encore 10, en supposant même les capitaux inégaux, le *dixième* de Sully sera toujours la dîme, le décime. Nous retombons toujours sur le setier de blé ou sur sa valeur en marc d'argent pur. Quoi qu'on fasse, messieurs, cela est évident comme la lumière.

Arrivons à la comparaison finale et intrinsèque du setier de blé et du marc d'argent, au prix que l'un et l'autre ont aujourd'hui sur le marché, abstraction faite maintenant du nombre de setiers, de demi-marcs ou de dixièmes que l'impôt récolte sur le sol de la France ; voyons si le setier de blé et le dem-imarc d'argent pur sont à l'heure actuelle comme le voulait Sully.

Le prix du setier (1 hectol. 56 lit.) est à 31 fr., le demi-marc d'argent pur est à 27 fr. 77 c. Le setier achète donc plus du demi-marc. Selon Sully il devrait acheter le demi-marc, ni plus ni moins. Quelle est la conclusion qu'on doit en tirer? serait-ce que l'impôt serait plus lourd à acquitter pour le contribuable non laboureur ?

Messieurs, dans le prix des choses de notre société moderne, il faut aussi tenir compte des papiers de crédit, qui ne sauraient influer sur la valeur de l'or et de l'argent de la même manière que sur le prix du blé et des autres denrées ou marchandises. Secondement, la source de l'inégalité entre le setier et le demi-marc d'argent pur, c'est que ce demi-marc n'est pas aussi demandé que le blé sur le marché ; et, en effet, cette conclusion est conforme avec ce que nous apprend la statistique de la France, où nous trouvons qu'elle a besoin pour sa consommation de huit cent mille hectolitres de blé étranger qui lui font défaut. La production, malgré la pomme de terre qui y supplée, est donc insuffisante (*voir* la proposition de Locke); d'où il est évident que le prix du blé doit s'élever en proportion de ce qui manque. Et enfin, c'est que les impôts croissants, et la cherté, pour l'agriculture, des capitaux attirés par le haut intérêt de la dette publique, augmentent les avances de la production. Quelles seraient les perturbations qu'éprouveraient nos changes, le prix du setier de blé et d'autres denrées, en cas de guerre européenne? On peut maintenant s'en faire une idée. Qu'arriverait-il dans le cas des emprunts forcés, d'une banqueroute publique, ou d'un papier-monnaie? Ce qui est arrivé toujours ; les convulsions, les agiotages que nous avons expérimentés ; les mêmes que l'Angleterre a eu à subir, lorsque, après avoir soudoyé les coalitions de l'Europe contre nous, elle s'est vue au-dessous de ses besoins d'or et d'espèces monétaires. Mais quelle que soit

(1) Les profits du commerce intérieur ne sont calculés en Angleterre qu'au 3/4 de ceux des manufactures, soit $\frac{7}{10}$; ceux du commerce de détail à moitié, soit $\frac{5}{10}$.



l'opinion que l'on ait sur ces matières, toujours est-il que la règle de Sully explique les mouvements financiers et les atteintes à la fortune publique sous toutes les faces et dans tous les temps, et c'est pourquoi nous avons avancé que Sully n'avait pas été seulement un financier-banquier, capable d'agioter, s'il l'eût voulu, mais un financier politique, un homme d'Etat, parce qu'il a créé et formulé une règle, là où tous les autres se sont tus et se taisent.

Il serait trop long de tirer de son théorème toutes les conclusions importantes qui en découlent.

Il mourut le 23 décembre 1641, ayant eu la satisfaction de voir sa pensée réalisée, en ce qui touche seulement l'équation du setier de blé avec la valeur réelle du demi-marc d'argent, mais non en ce qui concerne le setier unique auquel il avait fixé l'impôt. Après avoir quitté les affaires, il se crut obligé de rendre un compte détaillé de l'origine de sa fortune (1). C'était un grand exemple donné à tous ceux qui depuis ont eu le maniement des deniers publics.

Du côté de Sully je vois la science, l'ordre, la prévoyance qui conduit, l'intelligence qui dispose. Voilà pourquoi j'ai dit que son génie était beau, et la justesse de ses idées évidente comme la lumière.

AUGIER,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

DES VARIATIONS ET DES PROGRÈS DU DROIT PÉNAL EN ITALIE, DEPUIS LA RENAISSANCE DES LETTRES JUSQU'A PRÉSENT,

Par Piétro ULLOA,

Procureur général à la grande Cour criminelle de Trapani. — 3e édition 1842.

L'Italie compte d'illustres publicistes, de savants jurisconsultes depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le but de l'auteur contemporain est le même que celui de ceux qui l'ont précédé, la réformation de la législation répressive. Il a su, dans un cadre très-restreint, résumer avec précision et clarté toute

(1) Dans ses *Mémoires*. Les *Mémoires* de Sully sont utiles à consulter, mais dans l'édition antérieure à 1707, celle où les secrétaires de Sully s'adressent à lui en ces termes : « Vous dites « au roi... Vous proposâtes à Sa Majesté... Ordonnâtes aux intendants... » A cette époque les Jésuites s'emparèrent de la direction d'une nouvelle édition entièrement à leur avantage, dans laquelle disparut le procès de Jean Châtel, et surtout le motif de leur rappel, etc. Les interpolations jésuitiques se sont aussi portées sur les affaires des finances, car les bons Pères cherchaient à amoindrir Sully qu'ils détestaient, et Sully le leur rendait bien.



l'histoire du droit pénal dans les divers Etats dont se compose la péninsule italique.

Son premier chapitre, qui sert d'introduction, est une esquisse fidèle de l'état de la science législative à l'époque de l'invasion des hordes du Nord, une analyse raisonnée et concise des lois et de l'organisation judiciaire des Romains. Il fait ensuite l'histoire de la jurisprudence de son pays jusqu'à la fin du XVe siècle.

Le XVIe siècle a ouvert l'ère d'une réformation sociale dans toutes les parties du monde connu. C'est l'époque des études rationnelles. Celle de la philosophie législative est l'œuvre du XVIIe siècle.

On pourrait faire remonter plus haut l'origine de cette réformation dans les sciences politico-morales et politiques. Un Français en avait formulé le principe, en proclamant le libre arbitre; ce Français, dont le nom est dans tous les souvenirs, doit sa célébrité séculaire moins à ses ouvrages qu'aux malheurs qui ont signalé son orageuse existence. Ce Français, c'est Abailard.

Fondateur d'une école, il avait posé pour base de son enseignement cet axiome : *L'homme ne doit croire que ce dont il est convaincu après examen.* Ce ne fut que quatre siècles plus tard que Luther, s'emparant d'une partie de cette proposition hardie, a provoqué cette lutte terrible, qui s'est prolongée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et qui a donné lieu à cette immense succession de lois répressives et d'ouvrages de controverse qui encombrent les bibliothèques. Cette polémique, souvent sanglante et toujours passionnée, n'a perdu de son intensité que depuis la fin du XVIII siècle. Les gouvernements italiens n'ont pris qu'une part indirecte dans les guerres dont la religion était non la cause, mais le prétexte; mais l'Italie comme l'Espagne ayant maintenu l'Inquisition, les publicistes des deux péninsules n'ont pas osé manifester leur opinion sur cette redoutable juridiction. Beccaria lui-même n'a hasardé quelques observations philosophiques à ce sujet qu'en voilant sa pensée; il a donné à cette partie de son œuvre un titre vague et mystérieux.

Le chapitre VII du livre de notre savant collègue Ulloa est un des plus remarquables. L'auteur y discute avec une rare et consciencieuse impartialité la doctrine de Beccaria et de Filangieri. Le *Traité des Délits et des Peines* du premier et *la Science de la Législation* du second sont lus et traduits en français et se trouvent dans toutes nos bibliothèques. M. Ulloa ne parle que d'un seul publiciste français, Montesquieu; mais il garde le silence sur les auteurs spéciaux, dont les ouvrages ont eu une grande influence sur la réformation de la législation criminelle : Pastoret, Prost de Royer, Servan, Elie de Beaumont, Vasselin et beaucoup d'autres que je pourrais citer et dont j'ai exposé les doctrines dans une traduction annotée de Beccaria, publiée en 1821. Condillac, pendant son long séjour à Parme, s'était lié de la plus étroite amitié avec Beccaria, et c'est dans leurs entretiens intimes que l'auteur du *Traité des Délits et des Peines* a puisé l'idée première de son œuvre, dont les commentaires de Voltaire, de

Servan et d'Helvétius sont le complément nécessaire. Beccaria et Filangieri ont expliqué avec une rare habileté et avec une courageuse franchise les théories des lois répressives en Italie. M. Ulloa en a tracé l'histoire avec un égal succès. Sa haute position dans la magistrature, son expérience impriment à son œuvre une grande autorité. C'est l'œuvre d'un savant jurisconsulte et d'un bon citoyen, d'un magistrat éclairé, et d'un philosophe ami de la justice et de l'humanité. La réformation des lois répressives n'est encore qu'un vœu, mais elle deviendra une réalité : ce n'est plus qu'une question de temps. Une traduction française de l'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous rendre compte serait un nouveau service rendu à la science ; une place honorable l'attend dans les bibliothèques des magistrats, des jurisconsultes et des législateurs, entre Beccaria et Filangieri.

Je conclus à ce que l'ouvrage de M. Ulloa soit déposé à la Bibliothèque de l'Institut Historique, et qu'une lettre de remerciement soit adressée à l'auteur.

DUFEY (de l'Yonne),

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

SUR UNE TÊTE ANTIQUE TROUVÉE DANS LA COMMUNE DE POUILLY, PRÈS DE SEURRE (CÔTE-D'OR).

Notre collègue M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre, que nos lecteurs connaissent depuis longtemps, continue à recueillir avec un zèle digne d'éloge les objets d'antiquité que l'on découvre dans les localités voisines de celle qu'il habite. Cet antiquaire éclairé nous a envoyé, il y a plusieurs mois, le dessin d'une tête antique trouvée dans la Saône, dessin fait par lui avec autant de talent que de fidélité. Il a en même temps prié la quatrième classe de donner son opinion sur ce morceau de sculpture. Nous croyons, après examen, ne pouvoir mieux faire connaître ce débris de l'art gallo-romain qu'en reproduisant deux lettres de M. Gauthier Stirum lui-même, dont la seconde complète et contrôle judicieusement la première.

« Dans le courant de l'année 1841, des ouvriers occupés dans la commune de Pouilly, près de Seurre, à extraire du gravier du fond de la Saône, ramenèrent avec la drague un pesant bloc de marbre blanc représentant une tête de femme détachée du corps, sans doute par accident, ainsi que l'indique l'inégalité de la pierre sous le cou.

« On a trouvé dans le même lieu diverses médailles de bronze. C'est là que furent découverts les objets dont j'ai envoyé les dessins à l'Institut Historique à la fin de juin 1842, et sur lesquels M. Brillouin a fait un rapport qui a été inséré dans le journal *l'Investigateur* (104e livraison, mars 1843, p. 118). On y a



remarqué des restes de maçonnerie qui paraissent être la base d'un ancien édifice, d'un temple, peut-être, qui, dans le temps, fut probablement construit sur une des rives de la Saône; et ce qui le ferait présumer, c'est que plusieurs fragments de marbre façonnés et sculptés de différentes manières ont été tirés par les dragueurs du fond de l'eau, ainsi qu'un assez grand nombre d'objets d'art. Ces restes de fondations, par suite des dégradations de terrain occasionnées par les débordements assez fréquents de la Saône, se trouvent maintenant à peu près au milieu du lit de cette rivière.

« La plupart des objets d'art que le hasard fit rencontrer dans ce lieu étaient déjà détruits ou dispersés lorsque cette découverte parvint à ma connaissance. La tête seule a été sauvée de la destruction par les soins de l'estimable curé de Pouilly, qui prit cette antique sculpture sous sa protection, et m'en fit hommage.

« J'ignore si cette tête a fait ou non partie d'une statue entière ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que la partie supérieure est plane, que depuis l'occiput jusqu'à la base du cou le marbre est brut par derrière ; on peut en conclure que cette tête a dû appartenir à une cariatide qui soutenait une corniche ou tout autre objet.

« Il sera peut-être difficile de dire à quelle espèce de temple appartenait la statue dont la tête fait le sujet de ce rapport. Cette dernière ne présente aucun attribut, aucun ornement qui puisse aider l'antiquaire à établir son opinion ; elle est nue, et les cheveux de chaque côté de la figure sont relevés en torsade.

« Le nez est détruit, ainsi qu'une partie de la lèvre supérieure ; malgré cette mutilation on remarque encore des beautés dans l'ensemble de cette figure, et du talent dans l'exécution.

« Cette tête colossale a $0^m,359$ de hauteur ; la figure isolément a $0^m,221$ depuis le dessous du menton jusqu'à sa sommité, et le cou $0^m,108$.

« Je joins ici le dessin de cette sculpture, en laissant aux plus érudits que moi le soin de juger son mérite et son ancienneté. »

« Je m'empresse de vous adresser les renseignements demandés par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 20 de ce mois.

« La tête trouvée dans la Saône, et sur laquelle j'ai transmis quelques détails à l'Institut Historique, ne me paraît pas avoir appartenu à une statue entière, c'est à-dire sculptée *en ronde bosse*, ainsi que je l'avais pensé un moment. J'ai remarqué que derrière cette tête la pierre était absolument brute, et que le marteau seul en avait parcouru la superficie, afin de lui donner une régularité parfaite, qui lui permît de se rapporter exactement avec la maçonnerie de l'édifice contre lequel elle était sans doute appuyée.

« Le derrière de cette tête est donc plat du bas en haut et forme l'équerre avec la partie supérieure, qui est également plate et disposée de manière à faire croire que quelque chose de régulier a dû y être superposé. On n'y remarque

aucune lésion ni fracture. Ce sont ces détails, que j'avais négligés dans ma première lettre, qui m'ont porté à croire que cette tête avait nécessairement fait partie d'une cariatide.

« J'avais déjà fait partir ma lettre et mon dessin lorsque j'eus la certitude que cette tête n'était pas de marbre, mais de pierre. Je présume que ce n'est qu'un beau et brillant gypse ou pierre à plâtre, ainsi que l'a démontré l'expérience que j'ai faite en soumettant un fragment de ce gypse au contact de l'acide nitrique, sur lequel ce corrosif n'a produit aucun effet.

« Je suis convaincu que cette tête a servi d'ornement à un temple qui a dû exister sur la rive droite de la Saône. Ce temple, selon la tradition, a été dans la suite consacrée à saint Jean, et puis entièrement détruit par les envahissements continuels de la rivière.

« Les fondations que je vous ai signalées dans ma première lettre, et que l'on a trouvées à peu près au milieu du lit de la Saône, les objets d'art que le hasard a fait rencontrer près de ces mêmes fondations, ainsi que des médailles et la tête elle-même, m'ont confirmé l'existence en ce lieu d'un temple païen.

« Je ne puis rien ajouter de plus aujourd'hui; mais j'espère que de nouvelles découvertes me permettront de répondre mieux aux désirs de l'Institut Historique. »

Chargé par mes collègues de la quatrième classe d'examiner le dessin envoyé par M. Gauthier-Stirum, je reconnus tout d'abord, à la forme du cou, que cette tête n'avait pu appartenir à aucune statue. Les nouveaux détails contenus dans la seconde lettre sont venus confirmer cette opinion, qui est aussi celle des antiquaires de la classe auxquels ce dessin a été présenté. Comme objet d'art, ce morceau a du mérite; le travail en est pur et d'un goût assez élevé. On y reconnaît sans peine le caractère romain. L'auteur appartenait certainement à une école qui n'avait pas encore perdu les bonnes traditions de la Grèce et de l'Italie.

Nous ne pouvons que féliciter M. Gauthier-Stirum d'avoir pu conserver ce morceau, et l'engager à entreprendre de nouvelles recherches. Le sol de la France recouvre encore sur bien des points des richesses archéologiques; dans l'intérêt de l'art et de la science historique, c'est un devoir de les mettre au jour.

FOYATIER,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

QUELQUES NOTES NÉCROLOGIQUES SUR NOTRE COLLÈGUE FEU THOMMEREL, PROFESSEUR D'ANGLAIS AU COLLÉGE ROLLIN.

Messieurs, vous m'avez chargé d'une tâche aussi difficile que douloureuse à

remplir. Vous regrettez tous la perte que nous venons de faire dans un collègue qui, avec un caractère bon et aimable, possédait des connaissances très-vastes et très-profondes. Il est à plaindre que nous ne soyons pas en état de communiquer plus de détails sur la vie de M. Thommerel; car, malgré les demandes réitérées auprès des professeurs du collége Rollin, nous n'avons rien appris que ce qui regarde sa vie littéraire. Né en Normandie, où il a commencé ses études, il vint encore jeune à Paris pour compléter son éducation. Il a acquis les différents titres de l'Université, depuis celui de bachelier jusqu'à celui du docteur ès-lettres. Après avoir dirigé l'éducation du fils du maréchal Macdonald, il est entré au collége Rollin comme professeur d'anglais. Il se passionnait pour l'étude, et c'est à force de travailler qu'il nous a été enlevé. Après s'être relevé d'une fluxion de poitrine, les médecins lui conseillaient de faire un voyage en Italie et en Grèce; mais c'était en vain, la maladie fut lente et mortelle.

Quant à ses ouvrages, vous les connaissez, messieurs; vous vous rappelez encore l'éloge mérité que notre honorable collègue M. Aguesse a fait de ses deux recueils de la littérature anglaise sur les *British poetes* et *British prose writers*. Moi-même j'ai relevé le mérite immense d'un ouvrage qui depuis a gagné le prix de linguistique à l'Académie Française; ce travail a pour titre : *la Fusion de l'Anglo-Saxon et du Franco-Normand*. Il avait fait les études les plus variées sur la comparaison des langues de l'Europe pour compléter son ouvrage de prédilection, mais la mort ne lui a pas laissé le temps de l'achever.

Il a traduit encore deux romans anglais : l'un, intitulé *le Cœur d'acier*, a paru, mais l'autre, *le Dernier Épicurien de Thomas Moore* n'est pas publié encore.

W. N.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 3 mai, sous la présidence de M. Prat, président. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire donne lecture de la correspondance, et des livres suivants offerts à la classe : *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, etc., tome IV; *Histoire universelle*, par César Cantù, en français, tome II; *Biografia dei capitani avventurieri dell' Umbria; Archivio storico Italiano*, tome VII. Ce dernier ouvrage est renvoyé à M. Renzi, chargé de rendre compte des volumes précédents. M. H. Prat se charge de rendre compte du deuxième volume de l'*Histoire universelle*, par M. Cantù. M. Dufey de l'Yonne, invité par M. le président à rendre compte

des ouvrages de géographie de M. F. de Luca, et de l'*Histoire d'Espagne*, par M. Miquel, fait observer que ses occupations ne lui ont pas permis de déposer ses rapports sur le bureau de la classe aujourd'hui; mais il s'engage à venir les lire à la prochaine réunion. L'ordre du jour appelle l'élection d'un vice-président adjoint à la place de M. le docteur Buchez, élu vice-président adjoint de l'Institut Historique. M. le comte Holinski obtient au scrutin secret la majorité des voix, et il est proclamé par le président vice-président adjoint du bureau de la classe pour cette année.

M. Renzi, sur l'invitation de M. le président, communique à la classe la liste des questions qui doivent être traitées au Congrès. (*Voyez* le Discours de clôture, livr. 118, du Congrès.) M. H. Prat, président, déclare qu'il traitera une question à la séance du mois d'août, et il espère que son exemple sera suivi par MM. les présidents des autres classes.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 8 mai sous la présidence de M. Alix. Trois candidats ont été présentés à la classe : le Père Bonucelli (*Angelo delle scuole pie*), professeur de belles-lettres, recteur du collége Nazaréen de Rome, par MM. E. Breton et Renzi; M. Florencio Vaula, docteur en droit à l'Université de Buenos-Ayres, par MM. le docteur Sigaud et de Bret; M. Petit, homme de lettres et architecte, par MM. le docteur Martin de Moussy et Auguste Husson. Une commission a été nommée par M. le président afin de vérifier les titres des candidats; elle est composée de MM. Alix, Renzi et Trémolière. M. le secrétaire donne lecture des titres de plusieurs ouvrages offerts à la classe, ce sont : *la Rivista Europea de Milan*; *Notice biographique de Casimir Delavigne*, en italien, par M. Calvi; *Bulletin spécial de l'Institutrice*; *Nouvelle explication de la légende Ducisit aquitanie*; *le Génie des femmes*, journal de M. Cellier. M. Darmès, de Lyon, fait hommage à l'Institut Historique d'un exemplaire d'un projet raisonné pour l'érection d'un monument à la mémoire du chancelier Gerson dans cette ville. Après une courte discussion, la classe décide qu'un rapport sera fait sur le projet en question. M. O. Leroy a été chargé de ce rapport.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques*, *mathématiques*, *sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 19 juin sous la présidence de M. le docteur Josat. M. le secrétaire de Lapalme, après avoir lu des lettres de MM. Barreau, Mancini et Borelli, communique à la classe les livres qu'on lui a offerts : *Almanach de l'Académie royale de Bruxelles*; *Bulletin de la même Académie*, tome XI; *Revue du droit français et étranger*, 2ᵉ livraison; *Bulletin de la Société de géographie*, février et mars; *Programme du Congrès scientifique de Nîmes*; *Assemblée générale de la Société de la morale chrétienne*; brochure de M. Gottfried Herman; *Annali universali di statistica*, *de Milan*; *Rapport de M. Lortet au maire de Lyon*. Cette brochure est renvoyée à

M. Frissard, chargé de rendre compte des ouvrages de M. Lortet. *Le Ore solitarie*, journal de M. Mancini, notre collègue de Naples, 1844; *Compte-rendu des travaux de l'Académie royale de Naplés*; *Farmacologia*, ou *Traité de pharmacie théorique et pratique*, par M. Giordano, notre collègue à Turin. M. Faurat est chargé de rendre compte de cet ouvrage. *Bulletin de la Société d'agriculture du Mans*; *Idem des sciences et arts de Meaux*, 1841-1844; *Bulletin de la Société maritime de Paris*; *Compte-rendu de la Commission royale d'histoire de Bruxelles*, septembre et octobre 1843.

MM. Borrelli et Mancini présentent, comme candidats à la troisième classe, MM. Scialoja et Bianchini, de Naples : le premier fait hommage à la Société d'un volume sur les principes d'économie sociale, et d'un Mémoire sur la propriété littéraire; le second nous adresse un volume écrit sur l'histoire économique et civile de la Sicile. MM. le chevalier Fabi-Montani, de Rome, et Renzi, présentent comme candidat à la classe M, le chanoine baron Sardi, demeurant à Rome. M. le président nomme trois commissions pour examiner les titres des candidats. L'ordre du jour appelle la nomination des membres qui doivent faire partie des divers comités pour l'année 1844. MM. Cellier du Fayel, Laroque et Colombat sont nommés membres du comité du journal; MM. Masson, Laroque, Colombat, Maigne et Cellier sont nommés membres du comité des travaux. MM. les docteurs Masson, Grenet et Treuille sont nommés membres du comité du règlement.

M. le président donne lecture d'un rapport de M. Dufey de l'Yonne sur l'ouvrage de M. Ulloa, procureur général à Trapani. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. M. le président propose ensuite la question suivante, qu'il se charge de traiter à la prochaine séance : *Faire l'histoire botanique et industrielle du thé, en exposant ses propriétés les mieux établies.*

M. Renzi propose à son tour la question suivante, pour être étudiée et discutée à la troisième classe : *Déterminer le changement que la destruction des forêts en France a produit dans l'état sanitaire et dans l'économie politique.* M. le président donne lecture d'un rapport de M. Bernard Jullien sur la Grammaire de M. l'abbé Prompsault. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le 26 juin sous la présidence de M. Foyatier, président. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le secrétaire donne lecture des lettres de trois candidats qui se présentent pour être admis à cette classe : ce sont M. Clert-Biron, présenté par MM. de Brière et Renzi; M. l'abbé Roux, archéologue, présenté par MM. Le Peletier d'Aunay et Renzi, et M. de Lima, peintre d'histoire à Rio-de-Janeiro, présenté par MM. le docteur Sigaud et de Bret. Une courte discussion suit la présentation du premier candidat, pour savoir si un candidat qui présente des titres pour la troisième classe peut être reçu dans la quatrième classe. MM. l'abbé Auger, de Brière, Marcellin et Renzi prennent part

à la discussion. M. le président nomme ensuite une commission, composée de MM. l'abbé Auger, Marcellin et Frissard, pour examiner les titres de M. Clert-Biron. Il nomme une seule commission, composée de MM. Foyatier, Debret et Renzi, pour examiner les titres des deux autres candidats.

⁂ Le vendredi 28 juin a eu lieu l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*), sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. M. le secrétaire, après la lecture et l'adoption du procès-verbal, donne lecture à l'assemblée de plusieurs lettres. M. Martinez de la Rosa remercie l'assemblée générale de l'avoir élu président honoraire. M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Bruxelles, accuse réception de la collection des comptes-rendus de nos Congrès, et il nous envoie le complément de la collection du Bulletin de l'Académie. M. le ministre de la justice offre à l'Institut Historique le compte-rendu de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale en France, pour l'année 1842. M. le président nomme rapporteur de ces intéressants travaux M. l'avocat de Lapalme, qui sera chargé de lire son rapport à l'assemblée générale. M. Dufey de l'Yonne fait par écrit deux propositions touchant nos règlements. Après quelques observations de M. Renzi sur l'inexactitude des motifs allégués par M. Dufey, les propositions de ce dernier sont renvoyées à l'examen du conseil et des comités réunis. R.

CHRONIQUE.

TABLEAU DE QUELQUES MOTS DE LA LANGUE DES INDIENS DE LA GUYANE, COMMUNIQUÉ A L'INSTITUT HISTORIQUE PAR M. BÉLIÈRES, MEMBRE CORRESPONDANT DE LA 2e CLASSE ET MISSIONNAIRE APOSTOLIQUE DANS CETTE PARTIE DE L'AMÉRIQUE.

SUBSTANTIFS.

FRANÇAIS.	INDIENS.	FRANÇAIS.	INDIENS.
Abajoue	Inco kourali.	Air	Ouroli.
Abiès	Ipoboulou.	Alène	Sabato atolobo.
Abri	Pataia.	Alouette	Oumentobo.
Accouchée	Omai ignénoko.	Amadou	Saouaboné.
Accroc, déchirure	Ichlécago.	Ame	Amadalec.
Agami, oiseau d'Amér.	Agami.	Ami	Iagono.
Agneau	Maimbo.	Amorce, appât	Kovaïepôno.
Agonie	Iejtombé.	An	Nijirido.
Agouti, quad. d'Amér.	Agouti.	Ananas	Nano.
Aï, quadr. d'Amériq.	Aï.	Ancre	Ankora.
Aigle	Kouano.	Ane	Kavali.
Aigrette	Pigiro.	Anneau	Agnatano.
Aiguille	Akousa.	Anus	Iveséaoutatu.
Aiguillon	Ipoukago.	Anguille	Kômou.
Aile	Tonolo apolidief.	Arbre	Jala.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Arc	Jabali ourapa.
Arc-en-ciel	Palamou.
Argent	Saite tambo.
Balance	Chibalali.
Banane	Paloulou.
Branche	Aipounij.
Briquet	Séri.
Câble	Kabouïa.
Caillou	Tòpou.
Case, maison	Aouto.
Chapeau	Sambélélo.
Chien	Péro.
Collier	Kaseulou.
Corde	Koulawa.
Coude	Apolémale.
Couteau, canif, etc.	Malia.
Crique	Ipòlidou.
Cuivre	Akavano.
Diable	Ioloka.
Dieu	Alouma.
Doigt	Agnale senegali.
Eau	Touna.
Eclair	Cabéta.
Ecorce	Ipichpo.
Encre	Kale tamérod.
Femme	Woli kalina.
Fenêtre	Penséré.
Fer	Sipalali.
Feuille	Ali.
Fils	Pét».
Fille	Mia.
Flèche	Emoiko.
Fleur	Poïmé.
Fruit	Aipéri.
Fusil	Alakaboussa.
Hache	Ouï-ouï.
Herbe	Toubo.
Homme	Woli.
Lac	Okoïoumo.
Livre	Pogo.
Main	Agnale.
Mangue	Manga.
Mer	Palana.
Mère	Tata.
Miroir	Soupékili.
Montre	Véiou maliguido.
Moelle	Vévé mitó.
Monsieur	Banaré.
Mouton	Coubichi.
Muraille	Paxpolo taboulo.
Nuage	Kaboulouden.
Or	Tiamipo.
Oiseau	Tonolo.
Orange	Apourichina.
Orteil	Ipopolou iomou.
Papier	Kalito.
Peau	Kali napixpo.
Petit doigt	Agnale aboséglou.
Père	Papa.
Pied	Ipopolou.
Piment	Pómouï.
Pipe	Paipa.
Pistolet	Alakaboussa minibo.
Pluie	Konosa.
Poche	Chakirou.
Poids	Peroto.
Poisson	Wòto.
Poivre	Palaxko pépéri.
Porte	Etóboudé.
Pouce	Agnale iouni.
Poudre à tirer	Kouloupata.
Poule	Kolotogo.
Poussin	Koulojo.
Racine	Tobo.
Rivière	Cobosemé.
Sabre	Soupala.
Sage-femme	Oniko.
Singe	Maikou.
Tabac	Tamoin.
Tabatière	Iénou.
Tasse	Kalachi.
Tête	Taboulème.
Toit	Paranga.
Tonnerre	Conomel.
Trompette	Touloubeta.
Trou	Amikago.
Vent	Pépéieto.
Vent de tempête	Pépéieto polixpégnoso.

VERBES.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Abaisser	Allowono chipéné.
Abandonner	Ichépa.
Abattre	Nákòtoïe saimaïe.
Abdiquer	Tonono membo oupago
Abhorrer	Tonaligué étajkaïe.
Aborder	Emâko.
Aboyer	Jòoulòli.
Accabler	As imbéné.
Accélérer	Togamé bolitengo.
Accompagner	Oma énépotango.
Accóter	Molopo itiqula mago.
Accoucher	Omé iniénojo.
Accourcir	Ambouko.
Accourir	Togamé bolitengo.
Accrocher	Ainirtogo.
Accroupir (s')	Pòchpo motanté moé.
Accumuler	Ananoxko.
Acheter	Epeïekako kámicha.
Achever	Nimatei raba.
Admirer	Eneko pótomé.
Agacer les dents	Aërigué kelogo.
Agiter	Epékako.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Aider	Enninago.
Aiguiser	Iejtogo.
Aimer	Tòposé mousa.
Aller	Ousalaba.
Altéré (être)	Tésanolé.
Allonger	Aigougnago.
Allumer	Oulógo.
Amasser, amonceler	Ananoxko.
Amener	Enejko.
Amincir	Anoxko.
Amollir	Akikabodoulik.
Apaiser	Aoulama labaïko.
Aplanir	Sabatolo.
Aplatir	Pidotoli kasa.
Asseoir (s')	Otantou mokoa.
Avaler	Aimoko.
Boire	Ouogou xainéné.
Couper	Ixkotago.
Cracher	Otaïtono.
Cuire	Imojkako.
Donner	Mialo.
Dormir	Ouonnésalaba.
Écrire	Imérogo.
Éternuer	Achivano.
Entendre	Anetaxpama.
Être content, joyeux	Cougousa lagono.
Être debout	Poulé.
Faire	Gnalagomikassa.
Fleurir	Anoungo.
Fumer du tabac	Amaïmago tamoin.
Mâcher	Emajko.
Manger	Oléba xainéné.
Marcher	Elamabono.
Parler	Oloubana.
Porter	Enejko.
Priser	Ainataltaga tamoin Iko.
Regarder	Eneko.
Respirer	Olémano.
Retourner	Irama kolapa.
Ronfler	Onabo.
Siffler	Otaguinano.
Souffler	Ouroko.
Venir	Okoné.

PRONOMS PERSONNELS.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Je, ou moi	Aou.
Tu, ou toi	Amólo.
Il, ou lui, elle	Mosé.
Nous	Papoulo.
Vous	Paxpeulo.
Ils, eux, elles	Mando.

ADJECTIFS.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Affamé, e	Komouïa.
Affligé, e	Enoupa.
Agréable	Touboucliné.
Aigre	Tai.
Aigu, e	Taïataïa.
Ambitieux, se	Ióbodoli.
Amoureux, se	Iokousani mósé.
Ancien, ne	Tampoko.
Bas, basse	Pópo.
Beau, belle, joli, e	Iloupa.
Blanc, blanche	Tamouné.
Bon, ne	Touboucbné.
Dur, re	Dionaré.
gros, grosse	Ipòtomé.
Haut, te	Kavóné.
Jaune	Sacréjé.
Mou, molle	Iónapa.
Noir, re	Tokalaïé.
Rouge	Tabidé.
Vert, te	Ivépéri.
Odoriférant, te	Toupópolé.

ADVERBES.

FRANÇAIS.	INDIEN.
Abondamment	Poïmé.
Beaucoup	Pouïmé.

NOMS DES NOMBRES.

FRANÇAIS.	INDIEN.
1	Ovi.
2	Oko.
3	Oloua.
4	Okobaïmémé.
5	Touopouéma.
6	Ovi touopouéma.
7	Oko touopouéma.
8	Oloua touopouéma.
9	Okobaïmémé touopouéma.
10	Agniabàtoto.
11	Ovi agniabàtoto.
12	Oko agniabatoto.
13	Oloua agniabàtoto.
14	Okobaïmémé agniabàtoto.
15	Galina.
16	Ovi galina.

FRANÇAIS.	INDIEN.	FRANÇAIS.	INDIEN.
17...........	'Oko galina.	25...........	Oko-boubou.
18...........	Oloua galina.	26...........	Ovi oko-boubou.
19...........	Okobaïmémé galina.	27...........	Oko óko-boubou.
20...........	Boubou.	28...........	Oloua óko-boubou.
21...........	Ovi boubou.	29...........	Okobaïmémé óko-boubou.
22...........	Oko boubou.	30...........	Oloua boubou.
23...........	Oloua boubou.	40...........	Okobaïmémé-boubou.
24...........	Okobaïmémé boubou.		

QUELQUES PHRASES AVEC LA TRADUCTION.

Bonjour, Monsieur :
Énéqùan, Banaré.
Bonsoir, Monsieur :
Énépéton, Banaré.
Il lance une flèche :
Mosé emoiko pogago.
Qui a planté cet arbré ?
Mégolo toubouïéna jâla ?
R. C'est moi ; c'est toi ; c'est lui :
R. Aou ; amôlo ; mosé.
J'ai coupé une branche :
Itiotogo aipouij.
La racine est grosse :
Tobo ipôtomé.
L'écorce est dure :
Ipichpo dionaré.
La moelle est molle :
Vévé mité iônapa.
La feuille est verte, rouge, jaune, noire, blanche :
Ali évipéré, tabidé, sacréjé, tokalaïé, tamouné.
La fleur est belle, odoriférante :
Poëmé iloupa, toupôpolé.
Le fruit est bon :
Aipéri toubouchbné.
Monsieur, donnez-moi des mangues :
Banaré, manga mialo.
Donnez-moi de l'eau :
Touna mialo.
Cette case est jolie :
Aouto iloupa.
Aborder quelqu'un pour lui parler :
Ojkonekô lou baï.
Appuyer sa tête sur sa main :
Ibasalij tabouïéme agnalé.
Où est Pierre ?
Oïgaté Gnôlona ?
Où allez-vous ? Je vais pêcher.
Oïa mousa ? Otâlo.
Que faites-vous ? Je m'amuse ; je m'enivre :
Otemidiassa ? Gnésapimana ; touëtlé.
Où êtes-vous ? Me voici :
Oë gatouma ? Eloboa.
Où restez-vous ? Je reste à Iracoubo :
Oë gaté aï aouto ? Irakoubo déoua.
Il est paresseux :
Mosé akinou péma.
J'ai vu un beau poisson :
Aou eneko iloupa wôto.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS D'AOUT, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 7 AOUT 1844.

1° Lecture des rapports des commissions nommées pour examiner les titres de quatre candidats, dont un résidant et trois correspondants, qui se sont présentés à la classe dans la dernière séance.

2° Question posée par **M. MIQUEL Y ROCA** : *Quels ont été, pour la balance de l'Europe, les résultats de la guerre de succession d'Espagne ?* — **M. MIQUEL Y ROCA** ouvrira la discussion.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 14 AOUT 1844.

1° Lecture des rapports des commissions sur la candidature de deux membres correspondants, présentés dans la dernière séance.

2° Question soumise par **M. BADICHE** à la discussion de la classe: *Faire l'histoire des soirées littéraires dans les deux derniers siècles.*

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 21 AOUT 1844.

1° Lecture des rapports de **M. FRISSART**, ingénieur, sur les ouvrages hydrométriques touchant le Rhône, par M. Lortet, de Lyon.

2° Lecture du rapport de M. le docteur **CAFFE** sur le congrès scientifique de Strasbourg.

3° Discussion sur cette question proposée par **M. RENZI**: *Déterminer le changement que la destruction des forêts, en France, a produit sur l'état sanitaire et l'économie politique.*

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 28 AOUT 1844.

Discussion sur cette question, proposée par **M. DUTEIL**: *Déterminer les pricipes généraux de la symbolique au moyen âge.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 30 AOUT 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, de l'admission des candidats reçus par les classes.

2° Lecture du rapport de **M. LAPALME** sur les comptes rendus de l'administration de la justice criminelle, civile et commerciale en France, pendant l'année 1842.

3° Discussion.

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé jusqu'au jour de la réunion des classes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 79e et 80e livraisons, en vente : MM. Thomas Moore et le maréchal Oudinot. *Sous presse:* Paul Delaroche et De Sismondi.

Continuazione delle Ore solitarie, anno 1844. *Fascicolo secundo e fascicolo terzo.* Broch. in-8°, Naples, 1844.

Revue de Droit français et étranger, tome Ier, 5e livraison, mai 1844.

Bulletin de la Société maritime de Paris, 9e cahier, broch. in-8° Paris, 1844.

Della storia economica civile di Sicilia, del Caval. Ludovico Bianchini. 2 vol. in-8°; Palerme, 1844.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux, publications de mai 1841 à mai 1842. 1 vol. in-8°, Meaux, 1844.

Ensaio à cerca da tragedia, par T.-A. Craveiro. 4 broch. in-8°, Lisboa, 1843.

Le vice-secrétaire, Huillard-Bréholles.

L'Administrateur-trésorier, A. Renzi.

Ministère

DE

l'Instruction Publique.

2e *Division.*

ÉTABLISSEMENTS
SCIENTIFIQUES & LITTÉRAIRES.

1er *Bureau.*

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES,
SOUSCRIPTIONS,
INDEMNITÉS LITTÉRAIRES.

Fo 2077 p.
de l'enregistrement général.

Paris, 28 juillet 1844.

A Messieurs les membres de l'Institut Historique [1],

9, rue Saint-Guillaume-Saint-Germain.

Messieurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour appeler mon attention sur le journal publié par l'Institut Historique.

Je m'empresse de vous informer, Messieurs, que, par un arrêté en date de ce jour, je viens de SOUSCRIRE A VINGT EXEMPLAIRES *de cette publication, à dater du 1er juillet courant.*

Je suis heureux d'avoir pu prendre cette décision et VOUS PROUVER LE CAS PARTICULIER QUE JE FAIS DES TRAVAUX DE CETTE SAVANTE COMPAGNIE.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

LE PAIR DE FRANCE,

Ministre de l'instruction publique,

Villemain.

(1) L'assemblée générale du 26 juillet, après avoir reçu communication de cette lettre, a voté des remercîments à M. Villemain, ministre de l'instruction publique, et a chargé M. Renzi de la faire paraître en tête de cette livraison.

MÉMOIRES.

HISTOIRE DE LA DIGNITÉ ROYALE
ET DE SES INSIGNES,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS, JUSQU'A NOS JOURS.

La dignité royale est une de ces institutions dont l'origine se perd dans la nuit des temps. A quelque époque qu'on se reporte, on la trouve établie chez tous les peuples, et avec des accessoires qui donnent à cette haute dignité un caractère tout particulier.

On ne saurait nier que le titre de roi fût dans l'antiquité le plus grand auquel un homme pût prétendre et le plus digne d'ambition. César, revêtu pour la vie de la pourpre dictatoriale, égal aux plus puissants monarques du monde par la plénitude de ses pouvoirs, et leur maître par la force des armes, César n'était pas encore content : il lui manquait cette haute dignité qui n'eût rien ajouté à son influence, mais dont le titre fastueux aurait flatté l'orgueilleuse faiblesse de son cœur.

Cette autorité devait être fortement enviée, et ceux qui en furent investis n'eurent pas moins à redouter les menées ténébreuses des courtisans que les attaques ouvertes des conquérants étrangers. Aussi Mahomet, dans son *Coran* (surate XIXe), pour prouver à ses disciples qu'il n'y a qu'un seul Dieu, se sert de l'argument suivant : « S'il y avait d'autres dieux que le Seigneur, ceux-ci s'ef« forceraient de se frayer un chemin jusqu'à son trône. » Or, Dieu jouissant paisiblement et sans conteste de son autorité suprême, c'était, aux yeux du prophète arabe, une preuve irrécusable que le Seigneur était le seul de son espèce.

Des craintes incessantes des rois vinrent ce secret impénétrable des palais d'Orient, et les gardes nombreux dont la personne des princes est entourée ; gardes destinés dans l'origine à préserver les rois des attentats dirigés contre eux, et devenus par la suite un ornement indispensable de la dignité royale. De là encore ces essais de viandes et de boissons que nous trouvons chez les Persans dans la haute antiquité, et qui se sont perpétués chez les princes d'Europe, du moins jusqu'à une époque qui n'est pas fort éloignée de la nôtre.

Il y avait donc dans la dignité royale quelque chose de plus élevé que le premier rang, de plus respectable que l'autorité, de plus glorieux que le pouvoir.

C'est qu'effectivement les rois anciens, et surtout les rois d'Orient étaient bien plus que des chefs politiques : les rois étaient des prêtres, et même des dieux.

Chez la plupart des peuples d'Orient, une tradition constante supposait que les dieux, ou du moins des êtres surhumains, avaient régné sur la terre. Cette opinion se rattache aux idées cosmogoniques.

Mais cette tradition, qui est sans doute l'indice du gouvernement théocratique ou sacerdotal, laisse dans l'esprit que les peuples anciens se formulaient toujours la puissance prépondérante sous l'apparence d'un chef unique et sacré.

Presque partout les rois réunissaient dans leurs mains tous les pouvoirs; exerçant dans leur pays la même action que les divinités exercent dans le monde, les rois furent traités, avec assez de raison, de dieux terrestres. Il n'y avait là qu'une comparaison qui tenait bien moins de la flatterie que les titres de *Majesté*, d'*Altesse*, d'*Excellence* et de *Grandeur*, que l'on prodigue aujourd'hui aux rois, aux princes, aux ministres et aux évêques. Les Hébreux désignaient les rois par un nom qui signifie aussi un *ange* ou *délégué*, comme étant les représentants de Dieu, parce que les Hébreux, ne reconnaissant qu'un seul Dieu, ne pouvaient accorder ce titre à un simple mortel.

Les rois, étant donc des dieux sur la terre, ne pouvaient tenir leur autorité des nations qu'ils étaient appelés à gouverner, et, quoique leur élection fût souvent le résultat d'une intrigue, il fallait toujours que le peuple crût qu'ils lui étaient imposés par la volonté du Ciel. De là les cérémonies religieuses qui précédaient et suivaient l'élection des rois, cérémonies que je vais faire connaître bientôt.

Les plus anciens rois dont l'histoire fasse mention n'étaient guère, par l'étendue du territoire sur lequel s'exerçait leur autorité, que de faibles seigneurs féodaux; un canton, tout au plus une petite province, composaient tous leurs Etats. Tels devaient être ces rois de Sodome, de Gomorrhe, d'Adama, de Seboïn et de Bala qu'Abraham, qui est considéré par Justin comme un roi de Damas, vainquit avec trois cent dix-huit hommes qu'il avait amenés au secours des rois des Elamites, des nations de Sennaar et du Pont, attaqués par les premiers.

La faiblesse de ces petits rois, en général, et l'audace de quelques-uns en particulier, eurent bientôt dérangé l'équilibre, et le roi d'Elam, devenu roi de Perse, et ayant subjugué ses voisins, prit le titre pompeux de *roi des rois*; et encore aujourd'hui le roi de Perse, quoique le seul souverain dans son vaste empire, porte le titre de *chahin-chah* ou de *roi des rois*.

Les rois avaient une prérogative, refusée aux simples chefs de nations : c'était l'hérédité, qui, de même que dans la caste sacerdotale, s'étendait dans la ligne directe et revenait rarement aux branches collatérales.

Je vais vous parler maintenant de l'élection des rois.

Lorsque les Hébreux, fatigués de la tyrannie des juges, eurent enfin, par leurs prières, obtenu que Dieu leur donnerait un roi, Samuel assembla le peuple, tira au sort les tribus, puis les familles, et enfin les individus, et le sort tomba sur Saül, qui fut reconnu roi aussitôt. Mais il faut savoir que la veille Samuel avait sacré Saül et lui avait versé sur la tête une fiole pleine d'huile; on ne comprend

pas l'élection après le sacre. Du reste, c'est cette onction qui valait au roi le titre de *messie* ou de *christ*, qui signifie l'*oint* (l'oint du Seigneur).

Chez les Egyptiens, lorsqu'une race royale était éteinte, on élisait un autre roi de la manière suivante ; c'est Synesius (*de Providentia*) qui nous l'apprend. « Non loin de la ville de Thèbes se trouvent deux montagnes séparés par le « Nil. Sur la montagne située au delà du Nil, et nommée lybique, on plaçait « les compétiteurs au trône ; sur l'autre, appelée sacrée et égyptienne, on pla- « çait tout à fait en haut ceux du peuple à qui l'on permettait d'assister à la cé- « rémonie, et qui ne devaient faire autre chose que d'applaudir ce qui se passait « devant eux (il était défendu au peuple de se mêler de politique) ; et plus bas, « deux rangs de personnages, les prêtres et les nobles ou militaires. On faisait un « sacrifice afin que la divinité du lieu (*amoun*) fût présente à l'élection et donnât « aussi son suffrage. Alors on prononçait le nom d'un des candidats, qui devait « toujours être tiré de l'ordre des prêtres ou de l'ordre des militaires. Puis les « prêtres votaient en levant la main. Le vote d'un prophète valait cent mains, « celui d'un comaste vingt, et celui d'un zacore dix. Aussitôt après on nommait « un autre candidat, et l'on recommençait à voter. Le président de l'assemblée, « en votant pour l'un des deux, faisait l'équilibre des votes, s'il s'était mis du « côté où les votes étaient le moins nombreux ; alors on consultait les dieux et « l'on attendait longtemps qu'ils eussent fait connaître par des signes certains, « ou en apparaissant eux-mêmes, le roi qu'ils avaient créé, afin que le peuple « crût que son roi lui avait été donné par les dieux. » Après cette cérémonie, on procédait à l'initiation et au sacre du roi; car il fallait que le prince fût prêtre, s'il ne l'était déjà, afin d'être l'homme de confiance des prêtres. Les rois de Perse étaient aussi élus par les mages, et le jour de leur intronisation on leur faisait revêtir la robe de Cyrus, manger un cabas de figues et boire du lait aigre. Les rois tenaient à honneur d'appartenir au corps des mages, et un Darius prenait le titre d'instructeur des mages; ce n'est pas ce titre que nos déchiffreurs de cunéiformes ont trouvé sur les inscriptions persépolitaines.

Les Ethiopiens avaient la même manière d'élire leurs rois que les Egyptiens, qui l'avaient prise probablement d'eux.

Dans la partie de l'Ethiopie inférieure se trouvait un petit peuple nommé *Ptoemphanès*. Ce peuple s'était donné un roi assez remarquable, et dont le règne était fort paisible; ce roi c'était *un chien*. Plutarque, qui rapporte ce fait, nous apprend que ce singulier monarque ne voyait jamais son autorité méconnue, et qu'on ne cherchait point à le supplanter : probablement, aurait dit Mahomet, parce qu'il était à la cour le seul de son espèce. Ce prétendu roi manifestait ses volontés par ses mouvements, et les prêtres reconnaissaient fort bien ce qu'il fallait faire. Il est évident que ce roi n'était qu'une espèce de divinité fétiche.

Dans l'Inde, les rois issus de la race des Kchtryas, nés des bras de Brahma, le créateur ou père des êtres, sont censés donnés par le dieu même pour le bon-

heur des peuples. Constamment entouré de brahmanes qu'il doit respecter et dont il doit prendre les avis, il est, comme étaient jadis les rois d'Egypte, l'esclave du sacerdoce. Il ne peut jamais rien demander aux brahmanes, mourût-il de besoin, car ils le détruiraient lui et ses armées par leurs sacrifices et leurs conjurations magiques. C'est encore aux Brahmanes qu'appartient l'élection du roi ou *radja*.

En Chine, plusieurs dynasties se sont succédé et ont laissé de côté la question d'origine céleste. Cependant les premiers empereurs, qui n'étaient que des rois, *wang*, ont figuré comme des êtres divins : *Fohi*, né d'une éclair et portant une tête de chien, ne peut être regardé comme un personnage humain.

Les rois de Rome eurent toute la grandeur des monarques d'Orient, et Romulus, déifié, nous montre bien une tradition de l'usage oriental de donner le titre de dieu aux souverains. Après l'abolition de la dignité royale, les Romains, persuadés qu'un roi était cependant nécessaire pour offrir certains sacrifices, en instituèrent un qui n'avait pas d'autre fonction que celle qui se rapportait aux sacrifices ; quand ce singulier prince avait accompli les devoirs de sa charge, il se sauvait chez lui, emportant les malédictions du peuple, malédictions attirées seulement par son titre de roi. Salomon offrait le sacrifice trois fois l'année, et le roi d'Egypte l'offrait tous les jours. Les Athéniens avaient parmi leurs archontes un d'eux qui portait le titre de roi, et en cette qualité présidait aux mystères.

Si nous comparons la manière de vivre des souverains d'Orient, nous verrons que, tandis que Salomon avait un luxe immense, qu'il comptait dans ses écuries jusqu'à 40,000 chevaux de trait et 12,000 chevaux de selle, qu'il consommait par jour 90 mesures de farine, 30 bœufs, 100 moutons, sans compter la volaille et le gibier, qui étaient à l'avenant, et qu'il avait dans son palais 700 femmes ayant rang de reines, et 300 femmes du second ordre, ce qui ne l'empêcha pas de recevoir la reine de Saba, avec laquelle, disent les Arabes, il correspondait au moyen d'une colombe, le roi d'Égypte avait une vie très-frugale, ne mangeait qu'un peu de veau et d'oie, buvait peu de vin, n'avait qu'une seule femme, et tous ses actes de la journée étaient réglés comme dans un monastère. Levé au point du jour, il lisait ses dépêches, se baignait, faisait sa toilette, et offrait le sacrifice qu'il déclarait accueilli par les dieux ; le grand-prêtre prononçait des prières, faisait l'éloge du roi, et rejetait ses fautes sur les ministres ; car il paraît que, dans ce temps-là, les ministres étaient responsables.

Chez les rois d'Égypte, il existait une maison très-considérable, et la Bible nous apprend qu'il y avait entre autres un panetier et un échanson. Putiphar, dont la femme tenta la modestie du jeune Joseph, fils de Jacob, était chef des cuisines du roi et geôlier de sa prison, et non, comme le dit la Vulgate, général de ses armées : l'hébreu et les Septante sont formels.

Salomon avait douze grands-officiers, et les autres charges étaient fort nom-

breuses. On donnait à tous les officiers le titre d'eunuque, soit qu'ils le fussent réellement, soit que ce ne fût qu'un titre originaire.

Les empereurs d'Orient avaient une multitude de charges dans leur maison, et il n'y en avait pas moins de quatre-vingt-dix espèces différentes.

L'empereur turc, comme on sait, a une immense maison : tous les domestiques près de sa personne, les dignitaires, les eunuques pour garder ses femmes, forment un effectif considérable.

Les souverains d'Europe ont aussi une maison nombreuse, dont je n'ai pas besoin de vous parler.

On donnait aux rois le titre de seigneur ou de maître ; c'est ainsi que la Bible fait parler les sujets. Les Égyptiens leur donnaient le nom de *Pharaon*, qui signifie *violent*. Les Persans, les Arméniens, les Babyloniens les appelaient *Artaxercès*, qui signifie roi *grand lion*, ou courageux, selon Hérodote. Les Persans appellent aujourd'hui leur roi du titre de *chah*, qui n'est autre que le sanscrit *sha*, qui signifie *bon*. Les Turcs appellent leur empereur *padichah*, qui signifie *le bon maître*. Les souverains turcs donnent aussi ce titre aux rois de France dans leur correspondance. L'empereur de la Chine est appelé par ses sujets *le fils du ciel*, et en lui adressant la parole on lui donne le titre *de dessous des degrés*, ce qui signifie Votre Majesté. Lui se désigne ordinairement par la qualité d'*homme de peu*, suivant l'usage chinois, qui veut qu'on dise le contraire de ce que l'on pense.

Les anciens rois d'Égypte portaient sur la tête, pour marque de leur dignité, soit une couronne nommée *skhent*, ce qui signifie royal, soit une *tête de lion*, soit une *tête de taureau*, soit un *dragon*. Le lion désignait la force et le courage, le taureau la grandeur, et le dragon ou le serpent entortillé le droit de vie et de mort, parce que le serpent basilic tuait par son haleine. On portait aussi devant eux du feu dans un encensoir, à cause des sacrifices qu'ils offraient, et même des branches d'arbres. Ils portaient aussi des plumes, symbole de justice. Auprès d'eux on voit, dans les représentations hiéroglyphiques, des lions vivants : je crois que c'est ce qu'exprimait le nom de *Pharaon*. Il y a aussi un certain ornement en trois parties, surmontées chacune d'une sphère, et au bas desquelles sont des *uréus* : je soupçonne que c'est là le *skhent*.

Les rois d'Éthiopie avaient aussi le sceptre en forme de soc de charrue, qui désignait, dit-on, le champ des morts, et le pic ou *ascia*, qui pouvait indiquer le creusement des tombeaux, et qu'on retrouve sur les monuments romains : c'était pour dire que le prince était digne d'être enseveli. Quant au globe, il figure toujours la planète de Saturne, et non pas le soleil.

Salomon avait aux deux côtés de son trône, et sur le devant des marches, des lions de chaque côté ; on les retrouve sous les pieds des consuls, et, dans l'Orient, aux trônes des souverains indiens et de l'empereur de la Chine.

N'oublions pas la couronne, le sceptre et la main de justice, généralement portés par les rois : la couronne, symbole du dieu modérateur et conservateur

du monde; le sceptre chargé d'une fleur de lotus ou de lys, symbole du lieu où siégeait cette divinité; l'*amenthès* et la main de justice, symbole du juge suprême, de cette main qui indiquait à la fois le créateur et le juge des humains, représentés par les trois doigts levés. Chez les Hébreux, on ne donnait le titre de dieux aux juges que lorsqu'ils étaient au moins au nombre de trois.

On jugeait les souverains égyptiens après leur mort, et on les passait de l'autre côté du Nil pour les porter dans le tombeau creusé. Les prêtres faisaient l'éloge du roi, et le peuple, par ses murmures, empêchait quelquefois que le jugement des prêtres ne fût favorable à la mémoire du souverain.

Les rois d'Égypte recevaient des surnoms, tels que ceux de *chéri de Phtha*, de *dieu bon et brillant*, etc. Le monument de Rosette rapporte une longue tirade de titres que j'omets ici, mais parmi lesquels je signalerai le titre de *seigneur des périodes de trente années*, qualification qui se rapporte évidemment à la planète de Saturne ou *Amoun-Chouphis*.

Les souverains d'Europe devenus chrétiens ont adopté la cérémonie du sacre, et nos rois autrefois se faisaient donner l'onction sainte. Revêtus de la dalmatique du diacre, ils recevaient un véritable sacrement, qui était celui de la prêtrise. L'huile dont on les oignait était tirée d'une petite fiole ou ampoulle apportée, dit-on, au baptême de Clovis par une colombe venue du ciel. Ce même jour les rois de France, après avoir reçu l'onction, touchaient les scrofuleux, et une opinion répandue dans le public leur attribuait le pouvoir de guérir les écrouelles.

Il y avait autrefois à la cour de France un usage singulier : le jour du sacre du roi, le grand-maître de la maison, qui, sous Charles X, était le duc de Bourbon, prenait une serviette et servait le roi à table.

Chaque année, le Jeudi-Saint, le roi lavait les pieds à douze pauvres, en mémoire du lavement des pieds que Notre Seigneur opéra sur ses apôtres. Après la cérémonie, il y avait un grand repas donné aux pauvres, et les princes apportaient les plats sur la table.

Un autre usage non moins singulier était celui qui faisait un grand honneur de passer la chemise au roi. Cet honneur était dévolu au dauphin, quand il était présent, et en son absence à un autre prince; il en était de même des princesses à l'égard de la reine.

Une marque de faveur que tout courtisan savait fort bien apprécier était de porter le bougeoir du roi lorsque celui-ci se rendait le soir dans sa chambre à coucher. Ceux qui étaient admis au petit-coucher étaient dans la plus intime affection auprès du prince.

Il y avait à la cour un privilége qui était fort envié, mais qui n'était accordé qu'à un petit nombre de personnes : c'était le droit du *pour*. Lorsque la cour changeait de demeure, le maréchal des logis prenait les devants, et allait dans le nouveau château marquer à chacun le logement qu'il devait occuper. Cette indication se faisait sur la porte, et à la craie. Lorsqu'il s'agissait d'une per-

sonne d'un rang médiocre, le maréchal des logis mettait dessus la porte le nom seulement : *M. un tel;* mais quand il s'agissait d'un grand personnage, comme d'un prince ou d'un grand fonctionnaire de la maison du roi, il mettait : *pour M. le prince un tel,* et cette adjonction satisfaisait tout à fait l'amour-propre du personnage.

Dans le mémoire que je viens de lire je n'ai pas eu l'intention d'épuiser la matière, mais j'ai désiré obtenir ce résultat : c'est de faire voir que l'autorité royale était à la fois religieuse et politique, et que c'est principalement dans la première de ces propriétés qu'a résidé l'influence qu'elle a eue sur l'obéissance et le respect des peuples.

De Brière,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

GRAMMAIRE RAISONNÉE DE LA LANGUE LATINE,

PAR L'ABBÉ J.-H.-R. PROMPSAULT,

Aumônier de la Maison royale des Quinze-Vingts.

M. Prompsault vient de publier la troisième livraison de sa *Grammaire raisonnée de la langue latine;* cette livraison, qui porte le volume à 1056 pages, termine le *Traité des lettres, de l'orthographe et de l'accentuation,* dont il avait publié le commencement en 1842.

Il convient aujourd'hui de revenir brièvement sur cet immense travail, d'en faire connaître le contenu et les principaux détails, de porter enfin un jugement sur l'ensemble de connaissances qu'il présente.

Je rappellerai d'abord en substance ce que j'ai dit dans un premier article de cet ouvrage. M. l'abbé Prompsault a entrepris, sous le nom beaucoup trop modeste de *Grammaire latine,* une histoire générale et détaillée de la langue des Romains, soit d'après les monuments eux-mêmes, soit d'après les gammairiens qui se sont chargés de l'enseigner dans leurs livres ; il a pour cela recueilli une multitude de documents qui lui ont permis de suivre pas à pas à travers les siècles la marche de la langue latine, de constater les différentes modifications qu'elle a subies, d'appuyer ou de combattre ce que les grammairiens en ont dit jusqu'à ce jour, et de déterminer, avec autant de précision et de certitude que le sujet en comporte, les règles propres à chaque âge et à chaque espèce de latinité.

On voit déjà par ces mots que ce n'est pas une seule latinité, celle de Cicéron, par exemple, et de Virgile, que M. Prompsault veut nous faire connaître ;

es sont toutes les latinités très-différentes qui se sont succédé pendant les vingt-deux siècles qu'a duré la langue latine. Elles sont pour lui au nombre de quatre, savoir : la *haute latinité* ou celle du premier âge, qui commence à la fondation de Rome, et s'étend jusque vers les derniers temps de la république; la *belle latinité* ou *latinité du second âge;* elle commence vers le temps de Sylla, et finit avec le règne d'Auguste; la *moyenne latinité*, qui répond aux troisième et quatrième âges, c'est-à-dire au temps écoulé depuis la mort d'Auguste jusqu'à la chute de l'empire romain, et depuis cette époque jusqu'au XVe siècle, où la langue latine cessa d'être parlée; enfin, la *basse latinité*, c'est-à-dire la langue des écrivains de tous les âges, dépourvus de goût et de savoir.

Maintenant quelle marche générale suit M. l'abbé Prompsault dans l'exposé des règles variées du langage latin? Rien de plus simple et de plus régulier : sur tous les points, il a non-seulement lu les auteurs latins, il a surtout consulté les grammairiens anciens et modernes. Il appelle grammairiens anciens ceux qui sont antérieurs au XV$_e$ siècle ; les autres sont pour lui des grammairiens modernes. Les uns et les autres s'élèvent ensemble à environ trois cent cinquante, dont il donne la liste alphabétique à la fin de son volume, avec le titre détaillé de leurs ouvrages. Il a extrait de cette masse de livres toutes les opinions semblables ou divergentes sur toutes les questions qui se sont présentées, et les a rangées dans cet ordre : 1° doctrine des modernes; 2° doctrine des anciens; 3° discussion et principes; c'est-à-dire que, sur tous les points discutables en grammaire, son ouvrage est un résumé des innombrables grammaires latines composées depuis dix-neuf siècles et que le temps n'a pas détruites. Sous ce rapport, et quel que soit le parti qu'en tire l'auteur, on ne peut nier que la nouvelle grammaire ne soit un des ouvrages les plus riches de faits et les plus curieux en même temps qui aient paru sur ce sujet.

On conçoit d'après cet exposé quelle devra être l'étendue du travail de M. Prompsault; elle surpassera probablement les prévisions de l'auteur; elle dépasse déjà de beaucoup les dimensions que j'avais assignées; dans un premier article, sur des données insuffisantes, je disais que l'ouvrage aurait probablement quatre volumes de six à sept cents pages ; et je comptais pour un volume *le Traité des lettres, de l'orthographe et de l'accentuation* aujourd'hui terminé; mais, au lieu de sept cents pages, le volume en a mille cinquante-six : c'est plus de moitié en sus. Il est probable que les autres volumes augmenteront dans la même proportion; et, en effet, dans un travail du genre de celui de notre auteur, qui pourrait tenir lieu, à moins qu'on veuille faire des recherches toutes spéciales, de tous les ouvrages antécédents, on comprend qu'il ne faut pas s'arrêter, et que le patient collecteur de tant de faits ne saurait laisser de côté même les opinions qu'il combat, quand elles ont quelque valeur ou par leur date ou par l'ouvrage qui les renferme.

Souhaitons donc que M. l'abbé Prompsault mène heureusement à fin son grand ouvrage. Bien que le traité, aujourd'hui publié, puisse être considéré

comme un ouvrage complet, il lui reste encore à traiter, sans sortir de la grammaire élémentaire : 1° des mots dans leurs espèces et leurs formes spécifiques (déclinaisons, conjugaisons, etc.) ; 2° des mots considérés dans leurs familles (étymologie) ; 3° des mots considérés dans les phrases (construction et syntaxe). Ce sont peut-être les parties les plus importantes de son œuvre, si toutefois on peut dire que dans la grammaire élémentaire une partie soit moins indispensable que l'autre.

Quant à la première partie que nous avons aujourd'hui sous les yeux, qui traite des mots considérés dans leur matériel, c'est-à-dire dans leurs lettres et leurs syllabes, on se fera une idée de son contenu et de l'intérêt que présentent les questions qu'y traite l'auteur par l'énumération suivante des livres et de quelques-uns des chapitres. Après une introduction sur les notions préliminaires et la définition de la grammaire, vient le *Traité* proprement dit, qui comprend trois livres, le premier *sur les lettres de l'alphabet latin* (p. 16) ; le second *sur l'orthographe ou les lettres considérées dans les mots* (p. 84) ; le troisième, le plus long des trois, *sur l'accentuation* (p. 379).

Dans le premier, divers chapitres traitent, indépendamment des questions qu'on peut s'attendre à trouver dans une grammaire latine, *de l'origine et du nombre des lettres latines, et de la composition de l'alphabet latin aux différents âges de la langue ; de la prononciation des lettres, et de leur forme*. Dans le second livre, il y a des chapitres remarquables *sur la valeur et la prononciation des lettres dans les mots latins, sur les rapports ou sympathies des lettres, sur les changements amenés par l'euphonie dans la composition des mots*, enfin *sur les lettres considérées comme notes ou signes*. C'est à ce sujet que M. Prompsault a inséré dans son livre un catalogue alphabétique des notes abréviatives propres à certaines formules de droit et autres, qui remplit cent seize pages à deux colonnes ; en supposant en moyenne trente abréviations expliquées dans chaque colonne, c'est un total de près de sept mille explications données ici sur ces difficultés de lecture.

Le troisième livre, consacré, comme je l'ai dit, à l'accentuation, s'occupe des questions les plus délicates de la grammaire latine ; personne n'ignore quelle influence les différents accents ont sur la prononciation des langues, que c'est par là qu'elles diffèrent ou se ressemblent autant que par l'énonciation même des voyelles et des consonnes ; il convenait donc d'y donner tous les développements possibles ; aussi voyons-nous que M. Prompsault consacre à cette partie près de sept cents pages. Il distingue cinq espèces d'accents : 1° les *aspiratifs*, qui servent à marquer l'aspiration des voyelles (c'est l'esprit doux et l'esprit rude des Grecs), ou chez nous l'*h muette* et l'*h aspirée* : 2° les *métriques* ou *poétiques*, qui servent à marquer la quantité des syllabes : ce sont les signes de longueur ou de brièveté ; 3° les *toniques*, qui servent à marquer l'élévation ou l'abaissement de la voix sur les mots dont le discours est composé ; 4° les *discrétifs*, qui servent à la distinction de certains mots, qui sans cela se

confondraient (comme en français *la* article féminin, et *là* nom de lieu, *à* préposition et *a* verbe) ; 5° les *intercisifs*, qui servent à séparer les différents membres de la phrase. Ce sont, à proprement parler, les signes de ponctuation, mais plus nombreux, plus historiquement traités qu'ils ne le sont ordinairement. Il est incroyable combien M. Prompsault a réuni à cet égard de témoignages souvent contradictoires, dont l'opposition montre parfaitement du reste combien la matière est subtile et prête aux erreurs ou aux faux principes.

Après cet exposé rapide, et nécessairement incomplet, de ce que l'on trouve dans ce livre, il convient de dire ce que nous en pensons; je demanderai la permission de faire ici une distinction nécessaire ; l'ouvrage, si je m'en rapporte à son titre, est une *grammaire;* il peut donc être considéré sous le rapport de la science de l'auteur, et sous celui de son emploi dans l'enseignement.

Quant à ce dernier usage, tout le monde comprendra qu'il n'est pas facile de mettre entre les mains des écoliers un livre de plus de mille pages, où il n'est encore question que des lettres et des syllabes latines. Ajoutez que la grammaire est constamment polémique et critique, et qu'en général il n'est pas bon d'apprendre aux enfants que les plus habiles ne sont pas d'accord sur ce qui leur est enseigné : c'est ébranler d'une main ce que l'on cherche à édifier de l'autre, c'est vouloir leur faire prendre en défiance et en mépris ce qu'ils apprennent.

Il en est tout autrement des maîtres, qui doivent, autant que possible, savoir ce qui s'est dit pour et contre telle doctrine ; qui d'ailleurs trouvent dans cette connaissance mille moyens de jeter sur leurs leçons de l'intérêt et de la variété; je n'hésite donc pas à recommander aux professeurs l'emploi de la grammaire de M. Prompsault, en leur laissant, bien entendu, le choix des passages qu'ils croiront convenir à leur enseignement, ainsi que le parti à en tirer.

Sous le rapport de la science, je n'ai rien à dire de nouveau : elle est immense ; M. Prompsault s'est livré à des recherches que peu de personnes auraient le courage d'entreprendre, et il fait preuve en mille endroits d'une érudition bien rare. Je n'ai fait, sous ce rapport, à son ouvrage qu'un seul reproche, que je reproduis ici, parce qu'une note insérée par M. Prompsault à la fin de son livre m'induit à croire que mon observation a été mal comprise. J'ai dit dans mon premier article qu'on regretterait toujours que les citations ne soient presque jamais indiquées chez lui que par le nom des auteurs ou le titre des ouvrages ; j'aurais désiré (et je ne suis pas le seul) que la page ou le chapitre fussent marqués précisément, afin que les vérifications fussent toujours faciles et rapides. Notre auteur, dans l'espèce de post-scriptum qu'il place, en date du 14 février 1844, à la dernière page de son livre, écrit : « Quelques personnes ont paru suspecter la fidélité de mes citations ; je dois leur dire que, loin d'appréhender une vérification sévère, je l'appelle au contraire de tous mes vœux. » Je répondrai à M. Prompsault que personne ne suspecte sa fidélité ; il

faudrait avoir perdu le sens pour croire qu'il s'est amusé à remplir de faussetés un ouvrage considérable. On croit seulement à la possibilité de l'erreur; et comme cette possibilité tombe indifféremment sur toutes les citations, on veut pouvoir vérifier. C'est la condition commune de tous les ouvrages d'érudition.

M. Prompsault nous dit qu'il appelle de tous ses vœux cette vérification. Je n'en doute pas; je dis seulement qu'il n'a rien fait pour la faciliter. J'aurais volontiers cherché dans une page déterminée, ou dans un court chapitre, une citation de Despautère ou de Lancelot; s'il faut pour la retrouver parcourir tout le volume, en n'étant guidé que par l'ordre des matières ou même la table de chaque ouvrage, j'y renonce et ne vérifie point. Voilà tout ce qu'a voulu dire l'objection à laquelle notre auteur fait allusion, et je crois exprimer la pensée de beaucoup de lecteurs, en disant que la note de M. Prompsault ne la détruit point.

B. Jullien,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ALBUM DE LA HISTORIA DE ESPAÑA.

ALBUM DE L'HISTOIRE D'ESPAGNE, PAR DON LOUIS MIQUEL Y ROCA.

(Première époque).

Ce titre plus que modeste ne promet qu'un de ces ouvrages de fantaisie dont le fond appartient à l'histoire, mais dont les auteurs varient la forme au gré de leur imagination. Mais l'œuvre dont j'ai à vous rendre compte est sérieuse et exécutée avec cette régularité rigoureuse, cette impartialité éclairée qui caractérise l'historien. L'auteur a suivi l'ordre chronologique des faits. Il a compris que pour intéresser il devait être vrai. Il cite toutes les sources où il a puisé.

Il a divisé son plan en cinq époques, dont la première, la seule qui soit publiée, comprend les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Goths exclusivement.

Son introduction a une couleur toute poétique. Il prélude par une invocation à cette Espagne, patrie de l'honneur et de la constance; dans son enthousiasme filial il la place au-dessus de toutes les nations du globe. A l'Espagne sa première pensée. Après avoir payé à son pays ce pieux tribut d'amour et de dévouement, l'auteur esquisse rapidement et avec la plus franche sagacité les diverses traditions sur l'origine des Espagnes, et il raconte les traditions sans les accepter comme des vérités. Tout est mystérieux, tout est vague dans les premiers temps de l'histoire des nations. Ce premier chapitre est intitulé *Gergon*, considéré comme le Sésostris de la péninsule ibérique. La mythologie nous le représente ayant trois têtes. Il était le roi-pasteur des trois îles, Majorque, Minorque et Iviça.

En rappelant ces versions traditionnelles, l'auteur n'en accepte aucune. L'exemple de ses devanciers n'a pas été contagieux pour lui. La chronologie pour les temps antérieurs à Cyrus n'offre que des dates incertaines, que des probabilités plus ou moins spécieuses.

Il raconte l'établissement des Phéniciens sur le littoral de l'Andalousie, où ils fondèrent Cadix, qui fut pendant une longue série de siècles l'une des plus puissantes métropoles commerciales des deux mondes. Accueillis par la plus généreuse hospitalité, ils s'érigèrent en maîtres souverains de cette belle et riche province.

L'injustice à la fin produit l'indépendance; les fiers Andaloux se réunissent, et, guidés par un chef habile et valeureux, ils battent et chassent de la péninsule les Phéniciens. Les historiens espagnols nous ont religieusement conservé le nom du héros libérateur; il s'appelait Bauzio Capetto.

De tous les peuples connus, nul n'a subi plus d'invasions, et nul n'a manifesté plus de dévouement et de constance pour s'affranchir de la domination étrangère que le peuple espagnol, et les événements de ces derniers temps ont prouvé que la génération actuelle a conservé la noble et courageuse énergie des temps anciens.

Plusieurs siècles s'étaient écoulés depuis l'expulsion des Phéniciens par les milices andalouses, lorsque l'Espagne devint le théâtre de la lutte de Rome et de Carthage qui se disputaient l'empire du monde. L'Espagne fut forcée d'intervenir dans ces sanglantes querelles pour défendre son indépendance. Quels glorieux souvenirs rappellent Sagunte et Numance! M. Y Roca a peint à grands traits les phases diverses de ces terribles drames. Ces deux grandes cités n'existent plus que dans l'histoire. Sur leurs ruines se sont élevées deux petites communes; elles ont perdu jusqu'à leur nom. *Morveda* et *Puento de Garai* n'offrent au voyageur nul monument qui lui rappelle l'antique illustration de ces lieux à jamais célèbres, pas même une simple inscription qui apprenne que là florissaient et périrent Sagunte et Numance (535, 538 de l'ère romaine).

Viriate, homme du peuple, se mit à la tête des insurgés lusitaniens, soutint pendant quatorze ans une lutte glorieuse contre Rome. Vaincue sur tous les champs de bataille, Rome le fait assassiner (609 de l'ère romaine). Sertorius, à la fin du même siècle, a relevé l'étendard de Viriate; Rome lui oppose ses plus valeureuses légions et ses plus habiles généraux, Pompée et Metellus; l'Espagne a reconquis son indépendance. Sertorius est à la fois le libérateur et le législateur de la péninsule. Victime d'un guet-apens, il meurt assassiné par le prétorien Marcus Perpenna (681 de l'ère romaine).

Le chapitre consacré à la Cantabrie intéresse essentiellement la science historique. L'auteur a tracé avec autant de bonheur que de talent le tableau des mœurs, du caractère, et du gouvernement patriarcal de cette intéressante peuplade trop peu connue.

La situation de l'Espagne sous les empereurs termine la narration historique de cette première partie de l'œuvre de M. Y Roca. Il termine par un examen

approfondi et intéressant des phases diverses des sciences, des arts, de l'agriculture, des mœurs, des coutumes et du culte de l'Espagne ancienne jusqu'à l'établissement des Goths; la biographie de tous les hommes célèbres qui se sont illustrés dans tous les genres couronne dignement ce brillant panorama.

Le succès de cette première partie fait vivement désirer les suivantes. Un ouvrage si bien commencé ne peut rester incomplet. L'auteur touche au terme de ses travaux, et les dernières publications ne se feront pas attendre.

La partie typographique est exécutée avec luxe. C'est une des plus splendides des éditions illustrées; les gravures font honneur au spirituel crayon de M. Lopès. Une œuvre aussi éminemment utile, et qui intéresse tous les Espagnols, devrait être accessible à toutes les classes de la société, comme elle l'est à toutes les intelligences. L'auteur a voulu faire une œuvre nationale, de désintéressement patriotique; je savais qu'il s'était placé en dehors de toute idée de spéculation, et cependant, à la magnificence de son livre, j'allais lui reprocher de n'avoir écrit que pour être lu par les hidalgos *ricos hombres*.

Il m'a parfaitement rassuré sur ce point. Tous les besoins seront satisfaits. Pour être lu par les riches, son livre devait se présenter avec toute l'élégance, toute la coquetterie, toutes les séductions de la mode. Mais le même ouvrage aura son édition populaire; ce genre a aussi ses exigences d'élégance et de bon goût.

Ainsi s'explique l'extrême modestie du titre, le luxe de l'exécution typographique et artistique. L'œuvre de M. Y Roca réunit à l'exactitude historique la plus rigoureuse et la plus variée tout l'attrait d'un roman. Le roman n'est réellement que dans le titre et dans la forme extérieure.

Je conclus à ce que le livre de notre collègue Y Roca soit déposé à la bibliothèque de l'Institut Historique, et qu'en le remerciant de cette intéressante communication le président de la première classe invite l'auteur à hâter autant que possible la publication de l'ouvrage entier, et exprime le vœu de le voir traduit en français. Cette traduction, dirigée par lui-même, serait un nouveau service rendu à la science. Il suivra sans doute l'exemple de Mariana, qui a traduit lui-même son histoire latine de l'Espagne.

DUFEY (de l'Yonne).

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

SUR LE MÉMOIRE DE M. LE COMTE D'ALLONVILLE.

Le comte d'Allonville, l'un de nos collègues, vous fait part d'un tort littéraire qu'il éprouve; son objet paraît être et de vous consulter, et de fixer les faits d'un litige éventuel. On aurait tenté de l'exproprier de la qualité d'auteur d'un ouvrage important sur l'histoire contemporaine dont le titre est : *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Je dis exproprier et non pas dépos-



séder, car il n'est pas en possession ; l'ouvrage a paru sans nom d'auteur. Ainsi, ce n'est point une réintégrande que le réclamant aurait à exercer s'il voulait porter sa demande en justice, c'est une revendication. Il ne lui suffirait pas de se présenter devant le juge du possessoire, et d'alléguer la maxime : *spoliatus ante omnia restituendus* ; il aurait à prouver devant les tribunaux civils, en concluant à des dommages-intérêts, sa propriété de la qualité d'auteur, la seule chose qu'il se plaigne qu'on veuille lui ravir, et non la propriété de l'ouvrage, qui n'est plus à lui.

Il vous soumet, dit-il, sa plainte comme à ses juges naturels : toutefois il ne sollicite pas de vous un jugement même littéraire, du moins pour le présent. En effet, la cause, si je puis continuer à m'exprimer en langage de barreau, la cause n'est pas en état ; l'adversaire n'a pas été entendu, il n'est pas même appelé. Le réclamant veut seulement, ce me semble, le mettre en demeure et préparer une instruction contradictoire. Il produit donc ses pièces, ou plutôt copie d'icelles, certifiée de lui, avec une notice ou requête expositive des faits, pour être le tout déposé en vos archives, vous priant de lui donner acte du dépôt par la mention que vous en feriez dans le journal de la société.

Telle est la traduction précise qu'homme de palais je crois devoir faire de la réclamation. Notre honorable confrère l'adresse aussi au public en ces termes : « Les *Mémoires*... ont... une telle autorité... qu'il n'est pas hors de propos de faire enfin savoir au public par qui et comment ils furent rédigés. » C'est en même temps poser la question de fait. La question de droit sera, si un éditeur, parce qu'il est propriétaire de l'ouvrage, peut l'attribuer arbitrairement à un autre qu'à l'auteur.

Et maintenant, redevenant homme de lettres et amateur de science historique, je rendrai témoignage de l'intérêt que présente le sujet.

La *Notice*, assez longue, est remplie de faits et bibliographiques et politiques. Il est difficile de les analyser en peu de mots, analyse de treize volumes qu'est elle-même la notice ; je l'essaierai pourtant.

Suivant notre collègue, les six premiers volumes seraient, avec des détails plus précis, des révélations plus curieuses, une redite de *l'Histoire de la Prusse, depuis Frédéric-le-Grand* (trad. de l'allem., Paris, Bossange, 1828), qui elle-même semblerait être la reproduction amplifiée de l'ouvrage du marquis de Lucchesini, *Sulle cose e gli effetti della confederazione Rhenana.* (Florence, 1825.)

Le libraire Ponthieu publia les deux premiers volumes (1828) ; on les crut l'œuvre de Hardenberg. En effet, ce ministre prussien avait chargé de rédiger ses mémoires l'érudit Schoell, qui, à la mort du diplomate (novembre 1822), déposa le manuscrit aux archives de Prusse, où le gouvernement jugea à propos de le tenir secret pendant plusieurs années.

En 1831, Michaud, libraire, réimprima ces deux volumes et augmenta l'ouvrage des tomes 3 et 4 ; l'année suivante il donna les tomes 5 et 6 ; Beauchamp,

son rédacteur, vint à mourir (juin 1832); cet accident et le défaut de matériaux interrompirent la publication.

Bientôt le comte Armand d'Allonville et M. Michaud s'entendirent pour continuer l'œuvre de Beauchamp, qui n allait que jusqu'au commencement de l'expédition d'Egypte. Restaient à tracer les tableaux de la destruction de la République, de l'élévation et de la chute de Napoléon. Notre collègue était plus à même que personne de colliger des documents sur ces temps-là, témoin qu'il fut pendant deux ans des événements de l'Italie, et lié avec nombre de personnages influents ou distingués.

Les six volumes qui suivent sont donc de lui. Dire ici, même en forme de sommaire, comme dans la notice, tout ce dont ils traitent, n'est ni possible ni opportun. Ce qui importe, c'est de démontrer qu'ils ne sont pas de Beauchamp ou de quelque autre que M. d'Allonville. Or, n'y en eût-il pas d'autre preuve, il est aisé, selon lui, de reconnaître que ces volumes sont écrits d'une autre main et dans un autre esprit que les premiers.

Dans un treizième, qui contient la table des matières, dressée par M. Egron, ancien libraire, il a fait des notes amples et nombreuses sur les six premiers volumes ; il remplit beaucoup de lacunes, relève nombre d'erreurs, et, s'il ne se fait pas illusion sur la valeur des preuves qu'il apporte, ces notes sont du plus vif intérêt.

Il y démontre (n. 1 et 2) la fausseté d'un prétendu traité de Pavie au commencement de la Révolution, où le morcellement de la France aurait été résolu. Il donne (n. 3) des détails sur les articles secrets de Pilnitz et (n. 4) sur les faits antérieurs, (n. 5) sur les affaires de Pologne, (n. 6) sur l'origine de l'émigration armée, (n° 10) sur la mission du Custine auprès du duc de Brunswick, sur celle de Talleyrand près le gouvernement d'Angleterre. Il rappelle (n. 8) les manifestes et déclarations de 92 ; il explique (n. 9) les causes réelles de la retraite de l'armée d'invasion, et comment la trahison des généraux prussiens fut achetée par la commune de Paris au prix des diamants volés au garde-meuble. Il parle comme témoin oculaire d'un conseil de guerre convoqué à Trèves par le roi de Prusse après sa retraite, et où les représentants des Etats allemands, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre, se montrèrent froids pour le salut du roi de France.

Sa note 12 a pour objet et la prise de Valenciennes en 1792, où les royalistes furent indignés de voir le gouvernement autrichien arborer son drapeau, et la reprise de cette citadelle à prix d'or en 1794. Il trouve inconsidéré le blâme que fait Beauchamp du traité de Bâle conclu par Hardenberg ; il éclaircit l'objet des missions secrètes de l'agent prussien Dohm et les causes de la rupture entre les cabinets de Vienne et de Berlin ; il rétablit des faits omis sur les événements de 1796, sur la politique de Bonaparte, sur sa situation critique dans la première campagne d'Italie. Il donne le vrai sens du traité de Leoben, où l'Autriche eut l'avantage. Il dévoile la cause honorable de la destitution de

Gouvion-Saint-Cyr, qui croyait bonnement qu'un général d'armée ne pouvait pas, sans honte et sans crime, être voleur. La notice décrit l'intrigue qui amena la perte de Malte et la ruine de l'ordre au profit des Anglais; événement fatal, surtout à la France, et dû à l'imprévoyante gloriole d'un homme depuis fameux.

D'autres notes çà et là traitent, nous dit l'auteur, de la déroute de Tournay, du partage définitif de la Pologne, de l'administration prussienne, de certains personnages politiques, de l'assassinat de Rastadt, de la maison de Condé, de Bernadotte fait prince royal de Suède, du plan de campagne des Russes, de la Sainte-Alliance, etc.

Déjà dans le septième volume ou premier de notre collègue, celui-ci rectifie sur pièces les erreurs échappées à l'auteur du sixième volume touchant l'invasion des Napolitains sur le territoire pontifical. Il observe qu'une note du neuvième volume, p. 184, est de lui, et non pas de son éditeur, qui se l'attribue.

Le douzième volume expose les tableaux suivants: Chute de Napoléon, en dépit des moyens qui lui étaient offerts pour l'éviter; Restauration des Bourbons, opérée contre le vœu des alliés, qui, à l'exception de l'empereur Alexandre, voulaient cette fois le morcellement de la France.

Je reviens à la question, question jusqu'à présent littéraire. La propriété de l'ouvrage n'est pas douteuse ou contestée; l'honneur seul de l'avoir fait est obscurci; le libraire éditeur est propriétaire, mais pourquoi un intérêt sordide, on ne dit point la malveillance, le pousse-t-il à une manœuvre mercantile au préjudice de l'auteur? « M. Michaud annonce faussement, dit ce dernier, que l'ouvrage est dû à des publicistes éclairés qui ont pris l'engagement de garder l'anonyme, que d'autres qui se l'attribuent usurpent le titre d'auteur; que lui seul est dépositaire du secret (1839, placard.) » Et le libraire Ponthieu n'en sait-il rien, lui, premier éditeur?

Dans une précédente annonce, (t. III) M. Michaud disait: « Il n'est pas possible de douter que les archives de la Prusse n'aient été ouvertes à l'homme d'Etat que le public n'a pas cessé de regarder comme l'auteur de ces Mémoires. » C'était désigner le prince de Hardenberg; ce n'étaient donc pas « plusieurs publicistes. » Et j'ajouterai dans quelles formes, envers qui, sous quelle peine, a été contracté l'engagement. Quelle preuve à fournir contre l'infracteur?

Une troisième version de M. Michaud se trouve dans la *Biographie universelle* (supplément); l'article qu'il a consacré à Beauchamp n'énumérait pas d'abord, parmi les ouvrages de cet écrivain, les *Mémoires d'un homme d'Etat*; mais dans une réimpression M. Michaud dit : « Le rédacteur des premiers volumes avait laissé en mourant les matériaux des volumes suivants à peu près en état d'être imprimés.... C'est à tort qu'on les a attribués à M. le comte d'Allonville, qui n'a fait que mettre en ordre le travail de Beauchamp. »

Ainsi, plus de secret : l'auteur, c'est le prince de Hardenberg, ce sont plusieurs publicistes, c'est Beauchamp; tout cela est vrai à la fois : l'éditeur prie le public

de le croire. Quant à M. d'Allonville, c'est un mercenaire à qui son salaire a été payé.

Or, M. le comte Armand d'Allonville n'accepte pas cette humiliation, et il veut prouver au public abusé qu'il n'est pas un scribe, un manœuvre, mais bien l'auteur des six derniers volumes et des notes du treizième. Il tire sa preuve, pour qu'elle soit plus incontestable, des pièces émanées de celui qui ose lui dénier cette qualité d'auteur, de l'éditeur lui-même. Il rapporte la copie des deux traités faits entre lui et M. Michaud ; dans le premier, du 18 octobre 1833, on lit : « Moi, Armand d'Allonville, je m'engage à *continuer* la rédaction des *Mémoires tirés du portefeuille d'un homme d'Etat...* » Et dans le second, du 24 juin 1837 : « Moi, Armand d'Allonville m'engage à *terminer* le treizième volume des *Mémoires* par une suite de notes complémentaires ayant pour objet de développer ce qui ne l'aurait pas été assez dans les douze premiers volumes, de remplir d'importantes lacunes, et de produire des pièces diplomatiques propres à jeter un plus grand jour sur l'histoire politique de l'Europe durant notre Révolution ; à condition... *qu'il n'y sera, sous aucun prétexte, rien retranché, ajouté, altéré sans mon consentement.* » Certes, une pareille clause n'est pas d'un mercenaire ; elle caractérise le vrai homme de lettres.

Nous devons admettre, jusqu'à preuve contraire, l'existence de ces pièces et leur sincérité. Cela étant, l'éditeur serait dans son tort pour avoir cherché à détériorer, à étouffer la réputation littéraire du réclamant, bien que ce ne soit pas par malice, mais évidemment afin de rehausser l'autorité du livre, et par suite d'en accélérer le débit.

M. d'Allonville a aliéné son œuvre, mais il n'a pas vendu son nom. L'éditeur propriétaire du livre n'est pas le maître des pensées ; le corps certain formé par elles appartient à l'acheteur, l'esprit reste à l'auteur. « J'ai pu ne pas exiger que mon nom fût inscrit sur mon œuvre, mais je n'ai pas donné le droit d'y en mettre un autre. J'ai stipulé que ma composition resterait intacte : apparemment j'ai entendu m'en conserver l'honneur comme le blâme. Que le public fasse ses conjectures sur l'anonyme, je l'ai bien voulu ; il n'est pas lié envers moi, il ne sait pas la vérité : mais vous, mon éditeur !... Tirez encore tout le lucre possible de la chose que j'ai faite, elle est à vous : mais ma considération littéraire, je me la suis réservée, n'en disposez point. Soyez ingrat, mais ne soyez pas injuste, et si le travail a fait pénétrer dans mon obscurité un faible rayon de gloire, ne cherchez point à le détourner à votre profit sur une tête plus illustre ; ce sont choses hors de commerce : spéculateurs, apprenez-le ! »

P. Masson, d. en dr.,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.



RAPPORT DE LA COMMISSION

FAIT A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUILLET 1844,

SUR

L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE

PENDANT L'ANNÉE 1843-44.

Le conseil avait nommé une Commission composée de MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Josat et de Brière, chargée d'examiner les comptes de notre administrateur-trésorier pendant l'année 1843-1844. Cette Commission a terminé son travail, et vient en conséquence en exposer le résultat devant vous.

La Commission a reconnu que la comptabilité de notre administrateur-trésorier est tenue avec ordre et régularité.

Voici d'abord l'état de nos recettes et de nos dépenses pendant l'année 1843 à 1844.

Cotisations, diplômes, vente de journaux.	8,555 fr.	» c.
Dépenses générales faites pendant le cours de l'année.	8,553	42

Les recettes auraient été plus considérables si nos confrères avaient été tous également convaincus qu'on ne doit rester dans une société qu'en participant à ses charges ; c'est un devoir impérieux, puisque l'on participe aux avantages que procure la société. Plusieurs de nos confrères ont oublié ce devoir indispensable, et il en est résulté une grande différence pour les ressources de la société entre la recette présumée et la recette véritable. Votre Commission a l'honneur de vous proposer la radiation définitive de tous ses membres improductifs sur la liste générale des membres de l'Institut Historique; mais il est bon qu'ils sachent que cette radiation ne libère point des arrérages de leur cotisation, arrérages dont vous pouvez charger votre administrateur de poursuivre le recouvrement par tous les moyens légaux, conformément à l'art. 63 des règlements de l'Institut Historique.

Votre Commission a remarqué aussi qu'un grand nombre de nos confrères ont oublié que les lettres et paquets adressés à l'administration doivent être rigoureusement affranchis; rappelons cette prescription au souvenir de tous nos confrères, et qu'ils sachent qu'à l'avenir l'administrateur est autorisé à refuser tout paquet qui ne serait pas affranchi : cette mesure a pour but d'éviter une surcharge à la caisse de la société, qui a eu à supporter de 1843 à 1844 une dépense de 125 fr. 70 c. pour ports de lettres. Votre Commission manifeste le vœu que le mobilier qui est maintenant à l'usage de la société, et dont M. Renzi a répondu, devienne la propriété directe de la société par l'acquisition d'un mobilier au prix de son évaluation.

Maintenant, je vais vous parler des recettes et des dépenses présumées pour

l'année 1844–1845, d'après le budget présenté par notre administrateur.

Recettes.		*Dépenses.*	
8,000 fr. . .	400 cotisations.	3,500 fr.	Journal.
1,600. . . .	arriéré.	3,120	Personnel.
1,200. . . .	60 cotisations et diplômes nouveaux.	1,000	Loyer.
		2,180	Frais généraux.
10,800 fr.			
	Total :	9,800 fr.	

Telle est, Messieurs, la situation de la caisse de la société ; faisons des vœux pour que les sommes portées à la recette présumée acquièrent l'année prochaine la réalité si nécessaire à nos dépenses et à la liquidation de nos dettes.

Nous avons tout lieu d'espérer que nous amortirons nos dettes en peu de temps ; déjà, dans l'année qui vient de finir, nous en avons éteint une de 913 fr., qui se trouve comprise dans la dépense ordinaire. Il nous reste à désintéresser notre administrateur : 1° de 2,786 fr. 40 c. provenant d'une avance faite par lui ; 2° de 1,800 fr. du mobilier de l'Institut Historique.

Concevons donc pour notre société des jours de prospérité et de gloire ; mais pour que cette prospérité et cette gloire se maintiennent, il faut que nous continuions tous à remplir nos devoirs. Sociétaires, payons exactement le tribut nécessaire à nos communes dépenses ; savants, enrichissons notre journal de recherches consciencieuses et utiles.

En même temps, que les fonctionnaires de notre société soient bien convaincus qu'en leur faisant l'honneur de les mettre à sa tête l'Institut Historique n'a pas entendu flatter leur amour-propre, mais s'associer plus spécialement leurs lumières, en leur confiant la direction des travaux et la surveillance de ses intérêts.

Alors l'Institut Historique grandira de jour en jour dans l'opinion publique, et obtiendra une place distinguée parmi les sociétés savantes qui se dévouent au progrès et au perfectionnement des sciences.

Fait en commision et approuvé en conseil le 30 juin 1844.

Le Comte Le Peletier d'Aunay, le docteur Josat ; de Brière, rapporteur.

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR-TRÉSORIER

SUR LES RELATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

Je viens vous rendre compte de la situation de l'Institut Historique, et des relations qu'il entretient à l'extérieur. Je n'ai rien à ajouter au rapport que la Commission des comptes vous a fait sur nos finances. Des circonstances imprévues n'ont pas permis à votre administrateur d'élever la recette au chiffre qu'il

avait porté au budget. Il devait compter, comme il compte, sur une rentrée qui ne peut pas nous manquer. La bonne foi de nos collègues retardataires ne nous donne à cet égard aucune inquiétude, et la société n'aura rien perdu pour attendre. L'éparpillement des membres de l'Institut Historique sur les principaux points des deux mondes présente des obstacles à une correspondance active et directe. Ce n'est, du reste, qu'une question de temps, et c'est à l'aide du temps, de ce puissant moyen, que nous avons pu améliorer peu à peu le sort de notre société.

Nous avons à enregistrer cette année encore un acte de générosité de la part de notre président, M. le comte Le Peletier d'Aunay; mu comme autrefois par un noble sentiment d'affection pour l'Institut Historique, il lui a fait l'abandon spontané de sa créance de 4,000 fr. Il en a remis le titre entre les mains de votre administrateur, avec cette modestie que vous lui connaissez, et qui est le partage de quelques familles, de quelques caractères trop rares aujourd'hui.

Le conseil ne pouvait pas rester indifférent à cette nouvelle marque de dévouement de notre président; il a senti qu'il était digne d'une société comme la nôtre de témoigner sa reconnaissance à l'auteur de ce bienfait par un don qui pût en conserver le souvenir. Votre administrateur, chargé du choix, s'en est acquitté de son mieux. Un petit bronze de la belle statue du Spartacus de notre honorable collègue M. Foyatier (1) a été offert par le conseil lui-même à notre président, qui l'a reçu avec la plus vive satisfaction. Ce bronze porte, gravée sur sa plinthe, cette inscription :

« Témoignage de reconnaissance de l'Institut Historique à M. le comte Le Pe-
« letier d'Aunay, son président; 1844. »

Ajoutons encore quatre coupons de l'ancienne dette que les porteurs ont abandonnés dernièrement à la société, et nous pourrons dire que l'année n'a pas été mauvaise pour l'Institut Historique. Les membres qui ont fait remise de ces coupons sont : MM. le comte d'Allonville, Lamourié, le docteur Bayar et Debret. Je dois vous faire remarquer, à la louange de M. Debret, qu'il n'a jamais regardé son coupon comme un titre de créance, mais plutôt comme une simple reconnaissance du secours qu'il a accordé à l'Institut Historique dans des circonstances difficiles.

J'attendrai jusqu'à l'année prochaine pour vous présenter la liste complète, je l'espère, des coupons rentrés, persuadé que je suis que les membres qui gardent des titres, étant aujourd'hui réduits à un petit nombre, s'empresseront d'imiter un si bon exemple pour nous permettre de publier leurs noms à côté des autres dans notre journal, et leur rendre ainsi un témoignage public de reconnaissance.

La bienveillante sollicitude dont l'Institut Historique a reçu les preuves cette

(1) M. Foyatier a voulu donner à la Société une preuve de son désintéressement; il n'a vou être remboursé que des frais matériels du bronze, qu'il a retouché lui-même.

année prend sa source, je n'en doute pas, dans une juste appréciation du but qu'il se propose d'atteindre, celui de se rendre utile à la science et à ceux qui la cultivent. On lui tient compte de tous les efforts qu'il fait pour y parvenir.

Loin de moi la pensée de faire votre éloge; mais permettez-moi de vous dire qu'une société dont les membres se réunissent pour mettre en commun leur tribut intellectuel et matériel par des cours gratuits, par des lectures de savants mémoires, sans trouver à leur réunion le moindre jeton ; cette société, dis-je, donne le bel exemple d'un dévouement d'autant plus louable qu'il est désintéressé. On a pu remarquer que les travaux faits par l'Institut Historique, depuis quelques années, sont plus sérieux et mieux appréciés. Ce résultat est dû d'abord aux classes qui leur font subir, par la discussion, des modifications importantes, et ensuite au comité de rédaction du journal, qui est pénétré des devoirs que sa responsabilité lui impose.

L'Investigateur a publié dans l'année *dix-sept* mémoires, *vingt-neuf* comptes-rendus d'ouvrages qu'on a offerts à l'Institut Historique, et cinquante morceaux de chronique. Plusieurs articles de *l'Investigateur*, et même du compte-rendu du Congrès de l'année dernière, ont été reproduits par différents journaux français et étrangers. Parmi les journaux de la capitale qui ont donné de la publicité à nos travaux, nous devons une mention toute particulière à l'*Echo du monde savant*, dirigé par M. le vicomte *Lavalette*, qui se distingue par un tact exquis et une bienveillance éclairée, et *le Courrier français*, qui compte parmi ses rédacteurs un savant distingué, M. *Réné Baïssas*. Nous avons remarqué parmi les journaux étrangers le compte-rendu de l'Académie royale de Naples, le *Messager de Turin*, et surtout les *Annales universelles de statistique de Milan*, qui se sont occupés de nos travaux, mais des travaux qui touchent aux intérêts généraux des autres nations.

Notre société a fait des pertes et des acquisitions pendant l'année.

Après avoir retranché de la liste, avec le consentement du conseil, tous les membres qui ne remplissaient pas les conditions imposées par nos statuts, et ceux avec lesquels toute communication était impossible, nous n'avons à regretter cette année que vingt membres que la mort nous a enlevés. Cette perte de membres recommandables (1) par leurs talents et par leur position sociale nous a affligés ; mais nous avons trouvé une compensation dans les quarante membres qui ont été reçus du 1er avril 1843 au 31 mars 1844. Ce sont :

MM.

Muzzarelli (monseigneur Charles-Emmanuel), auditeur de la Sacra Rota, poëte.

Ranghiasci Brancaleoni (le comte François), antiquaire (Rome).

Dentoni (le chevalier), cameriere di spada e cappa del papa Gregorio XVI.

Frangipane di Campo-Basso (S. E. le duc), homme de lettres (Rome).

(1) MM. le comte de Toreno, les professeurs Vincent et Thommerel, Espic, Labeau, etc.

Holinski (le comte Alexandre), du gouvernement de Mobilew (Pologne), homme de lettres.
Craveiro (Tiburcio–Antonio), avocat, professeur au collége de Pedro II (Brésil).
Bartalini (Balthazar), président de la cour royale de Toscane.
Zuccagni Orlandini, géographe (Florence).
Lapalme (Léopold), avocat, ancien juge (Paris).
Campana (le chevalier Pierre), archéologue, directeur général du Mont-de-Piété (Rome).
Ricci (le marquis Ami), archéologue à Bologne.
Bartolini (monseigneur Dominique) (Rome).
Lairtullier, avocat à Paris.
Dagneau, homme de lettres, à Paris.
Mennechet, id.
Michiels (Alfred), id.
Amaral, secrétaire de l'ambassade brésilienne, à Saint-Pétersbourg.
Muriel (Don Andrès), homme de lettres.
Decazes (le duc), grand-référendaire de la Chambre des Pairs.
Gardiner (William), homme de lettres, à Londres.
Hamont, docteur vétérinaire, de l'Académie de médecine.
Virgilii (de), homme de lettres (Naples).
Cipriani (le docteur), docteur en philosophie et médecine (Naples).
Masson, docteur en droit, avocat, à Paris.
Wolff, professeur au Conservatoire de Musique.
Terlecki (le comte Ignace), homme de lettres (Pologne).
Laroque (l'abbé), vicaire chapelain des Invalides.
Cull (Richard), docteur médecin, à Londres.
Arraujo Coutinho Vianna, docteur en philosophie à Rio–Janeiro (Brésil).
Borgnana, avocat, à Rome.
Belières (l'abbé), missionnaire apostolique, à Cayenne.
Dousse d'Armanon (le comte Edouard), homme de lettres, à Paris.
Arnaldi (monseigneur), homme de lettres, votante della Signatura.
Kraetzer Rassaerts, docteur ès-lettres, employé au ministère des affaires étrangères.
Graf (Charles–Henri), bachelier en théologie, à Paris.
Galoppe d'Onquaire, homme de lettres, id.
Trasmondo (le baron Camille), docteur médecin, professeur à la Sapienza (Rome).
Sigaud (le docteur), docteur-médecin de S. M. l'empereur du Brésil.
Marcellin, architecte, à Paris.
Ulloa, procureur général à la cour criminelle de Trapani (en Sicile).

Je dois rendre justice à MM. le comte Dousse d'Armanon, l'avocat Mancini, de Naples, le chevalier Fabi Montani, de Rome, le docteur Cardozo de Menezès, de Rio-Janeiro, le docteur Sigaud et de Bret, pour avoir donné des preu-

ves de leur dévouement en présentant des nouveaux candidats à l'Institut Historique.

Malgré la mobilité de notre institution, elle est en mesure de réaliser deux conditions qui lui sont nécessaires pour exister dans un état de parfaite indépendance : la publication exacte de son journal, l'admission annuelle d'un nombre suffisant de membres pour remplacer les pertes ; et l'accomplissement de la première condition est nécessaire pour obtenir ce dernier résultat. Votre administrateur connaît la tâche difficile qu'une pareille situation lui impose, et, quoiqu'il ne partage pas les titres dont il porte la charge, il est sûr de vaincre toutes les difficultés par l'appui que vous lui prêtez, et par le succès des travaux que publie le journal.

EXTÉRIEUR. — ANNALES UNIVERSELLES DE STATISTIQUE.

Nous avons donné, dans la 107e livraison, un aperçu très-incomplet des travaux publiés par les Revues et les Académies de la France avec lesquelles nous entretenons des rapports. Je tâcherai de vous faire connaître aujourd'hui quelques-unes des Revues importantes que nous recevons de l'étranger. Lse *Annales universelles de Statistique*, publiées à Milan depuis longues années, sous la direction de M. Lampato, nous ont paru de la plus haute importance. Elles embrassent dans une rédaction variée et pleine d'intérêt *l'économie publique*, *l'histoire*, *les voyages*, *le commerce*, etc. Chaque numéro se divise en cinq parties principales : *bibliographie italienne*, *bibliographie étrangère*, *mémoires originaux*, *dissertations et analyses d'ouvrages*, *notices italiennes*, *notices étrangères*. On voit par cette judicieuse disposition des matériaux que les *Annales de Statistique* sont propres à intéresser tout le monde. Dans la première partie sont annoncés les principaux ouvrages qui paraissent en Italie à peu près dans tous les genres. On y trouve sur chacun de ces ouvrages des réflexions courtes ordinairement, mais pleines de sagesse et de bon sens. Les jugements plus étendus sont renvoyés à la troisième partie. La deuxième partie est destinée à faire connaître les bons ouvrages publiés en France et qui se rapportent aux travaux de la Revue. Tout ce qui concerne la France y est complet. Tous nos bons ouvrages de droit, d'économie politique, d'histoire, y sont annoncés, et souvent jugés avec autant de savoir que d'impartialité. Il est impossible de mieux suivre, de mieux comprendre le mouvement intellectuel de la France. L'Allemagne y est aussi bien traitée par l'annonce ou l'analyse de nombreux ouvrages. La troisième partie contient, comme nous l'avons dit plus haut, des mémoires, des dissertations, des critiques détaillées d'importants ouvrages, qui mettent cette Revue à la hauteur des bonnes publications de cette époque. La quatrième partie, consacrée à la statistique italienne, présente chaque mois des détails intéressants sur les établissements publics, l'industrie, l'enseignement, etc. La cinquième partie est consacrée aux douanes étrangères,

au mouvement du commerce général, de la navigation et des banques, à l'état des prisons, etc. Enfin une sorte de bulletin, assez étendu, fait connaître le mouvement des chemins de fer dans toute l'Europe, et les principales inventions applicables à l'industrie.

Nous trouvons analysés sommairement dans la première partie, bibliographie italienne, des ouvrages importants, comme ceux-ci : *Rome et l'empire jusqu'à Marc-Aurèle*, ouvrage de M. le comte *Tullio Dandolo*; *Histoire de la législation italienne jusqu'à la fin du XVe siècle*, par M. le comte *Fréderic Sclopis, de Turin*, ouvrage qui mérite toute l'attention des légistes et des historiens; *Relation de l'ambassade de messire Giovanni Sagredo, procurateur de Saint-Marc*, envoyé par la république de Venise à la cour d'Angleterre, en 1656; *Histoire de Naples, par Massimo Nugnes.* Nous ne parlerons pas des ouvrages français et étrangers annoncés dans la deuxième partie; nous dirons seulement que cette Revue a parlé plusieurs fois avec beaucoup de bienveillance de l'Institut Historique. Elle a annoncé dans le dernier numéro de juin, en termes très-favorables, l'ouvrage de notre collègue, M. Hamont, *l'Egypte sous Mehemet-Ali*. Dans sa troisième partie elle a reproduit plusieurs comptes-rendus judicieusement empruntés à *l'Investigateur*, comme le rapport de M. Alix sur l'*Histoire du moyen âge* de notre collègue, M. Huillard-Bréholles; le mémoire qui traite de la place que le luxe occupe dans l'histoire de la civilisation, par notre collègue M. Auguste Husson ; le rapport de M. Lebot, ingénieur des ponts et chaussées, sur le mémoire de M. le colonel de Posson, relatif à la navigation transatlantique par la vapeur.

Nous voudrions bien faire connaître quelques mémoires originaux publiés dans la troisième partie, mais il est difficile de faire un choix sans être injuste. Un grand nombre se rapporte à l'économie politique, à la bienfaisance, au commerce, à la législation. Nous avons remarqué dans le numéro de janvier dernier un ouvrage sur les établissements de charité publique, d'instruction primaire et des prisons à Rome, par M. *D. Carlo Morichini* : ce travail est complet ; un autre ouvrage dans le numéro de février dernier *sur les lois du mouvement de la population dans les Etats Sardes* (partie continentale), par M. *Fantonetti*. On voit que la population augmente aujourd'hui de manière à doubler en cent neuf ans, et cet accroissement devient chaque jour plus rapide malgré les émigrations.

On lit dans le numéro de mai *des Notices statistiques sur la Valteline*, par M. *Visconti Venosta; Sur la première éducation du peuple*, discours de M. *Joseph Sacchi*; *Examen de l'histoire des compagnies d'aventuriers en Italie*, par *Hercule Ricotti* (t. Ier, Turin). L'histoire des compagnies des aventuriers peint les vicissitudes de l'Italie du XIVe au XVIe siècle (de 1300 à 1530). « Elle fait connaître, comme le dit l'auteur dans sa préface, l'établissement et « les progrès des seigneuries des Visconti, des Scagleri, des Carraresi, des « Varani, des Feltreschi, les vicissitudes du royaume de Naples, les acquisitions

« des Vénitiens sur la terre ferme, l'agrandissement de la maison Sforza, en- « fin tout le temps compris entre la chute des communes et celle de l'indépen- « dance nationale, alors que de nouveaux peuples s'élevèrent et vinrent parmi « nous changer l'esprit, le but et la fortune du pays.

« L'auteur, dit le rapporteur, est remonté aux origines, et il a profondément « étudié la nature et les conséquences des faits, dès qu'il a raconté. Agrandis- « sant le champ de ses recherches, il embrasse pendant douze siècles les vicis- « situdes de la milice, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à l'établisse- « ment des armées modernes.

« L'histoire des compagnies d'aventuriers occupe la partie principale de « l'ouvrage ; les vicissitudes de la milice, depuis l'invasion des Lombards jusqu'à « la ruine des communes, remplissent l'introduction. L'état des milices depuis « les compagnies d'aventuriers jusqu'à l'établissement des armées modernes est « exposé dans les conclusions.

« L'auteur, après avoir décrit les époques principales dont il va parler, « expose clairement l'ordre de son travail et la marche qu'il veut suivre. Le « premier volume, le seul que nous ayons sous les yeux, dit le rapporteur (les « trois autres volumes ne devant paraître que dans le courant de l'année), est « divisé en neuf chapitres, dont les titres donneront une idée de l'importance « de l'ouvrage :

« 1. Constitution militaire des Lombards et des Francs. — Origine des fiefs (568-888).

« 2. Féodalité en Italie, jusqu'à Barberousse (888-1154).

« 3. Premiers aventuriers mercenaires en Italie (840-1183).

« 4. Milice des communes italiennes (1154-1300).

« 5. Décadence des communes et de leur milice (1200-1300 environ).

« 6. Gardes suédoises et angiovines (1200-1320).

« 7. De l'esprit d'aventure au moyen âge.

« 8. De l'esprit d'association au moyen âge.

« 9. La grande compagnie des Almovari (1302-1312).

« On trouve dant tous ces chapitres une grande clarté, un ordre parfait, un « jugement droit, sévère et impartial. On voit sans peine les causes et les con- « séquences des événements et les enseignements qui en résultent. C'est le tableau « de l'ancienne gloire de l'Italie et des erreurs qui lui ont causé tant de maux.

« Le style de *M. Ricotti* est d'une bonne école ; il se distingue par la pro- « priété des termes, la chaleur et la précision. On lui reprocherait presque d'ê- « tre trop concis, si ce pouvait être un défaut chez un jeune écrivain. Plusieurs « morceaux, qui renferment des jugements profonds ou sont pleins d'une véritable « éloquence, rappellent les grands historiens de l'Italie. Il règne dans tout « l'ouvrage je ne sais quoi de grave et de mélancolique qui intéresse vivement « et ne permet pas de déposer le livre avant d'en avoir achevé la lecture. En « somme, cet ouvrage plein de récits dramatiques sera, à notre avis, fort utile

« pour l'étude de l'art militaire jusqu'à la fin du moyen âge et pour la connais-
« sance de l'histoire si compliquée de l'Italie à la même époque. »

Les *Annales de Statistique* font connaître par des notions exactes le mouvement économique et commercial de l'Europe et même de l'Amérique; elles ont reproduit en entier le rapport et les débats sur le système pénitentiaire à la Chambre des Députés de France; mais c'est particulièrement sur l'Italie qu'elles offrent de précieux renseignements. Le système des chemins de fer terminés, en voie d'exécution, à l'étude et en projet, est exposé complétement dans la livraison d'avril 1844. Une carte sert à éclairer les explications. Nous voyons que les chemins de fer terminés de *Milan à Monza*, de *Venise à Padoue*, *le chemin de fer de Léopold en Toscane*, *celui de Pise à Livourne*, *ceux de Naples à Castellamare*, *à Caserta et à Capoue*, sont en pleine prospérité et ne peuvent qu'exciter à des nouvelles entreprises. La grande ligne *de Venise à Milan*, dite chemin Ferdinand, est fort avancée. Plusieurs chemins sont ou vont être mis en construction. Enfin voici l'ensemble des chemins projetés, sauf les modifications que nécessiteront les convenances politiques et commerciales mieux étudiées, et surtout les difficultés du sol.

1. Du port *de Brindes à Bari* en longeant l'Adriatique; *de Bari à Naples* en franchissant les Apennins sur un des points les plus déprimés;
2. *De Naples à Rome*, par *Caserta*, *Capoue*, *Terracine* et les marais Pontins;
3. *De Rome à Florence*, par la vallée du Tibre et celle de l'Arno;
4. *De Florence à Pistoja*, en franchissant les Apennins;
5. *De Bologne à Milan*, par *Modène*, *Parme et Plaisance*;
6. *De Milan à Venise*, par *Brescia*, *Vérone*, *Vicence* et *Padoue* (chemin Ferdinand), fort avancé, avec embranchement sur *Côme* par *Monza;*
7. *De Gênes à Milan*, par *Alexandrie;*
8. *De Gênes à Turin*, par *Alexandrie;*
9. *D'Ancône à Bologne*, par *Rimini*, *Forli* et *Faenza*.

Les deux mers se trouveraient ainsi en communication par les chemins de fer sur trois points : le midi, le centre et le nord.

On doit vivement désirer la prompte exécution de ces chemins de fer, qui rendraient les plus grands services à l'Italie. Ils rapprocheraient les divers membres; ils établiraient pour ainsi dire l'unité de ce pays si beau et trop divisé.

INSTITUT LOMBARDO-VÉNITIEN.

Le Journal de l'Institut lombard, uni à *la Bibliothèque italienne*, est l'organe d'une académie fondée à Milan, et composée des hommes les plus remarquables de la Lombardie dans les sciences et les lettres. Ce recueil est à la hauteur des meilleures publications du même genre qui paraissent dans les autres parties de l'Europe. Nous avons remarqué de nombreux mémoires scientifiques, et surtout, ce qui nous intéressait davantage, de belles études sur des sujets im-

portants de littérature, d'histoire et d'économie publique, des jugements étendus, savants et impartiaux sur des ouvrages italiens et étrangers. Nous citerons les suivants : *Essai sur l'origine de l'église milanaise et sur les écrivains qui s'en sont occupés*, par M. *Bartolommeo Catena* ; *Des banques publiques et privées*, par *C.-G. Londonio*, suite de mémoires où l'histoire des développements du crédit public et privé nous a paru jusqu'à présent exposée avec méthode et savoir ; *Observations critiques sur le système de Gall tel qu'il est exposé dans les leçons de phrénologie de Broussais*, par *Mauro Rusconi* ; des *articles critiques sur les Archives historiques italiennes*, recueil de documents rares ou inédits, par *G. Venanzio* ; *Sur l'histoire d'Italie au moyen âge, de Troja*, par *Rezzonico* ; sur les *Œuvres philosophiques du Père André*, avec notes et introduction de M. *V. Cousin*, par M. *Pezza Rossa* ; l'examen d'un travail du professeur romain *Metaxa sur les principales maladies que le voisinage des marais cause à l'homme et aux animaux*, par M. *Fontanetti* ; l'analyse étendue que M. *P. Magenta* a fait de l'ouvrage intitulé : *Des beaux-arts, de l'éducation, du paupérisme, de la justice criminelle et de l'armée dans la Grande-Bretagne et l'Irlande*, extrait des recherches et des actes officiels publiés en Angleterre par le parlement, depuis 1833 jusqu'à ce jour, suivis d'observations, par *Rubichon* et *Mounier*.

Nous aurions voulu faire connaître quelques-uns de ces travaux, mais il est difficile de les analyser ou d'en détacher quelques parties. Nous avons remarqué surtout ce qui se rapportait à l'histoire, et en particulier les articles de M. *Rezzonico* sur l'*Histoire de l'Italie au moyen âge*, par *Troja* (t. I).

« L'auteur expose d'abord l'origine, les mœurs et les vicissitudes de l'état « des Barbares qui envahirent l'empire romain ; vient ensuite une étude pro- « fonde sur la condition des Romains vaincus par les Lombards, etc. On trouve « à la fin du volume neuf lois nouvelles de *Rachis* et *Astolf* que les injures du « temps n'avaient pas encore détruites. *Troja* a étudié complétement les légis- « lations barbares en lutte avec la législation romaine sur le sol de l'Italie. Il a « éclairé souvent l'histoire si obscure de la commune et de la cité.

« Si l'auteur n'a pas résolu tous les doutes que soulèvent ces temps obscurs, « nul autre n'a renversé plus d'erreurs, dissipé plus d'illusions. Les incertitu- « des qui peuvent subsister encore tiennent à la nature du sujet et à l'absence « de documents. »

Le Journal de l'Institut lombard renferme encore un *bulletin de variétés scientifiques* très-bien choisies ; on trouve à la fin de chaque numéro un tableau présentant le résumé des observations météorologiques faites à la nouvelle tour astronomique de l'observatoire impérial et royal de Bréra, à $26^{m},54$, au-dessus du jardin botanique, et à $147^{m},11$ au-dessus du niveau de la mer.

REVUE EUROPÉENNE.

La *Revue européenne*, également publiée à Milan, s'occupe surtout d'histoire,

de philosophie, de littérature et d'économie publique. Sa rédaction, variée avec goût, s'élève souvent à une assez grande hauteur. Nous avons distingué particulièrement les articles suivants : *le Monachisme en Occident aux IVᵉ et Vᵉ siècles*, par *Tullio Dandolo ; Etudes sur les chants populaires*, par *A. Berti ; Des principales variations chorographiques de la ville de Milan, depuis l'origine jusqu'à nos jours* ; un examen fort bien fait, par M. *Angelo Java*, de l'ouvrage français intitulé : *la Kabbale ou la philosophie religieuse des Hébreux*, par *Frank ; la ville de Nîmes et ses antiquités*, mémoire archéologique et scientifique de *Filippo Villani ; le Pèlerin de Binasco*, scène d'histoire milanaise, par *Eugène Maestrazzi*, etc. Nous ne pouvons nous étendre aujourd'hui sur les excellents articles de cette Revue, mais nous les ferons mieux connaître dans un prochain article, où nous parlerons des autres publications périodiques adressées à notre société.

La *Revue européenne* publie dans chacun de ses numéros, sous le titre de *Rassegna critica*, un bulletin critique des meilleures publications qui paraissent en Italie. On y trouve encore un résumé intéressant des nouvelles se rapportant à la littérature et aux sciences dans les deux mondes.

On voit par ce trop court examen que les Revues italiennes s'occupent beaucoup de la France et des ouvrages qui s'y publient. Leurs rédacteurs jugent nos livres avec impartialité, et en général après les avoir étudiés et compris ; la langue française leur est familière; elle doit l'être aussi aux lecteurs. Nous avons reconnu avec plaisir que cette union morale et intellectuelle de l'Italie, commencée depuis tant de siècles, et continuée par la guerre, la politique, les beaux-arts et la littérature, se resserre de jour en jour et promet de devenir plus intime encore, pour le bonheur de deux nations qui se doivent tant l'une à l'autre, et qui ont dans le caractère tant de ressemblance.

A. RENZI,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 3 juillet, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), vice-président. M. Miquel y Roca, secrétaire-adjoint de la classe, donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Devals aîné, de Montauban, par laquelle celui-ci remercie la classe et le rapporteur qui a rendu compte de son ouvrage, *Histoire de Montauban* sous la domination anglaise et depuis sa réunion à la couronne de France.

Les livres offerts à la classe sont : Les *Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique*; *Documenti riguardanti la rotta di Piero Strozzi*, par notre collègue M. le capitaine Oreste Brizzi d'Arezzo.

Six candidats ont été présentés à la classe par plusieurs de nos collègues : M. *Augier*, homme de lettres, par MM. Duteil et Renzi; commission : MM. Dufey (de l'Yonne), Renzi et Aguesse; M. le comte *Héral de Viala*, homme de lettres, par MM. le comte d'Armanon et Renzi; commission : MM. le comte d'Armanon, le comte Holinski et Renzi; M. *Castets*, instituteur, par les mêmes; commission : MM. Dufey, Miquel et Huillard-Bréholles. M. le commandeur *João-Antonio de Miranda*, député à Rio-Janeiro, par M. le docteur Cardozo de Menezès et Renzi; commission : MM. Huillard, Dufey et Renzi; M. l'abbé *Challier*, homme de lettres, par MM. Beroud et Renzi; commission : MM. Huillard, Renzi et Dufey; M. *Poncin-Casaquy*, homme de lettres, par MM. Vandermaelen et de Monglave; commission : MM. Huillard, Renzi et Dufey.

M. Renzi communique à la classe une notice de notre savant collègue M. Froment, sur le passage du Rhône par Annibal. M. Miquel y Roca est chargé de l'examiner et d'en rendre compte à la classe à sa prochaine réunion.

M. le comte d'Allonville soumet à la classe un mémoire sur une question de propriété littéraire, qui regarde les *Mémoires d'un homme d'Etat* dont il est l'auteur. Cette question est renvoyée à notre collègue M. Masson, avocat, pour en faire un rapport (*V*. p. 256).

M. Dufey (de l'Yonne) lit un rapport sur l'Album de l'Histoire d'Espagne, par M. Miquel y Roca. Ce travail est renvoyé au comité du journal.

M. Miquel propose la question suivante, qu'il traitera à la prochaine séance : *Quels ont été, pour la balance de l'Europe, les résultats de la guerre de la succession d'Espagne?*

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 10 juillet sous la présidence de M. Villenave, président. M. le secrétaire W. Nolte donne lecture d'une lettre de M. O. Leroy, par laquelle il réclame contre les assertions de M. Leudière sur l'*Athalie* de Racine (voir le numéro précédent). Renvoi au comité du journal. M. Villenave pense, à propos de cette tragédie que l'on veut regarder comme un poëme, que la France n'aura plus de poëmes épiques. *Le merveilleux*, dit-il, *cette source des épopées, est passé de mode.* Lettre de remerciement de M. Craveiro, de Lisbonne, pour son admission à l'Institut Historique comme membre correspondant.

MM. *Adet* et *Santiago Nunez Ribeiro*, du Brésil, ont été présentés comme candidats par MM. Silva-Maria et Tarreshomem, de Rio-Janeiro. La commission nommée par M. le président pour vérifier les titres des candidats se compose de MM. le docteur Sigaud, Debret, et Nolte.

MM. *Varela*, docteur en droit à Montevideo, et *Petit*, homme de lettres et

architecte à Paris, ont été admis comme membres de la deuxième classe, au scrutin secret, sur le rapport favorable de la commission.

Les livres offerts à la classe sont : le *Bulletin spécial de l'Institutrice*, par M. Lévi; *Tragédies de M. Craveiro*; *Eloge historique de l'évêque Fabi*, par notre collègue M. le chevalier Fabi Montani; *Trois chants de l'Edda*, par M. W. Friez (M. Nolte, rapporteur); *Rivista Europea*, *de Milan*, *nuova serie*; *Extrait du manuel général de l'instruction primaire*, par M. B. Jullien; *Grammaire raisonnée de la langue latine*, par M. l'abbé Prompsault; *Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne; le Teinturier poëte*, par A. Jubinal.

M. Renzi donne lecture du rapport de M. Philippi, absent, sur un recueil de poésies de M. Nolte. Renvoyé au comité du journal.

M. Nolte lit ensuite une notice biographique de notre collègue défunt M. Thommerel : elle est renvoyée également au comité du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques*, *mathématiques*, *sociales et philosophiques*) s'est assemblée le 17 juillet sous la présidence de M. B. Jullien, président. M. le secrétaire lit une lettre de notre collègue, M. le docteur Delaporte, qui communique à la classe une analyse de l'ouvrage de M. Isidore Bourdon sur la biographie de plusieurs illustres médecins des temps modernes. L'Institut Historique ne possédant pas cet ouvrage, M. l'administrateur est prié de s'en procurer un exemplaire. La classe décide ensuite que l'analyse de M. Delaporte sera soumise, avec l'ouvrage, au comité du journal.

Les livres offerts à la classe pendant le mois sont : *Compte-rendu de l'Académie de Dijon*, 1841-42, *et Mémoires de* 1843; *Bulletin de la Société de géographie*, d'avril et mai; Rapport de notre collègue M. le docteur Caffe à la Société médicale d'Emulation de Paris; *Sur un prétendu cas d'atrésie du rectum et de l'urètre*; *Des causes de quelques phénomènes physiologiques éprouvés dans les ascensions sur les montagnes les plus élevées*, par le même; *Bulletin de la Société maritime de Paris*, 12me cahier; *l'Observateur du mouvement de la quantité d'eau tombée dans le Rhône*, tableau présenté par la commission hydrométrique; *Liberté immédiate et absolue*, *ou esclavage*, par MM. Alexander et John; *Annali universali di statistica*, de Milan, juin 1844. *Revue du droit français et étranger*, juillet 1844.

MM. *Scialoja*, *Bianchini* et *Sardi*, candidats présentés à la classe dans sa dernière séance, ont été admis comme membres correspondants et au scrutin secret, sur les rapports des commissions, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. le président invite M. le docteur Josat à lire son rapport sur l'ouvrage de Kent, traduit par notre collègue M. Lortet, de Lyon : *De la religion dans les limites de la raison*. M. le docteur Josat, après avoir déclaré que la traduction de l'ouvrage faite par notre collègue M. Lortet est de la plus stricte exactitude, en présente une analyse très-bien faite, et ensuite une réfutation fort judi-

cieuse. Une discussion s'engage après cette lecture entre MM. B. Jullien, de Brière, Foulon et Josat. La nécessité, l'utilité du culte intérieur et extérieur, et surtout leur inspiration naturelle demeurent acquises à la discussion, close par quelques mots de M. Josat touchant les avantages qu'a le culte catholique-romain sur le culte froid et nu des sectes dissidentes. Le rapport de M. Josat est renvoyé au comité du journal.

M. B. Jullien lit à la classe une étude critique sur les œuvres de M. Ampère, Histoire littéraire de la France avant le XIIe siècle. La classe remercie M. le président de cette importante communication.

⁂ Le 24 juillet, la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. Ernest Breton, vice-président. Après la lecture du procès-verbal, l'ordre du jour appelle les rapports sur les candidats présentés à la dernière séance. M. *Clert-Biron* est admis au scrutin secret en qualité de membre correspondant, sur le rapport de M. Frissart, ingénieur des ponts et chaussées. M. l'abbé *Roux*, archéologue, est admis comme membre correspondant, sur le rapport de M. Renzi. M. *Correa de Lima* est admis dans la même qualité sur le rapport de M. Debret.

M. de Brière fait hommage à la classe de plusieurs sonnets de sa composition; des remerciements lui sont adressés.

M. E. Breton, qui arrive d'Italie, entretient la classe des changements opérés dans l'état du cratère du Vésuve, de 1830 à 1844. Ayant visité cette montagne aux deux époques, il est descendu au fond où la lave est en fusion, et il a pu nous en donner la description exacte. On monte au cratère par une pente inclinée; la circonférence, en 1830, était de 5,600 pieds; l'épaisseur du bord d'à peu près trois pieds. L'intérieur du cratère avait la forme d'un entonnoir; sa pente était tantôt inclinée légèrement, tantôt à pic, tantôt en surplomb; la profondeur était de 1500 pieds! Arrivé au fond, on voyait de la flamme et de la fumée s'élever continuellement au milieu d'un bassin de lave en fusion de couleur rouge. Des morceaux brisés d'écume d'une grande épaisseur surnageaient sur cette lave comme des glaçons sur un bassin l'hiver. La chaleur de ces morceaux d'écume, à la surface, était supportable en marchant dessus dans toute l'étendue de ce bassin infernal.

En 1844 tout est changé à cause des éruptions postérieures à 1830; le foyer, qui était si profond, s'est rehaussé, et se montre aujourd'hui à découvert. Sa circonférence est très-restreinte et en forme de pain de sucre.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le vendredi 26 juillet sous la présidence de M. Alix. Après l'adoption du procès-verbal, on lit la correspondance. On fait connaître la liste des ouvrages offerts à la société.

M. Renzi communique à l'assemblée générale une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique, par laquelle il annonce à l'Institut Historique qu'il vient

de souscrire à vingt exemplaires de notre journal, *pour vous prouver*, dit-il, *le cas particulier que je fais des travaux intéressants de cette savante compagnie.*

M. le docteur Josat propose l'impression de cette lettre en tête du prochain numéro du journal : cette proposition, appuyée et mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

Des remerciements sont votés à M. Villemain, ministre de l'Instruction publique.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. de Brière, rapporteur des comptes de l'administration pendant l'année 1843-44 (voyez p. 261). L'assemblée approuve le rapport de la commission, et ses conclusions tendant à rayer de la liste de la société tous les membres qui ne se sont pas acquittés de leur devoir. M. l'administrateur est chargé de l'exécution de cette mesure.

M. Renzi est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'état moral de la société et ses relations extérieures (voyez p. 263). Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

M. Masson rend compte à l'assemblée d'une réclamation de notre collègue M. le comte d'Allonville, qu'on voudrait dépouiller du titre d'auteur des *Mémoires d'un homme d'Etat;* il prouve, la loi à la main, et d'après les actes authentiques passés entre l'auteur et l'éditeur, que M. d'Allonville est le véritable auteur de l'ouvrage en question. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

R.

CHRONIQUE.

AVIS.

SIXIÈME CONGRÈS DES SAVANTS ITALIENS, A MILAN.

Nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs que l'ouverture de ce congrès est fixée au 12 du mois de septembre prochain, dans le palais de *Brera*. C'est dans les salles de ce palais qu'auront lieu toutes les séances. Un appartement du palais *del Marino* sera mis, par ordre du vice-roi, à la disposition des savants pour s'y réunir le soir, et les salles du collége *Longone* seront disposées pour qu'ils puissent y prendre leurs repas en commun.

MM. le président général comte *Viteliano Borromeo* et le secrétaire général *C. Bassi* préviennent les savants nationaux et étrangers de se rendre, dès leur arrivée à Milan, au palais de *Brera*, pour se faire inscrire sur la liste des membres qui devront faire partie du congrès. Les expériences physiques promises par le programme de la municipalité de Milan l'année dernière auront lieu en présence des savants réunis.

Les dispositions prises par le gouvernement, le louable empressement de la

municipalité de Milan, secondée par l'activité des corps savants et des citoyens eux-mêmes de cette capitale, pour honorer cette réunion scientifique et nationale, nous font espérer qu'elle sera aussi brillante dans sa forme qu'utile dans ses résultats. RENZI.

— La Société d'Horticulture de Paris s'occupait depuis longtemps de faire des recherches sur la manière de cultiver l'arbuste thé, et surtout de faire subir aux feuilles la préparation indispensable pour les livrer avantageusement au commerce. Chacun des membres de cette société savante sentait la nécessité de chercher les moyens d'affranchir la France d'un impôt de plus de 40 millions que nous payons à l'étranger tous les ans; ce sentiment unanime dans l'esprit de tous les membres de cette société n'avait amené aucun résultat avantageux malgré toutes leurs recherches. Cependant une arrière-pensée restait toujours en permanence dans l'esprit intérieur de chacun de ces horticulteurs. Cette pensée se traduisait ainsi: c'est un problème dont nous avons toutes les données; il suffit pour le résoudre de trouver l'homme pratique actif et intelligent. Le gouvernement, depuis de très-longues années, avait appuyé de tout son crédit des hommes qui s'étaient livrés à l'étude de cette branche importante d'industrie. Malheureusement il ne s'est trouvé parmi les savants que des théoriciens; dès lors on s'est borné à écrire de très-beaux mémoires; les choses en sont restées là: c'était l'issue à laquelle on devait s'attendre. Souvent les plus belles découvertes ont été enterrées toutes vivantes pendant nombre d'années, par cela même que l'autorité suivi la même marche.

Maintenant, nous avons trouvé l'homme pratique actif, intelligent et des plus distingués en horticulture; aussi a-t-il résolu en trois ou quatre ans le problème qui avait occupé tous les bons esprits depuis au moins un demi-siècle. Il a présenté à l'Exposition d'Horticulture du Luxembourg, 1844, les feuilles des deux premières espèces de thé, thé roux et thé vert, préparées avec soin et renfermées dans de petits bocaux. Sa préparation n'était pas aussi élégante que celle que donnent les Chinois, mais en réunissait toutes les qualités; l'odeur et la saveur ne laissent rien à désirer, quoique les arbustes qui ont produit ces feuilles aient été conservés dans des serres chaudes. Si la végétation avait eu lieu dans des contrées méridionales et en plein champ, nous avons la certitude morale que la qualité de ce thé serait supérieure a ce qu'il y a de mieux en Chine.

Des juges compétents, dont on ne peut récuser la véracité, ont déclaré dans des certificats authentiques que le thé préparé par l'inventeur, M. Lecoq, était délicieux, préférable à celui qui est livré dans le commerce; c'est ainsi qu'il en a été jugé après comparaison des deux infusions (l'un thé chinois, l'autre thé parisien). Il suffit d'avoir fait connaître l'homme qui a préparé avec tant de succès les feuilles de thé cultivé dans nos serres pour que le gouvernement lui procure les moyens de faire des plantations en grand dans le midi de la France, où la température du climat est assez élevée pour que cet arbuste prospère dans

ces contrées. Le thé supporte une température plus basse que l'oranger, l'olivier, le grenadier; la preuve en est manifeste. M. Leroi, jardinier à Angers, a, dans ses pépinières, plusieurs pieds de thé qui ont au moins dix ans et sont bien venants; on n'a jamais pris aucune précaution pour les préserver du froid.

Ainsi, une très-grande partie de la Provence produirait, par cette culture lucrative sur son sol ingrat, un revenu considérable comparativement à l'état présent; il y aurait bénéfice très-grand pour le cultivateur et pour l'État. Nous devons aussi mettre en ligne de compte les bras dont on aurait besoin à cette époque qui se trouverait précisément être celle où les chemins de fer seront terminés, ce qui procurerait du travail à un très-grand nombre d'ouvriers. En bonne politique on doit tout prévoir.

Le pouvoir est vivement intéressé à favoriser cette industrie, car, une fois établie, elle accroîtra considérablement la prospérité de cette belle France, non-seulement comme produit du sol, mais surtout comme établissant une barrière impénétrable pour empêcher de sortir nos millions qui vont, depuis plus d'un siècle, enrichir les Chinois, peuple ingrat qui n'a jamais rien fait pour nous dédommager.

Si on utilisait le temps sans le laisser couler en pure perte, dans dix ans nous récolterions notre provision, et nous pourrions en livrer au commerce extérieur. Sans craindre de nous tromper ni d'exagérer, nous pourrions affirmer que cette industrie, portée au point où elle est susceptible d'arriver, passant par les mains industrieuses et habiles des Français, serait une source de prospérité; elle deviendrait une mine des plus fécondes.

Jetons un coup d'œil, sans entrer dans aucun détail, sur l'industrie séricicole; il y a quinze ou vingt ans elle était tellement négligée qu'elle produisait à peine quelques millions; aujourd'hui elle produit quatorze fois plus. Quelle puissance a pu donner une pareille impulsion? L'action seule du gouvernement qui a autorisé des sociétés : la presse a fait le reste; encore douze ans, nos produits en soie nous suffiront, et la qualité est déjà bien supérieure à celle de la Chine ou de l'Inde. Il en serait de même pour le thé; que l'autorité mette sous sa protection cette nouvelle branche d'industrie : en quelques années nous ferons mieux que les Chinois et notre thé sera préférable.

M. Lecoq affirme que le commerce fournirait, au printemps prochain, sans avoir recours aux pays étrangers, quatre-vingt mille pieds de thé, que deux ans après on pourrait en fournir plusieurs millions.

Les terres bien exposées du côté de Toulon, de la ville d'Hyères, etc., seraient celles par où il faudrait commencer les plantations. Avec une trentaine d'arpents on pourrait espérer un beau résultat; ce serait de cette pépinière qu'on en fournirait, *et gratis*, à tous les propriétaires qui se trouveraient avoir des terrains propres à cette culture.

M. le grand-chancelier a vu avec une grande satisfaction la découverte de M. Lecoq; il en a parlé souvent avec un vif intérêt, ainsi que M. le grand-réfé-

rendaire; le témoignage de personnages si haut placés dans le monde politique donne encore un grand poids à cette découverte.

Nous faisons des vœux pour que le gouvernement vienne en aide pour vivifier cette brillante découverte. Dr Maigne.

— Nous annonçons avec plaisir la 2e édition d'un ouvrage qui a pour titre : *Traité de Mnémotechnie*, etc., de notre collègue M. le docteur Audibert, que nous recommandons à nos lecteurs.

L'auteur expose laconiquement l'histoire de la Mnémotechnie, combat les détracteurs des procédés mnémoniques, fait l'énumération des mnémonistes anciens, analyse brièvement tous les mnémonistes modernes, étudie la mémoire en général, et passe en revue les principaux hommes remarquables par l'étendue de leur mémoire.

L'auteur divise ensuite son ouvrage en quinze chapitres; il fait successivement des applications de la méthode à l'histoire en général, à l'histoire de France en particulier. Il parle, à cette occasion, de la *Méthode polonaise*. Le levier mnémonique est ensuite appliqué à la géographie, à l'étude d'un discours quelconque, et à la botanique. Des procédés mnémoniques particuliers et variés, joints à plusieurs planches lithographiées avec soin, facilitent l'étude du *droit*, de la *chimie*, de l'*art militaire*, de la *médecine* et du *Calendrier grégorien perpétuel*. Un long chapitre est réservé à des applications grammaticales (syntaxe des participes, déclinaisons, orthographe des mots, etc.) et à l'étude des langues. L'auteur fait à ce sujet un résumé succinct d'un ouvrage important publié par un Provençal en 1602. Cet ouvrage traite de la valeur des grammaires et de l'étude des langues; il développe dans le même chapitre la méthode de Sainaigle, de Lemare, de Jacotot, de Joswinski; il parle ensuite de celle qui lui paraît la plus expéditive, la plus naturelle, et l'applique à l'étude de la langue anglaise. Quelques feuilles sont réservées à la solution de plusieurs problèmes mécaniques curieux et récréatifs. La mnémonique est inutile et funeste à la jeunesse; les enfants, dit M. Audibert, ne doivent point aborder cette science, susceptible de fausser leur jugement et de paralyser leur mémoire. La Mnémotechnie doit être apprise dans les trois derniers mois que l'on passe dans un collége ou dans un pensionnat. F.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 1844.

1° Lecture des rapports des commissions nommées pour examiner les titres des trois candidats qui se sont présentés à la classe dans la dernière séance.

2° Question posée par **M. DUFEY** (de l'Yonne) : *Faire l'histoire des expéditions entreprises pour la délivrance des lieux saints avant la croisade de* 1095. — **M. DUFEY** ouvrira la discussion.

3° Rapport par **M. MIQUEL Y ROCA** sur le mémoire de M. Froment, qui traite du passage des Alpes par Annibal.

4° Rapport de **M. DUFEY** (de l'Yonne) sur l'*Histoire de France*, par M. Ragon, et sur les ouvrages de géographie, par M. de Luca.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1844.

1° Lecture du rapport de la commission sur la candidature d'un membre correspondant qui s'est présenté à la classe dans sa dernière séance.

2° Rapport de **M. TRÉMOLIERE** sur le journal de droit civil qui a pour titre : *Ore solitarie*, par M. Mancini, de Naples.

3° Rapport de **M. FONTAINE** sur les *Epoques de l'histoire de France*, par M. O. Leroy, et sur les ouvrages de Monseigneur Mazzetti.

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 1844.

1° Rapport de la commission nommée pour examiner les titres d'un candidat qui s'est présenté à cette classe dans sa dernière séance.

2° Rapport de M. l'abbé **BADICHE** sur l'origine commune de la littérature et de la législation, par M. Cellier.

3° Rapport de **M. FAVROT** sur l'ouvrage de pharmacologie de M. Giordano.

4° Lecture du rapport de M. le docteur **CAFFE** sur le congrès scientifique de Strasbourg.

5° Question posée par M. le docteur **JOSAT** : *Faire l'histoire botanique et industrielle du thé, en exposant ses propriétés les mieux établies.* — Discussion.

6° Rapport de **M. DE BRIÈRE** sur un vieux manuscrit traitant de l'*astrologie médicale.*

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 1844.

Lecture d'un fragment d'un ouvrage inédit sur la ville de Volterre et ses environs, par **M. E. BRETON.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU VENDREDI 27 SEPTEMBRE 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des candidats reçus par les classes.

2° Rapport de **M. RENZI** sur les *Archives historiques* italiennes, publiées par M. Vieusseux, à Florence.

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé jusqu'au jour de la réunion des classes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des Contemporains illustres, par un Homme de Rien; 79e et 80e livraisons, en vente : MM. Thomas Moore et le maréchal Oudinot. *Sous presse:* Paul Delaroche et De Sismondi.

Mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville. 1841, 2, 3. 1 vol. in-8°.

Intorno alle arti primitive d'Italia, etc. Par le chevalier Luigi Poletti.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Tome VI avec un atlas.

Bulletins de la même Société. Brochures in-8°. Tome Ier, 1841-42-43-44.

Notice sur le prétendu temple romain de Saint-Georges-lès-Voye, par M. l'abbé Corblet. Broch. in-8°.

Tableau bibliographique des ouvrages en tous genres qui ont paru en France pendant 1843, divisé par table alphabétique des ouvrages, table alphabétique des auteurs et table systématique. Chez M. Pillet aîné, imprimeur-libraire, rue des Grands-Augustins, n° 7.

Archivio storico Italiano, tome 7e, 1re part. Florence, 1843. Vieusseux.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique ; broch. in-8°, tome IV, 5e livraison.

Lucrèce, tragédie, traduite en vers allemands par M. Adolphe Philippi. 1 petit vol. in-8°.

Nouvelle explication de la légende Ducisit Aquitaniæ, par M. Eloi Johanneau; 4 pages in-8°.

Bulletin spécial de l'Institutrice, 7e livraison, avril 1844.

Le génie des femmes, par M. H. Cellier Du Fayel, n° 4, avril 1844. Br. in-8°. n° 5, mai 1844.

Biografie dei capitani venturieri dell' Umbria, da Ariodante Fabretti. 3 vol. in-8°, 1842, 1843.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'Histoire, tome VII, n° 1, séance du 7 septembre 1843. Bruxelles, 1 vol. in-8°, 1843.

Académie royale de Bruxelles. — Instruction pour l'observation des phénomènes périodiques, cahier in-4°.

Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles. 10e année. 1 vol. in-12, Bruxelles, 1844.

Académie royale de Bruxelles. — Bulletins des séances du 2 *mars, des* 3 *février*, 13 *janvier* 1844 ; *des* 2, 15, 16, 17 *décembre, du* 11 *novembre, et du* 7 *octobre* 1843 ; 6 broch. in-8°, Bruxelles.

Rivista Europea, nos 5, 6, 15 ; 30 mars 1844 ; broch. in-8°, Milan.

Bulletin des séances de l'Académie royale de Bruxelles, nos 9, 10, 11, 12, du tome X, et 1, 2, 3, du tome XI. 6 broch. Bruxelles.

Revue étrangère et française. Tome X, 10e année, 1843.

Préludes philosophiques, par M. Hyacinthe Belières. 1 vol. in-8°. 1841.

La Chine, au point de vue social et moral, par M. Dagneau. Broch. in-8°, 1844.

Giornale dell' I. R. Instituto Lombardo-Veneto. Fasciolo 24, 1 vol. in-8°.

Annali universali di statistica, etc. Tome 79e, Mars, 1844.

Journal de la Société de la morale chrétienne. Tome Ier, n° 3, et Assemblée générale annuelle de cette Société, le 15 avril 1844.

Les deux Grégoire, épître en vers à S. S. Grégoire XVI ; par le comte Edouard Dousse d'Armanon; 1 feuille in-8°, 1844.

Nécessité de renouveler les évaluations cadastrales d'après un mode plus exact, par Félix Barreau. 2 cahiers in-8°. Paris, 1844.

Congrès scientifique de France, session à Nîmes ; 2 feuilles in-4°.

Rapport à M. le maire de Lyon sur les observations recueillies par la Commission hydrométrique. Broch. in-8°.

Revue de droit français et étranger, 6e livraison, juin 1844.

Bulletin de la Société de Géographie, 2 livraisons, février et mars 1844.

Du crédit public et de son histoire, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours, par M. Marie Augier. 1 vol. in-8°, Paris, 1842.

Histoire des peuples du Nord, des Danois et des Normands, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, etc., par H. Wheaton ; traduit de l'anglais par P. Guillot. 1 vol. in-8o, Paris, 1844.

Paris et la Bretagne, pièce de vers par M. A. Guérin ; 1 feuille in-8°, Quimper, 1844.

La Rivista Europea, 2e année, du 15 au 30 juin 1844.

Compte rendu des travaux de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, de 1841 à 1842. 1 vol. in 8°, Dijon.

Mémoires de l'Académie de Dijon, séance du 21 août 1843. 1 vol. in-8°, Dijon, 1843.

Bulletin de la Société de Géographie, 3e série, tome I, nos 4, 5 ; avril et mai 1844.

Société médicale d'Emulation de Paris, rapport de M. le docteur Caffe sur un prétendu cas d'atrésie du rectum et de l'urètre ; 1 feuille in-16.

Bulletin de la Société maritime de Paris, 12e cahier, in-8o, Paris, 1844.

L'observateur du mouvement, no 1. Paris, 1844, 2 feuilles in-8°.

Sur quelques phénomènes physiologiques éprouvés dans les ascensions sur les montagnes les plus élevées, par M. le docteur Caffe ; 2 feuilles in-12.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

SUR L'ETABLISSEMENT DES UNIVERSITES,

DES ACADÉMIES ET DES JOURNAUX (1).

Je demande la permission de ne pas traiter la question telle qu'elle a été posée : « Faire l'histoire des principales sociétés littéraires dans les deux derniers siècles. »

Et d'abord ce n'est pas une question proposée : c'est une histoire demandée. Mais quoique cette histoire se borne aux *principales sociétés littéraires* et qu'elle ne doive embrasser que *les deux* derniers siècles, le champ à parcourir est encore si vaste que l'espace et le temps manquent à la fois. Il ne peut être présenté ici qu'un tableau rapide ; et, pour lui donner un but plus intéressant, il m'a paru convenable de parcourir, à travers les temps qui se sont écoulés depuis la renaissance des lettres, la série des établissements académiques et universitaires, ainsi ue celle des feuilles périodiques, et de montrer leur action et leur influence sur la marche progressive de l'esprit humain.

Cet exposé, fait le plus sommairement qu'il me sera possible, aurait besoin d'être accompagné de réflexions sur ce que devraient être les universités, les académies et les journaux, trois leviers puissants dont les deux premiers ont fait avancer la civilisation et dont le troisième suffirait à remuer le monde.

Nous allons faire une marche rapide à travers les siècles pour y suivre les éléments, si lentement formés, qui devaient servir au développement et aux progrès de l'esprit humain : les universités, les académies et les journaux. Je présenterai, en quelque sorte, la statistique littéraire de chaque âge ; je ne connais aucun livre où ce sujet soit embrassé dans un si vaste ensemble, et c'est pour moi un motif de faire appel à votre attention et à votre indulgence.

Les académies furent à peine connues dans l'antiquité. Le Grec *Academus* ou *Hécadémus*, qui a donné son nom aux académies, avait fait arranger à Athènes un jardin que Platon, mort l'an 342 avant J.-C., rendit célèbre, en venant y établir son école. C'était une promenade publique, plantée d'arbres et entourée de murs ; mais on doit voir dans le jardin d'Académus une école philosophique plutôt qu'une académie.

On peut en dire autant de l'académie d'Arcésilas, de celle de Carnéade, de Speuzippe, et de plusieurs autres philosophes anciens.

C'est à tort que des savants ont compris au nombre des académies les *jeux Olympiques* établis à Pise l'an 776 avant J.-C. ; les *jeux Pythiques*, établis à Delphes 591 ans avant l'ère moderne, et d'autres jeux publics de la Grèce : c'é-

(1) Lu à la 6e séance du 10e congrès de l'Institut Historique (1844).

taient des solennités, des fêtes nationales, où Hérodote, surnommé depuis le *Père de l'Histoire*, lut (l'an 442 avant J.-C.) les premiers livres de son ouvrage, où Lysias vint chercher la palme de l'art oratoire, où Eschyle et Sophocle se disputèrent les lauriers de Melpomène, où Sophocle avait remporté dix-huit fois le prix, lorsque la joie de son dernier triomphe lui coûta la vie (l'an 405 avant J.-C.); c'est à ces jeux si renommés qu'on vit les rois eux-mêmes ambitionner l'honneur de concourir. On lit, dans Diodore, que Denys-le-Tyran fit applaudir, aux fêtes de Bacchus, dans Athènes, une tragédie de sa composition.

L'académie d'Alexandrie, grande création d'un roi d'Egypte, Ptolémée Soter (l'an 284 avant J.-C.), avait quelque ressemblance avec nos académies modernes; les membres qui la composaient étaient chargés de perfectionner les sciences : ils avaient un président nommé par le roi. Le premier chef de cette académie fut Démétrius de Phalère; c'est à lui qu'on doit la fondation de cette fameuse bibliothèque que dévora deux fois l'incendie, sous Jules-César, et l'an 650 de notre ère, sous le khalife Omar. Cette bibliothèque contenait quatre-cent mille volumes : mais les volumes des anciens, ainsi nommés parce que c'étaient des rouleaux, se composaient souvent d'une seule feuille plus ou moins étendue, comme on en a trouvé dans les momies. Ces feuilles n'étaient écrites que sur le *recto :* aussi saint Jean signale-t-il comme volume extraordinaire un rouleau écrit des deux côtés : *scriptus intus et foris.* Ainsi, les quatre cent mille volumes ou rouleaux de la bibliothèque d'Alexandrie pouvaient ne représenter que cinq à six mille tomes de nos jours.

L'établissement scientifique d'Alexandrie est d'ailleurs plus connu sous le titre d'*École* que sous celui d'académie, comme le furent depuis, au moyen âge, les écoles d'Alcuin, de Champeaux et d'Abélard; mais toutes ces écoles de l'antiquité et du moyen âge ont été les germes, bien lents à se développer, qui ont donné naissance aux académies et aux universités.

Les Romains n'ont pas connu les académies dans l'acception donnée maintenant à ce mot : car on ne peut donner le nom de corps académiques ni aux jeux séculaires dont on fait remonter la fondation à l'an 454 avant l'ère vulgaire, ni à l'académie, espèce de gymnase, et au lycée que Cicéron avait établis dans sa maison de campagne, et qui étaient destinés à des entretiens philosophiques en plein air, dans les jardins de *Tusculum ;* ni aux assemblées publiques, où, suivant Pline et Juvénal, les poëtes récitaient les pièces qu'ils destinaient au théâtre, et où Pline-le-Jeune lut son beau panégyrique de Trajan.

L'histoire fournit de bien faibles renseignements sur une espèce d'académie qu'Auguste aurait formée sur le Mont Palatin en même temps qu'il y aurait établi une bibliothèque.

On ne peut donner le nom d'académie aux *combats d'éloquence* que Caïus, fils d'Agrippa et mort sous Tibère, établit à Lyon dans le Ier siècle de notre ère, et qu'on célébrait devant l'autel d'Auguste (voyez Juvénal, satire I). Dans ces *combats d'éloquence,* les vaincus étaient obligés de faire l'éloge du

vainqueur, et même, ajoute-t-on, d'effacer avec leur langue ce qu'ils avaient écrit, sous peine de la férule ou d'être jetés dans le Rhône.

Le nom d'*académie* ne convient pas non plus à la célèbre école de *Massilia* (Marseille), que, dans sa *Vie d'Agricola*, Tacite appelle la maîtresse des études (*magistram studiorum*). Il ne convient pas non plus à la grande école dite académie de Constantinople, dont tous les membres étaient pensionnés et logés dans un palais, servant en même temps de musée, où étaient réunis des tableaux, des statues, des médailles, et une grande bibliothèque. On sait que dans la première moitié du VII[e] siècle le terrible iconoclaste Léon l'Isaurien fit dévorer par les flammes l'académie, le musée, la bibliothèque et les académiciens, dont tout le crime était de ne point partager la haine de l'imbécile César contre les images.

La première académie qu'aient eue la France et l'Europe même fut établie par Charlemagne dans les premières années du IX[e] siècle, il y a plus de neuf cents ans : il la plaça dans son palais, et la composa des principaux personnages de sa cour. Il siégeait avec eux comme collègue ; et, pour établir dans ce corps académique une égalité littéraire, il voulut que chaque membre se donnât le nom d'un personnage ancien célèbre dans les lettres. Ainsi, Alcuin prit le nom de *Flaccus Albinus;* l'archevêque de Mayence celui de *Damœtas;* le courtisan Egilbert celui d'*Homère;* Adulphe celui de *Pindare*; Adelard celui d'*Augustin*, le secrétaire et l'historien de Charlemagne, Eginhard, celui de *Calliopus*, et Charlemagne lui-même fut appelé *David*.

Cette première académie française acquit et garda quelque célébrité tant que vécut son illustre fondateur. Elle avait pour but et pour mission le perfectionnement de plusieurs sciences, telles que la grammaire, la rhétorique, l'histoire et les mathématiques ; les membres étaient tenus de faire en séance lecture de leurs recherches et de leurs travaux.

C'est à Charlemagne qu'est due encore la pensée de la première université, par l'établissement de nombreuses écoles qui furent placées auprès de tous les chapitres épiscopaux et de tous les monastères, comme on en trouve le témoignage dans les Capitulaires. (Voir mon art. *Charlemagne* dans la *Biographie universelle.*)

Mais sous les faibles successeurs de Charles-le-Grand, les ténèbres qu'il avait voulu dissiper reprirent leur triste empire, et la France retomba, pour quelques siècles encore, dans la barbarie.

Un roi d'Angleterre, Alfred-le-Grand, fonda, vers 895, sous le nom d'Académie, l'école d'Oxford, qui, plus tard, devint une des premières universités du monde.

Vers la même époque, l'Espagne vit établir par les Maures, à Cordoue et à Grenade, des académies chevaleresques dont l'histoire et les travaux sont à peu près inconnus.

Dans les premiers temps du XII[e] siècle fut organisée l'université de Paris,

qui déjà existait depuis longtemps ; elle a été depuis reconnue comme *mère* de toutes les universités du monde, et a reçu d'elles cette honorable qualification (*alma parens*).

Trois autres universités furent fondées dans le même siècle : celles de Cambridge (1140), de Padoue (1179), et de Salamanque (vers l'an 1200).

On ne trouve dans ce siècle aucune académie fondée : il n'y a que les jeux des troubadours et les cours d'amour.

Le XIIIe siècle vit ériger sept universités, dont deux en France : celle de Toulouse, par saint Louis (1228), et celle de Montpellier (1289) ; les cinq autres furent établies à Padoue, à Naples, à Salerne, à Vienne en Autriche et à Lisbonne.

Il n'y eut, au XIIIe siècle, qu'une académie, celle de Florence, fondée par Brunetto Latini en 1272, et où se formèrent Dante et Cavalcanti.

Le nombre des universités et des colléges augmenta dans le XIVe siècle ; seize furent établies, dont sept en France : celles d'Avignon, d'Orléans, de Cahors, de Grenoble, de Perpignan, d'Orange et d'Angers. Les neuf autres eurent pour siéges : Pérouse, Heidelberg, Valladolid, Prague, Cologne, Pavie, Cracovie, Genève et Sienne.

Quatre colléges fameux furent fondés dans le même siècle ; celui de la *Sapience* à Rome (1303), ceux de Florence, de Ferrare et d'Erfurth.

Il faut remonter au XIVe siècle pour trouver à Toulouse (vers 1325) le premier établissement d'une société littéraire, devenue dans la suite célèbre sous le nom d'*Académie des Jeux floraux*. Ses membres prenaient le titre singulier de *Maistres de la gaye science ou du gay sçavoir*. Une femme nommée Clémence Isaure, dont l'existence n'est pas encore bien établie et a été contestée même par un des historiens de la ville de Toulouse, légua aux *maistres du gay sçavoir* tous ses biens, dont les revenus servirent à décerner, dans des concours annuels, des prix consistant en fleurs d'or ou d'argent (l'églantine, le lys, l'amaranthe, la violette et le souci). Ces prix, au temps des troubadours, excitèrent une vive émulation dans le midi de la France, et de nos jours encore ils sont ambitionnés par nos jeunes littérateurs. L'Académie des Jeux floraux, dont l'histoire, souvent écrite et imprimée, formerait plusieurs volumes, et qui elle-même a publié un grand nombre de recueils, est la plus ancienne académie existante aujourd'hui dans le monde.

La peinture eut, dans Paris, avant les lettres et les sciences, une académie : les statuts de l'académie de Saint-Luc remontent à l'an 1391.

Le XVe siècle vit se multiplier les universités; il en fut institué trente-quatre, dont huit en France : celles d'Aix, de Dôle, de Poitiers, de Caen, de Valence (Dauphiné), de Nantes, de Bourges et de Bordeaux.

Quant aux académies fondées dans le XVe siècle, on ne peut citer que les deux sociétés littéraires dites l'une *du Danube*, l'autre *du Rhin*, qui durent leur établissement à Conrad Celtes, poëte latin, bibliothécaire de l'empereur Maximilien, et qui mourut à Vienne en 1505.

Le XVIe siècle vit l'établissement ou le renouvellement de quarante-cinq universités et la formation de quinze académies. Sur les quarante-cinq universités, cinq furent données à l'Italie, douze à l'Espagne et deux à l'Amérique espagnole : total quatorze ; une à la Pologne, une au Danemarck, onze à l'Allemagne, deux à la Grande-Bretagne, deux aux Pays-Bas et cinq à la France : celles de Strasbourg, de Douai, de Pont-à-Mousson, de Besançon, de Reims ; on peut ajouter à ces cinq universités (dont les quatre premières n'appartenaient pas à la France du XVIe siècle) l'établissement du Collége de France en 1530.

Quant aux quinze académies inaugurées dans le XVIe siècle, treize le furent en Italie, et la plupart sous des titres extravagants, tels que les *Insensati* (ou les insensés) de Pérouse ; les *Gelati* de Bologne ; les *Infiammati* de Padoue ; les *Umidi* de Florence, etc. Notre savant collègue, M. Trémolière, dans son rapport fait, le 26 avril dernier, sur les travaux de l'Académie *del Val d'Arno*, a fait connaître les titres bizarres que prenaient, à leur formation, la presque totalité des académies italiennes. La seule de ces sociétés littéraires, fondées dans le XVIe siècle, qui ait conservé un nom célèbre et une réputation méritée, est celle dite *della Crusca*, qui fut établie à Florence en 1582, et à qui la langue italienne doit son meilleur dictionnaire.

Quant aux deux sociétés littéraires qui apparurent un moment hors de l'Italie, l'une, celle d'Ingolstadt, fit paraître à Augsbourg, en 1518, un volume de ses mémoires, devenu fort rare (1).

L'autre société se réunissait, vers 1569, à Paris, dans l'abbaye de Saint-Victor ; le fameux Ronsard en était le chef, et le jeune roi Charles IX, disciple du poëte et poëte lui-même, assista plusieurs fois aux réunions de cette académie, antérieure d'un demi-siècle à la première formation de l'Académie Française.

On trouve dans l'*Histoire de l'Université de Paris*, par César Egasse du Boulay (t. VI, p. 714), les lettres patentes qui, en 1570, furent accordées par Charles IX à cette Académie : « pour travailler, y est-il dit, à l'avancement du « langage français, et à remettre sus tant la façon de la poésie que la mesure et « règlement de la musique anciennement usitée par les Grecs et Romains. »

On lit dans ces lettres patentes que les membres auront le pouvoir de se choisir des associés, dont six jouiront « des priviléges, franchises et libertés dont, « dit Charles IX, jouissent nos *autres domestiques*, et à ce que ladite académie « soit honorée des grands, nous avons libéralement accepté et acceptons le sur-« nom de protecteur et premier auditeur d'icelle. »

Il résulte du contenu des lettres patentes de Charles IX que cette académie est la première qui ait été légalement instituée en France et avec la mission spéciale qui, plus tard, fut donnée à l'Académie Française, de travailler à *l'avancement* d'une langue destinée à devenir, dans la suite, la première des langues modernes.

(1) *Voy.* le tome Ier des *Mémoires de l'Académie de Munich*, 1763.

On remarquera que cette académie avait aussi pour but *la façon de poésie* et *le règlement de la musique ancienne usitée par les Grecs et Romains.* C'est ce qu'avaient demandé au roi les poëtes Ronsard et Baïf, et le musicien Joachim Thibault de Courville, en sollicitant l'érection de l'académie.

Le successeur de Charles IX (Henri III) protégea la nouvelle institution, comme on peut le voir dans l'*Histoire des recherches des antiquités de la ville de Paris*, par Sauval (t. II, p. 495); mais les guerres civiles vinrent paralyser les travaux des académiciens, et, après vingt ans d'existence, la mort de Baïf, en 1591, entraîna la dissolution de cette académie.

Cependant le mouvement était commencé; l'exemple des académies italiennes éveillait en France quelques esprits, et, en 1594, un nommé de Juvigny fit imprimer à Rouen un écrit intitulé: *Avis de l'établissement de quatre académies en France*. Cet avis ne fut pas immédiatement suivi : le temps des académies et celui des ouvrages périodiques n'étaient pas encore venus en France, mais ils ne devaient pas tarder à se montrer.

Le XVIIe siècle amena un plus grand mouvement dans la marche de l'esprit humain. Treize universités furent fondées dans ce siècle, et ce nombre est considérable, car déjà il y en avait cent douze d'établies, et le nombre s'en trouva porté alors à cent vingt-cinq, dont plus de vingt dans la France actuelle.

Il y eut aussi une plus grande progression dans l'établissement des académies ; on en vit surgir plus de quarante.

Il est vrai que dans ce nombre il faut comprendre, pour l'Italie, les *Erranti*, de Brescia, les *Caliginosi*, d'Ancône, les *Fantastici*, de Rome ; et puis, les *Anelanti*, les *Infecondi*, les *Vagabondi*, etc. Cependant l'Italie offre aussi, dans le XVIIe siècle, l'académie *del Cimento*, établie à Florence, et l'académie des Arcades, qui eut son berceau à Rome, en 1675, dans le palais de la reine Christine, et qui, en 1690, prit rang parmi les académies dont le monde littéraire a gardé le souvenir.

Mais les premières académies européennes, vraiment dignes de ce nom, ont été établies en France.

Deux ans après la mort de Henri IV (en 1612), un nommé Fleurance Rivault fit imprimer à Paris *le dessein* (ou plan) *d'une académie et introduction d'icelle en la cour, et l'ouverture de cette académie* (in-8°) ; mais il en fut de ce *dessein* (ou plan) comme de beaucoup d'autres entreprises littéraires : ce fut un projet sans exécution.

Sous le règne de Louis XIII se forma, dans Paris, une société littéraire dont le premier directeur fut le fameux Hédelin, abbé d'Aubignac. Cette société avait pour sous-directeur le sieur de Vaumorière, gentilhomme provençal. On lit, dans le premier tome du *Mercure* (1672), une liste de dix-sept membres de cette nouvelle académie. On prononçait dans son sein, le premier jour de chaque mois, des harangues dans le genre des déclamations qui étaient en vogue à Rome au temps de Quintilien, et, quand l'orateur avait fini, la discussion s'ou-

vrait pour l'éloge ou pour la critique. Le vice-directeur Vaumorière publia (1687) un recueil de *Harangues sur toutes sortes de sujets*, qui eut plusieurs éditions (1695 et 1713). Le savant abbé Goujet, dans sa *Bibliothèque française* (t. II, p. 377), semble croire, non sans raison, qu'*une partie au moins de ces harangues avait été prononcée ou lue dans ces assemblées* (1).

La première académie de France existante depuis sa fondation est, après celle des *Jeux floraux*, l'Académie Française. Avant son érection par lettres patentes, c'est-à-dire de 1629 à 1734 inclusivement, les premiers membres s'assemblaient chez Courart. Trente-quatre académiciens faisaient déjà partie de ces réunions quand les lettres patentes d'érection furent données par Louis XIII en 1635. Cette année furent admis cinq nouveaux candidats, dont le chancelier Séguier. Le nombre de quarante fixé par les lettres patentes se trouva complet en 1639 ; alors chacun de ces immortels devint chef du fauteuil qu'il avait occupé. Ainsi, Godeau, évêque de Vence, porté en tête de la liste, et Priézac, qui fut le quarantième reçu, ont donné leur nom au premier et au quarantième fauteuil. Les trente-huit autres membres, suivant l'ordre ou la date de leur inscription sur la liste, ont pareillement donné leur nom aux trente-huit autres fauteuils. Les membres qui ont été reçus depuis Priézac ont pris place au fauteuil qu'occupait l'académicien remplacé. Ainsi Delille siégeait au fauteuil de Colletet, Florian à celui de Bardin, Voltaire à celui de Voiture ; ainsi aujourd'hui sont assis M. de Chateaubriant au fauteuil de Balzac, et M. Baour-Lormian au fauteuil de Faret, etc.

Il est un bien petit nombre des quarante premiers immortels dont le nom ait survécu avec quelque honneur, et il en est d'autres, tels que Chapelain, Saint-Amant, Colletet, qui ne doivent de vivre après leur mort qu'aux satires et aux épigrammes de leur collègue Boileau-Despréaux.

Ce fut le cardinal de Richelieu qui, secondé et stimulé par Bois-Robert, forma le corps de l'Académie Française, s'en déclara protecteur dès l'an 1634 et obtint les lettres patentes en 1635.

Après la mort du cardinal, en 1642, le chancelier Séguier, chez qui se tenaient les assemblées (car l'Académie n'avait pas encore un logement), devint son second protecteur. En 1672, Louis XIV se déclara protecteur, et, depuis sa mort, ce titre n'a cessé d'être pris par les rois ses successeurs.

Il faudrait plus d'un volume pour donner l'histoire de l'Académie Française ; elle a été écrite, sous le titre de *Relation*, par Pelisson, qui s'arrête à l'an 1652, et elle a été continuée par l'abbé d'Olivet jusqu'en 1700. Ces deux ouvrages réunis ont eu plusieurs éditions. Duclos, Marmontel, et l'abbé Morellet se sont occupés de l'histoire de l'Académie Française. D'Alembert a publié six volumes d'éloges des académiciens.

Un singulier usage fut introduit, en 1640, dans l'Académie Française : le célèbre avocat Patru s'étant avisé, en venant prendre son fauteuil, de haranguer

(1) L'abbé d'Aubignac, fondateur, mourut en 1676, et *Vaumorière* en 1693.

l'assemblée pour la remercier, les remerciements furent des compliments, et les compliments des éloges à bout portant; l'amour-propre académique, qui en vaut bien un autre, se trouva si flatté qu'il fut délibéré et arrêté que dorénavant tout récipiendaire serait tenu de haranguer, c'est-à-dire d'encenser l'Académie et les académiciens, et voilà deux cent quatre ans que cela dure! Nous devons à cet usage une curieuse, quoique souvent fastidieuse collection, où toutes les formes de la flatterie et de l'éloge académique se trouvent, depuis deux siècles, complétement épuisées. Il existe de ces harangues un recueil en huit gros volumes; les discours postérieurs à la publication de ces recueils, et qui ont été imprimés séparément, formeraient, s'ils étaient réunis, six à huit autres volumes de compliments souvent hypocrites et toujours exagérés.

Un abus plus déplorable encore s'est anciennement introduit à l'Académie Française: c'est celui de ne recevoir dans son sein que des solliciteurs. Dans ses premiers temps, elle nommait des membres qui ne s'étaient pas même présentés comme candidats. Il pouvait résulter de ces nominations le désagrément possible, quoique très-invraisemblable, d'un refus. Ce désagrément arriva en 1703 : le célèbre président de Lamoignon, à qui Boileau avait adressé une de ses épîtres, ayant été élu membre de l'Académie Française, refusa cet honneur dans une lettre pleine de modestie, et où il ne s'excusait de ne pas accepter que sur l'insuffisance de ses titres littéraires.

Bien grand fut le déplaisir de l'Académie, qui vit dans ce refus un affront. En vain le secrétaire perpétuel Régnier-Desmarais, en vain les académiciens Tourreil, l'abbé de Choisy, l'abbé Testu et Boileau-Despréaux écrivirent au président les lettres les plus pressantes pour le conjurer de revenir sur sa résolution et de ne pas causer à l'Académie un chagrin mortifiant : Lamoignon demeura inflexible dans son refus.

Les détails de cet événement littéraire sont à peu près inconnus, même des académiciens de nos jours, mais je possède tous les originaux, toutes les lettres autographes que je viens de mentionner, et la minute pareillement autographe de la lettre en trois pages écrite par le président. Ces papiers précieux avaient été conservés par un des plus illustres membres de la famille de Lamoignon, le sage Malesherbes.

Il fallait sans doute empêcher le retour d'un tel désagrément : il fut donc arrêté que dorénavant il ne serait plus admis que des candidats, c'est-à-dire que des aspirants, qui auraient demandé, par écrit, l'honneur d'être élus. Jusque-là c'était bien, c'était convenable et pleinement suffisant; mais alors fut aussi établi l'usage de visiter personnellement les académiciens pour solliciter leur suffrage, et bientôt l'usage devint règle; et aujourd'hui encore les académiciens tiennent plus que les Anglais au *droit de visite!* mais ce n'est pas le droit de visiter que réclament les immortels, c'est le droit d'être visités eux-mêmes; et malheur à celui qui refuserait, en se mettant sur les rangs, d'aller solliciter ses juges : le jour de l'élection, il n'obtiendrait pas une voix

et, par un contraste singulier, les quarante se disent, et on peut les croire, fatigués des visites des postulants. Ils ne peuvent promettre leur voix à tout le monde, ils sont embarrassés de leurs promesses, de leurs refus, même de leur silence ; ils sont gênés de cette contrainte, et ne veulent point s'en débarrasser. L'usage est établi : c'est un tyran ridicule, mais il faut qu'il soit immortel comme l'Académie. Malheur à ceux qui se moquent de l'usage ou qui ne peuvent s'y plier ! ils ne reconnaissent pas le *droit de visite*, tout est dit pour eux, tout est fini pour eux : ils n'arriveront jamais au fauteuil. Cependant ils auraient volontiers visité pour remercier, même en habit, car la redingote choque et déplait, dit-on, dans les visiteurs ; mais ce qu'ils ne peuvent faire, c'est de solliciter, et souvent pendant plusieurs années, toutes les fois qu'un fauteuil vient à vaquer.

Thomas, dans une de ses lettres à Mme Monnet, peint ainsi les tribulations des candidats : « Il m'a fallu solliciter, courir, faire des visites, voir des cardinaux, des princes, des ministres, des gens de lettres, des amis et des ennemis ; ensuite les revoir pour les remercier ; aller de Paris à Versailles, de Versailles à Paris, etc. » C'est, pour une âme fière, acheter cher la gloire du fauteuil.

L'Académie Française fut fondée pour veiller au perfectionnement, au maintien et à l'éclat de la langue française. C'est dans ce but qu'elle admit dans son sein les grammairiens Vaugelas, Furetière, Beauzée, Duclos, Marmontel, l'abbé Sicard ; c'est dans ce but qu'elle ouvrit ses portes à nos illustres écrivains Racine et Corneille, Bossuet et Fénelon, La Fontaine et Boileau, qui, dans le XVIIe siècle, ont élevé la gloire de notre langue a son plus haut degré ; et à ceux qui, tels que Voltaire, Montesquieu, Buffon, ont étendu, bien au delà de nos frontières, l'usage et l'empire d'une langue devenue dès lors la langue principale, et presque la langue universelle.

C'est un fait bien remarquable que Frédéric II, roi de Prusse, ait écrit en français son *Histoire de la maison de Brandebourg*, 1751, et ses *OEuvres en prose et en vers*, formant vingt-quatre volumes in-8°; que Gustave III, roi de Suède, ait composé dans notre langue cinq volumes in-8° d'*OEuvres politiques, littéraires et dramatiques*, publiées en 1805 et 1811 ; que Catherine II, impératrice de Russie, ait fait imprimer en français, à Saint-Pétersbourg (1770), son *Instruction* pour dresser le projet d'un *code de lois* destiné à régir son vaste empire, une *Réfutation du voyage en Sibérie* par *l'abbé Chappe* (1769), et d'autres ouvrages.

C'est un fait encore plus remarquable que la grande Académie de Berlin, qui jouissait d'une haute célébrité, ait mis au concours, en 1783, la question de l'*Universalité de la langue française*, universalité solennellement reconnue par la première académie de Prusse qui, l'année suivante (1784), couronna l'ouvrage de Rivarol.

Gardienne du dépôt qui lui a été confié il y a plus de deux siècles, l'Académie Française doit le conserver avec un soin religieux et porter une attention vigilante et sévère sur le choix des membres qu'elle admet dans son sein ; car, quel-

que élevé que soit le talent d'un candidat, l'Académie ne doit jamais oublier qu'un de ses plus illustres membres, l'auteur de *l'Art poétique*, a dit :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

L'Académie Française a-t-elle toujours été guidée dans ses choix par cette haute considération dans des temps singuliers, où plusieurs écrivains proclamaient leur amour pour Ronsard, leur mépris pour Boileau et parlaient d'*enfoncer* Racine!.... Mais ce n'est ici ni le lieu, ni l'opportunité convenables pour l'examen de cette question.

L'Académie avait été chargée, au moment de sa création (1635), de confectionner un *Dictionnaire de la langue française*. Plus lente que l'académie *della Crusca*, qui avait reçu la même mission pour la langue italienne, l'Académie Française employa cinquante-neuf ans à son travail : la première édition ne parut qu'en 1694, deux volumes in-folio.

Déjà l'abbé Furetière s'était avisé de composer un *Dictionnaire français*. Accusé d'avoir profité des travaux des académiciens, ses collègues, il fut, par une mesure qui n'avait qu'un seul précédent (et pour un motif bien plus grave), il fut exclu de l'Académie et rayé du nombre de ses membres en 1685. Il s'éleva à cette occasion une longue et ridicule guerre de pamphlets, de *factums*, d'épigrammes, où le bon La Fontaine se mit à dire à Furetière de grosses injures en assez mauvais vers. Le dictionnaire de l'académicien chassé ne vit le jour que deux ans après sa mort, en 1690 (2 vol. in-fol.). Mais c'était quatre ans encore avant la première apparition du *Dictionnaire de l'Académie*, dont la quatrième édition ne parut qu'en 1762 (2 vol. in-fol.). Ce fut la dernière donnée par l'Académie avant sa suppression, prononcée, ainsi que celle de toutes les sociétés littéraires de France, par le décret de la Convention du 8 août 1793. La cinquième et dernière édition publiée par l'Académie, depuis son rétablissement, l'a été de nos jours, en deux volumes in-4°.

Les lenteurs académiques ont donné lieu à beaucoup de traits satiriques et à des épigrammes dont la plus saillante parle de ce dictionnaire,

Qui, toujours fort bien fait, reste toujours à faire.

Mais, en faisant la part de la critique, il faut faire aussi celle de l'éloge; et à ce sujet on peut lire l'ingénieuse et belle préface que M. Villemain a placée en tête de la dernière édition; il convient aussi de ne pas oublier que, malgré ses imperfections, le *Dictionnaire de l'Académie* est devenu la règle et comme le code civil de la langue française.

L'Académie décerne des prix d'éloquence et des prix de poésie.

Ces distributions, faites aux séances solennelles du 25 août, jour de Saint-Louis, commencèrent en 1671.

Le prix d'éloquence avait été fondé par Balzac : depuis 1671 jusqu'en 1758, c'est-à-dire pendant près d'un siècle, les sujets des discours furent pris des *Principales vérités de la morale chrétienne*.

Ce fut une femme célèbre, M[lle] de Scudéry, qui la première remporta le prix d'éloquence en 1671. Le sujet du discours était : *De la louange et de la gloire qui n'appartiennent qu'à Dieu*. Le second sujet donné, c'était la *Science du salut:* ce fut un docteur de Sorbonne, l'abbé de Maupertuis, qui obtint la palme académique.

Il y eut successivement, de deux ans en deux ans, quarante-trois discours sur des textes sacrés, sur le *Magnificat*, sur l'*Ave Maria*, etc., qui obtinrent le prix.

Tous ces discours devaient être, aux termes du programme académique, terminés par une *Prière à Jésus Christ*, et approuvés par deux docteurs en théologie.

On trouve, parmi les lauréats, Tourreil, Fontenelle, le président Hénault, et Lamothe-Houdard, qui furent ensuite académiciens.

Une révolution, qui fut trouvée heureuse pour les lettres, eut lieu en 1758 : les sujets de morale furent remplacés par les éloges des hommes célèbres. Le premier éloge couronné fut celui du maréchal de Saxe, par Thomas. Les cinq années suivantes, le même littérateur remporta le prix pour les éloges de Daguesseau (1), de Duguay-Trouin, de Sully, de Descartes. D'autres prix furent successivement remportés par Laharpe, Gaillard, Champfort, Maury, Garat, qui s'ouvrirent ainsi les portes de l'Académie.

Les pièces de vers envoyées au concours devaient, aux termes des programmes, être terminées par *une courte prière au Roi*, formalité longtemps requise, et qui fut supprimée à l'époque ou peu avant l'époque de la Révolution.

Les prix d'éloquence et de poésie étaient depuis longtemps décernés au Louvre, où les trois grandes académies (Française, des Belles-Lettres et des Sciences) tenaient habituellement leurs séances. L'appartement qu'occupait Henri IV avait été affecté à l'Académie des Sciences et à ses machines. L'Académie Française et l'Académie des Belles-Lettres avaient leurs salles de réunion au rez-de-chaussée du pavillon de l'Horloge (à gauche).

Tous les ouvrages en prose et en vers, couronnés ou mentionnés par l'Académie Française, ont été imprimés dans une suite de Recueils qui déjà, en 1750, se composaient de 35 volumes in-12.

Les statuts et les règlements de l'Académie ont subi, dans l'espace de deux siècles, diverses modifications. On les retrouve, tels qu'ils sont actuellement établis, dans l'*Annuaire de l'Institut* de 1817.

L'Académie a pour chefs : un directeur temporaire; un chancelier, sujet aussi à renouvellement, et un secrétaire perpétuel.

Elle a eu jusqu'ici seize secrétaires perpétuels: Conrart, Mézeray, Regnier-Desmarais, André Dacier, Dubos, Houteville, Mirabaud (mort en 1755), Duclos, d'Alembert, Marmontel, Suard, Raynouard, Auger, Andrieux, Arnault et M. Villemain, nommé le 11 décembre 1834.

(1) C'est par erreur qu'on écrit *d'Aguesseau :* le chancelier et ses ancêtres signaient tous *Daguesseau*.

L'Académie a compté dans son sein un très-grand nombre, un trop grand nombre de membres qui n'ont dû leur élection qu'à leurs titres et à leurs dignités : on trouve sur la liste académique quatorze cardinaux, vingt-huit archevêques, cinquante-quatre évêques, huit grands-aumôniers, ou premiers aumôniers, ou aumôniers ordinaires du roi, et parmi ces derniers figure le fameux abbé Cotin ; trente-quatre abbés et prieurs, quatre chanoines, un curé et un archidiacre : en tout cent cinquante-quatre membres du clergé, c'est-à-dire moitié ou un peu plus que moitié de tous les membres de l'Académie.

Sans doute, il y a eu de grandes, de très-grandes célébrités dans les cent cinquante-quatre académiciens pourvus des dignités de l'Église ; mais on y rencontre beaucoup de médiocrités et de nullités littéraires, ainsi que dans les premiers gentilshommes de la chambre, dans les maitres-d'hôtel du roi, dans les maréchaux de France, et même dans les vingt-huit ministres, dont plusieurs, et en assez grand nombre, ont des titres littéraires reconnus : on en peut dire autant des trente-huit membres du conseil d'État qui sont entrés à l'Académie.

On a remarqué, avec étonnement, l'absence sur les fauteuils académiques, pendant le XVII[e] siècle, d'un bien grand nombre de célébrités littéraires. Il suffira de nommer Rotrou (mort en 1650), Molière, Regnard et Baron ; Descartes, Gassendi, Fermat, Malebranche et Pascal ; le grand Arnauld, Nicole et La Rochefoucauld, auteur des *Maximes* ; Maynard, Lafare, Chaulieu, et J.-B. Rousseau ; le cardinal de Retz, Mascaron, Moréri, Bayle et plus de quarante autres, tels que Gilles-Mesnage, auteur du grand *Dictionnaire des Etymologies*, La Mothe-le-Vayer, Le Maistre de Sacy, Guy-Patin, Baluze, le duc de Saint-Simon, Coulanges, Hamilton, Le Sage, immortel auteur de *Gil Blas*, Lancelot, grammairien célèbre, etc. Tous ces hommes avaient des titres bien supérieurs à ceux de beaucoup d'académiciens aujourd'hui inconnus. Leurs ouvrages sont encore dans les bibliothèques et leurs noms dans toutes les biographies, tandis qu'on y chercherait en vain une foule d'académiciens tels que, par exemple, le président Salomon, qui cependant se vit préféré au grand Corneille, son concurrent, lequel fut, pour la seconde fois, éconduit et menacé de l'être une troisième fois lorsque Ballesdens, qui allait lui être préféré, eut le bon sens d'écrire à l'Académie pour la prier de donner la préférence à Corneille, qui avait depuis longtemps produit tous ses chefs-d'œuvre. L'Académie se rendit à cette invitation, mais le premier fauteuil vacant fut donné à ce Ballesdens, dont le nom mérite de vivre, car dans cette occasion il montra plus d'esprit que toute l'Académie.

Et tout cela n'empêche pas que l'Académie Française n'ait eu sa gloire et son éclat. Mais les corps littéraires ont leurs infirmités comme les corps humains. Il faut être juste, impartial, en disant toujours la vérité, comme je viens de le faire avec une franchise sans passion dans sa sévérité, en traçant sommairement l'histoire de l'Académie Française, qui a puissamment concouru au progrès de notre langue et de notre belle littérature, et qui, parmi les académies purement littéraires, est encore la première dans le monde civilisé.

D'autres grandes académies durent, dans le XVIIe siècle, leur création à Colbert.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres fut établie l'an 1663, sous le titre d'*Académie des Médailles et des Inscriptions.*

Elle était chargée de rédiger les inscriptions pour les monuments publics, pour les médailles et pour les jetons destinés à consacrer les faits glorieux, les institutions et les événements du grand règne; la collection de ces médailles constitue son histoire métallique.

En 1701, l'Académie des Médailles et des Inscriptions fut autorisée à changer ce titre en celui qu'elle a conservé depuis, d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.* En 1713, des lettres patentes confirmèrent ce titre, ainsi que le règlement de 1701, et l'établissement de l'Académie.

Le nombre des membres est de quarante, comme à l'Académie Française. Le règlement de 1701 avait établi dix *honoraires*, dix *pensionnaires*, dix *associés* et dix *élèves* qui, en 1716, furent convertis en *associés.* Quant au nombre des *correspondants*, il pouvait s'élever à quarante, comme le nombre des académiciens.

Les premiers membres furent pris dans l'Académie Française, et parmi eux on comptait d'abord Chapelain.... puis Jean Racine et Boileau.

Parmi les honoraires se trouvaient le Père de La Chaise, confesseur du roi; Beringhen, premier écuyer du roi, et un cardinal de Rohan, un duc d'Aumont, un évêque de Blois et deux conseillers d'État.

Parmi les *élèves* l'on remarquait le poëte J.-B. Rousseau et le savant Fréret, qui, à la vérité, devinrent plus tard associés.

La liste de tous les académiciens reçus depuis 1663 jusqu'en 1772 se composait déjà de deux cent treize membres.

Il faut convenir que Chapelain avait mérité son admission aux deux grandes Académies de France par le zèle qu'il avait mis à diriger, en l'éclairant, le grand Colbert sur le choix des savants nationaux et étrangers les plus dignes d'être appelés aux grandes Académies, et de recevoir du gouvernement des pensions littéraires. Cependant Chapelain fit élever et pensionner bien des médiocrités.

L'histoire de l'Académie des Belles-Lettres et les éloges de ses membres ont été écrits par les secrétaires perpétuels Gros de Boze, de Bougainville, Le Beau (historien du *Bas-Empire*), de Foncemagne, Dacier, etc.

La collection des mémoires de cette Académie, depuis 1701 jusqu'à nos jours, forme 56 vol. in-4°, en y joignant les volumes des mémoires de l'Institut (classe d'histoire et de littérature). Cette collection, très-estimée, est d'un prix élevé (6 à 700 francs), tandis que la collection des mémoires de l'Académie des Sciences, quoique formant aujourd'hui environ 200 volumes in-4°, est moins chère et moins recherchée. C'est que ce qui concerne l'histoire et les antiquités est fixe et stationnaire dans des progrès accomplis, tandis que les sciences progressent toujours. Ainsi la géographie et la statistique, les mathématiques et l'astronomie, la chimie et d'autres sciences encore ne sont plus

ce qu'elles étaient il y a deux siècles, et plusieurs même ce qu'elles étaient il y a quarante ou cinquante ans.

L'Académie des Belles-Lettres a dans son sein plusieurs commissions littéraires : 1° Commission des *Inscriptions et Médailles*, confirmée par ordonnance du roi, 1716; 2° commission pour la continuation de l'*Histoire littéraire de France*, commencée par les Bénédictins; 3° commission des *Antiquités de France* pour le classement des notices et documents demandés aux préfets sur les anciens documents de notre histoire, et les mesures à prendre pour leur conservation; 4° commission des travaux littéraires pour la continuation de la *Notice des manuscrits*, du recueil des *Ordonnances des rois de France;* du recueil des *Historiens des Gaules et de la France;* 5° enfin, commission pour administrer les *propriétés* et fonds particuliers de l'Académie.

Il y aurait d'utiles réflexions à faire sur la lenteur des travaux de quelques-unes de ces commissions, notamment de celles qui concernent la continuation de l'*Histoire littéraire de France*, du recueil des *Ordonnances des rois de France*, de la *Notice des manuscrits* et du recueil des *Historiens des Gaules et de la France*. Mais ici ces réflexions mèneraient trop loin.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a souvent eu, comme l'Académie française, ses coteries, ses protections, ses faveurs et ses injustices dans le choix de ses élus : c'est le travers de tous les corps littéraires. Mais, malgré ses aberrations, elle a su acquérir des droits réels à l'estime de la France, à celle de l'Europe, et elle conserve un des premiers rangs parmi les nombreuses Académies qui existent dans le monde civilisé.

L'Académie des Sciences doit aussi sa formation à Colbert; elle commence en 1666.

D'après son plus ancien règlement, fait en 1699, année de son renouvellement, elle était composée de dix *honoraires*, dix *pensionnaires*, vingt *associés résidents*, huit *étrangers* et vingt *élèves*.

L'Académie des Sciences fut confirmée par lettres patentes de 1713, et dans son règlement, imprimé en 1715, les *élèves* sont remplacés par des *adjoints*.

L'Académie des Sciences est maintenant partagée en sections dont le nombre est de onze, dans l'ordre suivant : *géométrie*, six membres; *mécanique*, six; *astronomie*, six; *géographie et navigation*, trois; *physique générale*, six; *chimie*, six; *minéralogie*, six; *botanique*, six; *économie rurale*, six; *anatomie et zoologie*, six; *médecine et chirurgie*, six; en tout, soixante-trois membres.

L'Académie des Sciences a deux secrétaires perpétuels, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques.

Elle a de plus dix académiciens libres qui n'appartiennent à aucune section et huit associés étrangers.

Chaque section a un nombre fixe de correspondants qui s'élève à cent six.

Les éloges des membres de l'Académie des Sciences ont été écrits par Fontenelle, secrétaire perpétuel, et sont regardés comme étant son meilleur ou-

vrage; par Dortous de Mairan, Grandjean de Fouchy, Condorcet, Delambre, Cuvier, et MM. Arago et Flourens.

L'histoire de l'Académie a été écrite par Duhamel, 1698-1701, et par Robinet, 1760. Elle reste encore à faire.

Les mémoires de cette Académie depuis son établissement, en 1693, jusqu'en 1790, forment l'immense collection de 164 vol. in-4°, auxquels on joint les mémoires de l'Institut (classe des sciences physiques et mathématiques), se composant de plus de 30 vol., ce qui fait monter la collection à près de 200 volumes in-4°.

L'Académie décerne des prix sur les fonds des riches fondations faites en 1704 par Rouillé de Meslay, conseiller au Parlement de Paris, par la donation de l'astronome de Lalande et par la munificence de Montyon.

L'Académie des Sciences est la seule à Paris qui admette le public à ses séances hebdomadaires au palais des Quatre-Nations, dit aujourd'hui palais de l'Institut. Comme ses travaux sont incessants, utiles, sérieux, sans distraction et sans vacance, elle ne craint pas le grand jour; elle le désire, elle l'appelle, et répand ainsi dans le monde de grandes lumières à l'aide des journaux qui s'empressent de donner le compte-rendu de ses séances. En résumé, l'Académie des Sciences occupe depuis longtemps le plus haut rang parmi toutes les académies savantes du monde, qui elles-mêmes reconnaissent sa prééminence.

L'Académie royale de Peinture et d'Architecture fut fondée à Paris en 1648. Piganiol, Guérin, André Félibien, Antoine Coypel, premier peintre du roi, ont écrit sur l'histoire de cette Académie, qui eut de l'éclat, mais aussi son despotisme sous Le Brun: elle s'arrogea et maintint le droit de ne permettre qu'à ses membres d'envoyer leurs ouvrages au salon d'exposition, au Louvre; privilége insolent et odieux dont la Révolution fit enfin justice en 1789. L'Académie de Peinture se trouve maintenant réunie à l'Académie des Beaux-Arts.

L'Académie d'Architecture commença en 1671. Elle n'était pas légalement autorisée; elle fut confirmée par lettres patentes en février 1711, et fait partie aujourd'hui de l'Académie des Beaux-Arts.

Le XVIIe siècle vit s'établir dans les provinces de France plusieurs académies; les voici par rang d'ancienneté: Villefranche (en Beaujolais), Arles, Soissons, Nimes, Metz, Strasbourg, Grenoble, Perpignan, Toulouse, Lyon et quelques autres.

Les lumières se répandaient ainsi en multipliant leurs foyers.

Le mouvement donné par la France s'étendit au dehors. Il y eut de grandes académies fondées qui ont acquis et conservé, jusqu'à notre époque, leur renommée et leur illustration: la Société royale de Londres, dont les commencements remontent à 1660; l'Académie des Curieux de la Nature, établie à Augsbourg en 1670; l'Académie de Turin, instituée en 1675; celle de Bologne, créée en 1690, et celle de Berlin, qui fut érigée en 1700.

Ces grandes académies étrangères ont fait singulièrement progresser les scien-

ces, et ont beaucoup contribué à rendre plus rapide la marche de la civilisation.

Un fait remarquable signala le commencement du XVIIe siècle : la même époque vit apparaître, en France, sa première académie et son premier journal.

L'Académie Française commença ses réunions chez Conrart, en 1629, et Théophraste Renaudot publia, en 1631, sous le titre singulier du *Bureau d'Adresse*, le premier numéro de son journal, qui changea, dans la suite, ce nom en celui de *Gazette*, et puis de *Gazette de France*. Ainsi, la *Gazette de France* est la doyenne des feuilles périodiques françaises, et elle serait aussi la plus ancienne de l'Europe si, quelques années avant 1631, il n'eût paru à Venise une petite feuille qui fut appelée *Gazetta*, nom d'une petite monnaie qu'on payait pour la lire.

Le second écrit périodique français fut le *Journal des Savants*, imprimé in-4° et in-12, qui parut en 1665, obtint une grande renommée, servit puissamment les sciences et les lettres, et qui, tombé avec la Révolution, ne s'est relevé sous la Restauration que pour avoir une existence débile et presque ignorée.

Le troisième journal français fut le *Mercure galant*, commencé en 1672, qui, sous le titre de *Mercure de France*, a eu dans une longue vie plus ou moins de retentissement, et qui, atteint par la Révolution de 1789, a souffert une agonie prolongée, et a fini par disparaître avec l'immense collection de ses numéros, formant à peu près 1657 vol. in-12 et 130 vol. in-8°.

Quand le XVIIIe siècle s'ouvrit, la France était riche en établissements littéraires. Elle avait ses universités, ses académies et ses journaux.

Ce siècle vit encore la fondation de onze nouvelles universités, dont celles de Pétersbourg et de Moscou, et l'établissement de plus de cinquante académies, dont vingt-neuf ou trente en France : celles de Caen, de Montpellier, de Bordeaux, de Béziers, de Marseille, de Montauban, de La Rochelle, de Dijon, d'Arras, de Rouen, de Clermont-Ferrand, d'Auxerre, de Besançon, de Châlons-sur-Marne, de Tours, d'Orléans, de Limoges, etc.

La *Société des Chirurgiens*, à Paris, fut érigée en *Académie royale de Chirurgie* en 1748 ; la *Société royale de Médecine*, établie en 1778, par Vicq-d'Azyr, est remplacée aujourd'hui par l'*Académie royale de Médecine*, qui doit beaucoup au talent et au zèle du docteur Pariset, son secrétaire perpétuel.

La première *Société royale d'Agriculture* fut établie à Paris, par arrêt du conseil d'État du 1er mars 1761. Elle eut bientôt, dans les provinces, de nombreuses affiliations. Les sociétés d'agriculture se multiplièrent utilement, et les services par elles rendus à l'art agricole sont généralement reconnus. D'ailleurs les Sociétés d'agriculture ont été, avant la Révolution, des points de réunion, d'examen, de discussion, et elles ont mis leur influence dans le mouvement des esprits et dans la marche devenue plus accélérée de la civilisation.

L'Italie eut, dans le XVIIIe siècle, cinq nouvelles académies, dont trois sous des titres encore bizarres et singuliers : les *Vigilanti*, de Mantoue ; les *Icneutici*, de Fermo ; les *Colombiers*, de Florence. Mais l'Italie vit se former alors

l'*Institut de Bologne* (1713), et l'Académie des Étrusques (de Cortone), célèbre par les mémoires qu'elle a publiés (1726).

Trois académies s'ouvrirent en Allemagne : à Vienne, pour les langues orientales (1754); à Erfurth, pour les sciences (1755); à Munich, pour les sciences et l'histoire (1760);

Trois dans la Grande-Bretagne, dont deux à Londres, l'une pour les antiquités (1751), l'autre pour les arts et métiers (1751), et une à Dublin pour les arts (1753);

Cinq en Espagne, dont trois à Madrid : l'Académie Castillane (1714); l'Académie de Peinture, Sculpture et Architecture (1753); l'Académie des Belles-Lettres grecques et latines (1755); l'Académie de Séville (1753), et l'Académie de Valladolid (1753);

Quatre en Portugal, dont deux à Lisbonne (1721, 1723);

Deux en Pologne, dont une à Varsovie pour les langues, l'histoire et la chronologie (1753);

Une en Russie, celle des Sciences, à Pétersbourg (1724);

Deux en Suède, à Stockholm : l'Académie royale des Sciences (1739), et l'Académie des Belles-Lettres (1753);

Et deux en Danemark, dont une à Copenhague pour les beaux-arts (1753).

Les journaux savants et littéraires prirent, dans le XVIIIe siècle, plus d'accroissement en Europe, et surtout en France.

Quant aux feuilles politiques quotidiennes, après la *Gazette de France*, qui était le journal de la cour, on ne vit surgir que le *Journal de Paris*, en 1777. Ainsi, avant la Révolution, on ne connaissait guère d'autres feuilles quotidiennes que la vieille *Gazette officielle*, le *Journal de Paris*, le *Journal de France*, par l'abbé de Fontenay, le *Courrier d'Avignon*, la *Gazette de Leyde*, le *Courrier de l'Europe* et les *Petites Affiches*. Les journaux non quotidiens n'étaient guère plus nombreux. Parmi ceux qui avaient le plus de vogue se trouvaient : le *Mercure*, le *Journal des Savants*, le *Journal de Trévoux*, le *Journal de Verdun*, le *Journal encyclopédique*, l'*Année littéraire*, de Fréron, les *Annales*, de Linguet, l'*Esprit des Journaux*. Le *Journal* ou les *Mémoires de Trévoux*, et le *Journal de Verdun* ou la *Clef du Cabinet*, commencés, le premier en 1701, le second en 1704, avaient cessé de paraître, l'un en 1782, l'autre en 1776, après avoir publié à Trévoux et à Paris environ 300 vol. in-12, et à Luxembourg, Verdun et Paris, 120 vol. in-8°.

Mais depuis la Révolution, le nombre des journaux de tout format qui ont paru en France est devenu presque incalculable; leur liste, si elle était complète, s'éleverait à plus de quatre mille, et aujourd'hui paraît, brille, ou se soutient, ou se traîne, ou tombe annuellement la masse de plus de cinq cents journaux en France, dont plus de trois cents à Paris. Il est plusieurs villes, chefs-lieux de département, qui ont un plus grand nombre de feuilles périodiques que n'en comptait la France entière en 1788.

Toutes les académies, toutes les universités furent supprimées en France en 1793, par un décret de la Convention en date du 8 août. Ce fut un grand événement; la Convention nationale voulait que tout fût renouvelé. Néanmoins, dans l'an IV, la même Convention, qui avait fait tant de ruines, eut la grande pensée de réédifier. Elle venait d'établir l'École Polytechnique et le Conservatoire des Arts et Métiers, utiles et mémorables créations, lorsque dans son avant-dernière séance elle décréta, par une même loi, l'organisation de l'instruction publique et celle de l'*Institut national des Sciences et des Arts.*

L'Institut a éprouvé dans son organisation des changements sous tous les gouvernements qui ont succédé à la Convention. Il n'y avait que trois classes dans le principe; c'est sous le Consulat que furent établies les quatre classes qui existent aujourd'hui :

1° Classe des *sciences physiques et mathématiques*, représentant l'ancienne Académie des Sciences;

2° *Langue et littérature française,* ayant les attributions de l'Académie Française;

3° *Histoire et littérature,* remplaçant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres;

4° *Beaux-Arts*, réunissant les deux anciennes Académies de Peinture, de Sculpture et d'Architecture.

Bonaparte commença à siéger, dans l'an VI, à la première classe, section de mécanique. Dans les almanachs nationaux, le nom de chaque membre est précédé de la lettre C., qui veut dire *citoyen*, et jusqu'à l'an XII (1804) cette qualification est donnée à Bonaparte ainsi qu'à son frère Lucien, qu'il avait fait entrer dans la seconde classe, et à Joseph, roi de Naples, admis dans la troisième.

On trouve d'autres détails, non moins curieux, dans mon article *Institut de France*, inséré dans l'*Encyclopédie des Gens du monde*.

En augmentant le nombre des classes, ce ne fut pas sans quelque vue secrète que le premier consul supprima la classe des *sciences morales et politiques*, qui était la seconde dans la première organisation de l'an III.

Depuis la révolution de Juillet, cette classe a été rétablie (1833), et forme dans l'Institut une des cinq académies qui le composent aujourd'hui. Elle compte trente membres divisés en cinq sections : 1° philosophie et morale; 2° législation; 3° droit public et jurisprudence; 4° économie politique et statistique; 5° histoire générale et philosophique.

L'Institut fut amoindri et mutilé en 1816, par ordonnance royale du 21 mars. Les quatre classes furent supprimées et remplacées par l'Académie Française, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie royale des Sciences et l'Académie royale des Beaux-Arts.

C'était un retour vers le passé que les anciens académiciens provoquèrent eux-mêmes. Les classes crurent s'agrandir. L'Institut, cette grande création nationale, ne fut plus guère qu'un nom. Toutes les académies redevinrent indé-

pendantes, sans liaison entre elles, et ce changement fut regardé par les amis des sciences et des arts comme une triste révolution.

Jamais l'esprit d'association dans les sciences, les lettres et les arts, n'avait eu le grand développement qu'il a pris depuis la Révolution. Les sociétés libres se sont multipliées ; les premières furent l'*Athénée des Arts* et la *Société philotechnique*, qui précédèrent l'organisation de l'Institut national.

Il serait trop long, mais non cependant sans intérêt, de faire connaître le tableau raisonné de la plupart de ces sociétés savantes, littéraires, artistiques, industrielles, philanthropiques, etc. Aujourd'hui, Paris, dans son sein, en compte plus de cent. Les sociétés savantes, littéraires et artistiques, sont au nombre de plus de trente. Il y a dix à douze sociétés philanthropiques, trente sociétés industrielles, onze sociétés d'intérêt général, dix-huit d'intérêt spécial ; plus, quatorze sociétés portant le titre de *cercle* littéraire, ou médical, ou encyclopédique, ou des arts ; plus, six athénées de médecine, d'émulation, des arts, et l'*Athénée de Paris*, qui fut fondé sous le nom de *Lycée*, en 1781, par Pilatre du Rozier, sous le patronage de *Monsieur* (depuis Louis XVIII) et du comte d'Artois (depuis Charles X). Cet athénée obtint une grande célébrité par les cours de Laharpe, de Marmontel, de Garat, de Fourcroy, et d'un grand nombre de littérateurs et de savants distingués.

L'Athénée existe encore, mais déchu de son ancien éclat : c'est que le nombre des cours *gratuits* est devenu si considérable dans toutes les facultés de l'université, au Collége royal, au Jardin-des-Plantes, au Conservatoire de Arts et Métiers, au Conservatoire de Musique, à la Bibliothèque du roi, à l'Observatoire, à l'Institut Historique ; c'est que les sources de l'instruction sont aujourd'hui si abondantes et si multipliées qu'elles réduisent nécessairement, dans un grand nombre, le concours de ceux qui viendraient y puiser, si elles se trouvaient plus rares, comme elles l'étaient au temps des beaux jours de l'Athénée.

Le tableau raisonné des sociétés savantes et littéraires ne peut être présenté, même rapidement, dans cette séance.

Mais, parlant dans le sein de l'*Institut Historique*, je ne puis ni ne dois oublier de mentionner ses utiles travaux, sa bonne renommée, qui a passé les mers, s'étendant sur les deux continents ; la liste des membres qui lui ont appartenu, celle des membres qui lui appartiennent aujourd'hui, et sur laquelle sont inscrits d'illustres personnages français et étrangers, l'éveil que cette société a donné en France pour la recherche et la conservation des monuments et des vieux documents de l'histoire ; son journal qui n'a pas le frivole intérêt du moment, mais qui, méritant son titre d'*Investigateur*, forme une des curieuses archives de sciences historiques de notre âge.

L'Institut Historique décerne aussi des prix sur des sujets élevés de science et d'instruction. Il offre tous les ans, dans des cours gratuits, un enseignement utile.

Il est enfin la seule société savante qui ait ouvert périodiquement en France

des congrès où les plus hautes questions historiques, politiques, sociales, sont exposées et discutées avec autant de décence et d'aménité que de savoir et de talent. La France et l'Europe littéraire ont remarqué que le congrès de l'an dernier a été présidé, avec un grand talent, par un homme d'Etat célèbre, M. Martinez de la Rosa.

Les sociétés littéraires sont des phares toujours allumés sur le vaste océan des connaissances humaines.

Jamais, à aucune époque, la diffusion des lumières n'avait eu ce développement prodigieux et dont le spectacle est saisissant! jamais tant de journaux (Paris en compte près ou plus de cinq cents)! Jamais tant de colléges et de pensionnats! Jamais tant de cours et tant de professeurs! Jamais tant de théâtres, tant de bibliothèques, tant de cabinets de lecture! L'esprit humain fait effort dans tous les sens. L'émancipation est générale et le mouvement grandit chaque jour.

Dans les départements se développe aussi avec une rapidité croissante le travail intellectuel; tous les chefs-lieux ont leurs journaux, leurs bibliothèques: il en est qui ont leurs musées, leur jardin de botanique, leurs cabinets d'histoire naturelle, leurs sociétés savantes ou littéraires, leurs cours, leurs professeurs, et même leurs ouvriers poëtes ou écrivains!...

L'étranger prend part à ce grand mouvement de l'esprit humain: rien ne semble pouvoir désormais le ralentir, encore moins l'arrêter. Le levier est dans Paris, et les peuples étrangers, appuyant sur lui des mains intelligentes, aident au profit de tous son action incessante et désormais irrésistible. Tout marche d'un pas accéléré dans les progrès de la civilisation. C'est un spectacle grand et merveilleux que celui auquel assiste la génération présente et qui prédit à l'avenir des destins nouveaux.

Je m'arrête, et je finis en déclarant reconnaître que je n'ai pu embrasser dans son vaste ensemble un sujet trop élevé pour moi. On pourra remarquer dans ce rapide travail des lacunes, des oublis, et quelques erreurs peut-être; mais la critique indulgente me tiendra compte du court espace où j'ai dû me renfermer, ainsi que du peu de temps qui m'a été donné, et j'espère qu'aucun misanthrope ne voudra dire, dans cette occasion, que le temps ne faisait rien à l'affaire.

VILLENAVE,
Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.



DISTRIBUTION DES PRIX A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. VILLEMAIN,
Secrétaire perpétuel.

Si nous publions cette fois dans notre journal le discours prononcé par M. le secrétaire perpétuel de l'Académie Française, à la dernière séance annuelle, ce



n'est pas seulement que nous l'ayons trouvé remarquable par le fond des idées, et digne par sa forme ingénieuse et éloquente de la réputation de l'auteur; c'est aussi qu'il nous a semblé devoir se placer naturellement à la suite du mémoire précédent. Le travail de notre collègue, sur l'origine et l'histoire des corps savants solidement constitués, nous a donné l'idée de reproduire un discours dans lequel on voit la plus ancienne de ces compagnies revêtue d'une éminente mission, celle de récompenser les plus utiles productions intellectuelles et les actions vertueuses. D'ailleurs les hommes généreux qui ont fait un si noble usage de leur fortune n'ont institué pour juges ces corps savants qu'afin d'appeler toute la publicité désirable sur le but des concours, et de stimuler par cette publicité même le goût du travail et l'amour de la vertu.

C'est donc entrer dans l'intention des fondateurs que de contribuer à répandre les noms des sujets couronnés; et nous agissons ainsi autant par la certitude de faire plaisir à ceux de nos collègues qui n'auraient point connaissance d'un morceau si remarquable que par un sentiment de gratitude pour l'intérêt que M. Villemain a témoigné à notre société.

« Messieurs,

« Malgré l'attente et la curiosité plus que littéraire qui s'attachent à un des sujets de prix annoncés pour cette séance, nous devons vous indiquer d'abord les résultats de nos autres concours annuels. Deux fondations dignes de notre temps, deux encouragements destinés, l'un au talent historique, l'autre à l'enseignement moral, sont confiés à l'Académie; elle en doit compte au public, et, soit qu'elle maintienne une sorte de dotation permanente en faveur du même ouvrage et du même homme, soit qu'elle ait à signaler par ses récompenses quelque production supérieure et récente, il lui est imposé de justifier sa décision devant vous.

« Cette fois encore, après un mûr examen, l'Académie renouvelle à M. Thierry, au peintre célèbre de la conquête des Normands, à l'auteur savant et expressif des *Considérations et des Récits sur l'histoire de France*, la couronne qu'elle lui décernait il y a cinq ans. Sans qu'il soit besoin d'entrer ici dans un détail critique, dans une analyse comparative, et de nommer des ouvrages pour les déclarer inférieurs à ceux qui sont en possession du prix, on concevra facilement, par la nature même de ce prix, la persistance de nos suffrages. Ce n'est pas, en effet, ainsi l'a recommandé le testateur, un prix de recherches érudites, mais de talent et d'art, une palme pour l'éloquence simple et sévère, telle que la veut l'histoire. Or, dans les temps même les plus cultivés, cette perfection heureuse de l'art se rencontre rarement; et tandis que des travaux d'investigation remarquables par la science et la sagacité se succèdent et souvent se modifient l'un l'autre, l'œuvre de l'historien éloquent, comme celle du poëte, demeure intacte et longtemps sans rivale.

« Que M. Thierry conserve donc la distinction, je voudrais dire nationale, qu'une prévoyance généreuse semble avoir préparée pour lui. Comme ce Romain dont parle Pline, il a payé de la perte de la vue l'honneur insigne acquis par ses efforts (1); et ni cet honneur qui permettait le repos, ni la souffrance qui décourage le talent, n'ont diminué son ardeur pour de nouvelles études, qu'il rapporte tout entières à notre pays. Sous sa direction habile, déjà se coordonne le recueil des documents relatifs à l'histoire du tiers état en France, vaste et dernier aspect de nos annales, naturellement réservé pour l'époque où le tiers-état serait devenu la France. L'Aca-

(1) *Magnum et sublime, sed pro oculis datum.* Pline, livre VII.

démie a pu lire et juger la première partie du discours élevé, méthodique, plein d'idées générales et cependant précises, qui doit ouvrir ce recueil, en éclairer d'avance toutes les parties, en marquer les détours et le terme. Puisse l'auteur trouver aujourd'hui, dans l'unique consolation permise à son isolement, dans les marques continues de la faveur publique, la force de reprendre sa tâche et de travailler encore longtemps pour la France qui s'intéresse à lui, parce qu'elle s'honore de son nom !

« A tous les degrés, Messieurs, les prix de l'Académie sont un engagement, comme une récompense. L'homme de goût et de talent nommé après M. Thierry l'a compris ainsi. Il a fortifié par de courts, mais excellents morceaux d'histoire, la réputation durable que lui méritait son *Tableau du règne de Louis XIII.* Jeune encore, et maître de ses loisirs, M. Bazin peut entreprendre de plus grands travaux ; mais ceux qu'il a déjà consacrés à une de nos époques historiques gardent, au jugement de l'Académie, la place qu'elle leur avait décernée ; et le second prix, institué par le baron Gobert, est encore, cette année, inamovible, comme le premier.

« L'Académie cependant se félicite lorsqu'elle peut étendre le cercle de ses choix et attirer dans l'arène de ses concours quelque mérite nouveau ou trop peu célébré jusque-là. Il est également précieux pour elle, soit de révéler par le succès un talent ignoré, soit d'être l'interprète, même tardive, de l'estime publique envers des travaux lointains et presque étrangers. C'est ainsi qu'elle a renfermé dans notre littérature, et couronné comme utile aux mœurs, l'ouvrage de Mme Necker-Saussure, de Genève ; c'est ainsi qu'aujourd'hui elle décerne le grand prix *Montyon* au récent écrit d'un religieux de Fribourg, qui, longtemps occupé de l'éducation de l'enfance, vient de réunir les résultats de son expérience et de ses vues dans un livre qu'il a modestement intitulé *de l'Enseignement régulier de la langue maternelle.* A la vérité, Messieurs, ce moine franciscain de Fribourg est le Père Girard, déjà connu en Allemagne et en France par un petit nombre d'écrits originaux dans les deux langues, et par l'admirable école qu'il avait formée dans sa ville natale, où la philosophie, la piété, la mode même venaient, il y a vingt-cinq ans, le visiter de tous les points de l'Europe. Esprit supérieur et naïf ami de l'enfance, passant tour à tour de l'enseignement primaire à une chaire de philosophie, unissant à la religion la plus fervente la charité la plus égale, homme de Dieu et de notre siècle, auquel il n'a manqué dans sa longue carrière aucune épreuve, pas même celle des persécutions jalouses que son humilité devait écarter et prévenir, le Père Girard n'est réellement pas un étranger pour nous. Son ancienne école de Fribourg était avant tout une école française. Il y a quelques années, il reçut du roi la Croix d'Honneur, sur l'heureuse initiative d'un de nos confrères, alors ministre de l'instruction publique. Le livre qu'il vient de publier est écrit dans notre langue, avec cette netteté, cette abondance, ce tour vif et simple auquel nous croirons toujours reconnaître un talent indigène ; et enfin, quoique naturalisé Suisse, l'auteur de ce livre, le Père Girard, est Français d'origine.

« Quant à l'ouvrage même, il présente et il résout une question pleine d'intérêt, surtout pour un pays qui, comme le nôtre, a noblement entrepris de généraliser l'instruction primaire et de la rendre accessible à tous.

« Un tel principe, en effet, une fois posé, dans quelle mesure et par quelle voie peut-il le mieux se réaliser ? Là où la durée de l'enseignement doit être courte et son objet borné, il importe avant tout de bien choisir la méthode ; car de ce choix dépendra l'éducation même. Cette méthode est-elle purement technique, a-t-elle pour but exclusif la lecture, l'écriture, les règles de la grammaire et du calcul : l'enfant du peuple sera peu instruit et ne sera point élevé. Une tâche difficile charge sa mémoire sans développer son âme. Un procédé nouveau est mis à sa disposition, un atelier de plus lui est ouvert pour ainsi dire ; mais la trace de cette instruction sera peu profonde, se perdra même quelquefois par défaut d'application et d'exercice, et elle n'aura point agi sur l'être moral, trop souvent absorbé dans la suite par l'assiduité monotone ou la fatigue excessive des travaux du corps. La seule, la véritable école populaire est donc celle où tous les éléments d'étude servent à la culture de l'âme, et où l'enfant s'améliore par les choses qu'il apprend

et par la manière dont il les apprend. Cette idée simple et les conséquences qu'elle entraîne dans la pratique, le vertueux instituteur de Fribourg les avait entrevues dès le premier âge dans l'exemple de sa propre mère et dans les soins qu'elle donnait à une famille de quinze enfants. Il fut dès lors frappé, nous dit-il, de ce qu'il a depuis ingénieusement appelé la méthode maternelle, en voyant comment la parole est mise sur les lèvres de l'enfant et comment les pensées et les mots lui arrivent par une leçon instinctive, où la mère, en lui nommant les objets sensibles, éveille en lui les idées morales, et lui parle déjà du Dieu qui a fait tout ce qu'elle lui montre. Longtemps après, lorsqu'il fut instruit dans les sciences et dévoué par la vie religieuse au service de l'humanité, le Père Girard se souvint de ces leçons domestiques; il se demanda si ce mode d'enseignement donné par la nature ne devait pas être constamment suivi, et il demeura convaincu que l'étude du langage, qui n'est autre que celle de la pensée même, pouvait devenir le plus complet instrument d'éducation, comme elle en était le premier.

« Le Père Girard, Messieurs, avait devancé dès longtemps cette réfutation expérimentale de la méthode de Rousseau. Dès 1789, dans un plan d'éducation qu'il proposa au gouvernement fédéral de la Suisse, il développait son principe d'enseignement, qui consiste à lier toujours à tout travail de la mémoire et du raisonnement une leçon religieuse et morale, un sentiment de l'âme. Mais il n'eut occasion d'appliquer ce principe à l'enseignement primaire qu'en 1804, après les orages que le contre-coup de notre révolution avait fait passer sur la Suisse, et lorsque les autels venaient d'être relevés en France par l'instinct social d'un grand homme. L'école de Fribourg, qu'il fut appelé à diriger alors, réalisa bientôt le modèle d'une instruction élémentaire en partie mutuelle, qui, donnant à tous les enfants un caractère commun de rectitude et de pureté, s'élevait avec les dispositions de quelques-uns d'entre eux, et les conduisait jusqu'où les portait leur esprit. Cette méthode, essayée, reprise, perfectionnée pendant une épreuve de dix-neuf ans, est-elle tout entière dans le livre que l'Académie couronne aujourd'hui? Non, sans doute. Le détail, les applications manquent; mais on discerne les principes lumineux du maître, on entend sa voix persuasive, son accent du cœur, qui rappelle quelque chose de Fénelon ou de Rollin, avec une sorte de liberté moderne et de judicieuse hardiesse. Ce que le Père Girard veut former surtout, c'est la justesse d'esprit et la droiture du cœur. Ce qui s'appelle ordinairement du nom d'instruction, la lecture, la grammaire, l'analyse du langage, n'est pour lui qu'une forme, un cadre où il prétend renfermer une à une les principales vérités de la conscience et de la foi, de sorte que l'enseignement élémentaire qu'il donne comprenne toute une éducation religieuse et morale. Le principe est posé; il reste à voir dans la suite de l'ouvrage par quel art ingénieux et sans effort le maître pourra lier et ramener toujours les déductions souvent arides de l'enseignement élémentaire à quelque vérité religieuse, à quelque sentiment du cœur. Que le vertueux vieillard qui a conçu et pratiqué ce système salutaire d'études, et qui vient d'en tracer l'introduction d'une main si ferme encore, achève de rassembler ses souvenirs, ou plutôt de les publier! Il n'est pas d'écrit qui mérite mieux d'être offert à la France, et qui, en répondant à la constitution généreuse de l'enseignement primaire dans notre pays, puisse donner à cet enseignement de plus sages et de plus utiles conseils.

« Après cet ouvrage si digne du prix *Montyon* pour le bien qu'il rappelle et par celui qu'il peut inspirer, l'Académie partage des récompenses inégales entre plusieurs écrits de forme très-diverses: un recueil de fables, de M. Halévy, où la leçon morale a reçu souvent de la fiction et des vers un ton agréable et piquant; un tableau de mœurs parisiennes, dessiné avec facilité et avec choix par M. Vander-Burch; un livre de purs et judicieux conseils offert aux ouvriers par M. Égron, et récompensé d'un prix plus élevé que les deux autres ouvrages, comme pouvant faire plus de bien. Nous n'avons pas à discuter ces livres, dont le premier éloge est dans le but qu'ils se proposent. Il nous reste à vous parler brièvement du travail que l'Académie avait elle-même présenté à l'émulation des jeunes écrivains, ou de ces hommes de goût et d'expérience que pouvait tenter un sujet difficile.

« A toi, Voltaire, disait un poëte anglais du dernier siècle, à toi de plonger dans l'abîme des « âges et d'élever les exploits des héros ; à toi le drame, le drame renouvelé ; à toi la muse épi- « que, l'histoire et la poésie. » Ces vers de Thompson, ce libre hommage d'un contemporain étranger ne s'adressaient qu'à Voltaire au milieu de sa course, et ne célébraient qu'une moitié de son prestige et de sa puissance. Elle restait encore cachée dans l'avenir cette lutte de quarante ans, diverse, infatigable, mêlée de génie et d'erreurs, amenant par l'indépendance des esprits et la contradiction des idées avec les institutions une révolution sans limites d'où devait sortir, à travers les interruptions et les retours, un nouvel ordre social fondé sur la tolérance religieuse, sur l'égalité civile et enfin sur la liberté politique régulièrement affermie ; la liberté politique, ce but et cette récompense du progrès des peuples civilisés. A ce point de vue qui frappe aujourd'hui tous les regards, l'écrivain célèbre, le grand artiste disparaît devant le novateur ; ou plutôt son art, son talent, son génie ne semblent plus que des instruments qui servaient un besoin de son temps, et une pensée principale par laquelle il était emporté lui-même. Mais lorsque telle a été la mission toute polémique d'un homme de lettres, lorsque, au lieu de charmer et d'élever doucement les âmes, il les a troublées par le doute ironique et irritées par la passion, le jugement impartial de la postérité commencera bien tard pour lui. Sa mémoire aura des ennemis comme il en avait lui-même ; et surtout si dans les écarts de son imagination et l'ardeur de ses controverses, sous l'influence, tour à tour augmentée et subie par lui, des mœurs de son temps, il a eu le tort de blesser quelques-uns de ces sentiments profonds, qui sont la vie morale de l'homme, et auxquels la liberté même le ramène, sa gloire, quelque grande qu'elle soit, en souffrira toujours, et il n'obtiendra pas cet éloge complet et paisible que l'humanité décerne à quelques bienfaiteurs irréprochables qu'elle respecte autant qu'elle les admire.

« Parfois, dans la vicissitude des opinions, et la réaction des partis et des souvenirs, sa célébrité toujours présente semblera se ranimer avec plus d'éclat encore par une sorte de persécution ou de représailles ; mais, par cela même, son éloge le plus ingénieux et le plus calme aura toujours quelque chose de militant et de contesté, comme toute sa carrière. Ce n'est pas cependant d'après cette seule considération que l'Académie, s'écartant de la forme ordinaire de ses programmes, a demandé un *discours sur Voltaire*. Elle voulait aussi, en appelant la libre discussion, limiter le sujet. Peut-être un jugement définitif sur Voltaire ne saurait être séparé d'un examen de toute la littérature du XVIIIe siècle, ni l'examen de cette littérature de l'histoire du temps dont elle était pour ainsi dire la puissance publique, dans le déclin de tout le reste. Cela nous ramènerait à la grande question traitée dans cette enceinte il y a trente ans. Sans la recommencer aujourd'hui, il fallait du moins sortir des formes et du cadre restreint d'un éloge. Le dernier siècle, dans l'ardeur du combat, était disciple des idées de Voltaire et de Rousseau ; le nôtre en est juge. Ce changement de point de vue sans doute ne doit pas inspirer une ingrate sévérité envers ceux qui, même en abusant quelquefois de la liberté de la pensée, fondèrent le droit de s'en servir. Mais cette liberté que nous leur devons en grande partie, il nous sied bien de la conserver tout entière à leur égard, et d'apprécier impartialement leurs fautes comme leur génie.

« Cette disposition, qui est celle de notre époque, a généralement marqué les ouvrages envoyés à l'Académie. Le jugement s'y montre libre, sans exagération et sans faiblesse. Dans un seul de ces discours, écrit avec savoir et verve, la censure, constamment amère, se rapproche des hyperboles outrageuses qu'un spirituel écrivain, l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, prodiguait à Voltaire, au XVIIIe siècle, aux parlements, à Bossuet lui-même, et généralement à toutes les innovations postérieures à Grégoire VII. Une telle violence n'est pas un jugement. Le premier prosateur du XIXe siècle, dans l'ordre du temps et du génie, le peintre immortel des bienfaits du christianisme sur le monde, M. de Chateaubriand, avait su répartir à Voltaire le blâme et l'éloge, le regret et l'admiration avec une impartialité bien autrement habile et puissante. Cette modération était l'exemple à suivre. Mais il faut qu'elle sorte d'un vif sentiment et d'une étude profonde, qu'elle ne soit pas un calcul, mais une vérité.

« Parmi les trois discours qu'a distingués l'Académie, il en est un où ce mérite est d'autant mieux atteint que l'auteur, esprit grave et sincère, se tient dans une sorte d'abstraction élevée, et regarde plutôt les lois générales de l'humanité que les hommes qui les exécutent et les faits qui les expriment. Ce discours, qui porte pour épigraphe : *Deposuit potentes et exaltavit humiles*, et qui décrit avec énergie un côté du sujet, n'a point paru en saisir également toutes les parties. Peut-être aussi la pensée forte, mais un peu tendue de l'auteur, n'a-t-elle pas assez de rapport avec cette pensée si prompte, si naturelle, si brillante dans sa justesse, qu'il fallait partout suivre et juger. L'Académie, en estimant ce travail d'un homme de talent, n'a cru devoir lui accorder que la première mention. Une seconde mention est réservée à un esprit évidemment moins mûri par l'étude. Le discours n° 13, portant pour inscription : *J'ai fait plus en mon temps que Luther et Calvin*, est remarquable par des connaissances variées, une vive intelligence de quelques parties du sujet, une expression souvent heureuse, quand l'auteur pense d'après lui-même. Ce jeune auteur, M. Henri Baudrillart, peut s'honorer d'avoir été nommé dans un tel concours.

« L'Académie a pensé que le sujet, qui nulle part n'était traité tout entier, avait du moins reçu sa forme la plus ingénieuse, son expression la plus piquante et la plus neuve dans le discours inscrit n° 10, sous cette épigraphe : *De omni re.* Cette déclaration d'universalité, cette promesse de parler de tout, qui passe du sujet au panégyriste, est sans doute un écueil. Elle exige une rapidité qu'on peut croire superficielle, et qui le sera quelquefois ; elle entraîne des jugements trop nombreux et trop concis pour ne pas donner prise à plus d'une objection ; elle ne permet pas d'insister assez sur des restrictions nécessaires ; elle abrége, en généralisant trop, l'éloge comme le reste. Ces difficultés n'ont point échappé sans doute à l'homme de talent dont l'Académie couronne le spirituel et élégant travail. Il les a vaincues sur quelques points, éludées sur d'autres. Il analyse plus qu'il ne juge ; mais nulle part le rôle de Voltaire dans le XVIIIe siècle, sa tactique de succès et de parti, sa politique de conquérant des esprits n'avait été si vivement décrite, avec tant de finesse et d'énergie. La lecture publique louera mieux que je ne saurais le faire cet ouvrage où M. Harel montre un goût et un art qui auraient dû depuis longtemps signaler son nom dans les lettres, retard injuste et pénible dont vos suffrages voudront le dédommager aujourd'hui.

« Avant cette lecture du discours sur Voltaire, je dois cependant annoncer le nouveau prix d'éloquence proposé par l'Académie : c'est l'éloge de Turgot, de l'homme qui, par la raison et la droiture, s'éleva jusqu'au génie, qui porta dans le pouvoir les vues d'un sage et le cœur d'un citoyen, qui fut le ministre prudent et fidèle de Louis XVI, le digne ami de Malesherbes, et un des plus éclairés précurseurs de nos institutions et de nos lois. »

« A la même époque, en Suisse également, un autre instituteur célèbre, Pestalozzi, exagérant une idée de Locke, voyait dans les mathématiques le fonds de toute l'instruction, et prétendait se servir de cette science comme de la forme la plus heureuse et la plus sûre pour développer et diriger l'esprit de l'enfance. Le Père Girard, qui estimait les innovations ingénieuses et le zèle créateur de Pestalozzi, lui faisait cependant un jour quelques graves objections sur le principe dominant de sa méthode. « Je veux, répondait Pestalozzi dans son ardeur d'exactitude, que mes « enfants ne croient rien que ce qui pourra leur être démontré, comme deux et deux font quatre. « — En ce cas, reprit doucement le vrai philosophe, si j'avais trente fils, je ne vous en confierais « pas un ; car il vous serait impossible de lui démontrer, comme deux et deux font quatre, que je « suis son père et qu'il doit m'aimer. » Pestalozzi, qui avait emprunté de Rousseau et appliquait heureusement quelques vues utiles sur l'education physique de l'enfance, mais qui comprenait aussi toute la force du principe moral, ne discuta pas longtemps et convint qu'il fallait admettre à l'égal des réalités mathématiques les vérités prouvées par la conscience et sensibles au cœur.

Mais sur d'autres points le contradicteur de Pestalozzi avait à combattre une autorité plus grave, dont la séduction éloquente, affaiblie pour nous, dominait encore beaucoup d'imaginations candides ou systématiques de Suisse et d'Allemagne. Même après 789, et l'expérience formidable qui, dans les années suivantes, avait mis en action certaines idées de Rousseau, ces idées

n'avaient pas perdu leur empire. Le paradoxe célèbre développé dans *Emile*, cette opinion au moins étrange qui, par respect pour la sublime notion de la Divinité, voudrait en préserver l'enfance, la lui cacher, la lui refuser, de peur qu'elle ne la reçût trop aveuglément, cette théorie contraire à la philosophie comme à la nature, et si hautement démentie par nos lois actuelles, avait gardé des partisans spéculatifs, même dans les pays où le culte public n'avait matériellement souffert aucune atteinte. On connaît les écoles sans culte un moment essayées en Angleterre par le réformateur Owen. Quelques tentatives d'éducation solitaire furent faites ailleurs dans le même système. On a pu lire, il y a quelques années, le récit ou plutôt la confession psychologique d'un écrivain (1), d'un philosophe allemand, que son père avait soumis à l'épreuve conseillée par l'auteur d'*Emile*. Resté seul par la perte d'une femme tendrement aimée, ce père, homme savant et contemplatif, avait conduit dans une campagne écartée son fils en bas âge ; et là, ne lui laissant de communication avec personne, il avait cultivé l'intelligence de l'enfant par le spectacle des objets naturels placés près de lui, et par l'étude des langues, presque sans livres, et en le séquestrant avec soin de toute idée de Dieu. L'enfant avait atteint sa dixième année sans avoir lu ni entendu prononcer ce grand nom. Mais alors son esprit trouva ce qu'on lui refusait. Le soleil qu'il voyait se lever chaque matin lui parut le bienfaiteur tout-puissant dont il sentait le besoin. Bientôt il prit l'habitude d'aller dès l'aurore au jardin rendre hommage à ce dieu qu'il s'était fait. Son père le surprit un jour, et lui montra son erreur en lui apprenant que toutes les étoiles fixes sont autant de soleils répandus dans l'espace. Mais tels furent alors le mécompte et la tristesse de l'enfant, privé de son culte, que le père vaincu finit par lui avouer qu'il existait un Dieu, créateur du ciel et de la terre.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

PROJET DE MONUMENT

A LA MÉMOIRE DE GERSON.

Un digne Lyonnais, studieux admirateur des écrits et du caractère de Gerson, M. Darmès, qui croit, avec nous, que l'illustre chancelier de Notre-Dame et de l'Université, sous Charles VI, a composé *à Lyon*, dans les dix dernières années de sa vie, *l'Imitation de Jésus-Christ*, a formé, avec les hommes honorables dont il est l'organe, le projet de faire revivre, à l'aide de la statuaire, au milieu de *la ville charitable par excellence*, suivant le témoignage du vertueux Géramb, l'homme dont les actions et le livre y ont laissé de si beaux modèles de charité.

Il faut déterrer la statue de Gerson, avait dit un ministre éclairé (M. Villemain). La commission lyonnaise, s'emparant de ce mot, en a fait l'épigraphe et la justification de son *projet*, dont vous m'avez chargé, messieurs, de vous rendre compte, et qu'appuie déjà, entre autres protecteurs puissants, un noble député du Rhône, dont la souscription seule est de 3,000 francs.

Sûre de trouver dans les sympathies de la France et des étrangers même, *nos*

(1) M. Santenis.

frères en Gerson (1), les moyens de réaliser son *projet*, la commission a cru devoir en adresser à toutes nos Sociétés savantes ou littéraires la lithographie, suivie d'un résumé (grand in-folio, Lyon, 1844) des titres de Gerson à cette statue, c'est-à-dire au livre de l'*Imitation*, qui en serait la véritable base. La gloire de ce livre, réclamée par tant de contrées, rejaillirait ainsi plus particulièrement sur le midi de notre France.

Pour élever la base de son *monument*, formé des titres de Gerson, l'habile *architecte* n'a pas dédaigné de nous emprunter quelques pierres, d'autant plus solides qu'elles viennent du Nord, la terre d'A-Kempis; et il en a tiré une vive lumière pour éclairer la question, hors de laquelle on met avec raison un *Gersen* imaginaire, né de l'altération du nom de *Gerson*, et dont la réalité prétendue s'est évanouie comme une ombre, *magni nominis umbra*, devant les arguments de nos prédécesseurs dans cette grande lutte (2).

Il n'en était pas de même d'A-Kempis (né près d'Anvers, selon les uns, près de Cologne, suivant d'autres) ; les savants même le croyaient auteur de l'*Imitation*, avant que nous eussions retrouvé et acquis à Gand, en 1836, le manuscrit *sancti Trudonis*, si longtemps regretté, d'après ce qu'en avaient dit les Bénédictins dont nous avons cité l'arrêt textuel, page 420 de nos *Etudes sur les Mystères et sur les manuscrits de Gerson*. (Paris, Hachette, 1838.)

Si ce manuscrit dépossède A-Kempis, celui de Bruges, aujourd'hui à Valenciennes, répond-il seul à toutes les objections faites contre notre chancelier? « Gerson, *dit-on*, a-t-il pu composer *l'Imitation de Jésus-Christ*, l'œuvre probable d'un humble religieux, tandis que le style du chancelier est souvent violent et déclamatoire?.... Pourquoi d'ailleurs eût-il, contre son habitude, gardé ici l'anonyme? »

Nous avons traduit et commenté (*Etudes*, page 433) une très-longue et admirable lettre du prieur des Célestins de Lyon, frère et collaborateur de Gerson ; et nous ne pouvons que renvoyer à cette lettre trop longtemps perdue dans un des gros in-folio des œuvres du chancelier. Elle répond à tout : l'éminent prieur qui l'a écrite avec autant de charme que d'élévation, nous dit à quelle incroyable obscurité Gerson, vivant en célestin dans son couvent, s'est condamné par humilité, pour se punir de son ancienne gloire. L'humble prieur nous laisse voir aussi comment les taches qui déparaient les écrits précédents

(1) Expressions de M. S. Smith, qui, Anglais et angliçan, mais juste appréciateur du *livre universel*, a fait imprimer en un beau volume (Paris, Derache, 1844), tout ce qui a été dit de nos *Etudes sur les manuscrits de Gerson*.

(2) Le défenseur de ce *Gersen*, M. de G..., dans son *Histoire* (lisez *Roman*) *du livre de l'Imitation*, oppose à Gerson : 1° un prétendu manuscrit du XIIIe siècle (lisez XVe) ; 2° un autre manuscrit, en tête duquel on lit 1440, et que M. de G... soutient être de 1417, parce qu'un religieux a écrit en latin sur un des feuillets : « J'ai pris l'habit des Bénédictins le 15 octobre 1417. » *C'est là*, s'écrie M. de G..., *une date certaine !...* et il ajoute que le manuscrit de Valenciennes n'a ni date ni nom d'auteur, et beaucoup d'autres assertions réfutées par MM. Gence, Daunou, Villenave. On a fait récemment sur *Gerson* un autre roman qui vaut mieux.



de son frère ont disparu dans les derniers, empreints tout entiers d'une sainte onction. Cette lettre, après laquelle Gerson vécut sept ans encore dans la même retraite, nous apprend que les Célestins de Lyon le priaient souvent de leur composer un livre qui leur servît de guide, et qu'il s'en défendait par modestie, quoiqu'il avouât à son frère qu'il ne s'était jamais senti l'esprit plus pur ni plus vif, *clarius et vivacius*, et qu'il lui communiquât des écrits (les premières parties de l'*Imitation* sans doute) dont le bon prieur se dit pénétré, sans nous en découvrir le titre ni le contenu.

Ce mystère jeté sur un livre saint, comme sur une mauvaise action, ce mystère, bien d'accord avec la prière de l'auteur, si admirablement traduite par Corneille :

> Je le veux, ô mon Dieu, si je fais quelque bien,
> Pour en louer ton nom qu'on supprime le mien...
> Que ton Saint-Esprit seul en ait toute la gloire,
> Sans que louange aucune honore ma mémoire, etc.

ce mystère, disons-nous, s'explique, non-seulement par l'humilité de Gerson, mais par celle du saint prieur, qui pouvait en être complice, ayant trempé lui-même dans l'ouvrage immortel, ainsi que nous l'avons fait voir dans une autre lettre. (*Corneille et Gerson dans l'Imitation de Jésus-Christ.* Paris, 1842.)

Ce sont ces preuves et quelques autres que nous regrettons que M. Darmès n'ait pas jointes aux très-bonnes raisons développées par lui en faveur de Gerson.

Quant à la statue et au portrait en pied commandé par la Société des Arts de Lyon, c'est bien, sans doute, de nous faire voir le chancelier revêtu de sa robe imposante, et tenant en main *l'Imitation de Jésus-Christ*; mais peut-être y aurait-il encore quelque chose de mieux : ce serait de nous montrer l'auteur du plus humble des livres, tel que nous le voyons dans la lettre du prieur des Célestins, volontairement dépouillé de tous ses honneurs, et s'élevant, du sein des plus fameux conciles et des conseils du roi de France, du faîte enfin de l'Université, à cette humilité sublime du pauvre catéchiste des enfants de Lyon, dont nous aimerions à le voir encore entouré, relevé seulement par son *Laissez venir les pauvres, les petits... Sinite parvulos !...* Ce serait là peut-être entrer davantage dans *l'imitation* du Dieu fait homme. Telle est du moins notre opinion, que nous soumettons à qui de droit.

Au reste, ceux qui ne reconnaîtraient pas l'immortel inconnu dans cette statue magnifique pourront y voir du moins l'intrépide adversaire de nombreuses erreurs, et notamment de la doctrine impie de l'assassinat politique. Je possède un ancien portrait du chancelier, au bas duquel figurent un lion et un chien, emblèmes du courage et de la fidélité vigilante. Espérons qu'à ces titres divers les souscripteurs ne manqueront point à Gerson.

O. Leroy,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.



CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. CÉSAR CANTU, A MM. LES PRÉSIDENT ET MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE, SUR L'OUVERTURE DU CONGRÈS DES SAVANTS ITALIENS (1).

Milan, 12 septembre 1844.

Monsieur le Président et honorables Collègues,

Je viens de sortir à l'instant même de la séance solennelle du sixième congrès des savants italiens, réunis aujourd'hui à Milan.

Je m'empresse de répondre au désir que l'Institut Historique m'a manifesté, par l'organe de notre collègue, M. Renzi, pour vous donner quelques détails sur cette première séance. Vous n'ignorez pas que, depuis six ans, tous les Italiens qui cultivent les sciences naturelles et physiques sont convoqués pour se réunir en congrès, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre : Pise, Turin, Florence, Padoue et Lucques ont partagé l'honneur de ces congrès. Cette année c'est le tour de Milan ; cette ville, plus peuplée, plus riche que les autres, et qui n'est inférieure à aucune autre pour la politesse, n'a pas voulu se montrer au-dessous des autres villes qui ont honoré les sciences sous le drapeau italien.

Le palais de Brera, jadis des Jésuites, aujourd'hui siége des lettres, des sciences et des beaux-arts, a été choisi pour la réunion du congrès ; c'est pour la première fois qu'il trouve dans le même local tout ce dont il peut avoir besoin. Avant l'ouverture du congrès, on a assisté à l'inauguration de la statue du mathématicien *Cavalieri*, l'un des disciples et des amis les plus intimes de Galilée. *M. Piola*, mathématicien distingué, a prononcé un discours sur *Cavalieri*, en faisant remarquer qu'il entra dans le véritable esprit de la science par les progrès qu'il fit faire aux mathématiques en inventant la *théorie des indivisibles ;* il a montré comment de ses prédécesseurs on est arrivé jusqu'à lui, et de lui à *Descartes*, à *Newton*, à *Leibnitz*. Que sont les sciences quand on n'envisage pas le lien qui les unit? Ce discours va paraître et je me ferai un plaisir de vous l'envoyer.

Avant d'entrer en séance le congrès s'est rendu dans le magnifique Dôme pour y invoquer le Saint-Esprit. C'était une scène touchante que de voir la fleur des

(1) J'ai été obligé de suspendre le tirage du Journal jusqu'à l'arrivée de cette lettre qu'on attendait avec impatience ; mais je suis persuadé que ce retard sera compensé par le plaisir que nos collègues éprouveront à recevoir les premiers des détails aussi intéressants. A. Renzi.



savants italiens aller s'incliner devant Celui qui est la source de la science et de la justice. Le congrès de retour à Bréra, *M. le comte Barromeo*, son président, ouvre la séance par un discours dans lequel il a commencé d'abord à repousser les reproches injustes que l'on fait aux Lombards de se donner plutôt aux choses positives et matérielles qu'à celles qui nourrissent l'esprit; il a démontré ensuite comment la ville de Milan a précédé beaucoup d'autres villes d'Italie dans la marche progressive des sciences et dans les réformes du dernier siècle. En passant ensuite de ces considérations municipales aux progrès immenses que la science a faits dans le siècle actuel, il s'est élevé, par sa parole animée et nourrie de connaissances variées, au *suprême degré de l'éloquence.* Il me paraissait entendre M. Martinez de la Rosa, au milieu de vous, quand, l'année dernière, il prononça son discours sur la civilisation au XIXe siècle.

Après ce discours, les savants se sont divisés en plusieurs sections : celles de *technologie*, d'*agriculture*, de *physique et mathématique*, de *chimie*, de *médecine*, de *chirurgie*, de *zoologie*, de *botanique*, de *géologie*. Ces sections ont nommé leurs bureaux, et demain on commencera les séances, dont j'aurai l'honneur de vous entretenir.

La ville de Milan, qui n'est que le siége d'un gouvernement, ne veut pas rester en arrière des villes capitales de l'Italie. Elle a pourvu richement au décorum et à l'hospitalité. Elle avait déjà assigné 10,000 livres pour des expériences physiques. Parmi les expériences que l'on a préférées, je vous citerai l'essai de décomposition de l'*azote*, qui sera fait par M. *Schœnbeym*, essai qui changerait la face de la chimie; l'effet du liquide sur des lames incandescentes, expérience utile aussi pour expliquer l'explosion des chaudières à vapeur; enfin on est prêt à faire sur le chemin de fer l'essai d'un *conducteur électro-magnétique* de vingt-six kilomètres de longueur, pour renouveler les expériences de M. Matteucci sur l'électricité tirée de la terre, fait dont je n'ai pas besoin de vous signaler l'importance.

Il est inutile de vous dire les soins et les précautions qu'on a prises pour que les savants trouvent facilement à se loger. On a disposé, dans un vaste local, des tables pour un repas quotidien de quatre cents couverts et pour les conversations du soir. Un excellent théâtre, les salles des sociétés savantes, les *casini* avec leurs concerts sont mis à la disposition des savants. De plus, la magnifique arène qui contient trente-six mille spectateurs donnera des spectacles de *naumachie* et de *pyrotechnie.*

On a déjà frappé une médaille pour faire passer à la postérité cet heureux événement. Elle porte les noms des Milanais les plus illustres. La municipalité de Milan a fait rédiger elle-même une *Description de Milan et de son territoire ;* c'est la plus complète monographie de ce pays. Cet ouvrage forme deux volumes : le premier contient l'histoire proprement dite, les biographies des hommes, les gouvernements qui se sont succédé, la statistique, l'instruction, l'hygiène, les établissements de bienfaisance, les divertissements; le deuxième,

la nature et l'art, c'est-à-dire géologie et la géographie physique, le système hydrographique, les rues, les bibliothèques, les archives, les beaux-arts, les galeries, et une description particulière de la ville et de ses environs.

« Il ne me convient pas de porter un jugement sur cet ouvrage, car c'est moi qui ai été chargé de le rédiger; mais, sans entrer dans le panégyrique, je puis vous dire qu'il y a des renseignements que l'on trouve difficilement ailleurs et qui donnent la véritable connaissance du pays. Une carte topographique de Milan, levée exprès, suivant le nouveau système de trigonométrie du célèbre Carlini, est jointe à cet ouvrage.

« A l'heure qu'il est, les savants inscrits sont déjà au nombre de *six cents*, Les noms les plus illustres y figurent, tels que les physiciens et mathématiciens *Plana*, *Carlini*, *Orioli*, *Mosotti*, *Bordoni*, *Piola*, *Amici*; les naturalistes *Moris*, *Balsamo*, *Charles Bonaparte*, *Gené*, *Pilla*, *Pareto*, *Nasini*, *De Filippi*, *Colegno*, *Sismonda*; les médecins et chimistes *de Renzi*, *Pacinotti*, *Panizza*. *Giromini*.

On remarque parmi les étrangers MM. *le baron de Buch*, *Charpentier*, *Agassiz*, *Northampton*, président de l'académie royale de Londres, *de Hammer*, *Berquigny*, *Christie*, *Roux*, etc.

Je pourrais ajouter des noms très-illustres dans la section d'agriculture et de technologie, laquelle touche aux questions morales et sociales, et, à cause de cela, renferme beaucoup d'hommes qui cultivent les sciences morales; mais le temps me manque.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée.

Votre très-humble serviteur,

C. Cantu,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 7 août sous la présidence de M. N. de Berty. Le procès-verbal, lu par M. le secrétaire, est adopté. L'*Histoire des Peuples du Nord*, par M. *Weathon*, est offerte à la classe. M. Huillard-Bréholles est chargé d'en rendre compte à la prochaine séance. MM. les rapporteurs des commissions chargées de vérifier les titres des candidats qui se sont présentés à la classe dans sa dernière séance viennent lire leurs rapports. Après cette lecture, on passe au scrutin secret, et MM. le comte *de Viala*, *Poncin-Casaquy* et l'abbé *Challier* sont admis à faire partie de la première classe comme membres correspondants, sauf l'ap-



probation de l'assemblée générale. MM. *João de Barros Halcao d'Albuquerque Maranhao*, docteur en droit à Fernambuco, et *Antonio de Vascellos Menezes de Drummond*, homme de lettres à Fernambuco, se présentent comme candidats à la première classe, sous les auspices de MM. de Monglave et le chevalier de Drummond. La commission nommée pour vérifier les titres des candidats est composée de MM. de Monglave, Huillard-Bréholles et Renzi. Un troisième candidat, M. le colonel *Mouton*, au service du roi de Lahore, s'est présenté à la classe sous les auspices de MM. le comte d'Armanon et Renzi. La commission que M. le président a nommée pour vérifier ses titres est composée de MM. le comte d'Armanon, de Monglave et Renzi.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Miquel y Roca pour lire son mémoire sur cette question : *Quelles ont été pour la balance de l'Europe les résultats de la guerre de succession d'Espagne?* Après cette lecture intéressante, une discussion s'engage entre plusieurs membres et l'auteur du mémoire. M. Masson soutient que l'absolutisme d'une personne ou d'une dynastie peut être utile à la tranquillité des peuples, quand ils ne sont pas arrivés à un certain degré de civilisation. C'est dans ce sens, dit-il, que la maison d'Autriche aurait pu être favorable à la civilisation européenne. M. N. de Berty fait remarquer que les peuples de l'Europe n'étaient pas si barbares du temps de la domination autrichienne, et qu'ils pouvaient souffrir sans se plaindre du joug qui pesait sur eux. M. Berty convient avec M. Miquel y Roca que la guerre de Succession, en mettant une division assez tranchée entre les peuples du Nord et ceux du Midi, a favorisé la marche de la civilisation. Après quelques observations de M. Renzi et les explications données par M. Miquel y Roca, le mémoire est renvoyé au comité du journal.

. La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le 14 août sous la présidence de M. l'abbé Auger. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : *L'Origine de l'Académie della valle Tiberina-Toscana*, par M. Gherardi Dragomanni; *Rivista Europea*, nouvelle série, n° 13 et 14, juin et juillet 1844; *Brochure sur la séance de la Société archéologique de Béziers*.

Sur le rapport de M. le docteur Sigaud, MM. *Santigo Nunez* de Ribeiro, et *Adet*, de Rio-Janeiro, sont admis au scrutin secret à faire partie de l'Institut Historique en qualité de membres correspondants, sauf la sanction de l'assemblée générale. Sur le rapport de M. Alix, au nom de la commission, le Père Bonicelli, recteur du collége nazaréen, à Rome, est admis au scrutin secret à faire partie de l'Institut Historique en qualité de membre correspondant, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. *Basi*, auteur d'un ouvrage intitulé : *Trattato dell' arte oratoria*, 2 vol. in-12, *Firenze*, se présente comme candidat à la deuxième classe sous les auspices de MM. *Gherardi Dragomanni* et *Renzi*. La commission pour l'examen

des titres du candidat est composée de MM. Onésime Leroy, Alix et Fontaine. MM. l'abbé Malavergne et de Monglave présentent comme candidat à la deuxième classe M. *Rousseau*, de Bordeaux ; la même commission est nommée pour examiner les titres du candidat. M. de Brière récite à la classe un de ses sonnets dont l'esprit est fort goûté.

M. le président entretient la classe d'une excursion qu'il a faite à Pompéi avec le célèbre professeur *Jacobi*. Il indique les nouvelles découvertes faites près de la rue des Tombeaux, et une inscription tracée avec une pointe très-aigue sur une fresque. Il en cite une autre, sur cuivre, conçue à peu près ainsi : *Romulus, fils de Mars, après avoir fondé la ville de Rome et avoir vaincu le roi des Anmiens, vint offrir les dépouilles opimes à Jupiter Férétrien, et ensuite, étant mort, fut mis au nombre des dieux sous le nom de Quirinus.* M. le président croit pouvoir établir que l'engloutissement de la ville de Pompéi a eu lieu à deux reprises. On a retrouvé, dit-il, un si grand nombre de manuscrits qu'on a publié neuf volumes petit in-folio ; on est parvenu à lire ces écritures par le procédé le plus ingénieux.

M. l'abbé Auger ajoute à cette intéressante communication quelques détails sur le cratère du Vésuve et sur le foyer permanent qui s'y trouve. Le roi de Naples, dit-il, vient de faire établir sur le Vésuve un édifice pour les observations météorologiques. Il termine par des réflexions qu'il a faites sur l'état misérable actuel de l'ancienne ville d'Ostie, sur l'aspect de la population de Naples et de Capri, et sur le luxe et le bien-être des habitants de Lucques, qu'il a eu lieu de remarquer à l'occasion de la réunion du congrès des savants italiens dans cette ville.

*** Le mercredi 21 août, la troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. B Jullien, président ; M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal. M. l'abbé Badiche fait observer que cette lecture n'ayant lieu qu'après la publication du journal, où le même procès-verbal se trouve reproduit, il devient impossible d'y faire insérer des rectifications qui peuvent être adoptées par la classe. M. Renzi justifie la publication des procès-verbaux des séances dans le journal avant qu'ils soient lus, par la nécessité de faire connaître à nos collègues correspondants la marche des travaux des classes sans les faire attendre deux mois ; que d'ailleurs, ce que l'on publie, ce n'est qu'une simple analyse. Plusieurs membres prennent la parole, et l'on s'arrête sur la proposition faite par M. le docteur Josat, tendant à approuver la publication de l'analyse avant même l'adoption du procès-verbal, sauf à insérer dans le prochain numéro du journal les rectifications que la lecture du procès-verbal aura pu provoquer. La classe décide dans ce sens : le procès-verbal est adopté. L'on passe ensuite à la lecture de la correspondance. M. l'abbé Fissiaux, directeur du pénitencier agricole et industriel de Marseille, se présente comme candidat à la classe sous les

auspices de MM. l'abbé Laroque et Renzi. M. le président nomme une commission pour vérifier ses titres. Cette commission est composée de MM. l'abbé Laroque, l'abbé Auger et Foulon. Les livres offerts à la classe sont :

De l'esclavage en général et de l'émancipation des noirs, par M. Castelli, ancien préfet apostolique à la Martinique. Rapporteur, M. Foulon.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, numéros de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août.

De l'adoption de la loi sur le régime des prisons par la Chambre des Députés (lettre à M. le ministre de l'intérieur), par un ancien directeur.

Bulletin de la Société de Géographie, n° 6, juin.

Du climat et des maladies du Brésil, par M. le docteur Sigaud. Rapporteur, M. le docteur Josat.

Compte rendu des assemblées et des travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples, juin, 1844.

Annales universelles de statistique de Milan, numéro de juillet, 1844.

Journal de l'Institut Lombard-Vénitien. Milan, cahier 25.

Revue de droit français et étranger, 8e livraison. Paris.

Traité de Mnémotechnie générale, par M. le docteur Audibert.

Du Rhône et du lac de Genève, par M. L. Vallée.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Frissard, ingénieur des ponts et chaussées, pour lire son rapport sur un ouvrage de notre collègue M. Lortet, de Lyon, ayant pour titre : *Documents pour servir à la géographie physique du bassin du Rhône*. Cette lecture a été écoutée avec un vif intérêt. Le rapport de M. Frissard a été renvoyé par le scrutin secret au comité du journal.

M. l'abbé Badiche monte à la tribune pour lire un mémoire qui a pour titre : *Soirées littéraires des deux derniers siècles*. Cette lecture a intéressé les nombreux auditeurs. Après une courte discussion soulevée par M. N. de Berty sur quelques points de ce mémoire, on passe au scrutin secret. Le renvoi au comité du journal est adopté. La séance est levée.

*** Le 28 août, la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée sous la présidence de M. E. Breton ; le procès-verbal a été lu et adopté. Les livres offerts à la classe sont : le tome Ier des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, nouvelle série; *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome II ; *Description de la ville de Bratuspantium*, par M. l'abbé Devic.

M. Ernest Breton lit à la classe un fragment de son ouvrage intitulé : *Monuments de tous les peuples*. Ce fragment, dont la lecture a intéressé beaucoup la classe, a rapport aux monuments de la Babylonie et de la Chaldée. Il serait très-difficile de donner ici un aperçu de la description qu'il a faite des monuments babyloniens ; on a retrouvé dans les briques de terre cuite employées à ces sortes de constructions des inscriptions qui, au lieu d'être exposées à la vue, étaient tournées dans le sens opposé. Des remerciements sont votés à M. Breton pour cette intéressante lecture.

*** Le vendredi 30 août, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) s'est assemblée sous la présidence de M. Onésime Leroy. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté ; on passe à la communication de la correspondance. M. le secrétaire lit une lettre de M. Achille Jubinal, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, par laquelle il offre à l'Institut Historique un document historique et inédit qu'il a découvert à la bibliothèque royale de La Haye. Ce document est le rapport de M. Bodin relatif au traitement qu'on faisait éprouver à Madrid aux enfants que François Ier avait livrés à Charles-Quint comme otages de ses engagements envers celui-ci. Après quelques observations de M. le président, le renvoi de cette intéressante communication au comité du journal est voté au scrutin secret. Des remerciements sont votés à M. *Achille Jubinal*. M. le secrétaire donne lecture de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois. Les admissions des nouveaux membres faites par les classes sont soumises à la sanction de l'assemblée générale. MM. *Ponçin-Casaquy*, comte de *Viala*, *Jean Castets*, abbé *Challier*, commandeur *João de Miranda*, député à Rio-Janeiro, *P. Bonicelli*, recteur du collége nazaréen de Rome, *Adet*, *Santiago* et *Nunez Ribeiro* passent successivement par le scrutin et sont proclamés membres correspondants de l'Institut Historique. M. Onésime Leroy lit un rapport sur le projet du monument à élever à Gerson dans la ville de Lyon (*voyez* p. 306). Ce rapport est renvoyé par le scrutin secret au comité du journal. M. Leroy quitte le fauteuil et M. Villenave le remplace. M. le secrétaire donne lecture d'un rapport de M. le docteur Sigaud, reparti pour le Brésil, sur un ouvrage de statistique de M. le commandeur João de Miranda, sur diverses provinces du Brésil dont il a été préfet. Ce rapport est renvoyé également au comité du journal.

R.

CHRONIQUE.

La première classe, dans la séance du 4 septembre, a entendu un rapport de M. Henri Prat, son président, sur les deux volumes déjà publiés de l'*Histoire universelle* de M. César Cantu, membre correspondant de l'Institut Historique. Le rapporteur s'est plu à rendre hommage à la science et aux sentiments de l'auteur. Il a particulièrement insisté sur la direction toute chrétienne des idées de M. Cantu, et a fait ressortir l'universalité de connaissances dont fait foi son remarquable ouvrage. La classe, s'associant à l'opinion de son président, a décidé qu'un rapport plus complet lui serait lu, après la publication des deux volumes qui termineront l'*histoire ancienne*, et publié ensuite dans le journal de la société.

CULTURE DU THÉ EN FRANCE.

Nous avons publié, le 15 du mois dernier, un article sur le thé, dans le journal de l'*Institut Historique*. Nous avons fait connaître combien il serait important pour la France de favoriser de tout son pouvoir le développement de cette industrie dont l'avenir riant doit nous être si prospère. C'est une conquête des plus heureuses que nous venons de faire, qui n'a fait verser ni larmes ni sang à qui que ce soit et qui, en peu d'années, augmentera prodigieusement la fortune publique, surtout, comme nous l'espérons, si le gouvernement lui vient en aide. Quand nous ne récolterions que notre consommation, nous ferions faire halte à 40 millions qui sortent de nos coffres. Mais ce genre de culture et de commerce tout nouveau aurait bientôt pris domicile entre nos mains, et alors, suivant les débouchés que nous ne tarderions pas à nous procurer, l'exportation, qui bientôt serait considérable, nous ferait rentrer dans un temps sans doute éloigné, mais certain, dans les sommes énormes que nous avons données depuis que le produit de ce précieux arbuste a été apprécié par les hommes de goût.

Aujourd'hui, le thé, plus que jamais, est devenu, par le fait même de l'habitude, un besoin de seconde nécessité pour toute la classe aisée. Ne cherchons point à faire disparaître de la société ce besoin, quoique factice ; il est consacré par le temps. Toute puissance qui voudrait lutter se briserait par la résistance qu'elle rencontrerait ; les femmes seules gagneraient la bataille si l'on déclarait la guerre au thé.

Maintenant que nous avons trouvé l'homme pratique, actif et intelligent, qui prépare la feuille du thé avec la même perfection que les Chinois, un devoir puissant, irrésistible, nous est imposé (tout à l'heure nous allons le faire connaître), avec d'autant plus de raison qu'il y a déjà préférence par les amateurs pour celui qui a été préparé par M. Le Coq. L'expérience a prouvé, à la simple vue, en faveur du nôtre, tant l'inventeur a mis d'habileté dans la préparation des feuilles de ce végétal ; mais ce qu'il y a de plus étonnant encore, et ce qui surprend avec enthousiasme le consommateur, c'est que le goût de l'infusion de de ce thé indigène est plus fin, plus agréable, et la partie aromatique plus suave, plus exquise. En écrivant ces quelques lignes, j'éprouve un bien véritable plaisir, celui de faire connaître l'homme qui a doté la France d'une découverte aussi importante, et qui doit contribuer si puissamment à augmenter la fortune publique ; mais pour atteindre ce but, que toute bonne politique doit se hâter de favoriser, il est de rigueur que chaque citoyen prête un point d'appui suivant sa position. C'est avec ce concours général que toutes les difficultés qui pourraient surgir seront vaincues, et vaincues sans résistance aucune. Ce concours général animera et donnera la vie à cette nouvelle branche de commerce ; car en tout les commencements sont difficiles, et tout languit si le nerf de la guerre vient à manquer.

Cette cause, si elle se montrait sous quelque forme que ce fût, laisserait

échapper de nos mains cette mine de prospérité; aussi, pour commencer l'exploitation de cette industrie et la faire en grand comme la découverte l'exige, une souscription nationale devient indispensable; c'est avec le secours de ce levier puissant que l'avenir de cette entreprise est assuré, ainsi que sa marche rapide vers la prospérité. Une semblable souscription doit être régularisée par le ministère, dès qu'elle aura reçu sa sanction et qu'elle sera mise en œuvre; faire déposer les sommes reçues à la Banque et les faire délivrer avec de très-courtes formalités, sur la demande du préfet dans le département duquel se trouverait formé l'établissement. La première condition pour atteindre le résultat heureux que rien ne doit arrêter, arrivés au point où nous sommes parvenus, est une bonne administration; le pouvoir doit intervenir paternellement, sauf le cas où une association particulière viendrait à se former et présenterait des sûretés suffisantes; alors sa surveillance deviendrait inutile.

Nous pensons que, pour subvenir à l'acquisition de trente ou quarante hectares de terrain placés dans la partie de la Provence la plus favorable à la végétation de cet arbuste, les frais d'acquisition du plan, les frais de main d'œuvre, etc., il faudrait, pour agir avec toute liberté, dans l'intérêt de l'entreprise, au moins 150,000 francs pour la première année; pour les cinq ou six qui suivraient 25 ou 30,000 francs suffiraient; après ce terme, et peut-être même avant, l'établissement se suffirait à lui-même. Il faut comprendre dans toutes les dépenses les plants qu'on donnerait gratis aux planteurs et celles occasionnées par de nombreux élèves, qui viendraient pour transporter chacun dans sa localité le savoir acquis dans la manipulation enseignée par M. Le Coq, qui serait directeur de la maison modèle.

Notre beau pays possède un climat (1) très-favorable à la végétation de cet ar-

(1) Posséder un climat qui procure tant de moyens d'amener l'abondance au sein des familles laborieuses est un privilége immense. Combien de nations en sont privées qui deviennent par cela même tributaires des contrées favorisées par une température plus élevée!

Nous voyons déjà en perspective sur le bord d'un horizon près de nous le développement brillant de cette découverte, qui doit non-seulement rivaliser, mais dépasser en qualité le meilleur thé étranger.

Nous devons aussi faire mention de l'avantage que trouverait la femme dans ces établissements: au lieu d'être obligée de se livrer à des travaux pénibles, que lui refuse sa constitution physique, elle ne serait plus exposée aux injures du temps, et ses occupations seraient singulièrement amoindries ou allégées. Ses forces physiques, moins épuisées, lui permettraient de nous donner des enfants plus forts, plus robustes; une malheureuse femme qui fatigue tout une journée à l'ardeur brûlante du soleil a perdu énormément de ses forces; aussi est-elle vieille avant terme.

Sous quelque point de vue que cette grande question soit envisagée, tout citoyen ami de son pays verra avec joie un ou plusieurs établissements modèles se former dans la Provence. Probablement plus tard cet arbrisseau s'acclimatera dans toutes les contrées où on fait de bon vin; je pense que la qualité du raisin à vin servira de boussole pour les plantations. On peut affirmer à l'avance que nous ne manquerons pas de planteurs; le bon marché des spiritueux fera diversion en faveur de l'arbre à thé, où il y aura moins de chances à courir pour la recette, moins de fatigues, et plus de bénéfice pécuniaire. L'avilissement du vin est un désespoir pour le propriétaire

buste; il y aurait incurie coupable si on ne profitait pas de cette brillante découverte, qui doit contribuer si puissamment à répandre l'aisance dans les contrées méridionales.

Aimer son pays, c'est aimer sa prospérité; sans contredit une des plus utiles découvertes sous ce point de vue, c'est la fabrication du thé. La consommation en est si grande dans tous les pays civilisés qu'on trouverait, sans aucun doute, la vente de masses énormes de ce produit, attendu que nous pourrions le livrer. à un prix plus modéré, et que la qualité serait supérieure à celle du commerce.

La classe ouvrière trouverait dans ce produit un travail lucratif, qui lui viendrait en aide pour soulager ses souffrances.

Docteur Maigne.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS D'OCTOBRE, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1844.

1° Rapport de **M. HUILLARD-BRÉHOLLES** sur l'*Histoire des peuples du Nord*, par Weathon.

2° Histoire des colonies anciennes et modernes, par **M. H. PRAT.**

3° De l'emploi des troupes dans les travaux d'utilité publique, par le même.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1844.

1° Rapport de **M. TRÉMOLIERE** sur le *Journal de droit civil*, par M. Mancini, de Naples.

2° Rapport de **M. FONTAINE** sur les *Epoques de l'histoire de France*, par M. O. Leroy, et sur les ouvrages de Monseigneur Mazzetti.

3° Rapport de **M. RENZI** sur l'*Histoire de la poésie française à l'époque impériale*, par M. B. Jullien.

de vignobles; aussi verrait-il avec plaisir cette nouvelle industrie prendre un grand développement.

Sans aucun doute le roi, les princes de sa maison, les Chambres des Pairs et des Députés se feront un devoir de souscrire les premiers; les banquiers et les gros propriétaires suivront cet exemple. Un établissement qui doit amener de si beaux résultats en France réunit toutes les conditions pour exciter le zèle de tout le monde.

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1844.

1° Rapport de **M. LEHOT** sur le système Jouffroy relatif aux chemins de fer.

2° Rapport de **M. FOULON** sur l'ouvrage traitant : *de l'Esclavage en général et de l'émancipation des noirs*, par M. l'abbé Castelli.

3° Rapport de M. le docteur **JOSAT** sur l'ouvrage de M. le docteur Sigaud, traitant : *des Maladies et du climat du Brésil.*

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1844.

Lecture d'un mémoire de **M. E. BRETON** sur l'histoire de la peinture à fresque en Italie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des candidats reçus par les classes.

2° Suite de la lecture du rapport de **M. RENZI** sur les *Archives historiques italiennes*, publiées par M. Vieusseux, à Florence.

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé jusqu'au jour de la réunion des classes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne (*sic*), par sire Simon-Leboucq.

Reproduction textuelle du précieux manuscrit appartenant à la Bibliothèque publique de Valenciennes, illustrée par des lithographies représentant les anciens monuments de ladite ville. La publication de ce beau volume in-folio est due à M. Arthur Dinaux, l'un des éditeurs des *Archives du Nord*, les dessins à M. Henri Mercier, et l'impression à M. Prignet, typographe de Valenciennes.

Galerie des contemporains illustres, par un Homme de Rien; 81e et 82e livraisons, en vente : Paul Delaroche et de Sismondi. *Sous presse :* Auber et Colettis.

Brochure allemande du docteur Flugel, in-8°. Leipsik, 1843.

Commission hydrométrique de Lyon. — *Tableau de l'eau tombée journellement sur différents points du bassin de la Saône.* 1 feuille 1/2.

El Historiador, journal espagnol.

El Novalero, idem.



Revue de droit français et étranger, tome Ier, 7e livraison, juillet 1844.

Annales universelles de Statistique de Milan, mai et juin 1844, volume 80e et 81e.

Documenti risguardanti la rotta di Piero Strozzi in val di Chiana, par le capitaine Oreste Brizzi; broch. in-8°.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, tome IV, 6e livraison.

Trois chants de l'Edda, traduits en vers français, accompagnés de notes explicatives des mythes et allégories; par M. E. Frye. 1 vol. in-8°, Paris, 1844.

Le Teinturier poëte, article par Achille Jubinal; brochure in-8°, Montpellier, 1844.

Eloge historique de Monseigneur Charles-Marie-Fabi-Vescovo di Amelia, par F. Fabi Montani, texte italien; broch. in-8°, 1843.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, tome XVI, juillet et août 1843.

Bulletin spécial de l'Institutrice. 819e livraison, mai et juin 1844.

Coup d'œil historique sur le pays d'Aoste, par M. l'abbé Orsière, chanoine à Aoste.

Société archéologique de Béziers, séance publique du 16 mai 1844, et *Programme du Concours de* 1845.

Rivista Europea, nos 13, 15 Luglio, 1844, Milan.

Sulla origine della I. et R. Accademia della Vallée Tiberina Toscana, par M. F. Gherardi-Dragomanni.

Trattato dell' arte oratoria, in parti cinque, par M. l'abbé Casimiro Basi. Firenze, 2 vol. in-8°, 1834.

De l'esclavage en général, et de l'émancipation des noirs, par M. Castelli, ancien préfet apostolique à la Martinique.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, nos de janvier, février, etc., jusqu'à août 1840.

De l'adoption de la loi sur le régime des prisons par la Chambre des Députés (lettre à M. le ministre de l'intérieur), par un ancien directeur.

Bulletin de la Société de Géographie, n° 6.

Du climat et des maladies du Brésil, par M. le docteur Sigaud; 1 gr. vol. in-8°.

Compte-rendu des assemblées et travaux de l'Académie royale des Sciences de Naples. Juin 1844.

Annales universelles de statistique de Milan. Juillet.

Journal de l'Institut lombard vénitien (Milan). Cahier 25.

Revue de droit français et étranger. Paris, 8e livrais.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

LA RELIGION DANS LES LIMITES DE LA RAISON

(THÉORIE DE KANT), TRADUITE PAR M. LORTET, AVEC UNE INTRODUCTION DE M. BOUILLER.

Si nous sommes parvenus à comprendre et à résumer clairement cette magnifique production d'un génie quelquefois obscur à force d'être profond, remercions M. le docteur Lortet, d'abord pour avoir su conserver dans sa traduction l'originalité de diction du philosophe allemand, sans nuire à l'exactitude du texte, et ensuite M. Bouiller, qui, dans une introduction aussi lumineuse qu'elle est impartiale, a réussi à mettre à la portée de tous les esprits des idées qui ne sont pas toujours facilement saisies même dans le pays où elles sont nées.

Grâce à MM. Lortet et Bouiller, il doit être facile de signaler et de réfuter les erreurs de Kant dans sa *Théorie sur la religion dans les limites de la raison.*

Il convient à notre franchise, et le lecteur nous en saura gré sans doute, d'exposer en substance le système du philosophe allemand.

L'homme est méchant par nature, car, en vertu de sa liberté, il peut contredire la loi morale qu'il porte au dedans de lui-même. Sa conscience lui dit quelles actions sont conformes à cette loi, quelles actions lui sont opposées, et un moyen infaillible de les distinguer serait de ne se déterminer que d'après ce principe : « agir de telle sorte que le motif de l'action puisse toujours être érigé en loi universelle pour tous les êtres raisonnables. » La loi morale que l'homme porte au dedans de lui-même vient de Dieu. *Elle est le fils de Dieu descendu sur la terre ; c'est en elle et par elle que Dieu a aimé le monde.* C'est donc de Dieu même que découle la loi de justice, la morale ; et il n'y aurait pas plus de morale et de justice sans Dieu qu'il n'y aurait de lumière si le soleil, foyer de la lumière, venait à être anéanti. Deux choses remplissent mon âme d'un respect et d'une admiration toujours croissants, le ciel étoilé au-dessus de moi, et la loi morale au dedans de moi. *Se conformer à cette loi, voilà toute la morale et toute la religion.* Mais chaque homme, en vertu de sa liberté, penche à subordonner cette loi à sa passion ; c'est en ce sens qu'il est mauvais par nature. Tous les éléments essentiels de la nature humaine sont bons ; le mal est dans la direction que leur imprime notre liberté. Nous ne naissons donc point, ainsi que le *prétendent la plupart des théologiens, avec une nature essentiellement mauvaise, et les philosophes qui veulent que nous soyons naturellement bons ne soutiennent pas une meilleure cause.* L'homme bon est celui dont la volonté constante tend à soumettre sa nature instinctive à sa nature morale, la chair à

l'esprit. Mais sacrifier la chair à l'esprit ou l'esprit à la chair, sont deux excès également coupables; il y a un milieu entre Siméon Stilyte et le pourceau d'Epicure : c'est dans ce milieu que la morale et la religion prescrivent à l'homme de se tenir.

Cependant le premier homme manifeste sa liberté par un acte d'insoumission à la loi, et soudain le mal parait sur la terre. La loi morale existait sous la forme d'une défense; mais au lieu de prendre cette loi comme un motif suffisant de toutes ses actions, l'homme se fit une maxime de suivre la loi du devoir, non par devoir, mais en vue d'autres considérations. Il commença par mettre en doute la sévérité de l'ordre qui exclut l'influence de tout autre motif; puis, par de subtils raisonnements, il se persuada que l'obéissance à cet ordre peut être modifiée, et enfin le péché fut consommé : ainsi faisons-nous journellement. Nous avons donc tous péché et nous péchons encore ainsi qu'Adam, en abusant comme lui de la liberté qui nous a été donnée comme à lui.

Mais l'homme étant devenu mauvais par l'abus de sa liberté, comment reviendra-t-il du mal au bien?... Par la force de sa volonté, en rétablissant en lui, dans toute son autorité, dans toute sa pureté et sa sainteté, la loi morale. A l'homme coupable, la conscience prescrit de sortir du mal pour retourner au bien, donc il le peut ; mais cette prescription absolue de s'amender soi-même exige de rudes sacrifices, une volonté ferme et persévérante dont notre paresse s'effraie. C'est alors que nous cherchons de toutes parts des appuis et des secours étrangers, nous appelons à notre aide tout un secours d'idées religieuses. Pour nous dispenser d'un pénible effort, nous nous persuadons que nous ne pouvons rien sans l'assistance de grâces surnaturelles, et, au lieu de travailler par nos propres forces à réformer notre vie, nous aimons mieux, ce qui est moins pénible, tendre nos bras vers le ciel, crier : Seigneur! Seigneur! et attendre la grâce d'en haut. Oui, croire que, par des mouvements mécaniques des lèvres, par de vains désirs, par des jeux pieux, on puisse plaire à Dieu, est un fétichisme cent fois plus coupable que l'idolâtrie ancienne. On ne peut trop le redire, c'est par ses propres forces que l'homme doit se régénérer, sans compter sur d'autre appui que celui de son énergie et de la persévérance de sa volonté.

Cependant l'homme qui a passé du mal au bien, l'homme qui accomplit son devoir, l'homme régénéré enfin, ne fait que ce qu'il doit, et rien de plus. Qui acquittera pour lui la dette de ses iniquités passées?... Ne plus contracter de dettes nouvelles, ce n'est pas acquitter les anciennes.... Changer moralement, répondrons-nous, c'est sortir du mal et entrer dans le bien, c'est commencer une existence nouvelle. Il y a là une véritable solution de continuité. Le passage du bien au mal, le crucifiement de la chair, est un sacrifice en soi; c'est le commencement d'une longue série de peines que l'homme régénéré devra supporter pour rompre complétement avec la vie de l'homme mauvais.

Mais où s'arrêtera la régénération ?... L'homme porte en soi l'idéal de la perfection, et la loi morale lui prescrit une entière conformité de ses actions et de

ses sentiments avec le type de la sainteté. Or combien l'homme régénéré et même l'homme qui a constamment persévéré dans le bien est encore loin d'approcher de ce type ! Sans doute, à ne consulter que l'expérience, il n'est aucun homme dont les actions soient une réalisation complète du divin idéal. Mais Dieu est le scrutateur des cœurs, il ne considère pas seulement les actions, il considère l'intention qui nous anime , et à celui qu'il voit animé des sentiments les plus purs, de l'intention la plus ferme de persévérer dans le bien , il tient compte de la fermeté et de la pureté de cette intention. C'est ainsi que notre réhabilitation, comme notre déchéance, est notre propre ouvrage, un produit de notre liberté.

Cependant l'homme régénéré ne peut persévérer qu'à la condition d'être armé sans cesse et prêt à combattre ; mais si, dans cette lutte incessante contre le mal, il n'a à compter que sur ses propres forces au sein d'une société qui l'enveloppe de ses séductions, il est bien à craindre qu'il ne succombe. C'est en effet dans la société et par la société, telle qu'elle est constituée, que la plupart des mauvaises passions se forment et s'alimentent. C'est pourquoi il faut constituer une société de telle sorte que chaque individu y trouvera un puissant point d'appui pour vaincre le mal et faire triompher le bien. Une société ainsi organisée serait la fondation du royaume de Dieu sur la terre, l'établissement de la seule et véritable Eglise composée d'hommes de bien, tous soumis à la même loi divine du devoir. Cette Eglise doit être une et universelle, mais son unité ne porte que sur le point de vue essentiel de la moralité. Pour tout le reste, elle admet en son sein des opinions diverses et variables; aussi n'engendre-t-elle ni secte ni hérésie. C'est la croyance morale pure originairement écrite dans nos cœurs qui constitue le fondement et l'essence de la véritable Eglise, et hors de cette législation morale il n'y a point d'Eglise véritable et universelle. Pourquoi donc cette croyance religieuse n'a-t-elle jamais régné pure parmi les hommes ? C'est que les hommes ne peuvent se persuader qu'un effort soutenu pour faire le bien est tout ce que Dieu exige d'eux dans son royaume. Ils se représentent Dieu comme un grand seigneur qui veut être honoré par les marques de soumission de ses vassaux. De là l'idée d'une religion de culte et d'observances extérieures, substituée ou du moins mêlée à l'idée de la religion morale pure; et comme cette idée d'une *religion de culte* ne se trouve pas au fond de la conscience, il en résulte qu'elle a besoin d'un point d'appui extérieur et d'une autorité qu'elle emprunte à l'histoire, aux faits, aux miracles, à la tradition, aux Ecritures. C'est là la croyance ecclésiastique opposée, comme on voit, à la croyance religieuse pure. Toutefois, eu égard à la faiblesse humaine, la croyance ecclésiastique n'est pas incompatible avec la croyance religieuse , pourvu que la première tende directement, par ses pratiques et ses dogmes, à développer et à fortifier dans les âmes le sentiment de la dernière. Dès lors, la croyance morale pure devenant règle suprême de l'interprétation de l'Ecriture, tous les symboles , tous les mystères de celle-ci se transforment en allégories morales : ainsi, le Verbe fait

chair, le Fils de Dieu descendu parmi les hommes, devient la réalisation objective de l'idéal de la moralité et de la sainteté, de l'idéal de l'humanité agréable à Dieu; car, puisque cet idéal ne vient pas de nous, il est juste de dire qu'il est descendu du ciel, qu'il a choisi son séjour parmi les hommes. Or, cet idéal de l'humanité agréable à Dieu, sous quelle forme peut-on se la mieux représenter que sous la forme d'un homme de condition purement humaine, mais animé de sentiments divins, prêt à remplir tous les devoirs de l'humanité, à lui servir de leçon et d'exemple, même en dépit des plus puissantes tentations, même au mépris des plus affreuses souffrances et de la mort la plus ignominieuse? Ainsi la Trinité devient Dieu envisagé comme législateur moral, comme conservateur moral, comme administrateur moral. Toute recherche, tout commentaire sur l'Ecriture doit se proposer d'y découvrir cet esprit vivifiant. Les religions actuelles et toutes les religions qui, jusqu'à ce jour, ont paru dans le monde, ont admis une croyance ecclésiastique ou historique. Or, le passage successif de la croyance ecclésiastique à la souveraineté de la croyance religieuse pure, voilà en quoi consiste le vrai progrès moral et religieux, voilà le signe de l'approche de Dieu. Un jour viendra, et il approche, où l'esprit humain dépouillera toute croyance ecclésiastique et historique; un jour viendra où la religion rationnelle pure dominera sur toutes les autres religions. Les enveloppes dans lesquelles l'embryon se forme, grandit et devient homme, doivent être déchirées s'il veut voir la lumière du jour. Les lisières de la tradition sacrée, les amulettes, les statuts et les observances qui ont été utiles à l'homme pour un temps, lui deviennent peu à peu inutiles et sont pour lui des chaînes quand il atteint l'âge de la virilité. Il n'y a eu, à proprement parler, d'Église sur la terre qu'à dater de l'avénement du christianisme. Le christianisme, en effet, s'est produit avec les caractères qui constituent une véritable Église; car son divin fondateur a déclaré comme chose vaine en soi la croyance servile aux usages du culte, aux formules consacrées, et il renferme tous les devoirs dans cette règle à la fois générale et particulière : Fais ton devoir sans autre motif que la considération immédiate du devoir lui-même, c'est-à-dire aime Dieu, législateur de tous les devoirs, par-dessus toute chose; aime le prochain comme toi-même. Il a prêché que la foi qui se manifeste par la moralité est la seule foi qui sauve. Il a donc ramené publiquement au sein du peuple juif la croyance ecclésiastique à la croyance religieuse pure. Tel a été l'esprit de l'institution première du christianisme. Mais bientôt à cette croyance religieuse pure vint s'ajouter une croyance ecclésiastique qui, dans le principe, devait servir seulement d'introduction à la foi religieuse, pour rallier à la foi nouvelle, par ses propres préjugés, un peuple accoutumé à une croyance fondée sur les faits historiques. Mais, par un mauvais penchant de la nature humaine, ce qui n'était qu'une introduction à la vraie religion est devenu le fondement, l'essence même de cette religion, et l'histoire du christianisme, histoire tragique et sombre, peut s'expliquer tout entière par la lutte de la croyance religieuse pure contre la croyance ecclésiastique, par l'effort des uns

pour faire dominer la pure croyance religieuse, par l'effort des autres pour maintenir la croyance ecclésiastique comme fondement de la vraie religion. Quelle est l'époque la moins mauvaise de cette histoire? A quel temps la vraie religion a-t-elle exercé le plus d'empire sur les âmes? à la fin du XVIIIe siècle. Car, en quel temps du monde un effort plus héroïque a-t-il été tenté pour faire régner sur la terre la pure croyance religieuse? En quel temps du monde s'était-on aussi vivement soucié des droits et de la liberté de tous? Oui, le grand, le magnifique élan philosophique de la fin du XVIIIe siècle est le plus beau temps de la vraie Eglise.

La vraie religion ne saurait enfanter un culte faux. Celui qui seul lui convient est le culte moral, le culte qui a pour principe l'accomplissement du devoir. Ce culte-là est invisible comme Dieu lui-même ; il a dans notre cœur ses temples, ses autels et ses prêtres. Hors de ce culte moral, il n'y a qu'un faux culte, un culte superstitieux et fétichiste, qui n'est qu'un art mercantile de donner et de recevoir, une espèce de trafic entre Dieu et l'homme. Ce qu'il y a en effet de plus difficile pour l'homme coupable, c'est la réforme du cœur; aussi tâche-t-il de s'en dispenser en recourant à des pratiques qu'il présume devoir être agréables à Dieu. Il invente alors les sacrifices, les pèlerinages, les cérémonies solennelles, etc.... Il est pénible d'être un bon serviteur, car alors on n'entend plus parler que de devoirs. L'homme aimerait bien mieux être un favori pour lequel on aurait beaucoup d'indulgence ou qui réparerait ses torts par l'intervention de quelqu'un dont il serait éminemment favorisé, tandis qu'il continuerait à être ce qu'il a toujours été, un serviteur négligent. Il s'applique donc à toutes les formalités qui peuvent témoigner combien il vénère les commandements divins, se dispensant ainsi de les observer, et pour que ses vœux inactifs servent ainsi à compenser leur violation; il crie Seigneur! Seigneur! afin de ne pas être obligé de faire la volonté du Père céleste. Il considère ces solennités qui sont un simple moyen destiné à vivifier les vrais sentiments pratiques, comme étant en elles-mêmes un moyen de grâce, il va jusqu'à prétendre que cette croyance est une partie essentielle de la religion, et il abandonne à la sollicitude divine le soin de faire de lui un homme meilleur. Toutefois le culte extérieur peut être utile en tant que moyen d'éveiller et de fortifier dans les âmes le sentiment de la moralité. La prière, la fréquentation de l'église, le baptême, la communion, seront les quatre expressions fondamentales de ce culte ; mais d'abord il ne s'agit pas de cette prière sollicitant incessamment une perturbation dans l'ordre du monde, une exception aux lois générales de la nature; il s'agit d'une simple manifestation de la pensée de faire le bien et d'y persévérer. Ce serait, en second lieu, une erreur grave de considérer la fréquentation de l'église comme agréable à Dieu et comme un moyen d'obtenir la grâce : cette fréquentation n'est qu'un acte relativement bon en tant que l'état divin dont chaque fidèle est un citoyen doit être représenté sur la terre. Le baptême n'est qu'un emblème moral d'une haute portée, mais qui n'emporte avec lui aucune grâce

directe, qui ne donne aucun droit à la faveur divine. La communion enfin, destinée à rappeler aux hommes cette fraternité dont elle est le symbole, est un acte important dans une société religieuse essentiellement fondée sur la fraternité morale et sur l'égalité morale. Mais considérer toutes ces pratiques comme des moyens directs d'évoquer la grâce divine et de la faire descendre miraculeusement sur nos têtes, c'est tomber dans le fétichisme. Non, encore une fois, le culte extérieur n'est pas essentiel à la vraie religion, il est seulement un moyen qui peut aider l'homme à atteindre sa fin morale. Convertir ce moyen en un but, c'est ouvrir la porte à l'idolâtrie.

Telle est en substance et en réalité la théorie de Kant sur *la religion dans les limites de la raison.* Nous l'avouons avec la persuasion que le lecteur restera de notre avis ; rien de plus séduisant pour un esprit cultivé que cette théorie religieuse enfantée par la belle âme de Kant. Revenons donc ensemble sur cette impression commune, et voyons si la raison peut la justifier.

Faisons remarquer d'abord qu'il n'est pas exact de dire que la plupart des théologiens enseignent que l'homme est essentiellement mauvais, quand presque tous, au contraire, reconnaissent qu'il est naturellement bon et nativement méchant; opinion qui, au fond, ne diffère pas de celle de Kant; ce qui devait être, puisqu'il admet, comme eux, le dogme de la prévarication première.

A l'homme coupable, la conscience prescrit de sortir du mal pour retourner au bien. Il y aurait déjà beaucoup à dire ici, car la conscience n'est pas seule dans ce cas à prescrire de retourner au bien. Mais de ce qu'elle commande à l'homme coupable de passer du mal au bien, en conclure absolument, comme le fait Kant, qu'il le peut, c'est méconnaître l'instabilité de la volonté de l'homme et la fragilité de sa nature. Dieu, à la vérité, nous a donné la raison pour distinguer le bien du mal, la liberté pour préférer l'un à l'autre, et la conscience pour nous porter à nous maintenir dans l'un ou à sortir de l'autre; mais ces trois prérogatives, malgré le noble et sublime cachet d'immortalité qu'elles impriment à la nature humaine, ne la rendent pas indépendante de la toute-puissance divine. Dieu, en les concédant à l'homme, n'a pu ni voulu les lui donner assez parfaites pour qu'avec elles il pût se soustraire à son influence souveraine; mais en père qui donne à son fils en l'émancipant autant de biens qu'il le peut sans se dépouiller lui-même, il promit à l'homme d'accourir à son secours pour l'aider à persévérer dans le bien, ou à sortir du mal autant de fois que ses forces seraient au-dessous de sa volonté. C'est en vertu de cette promesse, et aussi de la conscience que nous avons tous de l'insuffisance de nos moyens de salut sans l'action secourable de notre Père, que nous nous jetons à ses genoux dans les moments périlleux pour lui dire, avec l'accent du cœur :

Da nobis posse quod jubes, Pater (1).
Bella premunt hostilia;
Da robur, fer auxilium.

(1) Extrait d'un ode de Santeuil pour le jour du Saint-Sacrement.

Vous nous avez donné, il est vrai, la raison pour connaître le bien, la volonté pour le poursuivre, et la conscience pour le sentir ; mais la voix intérieure nous dit et l'expérience nous apprend trop, hélas ! que notre raison est faillible, notre volonté chancelante, et notre conscience, si droite comme instinct, susceptible de se laisser fausser par l'intelligence obscurcie et la volonté pervertie. C'est alors que nous tendons les bras vers le Ciel, et que nous crions : Seigneur ! Seigneur ! en même temps que nous employons toutes nos forces à réformer notre vie. Lors donc que Kant impose à l'homme de persévérer dans le bien ou d'y rentrer après s'en être écarté, sans autre ressource que la volonté, il oublie : 1° que Dieu n'a pu ni voulu se dessaisir absolument de sa souveraineté sur l'homme ; 2° que la volonté humaine, affaiblie par le penchant au mal, a besoin d'un appui qui la soutienne au milieu de périls sans cesse renaissants qui épuiseraient ses forces avant la fin de la lutte ; 3° que l'intelligence, obscurcie par les préjugés, les sens et la passion, présente sans cesse à la volonté le faux comme vrai, le mal comme bien.

On se trouve donc hors du vrai, soit en faisant consister la réforme d'une vie coupable dans les pratiques religieuses seulement, soit dans la ferme volonté de devenir meilleur sans compter sur l'assistance d'une volonté plus puissante que la nôtre. Nous n'entendons pas nier par là qu'on ne soit plus près du but en s'efforçant sans cesse de réformer sa vie, qu'en se livrant nonchalamment à des momeries pieuses associées à une vie criminelle, et cependant il y aurait encore ici à se demander si Dieu ne doit pas être plus prêt de venir au secours de l'homme, presque toujours ignorant et rarement orgueilleux, qui n'a que le tort de trop compter sur l'assistance d'en haut, que de prêter son appui au superbe, qui croit pouvoir s'en passer au mépris de la raison et de l'expérience qui lui attestent si éloquemment sa faiblesse et son impuissance de tous les instants. Ceci nous conduit tout naturellement à reconnaître que non-seulement l'élan du cœur qui nous porte à la reconnaissance envers Dieu pour ses bienfaits, mais encore la certitude instinctive qu'il peut nous en accorder de nouveaux, jointe au sentiment de notre dénuement, forment un besoin de l'âme aussi naturel et certainement plus impérieux que le besoin de savoir inhérent à l'intelligence humaine. La prière, en un mot, est la respiration de l'âme, selon la belle pensée de de Saint-Martin, et Kant, qui en admet tout au plus l'utilité sans en reconnaître la nécessité, se refuse à une double évidence de conscience et de raison qui a toujours frappé les hommes que n'aveuglait pas l'esprit de système. Il se montre aussi ignorant des vrais instincts de l'homme moral, quand il repousse la nécessité du culte extérieur. Quel est le philosophe qui, envisageant l'homme tel qu'il est et non point tel que le font quelques rêveurs, ne reconnaît pas le besoin qu'il a d'être sans cesse soustrait à ses propres sens, à ses propres passions, autant qu'à l'influence des passions étrangères. Or, en considérant l'instabilité de la volonté de l'homme, la lutte perpétuelle de ses sens avec sa raison, et les pernicieux exemples de la société dont il fait partie, il n'est pas permis

de contester la nécessité des cérémonies pour éveiller le sens religieux en frappant les yeux, de certaines poses du corps pour mettre l'âme en face de Dieu ; de la vue du bien que pratiquent nos semblables pour nous porter à en faire autant.

Gardons-nous donc de confondre la vraie religion, qui ne sépare jamais l'appui divin et la prière qui l'implore, de la ferme volonté qui dispose à être bon, mais ne suffit pas pour rendre tel, avec ces rêveries pieuses dont le moindre défaut est de devenir impraticables pour tout le monde, sans en excepter leurs auteurs qui, le plus souvent, ne s'en mettent pas en peine.

Mais poursuivons. Kant, après avoir admis le paradoxe de la toute-puissance de la volonté à faire le bien, se pose à lui-même une difficulté insoluble, selon nous, partout ailleurs que dans le catholicisme. L'homme qui passe du mal au bien ne fait que ce qu'il doit, et rien de plus, dit avec raison Kant; qui acquittera donc pour lui la dette de ses iniquités passées?... Ne plus contracter de dettes nouvelles, ce n'est pas acquitter les anciennes!... Changer moralement, répond notre philosophe, c'est établir une véritable solution de continuité; un homme nouveau prend la place de l'homme ancien en commençant une longue série de peines qu'il aura à supporter pour rompre complétement avec la vie de l'homme mauvais (1).

Réponse spécieuse faite à une difficulté accablante pour la théorie de Kant. En effet, prenons l'homme qui, depuis l'âge de raison jusqu'à la fin de sa vie, a persévéré dans le bien, ou même celui qui, après quelques infractions à la loi morale, s'amende pour ne plus retomber : les sacrifices de toutes sortes, le crucifiement de la chair, les luttes et les combats, ne sont-ils pas les mêmes ici que pour l'homme qui, après avoir rempli le monde de ses crimes, revient sincèrement au bien pour y persévérer, et pourtant la raison ne se révolte-t-elle pas à la pensée qu'après ce changement moral tout devient égal entre eux? Dans votre désolante doctrine, que ferez-vous de ce voleur assassin à qui la justice humaine ne laisse pas même le temps de réaliser une seule intention pour la vertu qu'il aurait désormais la ferme volonté de pratiquer, et le coupable à qui un accident ne laisse que quelques instants pour le repentir? Le catholicisme, avec son sublime mystère de la rédemption et son dogme *de la réversibilité des mérites*, répond péremptoirement à cette difficulté que le système de Kant laisse insoluble. Il acquitte les dettes du coupable devenu homme de bien avec le sang d'un Dieu et les œuvres surabondantes des saints ; inépuisable trésor où chaque repentir va puiser sa rançon. Toute cette admirable économie religieuse disparaît dans le système de Kant, qui ne considère les mystères que comme des allégories, et ces considérations détruisent tout ce rationalisme mystique qui ne voit dans le *verbe fait chair* qu'une réalisation objective de je ne sais quel idéal de moralité; dans l'Église, que la croyance morale pure originairement écrite

(1) Nous avons été étonné de voir M. Bouiller en extase devant cette réponse de Kant.

dans nos cœurs ; dans le baptême qu'un simple emblème moral de haute portée, dans la communion qu'un symbole de fraternité.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter Kant proclamant la fin du XVIIIe siècle le plus beau temps de la vraie religion. Par quel renversement d'idées le philosophe a-t-il pu regarder comme un *élan sublime de religion* le scepticisme religieux de Frédéric, son souverain? Quoi! l'époque où toutes les questions de morale ont été attaquées sinon renversées, serait l'âge d'or de la vraie Eglise ?... Jusqu'à quel point l'esprit de système peut-il aveugler ?...

Si nous comparons l'auteur de la *critique de la raison pure* à l'auteur de la *religion dans les limites de la raison*, nous le trouvons en contradiction avec lui-même. Là l'intelligence humaine est reconnue impuissante à saisir des réalités, impuissante surtout à s'élever jusqu'à Dieu, qui ne vaut que comme règle propre à nous diriger dans l'investigation des apparences, car tout n'est qu'apparence. Ici, au contraire, l'intelligence humaine rétablit toutes les vérités ébranlées ailleurs, et Dieu, dont l'existence était mise en doute, devient le fondement de tout l'édifice.

Est-ce la peine d'attaquer l'établissement de l'Eglise telle que l'entend Kant? La création de la société ethico-civile, comme il l'appelle, est au moins aussi chimérique que le serait son extension et sa durée. L'association du genre humain sous les seules lois de la vertu, dans le but unique de s'exciter mutuellement à la pratique des devoirs, est une idée qui frappe par la hardiesse de la conception, mais qui ne tient pas un instant devant un esprit habitué à ne pas vivre d'idées spéculatives.

Il est inutile de dire que Kant, partisan exclusif de la liberté de pensée en religion, rejette toute espèce d'autorité *en fait de croyance religieuse*. Mais comme il admet une *croyance de l'Eglise* fondée sur les faits historiques, il est bien forcé d'admettre une autorité qui les interprète et les impose aux adeptes ; si, d'un autre côté, on fait attention que, pratiquement, la croyance religieuse ne se sépare pas de la croyance ecclésiastique, il restera établi que cette distinction ne sauve pas Kant d'une contradiction palpable.

Tel est donc en résumé le rationalisme de Kant, qu'il regarde comme à peine utile en religion ce qui est essentiel, qu'il admet dans la volonté une toute-puissante énergie qui ne peut lui appartenir, à moins de lui supposer une perfection en vertu de laquelle l'homme échapperait comme être moral à la souveraineté de Dieu; qu'il laisse sans solution la difficulté de la régénération dans l'homme qui passe du mal au bien ; qu'il suppose dans le catholicisme ce qui est tout à fait hors de son esprit, savoir : que le culte extérieur supplée au repentir et à la ferme volonté de faire le bien, tandis que la première condition de sanctification est le ferme propos de ne plus faire le mal, condition sans laquelle toute œuvre pie est œuvre morte ; qu'enfin la société *éthico-civile* que Kant appelle la *véritable Eglise*, sans laquelle sa théorie religieuse se trouverait sans moyen

d'existence, est une magnifique utopie dont l'impossibilité donne le coup mortel à son système.

Le Docteur Josat,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

DE LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE,

ET DE SES RÉSULTATS DANS LA BALANCE DE L'EUROPE.

Les changements de dynasties amènent le plus souvent des guerres cruelles qui aboutissent à la misère ou à la perte de l'indépendance des nations; les ennemis ou les envieux déployent alors un ressentiment opiniâtre ou un insatiable désir d'agrandissement; les bouleversements opérés dans les pays dont la nature a voulu faire comme le centre de l'équilibre européen témoignent de l'évidence de cette vérité. Dans la guerre de la succession d'Espagne, guerre entreprise par la maison de Bourbon contre la maison d'Autriche, par les puissances du Midi contre les puissances du Nord, il s'agissait d'une question immense, décisive, du partage de cet empire universel que Charles-Quint avait rêvé, et qui, bien qu'impossible à réunir sous le sceptre d'un seul homme, pouvait être placé sous la sauvegarde de l'intérêt d'une famille. De ces intérêts communs devaient naître dans la balance de l'Europe des obstacles à son bonheur et à sa tranquillité, et il n'est point douteux, pour moi du moins, que la paix des États n'aurait jamais pu être assise sur des bases très-solides, si l'intérêt et la grandeur d'une famille l'eussent emporté sur les destinées des peuples. Dès lors se présente naturellement à l'esprit l'examen des causes qui amenèrent cette division d'intérêts.

Par le mariage de Philippe d'Autriche avec Jeanne, fille d'Isabelle Ire de Castille et de Ferdinand V d'Aragon, la Péninsule était devenue un domaine de la maison d'Autriche, et par conséquent Charles Ier d'Espagne avait réuni sous son sceptre, outre la Péninsule et les vastes conquêtes du Nouveau-Monde, les Pays-Bas et la plupart des États d'Italie, dépendants de l'Espagne. Ce grand empire tenait en éveil les autres puissances qui se partageaient l'Europe. La France surtout, menacée du côté du Nord par l'Autriche et sans appui du côté des Pyrénées, ne pouvait pas, malgré la grande étendue de son territoire, avoir le poids principal dans la balance européenne; car des deux côtés elle se trouvait arrêtée par le génie dominateur de l'Europe alors installé dans la maison d'Autriche. Dès lors le but principal des rois de France fut d'avoir une influence directe en Italie, l'Italie étant toujours la porte sacrée par où le génie entreprenant du Nord devait se trouver aux prises avec la civilisation naissante du Midi. Mais ni Louis XII, ni François Ier, ne parvinrent à s'y établir sûrement; la possession du Milanais et de Naples attirant aussitôt les forces de l'Autriche; et nous

voyons pendant de longues années les deux partis se disputer l'Italie comme une proie nécessaire à l'accomplissement de leurs projets. En effet, malgré les possessions que les princes électeurs d'Allemagne avaient sur la rive gauche de Rhin, le Nord n'aurait jamais pu empiéter sur le Midi, c'est-à-dire sur la France, sans la possession des États d'Italie, avant-garde et terrain sacré pour les deux ambitions. Ni les mariages, ni les alliances, ni les traités, ni cet esprit de commerce et de liberté qui gagnait peu à peu les États de l'Europe ne pouvaient mettre fin à des luttes sanglantes et inutiles ; mais le Midi aurait pu avoir le dessous dans cet interminable combat, et la France être réduite à une influence secondaire sans l'avénement de Louis XIV.

A peine sur le trône, ce prince comprit toute l'importance de son rôle et la nécessité de mettre un terme aux incessantes incursions de l'Autriche, en opposant une forte barrière à ses prétentions. La mort de Philippe IV d'Espagne lui servit de prétexte : au nom des droits qu'il croyait avoir à la succession des Pays-Bas du chef de Marie-Thérèse, il s'empara en quelques jours de la Flandre et de la Franche-Comté; cet esprit d'invasion alarma l'avant-garde de l'Autriche, la Hollande, à laquelle s'unirent aussitôt la Suède et l'Angleterre. Ces trois puissances déclarèrent la guerre à la France; la France accepta le défi. La triple alliance, on peut lui donner ce nom, effrayée des conséquences immenses qui pourraient en résulter si les chances de la guerre ne lui étaient pas favorables, signa la paix à Aix-la-Chapelle. Les conquêtes de la Flandre restent à Louis XIV, mais la Franche-Comté est restituée, malgré l'opposition de Turenne, qui voulait qu'on la gardât : première barrière élevée du côté flamand contre la domination de l'Autriche. Celle-ci, cependant, conservait encore une porte ouverte à son ambition, et la France ne pouvait se trouver très-rassurée du côté des Pyrénées tant qu'y dominerait la famille impériale, faiblement représentée, il est vrai, par l'insouciant Charles II.

L'empire, ne pouvant se résoudre à céder le pas à son rival, déclare de nouveau la guerre à la France. L'empereur et l'Espagne s'allient encore avec les Hollandais, auxquels se joignent plusieurs princes de l'empire. La Hollande, protégée par ses écluses, force l'armée française à la retraite; mais Turenne, vainqueur à Maestrich et à Sintzeim, s'empare de toute la Franche-Comté, qui cette fois reste à la France. L'armée de Louis XIV tient tête à elle seule aux puissances du Nord, qui voient échapper peu à peu les douces illusions de domination universelle. La prise de Gand, après quatre jours de résistance, ainsi que l'investissement de Charlemont et de Namur, forcent les alliés à signer la paix de Nimègue, laquelle conserve à la France toute la Franche-Comté et les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Ypres, Bavai, Saint-Omer, Werwick, Warneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Menin, Maubeuge et Charlemont.

Cette barrière interposée par Louis XIV aurait pu être solidement fixée malgré tout le mauvais vouloir des puissances qui voyaient échapper leur part

d'influence, et notamment de l'empire, qui se trouvait arrêté au bord du Rhin, si le roi de France eût compris les limites que la nature avait mises à sa grandeur; l'esprit d'intolérance qui commençait à le dominer lui fit prendre part à la restauration des Stuarts; l'Autriche, profitant de cette faute, forma une nouvelle alliance entre l'empire, la Hollande, la Suède, le Danemark, et, bientôt après, l'Espagne. La France se trouva seule en face de tant d'ennemis formidables. Le signal était donné, et il n'y avait pas moyen de reculer d'un seul pas; les batailles de Fleurus et de Staffarde contre le prince de Valdeck et le duc de Savoie font oublier les pertes de Mayence et de Bonn, tombés au pouvoir des Anglais. Ces victoires sont suivies de la prise de Mons et de Namur. Le duc de Savoie s'empare de Gap, mais Catinat le force à la retraite devant Marsaille, en lui faisant lever le siége de Pignerol. Ainsi la politique de l'Autriche trouvait partout des obstacles; elle se confiait à l'Espagne, et sans doute elle aurait eu raison de s'y fier si l'Espagne eût été gouvernée par un roi guerrier; mais le temps de Charles Ier et de Philippe II était déjà bien loin; le Père Nitard, confesseur et directeur absolu du faible Charles II, et Marie-Anne d'Autriche, mère de ce prince, ne possédaient pas toute la confiance des Espagnols, dont l'infanterie surtout était autrefois si justement vantée. Le maréchal de Noailles s'empara de Palamos, et le maréchal Cati nat Barcelone. L'Espagne demanda la paix, et Louis, qui commençait à revenir de ses erreurs, accéda au traité de Ryswich.

Nous arrivons à la guerre de la Succession, et si j'ai fait une si longue excursion dans le règne de Louis XIV, c'est que là commence déjà à s'établir l'équilibre européen, objet de mon mémoire. La succession de Charles II, l'avénement de Philippe V, ne furent que la suite du système de Louis XIV mettant en pratique, par la vaillance de son armée, les idées conçues par le ministre de son père, le trop fameux cardinal de Richelieu.

Quelques mots seulement sur les intrigues diplomatiques.

Charles II allait mourir sans enfants; sa mort devait être le signal d'une conflagration générale. L'Autriche et la France avaient un intérêt différent à profiter de cette succession. Les ambassadeurs de Vienne et de Paris étaient devenus l'âme de ces conférences de cour, de cette corruption secrète que les hommes politiques savent si bien mettre à profit. En Espagne, comme partout, le nombre des mécontents égalait au moins celui des favoris. Il faut cependant dire que le prestige de l'Autriche était tout à fait tombé, soit par les fautes et la faiblesse des deux derniers rois, soit par l'orgueil sans limites des Allemands, qui régnaient en maîtres et disposaient de tout. La reine, Allemande de naissance, le marquis de Melgar et le comte d'Oropeza, favoris de Charles II, qui occupaient des charges à la cour, appuyaient les démarches de l'ambassadeur de Vienne pour décider (je ne dirai pas forcer) la volonté du roi à laisser le royaume à l'archiduc Charles d'Autriche; le roi, toujours indécis, inclinait cependant à combler les vœux de ce parti. Les partisans de la France étaient

menés par l'ambassadeur de Louis XIV et le cardinal Portocarrero, homme respectable et très-vénéré du peuple espagnol. Froilan Diaz, confesseur du roi, était aussi leur appui. Ceux-ci, profitant de l'arrivée de l'archiduc en Espagne pour attendre la mort du roi, en vertu du traité de La Haye, arrivée qui remplit d'indignation le monarque espagnol, le décidèrent à signer son testament en faveur du duc d'Anjou, second fils du dauphin de France.

Voici les dispositions principales de cet acte :

« Le royaume d'Espagne et les Indes, avec toutes les possessions d'Italie, sont laissés au duc d'Anjou, avec renonciation explicite au trône de France ; les deux couronnes ne pourront jamais être réunies sur la tête d'un même roi.

« En cas de mort du duc d'Anjou sans enfants ou de son acceptation du trône de France, l'Espagne passera au duc de Berry, troisième fils du dauphin, sous les mêmes conditions.

« A l'extinction totale de la famille des Bourbons, l'Espagne passera à l'archiduc et à ses descendants.

« A la mort de ceux-ci, au duc de Savoie et à sa famille. »

Cette disposition testamentaire porte la date du 3 octobre 1701.

Charles II mourut le 1er novembre de la même année.

A sa mort, trois maisons régnantes se disputèrent les lambeaux de la monarchie espagnole, lambeaux qui devaient décider de la paix de l'Europe. La maison d'Autriche appuyait son droit sur les divers traités faits avec l'Espagne et sur un grand nombre de partisans qu'elle conservait dans la péninsule. La Bavière réclamait l'Espagne au nom des droits transmis par la fille de Philippe IV. La France s'appuyait sur le testament que nous venons de citer et les droits de Marie-Thérèse, fille aussi de Philippe IV. La lutte devenait donc imminente, nécessaire, non pas entre les trois puissances, la Bavière n'avait pas d'armée assez forte pour appuyer ses prétentions, mais entre la France et l'Autriche.

Celle-ci ne pouvait pas voir tranquillement se réaliser la pensée de la France, qui établissait son influence dans le Midi ; cette nation, déjà assez vaste par ses acquisitions successives, allait devenir formidable avec la nouvelle union des provinces espagnoles. La politique autrichienne comprit habilement qu'il fallait combattre la domination de la France, non pas aux bords de l'Èbre ou du Tage, mais dans les fertiles plaines de l'Italie, cette terre belle et féconde par les arts et les sciences, si riche et si puissante quand, dans des temps meilleurs pour elle, ses escadres et ses braves chefs faisaient respecter les pavillons de leurs États. Ce sol, paré par la nature de ses plus beaux présents, où la poésie a placé son règne et les passions leur trône, fut alors le point de mire des deux ambitions rivales ; l'esprit de l'Autriche ou du Nord se voyant arrivé aux limites de son destin, les idées françaises ou du Midi s'étendant avec le temps et la fortune. On eût dit la rivalité de deux amants puissants et riches, se disputant le fer à la main les faveurs et la possession d'une beauté rare et enviée.

Il serait trop long d'énumérer toutes les diverses phases de cette guerre où

la moitié de l'Europe combattait à chaque instant pour ravir à la France ce qu'elle avait conquis ; la France était déjà à la tête de l'indépendance, de la puissance intellectuelle du Midi ; aussi c'était une lutte entre l'avenir et le passé, la résistance et le progrès, la force et l'intelligence, et leurs représentants matériels, les maisons de Bourbon et d'Autriche. On y voit d'un côté le prince Eugène et Marlborough, de l'autre Villars et Catinat ; l'électeur de Bavière à la remorque des maisons d'Autriche ou de Bourbon ; le duc de Savoie mené sans but par la France et l'Autriche, menacé chaque jour de perdre ses Etats ; l'Angleterre toujours aux aguets pour enlever tout espoir d'accommodement, forçant le Portugal malavisé à se déclarer pour l'archiduc ; l'invasion de la Catalogne par les Anglais ; Gibraltar, cette porte de la Méditerranée, tombé en leur pouvoir ; la guerre civile, l'assassinat et le pillage installés en Aragon et à Valence ; le Milanais, ce pays de glorieux souvenirs, devenu un fief de l'Autriche ; la perte de la bataille de Hochstœdt compensée par la victoire d'Almanza ; Naples ouvrant ses portes aux Autrichiens . mais ceux-ci chassés au delà du Rhin par le maréchal de Villars ; la malheureuse bataille de Malplaquet compensée par celle de Villaviciosa, qui assure la couronne d'Espagne au duc d'Anjou et fait triompher la politique de Louis XIV.

La guerre sans doute aurait continué longtemps ; les forces s'équilibraient par des défections successives ; l'électeur de Bavière d'un côté et le duc de Savoie de l'autre ne pouvaient rien espérer de la victoire des deux puissances rivales ; le dernier cependant se montrait disposé à suivre la politique de la France ; l'Autriche, écoutant pour ainsi dire aux portes, pouvait s'emparer de ses États aussitôt qu'elle se croirait assez forte pour tenter un coup de main. La bataille de Villaviciosa, en détruisant l'influence que l'Autriche conservait en Espagne, neutralisait les conquêtes des alliés dans les Pays-Bas ; en conséquence, ils durent se montrer favorables aux propositions de la France et jeter les bases d'une paix générale que toute l'Europe désirait vivement, tout en proclamant la continuation de la guerre. Le congrès d'Utrecht s'ouvre, mais le mauvais vouloir du prince Eugène paralyse tous les efforts de la France pour terminer la guerre. La bataille de Denain fait voir à l'Autriche que sa force et sa volonté ne pouvaient plus faire pencher la balance européenne de son côté. Le prince Eugène fut repoussé au delà de la frontière ; la paix d'Utrecht fut ratifiée (1713). Lille et plusieurs places fortes de la Flandre furent conservées à la France ; Gibraltar et l'île de Minorque cédés aux Anglais, la Sicile au duc de Savoie, la place de Namur et le Luxembourg à l'électeur de Bavière ; Naples, l'île de Sardaigne et le Milanais à la maison d'Autriche.

Ce traité, en apparence tout au profit de cette dernière nation, puisqu'on lui accordait presque toute l'Italie, contenait en soi un germe de désunion qui devait éclater plus tard ; les deux principes opposants se trouvaient toujours en présence. Le duc de Savoie, allié par sa fille à Philippe V, devait se trouver naturellement porté vers l'alliance avec le Midi, ses possessions primitives tou-

chant à la France ; Naples, sous la domination de l'Espagne pendant de longues années, malgré la mauvaise administration employée à l'égard de ses habitants, conservait encore quelque attachement pour la péninsule ibérique ; le pape, resserré dans ses États, se trouvait mal à l'aise, se coudoyant pour ainsi dire avec ses anciens ennemis. Les Pays-Bas, il est vrai, étaient tombés sous la domination de l'Autriche, mais son influence était perdue à jamais en Espagne, et la France pouvait compter ses ennemis en face, ne se voyant plus forcée de diviser son armée. L'alliance avec l'Espagne devait être loyale, sincère, parce qu'elle était naturelle, et de plus c'était l'intérêt d'une seule famille qui la faisait agir, combattre, se défendre. Ainsi s'était réalisé le mot de Louis XIV : « Il n'y a plus de Pyrénées. »

Des rivalités mesquines relâchèrent l'alliance entre la France et l'Espagne à la mort du grand roi. Le régent, livré aux conseils de son ministre Dubois, qui lui-même était vendu (c'est un fait presque avéré) à l'or de l'Angleterre, ne comprit pas que le petit-fils de Louis XIV devait continuer la politique de son aïeul. Philippe V, sous prétexte de faire la guerre aux Turcs, qui, l'année précédente (1716), avaient attaqué la république de Venise , occupa presque sans coup férir l'île de Sardaigne. Cette subite occupation alarma les puissances de l'Europe : une quadruple alliance fut formée ; la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Empire se réunirent pour faire respecter le traité d'Utrecht, accordant en même temps au fils de Philippe V, don Carlos, les duchés de Parme, de Plaisance et de Toscane, à condition qu'il renoncerait à toute autre conquête. Le roi d'Espagne répondit à cette sommation par l'occupation de la Sicile. Seule contre l'Europe, l'Espagne n'aurait pu tenir devant des forces si considérables ; elle y gagna cependant : outre les duchés susnommés pour l'infant don Carlos, la Sardaigne fut accordée au duc de Savoie en échange de la Sicile ; en outre il lui fut accordé le titre de roi (1720).

Par ce traité, les forces, l'influence de l'Autriche perdant du terrain , les idées du Midi, de la France avançaient toujours.

Le gouvernement de la France, revenu de ses erreurs, se sépare de l'alliance de l'Autriche ; les deux antagonistes se trouvent en présence en Pologne, l'un et l'autre désirant avoir là un allié. Louis XV était marié à Marie Leczinska, fille de Stanislas ; la Russie, qui commençait déjà à figurer parmi les grandes puissances de l'Europe, et qui de nos jours s'est élevé à une si grande hauteur, s'alarma, elle qui commençait à hériter de l'esprit de l'Autriche. Dès lors l'alliance entre les deux pays était naturelle ; Stanislas fut chassé et remplacé par Auguste II. La Pologne touchait à son déclin ; ce pays, si grand autrefois, patrie de tant de héros, à qui l'Europe, la civilisation, la chrétienté devaient leur indépendance, périt plus tard dans les bras de ses deux puissants amis ; elle se montrait si fière de ses deux protecteurs ! Cette double alliance devait en amener naturellement une autre entre la France, l'Espagne et la Sardaigne, la première pour sa haine, la seconde pour son honneur, la troisième pour son intérêt. L'An-

gleterre et la Hollande restèrent neutres ; la première devinait la Russie, la seconde haïssait les Allemands, qui contrariaient son commerce à Ostende. Les résultats, qui devaient être tout à fait favorables à la confédération du Midi, diminuèrent beaucoup d'importance, grâce à l'intervention amicale de l'Angleterre. La conquête totale de la Lombardie, faite par le roi de Sardaigne, ne lui laissa par le traité de Vienne (1735) que le Tésin, Novare et Tortone ; l'Espagne garda pour don Carlos Naples et la Sicile, et la France conserva le duché de Lorraine, accordé à Stanislas en échange d'une couronne ; l'Autriche reprit encore une grande partie du Milanais.

Ce traité consacra, à mon avis, la grande division du Nord et du Midi, en établissant la balance qui doit exister entre les divers États qui composent l'Europe ; la possession de l'Italie devait anéantir ou réaliser le but politique de Richelieu et de Louis XIV ; ce jardin des Hespérides est la plus commode et la plus facile entrée pour le choc des deux puissances rivales.

Telle est la faible et courte esquisse des guerres survenues à l'occasion de la succession au trône d'Espagne, guerres entreprises en apparence au profit d'une seule famille, mais aboutissant en réalité à un grand fait, l'amoindrissement de la maison d'Autriche, et contribuant à laisser la place libre pour la marche de la civilisation que les siècles portent en eux.

Nous arrivons aux résultats ; ils sont immenses.

Vers la moitié du XVIIe siècle, l'Europe était ainsi constituée :

Six puissances de premier ordre : le pape, l'empire d'Autriche, l'Espagne, la France, l'Angleterre et la Turquie ;

Huit puissances de second ordre : les Provinces-Unies, la Suisse, le Danemarck, la Suède, la Hongrie, la Pologne, la Moscovie et la république sérénissime de Venise ;

Cinq puissances de troisième ordre : la Lorraine, la Savoie, la Toscane, Gênes et Malte. Les autres États d'Italie y figuraient à peine.

Tous ces peuples étaient dominés par deux empires formidables, le Grand-Turc et l'Autriche, le premier représentant l'invasion brutale, la force, l'esprit de conquête ; le second, la résistance, et, comparativement au premier, la liberté. La Turquie s'appuyait principalement sur l'Asie et l'Afrique ; en outre, elle possédait en Europe l'Archipel, la Propontide, une grande partie de la mer Noire, la Haute-Hongrie, la Thrace, la Roumélie, toute la Grèce, une grande partie de l'Illyrie, la Dalmatie, la Dacie et la Bulgarie, la Servie et la Bosnie ; la Moldavie, la Valachie et la Transylvanie. C'était posséder de grandes réserves, pour se jeter, quand l'occasion s'en présenterait, sur l'autre empire qui le contrariait.

A l'Autriche obéissaient l'Espagne et ses vastes possessions du Nouveau-Monde, les îles Baléares dans la Méditerranée, les îles Canaries, les Açores, Porto-Santo, Madère, Cabo-Verde, Santo-Thomas, Mozambique, Baaren, Manar, Ceylan, les Philippines, Porto-Rico, Cuba, Santo-Domingo, les Lucayes dans l'Océan, et

les îles innombrables de la mer du Nord. Posséder toutes ces îles et l'Amérique, c'était posséder tout l'or et les moyens de séduction et d'intrigue. Ainsi, c'était porter en soi un germe d'émancipation et de liberté comme l'intolérance de la Turquie la condamnait à la violence et à l'aveuglement.

Dans cette division que nous venons de tracer, deux nations devaient se trouver trop à l'étroit : c'étaient l'Angleterre et la France. La première, établie dans une vaste île, ne pouvait exercer aucune influence que par son commerce ; mais comme sa marine ne pouvait lutter contre la marine entière de l'Europe, son rôle était de ressusciter l'esprit de l'ancienne Carthage, la foi punique, en poussant les deux pouvoirs à la guerre, de se tenir à l'écart, de profiter sans relâche des fautes des gouvernements divers. Pas d'alliances sincères, loyales ; sa position topographique lui permettait de voir à loisir se débattre l'Europe au milieu des intérêts contraires. Tantôt alliée, tantôt ennemie, poussant à la guerre par intérêt, abandonnant ses alliés par cupidité et se présentant au moment du partage, elle finit par réduire à l'impuissance la marine de l'Europe.

Pour la France, livrée à elle-même, resserrée dans les domaines de l'Autriche, le moindre effort qu'elle faisait pour se débarrasser des liens qui l'oppressaient n'était pas sans danger : elle ne pouvait que se préparer à la lutte. L'Autriche entretenait dans son sein des divisions, des guerres civiles, qui rendaient son affranchissement impossible. Dans cet état de choses, il ne pouvait exister pour les peuples aucune liberté; on était en minorité, sous la tutelle ombrageuse de l'Autriche. Jusqu'à cette époque, pas d'équilibre possible pour l'Europe. Richelieu commence à ébranler cette vaste puissance, cet esprit autrichien, qui dominait tout, en accordant sa protection secrète aux dissidents. Alors commencent à se relâcher les liens de ce protectorat, et Louis XIV se dispose à affranchir l'Europe. L'Autriche attaquée si vaillamment dispute le terrain pas à pas. Rien n'est changé pourtant, tant que les Pyrénées ne deviendront pas les auxiliaires de la France. L'installation au trône d'Espagne de Philippe V change complétement les rôles des nations. La France, placée à la tête du mouvement ascendant du Midi, prend alors le rôle que l'Autriche avait rempli. L'Autriche, conservant toujours l'esprit de résistance aux invasions, à l'esprit de la Turquie. peut encore s'unir avec la confédération du Midi pour repousser la barbarie des Musulmans ; hors de là la lutte deviendrait indispensable si elle voulait s'opposer à la marche des peuples affranchis.

La guerre de la succession d'Espagne et l'avénement des Bourbons dans ce pays ont véritablement établi l'équilibre en Europe; avant cette époque nous ne le voyons pas. Outre l'union méridionale, la guerre de Succession a reconnu un royaume indépendant, jeune et vigoureux lion qui impose déjà par ses regards et son attitude. Le duc de Brandebourg fut reconnu roi de Prusse par les rois de France et d'Espagne. Cette reconnaissance donna à l'Europe un nouveau gage de sécurité. C'était établir une sentinelle vigilante, intéressée plus que nation aucune à soutenir l'équilibre, la balance établie : ses possessions sont au Nord,

ses intérêts au Midi. La lutte de la maison d'Autriche contre la maison de Bourbon contribua aussi à l'érection de l'empire de Russie, sorti du chaos par les efforts de Pierre-le-Grand ;voisin de la Turquie, son but était de s'agrandir à ses dépens, et il servait par ce moyen la civilisation de l'Europe.

La guerre dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir a eu non-seulement l'immense résultat de l'affranchissement des Etats, mais, favorisant la nature même qui repousse les dominations trop vastes, elle a créé deux royaumes indépendants et a mis dans la balance européenne un empire de plus. Cette guerre n'a pas été faite au profit d'un seul pays ; l'Espagne, en s'unissant à la France, n'a fait que céder aux besoins d'une grande partie de l'Europe, sur laquelle pesait le joug déjà usé de la maison d'Autriche. Cette guerre a désuni les différentes pièces qui composaient le vaste manteau de pourpre des empereurs d'Allemagne. Par cette séparation du centre commun disparurent les idées de domination universelle qu'une famille, un pays voulaient sceller sur le front de l'Europe entière ; chaque peuple comprit qu'un caprice ne suffisait pas pour mettre les pays en feu ; les grandes luttes étaient désormais dans l'intelligence et l'étude. L'humanité entière y gagnait ; les peuples en se divisant pouvaient plus facilement être allégés dans leurs souffrances, les intérêts particuliers avoir une surveillance plus active. A leur tour, les nations affranchies, la France surtout, pouvaient dire aux puissances du Nord : « Et nous aussi, nous voulons être comptées et appréciées ; nous voulons produire et avancer ; frères par la pensée, le même intérêt nous unira pour repousser la barbarie, mais nous repousserons la force par la force, si vous voulez nous imposer votre volonté. »

L. Miquel y Roca.

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT SUR L'OUVRAGE AYANT POUR TITRE :

DOCUMENTS POUR SERVIR A LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DU BASSIN DU RHONE,

PAR M. P. LORTET, DOCTEUR EN MÉDECINE.

Le congrès scientifique tenu à Lyon ayant proposé et adopté le projet d'une étude complète du bassin du Rhône, notre collègue, M. le docteur Lortet, a voulu poser la première pierre de cet édifice ; il s'est occupé spécialement de la géographie physique de ce bassin.

Le travail de M. Lortet, que l'on voudrait voir précédé d'un sommaire qui en

ferait connaître le plan et les principales divisions, est cependant présenté avec assez d'ordre et de méthode pour que l'on puisse, après une lecture attentive, en saisir l'ensemble et en tracer à grands traits les résultats les plus saillants. Il peut se diviser en deux parties distinctes : dans la première, on trouve des dimensions et des rapports avec d'autres bassins ; la seconde fait connaître les études du lit principal et de ses affluents.

Après avoir indiqué les limites du bassin du Rhône, l'auteur en donne la superficie, qu'il évalue à 9,775,000 hectares ; les bassins qui l'avoisinent ont à peu près les superficies suivantes :

Seine.	7,777 000
Garonne (sans la Dordogne).	6,601,700
Pô.	10,296,000
Loire.	11,665,500
Rhin.	22,440,000

Le bassin principal se divise naturellement en neuf bassins secondaires dont les dimensions sont indiquées. Si on le considère comme divisé en deux parties longitudinales par le cours d'eau principal, on voit que le versant dont les cours d'eau aboutissent à la rive droite a une superficie de 4,279,943 hectares, et que le versant opposé a une superficie de 5,494,992 hectares ; total 9,774,935 hectares.

Un profil en long de la vallée est tracé depuis la gorge qui donne naissance au premier filet d'eau, et qui est élevée à 2,372 mètres au-dessus du niveau de la mer jusqu'à l'embouchure du fleuve. Ce profil fait voir les pentes variées et décroissantes de ce fleuve. Au milieu de cette succession de cascades et de repos, on remarque la grande excavation occupée par le lac Leman, et on reconnaît la loi ordinaire de la pente du lit des rivières. Dix sections transversales du bassin donnent une idée de l'étendue et de la pente générale des deux versants.

Après avoir indiqué les dimensions principales et les caractères distinctifs du Rhône, l'auteur se place sur le Saint-Gothard, ce nœud de toutes les chaînes imposantes de l'Europe. De là, des versants s'inclinent dans toutes les directions ; on peut contempler un amas de montagnes et voir briller dix à douze lacs ; presque sous ses pieds s'échappe de son glacier le *Radden*, torrentueux, qui bientôt perd son nom allemand pour prendre celui de *Rhône*.

Ce massif du Gothard est circonscrit par dix pics principaux que M. Lortet énumère ; la chaîne des Alpes, formant le versant gauche du bassin, peut se diviser en six sections qui sont décrites avec détail. Le versant droit est formé par une chaîne qui sétend de Diechterhom à la Dent de Morcles, et qui se termine en resserrant le Rhône dans un défilé profond, entre la Dent de Morcles et la Dent du Midi.

La chaîne du Jura étant la plus remarquable du bassin, parce qu'elle appar-

tient en même temps à la Saône et au Rhône, et qu'elle encaisse le Rhin sur une grande étendue, M. Lortet l'a décrite avec plus de détails. Enfin l'auteur achève de parcourir la circonférence de ce vaste bassin en faisant remarquer les sommets et les cols, et en donnant même souvent leurs dimensions : il termine cette première partie de son intéressant mémoire en résumant les détails qu'il a donnés sur la forme, les dimensions et la configuration du bassin du Rhône.

Dans la description du cours du fleuve, M. Lortet a adopté la division en trois parties proposée par Ritter.

1° Le cours supérieur, où le fleuve est subordonné à la configuration de la vallée, dont les rives sont âpres, escarpées et presque partout résistantes ;

2° Le cours moyen, dans lequel la vallée est plus large, le lit plus évasé, les rives moins abruptes et laissant un champ libre à l'activité du fleuve;

3° Le cours inférieur, dans lequel le fluide devient l'élément principal, et dont les rives subissent son influence, souvent très- pernicieuse, mais quelquefois aussi très-profitable.

On comprend que ces trois divisions ne sont pas nettement tranchées et que la transition n'est jamais brusque, mais on peut cependant en indiquer approximativement les limites. M. Lortet commence ainsi la description du cours supérieur :

« Comme l'ont dit les poëtes, le Rhône sort du séjour et des portes d'une « nuit éternelle; son berceau, comme celui de tous les fleuves alpins, est caché « sous un immense champ de glaces et de neiges. Elles dérobent à nos yeux « les premières eaux du torrent accru périodiquement par leur fusion. Immobile « en apparence, ce fleuve solidifié, dont la cause mystérieuse est encore inconnue, ronge, creuse ou nivelle son lit et en charrie les débris triturés. »

Avant de se jeter par trois bouches dans le lac Léman ou de Genève, le fleuve descend des montagnes en formant de bruyantes cascades, et serpente ensuite dans la plaine; ce lac est certainement une des parties les plus remarquables du cours du Rhône; sa plus grande longueur est de 68 à 70,000 mètres, et sa plus grande largeur de 14,000 mètres; sa profondeur atteint 300 mètres dans sa partie supérieure.

Au-dessous de Genève et jusqu'au territoire français, le fleuve a peu de profondeur et de très-grandes vitesses, qui varient de 4 à 2 mètres par seconde. En arrivant à Bellegarde, la largeur n'est que de 16 à 18 mètres ; là il coulait autrefois en basses eaux, sous un banc de rocher : c'est ce qu'on appelait *la perte du Rhône*. La Savoie, à laquelle appartenait la rive gauche, a fait ouvrir ce rocher, afin de faciliter le flottage. La perte du Rhône, dont la longueur était de 60 mètres, n'existe plus ; le cours supérieur se termine au sault du Rhône, petite cataracte au dessous de Villebois, dont la pente est de $1^{m},80$ sur 100 mètres. Cette cataracte disparait entièrement dans les moyennes crues, et à plus forte raison dans les grandes eaux.

Le fleuve reçoit pendant ce trajet 95 cours d'eau sur la rive droite, et 76 sur la rive gauche ; dans ce nombre, 35 se versent dans le lac.

La chute, à partir du glacier jusqu'au lac Léman, est de 1,564 mètres ; la pente moyenne serait de $3^{m},30$ par kilomètre.

En commençant le cours moyen, la vallée s'élargit tellement qu'on peut à peine distinguer les deux chaînes encaissantes du bassin. Bientôt le Rhône reçoit la rivière d'Ain, le premier affluent assez important, après l'Arve, pour exercer quelque influence sur le régime du fleuve.

Avant de descendre rapidement dans la Méditerranée, M. Lortet s'arrête un moment dans le bassin de la Saône, le plus important, sous tous les rapports, des affluents du Rhône.

Au plus haut du vallon de Vioménil, les sources de la Saône sont enfermées dans quatre encaissements de grès bigarré ; on les voit sourdre sans bruit d'un fond tapissé du vert *potamogiton* ; les eaux arrosent bientôt quelques prairies, et, à un kilomètre de distance, elles font déjà tourner un moulin. La Saône ne fait jamais entendre le bruit d'un torrent, elle ne roule pas de roches ; modeste et silencieuse, elle ne rend que des services. Après avoir arrosé des prairies, elle fait tourner quelques usines, puis elle porte au Rhône les marchandises ou les voyageurs confiés à ses eaux calmes et profondes ; partout elle justifie ce vieux dicton des Gaulois répété par ses riverains : *la Saône*, *petite rivière et grand renom*.

Si, en abandonnant les frais pâturages et les ombrages épais de la Saône inférieure, on tourne le coteau de la Croix-Rousse, on entre dans un autre paysage, dans une autre nature. Quelques sommets neigeux des Alpes confondus avec les nuages rappellent que l'on rentre dans la vallée du Rhône, et l'on reconnaît le vaste bassin d'un grand fleuve.

A partir de l'embouchure de la Saône, emplacement désigné par la nature pour la capitale de la contrée, le lit du fleuve est l'axe même de la vallée dirigée vers le sud; cette direction, qui est le prolongement du cours de la Saône, ne varie plus jusqu'à la mer. Dans toute l'étendue du cours moyen jusqu'à Beaucaire, le lit est toujours très-rapproché de la rive droite, dont le versant ne fournit que des affluents de peu d'importance, mais de vives et belles eaux. Il est souvent divisé par des îles très-nombreuses, et surtout depuis Montélimart jusqu'à Caderousse. Vers Avignon, le lit, quoique large et divisé en deux bras, est contenu entre les rochers du château papal et ceux de Villeneuve. C'est à Beaucaire que se manifeste la dernière tendance à un étranglement ; après ce point, les collines sont à de grandes distances et cessent d'exercer quelque influence sur le cours du fleuve : c'est la transition pour arriver au cours inférieur.

La longueur du cours moyen est de 330,000 mètres ; la pente moyenne est de 0,54 par kilomètre ; la pente la plus forte est, à Valence, de $0^{m},742$; à Beaucaire, elle n'est plus que de $0^{m},29$ par kilomètre.

Le versant droit fournit 15 affluents, le versant gauche en fournit 17 ;

c'est de ce côté qu'arrive la Durance, dont le cours torrentiel est séparé en bassins qui paraissent indiquer d'anciens lacs.

A Beaucaire, le fleuve est complet ; il roule toutes ses eaux dans un seul canal, où apparaissent quelques îles. Les collines nommées les Alpines sont à une grande distance ; elles s'élèvent au milieu de la plaine comme des îles rocheuses ; tout annonce le cours inférieur, et déjà l'on rencontre quelques bâtiments à la voile. Entre Trainquetaille et Fourques, le Rhône se divise en deux branches inégales qui embrassent son delta ; sur la principale domine la colline d'Arles, couronnée par les ruines de son antique amphithéâtre ; enfin le fleuve se jette à la mer par trois embouchures, que l'on nomme le Graou du Levant, le Graou du Ponent, et le Graou du Midi.

Le delta du Rhône forme les îles de la grande et de la petite Camargue, qui contiennent plusieurs étangs salés et des marais que l'on a plusieurs fois cherché à dessécher; mais les inondations sont venues détruire les travaux et les espérances des compagnies et des propriétaires.

M. Lortet dit que le volume total des eaux débitées par le Rhône, à son embouchure, est de 2,200 mètres cubes par seconde, dont 1,779 mètres s'écoulent par le grand bras, et 421 par le petit bras. Cette jauge est incomplète; il eût fallu dire à quel état du fleuve elle se rapporte. Il résulte de jaugeages faits par plusieurs ingénieurs, de tous les affluents du Rhône depuis Genève jusqu'à son embouchure, que son produit total est de 500 mètres cubes par seconde dans les très-basses eaux, et de 14,000 mètres cubes dans les très-hautes eaux, ce qui donnerait un produit moyen de 7,250 mètres cubes.

M. Lortet termine son mémoire en rectifiant le nom du golfe du *Lion*, et non pas de *Lyon*, ainsi qu'on le trouve dans beaucoup de cartes, qui forme le domaine méditerranéen des Bouches-du-Rhône. Un étang de la Camargue s'appelle *étang du Lion* ; à Sainte-Marie, un *Lion* antique regarde la mer ; les Espagnols l'appellent *Golfo Leone*. Guillaume de Nangis, dans la Vie de saint Louis, l'appelle *Mer du Lion* ; les auteurs anciens le nomment *Gallicum Mare*, *sinus Leonis*, jamais *sinus Lugdunensis*. L'auteur insiste sur cette correction. On peut, dit-il, supposer le calembourg dans le blason, mais non en géographie.

Cinq planches sont jointes à la brochure; elles portent les numeros 6, 7, 8, 9 et 10.

Le numero 6 est la carte générale de tous les cours d'eau compris dans le bassin du Rhône, avec les hauteurs d'un grand nombre de points au-dessus du niveau de la mer ; il eût été bon d'indiquer comment ces hauteurs ont été obtenues. Un tableau indique les noms des villes, bourgs ou villages correspondant aux points dont on donne les hauteurs.

Le n° 7 donne les profils en long du Rhône et de la Saône, pris sans doute dans le Thaalwey.

Le n° 8 contient des sections transversales du bassin du Rhône, du bassin de la Saône, et de celui de l'Ain.

Le n° 9 représente cinq coupes géologiques du bassin du Rhône.

Le n° 10 est une coupe longitudinale géologique.

Ces planches ne sont que des indications, mais elles suffisent pour fixer les idées et établir des comparaisons.

Cette courte et incomplète analyse du mémoire de M. Lortet ne peut qu'en donner une idée imparfaite; il faudrait le lire tout entier pour connaître les faits nombreux qui y sont relatés. Ce travail consciencieux a dû nécessiter à son auteur de nombreuses recherches et de longues explorations locales. Nous terminerons en présentant quelques réflexions qui peuvent s'appliquer à toutes les statistiques et aux observations de faits.

C'est sans doute déjà un travail curieux et intéressant que de recueillir un grand nombre de faits; mais le complément utile, nécessaire de ces faits, ce sont leurs conséquences et leurs applications. Déjà quelques mémoires relatifs au bassin du Rhône ont été publiés; il ont pour objet, les uns la navigation, les autres les irrigations, les inondations, etc. On a cherché si on ne pourrait pas, en exhaussant les eaux du lac de Genève de 1 m, 60, former un réservoir dont on disposerait dans les basses eaux pour produire des crues artificielles; on a cru trouver, dans le déboisement des montagnes qui entourent le bassin du Rhône, la cause des inondations qui ravagent et désolent ces contrées. On a voulu employer les limons que charrie le Rhône pour exhausser ou féconder des terres riveraines, et le succès a souvent couronné les efforts des syndicats chargés de ces travaux; on a réussi souvent aussi à employer une partie des eaux supérieures à l'irrigation des terrains inférieurs. Le bassin du Rhône a été aussi exploré sous le rapport géologique, et la belle carte géologique de France, dressée par MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy, sous la direction de M. Brochant de Villiers, indique la structure et la composition de ce bassin, ainsi que les produits utiles que l'industrie peut y trouver à la surface ou en pénétrant dans son sein. Enfin, toutes les recherches, les observations, les statistiques doivent tendre à faire faire des progrès aux sciences et aux arts, et à améliorer le bien-être général. Ce doit être le but des hommes de science comme celui des associations qui les réunissent.

Ces réflexions ne m'ont pas été suggérées seulement par le mémoire de M. Lortet, qui contient au contraire une foule de renseignements applicables à des choses utiles. Je conclurai en demandant qu'il lui soit voté des remerciements, et qu'il soit encouragé à continuer l'œuvre qu'il a commencée avec autant de zèle que de talent.

Ce rapport était terminé lorsque M. le secrétaire de l'Institut Historique nous a adressé le rapport fait à M. le maire de Lyon sur les observations recueillies par la Commission hydrométrique dont M. Lortet est président.

Ce rapport nous confirme dans l'opinion que nous venons d'émettre sur la nécessité de diriger les observations vers un but utile. La Commission hydrométrique de Lyon a eu l'heureuse idée de faire constater, au moyen de pluvio-

mètres confiés à d'obligeants et habiles observateurs, les quantités d'eau fournies par les pluies et les neiges fondues dans l'étendue du bassin de la Saône, et de faire noter les hauteurs des eaux de la Saône à des échelles placées sur plusieurs points de son cours. On comprend de suite l'intérêt et l'utilité de ces observations et de leurs comparaisons, qui permettront de prévoir et de calculer approximativement les époques et l'importance des crues, les époques et les durées des basses eaux et des irrigations nécessaires.

L'examen des tableaux de la commission nous a fait naître une idée que nous soumettons à nos collègues : c'est que les variations des hauteurs d'eau des rivières, et même des quantités d'eau tombées, seraient plus facilement appréciées et comparées si elles étaient représentées par des courbes dont les jours seraient les abscisses, et les hauteurs ou les quantités d'eau les ordonnées. On saisirait ainsi d'un coup d'œil la loi des crues ou des quantités d'eau tombées sur le sol, et les relations qui doivent nécessairement exister entre ces deux résultats des observations.

La Commission hydrométrique cherche aussi à connaître la quantité et la nature des limons charriés par la Saône et par le Rhône à diverses époques; on conçoit encore de quel intérêt doivent être ces résultats pour l'agriculture.

Nous pensons qu'en remerciant M. Lortet de cette communication nous devons le prier d'être notre organe auprès de la Commission hydrométrique qu'il préside, pour lui faire connaître tout l'intérêt que nous portons à ses utiles travaux.

FRISSARD,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.



DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX ET INÉDITS

Paris, 15 août 1844.

A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Messieurs,

Bien que diverses circonstances, et notamment mon éloignement de Paris, causé par des fonctions universitaires qui me laissent bien peu de temps disponible, m'aient fait une loi de me séparer des travaux quotidiens de l'*Institut Historique* dont j'étais fier d'être un des membres les plus anciens, je n'en suis pas moins avec attention et intérêt le récit, que nous apporte à Montpellier votre journal, du résultat de ses séances. Je lis dans votre *Investigateur* des discours aussi bien pensés et spirituels que profonds ; j'y trouve des questions non

moins bien posées que lucidement résolues, et, de loin comme de près, j'applaudis à votre zèle et à vos lumières.

Bien que je ne sois plus autrement que par le regret et le souvenir membre de l'Institut Historique, j'ai pensé, Messieurs, que peut-être vous accueilleriez avec indulgence et intérêt la communication suivante, qui rentre dans le cercle et dans le but de vos études.

Pendant mes vacances de l'année dernière, j'ai fait en Belgique et en Hollande un voyage littéraire et artistique, qui m'a fourni l'occasion de visiter avec soin les musées, les archives, les bibliothèques publiques et les principales collections particulières de tout genre. Aussi je désire mettre sous vos yeux une copie fort exacte d'un document inédit et important pour notre histoire, que j'ai trouvé dans un manuscrit de la bibliothèque royale de La Haye. Je veux parler d'un rapport fait à François Ier par un de ses huissiers, nommé Bodin, sur le traitement qu'éprouvaient en Espagne ses enfants qu'il avait livrés à Charles-Quint comme otages de ses promesses.

Ce document plein d'intérêt, copié dans les archives de la chambre des comptes de Bruxelles, par le secrétaire de l'ancienne Académie de Bruxelles, Gérard, dont les manuscrits sont aujourd'hui à La Haye, est contenu dans le manuscrit n° 1323, et n'existe plus ailleurs ; du moins quelques recherches faites par moi à ce sujet sont restées infructueuses (1). Il est accompagné d'une lettre de François I et de deux lettres de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, dont l'une est adressée à Charles-Quint. Elle est datée de 1529.

On voit dans le rapport de Bodin que la captivité du dauphin et du duc d'Orléans, livrés par François Ier comme otages, avec douze autres personnes, aux termes de l'acticle V du traité de Madrid, signé en 1526, fut très-dure. Le récit de Bodin contient à ce sujet des faits presque incroyables. Ainsi, par exemple, *tous leurs domestiques français avaient été enlevés aux jeunes princes, et le dauphin, par suite de cette séparation, avait presque oublié sa langue maternelle*. Les deux princes étaient dans une chambre assez obscure, *n'ayant que des siéges de pierre ; leur lit consistait en une paillasse*. La fenêtre était si haute, si étroite, et tellement garnie de barreaux de fer, bien que la muraille eût plus de huit pieds d'épaisseur, *qu'à peine donnait-elle de l'air et du jour*. Les deux princes étaient très-pauvrement habillés, et l'on refusa à l'envoyé de leur père, qui les trouvait grandis, *la permission de prendre leur mesure et de*

(1) Nous avons reçu depuis à ce sujet une lettre du 26 septembre, de M. Leglay, archiviste général du département du Nord, qui nous annonce que ce document et les lettres citées plus bas paraîtront sous peu dans le recueil intitulé *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche pendant les trente premières années du XVIe siècle* ; 2 volumes in-4°, publiés sous les auspices du ministre de l'instruction publique. M. Leglay ajoute que la copie sur laquelle ce document sera imprimé, copie qui est entre ses mains, provient des Archives royales de Bruxelles, mais qu'il est porté à croire que l'original est à La Haye ; ce qui ne s'accorde pas avec l'opinion de M. Jubinal.

les toucher, dans la persuasion que, s'il emportait quelque chose qui eût touché à leurs personnes, *il y avait gens en France qui, par art magique et de nigromance, les rendraient saulvement par deça*, sans doute en leur donnant, comme Arioste au cheval de Roland, assez de légèreté pour sauter par-dessus les Pyrénées.

Quand François Ier, qui aimait beaucoup ses enfants, et qui, depuis longtemps, ne recevait point de leurs nouvelles, eut été, par Bodin, informé de leur situation, il écrivit à M. de Pommeraye, son pannetier ordinaire et son ambassadeur auprès de l'archiduchesse, une lettre dans laquelle il réclamait plus de liberté et un autre traitement pour ses enfants. A cette lettre il joignit une copie du rapport de Bodin. Marguerite écrivit alors à l'empereur une lettre datée de Bruxelles (11 octobre 1529), très-digne et très-pressante. On y voit qu'elle avait aussi écrit à ce sujet à l'impératrice. Marguerite dit à Charles-Quint dans sa lettre que la réclamation du roi de France lui paraît *très-honneste et très-raisonnable* ; elle ajoute à la fin par *post-criptum* : — « Monsieur, Dieu vous a fait ceste grâce de vous avoir donné de biaus enfans, pourquoy povez mieulx sentir que vault amour de père et le regret dudit seigneur Roy. Par quoi je vous supplye, comme toujours je vous ai escript, de vouloir entretenir l'amityé dudit seigneur Roy, veu qu'elle est si propice selon le tems, et an ce sa requeste sy honneste et resonnable, vouloir pourvoir en la manière que dessus ; je vous eusse escript ceste de ma main, mès j'eusse perdu du tans ; parquoy vous supplie la prendre pour telle et du vouloir qui possède

Vostre très-humble tante,

MARGUERITE.

Je ne sais si Charles-Quint eut égard à cette nouvelle requête ; mais à en juger par l'homme, par sa froide dureté et par la cruauté ordinaire de la cour de Castille, je serais assez tenté de croire qu'il se borna à se repentir, d'avoir, à la prière de cette même Marguerite, accordé à Bodin, auquel il fit du reste attendre sa réponse vingt-trois jours, à Narbonne, le sauf-conduit qui lui était nécessaire, pour entrer en Espagne et aller en Castille, visiter, dans leur prison, les enfants du roi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Achille JUBINAL.
Professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier.

RAPORT DE BODIN,

HUISSIER DU ROY DE FRANCE, SUR LE TRAITEMENT DES ENFANS DU DIT ROY, OTAGES EN ESPAGNE.

Monsr, Pour amplement vous fere entendre ce que a esté par moy fait au voyage qu'il a pleu au Roy, à Madame et à vous, me donner charge de faire

vers Messeigneurs les Daulphin et duc d'Orléans, je vous en ferey, s'il vous plait, entier discours, depuis mon partement de Cambray, que en toute dilligence avec le courrier de Madame Marguerite je partis, prennant mon chemin droit à Nerbonne, ou quel lieu attendant mon saulfconduit de l'Empereur, qui pour lors était à Barcelonne, je demeuray par l'espace de XXIII jours. Lequel saulfconduit me fust apporté par le dit courrier en s'en retournant par France vers ma dite dame Marguerite. Incontinent l'avoir reçu, partis du dit lieu de Nerbonne sur chevaulx de poste, espérant parfaire mon dit voyage en toutte dilligence, ainsi qu'il m'avoit esté commandé. Mais si tost que je fus entré en la frontière de Saulces, trouvay ung gentilhomme de la garde de Parpignen, qu me mena avec luy en la dite ville, et, promptement que y fus entré, me bailla en garde à ung souldart, et lui fist deffense de ne me laisser parler à personne quelconque sans qu'il y fust présent, pour entendre tout ce qu'il me seroit dit; et combien que par bonnes remonstrances je fisse entendre au dit gentilhomme qu'il m'estoit très-nécessaire de faire diligence pour le Roy mon maistre, et que mon allée par de là n'estoit en rien préjudiciable à l'Empereur son maistre, néantmoings me contrainct demeurer au dit Parpignen par quatre jours entiers, attendant un gentilhomme qui venoit de la part de l'Empereur pour me conduyre et avoir le regard sur moy pendant que seroye au dit pays d'Espaigne. Et luy arrivé fus mis entre ses mains; puis partimes ensemble du dit lieu de Parpignen à nos journées, tirant le chemin droit à Barcelonne, auquel lieu fus contrainct de demeurer l'espace de huit jours entiers, lesquels passez, tirasmes le chemin de Sarragoce; ou quel lieu arresté par trois jours, fus contrainct de fere inventoire de tout ce que povois avoir, tant d'or, d'argent, habillemens que autres choses que povois avoir, dont me convint payer tribut, combien que mon saulfconduit portast de me laisser passer et retourner franchement et quictement; et à ce ne me servirent les remontrances que je fis au gouverneur de la ville et rentiers du péaige. Ce fait partismes du dit lieu de Sarragoce tirant le chemin droit à Tudelle, qui est une ville du royaume de Navarre, et, à longues journées, passames oultre et jusques auprès de Pedrasse, où sont de présent mes dits Seigneurs les Daulphin et duc d'Orléans. Et, avant que d'entrer en la dite ville de Pedrasse, qui fut à ung samedi au soir, trouvasmes six souldars de la garde de la ville qui nous arrestèrent jusques à ce que l'un d'eulx eust esté sçavoir au Marquis de Verlagne, frère du Connétable de Castille, qui a la garde de mes dits Srs, si son vouloir estoit nous laisser entrer en la dite ville. Le souldart retourné, fusmes conduits en la dite ville et menez loger en une hostellerie, en laquelle tost après vindrent huit ou dix souldars de la garde de mes dits Seigneurs, lesquels saisirent les clefs du logis et par dedans et dehors firent le guet toute nuict. Le gentilhomme qui m'avoit en garde, non content de ce qu'ils entreprennoient sur sa charge, print gros débat et noyse avec eulx, qui fust difficile à appaiser, leur commanda eulx de partir du logis maintenant, que la garde de moy luy avoit esté donnée

par l'Empereur, et que au marquis appartenoit de me monstrer mes dits seigneurs et me fère parler à eulx. Demeurez tant d'une part que d'autre obstinez en leur fait et débat, furent contraincts le gentilhomme et les dits souldars de faire le guet toute la nuyct, et le lendemain icelluy Gentilhomme, me laissant en la garde des dits souldars, s'en alla par devers le dit marquis avec lequel il demoura longue espace de temps. Et après estre retourné en l'hostellerie me mena au chasteau et fortresse du dit lieu de Pedrasse, où je trouvay en une chambre haulte le dit marquis et plusieurs autres gentilhommes en sa compagnie, pretz de eulx mettre à table; et me fit icelluy marquis seoir au disner avec luy; et après le disner le suppliay me vouloir faire conduire au lieu où estoient mes dits seigneurs; ce qu'il fist. Et me mena en une chambre d'icelluy chasteau assez obscure, sans tapisserie ne parement aucun, et seullement y avoit paillaces; en laquelle chambre estoient mes dits seigneurs, assis sur petits sièges de pierre encontre la fenestre de la dite chambre, qui est garnie par dehors et par dedans de gros barreaux de fer, et la muraille de huit ou dix pieds d'espaisseur, la dite fenestre si haulte que à toute payne peuvent mes dits seigneurs avoir l'ayr et le plesir du jour, qui est bien suffisant à détenir personne attaint de gros crime. Et est le dit lieu tant ennuyeulx et mal sain que pour le josne et tendre caige de mes dits seigneurs, me semble impossible de longuement y demourer sans inconvénient de maladie et grandement empirer leurs personnes. Et voyant mes dits seigneurs ainsi menez et détenus et en si pauvre ordre de vestemens, qui estoient seulement de chacun une saye de velour noir, en façon d'habillement à chevaulcher, avec bonnets de velour noir à un rebras, sans ruban de soye, ne aultre parure que chausses blances et souliers de velour noir par dessus, ne me fust lors possible me contenir sans gecter larmes, et en me perforcant de parler adressay ma parole à mon dit seigneur le Dauphin, et avec reverence commencay, en langage françois, à luy faire les recommandations à moy enchargées de par le Roy et Ma dite Dame, le Roy de Navarre et la Royne pareillement, luy donnant asseurance du traicté de paix fait et accordé entre le Roy et l'Empereur en la ville de Cambray, et pour estre chose utile tant à luy que au bien publique du royaulme de France et nouvelle telle dont il auroit joye et grand plesir, le Roy et ma dite Dame m'envoyant expressément par devers luy pour le luy faire entendre, ensemble la dilligence qui se faisoit en France pour accomplir les convenances accordées pour le fait de sa délivrance, espérant que en brief il pourroit veoir le Roy, ma dite Dame, les princes et le commun peuple de France, qui si fort le désirent que possible n'est de plus. Lors le dit seigneur Daulphin, en contenance triste, adressant sa parole au dit marquis, luy dit en langaige Espaignol qu'il ne m'entendoit point, et qu'il me dist que, si je sçavois parler le langaige du pays, que je lui fisse entendre ce que je voulois dire. Dont je me trouvay fort esbahy et estonné, voyant mon dit seigneur aliéné de son naturel langaige. A donc muant mon parler selon le langaige du pays, commencay à lui référer ce que dessus, et de

tout mon pouvoir lui donner occasion de nouvelle joye et plaisir; lui fis ung petit recit comme les affères de France estoient de présent venus en si bons termes que le temps de sa réduction et delivrance estoit prochaine; et après luy demanday s'il ne sçavoit plus parler le langaige de France. Le dit seigneur me fist response tout en espaignol : « Comment seroit-il possible que je l'eusse pu retenir, vu que je n'ai nuls de mes gens avec qui je puisse continuer et parler? » Puis luy demandai s'il ne me connoissoit point; et souldain mon dit seigneur d'Orléans advança sa parolle et luy dit : « Mons[r]. mon Frère, c'est l'huissier Bodin. » Mon dit seigneur lui respondit qu'il le sçavoit bien, mais qu'il ne le vouloit pas dire. Et lors adressant sa parole à moy me demanda de la bonne disposition du Roy, de ma dite Dame et de la royne de Navarre, de Mons[r]. d'Angoulesme et de Mesdames ses sœurs, et le lieu où ils estoyent à mon partement. Et après sur tout luy avoir respondu, me dit qu'il remercioit le Roy et ma dite Dame du bon vouloir qu'ils avoient à sa délivrance, les suppliant que leur bon vouloir fust de continuer et de bientost le mettre hors de la captivité où il est. Après ce, luy fis les recommandations de vous, Monseigneur, de Mons[r] l'admiral, de Mons[r] le chancelier, de Mons[r] de Bourges, de Mons[r] le Trésorier Babon et aultres du conseil du Roy, qui estoient ceulx qui continuellement avoient practiqué la paix et le moyen de sa délivrance. Le dit seigneur, après avoir le tout bien entendu, me dit qu'il vous remercioit et tous ceulx qui travailloient pour luy et sa délivrance, parlant en parolle aussi constante que pourroit faire une personne de XXV ans. Ce fait, mon dit seigneur d'Orléans commença à parler et me faire à peu près semblables demandes et recommandations. Et mon dit seigneur le Daulphin, pour le plesir qu'il prenoit de parler avec moy, veuillant recommancer nouveaulx propos, ledit Marquis luy demanda s'il vouloit aller en l'aultre chambre, qui estoit près de celle ou je trouvay mon dit seigneur, qui est une chambre encoires plus mal garnie que la précédente et de plus pouvre demeure, en laquelle y a pour toutes veues une semblable fenestre que en la chambre précédente; vers laquelle fenestre se retirèrent mes dits seigneurs, pour avoir plus aisément le jour, et prindrent chacun ung petit chien entre leurs bras. Lors me commencèrent à dire aucuns des souldars que c'estoit maigre passe-temps a si haults princes comme sont mes dits seigneurs. Et je ne peus tenir d'en faire remonstrance audit s[r] marquis; et incontinent un nommé Andrée de Prate, qui est capitaine de la garde de mes dits seigneurs, me dit, comme par mocquerie et en parolles assez estranges : « Vous voyez en quel estat sont traitez les enfans du Roy de France votre maistre, entre les souldars des montaignes d'Espaigne, sans aucun exercice et éducation; et que si le Roy envoyoit par là quelque paintre en ymaige, que mon dit seigneur deviendroit soubdain bon maitre, car il s'adonnoit chacun jour à faire petits personnaiges et ymaiges de cyre. » Je luy dis que j'avois esperance que, avant trois mois, il seroit passé maistre en aultres meilleures euvres et exercices à luy plus convenables que icelles èsquelles il s'adonnoit par de là. Alors le marquis me dit qu'il

creoit en respondre dans trois mois, voire jusques à la fin de quatre, en Espaigne; puis me dit que c'estoit assez parlé, et qu'il estoit temps de me retirer. Je luy dis que je y serois longuement sans m'y ennuyer; mais puisqu'il lui plaisoit que je me retirasse, je mettroye le reste au lendemain; à quoi me fust par luy respondu que je pouvois bien prendre congé sans plus y retourner, et que je advisasse de prendre mon chemin pour m'en retourner en France; dont je fus très esbahy et mal content, voyant le peu de temps qu'il m'estoit permis de veoir les personnaiges que plus je désiroye à voir; et derechef luy suppliay qu'il me fust permis de retourner le lendemain pour faire ung petit présent à mes dits seigneurs de deux bonnets de velours garnis d'orfaiverie et de plumaiges blancs. Lors ledit marquis me dit que, moy retourné en mon logis, je les envoyasse, et qu'il le leur présenteroit. Je luy dis que je voulois estre présent, ce qu'il accorda, et fust envoyé en mon dit logis quérir iceulx bonnets qui estoyent en estuyz. Après les avoir receus et baisez, me voullant rapprouscher de mes dits seigneurs pour les leur présenter, ledit Andrée de Prate les print, disant : « M^rs, vous les voyez bien, ils sont très beaulx; ne voulez-vous pas que je les vous garde? » Mon dit Seigneur lui respondit : « Ouy, capitaine, j'en suis bien content; mais je vous prie que je les voye encoires. » Et de loing les leur montrant, de peur que les dits Seigneurs y touchassent, mes dits Seigneurs se commencerent à esjoir plus qu'ils n'avoient fait au commencement, me menant en plusieurs propos qui seroient, Monseigneur, trop longs à vous escripre; et, entre autre choses, je dis à mon dit seigneur le Daulphin : « Monseigneur, vous estes devenu merveilleusement grant, et croy fermement que si le Roy et Madame vous veoient, pour votre soudaine croissance, ne vous cognoistroient aisement. » Et pour le rapporter au vray et en rendre le Roy et ma dite dame certains, ainsi qu'ils m'avoient donné la charge de faire à mon partement, je suppliay au dit sieur marquis que je peusse emporter la mesure et grandeur de mon dit seigneur le Dauphin, ce qu'il ne voulut permettre prendre ne aucunement attoucher à mes dits Seigneurs; mais me promit qu'il la m'envoyeroit en mon logis; ce qu'il ne voullut faire pour l'opinion qu'ils ont que, si j'eusse emporté aucune chose en France qui eust touché à leurs personnes, qu'il y a gens en France qui, par art magique et de nigromance, les rendroient saulvement par deça. Lors je fus contrainct de m'en sortir avec gens sans mesure. Quant aux deux bonnets, ils n'ont garde de les leur mettre sur la teste, de peur qu'ils ne s'envollent par deçà. A mon partement, après avoir à grand regret prins congié de mes dits Seigneurs, eulx deux parlans ensemble, me dirent que je fisse leurs recommandations au Roy, à ma dite Dame et à vous, Monseigneur, et que je fisse diligence de retourner devers eulx; et en tel ennuy et regret me départant d'eulx, je fus ramené par les gardes en ung autre logis plus honorable que l'aultre où je fus mené à mon arrivée, et fus pareillement gardé nuyt et jour sans aucunement me permettre d'aller par la ville; et le lendemain me fust fait commandement de partir de la dite

ville, ce qu'il ne me fust possible de faire à cause que, après bonne inquisition faicte, l'on trouva que l'ung des souldars, ayant envie avoir ung cheval que j'avois, lui donna un coup de poignard dans l'espaule pour le faire demeurer et me le rançonner. Toutefois je fus contraint me partir du dit lieu sur mon cheval ainsi blessé, et aller trois lieues du dit Pedrasse, en une petite ville nommée Spelnede, où le gentilhomme qui me conduisoit me fist séjourner par l'espace de dix jours entiers, pendant lequel temps il avertit l'Imperatrix de ce qu'estoit passé, et pour obtenir d'elle ung saulfconduit pour retourner par Fontarabie, qu'est chemin beaucoup plus court que n'estoit à retourner par Parpignen, aussy que mon premier saulfconduit portoit de retourner par Saulce et Parpignen. Pendant lequel temps vindrent nouvelles certaines de l'accord et traicté de Paix conclue entre le Roy et l'Empereur, et la publication d'icelluy traicté, ce que je fis entendre à mes dits seigneurs, par une lettre que je leur escripvis pour toujours leur confirmer mon dire, et donner espoir de leur brief retour et délivrance. Ledit marquis me manda qu'il avoit reçu ma lettre, et qu'il la garderoit pour la monstrer à mes dits Seigneurs quant il auroit plus ample sureté de la dite paix. Ce fait, après avoir reçu le dit saulfconduit, le gentilhomme, mon conducteur, sans aucunement me laisser, et en aussi estroîte garde que si j'eusse été prisonnier, me conduit à mon retour; et, passant près Braques, à huit lieues par deça; je trouvay le connestable de Castille en une sienne ville, auquel fuz faire la reverence, et, selon mon petit sçavoir, luy faire les remonstrances du povre estat et condition ou mes dits Seigneurs estoient pour le present menez; et veu le traicté de Paix accordé avec l'Empereur, il n'estoit besoin user de rigueur et tel traictement envers eulx, le suppliant, comme celuy qui y avoit puissance, vouloir pourveoir à reduyre et remettre mes dits Seigneurs en l'estat qui leur appartenoit. A quoy me fist reponse qu'il estoit sur son partement pour aller vers mes dits seigneurs et les pourvoir de ce que leur seroit nécessaire, si bien que, en brief, le Roy s'en debvroit contenter; ce qui me fut très agréable pour le désir que j'ai d'entendre que mes dits seigneurs soient hors du lieu de misère ou a mon partement d'avec eulx je les laissay; et le reste de mon voyage, combien que le chemin soit rude et difficile, me fust fort plus plaisant et agréable qu'il m'avoit esté auparavant; et jusques dedans Fontarabie fus par le gentilhomme mon conducteur mené, duquel je prends congié pour, en meilleure dilligence que possible m'a esté, retourner vers le Roy, ma dite Dame et vous.

Signé Bodin.



CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. ONÉSIME LEROY, A MM. LES PRÉSIDENT ET MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE, SUR LE PROJET DE

MONUMENT A LA MÉMOIRE DE GERSON.

Messieurs et honorables Collègues,

Lorsque vous m'avez chargé du rapport qui devait être fait sur le projet de monument que la ville de Lyon doit ériger à Gerson, *auteur de l'Imitation de Jésus-Christ* (1), ni vous ni moi n'avions connaissance d'un petit volume intitulé *Jean Gerson*, imprimé en 1843, et dans lequel M. Thomassy s'efforce, par anticipation, de mettre au néant une des bases de ce monument : le manuscrit français de Bruges, aujourd'hui à Valenciennes, regardé, par tous ceux qui l'ont étudié, comme le texte primitif de l'*Imitation*, prêché par Gerson à Bruges, et mis en latin et développé par lui chez les Célestins de Lyon.

Forcé aujourd'hui de vous parler de moi pour défendre Gerson, ou plutôt la vérité, je le ferai le plus brièvement possible.

Pour prouver que le manuscrit de Bruges n'a pas dans la question la valeur qu'on lui attribue, M. Thomassy assure que M. Gence *avait connu ce texte et l'avait signalé* avant M. O. Leroy.

Or, M. Gence l'avait si peu *connu*, si peu *signalé*, que c'est à un article de *l'Echo de la frontière*, reproduit par le *Moniteur*, que je dois la première visite et les vers et les lettres dont m'honora le vénérable ami de Gresset, de Daunou, de Barbier, de M. Villenave.

Voici ce qu'il écrivait dès la première page des *Interprètes français de l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, Moquet, 1835) :

« C'est par M. le marquis de Fortia que nous avions appris l'existence d'un ancien manuscrit de ce genre, dans lequel M. Onésime Leroy a découvert la preuve, comme le rapporte le *Moniteur* du 21 septembre 1835, que l'*Imitation de Jésus-Christ* appartient à la France et à l'illustre Gerson. »

Et dans son *Gerson restitué* (1836), page 9 : « Ce manuscrit reçoit lui-même un nouveau prix, pour la France, de la découverte faite à Valenciennes par M. Onésime Leroy. »

Mêmes déclarations, et dans son poëme sur la *Philosophie de l'histoire*, et dans une *Ode* qu'il dédie à ma femme (1837), et où il m'engage à faire pour Gerson ce que j'ai fait, dit-il, pour le sage Ducis.

Si cette chaleur de l'illustre savant parut un moment se refroidir, c'est qu'attaché à l'Allemagne par d'honorables liens, et auteur de prolégomènes et de

(1) Voir le dernier numéro de *l'Investigateur*.

commentaires latins sur l'*Imitation* répandus surtout en Allemagne (Treuttel et Würtz, 1826), il avait été heureux d'y montrer Gerson composant l'*Imitation de Jésus-Christ* pendant son séjour (bien court!) à Melck, en Autriche.

Se complaisant dans cette idée, que semblaient appuyer, en effet, plusieurs anciens manuscrits trouvés à l'abbaye de Melck, M. Gence vit, avec un chagrin que j'étais loin de soupçonner, mon système dévier du sien, et la publicité que je donnai, dans mes *Études sur les manuscrits de Gerson*, à la lettre du prieur des Célestins, dont je lui avais parlé, et qui nous peint si admirablement Gerson, dans les dix dernières années de sa retraite de Lyon et de sa vie, travaillant au livre immortel.

Cependant, comme M. Gence et moi nous étions d'accord sur l'auteur, et comme il n'y avait plus entre nous qu'une question de lieu; comme d'ailleurs cet homme de science était aussi un homme de conscience, il se rendit (autant qu'il le pouvait sans blesser de tiers-intérêts) aux nombreuses raisons que j'ai depuis développées dans mon *Corneille et Gerson* (Paris, Adrien Leclerc, 1842).

Mes preuves, je les ai tirées surtout des lettres que Gerson écrivait de Bruges quand il y jetait (dans des sermons français divisés en chapitres, comme plusieurs de ses lettres même) les premiers livres de l'*Imitation*, dont j'ai rapproché les traits les plus frappants de ses lettres de Bruges et de ses autres écrits (*Corneille et Gerson*, page 338 et suiv.).

Notre jeune contradicteur, sans tenir compte d'aucune de ces preuves accumulées, et s'arrêtant aux deux seules miniatures dont nous avons donné consciencieusement le calque dans notre *Corneille et Gerson*, et dont la première représente le chancelier Gerson prêchant la Passion, et la seconde un humble prêtre prêchant aussi l'*Imitation de Jésus-Christ*, M. Thomassy veut voir là deux hommes en réalité; nous ne les voyons différents qu'au moral, et par le changement opéré dans l'esprit et la vie de Gerson.

Je me suis arrêté le premier, et j'insiste sur cette distinction, qu'on ne peut s'empêcher de faire à présent, entre le prêtre tout-puissant, chancelier de l'Église et de l'Université de Paris, et l'humble missionnaire de Bruges et de Lyon, devenu le défenseur et l'émule des pauvres Frères prêcheurs contre l'Université; se faisant, chez les Célestins, tout à tous, *omnibus omnia factus*, après avoir revêtu, dit le prieur, tous les dehors d'un ermite, *unum ex heremicolis crederes*.

Faut-il s'étonner que le peintre chargé de représenter le même homme, si différent de lui-même, ait adopté, en véritable artiste, la tradition populaire et le contraste le plus frappant? Il a peint presque sous l'habit d'un frère mineur, *minor minorum*, celui qui, dans une de ses lettres de Bruges que je n'ai pas en ce moment sous les yeux, se qualifie de *prêtre indigne*, et *se fait le moindre de tous* pour mettre en pratique sa divine *Imitation*.

L'essentiel pour nous, c'est que nous voyons, dans ces deux miniatures, les mêmes traits sous un autre costume.

Mais pourquoi le peintre, qui a mis le nom de *Gerson* à la première miniature, ne l'a-t-il pas mis à la seconde? Précisément parce qu'il l'avait mis à la première partie, qui tient immédiatement à la seconde; ensuite parce que, dans la seconde, peignant l'auteur de l'*Imitation*, il se conforme à l'esprit de l'humble anonyme, qui demande si éloquemment qu'on supprime son nom, pour rapporter à Dieu tout le bien qu'il fera. Mais les huit mots que le peintre écrit là sur une banderolle, sortant de la bouche de l'orateur, rappellent si bien la situation de Gerson devant la cour de Bruges et ce que nous avons cité de ses lettres, qu'ils suffisaient déjà pour le distinguer, avant que M. Darmès eût remarqué que ces huit mots se trouvent textuellement dans un autre sermon de Gerson (t. III, 1568).

M. Thomassy veut voir partout des gens d'accord pour exalter le manuscrit de Bruges et nos recherches sur Gerson.

Etais-je d'accord avec le savant professeur qui, arrivé à Valenciennes pour étudier le manuscrit de Bruges, a, dans deux longs rapports, imprimés en 1838, déclaré à M. Cousin, en termes assez peu bienveillants pour moi, que le tout était bien certainement de Gerson, et que j'aurais pu me montrer plus affirmatif?

Etais-je d'accord avec le noble Spencer Smith, dont j'avais à peine entendu parler, quand il rassemblait en un volume, réimprimé à Caen, un grand nombre des jugements si bienveillants portés sur mon travail par tant de différents critiques, jugements qui, la plupart, m'étaient inconnus?

Ai-je été d'accord enfin avec Lyon, où je ne connaissais personne?...

Si le manuscrit Sancti-Trudonis, acquis par nous à Gand en 1836, et dont M. Gence lui-même mettait en doute l'existence; si ce manuscrit, joint à celui de Bruges et aux nombreux rapprochements que nous en avons faits sur tous deux; si nos découvertes ou nos *rencontres* (trop heureuses pour plaire à tout le monde); si enfin quelques travaux consciencieux n'ont pas fait avancer la question, comme le déclare M. Thomassy, nous sommes donc toujours à Melck, en Autriche, et Lyon a tort d'élever dans ses murs un monument à l'auteur de l'*Imitation!...* Un journal du 5 de ce mois, qu'on veut bien m'adresser de cette ville, me prouve qu'on y a reçu le volume de M. Thomassy. L'aplomb avec lequel il est écrit pouvant arrêter l'élan généreux d'une noble cité, je suis forcé de dire que ce petit volume, ébauché avec une précipitation déplorable, est tout gros d'erreurs sur les écrits de Gerson. Si la jeunesse de l'auteur est une excuse, doit-il en abuser?

Qu'il nous soit permis de le renvoyer, sinon à l'école d'où il sort, du moins au modeste et savant Géraud, son noble condisciple, que nous avons eu la douleur de perdre, lorsqu'il venait de consacrer à nos recherches sur Gerson six excellents articles insérés dans *l'Univers* ou dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de France.

Le consciencieux Géraud nous avait lu, lui. M. Thomassy peut-il en dire autant, quand, par exemple, il écrit ces mots : « M. O. Leroy ignore le point de

départ des études sur Gerson, *savoir :* que ses traités mystiques ont presque tous été composés en français. » C'est précisément ce que nous avons dit pour prouver que Gerson avait préludé à l'*Imitation* latine par des sermons français. Ce que dit M. Thomassy, notamment du traité français *de la Contemplation*, que nous avons fait connaître, prouve évidemment qu'il ignore lui-même qu'à une époque où il n'écrivait pas encore (du moins je le présume, car il ne faut répondre de rien), bien avant l'article du *Moniteur* cité par M. Gence, dès 1834, nous avions eu l'honneur de soumettre à M. Villemain et de communiquer à notre voisin de campagne, M. Raynouard, notre travail sur les manuscrits de Gerson; il ignore que dans ce volume, intitulé *Études sur les Mystères et sur les Manuscrits de Gerson* (Paris, Hachette, 1837), ces manuscrits français, les plus curieux et les moins connus, sont longuement cités, analysés et admirés par nous, mais sans folle exagération; que nous y revenons dans le dernier chapitre sur la *linguistique.*

Peut-être, avant d'écrire, M. Thomassy aurait-il pu lire, sinon ces *Études*, du moins ce qu'en ont dit les critiques les plus sérieux, notamment l'écrivain illustre qui leur a consacré un des meilleurs articles du *Journal des Savants;* enfin le rapport de la Commission des Antiquités nationales, qui leur a décerné un prix disputé par tant d'ouvrages remarquables.

« En montrant *le premier*, dit M. Thomassy, la valeur des œuvres françaises de Gerson, inconnues à M. Gence, nous avons... » Mais le temps nous manque pour donner aujourd'hui une idée de tous les services qu'a rendus le petit volume à Gerson, aux *Gloires de la France*, comme on l'annonce modestement. Signaler ce qui est, à notre époque, bien moins la gloire de la France qu'une des plaies de la science; indiquer les inconcevables erreurs du petit volume, tel sera l'objet de la prochaine lettre que je vous demanderai la permission de vous adresser, Messieurs, de Tours ou d'Angers, avec la nouvelle expression de mon dévouement affectueux.

O. Leroy,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

Paris, 9 *octobre* 1844.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 4 septembre, sous la présidence de M. H. Prat, son président. Le procès-verbal a été lu et adopté. Sur les rapports des trois commissions nommées pour vérifier les titres des candidats qui se sont présentés à la dernière séance, MM. *João de Barros*, *Halcao d'Albuquerque*, *Maranhao*, *Antonio de Vasconcellos*, *Menezes de Drummond* et le colonel *Mouton* sont admis à faire

partie de l'Institut Historique en qualité de membres correspondants, sauf l'approbation de l'assemblée générale.

M. le président fait un rapport verbal sur l'*Histoire universelle* de M. *Cesar Cantu*. Après être entré dans certains détails sur la composition, l'esprit, le style de cet ouvrage remarquable, il conclut en disant qu'il croit pouvoir le louer sans restriction, et qu'il est à désirer que les volumes suivants ne se fassent pas attendre, afin qu'on puisse faire un rapport d'ensemble plus étendu et plus complet.

Sur l'invitation de M. le président, M. Leudière donne quelques renseignements sur l'*Histoire des Carthaginois* à laquelle il travaille ; mais il regrette que les éléments manquent pour exposer la nature et les développements des colonies des anciens, et pour déterminer les relations établies par le commerce des Carthaginois eux-mêmes.

M. N. de Berty soumet à l'examen de la classe la proposition d'admettre aux séances des classes de l'Institut Historique des étrangers qui feraient des lectures de mémoires, à condition qu'ils seraient soumis à certains règlements que le conseil jugerait à propos d'établir sur ce sujet. Cette proposition, faite déjà par l'administrateur, et écartée par l'assemblée générale du mois de juillet, a été renvoyée au conseil.

M. Prat propose de traiter dans la prochaine séance de l'emploi des troupes pour utilité publique. M. Leudière traitera à son tour des colonies anciennes et modernes.

⁂ La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le mercredi 11 septembre, sous la présidence de M. Villenave, président. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, on a offert à la classe les ouvrages suivants : *Dictionnaire latin-français*, par MM. *Quicherat* et *Daveluy ; Histoire de la Poésie française à l'époque impériale*, par notre collègue M. *B. Jullien ; Revue européenne publiée à Milan*, mois *d'août ; Aperçus historiques et littéraires sur les Peuples d'origine slave*, par M. *N.-A. Kubalski ; la Mère-Institutrice*, par M. *Lévi*, mois de septembre.

Sur le rapport de M. Fontaine, au nom de la commission nommée pour vérifier les titres des candidats qui se sont présentés dans la dernière séance de la classe, MM. l'abbé *Basi*, de Florence, et *Rousseau*, de Bordeaux, sont admis comme membres correspondants, sauf la sanction de l'assemblée générale.

M. B. Jullien est appelé à la tribune pour lire son rapport sur le dictionnaire latin-français par MM. *Quicherat* et *Daveluy*. Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. B. Jullien, président. Le procès-verbal, lu par M. Lapalme, secrétaire, est adopté.

M. Renzi communique à la classe une lettre de M. César Cantu, dans laquelle

se trouvent tous les détails de l'ouverture du congrès des savants italiens à Milan. M. l'abbé Auger demande de communiquer à la classe les procès-verbaux du congrès de Lucques de l'année dernière, auquel il a assisté. MM. le président, Lapalme, docteur Josat, abbé Badiche, Fontaine et Renzi prennent la parole sur l'opportunité de cette communication. La classe ne se prononcera que lorsque M. Auger fera l'offre dont il parle, et que M. Renzi voudra bien l'accompagner d'une traduction. M. l'abbé Badiche demande si la classe voudrait permettre que l'on fît la biograghie de deux membres de l'Institut Historique qui sont décédés depuis peu, savoir : MM. l'abbé Marest et le professeur Durozoir. La classe reçoit favorablement cette proposition, et M. l'abbé Badiche est prié de rédiger les deux biographies.

M. le président lit un rapport fait par la commission sur la candidature de M. l'abbé *Fissiaux;* ce rapport conclut à l'admission du candidat; on passe au scrutin secret; M. l'abbé *Fissiaux* est admis comme membre correspondant, sauf la sanction de l'assemblée générale. M. l'abbé Badiche a la parole pour lire un rapport sur l'origine commune de la littérature et de la législation, par M. Cellier. Après la lecture de ce rapport fort spirituel, la classe décide qu'il sera déposé aux *archives*. M. le docteur Caffe vient lire à la tribune un rapport sur le congrès scientifique de Strasbourg de 1842. Ce rapport est renvoyé au comité du journal. M. Bernard Jullien lit à la classe, en forme de communication, un mémoire *sur la nécessité d'une grande réserve dans l'examen des ouvrages des anciens*. Cette lecture est écoutée avec beaucoup d'intérêt. Des remerciements sont votés à M. Bernard Jullien.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est assemblée le 25 septembre, sous la présidence de M. E. Breton, vice-président. M. de Brière, secrétaire, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté. M. E. Breton lit à la classe un fragment de son voyage en Italie, qui a rapport à la ville de Volterra, en Toscane, et à ses environs, que les voyageurs en général ne visitent pas. (L'analyse sera insérée dans le prochain numéro.) Après cette lecture, qui a intéressé vivement la classe, une discussion s'engage entre plusieurs membres sur une inscription en caractères étrusques, de droite à gauche, trouvée à Volterra. Cette inscription, en définitive, n'a pu être lue par personne.

⁂ L'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu le 27 septembre, sous la présidence de M. Villenave, président de la deuxième classe. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. le secrétaire, est adopté sans réclamation. Les nominations des membres, admis dans les différentes classes pendant le mois, sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale. MM. le colonel *Mouton*, au service du roi de Lahore, *João de Barros*, *Falcao d'Albuquerque*, *Maranhao*, docteur en droit à Fernambuco, *Antonio de Vasconcellos*, *Menezes de Drummond*, homme de lettres de Fernambuco, *Rous-*

seau, homme de lettres de Bordeaux, l'abbé *Basi*, membre de l'Académie de la Crusca, de Florence, et l'abbé *Fissiaux*, directeur du pénitencier agricole et industriel de Marseille, passent tour à tour au scrutin. Ils sont reçus et proclamés membres correspondants de l'Institut Historique.

M. Lapalme est appelé à la tribune pour lire son rapport sur le compte-rendu de la justice criminelle en France pendant l'année 1842.

La lecture de cet intéressant rapport a été écoutée avec la plus grande attention; elle a été suivie de la discussion la plus animée et la plus instructive. MM. l'abbé Auger, l'abbé Laroque, le docteur Josat, N. de Berty, Fontaine et autres membres, demandent et obtiennent tour à tour la parole, soit pour combattre quelques-unes des conclusions du rapporteur, soit pour signaler des lacunes qu'ils croient avoir remarquées dans le rapport.

M. N. de Berty, tout en rendant justice au mérite du travail de M. Lapalme, exprime le regret qu'il se soit borné le plus souvent à énoncer des chiffres sans apprécier les causes des effets qu'il a signalés. M. N. de Berty examine rapidement toutes les questions soulevées par le rapport, notamment celles sur l'instruction des détenus, sur les moyens de les réhabiliter après leur libération, sur le régime des prisons, sur les récidives, sur le nombre des accusés illettrés. Il a prouvé que le gouvernement avait fait tout ce qui dépendait de lui pour favoriser l'instruction primaire, et que l'insouciance et la cupidité des parents étaient les plus grands obstacles aux progrès de cette instruction. M. N. de Berty a insisté sur la nécessité de donner aux enfants une éducation religieuse. C'est par la religion, a-t-il dit, qu'on diminuera le nombre des délits parmi les hommes jouissant de leur liberté; c'est aussi par son influence qu'on amènera les détenus à se repentir et à s'amender. Le nouveau projet de loi sur les prisons est fondé sur d'excellentes bases; mais pour qu'il puisse être efficace, il faut commencer par confier la garde des prisonniers à des agents recommandables et convenablement rétribués. M. l'abbé Auger prend la parole pour répondre à une question soulevée par le rapport: la diminution du nombre des causes déférées aux Cours d'assises. Il fait observer qu'il y a une explication très-simple, qui rend compte de la diminution du nombre des causes déférées aux Cours d'assises, tandis que celles qui sont renvoyées aux tribunaux correctionnels sont notablement plus nombreuses. La connaissance qu'on a, dit-il, de l'indulgence du jury, détermine souvent les juges d'instruction et les chambres d'accusation à dissimuler dans les faits imputés aux prévenus des circonstances aggravantes qui donneraient le caractère de crime, et à n'appuyer que sur celles qui, ne constituant qu'un délit, conduiront les coupables aux tribunaux correctionnels. Ils s'assurent ainsi qu'il y aura du moins une punition quelconque, tandis qu'aux Cours d'assises des hommes très-criminels seraient probablement absous. C'est ainsi que le rapporteur aurait pu tirer du *Compte-rendu de la justice criminelle* une appréciation philosophique de l'état de la société. M. l'abbé Auger aurait voulu voir établir dans le rapport la proportion qui existe entre le nombre des accusés lettrés et illettrés; mais

faudrait savoir, dit-il, combien en France il y a de personnes dans chacune de ces deux catégories. C'est le seul moyen de savoir dans quelle proportion le nombre des coupables est avec le nombre total. M. Auger insiste ensuite sur la nécessité de confier l'instruction au clergé, comme le seul moyen capable d'améliorer les opinions et la conduite des hommes.

Après une réplique faite par M. Lapalme à tous ses honorables collègues, on demande le renvoi de son rapport au comité du journal. Cette demande étant appuyée, on passe au scrutin secret. Le renvoi est prononcé à l'unanimité.

M. l'abbé Laroque propose de traiter, dans la prochaine séance, la question suivante : *Rechercher les moyens de venir au secours des libérés.*

R.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 1844.

1° Histoire des colonies anciennes et modernes, par **MM. H. PRAT** et **LEUDIÈRE.**

2° Rapport de **M. HUILLARD-BRÉHOLLES** sur l'*Histoire des peuples du Nord*, par M. Weathon.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1844.

1° Rapport de **M. FONTAINE** sur l'ouvrage de M. O. Leroy, traitant des *Epoques de l'histoire de France*, et sur les ouvrages de Monseigneur Mazzetti.

2° Rapport de **M. TRÉMOLIERE** sur le *Journal de droit civil*, par M. Mancini, de Naples.

3° Rapport de **M. ALIX** sur les manuscrits des poésies latines de M. Bonucelli, recteur du collége Nazaréen de Rome.

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1844.

1° Lecture d'un mémoire de M. le docteur **JOSAT** sur cette question : *Faire l'histoire botanique et industrielle du thé, en exposant ses propriétés les mieux établies.*

2° Lecture d'un mémoire de M. l'abbé **LAROQUE**, traitant des *Détenus libérés* et des *Sociétés de patronage.*

3° Rapport de **M. LEHOT**, ingénieur des ponts et chaussées, sur le système Jouffroy relatif aux chemins de fer.

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 1844.

Lecture d'un mémoire de **M. E. BRETON** sur l'histoire de la peinture à fresque en Italie.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des candidats reçus par les classes.

2° Lecture d'un rapport de M. le docteur **JOSAT** sur un ouvrage de M. le docteur Sigaud, médecin de S. M. impériale du Brésil, traitant *des Maladies et du climat du Brésil.*

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé jusqu'au jour de la réunion des classes.

CHRONIQUE.

— Un de nos confrères de la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*), M. Bra, exprime le désir, si la Commission lyonnaise du Monument de Gerson s'en tient au projet de le représenter sous les traits imposants du chancelier de l'Université de Paris, que du moins on réalise en relief, sur la base de la statue, la pensée de notre confrère, M. O. Leroy, qui voudrait qu'on nous montrât l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* entouré des plus pauvres enfants de Lyon, dont il s'est fait le catéchiste.

—*La Revue du Midi*, recueil mensuel qui paraît à Montpellier sous la direction de M. *Achille Jubinal*, professeur à la Faculté des lettres, avec la collaboration de ses collègues des diverses Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres, d'Aix, de Bordeaux, de Lyon, de Montpellier, de Toulouse, ainsi qu'avec l'appui des principaux écrivains du Midi, tels que MM. Méry, Autran, Reboul, de Pontmartin, etc., continue à obtenir un succès aussi flatteur que mérité et éloigné de tout charlatanisme. Nous remarquons dans le volume qui vient de finir des travaux de MM. Lallemand, Lordat, Rissueno, d'Amador (de la Faculté des lettres de Montpellier) ; de MM. François et Eichoff, de la Faculté des lettres de Lyon) ; de MM. Michel et Fortoul (de Bordeaux et de Toulouse) ; enfin de MM. Flottes, Taillandier et Jubinal, de la Faculté des lettres de Montpellier, etc. Nous ne pouvons qu'encourager les efforts scientifiques des fondateurs de *la Revue du Midi*, et nous recommandons ce recueil à nos lecteurs.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Traité de Mnémotechnie générale, par M. le docteur Audibert.

Du Rhône et du lac de Genève, par M. L. Valée.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France. Nouv. série, tome VII.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1844, n° 2.

Dissertation et notice sur une ville gauloise du Beauvaisis nommée par César Bratuspantium, par l'abbé Devic.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

SUR LES SOIRÉES LITTÉRAIRES DES DEUX DERNIERS SIÈCLES.

A l'époque de la renaissance des lettres, on comprit bientôt que l'émulation est un aiguillon puissant, et que sans l'émulation on verrait promptement languir les lettres et les arts.

L'Italie, qui avait donné le premier exemple d'émancipation intellectuelle ou ressenti la première influence de ces temps heureux, l'Italie vit aussi se former les premières ou les plus nombreuses académies. Si le but caché se devine quelquefois difficilement quand on le compare au nom bizarre que telle ou telle société avait choisi, si l'origine de quelques-unes de ces sociétés se perd déjà dans l'incertitude des traditions, du moins l'histoire du plus grand nombre est connue, et leurs annales savent le dire avec orgueil.

Il n'en est pas tout à fait de même en France ; les sociétés académiques furent rares, leur nomenclature incertaine, à cette époque, leur histoire presque inconnue. Ce n'est peut-être que depuis soixante ans qu'on a pu avoir une topographie de la France intellectuelle, quand l'abbé de La Porte publia *la France littéraire*, ouvrage aujourd'hui trop oublié, et dont l'utilité avait dépassé de beaucoup ce qu'avaient de curieux les publications de La Croix-du-Maine, Duverdier, Vauprivas et Sorel. Un livre qui redirait l'histoire de toutes les sociétés académiques formées en France serait donc un livre curieux et utile, et nous sommes surpris qu'il n'ait, jusqu'à ce jour, tenté personne. A celui qui voudrait l'écrire, peut-être indiquerait-on, comme germe de l'œuvre qu'il aurait à étudier, ces jeux que les Romains, maîtres des Gaules, avaient établis pour faire refleurir les lettres dans un pays où les *Bardes* avaient cultivé la poésie, où la philosophie avait inspiré des méditations plus sérieuses aux *Eubages*. A Lyon, Caïus avait institué des combats d'éloquence où les vaincus, forcés de chanter les vainqueurs, devaient en outre fournir le prix dû à leurs succès, et se voyaient exposés, si l'inspiration les avait trop mal servis pour bénir la tyrannie, à subir une flagellation honteuse ou à être jetés dans les flots du Rhône (1).

Marseille, l'aînée de nos cités dans la culture des lettres, avait hérité des Phocéens d'un goût plus noble et plus juste. Outre qu'elle entretenait des professeurs qui enseignaient les sciences des Grecs, son académie était le siége des études; mais remonter jusque-là, ce serait remonter trop haut, peut-être. On trouverait peut-être aussi un fondement trop faible ou trop indirect dans les écoles des monastères, qui brillèrent d'un éclat plus ou moins vif, et qui, du

(1) L'abbé de La Porte.

moins, gardèrent dans la retraite le feu sacré de l'amour des lettres éteint partout. Peut-être enfin n'y aurait-il pas raison à rechercher ce germe dans ces partis subdivisés à diverses époques du moyen âge, qui formaient groupe auprès du maître qu'ils avaient préféré. Quoi qu'il en soit, au XIVe siècle, on voit renaître les arts; l'Italie, comme nous l'avons déjà rappelé, fut la première, mais ne fut pourtant pas la seule à dissiper l'obscurité de l'ignorance. Si elle couronna *Albertino Mussati* et *Pétrarque*, les Allemands donnèrent le titre de poëte à *Conradus Celtes-Protuccius*, les Espagnols à *Ausias March* et à *Arrias Montanus*. La France, qu'il faut citer pour ne pas la priver du contingent qu'elle mérite, la France elle-même voulut renouveler les combats littéraires; ils eurent pour objet la poésie, mise en vogue par les troubadours, mais qui, née au sein de la barbarie, se ressentit longtemps de son origine. Cependant, si en Italie les établissements littéraires se consolidaient, il n'en était pas ainsi parmi nous, et l'histoire de cette époque ne nous rappelle point de corps savants.

Il est vrai que le célèbre Calinod de l'Immaculée Conception trouve son origine au XIe siècle; il est vrai que, dès le XIVe siècle, à Toulouse, le *Collége du gai savoir* ne peut retrouver la sienne, perdue dans la nuit des temps. Néanmoins, bien qu'une colonie de poëtes troubadours eut déjà institué la *gaie science* à Barcelone, et que Clémence Isaure eut déjà substitué les *Jeux Floraux* aux *gais exercices*, on peut dire qu'il n'y avait point d'académies dans le sens compris aujourd'hui.

Mais nous n'avons à parler ni de Clémence Isaure, ni des Jeux Floraux, ni des cours d'amour (1), ni des puys ou palinods; nous ne trouverions pas là l'image des réunions que nous voudrions connaître. Nous en placerions plutôt *l'idée* dans ces réunions formées par Cicéron à sa délicieuse campagne de *Tusculum*, dans ces lieux qu'il appelait l'un le lycée, l'autre l'académie. Ces asiles délicieux, qui n'avaient que le nom de commun avec ceux que Platon et Aristote ont rendus si célèbres, étaient, le premier, sa bibliothèque, l'autre, un salon placé à dessein au bas de ses jardins; tous deux servaient aux assemblées de ses savants amis, et là se traitaient des questions de philosophie.

Nous en verrions le berceau ou l'image dans cette réunion de gens de lettres formée à Saint-Victor, où se rendaient Ronsard et Charles IX; l'abbaye Saint-Victor! cet asile des hommes studieux et érudits, déjà célèbre avant que des congrégations modernes eussent accaparé pour ainsi dire la réputation de corps littéraires; avant même que les écoles du cloître de Paris eussent acquis leur

(1) Jean de Nostradamus en compte trois dans les notices qu'il a données sur les plus célèbres poëtes provençaux : celle de Signe et de Pierrefeu, celle d'Avignon, celle de Romanin (Lourmarin). Caseneuve, dans l'*Origine des Jeux Floraux;* Crescimbeni, dans son histoire de la Poésie vulgaire, conviennent de l'existence de ces *cours*, et les présentent comme des écoles de poésie et de valeur, des tribunaux où se jugeaient toutes les difficultés survenues entre les chevaliers, les dames et les poëtes.

importance. Nous les verrions déjà formées dans ces conférences sur les matières de sciences et d'érudition que Marguerite de Valois tenait dans son palais, et auxquels présidait son maître d'hôtel, Le Clerc de La Forest. C'est donc simplement des *principales soirées littéraires* des deux derniers siècles que nous voudrions parler, de ces réunions amicales où les Muses régnaient sans prétention, et quelquefois presque à leur insu. Cet asile des lettres et de la bonne compagnie était souvent l'objet d'une ambition facile à concevoir et à excuser. Ne savez-vous pas tous que c'est un titre capable de flatter l'amour-propre que celui d'habitué du salon d'une dame « dont la célébrité, comme l'a écrit « un de nos collègues, remonte au temps de la Convention, et qui depuis n'est plus que la

« ... Circé de l'Abbaye-aux-Bois. »

Souvent même ce germe inaperçu croissait, devenait une plante féconde; telles les soirées de Conrart, que nous citerons les premières, non qu'elles aient précédé dans l'ordre des temps celles que nous voulons insérer dans notre nomenclature, mais parce qu'elles ont donné lieu à ce corps si célèbre, dont les membres paraissent arrivés à l'apogée de la gloire littéraire, à ce sommet où il est si glorieux d'atteindre, quoique plusieurs paraissent y être arrivés facilement, sans bagage et sans frais.

Vers l'année 1629, quelques amis, qui tous habitaient Paris, mais en différents quartiers, lassés de faire souvent, pour se trouver, des courses inutiles, résolurent de se voir un jour de la semaine chez l'un d'eux. Ils étaient au nombre de neuf, et tous hommes de lettres : MM. Godeau, devenu depuis évêque de Grasse, mais qui n'était pas alors ecclésiastique ; de Gombauld ; Chapelain ; Conrart ; Giry ; Habert, commissaire d'artillerie ; l'abbé de Cérisi, son frère ; de Serizay et Malleville. Conrart demeurait au centre de la ville, dont tous les autres étaient presque également éloignés ; sa maison fut choisie pour le lieu du rendez-vous. Là, les savants amis s'entretenaient d'affaires, de nouvelles, de belles-lettres surtout, et si l'un d'eux avait fait quelque composition, ce qui arrivait souvent, il la communiquait aux autres, qui lui disaient librement leur avis. Ces conférences étaient suivies tantôt d'une promenade, tantôt d'une collation. Pendant trois ou quatre ans, ils continuèrent ces délicieuses réunions avec un profit incroyable. Ils en parlaient plus tard comme de l'âge d'or de l'Académie. Leur projet était de garder le secret sur ces réunions, et le secret fut gardé à cette époque heureuse. Le premier indiscret fut Malleville. Il s'ouvrit à Faret, qui venait de faire imprimer son *Honnête Homme*, et qui obtint de se trouver à l'une des conférences où il fit l'hommage de son livre, le premier peut-être offert à ce corps savant, et d'où il sortit enchanté des avis qu'il avait recueillis sur son ouvrage et de la conversation qu'il avait partagée. C'en était fait du secret projeté ! Faret amena à la réunion Des Marets, qui y lut le premier volume de l'*Ariane* qu'il composait alors, et en parla au célèbre abbé de Boisrobert, qui désira y assister. Il n'y avait pas moyen de lui en refuser l'entrée ; il était l'ami

de presque tous ceux qui la composaient, et sa fortune, dit Pélisson, lui donnait quelque autorité et le rendait plus considérable. Là aussi la fortune avait donc du poids! La fortune de Boisrobert était sa haute position auprès du cardinal de Richelieu. Témoin et ravi des discussions franches et désintéressées qui se faisaient au lieu de cet échange de compliments où chacun donne des éloges pour en recevoir, il en fit un rapport flatteur au cardinal-ministre, et bientôt, malgré les répugnances de quelques-uns de ses membres, cette réunion obscure et inconnue fut absorbée dans la protection de Richelieu et devint la plus illustre académie. Son existence légale date de 1635, et de ce moment elle cesse d'être du ressort de notre travail et de nos recherches.

Toutes les réunions dont nous avons à parler ne devaient pas avoir une transformation si éclatante, mais leur intérieur était recherché et leur suffrage était vivement désiré. Tous les anciens Grecs ne pouvaient pas, comme Hérodote et Lysias, consulter leurs compatriotes et ravir leur admiration aux jeux olympiques; mais Athènes, ouvrant aux poètes une carrière moins brillante que celle d'Olympie, rendait les couronnes plus désirées et plus fréquentes. Nous voyons que dès le commencement du XVIIe siècle, sous le règne de Louis XIII, Gaston, duc d'Orléans, tenait chez lui de savantes conférences, où brillèrent Vaugelas et Voiture, et où l'on arrivait préparé sur les matières que le prince avait indiquées. A côté d'un grand nom citons le modeste Justel, en relation avec les hommes les plus distingués de son temps, et dont Richard-Simon nous indique la maison comme le rendez-vous des gens de lettres; mais hâtons-nous de rappeler d'abord le célèbre hôtel de Rambouillet. Catherine de Vivonne, femme du marquis de Rambouillet, et, parmi ses quatre filles, celle surtout qui ne quitta point le monde, Julie-Lucine d'Angennes, depuis duchesse de Montosier, y tenaient le sceptre du bel esprit, d'autres disent du mauvais goût. Villefore, dans la vie de la duchesse de Longueville, appelle l'hôtel de Rambouillet *le plus délicieux réduit qu'il y eût alors*, et dit qu'une politesse noble et sans fadeur régnait dans ces cabinets toujours remplis de ce qu'il y avait à Paris et à la cour de plus illustre en mérite (1). On y voyait réunis le prince de Condé, les cardinaux de Richelieu et de La Valette, et, à côté des ministres, des généraux, des magistrats les plus célèbres, se trouvait tout ce qu'il y avait alors d'hommes en réputation d'esprit ou de savoir; tels Vaugelas, Godeau, Voiture, Mlle de Scudéri, Mme de Sévigné, le comte de Rabutin-Chantal, Gomberville, Ménage, Gombauld et cent autres. Cet exemple excita des rivalités, devint

(1) « Ceux qui ne pouvaient figurer dans ces assemblées, dit encore Villefore, en raillaient pour « se consoler, et les qualifiaient de *petits bureaux du bel esprit*, expression fort usitée chez la me« nuaille scientifique... Il ne s'agissait que d'amusements littéraires et que d'ingénieux problèmes « que le hasard faisait éclore... Mademoiselle de Bourbon ne pouvait manquer d'être distinguée « dans une pareille académie, quelque matière que l'on y traitât... mais sans l'étalage de l'éru« dition qu'elle abandonnait à Sarrazin et à Voiture, comme en étant les dispensateurs dans cette « société charmante. » Tous n'ont pas écrit comme Villefore.

épidémique en quelque sorte. On dit que les Romains se mirent tard à cultiver les belles-lettres, mais à peine eurent-ils goûté les charmes de la poésie qu'ils voulurent tous être poëtes, et l'engouement alla si loin que, sous l'empire d'Auguste, si l'on en croit Horace, les pères et les enfants ne soupaient qu'avec une couronne de lierre sur la tête, dictant leurs vers à des copistes. Il s'y forma ensuite des assemblées nombreuses où les auteurs récitaient les pièces qu'ils voulaient donner au public. Tel fut, si la comparaison est juste, l'enthousiasme qu'excita l'exemple de l'hôtel de Rambouillet. Tous ceux qui avaient un nom ou une position affectaient de tenir bureau d'esprit. Mme de Genlis peint ainsi (1) cette passion de l'époque : « On avait alors ce goût des entretiens ingé- « nieux et solides non-seulement à l'hôtel de Rambouillet, mais à la cour chez « Madame, chez Mlle de Montpensier, chez la duchesse de Longueville, chez « Mmes de Lafayette, de Sévigné, de Coulanges, de La Sablière, chez le duc « de Larochefoucauld, et dans toutes les maisons où se rassemblaient des gens « d'esprit. » Rappelons, en effet, quelques-uns de ces noms.

La duchesse de Montpensier, qui s'était, comme son père, trop livrée aux intrigues politiques, réduite contre son gré à une vie tranquille, tourna vers l'étude l'activité de son esprit. Retirée à sa terre de Saint-Fargeau, elle se mit à lire beaucoup et à écrire quelques morceaux qu'elle se plaisait à voir imprimer sous ses yeux. C'est dans ce temps que, d'après l'avis des personnes qui l'entouraient, elle commença les *Mémoires* qu'elle nous a laissés. Une cour peu nombreuse, mais bien choisie, était rassemblée à Saint-Fargeau, et ce fut pour l'amusement de cette société distinguée que Ségrais composa ses *Nouvelles Françaises*. Mlle de La Vergne, introduite de bonne heure à l'hôtel de Rambouillet, sut, par la justesse et la solidité de son esprit, se préserver de la contagion du mauvais goût, dont cet hôtel était le centre, disent quelques auteurs judicieux. Devenue comtesse de Lafayette, elle se plut à réunir chez elle quelques hommes distingués dans les lettres, au nombre desquels on voyait La Fontaine, dont le destin devait être d'avoir des femmes célèbres pour bienfaitrices et pour amies. Ségrais, banni de la maison de Mlle de Montpensier pour avoir eu la généreuse imprudence, par zèle pour la gloire de sa protectrice, de blâmer son mariage avec Lauzun, Ségrais fut reçu chez Mme de Lafayette. Pendant le séjour qu'il y fit, elle composa ses romans de *Zaïde* et de *la Princesse de Clèves*, qu'elle le pria de faire passer sous son nom.

Mme de Sévigné fut l'ornement de l'hôtel de Rambouillet, dont les décisions ne purent altérer son heureux génie, docile aux inspirations de la nature. On sait tout ce que fut sa maison pour les gens de lettres. Débarrassé des intrigues de la cour et plus libre de ses autres passions, le duc de Larochefoucauld ne songea qu'à se livrer aux charmes de l'amitié et aux plaisirs de l'esprit. Sa maison devint le rendez-vous de tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville, par la naissance, l'esprit, les talents et la politesse. Lassée

(1) Mme de Genlis, *De l'Influence des Femmes*, etc.

aussi d'une vie d'intrigue et de dissipation, la duchesse de Longueville se tourna du côté de la piété, dans laquelle elle s'égara sous les guides qu'elle avait choisis. Elle ouvrit aux gens de lettres son hôtel, qui était précisément, comme l'hôtel de Rambouillet, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre.

Cette suite de noms élevés, de protecteurs puissants, nous a amenés à une digression sur ces réunions où les lettres ne jouissaient peut-être pas de toute leur liberté. Revenons à l'ordre des temps et à des réunions plus modestes et plus spécialement du genre de celles qui nous occupent. Les mémoires de l'abbé de Marolles (1) nous en indiqueront plusieurs. Lefebvre de Chantereau était un des hommes les plus versés dans la chronologie, sa science de prédilection, et il avait osé avoir pour adversaires les Scaliger et les Petau. Tous les mardis il réunissait chez lui des savants pour conférer spécialement sur ces matières. Une pareille réunion sur les mathématiques en général se tenait chez Lapailleur, et là se trouvaient Bouillaud, Gassendi, Roberval, Desaigues, Pascal, Carcari et autres, qui, presque tous, ont laissé des noms plus célèbres que celui de leur amphytrion. C'était là que la sphère de Copernic, système encore nouveau, trouvait de justes appréciateurs. Elle en trouvait aussi dans les soirées savantes que tenait chez lui le père de Pascal, et auxquelles il produisit un jour avec tant de bonheur son fils qu'il venait de surprendre traçant ses ronds et ses barres, c'est-à-dire découvrant seul la géométrie, parce qu'on lui avait refusé un livre élémentaire de cette science, à cause de sa grande jeunesse.

De Thou, le fils, héritier des manuscrits de Dupuy (2), recevait chez lui ceux qui avaient déjà l'habitude de se réunir dans le cabinet de la Bibliothèque Royale. C'étaient, entre autres, l'abbé Ducolombier, conseiller d'État, Guyet, l'abbé Hulou, MM. de Valois, MM. de Sainte-Marthe, le fils d'André Duchesne, Dubouchet, qui donna sa bibliothèque à l'abbaye Saint-Victor, où il trouva, en échange, une sépulture honorable. L'abbé Ménage, plus connu dans la carrière d'homme de bel esprit que dans la carrière ecclésiastique, où il ne fut d'ailleurs que simple clerc, était un des plus assidus à de pareilles assemblées ; mais le plaisir qu'il y trouvait ne l'empêchait pas de tenir dans sa maison du cloître Notre-Dame des réunions littéraires qu'il appelait *Mercuriales*, parce qu'elles avaient lieu le mercredi. Mlle de Scudéri, que l'abbé de Marolles qualifie de *très-vertueuse et très-spirituelle*, voulait aussi se tenir en cela sur le pied des gens de lettres et leur ouvrit sa maison. Celle qui avait fait les délices de l'hôtel de Rambouillet, qui avait avec Godeau, Mascaron et tant d'autres une correspondance si honorable, devait être fière de l'assemblée littéraire qu'elle tenait tous les samedis. Si nous nous rappelons ici les réunions que ceux de l'Académie Française formaient chez le chancelier Séguier, les lundis et jeudis, nous trouverons comme une semaine littéraire exactement remplie à une époque où

(1) Tome II, *passim*.

(2) Les frères Dupuy avaient déjà conférence dans leur cabinet.

les esprits paraissaient cependant livrés à des goûts si contraires ; car c'était l'époque des *Importants*, puis des *Frondeurs*, etc. Avec Mlle Scudéri, et avant elle peut-être, nous aurions dû citer Mlle Lejars de Gournay, la *fille d'alliance* de Montaigne, qui se passionna si fortement pour l'auteur des *Essais*, dont elle a donné une édition, qu'elle pleura amèrement la mort de cet auteur. Elle l'appelait son second père, à qui elle croyait *n'avoir pas moins d'obligations qu'au premier*. Cette fille étonnante vivait à Paris dans l'intimité des personnes les plus distinguées par leur esprit ou leur naissance. Les principaux membres de l'Académie Française s'assemblaient souvent chez elle, et lorsqu'ils eurent annoncé leur projet de retrancher un grand nombre de mots vieillis, elle en prit la défense avec beaucoup de chaleur, ce qui engagea Ménage à la placer dans la *Requête des Dictionnaires*.

La Sablière, que Conrart, à une époque où les vers étaient moins communs, avait surnommé le grand madrigalier français; sa femme, que l'hospitalité donnée à Bernier, à La Fontaine et les œuvres de ce poëte ont fait connaître de tout le monde, jouissant d'une grande fortune et partageant les mêmes goûts, savaient attirer chez eux la société la mieux choisie. Les lettres avaient donc aussi des appréciateurs et des protecteurs éclairés à la *Folie-Rambouillet*, que Dulaure a présentée (1) à ses bénévoles lecteurs comme l'hôtel si renommé dans ce temps-là, lequel était, comme nous l'avons déjà dit, dans la rue Saint-Thomas-du-Louvre, tandis que la délicieuse habitation d'où La Sablière tenait son nom était alors hors de Paris. On peut conjecturer quelle étendue donnait à son cercle littéraire une femme à laquelle Sauveur et Roberval, tous deux de l'Académie des Sciences, avaient enseigné les mathématiques, la physique et l'astronomie ; pour laquelle Bernier avait composé l'abrégé des ouvrages de Gassendi, qui savait relever les fautes commises par Boileau, non-seulement contre la science, mais encore contre la langue française. Les *Mémoires* de Mlle de Montpensier, les *Lettres* de Mme de Sévigné nous apprennent aussi ce que nous devons penser des succès de Mme de La Sablière.

Nous nous ferions un reproche d'omettre ici une autre assemblée régulière, qui, bien éloignée de la frivolité de la *Maison des Quatre-Pavillons*, était infiniment utile à la littérature ecclésiastique, seul côté duquel nous puissions l'envisager ici, à laquelle se rendaient des hommes tels que Bossuet et Rancé,

(1) Dulaure, qui se montre quelquefois si peu instruit et toujours si peu judicieux, avait, dans un plan de Paris sous Louis XIII, figuré un *Hôtel de Rambouillet* (de la rue Saint-Thomas-du-Louvre) sur l'emplacement du clos actuel de Rambouillet, d'où Rambouillet de La Sablière tirait son nom et où nous supposons que ses réunions littéraires ont eu lieu. Partie de l'*enclos de Rambouillet* et les restes de la maison bâtie par le père de La Sablière se trouvent aujourd'hui dans la rue de Charenton, près la petite rue de Reuilli, faubourg Saint-Antoine. C'était à cette *maison*, dite des *Quatre-Pavillons*, que les ambassadeurs des puissances non catholiques prenaient leur point de départ le jour de leur entrée solennelle. Les ambassadeurs des puissances catholiques partaient du couvent des Franciscains de Picpus.

et qui devait son existence à celui qui en forma tant d'autres d'un genre différent et non moins précieuses. On devine déjà que nous voulons parler de la réunion formée à Saint-Lazare par saint Vincent de Paul, et qu'on appelait l'*Assemblée des mardis*.

A cette occasion, nommons aussi les conférences que le célèbre critique, le docteur Launoy, faisait chez lui tous les lundis. La cour les fit cesser, et l'on a prétendu que c'est parce qu'il y propageait la doctrine des libertés gallicanes. L'illustre biographe de Bossuet (1) n'attribue pas à la même cause la clôture des conférences qui se tenaient dans la maison de Launoy. « Bossuet, dit-il, de-« venu précepteur de M. le Dauphin, fut informé par le docteur Arnauld qu'au « milieu même de Paris le docteur Launoy tenait des conférences où il hasardait « des maximes favorables au socinianisme. Sans paraître agir directement, Bossuet « fit dissoudre ces conférences par l'autorité du chancelier Letellier ; mais sa-« tisfait d'avoir arrêté la contagion d'une doctrine dangereuse, il veilla avec « attention à ce que l'on n'inquiétât en aucune manière le docteur Launoy, et « qu'il ne fût exposé à aucun désagrément personnel. »

Puisque nous en sommes aux réunions littéraires sur les matières ecclésiastiques, nous devancerons l'ordre des temps pour rappeler aussi celles de l'hôtel de Longueville, où Arnauld, Sacy et quelques autres, qui prenaient le nom de solitaires de Port-Royal, s'assemblaient pour confronter leurs essais de la traduction si répréhensible du *Nouveau-Testament* de Mons. Chassé alors de Port-Royal, asyle de leurs études, et retiré secrètement avec quelques amis dans le faubourg Saint-Antoine, le Maistre de Sacy se rendait précisément à l'hôtel de Longueville, quand il fut arrêté et conduit à la Bastille. C'est aussi le lieu de mentionner les conférences de ce genre que tenait chez lui le célèbre auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, l'abbé Fleury.

Si nous n'avions résolu, plutôt par impuissance que par tout autre motif, de borner les recherches destinées à former cette nomenclature aux soirées littéraires qui avaient lieu dans la capitale, nous devrions faire notre première excursion en Bourgogne, car Dijon possédait, au temps que nous étudions, et auquel vivaient les personnages plus ou moins connus que nous venons de nommer, Dijon possédait une réunion d'hommes qui justifierait les éloges donnés par Voltaire à l'esprit cultivé de ses habitants. C'était un noyau d'académie dans lequel on distinguait le président Bouhier, Lamare, Dumay, Lantin, Legouz, Moreau de Mautour, le Père Oudin, Jésuite, et l'abbé Nicaise, ce dernier cité souvent pour sa correspondance avec l'abbé de Rancé. C'est dans ce cercle, envié et redouté tout à la fois par lui, que Lamonnoie fit ses premières armes littéraires, quand il eut voué un culte exclusif aux muses ; c'est à cette assemblée qu'il offrit les primeurs de son talent poétique, et l'approbation du cercle paisible suffisait alors à son ambition : plus tard, il chercha à Paris un plus vaste théâtre. C'est donc aussi à Paris que nous allons continuer nos investigations,

(1) De Bausset, *Histoire de Bossuet*.

étouffant à regret le souvenir qui nous vient en ce moment du jeune Richard Graves, lui qui, dès l'âge de douze ans, lisait facilement Hésiode et Homère. Envoyé à l'Université d'Oxford, il se joignit à quelques jeunes gens qui passaient leurs soirées à lire les auteurs grecs les plus difficiles, qu'on ne leur expliquait pas au collége, et se bornaient à boire de l'eau. Plus tard, par le même motif, nous ne dirons rien de ce que fit Porquet, à la cour du roi de Pologne, à Lunéville.

Peut-être avons-nous tort de ne pas enrichir du moins cette nomenclature de plusieurs réunions littéraires qui se tenaient à l'ombre des cloîtres, lorsque, surtout, la congrégation de Saint-Maur était à l'apogée de sa ferveur littéraire, quand de malheureuses préventions ne l'avaient pas encore engagée dans un funeste parti, qui ruina chez elle tout esprit de régularité et d'études utiles. Nous aurions mentionné, par exemple, ces comités formés à l'abbaye Saint-Germain, pour aviser à la nouvelle édition des œuvres de saint Augustin. Nous aurions peut-être trouvé dans un autre corps des travaux sérieux et des réunions pour conserver à l'un de ses membres l'honneur d'avoir composé l'*Imitation*, comme plus tard nous aurions eu à parler des travaux, aujourd'hui méconnus, sur la langue hébraïque, faits par les Capucins de la rue Saint-Honoré, liés avec des hommes distingués dans la république des lettres ; mais nous tenons principalement à faire connaître les soirées savantes formées dans le monde.

Etienne Pavillon, neveu du fameux évêque d'Alet, et que Voltaire, dans le *Temple du Goût*, appelle le *doux*, mais *faible* Pavillon, dut sans doute ces restrictions à son éloge à ce que ses vers, où il y a du naturel et de la délicatesse, mais peu de force et de poésie, étaient des ouvrages de société, dont l'intérêt s'est évanoui avec les circonstances qui les faisaient naître. Pavillon cependant, dégagé de ses tentatives dans la carrière théologique et de ses travaux remarquables dans la magistrature, menant à Paris une vie indépendante et agréable, savait, par sa conversation instructive, ingénieuse et polie, rassembler autour de lui un cercle de personnes aimables, sur l'esprit desquelles il exerçait une douce autorité, et qui recevaient de lui avec déférence des décisions toujours exprimées avec aménité. C'était pour la forme et le bon ton le modèle des sociétés qui font le sujet de ces *études*.

Nous avons commencé par dire l'origine de l'Académie Française ; il est juste que nous terminions ce que nous voulions dire des soirées littéraires du XVIIe siècle par l'histoire d'une société qui eut un berceau presque aussi modeste, et parvint à un développement qui, pour elle, était facile à prévoir. Louis XIV regardait comme avantageux à la nation l'établissement d'une société qui travaillerait aux inscriptions, aux devises, aux médailles (1). Il forma d'abord cette compagnie d'hommes choisis dans l'Académie Française, qui commencèrent à s'assembler dans la célèbre bibliothèque du ministre Colbert. Le jour des assemblées n'était pas déterminé, mais le jour préféré, surtout pen-

(1) De Boze, t. I.

dant l'hiver, était le mercredi, parce que c'était le plus commode pour Colbert, qui s'y trouvait presque toujours. En été, ce ministre menait souvent les sociétaires à Sceaux, pour donner plus d'agrément à leur conférence et pour en jouir lui-même avec plus de tranquillité. On compte entre les premiers travaux de cette société naissante le sujet des tapisseries du roi, telles qu'on les voit dans le recueil d'estampes et de descriptions qui en a été publié. Les premiers membres n'étaient qu'au nombre de quatre : Chapelain, l'abbé de Bourzeis, Charpentier et l'abbé de Cassagnes. Perrault, qui semblait avoir là sa place marquée, fut admis dans ces assemblées et y tint la plume, même avant d'être membre titulaire. Le roi faisait le plus grand cas des décisions de ce qu'il appelait *la Petite Académie*. Protégée également sous le ministère de Louvois, la société tint d'abord quelques assemblées chez lui, à Paris et à Meudon. Il les fixa ensuite au Louvre, dans le lieu même où se tenaient celles de l'Académie Française. Bientôt le nombre des membres augmenta, et, sous le ministère de M. de Pontchartrain, la société fut plus connue sous le nom d'*Académie des Inscriptions et Médailles*. Elle cessa donc d'être la *Petite Académie*, et dès lors elle cesse d'être de notre ressort.

Le XVIII[e] siècle eut aussi ses *soirées littéraires*, mais on n'y garda guère les traditions du siècle précédent (1). Bientôt dans ces réunions, dont le nombre s'augmentait sans cesse et ne peut être fixé, on se crut appelé à mettre en question les principes les plus sacrés en politique, en religion, et tout ce qui fait la base de la société. Nous n'oserions rien dire de la petite cour de Sceaux, chez M. le duc du Maine, laquelle Malesieu appelait ingénieusement *les galères du bel esprit*, et où plus tard il eut l'occasion de mettre en honneur M[me] de Staal, qui n'était alors que M[lle] de Launay ; mais nous devons citer cette société, où, avant ce temps-là, M[lle] de Launay fut présentée par Duverney, et où elle ne fut point déplacée, bien que la réunion fût composée de grands seigneurs, tels que les ducs de la Feuillade et de Rohan, l'abbé de Bussy ; de littérateurs, tels que Fontenelle, Valincourt, l'abbé de Saint-Pierre, etc.

Nous trouverions la preuve du sentiment que nous émettions tout à l'heure dans les soirées de M[me] de Tencin, que nous citons les premières dans ce genre. Il est vrai qu'elle ne les forma guère qu'après être revenue à une vie aussi tranquille qu'elle avait été d'abord orageuse et dissolue ; mais quelle modération pouvait-on croire nécessaire chez celle qui avait quitté son couvent, qui avait eu tant de complaisances pour le régent, et qui, mêlant toujours la galanterie à l'intrigue, était devenue, comme on sait, la mère de d'Alembert ? Quoi qu'il en soit, elle se plut à rassembler chez elle l'élite des savants et des gens de lettres. Elle appelait sa réunion sa *ménagerie* ou ses *bêtes*, et tous les ans, aux étrennes, elle donnait à chacun de ceux qui la composaient deux aunes de velours

(1) Cette remarque ne peut s'appliquer aux soirées de ces professeurs zélés, dont nous parle Rollin (*Traité des Etudes, t. IV*), qui produisirent dans leurs réunions des travaux utiles à l'enseignement et honorables pour l'Université !

pour se faire une culotte. Les membres les plus connus de cette société étaient Fontenelle et Montesquieu, et ce fut par Mme de Tencin que l'*Esprit des Lois* reçut la première impulsion du succès qu'il obtint dans la suite.

Nous aurions à donner une idée aussi peu favorable de la personne de Mme du Deffant. Cependant ce fut également quand le temps de ses égarements scandaleux fut passé que sa maison devint le rendez-vous de ce que Paris renfermait d'illustre parmi les Français et les étrangers. Grands seigneurs, ministres, hommes d'esprit de toutes conditions, femmes remarquables, tous regardaient comme un avantage et tenaient pour ainsi dire à honneur d'y être admis. Mme du Deffant faisait le charme des conversations d'un cercle aussi bien composé, et son esprit était toujours au niveau de ceux qui en avaient le plus. Il faut lui rendre une justice : incrédule elle-même, elle ne fit pas, autant que bien d'autres, son idole du parti des philosophes, des encyclopédistes, des économistes, de ceux qui alors faisaient et défaisaient les réputations, et cependant philosophes et encyclopédistes lui demeurèrent attachés.

Ne se bornant pas, comme Mme de Tencin, à donner à dîner aux gens de lettres, à leur faire d'utiles petits présents, Mme de Geoffrin les aidait, ainsi que les artistes les plus connus, soit de sa bourse, soit de son crédit, et ajoutait à son extrême générosité le mérite de ne jamais blesser leur délicatesse. Elle rapprochait ces deux classes d'hommes des gens en place et des grands, et leur faisait connaître aussi les ambassadeurs et les étrangers, qui, dans une capitale, sont toujours attirés par une bonne maison, surtout si, indépendamment des avantages d'une conversation instructive et amusante, ils savent qu'une réunion d'hommes célèbres doit y satisfaire leur curiosité. Aussi Mme Geoffrin, ambitieuse de la considération publique, dut-elle celle où elle est parvenue aux gens de lettres, qui étaient alors dispensateurs de la renommée. Le cercle qu'elle formait chez elle fournit à Rutlidge le sujet de la comédie du *Bureau d'Esprit*, et la critique n'était pas si déraisonnable. Il y avait niaiserie dans le culte voué à la personne de Mme Geoffrin. Combien de fois a-t-on répété la description de cette femme, assise dans son fauteuil, les mains presque recouvertes de longues manches plates, et dirigeant la conversation de son *bureau*, elle dont l'instruction comme l'éducation avaient été tronquées, et qui ne savait pas même l'orthographe ! Elle dut sans doute à la prudence et aux soins de sa fille, la marquise de La Ferté-Imbault, qui ne partageait pas les idées bizarres de sa mère, l'avantage de revenir en mourant à des sentiments chrétiens, qu'elle n'avait, d'ailleurs, jamais étouffés.

Faut-il omettre un trait qui prouve la puissance de l'esprit d'association, parce que son peu d'importance générale semble l'exclure de l'honneur que nous lui voulons faire ? Nous nous en garderons bien, et nous parlerons du triumvirat formé par Levesque de Burigny, dont l'histoire littéraire offre peu d'exemples. Arrivé à Paris, au commencement du dernier siècle, Burigny forma avec ses deux frères cette petite réunion. Travaillant de concert, lisant ensem-

ble les meilleurs auteurs, les trois frères se partagèrent l'universalité des connaissances humaines et passèrent ainsi plusieurs années. Burigny, le plus robuste des trois, était le bibliothécaire et le secrétaire de cette espèce d'académie, et le résultat de leurs travaux fut une sorte d'encyclopédie manuscrite, en douze énormes volumes in-folio, qui ont fourni à ce dernier les matériaux d'un grand nombre de ses ouvrages.

Le nom du baron d'Holbach, le genre de ses ouvrages, ses sentiments antichrétiens, tout cela est assez connu ; on sait aussi qu'il aimait à former sa cour des savants et des libres penseurs de son temps. Voici comment J.-J. Rousseau nous en parle : « C'était un fils de parvenu, qui jouissait d'une assez grande « fortune dont il usait noblement, recevant chez lui des gens de lettres, et, par « son savoir et ses connaissances, tenant bien sa place au milieu d'eux (1). » La société du baron d'Holbach se composait en général des têtes que Mme Geoffrin trouvait trop hardies pour être admises à ses dîners et pour vivre sous sa discipline. Le circonspect d'Alembert s'en tint éloigné ; Buffon s'en retira par une noble réserve ; J.-J. Rousseau, toujours ardent, rompit ouvertement ; et, quoi qu'en dise Marmontel dans ses Mémoires (2), il n'y avait peut-être rien de vénérable qui ne fût, là, soumis au débat des opinions. Ce qui paraît certain, c'est que les convives y firent une excellente chère, tous les dimanches, pendant l'espace d'environ quarante ans. Le joyeux abbé Galiani appelait d'Holbach le *premier maître-d'hôtel de la philosophie*. Une note de la *Correspondance* de Grimm nous apprend que le *premier maître-d'hôtel* perdit un peu de sa faveur lorsque l'établissement de ses enfants l'eut forcé de restreindre la dépense de son cuisinier. Preuve de la sincérité de l'affection et des sentiments de nos philosophes !

La société de Mme la marquise du Chastelet, où dominait Voltaire, où il introduisit le jeune abbé de Voisenon, où l'on pouvait traiter sur les langues, les sciences et la philosophie, sans que la maîtresse de la maison s'abstînt de répondre, puisque tout cela lui était familier, la société de la marquise du Chastelet mérite aussi que nous lui donnions place ici, quoique le nom de ses habitués nous soit moins connu.

Mlle de Lespinasse, qui devait à Mme du Deffant d'avoir connu Paris et de s'y être fait un nom, Mlle de Lespinasse manqua à la reconnaissance et quitta sa bienfaitrice. D'Alembert, longtemps ami de la protectrice, se déclara pour la protégée, qu'un rapport de naissance et d'infortune avait commencé à lui rendre intéressante et chère. Il la suivit, et bientôt après se fixa dans sa maison. Il est assez probable que la foule fut d'abord attirée par la réputation et l'esprit du philosophe académicien. Quoi qu'il en soit, l'auteur des *Mémoires secrets*, qui la désigne sans la nommer (3), nous dit que « c'est une fille de qua-

(1) *Confessions*, l. VIII.
(2) *Mémoires*, l. VII.
(3) *Mémoires secrets*, t. V, *ad calcem*.

« lité, qui a des prétentions au bel esprit et à la philosophie. Elle tient une es-
« pèce de bureau littéraire chez elle (il fallait dire un de ces bureaux de philo-
« sophie substitués alors à ceux du bel esprit), où préside M. d'Alembert, qui
« y loge ; l'abbé Arnaud, M. Suard, M. Gaillard, M. de La Harpe y dominent en
« second ; cela a donné lieu aux épigrammes suivantes :

Maître Le Rond très-lourdement écrit,
Maître Le Rond très-faussement raisonne ;
Rien n'est plus clair pour quiconque le lit.
Il a pourtant une double couronne.
Maître Le Rond au Louvre approfondit
L'art des calculs et juge le génie.
« Apprenez-moi, disais-je à son amie,
« Comment cela ? — Comment, dit Aspasie,
« Savant léger, et pesant bel esprit,
« N'a-t-il pas droit à chaque Académie ? »

Il faut savoir que Mlle de Lespinasse cabalait pour introduire à l'Académie, au moyen du crédit de d'Alembert, l'abbé Arnaud, Gaillard et autres.

Le jour qu'Arnaud fut de l'Académie,
La L'E***, en riant du succès,
Disait partout : « Grâce à mon industrie,
« Voilà déjà deux grands hommes de faits.
« A qui donner la place du génie
« A l'avenir ? Il nous reste Suard,
« Bien lourd, bien froid, comme monsieur Gaillard.
« Et, quand enfin la noble compagnie
« Par tant d'affronts sera bien endurcie
« Au déshonneur, il nous faudra peu d'art
« Pour y glisser La Harpe et *Mélanie.* »

D'Alembert ne se contentait pas de présider ailleurs, il voulut aussi présider chez lui, et, devenu secrétaire perpétuel de l'Académie, désirant développer son plan de despotisme sur la compagnie (1), mais sans affectation, il imagina d'avoir chez lui, trois fois par semaine, au sortir de la séance, de petits conventicules où l'on mettait au jour, on préparait, on combinait, on digérait toutes les délibérations propres au succès de ses entreprises. On appela ces assemblées les *soirées de M. d'Alembert.* Elles remplaçaient, disait-on, les *conversations* de M. de Foncemagne au Palais-Royal, conversations tombées quand le vieillard menaça ruine. Ces *conversations* étaient une émanation des *journées de Mme Doublet,* dont il avait été membre et acteur. Aux *conversations* de Foncemagne, qui avaient lieu certains jours de la semaine, assistaient régulièrement le prince de Beauveau, le duc de la Rochefoucauld, Malesherbes, Bréquigny, Lacurne de Sainte-Palaye, etc. Foncemagne avait de l'aménité, une éloquence facile et pure ; son immense érudition donnait aussi à ses entretiens

(1) *Mémoires secrets,* t. XII.

autant d'agrément que d'utilité. On a dit qu'il était né pour faire les délices de ce qui l'entourait. Il devait sans doute à la religion ce charme qui attirait chez lui les personnes des deux sexes les plus distinguées par la naissance, les mérites et les talents. Il avait été de l'*Oratoire*, et il conserva toujours avec ses anciens confrères des rapports dignes d'eux et de lui-même. Il pratiquait ses devoirs de chrétien. Son esprit excellent prévoyait les calamités dont menaçaient les déclamations de quelques écrivains, qui s'arrogeaient exclusivement le titre de philosophes. Les *conversations* de Foncemagne faisaient exception aux pareilles réunions de l'époque.

Nous avons enfin à parler d'une autre réunion d'un genre et d'un esprit différents. Nous venons de nommer Mme Doublet; il est temps de faire connaître la société littéraire qui a laissé le plus de traces de ses occupations et de sa spécialité. Devenue veuve, Mme Doublet de Persan, qui n'était pas riche, se retira dans un appartement extérieur de la communauté des filles de Saint-Thomas, d'où elle ne sortit pas une seule fois dans l'espace de quarante ans. C'était là que, tous les jours, elle réunissait un cercle d'amis, et de personnages marquants par leur esprit et leur savoir. Chacun d'eux arrivait à la même heure et occupait le même fauteuil, placé dans le salon, au-dessous de son propre portrait. Là, sur un grand bureau, se trouvaient deux registres, où l'on était tenu d'inscrire les nouvelles du jour, après qu'elles avaient été débitées et livrées à la discussion de toute la société. L'un de ces registres était pour les faits douteux, l'autre pour les faits bien avérés. A la fin de la semaine, on rédigeait l'extrait de ces registres, et cet extrait formait le journal si connu sous le nom de *Nouvelles à la main*, qui intrigua la police. Cette réunion de nouvellistes s'appelait la *paroisse*, et tous les *paroissiens*, excepté Foncemagne, dont nous avons fait connaître la conduite, n'étaient pas des chrétiens très-fervents. Donc presque tous se montrèrent jansénistes pendant la guerre que déclara le Parlement à l'archevêque de Paris, à l'occasion d'un refus de sépulture. Les principaux paroissiens étaient l'abbé Legendre, frère de Mme Doublet, Piron, les deux frères Lecurne de Sainte-Palaye, l'abbé Chauvelin, l'abbé Xaupi, philosophe et janséniste comme Chauvelin, bien entendu, quoiqu'il fût syndic de la Faculté de Théologie; ajoutons Mairan, Mirabaud, d'Argental, Falconnet, l'abbé de Voisenon, et surtout celui qui était comme l'âme de ces soirées, Bachaumont, le plus ancien et le plus fidèle des amis de Mme Doublet. La gaîté de Bachaumont faisait quelquefois les frais du souper, espèce de saturnale succédant à une grave séance. Il sortit de ces soirées, outre les Nouvelles à la main, un recueil dont les matériaux avaient été pris dans les anecdotes et dans les jugements recueillis jour par jour à la *paroisse*. Ce recueil constitue les *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de la république des Lettres en France*, à dater de 1762 (1). Quoi qu'en dise M. De-

(1) Ce journal donne une collection de trente-six volumes formés des matériaux recueillis par Bachaumont, etc., qui allaient, à ce qu'il paraît, jusqu'à 1770. On a continué sur le même plan jusqu'à l'année 1787, mais le journal ne parut qu'à dater de l'année 1780. Parmi les principaux

la porte, il paraît que Bachaumont en fut le rédacteur jusqu'à la moitié du cinquième volume, que l'entreprise fut continuée par Pidansat de Mairobert, Mouffle d'Angerville et autres. On y trouve les relations des assemblées littéraires, les notices des livres nouveaux, les éloges des savants, les anecdotes. Mais quelquefois, dit La Harpe, « c'est un amas d'absurdités ramassées dans les « ruisseaux, où les plus honnêtes gens et les hommes les plus célèbres en tout « genre sont outragés et calomniés avec l'impudence et la grossièreté des « beaux esprits d'antichambre. » Quelque raison personnelle qu'ait La Harpe de juger ainsi les *Mémoires secrets*, on ne peut que souscrire à ce jugement ; car si, dans ce recueil, on voit quelquefois de l'impartialité, il est, en masse, la chronique scandaleuse de l'époque et une sorte de diatribe suivie contre l'autorité ecclésiastique. Tantôt il médit en prose, tantôt il médit en vers. C'est là qu'a été conservé le fameux noël qui fit tant de bruit dans le temps, et qu'on chantait à la ville et à la cour sur l'air : *les Bourgeois de Châtre* (1) :

De Jésus la naissance
Fit grand bruit à la cour.
Louis en diligence
Fut trouver Pompadour.
« Allons voir cet enfant, lui dit-il, ma mignonne.
« — Eh ! non ! dit la marquise au roi ;
« Qu'on l'apporte tantôt chez moi.
« Je ne vais voir personne. »

Il est peut-être à remarquer qu'entre les principaux rédacteurs de ce singulier journal, rédigé pourtant dans la cour d'un couvent de Dominicaines, Bachaumont mourut presque fou, car on ne peut prendre au sérieux le radotage qu'il

collaborateurs on cite de Bachaumont, qui a fourni les quatre premiers volumes et la moitié du cinquième ; Pidansat de Mairobert, ou, mieux, de Mérobert ; Mouffle d'Angerville ; l'abbé de Voisenon... Il est fâcheux que ce recueil curieux contienne des obscénités ; l'esprit, d'ailleurs, en est irréligieux.

(1) Ce cantique piquant sur différents personnages de la cour et de Paris s'allongeait chaque jour de nouveaux couplets, et, quoiqu'ils parussent presque tous sur le même chant, quelques-uns néanmoins faisaient diversion, témoin celui qu'on fit pour ridiculiser les grands airs que se donnait un parvenu, fils d'un cardeur de laine du Dauphiné. Il est sur l'air : *Or, nous dites, Marie.*

Dumesnil, de Grenoble,
Arrive avec hauteur ;
Quoiqu'il ne soit pas noble,
Il fait le grand seigneur.
La Vierge le regarde,
Et Joseph dit tout bas :
« Dites-lui qu'il nous carde
« Un petit matelas. »

Celui contre le comte de Fitz-James est sur le même air ; celui contre le cardinal de Bernis, sur l'air : *Où s'en vont ces gais bergers?*

affectait sur la fin de sa vie ; Pidansat se coupa la gorge, et Mouffle d'Angerville mourut vers 1794, probablement victime d'une révolution à laquelle il avait contribué par les obscénités, les doctrines subversives, les diatribes de son journal, et à laquelle, pourtant, il se montra opposé.

A l'époque dont nous parlons, les mœurs en étaient venues au point que, sous prétexte d'amour des lettres, on oubliait les convenances par amour de la licence et du déréglement. Le comte de Caylus était connu par son goût pour les arts et les sciences, et par l'intérêt qu'il portait aux artistes. Il y avait honneur à se trouver chez lui. Il semble qu'il n'en était pas tout à fait de même chez la comédienne Quinault, dont nous lierons pourtant le nom au sien. Cette femme voulut aussi attirer chez elle les gens du monde et les gens de lettres. Elle eut pendant quelque temps un dîner qu'on appelait *dîner du bout du banc*, où l'on voyait ce que la cour et Paris offraient d'hommes les plus éclairés, et le marquis d'Argenson y était fort assidu. On s'assemblait deux fois la semaine, et chacun apportait son tribut, soit en prose, soit en vers. Le dîner avait lieu alternativement chez l'actrice et chez le comte de Caylus. Le fond de cette société était composé de douze à quatorze personnes. De ce nombre était le chevalier d'Orléans, Grand-Prieur, Voltaire, Destouches, Fagan, Duclos, Collé, Moncrief, Crébillon fils, Pont de Veyle, l'abbé de Voisenon, de Maurepas.

Si les comédiens avaient la prétention de faire aussi leur petit hôtel de Rambouillet, peut-on la trouver étrange dans les financiers? A l'époque où les économistes se crurent quelque chose d'important et firent deux sectes bien nuancées, les financiers furent quelque chose de grand. « Quand on a beaucoup « d'argent, dit un de nos collègues (1), il est naturel qu'on se croie propre à tout, « parce que tout réussit. Les financiers, que la mode du jour avait mis en rap- « port avec les auteurs, ambitionnèrent aussi la gloire que donnent les belles- « lettres. Comme les nobles du règne précédent, dont ils copiaient grotesque- « ment les manières et dont ils prenaient même les titres, ils voulurent protéger « les savants et leur ouvrir leurs somptueux salons. Ceux-ci ne pouvaient man- « quer de se rendre à une invitation qui leur promettait tout à la fois et des « auditeurs peu difficiles à contenter sous le rapport de la science et une table « délicate. Ils trouvaient encore un autre avantage sous le rapport de la vanité « personnelle : c'est que, dans nos préjugés, la supériorité que donne la richesse « n'imposant pas autant que celle qui est due à la naissance, ils pouvaient se mo- « quer de leurs riches protecteurs et se dédommager en faisant rire le public aux « dépens de ces Mécènes, des platitudes auxquelles ils étaient parfois obligés de « s'astreindre. Il y eut donc de belles réunions littéraires chez les financiers, et « les livres de l'époque contiennent les noms d'une foule de ces protecteurs « éclairés des muses, qui, au fond, ne connaissaient guère de la science que « l'arithmétique et le calcul des intérêts. Mais on trouve en même temps une

(1) Note fournie par M. Aguesse.

« foule de sanglantes épigrammes, par lesquelles ces prétendus Mécènes sont ré-« duits même au-dessous de leur juste valeur. »

Entre ces financiers, nous citerons La Poupelinière et Lalive d'Épinay, tous deux fermiers généraux et tous deux rayés en même temps de la liste des Plutus de France. Les muses et les arts pleurèrent la disgrâce de deux de leurs plus illustres protecteurs. La gloire les dédommagera de cette disgrâce. Leurs noms, plus durables, seront écrits dans les fastes du Parnasse. Le premier, outre la munificence royale avec laquelle il encourageait les artistes et les littérateurs, possédait lui-même des talents précieux. A l'affût des jeunes gens qui débutaient dans la carrière des lettres et des arts, il se déclarait leur protecteur et les attirait chez lui. Sa maison de Passy était à la fois le temple des muses et des plaisirs. Rameau, Marmontel, Carle Vanloo, l'étonnant mécanicien Vaucanson contribuaient à flatter la vanité du Mécène. Mais le baron Grimm nous dit qu'on appelait la maison de La Poupelinière une *ménagerie* et le maître un *sultan*. « Elle était, dit-il, le réceptacle d'une foule de gens de tous les états, tirés « indistinctement de la bonne et de la mauvaise compagnie. Gens de la cour, « gens du monde, gens de lettres, acteurs, actrices, filles de joie, tout y était « rassemblé. » Comme il aimait un peu l'encens, dit un autre écrivain (M. Audiffret), quelques auteurs lui en donnèrent pour son argent et ne rougissaient pas de compromettre leur dignité par de basses et serviles adulations. Quant à Lalive d'Épinay, il tenait sa maison ouverte à toute l'encyclopédie; c'était un lycée, un portique, une académie! On sait, en outre, l'histoire de l'ermitage de Montmorency et tout ce que Mme d'Épinay fit pour J.-J. Rousseau.

Citons un autre financier passionné pour la gloire et la renommée, qu'il cherchait partout, même en dansant sur le théâtre de l'Opéra. L'auteur du livre de l'*Esprit*, Helvétius, protégea aussi les gens de lettres. Les étrangers les plus éminents par leurs dignités ou par leurs lumières désiraient d'être introduits chez un philosophe dont le nom retentissait dans toute l'Europe. Pendant les quatre mois d'hiver qu'il passait à Paris, sa maison était, un jour de la semaine, leur rendez-vous habituel. Là on parlait surtout philosophie, et on peut deviner quelle philosophie chez ce fameux matérialiste.

Au nom du baron d'Holbach, nous aurions dû joindre ceux de Naigeon, de Diderot et de tous ceux qui prenaient part aux travaux et aux idées avancées de l'Encyclopédie, pour laquelle il y eut des clubs, des plans posés, un sabbat littéraire. Peut-être aurions-nous droit de mettre dans cette classe la *Société de l'Entresol*, tenue par l'abbé Alary (1), où l'on s'occupait beaucoup de matières politiques, où se rendait un grand nombre d'encyclopédistes, où voulait briller l'économiste Larivière, aux dépens duquel se sont souvent égayés Voltaire, Grimm et Galiani, qui l'appelaient le *pauvre Solon*.

Les travaux de Burigny, que nous avons signalés, nous autoriseraient peut-être à mentionner ici un autre triumvirat, celui de Favart. Fils d'un pâtissier

(1) M. Aguesse.

renommé qui mettait sa gloire à avoir inventé les échaudés et s'amusait à chanter les mœurs de son temps, Favart devint, lui, un comédien célèbre et s'est fait connaître par diverses pièces de théâtre qu'il a publiées. Sa femme contribua à la composition de quelques-unes, et le trop fameux abbé de Voisenon (1), *l'ami de la maison*, entrait en communauté de rédaction avec eux. Cette collaboration, cette intimité a duré si longtemps que nous croyons devoir la consigner au nombre des soirées littéraires.

La comtesse de Beauharnais avait senti se déclarer de bonne heure son goût pour la littérature, car, à dix ans, elle composait des vers. Devenue femme, elle continua de chercher ses seuls amusements dans la culture des lettres. Jouissant d'une fortune considérable, elle voulut, à l'exemple de Mme Geoffrin, se former une société d'hommes qui lui dussent leur réputation et quelquefois leur existence de littérateurs et de beaux esprits; mais les encyclopédistes, qui disposaient alors des renommées, étant restés fidèles à l'objet de leur ancien culte, Mme de Beauharnais se vit forcée d'adopter des écrivains d'un autre ordre. Elle recevait donc dans sa société Dorat, Mably, Bitaubé, Dussaulx, de Cubières; elle était l'amie de Bailly, de Buffon, etc.

D'autres femmes aussi, dont la fortune, la naissance et une instruction soignée n'avaient point été le partage, voulaient pourtant s'ériger en rivales de Mme Geoffrin. Les *Mémoires secrets* nous en donnent la preuve dans la conduite de cette femme que Marmontel appela la *belle Damnée*. C'était tout simplement la demoiselle Guimard, première danseuse de l'Opéra, que son talent remarquable fit surnommer la moderne Terpsichore. Sa maison, ses ameublements, ses équipages égalaient ceux d'une princesse. A quoi le devait-elle? A son inconduite; et ceux qui, dans ce temps-là, disaient que le luxe des églises faisait tort aux pauvres, qui blâmaient la subvention qu'on pouvait donner à un couvent, trouvaient tout simple que le prince de Soubise fît 6,000 francs par mois à la demoiselle Guimard. Lorsqu'elle fut entretenue par ce maréchal dans le luxe le plus élégant et le plus incroyable, alors elle eut à Pantin cette maison délicieuse où elle réunissait l'élite des beaux esprits et des artistes. Elle avait trois soupers par semaine: l'un où la luxure et la débauche étaient portées à leur comble et sur lequel nous n'avons qu'à gémir; l'autre était composé des premiers seigneurs de la cour et de toutes sortes de gens de considération; le troisième, enfin, celui que nous devons nécessairement faire connaître, réunissait des auteurs, des artistes, des savants, qui ne rougissaient point près de cette muse singulière, dans un asyle qui, grâces à Dieu, a bien changé aujourd'hui de destination (2).

(1) Cet abbé Voisenon se retrouve partout, et nous serions tenté de faire connaître ce personnage, qui avait refusé un évêché et qu'on fit grand-vicaire. Il serait bon de montrer le clergé des paroisses recevant les mercuriales de pareils grands-vicaires et réduit à respecter M. l'abbé, à l'entendre dire : Laissez faire les supérieurs, etc., etc.

(2) Nous croyons, sans certitude, que la maison de la demoiselle Guimard est occupée aujour-

Les *Souvenirs et Portraits* de M. le duc de Lévis ne nous montrent pas tout à fait sous les mêmes couleurs les soirées du maréchal de Luxembourg. Ce seigneur avait aussi abrité Rousseau, pour lequel la maréchale semble avoir eu un petit grain de folie. Grâce à la générosité que leur inspirait l'orgueil d'avoir chez eux cet homme célèbre, ils l'avaient fait passer de l'*Ermitage* au parc de Montmorency. Dans les soirées, le chant et la lecture des ouvrages nouveaux étaient peut-être le prétexte; mais on s'y amusait de toutes manières et surtout on y buvait bien. Le maréchal étant mort en 1764, la maison de sa veuve offrit alors à Paris un point de réunion aux personnes les plus distinguées. C'était là que se conservait intacte la tradition des manières nobles et aisées que l'Europe entière venait admirer et étudier à Paris. Comme la maréchale faisait et défaisait aussi des réputations, la jeunesse la plus brillante briguait son suffrage par des soins qui venaient plus de la crainte que de l'affection.

Telles avaient été les soirées de l'hôtel de Rohan (1), tenues par la duchesse de ce nom. C'est là que le jeune abbé, depuis cardinal de Bernis, lisait ses vers musqués que le bon goût n'approuve pas toujours. Le prince de Kaunitz venait y faire de la politique allemande. L'évêque de Mirepoix (Boyer), qui avait alors la feuille des bénéfices, y venait parler de tout autre chose; les frères Paris y parlaient finances, et Mme de Pompadour, alors Mme d'Étiole, y faisait étalage de ses charmes et de sa beauté.

Les soupers du comte de Boulain-Villiers (2) étaient des soupers philosophiques; on soupait aussi à l'hôtel de Sens, mais là, dit-on, il n'était permis de s'occuper que de littérature légère, d'arts, principalement de musique et par-dessus tout de plaisir. L'amphytrion craignait spécialement l'ennui.

Peut-être regarderait-on comme un hors-d'œuvre ce que nous pourrions dire des projets de Pahin de Lablancherie, d'établir *une agence générale de correspondance pour les sciences et les arts.* Ce projet, qui n'eut qu'une exécution éphémère, quoiqu'il y soit revenu à plusieurs reprises, lui attira bien des sarcasmes, et Rivarol, dans le *Petit Almanach des Grands Hommes*, se moqua de l'*agent général de la littérature.* Cette idée pourtant n'est point extravagante. Nos salles d'exposition des produits feraient un chapitre à l'histoire des fruits qu'elle aurait amenés. De cette entreprise il est du moins sorti un journal dont le titre rappelle celui de Bachaumont.

Il entre un peu plus dans notre plan de parler du moins de la fondation du *Musée de Paris*, dont l'abbé Cordier de Saint-Firmin fut l'un des fondateurs en 1780. La rivalité de cette société, qui commença comme celles que nous faisons connaître, sa rivalité avec le *Lycée de Paris* nous amène à parler aussi de l'origine de cette arène célèbre. Le fameux *club littéraire* du café de Saint-James, établi à Londres par Willis, Adisson et autres, où a été composé le

d'hui par la communauté des *Sœurs de Nazareth*, institut fondé par un saint prêtre de Paris, M. l'abbé Legras.

(1) M. Aguesse. — (2) *Idem.*

Spectateur, donna à M. Bassi la pensée d'établir le *Lycée de Paris*; il l'essaya en 1784. Déjà en 1777 il avait donné à Lyon l'idée d'un semblable établissement sous le nom de *Lycée de Lyon*, et ce fut sur celui-ci que Lablancherie imagina son *Musée*. Ce fut sur les ruines de ce dernier que Bassi songea à élever le sien, mais plus étendu et plus général. Dans son projet, il voulait quatre salles pour le service des membres; la première pour la lecture, la seconde pour l'étude, la troisième pour les conférences, et la dernière pour les exercices. L'ouverture du Lycée fut fixée au 1er novembre, et on devait choisir parmi les *clubistes* vingt membres formant académie. Nous savons tous que le *Lycée*, où La Harpe a fait le sien, est aujourd'hui l'*Athénée*, à la tribune duquel quelques-uns de nos collègues, M. H. Prat. M. Bernard-Jullien, M. Fresse-Montval, défendent les saines doctrines historiques et littéraires.

Le nom de *Club* commençait à avoir faveur en France, et même en 1782 on vit se former un club politique sous les aupices d'un sieur Boyer. Nous revendiquons ce club comme appartenant à notre nomenclature, car il ne devait avoir de politique que la désignation, puisque le ministère en l'approuvant mit pour condition qu'il n'y serait question ni du gouvernement, ni de la religion, et qu'on n'y admettrait point de femmes. Il est possible que cette dernière injonction ait été suivie, mais nous doutons fort qu'on se soit conformé aux deux autres. C'était donc une réunion purement littéraire et le récipiendaire était reçu au scrutin. On doutait dès le temps de sa fondation si on n'y rédigerait pas un bulletin de nouvelles pour les associés et leurs amis. Nous n'avons pu éclaircir ce fait.

Sans avoir une dénomination si prononcée, d'autres sociétés littéraires s'occupaient de toute autre chose que des lettres, et nous citerons surtout celle que donnait un homme dont la puissance fut si fatale à la France, les réunions de l'hôtel Choiseul, où présidait la scandaleuse chanoinesse de Remiremont, sœur de ce ministre, et depuis duchesse de Grammont. Là on ne s'occupait guère, dit-on, que des Jésuites. La duchesse de Grammont, immolée, en 1794, à une révolution que son frère avait si fort hâtée, eut le temps de goûter les fruits qu'elle avait contribué à produire.

On peut prononcer le même jugement sur l'esprit qui dominait aux soirées littéraires de l'hôtel Necker, malgré les opinions religieuses qu'émettait la femme du futur ministre, laquelle par son instruction solide et étendue était l'âme de ces réunions. Mme Necker entra dans le monde environ vingt-cinq ans avant la Révolution, à l'époque où les hommes de lettres avaient le plus d'empire sur les opinions. Elle les rassemblait chez elle, où ils étaient attirés par l'étendue de ses connaissances et l'autorité de son caractère. Là se réunissaient Buffon, Marmontel, Saint-Lambert, l'abbé Raynal, Grimm et autres beaux esprits à la mode, entre lesquels il faut nécessairement nommer le grave Thomas, qui, seul, partageait, dit-on, les opinions de cette *solitaire des Alpes*, comme on l'a appelée. C'est à pareille école que se passèrent les premières an-

nées de Mme de Staël. Pour juger entièrement de l'esprit de cette école, il suffit peut-être de rappeler que, là, en 1770, fut enfanté et rédigé le projet d'ériger une statue à Voltaire. L'idée flatta si fort le modeste grand poëte qu'il se hâta d'adresser à Mme Necker un remerciement en vers qui nous paraissent bien minces. Qu'on juge par le projet de la rigidité religieuse si vantée de Mme Necker.

Le fameux La Reynière, ce personnage grotesque et si connu par ses singularités, donnait des déjeuners littéraires; mais nous croyons pouvoir les revendiquer pour ajouter au nombre de nos soirées; on jugera de nos prétentions quand on verra l'heure à laquelle devaient se prolonger des déjeuners qui commençaient après midi et qui étaient composés comme nous allons le dire.

Les déjeuners de M. de La Reynière avaient lieu deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. Il suffisait de connaître l'amphytrion pour avoir le droit de s'y présenter, et dès qu'on y avait été admis une fois, on pouvait amener un second; mais, la curiosité satisfaite, plusieurs n'étaient plus tentés d'y revenir. Dès qu'on arrivait, un introducteur, après avoir vérifié si vous n'aviez rien d'exclusif, c'est-à-dire une décoration quelçonque, s'emparait de votre épée, de votre canne, de votre chapeau, levait une énorme barre de fer qui scellait la porte, et, après vous avoir laissé passer, la remettait; ce qui annonçait qu'on ne serait pas libre de sortir à son gré. A une table d'acajou, au milieu de la salle du festin, on voyait un siége plus élevé pour le président, et ce siége restait vide jusqu'à ce qu'il se trouvât quelqu'un digne de le remplir, et cet illustre chef était celui qui le premier avait bu *dix-sept tasses de café*. Du reste, les règlements, écrits en lettres d'or, se présentaient aux yeux des convives. La Reynière sortait de son cabinet, accompagné d'un jockey, qui endossait un habit noir, se couvrait d'une grande perruque et aidait son maître et les autres valets à apporter une pyramide de tartines, des brocs de café et de lait, puis un aloyau immense qu'on promenait trois fois autour de la table et qui faisait le fond du déjeuner. Du reste, rien autre chose que du pain, de la bière ou du cidre, mais pas de vin. Après ces déjeuners, que La Reynière appelait des semi-nutritifs, on faisait des lectures, on dissertait sur les ouvrages nouveaux, et l'on ne se séparait qu'après avoir épuisé le sujet. La Reynière trouvait bon qu'on critiquât ses propres ouvrages. Il était poli, il recevait sans humeur les conseils qu'on lui donnait, mais aussi sans les suivre.

Quelle différence de ces bacchanales littéraires aux soirées gracieuses de Mme Lebrun! Cette femme, si célèbre par ses portraits, est mise au rang des dames les plus distinguées de l'époque. Elle habitait à l'hôtel Lubert, rue de Cléry, et recevait une fois par semaine, dans une chambre très-simple. Grandes dames, grands seigneurs, hommes marquants dans les lettres et dans les arts encombraient cette modeste chambre. La foule était telle que, faute de siéges, on s'asseyait sur le parquet, si bien que le maréchal de Noailles, très-gros et très-âgé, avait peine à se relever quand il avait pris cette posture. Les musiciens qui brillaient là se nommaient Grétry, Sacchini, Garat, Viotti, le prince Henri de Prusse,

Hulmandel, Mme Lebrun elle-même, quoiqu'elle n'eût pas appris la musique.

Aux soupers qui terminaient ces heureuses soirées étaient admis douze à quinze élus, parmi lesquels on distinguait Boufflers, Delille, le poëte Lebrun, le vicomte de Ségur, etc. Pour faire diversion à la sécheresse de notre récit, rappelons une anecdote curieuse, qui prouvera la différence du caractère de Mme Lebrun et de celui de La Reynière.

Le *Voyage d'Anacharsis* était en vogue; Vigée, frère de Mme Lebrun, lui en avait lu un passage l'après-dîner : elle y trouva l'idée de transformer en un souper chez Aspasie, et avec des sauces grecques, le souper qui devait avoir lieu le soir même chez elle. La cuisinière reçoit des ordres, et Mme Lebrun se charge de décorer la salle du festin. Les chaises sont drapées à la manière des lits antiques. Le comte de Pezay, qui habite le même hôtel, envoie un long manteau de pourpre et les plus beaux vases étrusques de son riche cabinet. Le marquis de Cubières fait apporter sa lyre d'or, dont il jouait fort bien : tout s'arrange, tout prend un air athénien. Au milieu de ces préparatifs arrive le poëte Lebrun ; aussitôt l'ordonnatrice l'entoure des plis du manteau de pourpre, met une couronne de fleurs sur ses cheveux épars. Sous ce costume, c'était Pindare ou Anacréon (1). Plusieurs dames invitées sont coiffées à la grecque en arrivant, vêtues de tuniques et transformées en Athéniennes. Chaudet, Ginguené, Vigée, M. de Rivière, couverts de riches draperies, prirent part au festin. Les dames chantèrent en chœur : *Le Dieu de Paphos et de Gnide* ; sa lyre d'or à la main, Cubières accompagnait cet air de Glück ; Pindare-Lebrun récitait les odes d'Anacréon et présidait à cette poétique assemblée. Des raisins de Corinthe, des figues, des olives, une volaille et deux anguilles avec des sauces grecques, des gâteaux de miel, quelques entremets légers couvraient la table. Deux jeunes esclaves, vêtues de longues tuniques, circulaient autour des convives et leur versaient du vin de Chypre dans des coupes d'Herculanum. Deux personnes en retard (le comte de Vaudreuil et le financier Boutin) arrivent au milieu de la fête ; on leur ouvre les deux battants ; ils se croient à Athènes et restent immobiles de surprise. Dès le lendemain, le bruit de cette fête charmante se répandit dans tout Paris. Mme Lebrun fut priée de la renouveler ; elle s'y refusa, ne voulant pas changer en une froide comédie un charmant à propos d'inspiration (2). On évalua, par esprit de critique, à quatre-vingt mille francs les frais qu'avait exigés cette plaisanterie. « La vérité est que ce souper m'avait coûté quinze francs, » dit Mme Lebrun dans ses *Souvenirs*.

La lecture du *Voyage d'Anacharsis* avait fourni cette idée. Il serait juste de ne pas oublier, en parlant des réunions savantes, les dîners que donnait de Boze deux fois la semaine à des membres de l'Académie Française, de l'Académie des Inscriptions, à des littérateurs recommandables, parmi lesquels le jeune abbé

(1) C'est probablement cela qui lui fit donner le surnom de *Pindare*.

(2) M. Durozoir.

Barthélemy était admis, et où il conversait avec les Réaumur, les Sallier, les Foncemagne, les Duclos, les Louis Racine, etc.

Nous n'avons plus qu'à parler du pavillon Belle-Chasse, enclos construit exprès au centre de cette abbaye, quand Mme de Genlis fut nommée gouverneur des enfants du duc de Chartres. Avec l'ameublement scientifique qu'elle avait fait faire pour l'instruction de ses augustes élèves, Mme de Genlis fit faire pour elle un bureau : cette hardiesse d'un bureau pour une femme ! Le bruit s'en répandit dans l'Europe ; tout cela fit tant de bruit que les savants les plus distingués aspirèrent à l'honneur d'être admis dans le pavillon. D'Alembert n'y manqua point, et le géomètre faillit tomber en extase en contemplant, au-dessus de la porte, les symboles mathématiques qui y étaient représentés. Ne sachant comment témoigner son admiration à Mme de Genlis, il lui jura de faire tous ses efforts pour qu'on créât à l'Académie Française quatre places d'académiciennes, dont la première, bien entendu, lui serait décernée. On dit qu'il y eut obstacle, à cause de la piété de Mme de Genlis, piété à laquelle Rivarol, Chamfort et bien d'autres ne purent jamais croire.

La *Société patriotique des Amis de la constitution* absorba, dit-on, toutes les sociétés, littéraires ou non, qui existaient encore, quand l'orage de la Révolution éclata ; nous avons pu remarquer d'ailleurs qu'elles avaient déjà bien perdu de leur caractère. Nous voyons encore, en 1791, la *Société littéraire des neuf Sœurs,* dont Mme de Beauharnais était un des coryphées, et où Cordier de Saint-Firmin faisait les fonctions de secrétaire ; mais bientôt l'empire des muses disparaît et nous ne trouverions plus que les soirées des Jacobins, des Cordeliers, des Feuillants, et ce n'est que le 18 brumaire que nous verrons une image de ces soirées jadis si précieuses et si utiles, dans le cercle choisi que se formait à Auteuil la veuve d'Helvétius, alors âgée de quatre-vingts ans. Élève de Mme de Graffigny, cette dame réunissait autour d'elle Destutt de Tracy, Gallois, Lefebvre de Laroche, Cabanis, le fameux abbé Grégoire ; mais, dans ces soirées, les lettres dominaient moins que la politique, car ces coryphées de l'époque y chantaient des jérémiades sur la république qui s'en allait.

Quelques années auparavant, néanmoins, nous voyons le même Grégoire dans un groupe de jansénistes qui avaient formé à Paris, en 1795, la *Société de philosophie chrétienne,* à laquelle appartenaient Pingré, Camus, Pasumot, Royer, Saurine et autres gens de cette trempe. De cette société, qui dura peu, sortit le journal intitulé *Annales de la Religion*, édité par Desbois, évêque constitutionnel.

Sous l'Empire, il n'y eût point de liberté, point non plus de soirées littéraires, et les réunions de Mme de Staël n'avaient au fond qu'une couleur politique.

Il y avait souvent de délicieuses causeries, et on ne peut omettre celles qui se faisaient dans l'échoppe du spirituel Colnet, les réunions chez M. Théophile Barrois, les réunions, enfin, que tenait M. Langlès dans sa riche bibliothèque. Là se rencontraient deux fois la semaine les savants de Saint-Pétersbourg, de

Leipzick, de Naples, de Londres, etc., et de France, bien entendu. C'était un souvenir du cabinet des frères Dupuy et de Dethou.

Nous n'osons parler de la Société du Caveau, bien que les lettres n'y fussent pas tout à fait étrangères. Nous n'avions pas parlé non plus de la société du même nom où Collé brilla longtemps. Nous aurions cru ces détails déplacés sous la plume d'un prêtre, et, d'ailleurs, ces soirées ne constituaient point rigoureusement des *soirées littéraires*. Cette qualification conviendrait mieux aux réunions philosophiques que fit quelquefois notre collègue M. Buchez, et j'oserai dire, en finissant, qu'on eût pu classer au nombre de ces soirées fructueuses la *Société des études ecclésiastiques*, que l'auteur de ce mémoire se trouvait heureux d'avoir fait naître, qui fut utile pendant quelques années, qui avait réuni des ecclésiastiques distingués de Paris et de quelques diocèses, et qui a dû céder à la susceptibilité jalouse d'un homme qui n'est plus et qui devait, par caractère et par position, soutenir des essais de ce genre.

L'abbé BADICHE,
Membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

ARCHIVIO STORICO ITALIANO.

ARCHIVES HISTORIQUES ITALIENNES.

Plusieurs savants italiens ont eu l'heureuse idée de recueillir et de publier des manuscrits contenant des documents précieux sur l'histoire d'Italie. Après s'être constitués à Florence en comité de rédaction (1), ils se sont adressés à d'autres savants des principales villes de la péninsule italienne et même de l'étranger, en les invitant à seconder leur entreprise. Ces savants ont répondu à l'appel qui leur était fait avec empressement. Plus de quatre-vingt-cinq (2)

(1) GAS. BENCINI, GIU. CANESTRINI, GINO CAPPONI, SEB. CIAMPI, FR. DEL FURIA, T. GAR, T. GELLI, FR. INGHIRAMI, CAR. MILANESI, G.-B. NICCOLINI, F.-L. POLIDORI, EM. REPETTI, rédacteurs; VIEUSSEUX (G.-P.), éditeur et directeur.

(2) O. Brizzi, F. Vagnoni (Arezzo), G. Colleoni (Bergame), A. Bartolini, M. Gualandi (Bologne), F. Gherardi Dragomanin (Borgo di San-Sepolcro), L. Grimaldi (Catanzaro), F. Dei (Chiusi), G. Roti (C. di Castello), M. della Torre e Valsapina (Cividale del Friuli), C.-L.-A. Parravicini (Come), F. Orioli (Corfû), C.-C. Grillenzos, G. Antonelli, G. Petrucci (Ferrara), G. Aizzi, E. Alberi, P. Bigazzi, G. Canestrini, Graberg de Emso, G. Molini, Alf. Reumont, T. Tonelli (Florence), F.-M. Torricelli (Fossombrone), G.-B.-F. Raggio (Gênes), C.-L. de Sismondi (Genève), F.-S. Orlandini, D. Vivoli (Livourne), T. Bini, L. Fornaciari, A. Mazzarosa (Lucques), G. Lafarina (Messine), M.-D. Azeglio, C. Cantû, Pompo Litta, C. Morbio (Milan), Massidi Montezemolo (Mondovi), C. Santi (Montalino), M. Baldacchini, G. di Cesare, R. Liferatore, F. Palermo, E. Rocco, C. Troja, Sc. Volpicella (Naples), B. Castiglia, A. Gallo, P. Lanza (Palerme), G. Campi, Leopardi, G. Libri (Paris), A. Pezzana (Parme), A. Zambelli, G. Turroni (Pavie), G.-B. Ver-

collaborateurs correspondants se sont associés à cette œuvre patriotique et nationale. La société étant formée, un éditeur, homme aussi courageux qu'intelligent, M. P.-P. Vieusseux, s'est présenté. On s'est mis à l'œuvre, et 7 volumes in-8° ont déjà paru à Florence sous le titre d'*Archivio storico italiano*, Archives historiques italiennes.

Le jugement porté par la presse italienne et l'accueil favorable que le public a fait aux volumes qui viennent de paraître ont justifié pleinement l'attente générale.

L'Institut Historique a reçu les cinq premiers volumes, et dernièrement le septième. Nous ne tarderons pas à recevoir le sixième, qui a paru après le septième.

L'Institut Historique a bien voulu nous confier le compte-rendu de tous ces volumes. Nous regrettons de ne pas avoir pu nous acquitter plus tôt de cette tâche aussi honorable que difficile pour nous.

Nous avons pensé qu'avant d'entrer en matière il était nécessaire de vous faire connaître d'abord sommairement ce que contiennent ces volumes qui renferment des documents historiques aussi variés qu'importants.

Le volume n° II contient le journal des événements de la ville de Sienne depuis le 8 juillet 1550 jusqu'au 21 juin 1555, par *Alex. Sozzini*, avec un plan de la forteresse de Sienne appelée Sienne avec le nom de ville impériale française et de française impériale. Il déclare qu'il a écrit son ouvrage comme passe-temps et pour s'amuser. On lit en tête ce vers latin :

Adsit principio Virgo beata meo.

On comprend facilement le sens des faits contenus dans ce livre-journal pendant les guerres entre les Français, les Espagnols, Florence, etc,, jusqu'à la capitulation de *Montalcino* et à l'annexion du domaine de Sienne au duché de Florence. Cette pièce principale est précédée d'une préface par *Gaëtan Milanese* et suivie de vingt pièces justificatives qui se rapportent aux faits consignés par le Sozzini dans son journal, parmi lesquels figure le don de la forteresse de Sienne, fait par la France à la ville, et la capitulation entre Charles-Quint et ladite ville. Les principaux acteurs de cette scène sont le Pape, l'Espagne, la France, Florence, etc. Les morceaux qui suivent sont les récits de l'expulsion des Espagnols de Sienne, en 1552, écrits par un auteur incertain ; quatre récits par *Jérôme Roffia* sur la défaite des Impériaux et celle de Pierre Strozzi ; enfin un morceau sur la défaite des Français en 1554, par un auteur anonyme.

Nous avons remarqué dans le volume n° III les chroniques de Milan de 1033

miglioli (Pérouse), L. Scarabelli (Plaisance), P. Capei, F. Bonaeni, J. Rossellini (Pise), A. Buonanimi (Pistoja), Atto Vannucci (Prato), A. Cappi (Ravenne), A. Cappi, Washington Green (Rome), C. Milanessi, G. Milanessi, G. Porri (Sienne), L. Cibrario, C. Gazzera, L.-F. Provana (Turin), Gedeone Vettorazzi (Trente), F. Scolari (Trévise), D. di Rossetti (Trieste), Gher. Freschi (Udine), A. Rossi, Ag. Sagredo, Em. de Tipaldo, N. Tommaseo (Venise), G. Orti, G. Scopoli (Vérone), J. Cabianca (Vicence), T. Gar (Vienne).



à 1497, par *Jean-Pierre Cagnola ;* de 1499 à 1509, par *Jean-André Prato ;* et de 1500 à 1544, par *Jean-Marc Burigozzo :* ces trois morceaux historiques sont précédés d'une préface de notre collègue, M. *César Cantù*, qui a aussi mis à la suite une explication des mots lombards employés par les auteurs de ces chroniques. Cette partie de l'histoire d'Italie jette beaucoup de lumière sur plusieurs faits relatifs à l'empire d'Allemagne.

Le volume qui porte le n° IV des archives contient l'histoire secrète et d'autres écrits inédits de *Marc Foscarini*, suivis d'un catalogue des manuscrits historiques de sa collection. La Société de l'*Archivio storico* a voulu donner cette histoire, composée par un homme célèbre, pour entamer l'histoire de la république de Venise. Tous ceux qui ont pris connaissance de l'ouvrage de Foscarini ont pu juger de son importance et de son utilité. Foscarini, ambassadeur de la république à Vienne, a pu voir et juger lui-même les événements qui se sont passés, pour ainsi dire, sous ses yeux. Il a été étonné lui-même des revers essuyés par l'empereur Charles VI, qui perdit les Deux-Siciles et le duché de Milan en quinze mois de temps et lorsqu'on croyait que sa puissance était bien affermie en Italie (de 1733 à 1735). L'ouvrage de Foscarini est précédé d'une dédicace faite par l'auteur au *doge Ruzzini*, datée de Vienne le 1er septembre 1735. M. Thomas Gar, membre de la Société des Archives, y a mis une introduction. Les autres manuscrits de Foscarini suivent son livre de l'histoire vénitienne.

C'est dans le volume n° VII que nous avons trouvé les annales de Venise depuis 1457 jusqu'à 1500, par *le sénateur Dominique Malfieri*, mises en ordre et abrégées par *François Loago*. Ces annales, en dialecte vénitien, sont précédées d'un avertissement de M. *Thomas Gar*, d'une préface de M. *Augustin Sagredo*, l'un et l'autre membres de la Société des Archives, et d'un sommaire fort détaillé. On y voit le tableau le plus intéressant et le plus varié, dans lequel sont peintes, avec des couleurs aussi fortes que vraies, les puissances d'Italie et de l'étranger.

Le volume n° V renferme une quantité de documents précieux, parmi lesquels on remarque les souvenirs de *Guido* de *Philippe dell'Antella* laissés à ses enfants (1298-1405); — les mémoires de *Christophe Guidini* de Sienne, 1396 ; — les vies des personnages marquants, tels que *Philippe Scolari*, *Bartholomée Valori*, *Luca della Robbia*, le testament du cardinal *Jean Coscia*, qui avait été pape sous le nom de Jean XXIII en 1419, dont il est question dans l'histoire de Florence, par *Pitti*, qui se trouve dans le volume n° I des Archives. Viennent ensuite les documents relatifs à son emprisonnement.

Les vies de cinq Florentins illustres, *Lorent Ridolfi*, *Bernard Giugni*, *Agnolo Acciajuoli*, *Piero de Pazzi* et *Bartholomée Fortini*, écrites par *Vespasien Bisticii* ; celle d'*Alphonse Ier*, roi d'Aragon et de Naples, avec des commentaires et autres documents, font partie de ce cinquième volume.

Nous nous empressons de rendre hommage aux rédacteurs des *Archives historiques italiennes*, pour avoir fait preuve de bon goût et de galanterie en rendant ce volume plus intéressant encore par la publication des biographies de

plusieurs femmes illustres qui se sont distinguées par leurs vertus, leurs talents et leur sagesse. Voiçi leurs noms : *Marie Pandolfini ; Baptiste Malatesti ; Pagola Malatesti-Gonzague ; Cécile Gonzague ; Catherine Alberti-Corsini ; Françoise Acciajuoli ; Alexandra Bardi-Strozzi ; Jeanne Valori–Pandolfini ; Catherine Strozzi-Ardinghelli*, et *Saracina Acciajuoli*. Ces biographies terminent le volume n° V.

Le premier contient l'*Histoire de la république de Florence*, par Jacopo Pitti, depuis 1215 jusqu'à 1529, c'est-à-dire depuis la fondation du régime républicain jusqu'à sa chute définitive. Deux livres sont consacrés à cette longue période par l'auteur. Les trois livres qui suivent les deux premiers sont incomplets et n'ont pas rapport à l'époque que nous venons d'indiquer. L'histoire de Pitti est précédée d'un avertissement des rédacteurs des *Archives historiques italiennes* et d'une préface de M. Polidori, l'un des rédacteurs. Elle est suivie de plusieurs pièces importantes, savoir : d'un journal de la révolte d'Arezzo en 1502, par *le chanoine François d'Ant. Pezzati ;* de trois relations sur la chute, le pillage et le massacre de Prato, en 1512, par les Espagnols et les soldats du pape. Cet événement, qui précéda la restauration des Médicis, est raconté par *Jacopo Modesti*, par *Simon de Goro Bramida Collo* et par *Etienne Guizzalotti*. Le récit de ce dernier est en vers (terzine). Vient ensuite la narration exacte et détaillée de l'exécution sanglante dans les cachots de deux jeunes gens, *Pierre-Paul Boscolo* et *Augustin Capponi*, des premières familles de Florence, en 1513, par *Luca della Robbia*.

Les documents spéciaux que l'on donne dans ce volume sont : 1° la constitution de la république de Florence de l'an 1480 ; — 2° une lettre de Pierre de Médicis à Denis Pucci, demeurant à Naples, du 6 mai 1494, avant l'arrivée de Charles VIII en Italie, par laquelle il repousse les offres du roi de Naples ; — 3° le traité entre la république de Florence et le roi Charles VIII, le 25 novembre 1494 ; — 4° le traité secret d'alliance entre Léon X et Charles-Quint, signé à Rome le 17 janvier 1519 ; — 5° l'organisation de la milice florentine par ordonnance votée par le peuple et publiée par le grand conseil, 6 novembre 1528. Suivent encore les discours ou projets de réforme de la république de 1522 à 1532, adressés par *Alexandre de Pazzi* au cardinal *Jules de Médicis* en 1522 ; — par *François Vettori*, 1531-32 ; — deux lettres sur le même sujet à *Nicolo de la Magna*, archevêque de Capoue, par *Robert Acciajuoli*, 1531-32 ; — Projets de *François Guicciardini* (l'historien) et de *Louis Guicciardini* sur la même réforme, 30 janvier 1531-32 ; — un autre projet par *Benoît Buondelmonte* adressé à *Jean-François de Mantoue*, le 15 avril 1531.

L'histoire de Pitti, les récits qui suivent, tous les documents, discours et traités que nous venons de citer sont précédés de notes explicatives par les rédacteurs ; notes très-utiles, très-nécessaires, que nous aurions voulu trouver en bas des pages plutôt que d'être obligés d'aller les consulter au commencement de chaque ouvrage toutes les fois que nous avons trouvé des difficultés.

Tous les volumes sont parfaitement détachés les uns des autres ; ils ne se suivent pas : deux sont consacrés à Venise, un à Milan, un à Sienne, un autre à des objets variés, et le premier à Florence. Nous avons parlé du premier en dernier lieu à dessein, parce que nous publierons dans un rapport l'analyse d'abord de l'histoire de Pitti, que nous regardons comme la plus intéressante par la peinture qu'elle offre des mouvements intérieurs d'un peuple démocratique dont la vie, les mœurs, les lois électorales et organiques ne sont presque pas connues. Nous ferons suivre cette analyse de quelques réflexions qui ne manqueront pas d'amener une discussion savante et approfondie dans cette enceinte sur l'ensemble de notre travail, que nous avons l'honneur de soumettre au libre examen de l'assemblée.

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

DICTIONNAIRE LATIN-FRANÇAIS

RÉDIGÉ SUR UN NOUVEAU PLAN,

Où sont coordonnés, révisés et complétés les travaux de Robert Estienne, de Gessner, de Scheller, de Forcellini et de Freund, et contenant plus de quinze cents mots qu'on ne trouve dans aucun lexique publié jusqu'à ce jour ;

PAR MM. L. QUICHERAT ET DAVELUY (1).

Le Dictionnaire latin-français de MM. Quicherat et Daveluy est tout simplement un lexique à l'usage des classes, et c'est pourtant un des ouvrages les plus remarquables sans contredit qu'ait produits la lexicographie moderne ; c'est en même temps un de ceux qui doivent le plus vivement intéresser la classe de l'Institut Historique qui s'occupe des langues et des littératures, comme je le ferai voir tout à l'heure. J'ai donc pensé que je ferais quelque chose d'utile en essayant d'en donner une idée exacte, et pour cela j'ai cru devoir jeter un coup d'œil rétrospectif sur les ouvrages du même genre qui avaient été publiés précédemment (2).

On ne peut pas dire que l'invention des dictionnaires appartienne absolument aux modernes (3), puisqu'il nous reste des anciens des recueils de mots rangés par ordre alphabétique. Cuvier même n'hésite pas à attribuer cette méthode ingénieuse de classement à Aristote : « La quantité innombrable de ses

(1) Paris, août 1844, chez L. Hachette. 1 vol. de 1300 pages, grand in-8°, à trois colonnes. Prix 8 fr., relié en toile.

(2) M. l'abbé Promplault a, dans le prospectus du *Dictionnaire universel de la langue latine* qu'il se proposait de publier (1839), donné sur l'histoire des dictionnaires des renseignements forts curieux et que l'on fera bien de lire.

(3) Volt., *Dict. philosoph.*, mot *Dictionnaire*.

notes et de ses documents scientifiques, dit-il, lui permettait à peine de s'y reconnaître; il imagine de les classer dans un ordre correspondant à celui des lettres de l'alphabet, et invente ainsi la méthode des dictionnaires (1). »

Les anciens ont depuis profité de cette disposition dans plusieurs ouvrages devenus bien précieux pour nous, sinon sous le rapport de l'art, au moins quant aux connaissances qu'ils nous ont conservées. Ainsi, sans parler ici des Grecs, d'Ammonius, de Philémon, de Suidas, d'Hésychius; Térentius Varron avait fait un traité *de la Différence des mots* par ordre alphabétique; Verrius Flaccus, sous les empereurs Auguste et Tibère, avait composé vingt livres *de la Signification des mots latins*, dont il expliquait souvent les origines; Pompeius Festus, sous les empereurs chrétiens, a fait de ces vingt livres un abrégé dont il nous reste une partie (2); Térentius Scaurus et son fils, sous les Antonins, nous ont laissé un ouvrage *de la Différence des mots latins;* Donat, au IVe siècle, nous a aussi laissé plusieurs traités, et, entre autres, celui *de la Différence des mots.*

Mais ce sont là des lexiques spéciaux où n'entrent que certains mots particuliers, comme sont aujourd'hui nos dictionnaires de synonymes et d'homonymes. Quant aux vocabulaires de tous les mots d'une langue, comme nous les concevons aujourd'hui, il est évident que des ouvrages si gigantesques n'ont pu être faits avec quelque perfection que depuis l'invention de l'imprimerie. Il n'y a que la fréquente reproduction d'un livre, et surtout la faculté d'intercaler dans les nouvelles éditions ce que l'on reconnaît manquer dans les précédentes, qui puisse faire disparaître successivement les lacunes et embrasser la totalité des mots admis par un peuple ou par ses écrivains.

Ce n'est donc qu'au commencement du XVIe siècle que nous voyons naître les grands ouvrages de ce genre, continués depuis et perfectionnés par tant de savants.

Ambroise Calepin, de Calepio dans le Bergamasque, et moine de Saint-Augustin, est un des premiers qui se soient livrés à ce travail. Son *Dictionnaire des Langues* fut imprimé pour la première fois en 1503; il était fort défectueux. Depuis, plusieurs savants hommes, et particulièrement Passerat, La Cerda, Chifflet, et plus tard Facciolato, l'ont corrigé et beaucoup augmenté en lui conservant son nom. Mais le dictionnaire de Calepin, imprimé à Lyon en 1681, ne ressemble presque plus à ce qu'il était d'abord; à plus forte raison l'édition de 1718, qui fut encore fort augmentée.

En 1531, Marius Nizolius nous a donné un *Apparatus in Ciceronem*, où il a recueilli avec beaucoup de soin les mots employés par l'orateur romain. Cet utile ouvrage a été bien perfectionné par Secundus Curio, et beaucoup augmenté par Alexandre Scot; et depuis, dans les bonnes éditions de Cicéron, on

(1) *Hist. des sciences naturelles*, t. I, p. 132.
(2) Consultez l'édition de M. Egger. 1838.

a ajouté d'excellents index qui reproduisent en partie cet ouvrage, avec les perfectionnements qu'ont pu amener d'une part les progrès de la critique philologique, de l'autre ceux de l'imprimerie.

Robert Estienne, l'éternel honneur de la typographie française, dont on vient de placer la statue dans une des niches de la façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris, donna la même année, c'est-à-dire en 1531, la première édition de son *Thesaurus linguæ latinæ* (1), qu'il devait publier lui-même, revu et considérablement augmenté une ou deux fois avant sa mort, arrivée en 1559.

On peut voir dans sa préface, aussi modeste que bien écrite, à quelle occasion il fit son dictionnaire, à quels travaux énormes il fut obligé de se livrer pour en venir à bout. On lui demandait une nouvelle édition du *Calepin*. Il s'aperçut bientôt qu'il était impossible de donner suite à cette idée ; que le premier ouvrage était trop défectueux pour pouvoir même être corrigé avec fruit, et qu'il aurait plus tôt fait d'entreprendre lui-même le travail entier. Il se mit alors à éplucher Plaute et Térence, et nota leurs mots avec un soin si scrupuleux qu'il croit n'en avoir passé aucun : *In quibus etiam minutissima quæque adeo scrupulose annotavi ut nullum fere verbum prætermiserim* (2). Ces mots, mis dans l'ordre alphabétique, furent en quelque sorte le canevas de son ouvrage; il ne s'agissait plus que d'y intercaler à leur rang les mots employés par les autres auteurs, avec les traductions convenables. Il le fit en effet, et donna ainsi un dictionnaire qui a été bien augmenté et amélioré depuis par des éditeurs successifs et dans des éditions plus considérables, mais qui, tel qu'il était dans la première édition (3), méritait déjà et obtint l'approbation des savants. Il renvoie déjà exactement, pour tous les mots, aux auteurs où on les trouve; Plaute et Térence en particulier sont notés avec un soin qui permet d'aller rechercher immédiatement le vers où se trouve un mot cité.

Après la mort de Robert Estienne, en 1560, Gessner (Conrad) donna son *Lexicon grec et latin*, in-folio, qui depuis a aussi été corrigé et augmenté.

J'ai dit plus haut que Chifflet avait donné, en 1681, une bonne édition du Calepin. Jacques Facciolato, né à Torreglia près de Padoue, le 4 janvier 1682, après avoir dirigé longtemps tous ses travaux vers la connaissance approfondie des langues anciennes, entreprit une édition nouvelle de ce dictionnaire en sept langues ; il s'adjoignit dans ce travail Forcellini, le plus studieux de tous ses disciples, dont je reparlerai tout à l'heure; et cet ouvrage, commencé en 1715, fut achevé et publié quatre ans après, en deux forts volumes in-folio.

Ce fut alors qu'il conçut, avec son zélé collaborateur, l'idée d'un grand vocabulaire latin qui comprendrait tous les mots de la langue et toutes les diffé-

(1) M. l'abbé Prompsault le juge sévèrement dans la notice dont j'ai parlé tout à l'heure.

(2) Préf. de la première édition. 1531.

(3) 1 gros vol. petit in-folio de 939 feuilets (1878 pages), sans compter les 8 du titre et les préfaces, et les 15 premiers du texte qui ne sont pas numérotés ; 56 lignes par page et 78 lettres à la ligne.

rentes acceptions, prouvées par des exemples tirés des auteurs classiques sur le modèle du vocabulaire italien de la Crusca. Cette immense entreprise dura quarante ans; mais Facciolato n'y fut presque pour rien. Forcellini (Gilles), né dans un petit village du diocèse de Padoue, le 26 août 1688, qui, comme je viens de le dire, l'avait eu pour maître et pour ami, qui l'avait même aidé dans son édition nouvelle de Calepin, et qui avait, pendant ce grand travail, conçu avec lui l'idée d'un dictionnaire universel de toute la latinité classique; rappelé, en 1731, par l'évêque, son protecteur, au séminaire de Padoue, où il jouissait de quelque loisir; dispensé enfin, en 1742, des devoirs du confesseur, qui ralentissaient singulièrement son travail, put se livrer sans relâche au grand ouvrage que les amis des lettres attendaient de lui depuis si longtemps; il le termina en 1771, et le fit paraître en 4 vol. in-folio, sous ce titre : *Ægidii Forcellini totius latinitatis lexicon, plurimorum annorum opera et studio ab ipso accuratissime elucubratum, consilio et cura celeb. Jacobi Facciolati, typis semin. Patavini*, 1771.

Aussi modeste après cette publication qu'il l'était auparavant, il en renvoyait tout l'honneur à son maître, et prétendait que, quant à lui, sa science se bornait à celle des mots (1); la postérité est plus juste à son égard : elle reconnaît que, si Facciolato concourut à arrêter les idées de Forcellini sur l'immense travail qu'il allait entreprendre, si même il lui donna quelques conseils généraux, il s'en tint là, et que la composition du dictionnaire appartient réellement et tout entière à Forcellini, dont le nom seul doit être aujourd'hui prononcé par les savants.

Forcellini ayant ainsi réduit le dictionnaire d'une langue ancienne à n'être que le dépouillement exact et bien classé des auteurs qui ont écrit dans cette langue, et ce travail ayant été fait consciencieusement par ce savant humaniste, on comprend qu'il n'est plus aujourd'hui possible de le refaire; on ne peut que le perfectionner par parties; mais c'est ce dictionnaire qu'il faut prendre pour point de départ, à moins qu'on ne veuille consacrer, comme l'a fait l'auteur, quarante ans à recueillir des mots qui sont tout classés dans son livre. Aussi les savants ne pensent-ils guère aujourd'hui, quand ils veulent consacrer leurs soins à un grand dictionnaire en quatre ou cinq volumes in-folio, qu'à donner une nouvelle édition du Forcellini, en corrigeant les endroits erronés, en fortifiant les articles faibles, le fond restant toujours le même.

Mais d'autres dictionnaires ont été faits dans un but un peu plus restreint et sur un autre plan, qui sont extrêmement estimables : tel est celui de Scheller, publié en 1788, en 4 vol. grand in-8° à deux colonnes; tel est celui de Freund, qui devait avoir quatre volumes, dont trois seulement ont paru; on attend en vain le quatrième depuis plusieurs années.

Je viens de citer les ouvrages connus des latinistes sous le nom de *Grands*

(1) *Biogr. univers.*, mot *Forcellini.*

Dictionnaires. Le savant et le professeur y trouvent presque tout ce dont ils ont besoin : mais ils sont faits sur des dimensions si considérables que les écoliers ne pourraient les transporter avec eux et perdraient d'ailleurs beaucoup de temps à y chercher, au milieu d'indications multipliées, le mot précis qu'il leur faut. On a donc senti de bonne heure qu'il fallait pour les classes des dictionnaires spéciaux, où l'on mît en effet tout ce qui serait utile aux jeunes gens, et d'où l'on retrancherait tout ce qui ne peut servir qu'aux humanistes consommés, et avant tout l'indication exacte des ouvrages et des chapitres des divers auteurs auxquels, très-certainement, les écoliers ne recourront jamais pour vérifier les exemples qu'on leur donne et qu'ils tiennent tous pour bons.

D'un autre côté, tous les dictionnaires précédemment cités expliquent le latin par le latin (1), et ne peuvent par conséquent avoir, pour la traduction en français, qu'une médiocre utilité.

Ainsi se sont produits d'assez bonne heure plusieurs ouvrages d'abord bien incomplets sans doute, estimables toutefois comme premiers essais dans un genre de travail hérissé de difficultés ; les dictionnaires de Henri et Charles Estienne, de Morel, de Nicod, maître des requêtes, des Pères Monet, Pajot et Pomey, Jésuites, parurent d'abord.

Le Père Gaudin, de la même compagnie, nous a laissé un Dictionnaire latin-français-grec, que Danet juge un des meilleurs ouvrages que l'on eût en ce genre pour l'exactitude et la fidélité ; malheureusement il y manquait un très-grand nombre de mots, « et le français n'y était ni juste, ni pur, ce qui n'était pas surprenant dans un homme qui avait toujours habité la province (2). »

Vers 1689 parut un autre dictionnaire latin et français sous le nom du Père Tachard, Jésuite ; mais les trois premières lettres de l'alphabet étaient seules de lui ; les autres appartenaient à diverses personnes qu'on n'a pas connues.

En 1691, Danet publia son *Magnum Dictionarium latinum et gallicum* (3), composé et imprimé, comme l'indiquent son titre et sa préface, par ordre du roi Louis XIV, et devant entrer dans la série des livres imprimés *ad usum Delphini*. L'auteur nous avertit dans sa préface qu'il avait conçu plus de vingt ans auparavant l'idée de ce vocabulaire ; qu'il en avait même donné une sorte de première édition, dans un lexique composé alors pour les premières études du Dauphin ; il publia enfin son grand dictionnaire latin et français, en s'appuyant sur les grands travaux de ce genre produits par les anciens et les modernes, et particulièrement sur le *Thesaurus* de Robert Estienne ; et ce livre a joui longtemps d'une réputation méritée.

Un autre dictionnaire qui eut aussi et très-justement un grand succès, fut le

(1) Exceptez cependant celui de Robert Estienne.

(2) *Voy.* la préface du *Dict. de Danet.*

(3) Grand in-4°, de 1333 pages, à deux colonnes de 70 lignes, et 40 lettres par ligne. Paris, 1691, chez la veuve Thiboust.

Novitius (1); ce dictionnaire, portant pour second titre en latin et en français : *Dictionnarium latino-gallicum Schreveliana methodo digestum* (2), renfermait tous les mots latins usités dans les auteurs sacrés et profanes ; c'était une bonne innovation, et il est étonnant qu'on ait depuis renoncé aux mots employés par les écrivains sacrés pour se restreindre aux profanes seulement. Il admettait de plus les termes particuliers aux diverses sciences, et même il plaçait en grande partie les inflexions des mots (3), ce qui peut paraître assez inutile et devait augmenter beaucoup le volume sans véritable utilité pour les jeunes gens.

Ces ouvrages, quoique bien moins volumineux que le *Thesaurus* de Robert Estienne, étaient cependant encore peu portatifs; un autre dictionnaire connu dans les classes sous le nom de *Boudot* (4), imprimé dans le format bien plus commode du petit in-8°, donné d'ailleurs aux jeunes gens au prix modique de 5 ou 6 livres, obtint bientôt la préférence sur le *Danet* et le *Novitius*, et demeura entre les mains des écoliers jusqu'aux premières années de ce siècle.

Selon Noël, le véritable auteur était Pierre Nicolas Blondeau, avocat au Parlement, censeur de livres et inspecteur de l'imprimerie que le duc du Maine avait établie à Trévoux, sous l'autorité de M. de Malézieux, chancelier de la principauté de Dombes : le nom de Boudot lui venait de ce que ce libraire avait acquis le manuscrit de Blondeau. M. Boinvilliers, qui, depuis le succès des dictionnaires de Noël, a essayé de donner une édition revue et augmentée du Boudot, a réclamé contre cette assertion du nouveau lexicographe, et soutenu que l'ouvrage appartenait bien réellement à celui dont il portait le nom; que ce libraire, homme fort instruit, avait bien lui-même fait tous les travaux nécessaires, recueilli, classé et distribué tous les matériaux du *Dictionarium universale* (5).

Quoi qu'il en soit de ce petit problème historique, bien peu important sans doute, François Noël, attaché à l'Université impériale, dès sa création, en qualité d'inspecteur général, songea à profiter de sa position afin de remplacer, pour l'usage des classes, les dictionnaires dont on se servait depuis longtemps, savoir : le *Dictionnaire français-latin* de Lallemant; le *Gradus ad Parnassum*, ou *Dictionarium poeticum*, de Vanière, et le *Dictionarium latino-gallicum* de Boudot.

(1) On prend souvent ce mot pour le nom latinisé de l'auteur : c'est par erreur ; l'ouvrage est anonyme, et M. l'abbé Prompsault l'attribue à Magner de Wonmont; quant au titre du livre, l'éditeur nous prévient dans sa préface qu'ayant à prendre, pour désigner cet ouvrage, un titre en un seul mot, il n'en avait pas trouvé de plus modeste que celui de *Novitius*.

( ) 1 vol. grand in-4°, de 1400 pages, à deux col. de 70 lignes, et 48 lettres à la ligne. Paris, 1721, chez Hugnier.

(3) *Vestiam*, par exemple, *de vestire; vestibus, de vestis*, etc.

(4) *Dictionarium universale latino-gallicum, ex omnibus latinitatis auctoribus summa diligentia collectum*, nouvelle édition. Rouen et Paris, chez Barbou, 1786.

(5) *Voy.* la préface du *Boudot*, édition de 1823, chez Delalain.

Comme Danet, il s'appuyait sur tous les grands ouvrages publiés avant lui, et spécialement sur le plus moderne et le meilleur sans comparaison, le *Magnum totius latinitatis lexicon* de Forcellini, qu'il annonçait avoir principalement suivi ; d'ailleurs, il relevait soigneusement, dans sa préface, les défauts de Boudot, et se promettait de les éviter avec soin ; nous verrons tout à l'heure jusqu'à quel point il y a réussi.

On sait quel succès eurent les livres de Noël, seuls admis pendant de longues années dans l'enseignement de nos colléges ; ils y ont dominé sans contestation jusque vers 1829 ou 1830, que M. de Wailly, alors professeur au collége Henri IV, aspira à remplacer Noël comme celui-ci avait remplacé Boudot ; il publia donc, de 1829 à 1832, un dictionnaire latin-français, et un dictionnaire français-latin, et plus tard, en 1837, un *Gradus ad Parnassum.*

Je n'ai pas à dire ici quel fut le succès de cette nouvelle entreprise, ni si l'espoir qu'on en avait d'abord conçu s'est réalisé ; mais à voir avec quelle rapidité ces ouvrages se succédaient, il était difficile de croire, malgré l'affirmation des auteurs, que tout y fût bien neuf, ni qu'aucun d'eux eût fait des recherches bien sérieuses dans les textes latins ; à peine avaient-ils eu le temps d'écrire, je ne dis pas de composer, ce qu'ils livraient à l'impression.

Dès 1810, Noël disait, dans la préface de son *Gradus :* « Me voilà donc, grâce au ciel, quitte de la tâche honorable que je m'étais imposée : des quatre dictionnaires classiques, j'en ai refait trois pour ma part (1). » Et quelques lignes plus bas : « Près de vingt mille exemplaires des dictionnaires latin-français et français-latin ont été débités en moins de quatre ans... » Il lui fallait donc, en terme moyen, deux ans pour composer, écrire, faire imprimer et corriger un dictionnaire d'un millier de pages grand in-8° à trois colonnes. Assurément, on ne peut aller plus vite.

M. de Wailly n'a pas été beaucoup moins expéditif ; son premier lexique est de 1829, le second paraît trois ans après.

Que résulte-t-il de cette précipitation ? c'est que les ouvrages ainsi faits ne sont guères que des reproductions de l'ouvrage précédent. Noël se plaint, dans une de ses préfaces (2), d'un ou deux critiques, qui ont prétendu ne voir que des éditions nouvelles dans des ouvrages refondus en entier, entrepris sur un nouveau plan, et refaits *ex professo.* Il croit cette accusation une criante injustice, et nous savons en général qu'un auteur déclare toujours fort injustes les jugements qui ne lui sont pas favorables.

Cependant, il y avait moyen de s'assurer jusqu'à quel point les assertions de part et d'autre étaient fondées : c'était de prendre et de comparer quelques articles des dictionnaires en question ; on aurait jugé tout de suite du degré d'originalité de chacun. Voici ce travail fait sur quelques lignes prises au

(1) *Gradus ad Parnass.*, édition de 1810, p. IX.
(2) *Gradus ad Parnassum*, édit. de 1810, p. IX.

hasard dans les trois dictionnaires de Boudot, de Noël, et de M. de Wailly : la seule inspection montrera ce que les éditions successives y ont apporté de nouveau.

Boudot, édition de 1786.	Noël, édition de 1833.	Wailly, édition de 1842.
Draba et *Drabe*, la *Drave*, rivière d'Allemagne. — Nasturce oriental.	*Drabe*, *es*, f., nasturce oriental, plante.	*Drabe*, *es*, f., nasturce oriental, plante.
Dracæna, *æ*, f., dragonne, femelle du dragon. Voy. *Draco.*	*Dracæna*, *æ*, f., dragonne, femelle du dragon. Voy. *Draco.*	*Dracæna*, *æ*, f., dragonne, femelle du dragon.
Dracenum, *i*, n., Draguignan, ville de Provence.	*Dracenum*, *i*, n., Draguignan, ville de France (Var).	
Drachma, *æ*, f. Plin., *Dragme*, f., poids de 72 grains qui comprenait 6 oboles et valait la huitième partie de l'once romaine; (en médecine elle n'est que de 60 grains). ‖ Cic., pièce de monnaie d'Athènes égale au denier romain, et valant 3 sous 6 deniers de notre monnaie.	*Drachma*, *atis*, n. (δραχμή), Plin., dragme, poids de 72 grains, qui comprenait 6 oboles et valait la huitième partie de l'once romaine; (en médecine, elle n'est que de 60 grains). ‖ Pièce de monnaie d'Athènes, égale au denier romain et valant 3 sous 6 deniers de notre monnaie (17 cent.).	*Drachma*, *atis*, n. (δραχμή), Plin., drachme, f., poids de 72 grains, qui comprenait 6 oboles et qui valait la huitième partie de l'once romaine; (en médecine elle n'est que de 60 grains). ‖ Cic., pièce de monnaie chez les Athéniens.

Ces mots ont été pris sans choix, et l'on voit déjà quelle parfaite ressemblance partout; les différences sont évidemment de celles qu'on introduit d'après un principe arrêté d'avance, et non par suite d'un travail spécial. M. de Wailly rejette tous les noms propres, d'hommes, de villes, de lieux géographiques, que Noël et Boudot admettent. Il supprime aussi quelques détails dans le corps des articles; pareillement, Noël rapporte les noms des villes aux départements et non aux provinces; il exprime les sommes d'argent en francs et centimes. Au fond de tout cela, il n'y a pas de différence essentielle, et il demeure évident que chacun, s'il n'a pas fait, a du moins pu faire son dictionnaire sur celui de son prédécesseur.

Cela devient plus manifeste encore si l'on remarque qu'ils ne vérifient pas même l'exacte latinité des mots qu'ils trouvent, et se copient si bien l'un l'autre qu'ils reproduisent successivement les fautes, les contre-sens, les barbarismes réunis dans les éditions antérieures.

On a vu, dans l'exemple que je viens de citer, ce neutre malencontreux, *drachma*, *atis*, d'autant plus incroyable qu'on a en face le féminin grec : δραχμή; ce neutre, ayant échappé à Noël, a été scrupuleusement reproduit par M. de Wailly (1).

(1) Ce neutre se trouve dans Noël, édit. de 1833; il n'est pas dans celle de 1825. Le dictionnaire de M. de Wailly ayant paru entre les deux époques, ce sont peut-être les éditeurs de Noël qui ont emprunté à leur concurrent cette heureuse correction. Si cela est, le plagiat serait encore plus plaisant.

Cet exemple d'une reproduction servile et aveugle n'est malheureusement pas le seul qu'on retrouve dans ces dictionnaires.

Boudot, par exemple, avait inscrit, comme appartenant à Stace, le substantif *rites, is*, qui ne se trouve ni dans Stace ni dans aucun auteur latin. On n'y voit jamais que la forme ablative *rite*, qu'on ne peut regarder que comme un nom très-défectif, ou (selon l'explication de Priscien) comme un ancien ablatif de *ritus, ûs*. Noël d'abord, ensuite M. de Wailly, ont reproduit le barbarisme de Boudot, et mis à son rang ce merveilleux *rites*, ignoré de tous les Latins.

Genium, neutre, est donné, dans Noël, comme appartenant à Térence : or le comique ne nous offre ce mot qu'une seule fois, dans ce vers :

Suum defraudans genium comparsit miser (1),

où on avouera qu'il n'est pas plus neutre que masculin. La vérité est que *genium, ii*, n'est pas latin; sa conformité avec *ingenium* le fait assez facilement supposer par les écoliers ; mais enfin les Latins ne disaient que *genius, ii*; l'autre est un barbarisme que Noël avait pris ailleurs, que M. de Wailly a copié sur Noël sans difficulté.

Il faut faire une remarque absolument semblable sur les mots *vidulum* et *vidulus*, donnés par Noël et M. de Wailly, comme tirés de Plaute, et signifiant une valise de cuir, une bourse de cuir pour le voyage. Le second de ces mots seul est latin. Il est employé par Plaute plus de quarante fois et dans le sens qu'on lui donne ici; mais il n'est jamais neutre, et ainsi *vidulum, i*, est un barbarisme que Noël a eu tort d'admettre, que M. de Wailly a mal fait de copier.

Il y a d'ailleurs dans les deux lexiques en question, sur le même mot, outre la faute de langue que je viens de signaler, une faute de prosodie que le second auteur eût découverte s'il n'avait trouvé plus court de copier son prédécesseur que de vérifier les citations. *Vidulus* est donné dans l'un et dans l'autre comme un tribraque, et c'est un dactyle, comme le prouve ce vers de Plaute :

Eum tu continuo vidulum reposcito (2).

Enfin Noël et M. de Wailly ne sont ni l'un ni l'autre bien sûrs du sens qu'ils donnent; et, quand le premier a fait un contre-sens de lui-même ou parce qu'il l'a copié sur un autre, il y a gros à parier que la même faute se rencontrera dans le second. Le mot *antegenitalis* nous en offre un exemple curieux. Ce mot, d'ailleurs bien peu usité, signifie évidemment, par sa composition, ce qui a précédé la naissance, ce que voudrait dire le mot *antégénital*, s'il était français. Or il y a dans Pline *antegenitale experimentum*. Noël a traduit ces deux mots par *l'expérience de nos pères*, et M. de Wailly n'a pas manqué de le suivre. Il ne reste plus qu'à consulter Pline pour savoir si c'est bien son sens. Voici ce que nous trou-

(1) *Phormio*, I, 1, v. 10.
(2) *Rudens*, V, 2, v. 65, et IV, 4, v. 86. Cf. QUICHERAT, *Thesaurus poeticus*; mot *Vidulus*.

vons : c'est à la fin d'un chapitre où Pline parle de ce que nous devenons après la mort (1) ; il y soutient le matérialisme le plus absolu (2), et, regardant comme une chimère toutes ces promesses d'une vie à venir, il conclut ainsi : *Etenim, si dulce vivere, cui potest esse vixisse? at quanto facilius certiusque sibi quequem credere, ac specimen securitatis antegenitali sumere experimento* (3) ! « S'il est doux de vivre, quel agrément ressentira-t on jamais d'avoir vécu? mais combien il est plus facile et plus certain pour chacun de s'en rapporter à soi-même, et de tirer la preuve de sa sécurité future de l'expérience de ce qu'il était avant sa naissance. »

Il est difficile assurément de faire un contre-sens plus grossier que celui que je viens de signaler dans ces deux dictionnaires. Comment donc a-t-il été copié si ingénument? La réponse est bien simple : c'est que, dans un travail aussi immense que la production du vocabulaire d'une langue, on a plus tôt fait de transcrire ce que les autres ont dit, sans même le contrôler, que d'étudier soigneusement soi-même chaque mot, non-seulement dans les lexiques ou les index, mais encore et surtout dans les auteurs qui les ont employés.

Si j'ai relevé ces fautes avec quelque insistance, c'est que, ni celles-là, ni tant d'autres pareilles ne se trouvent dans le dictionnaire de MM. Quicherat et Daveluy, dont il me reste à parler. Je voudrais le faire en très-peu de mots, et donner pourtant une idée complète de ce qui distingue le nouveau dictionnaire latin-français ; j'espère y parvenir par les observations suivantes.

1° Le dictionnaire est fait par deux de nos plus habiles latinistes : l'un est professeur de rhétorique dans un des colléges de Paris ; l'autre, M. Quicherat, est connu, dans tout le monde lettré, par son excellent *Thesaurus linguæ latinæ*, ouvrage qui n'avait pas d'analogue, qui lui a coûté huit ans de travaux non interrompus, et qui est devenu depuis ce temps un livre vraiment classique, non pas seulement en France, mais encore en Allemagne, en Italie, partout où l'on s'occupe des humanités.

2° Les deux auteurs ont mis dix ans à parfaire leur ouvrage, et, comme ils ne travaillaient pas ensemble, mais se renvoyaient alternativement leurs épreuves et se corrigeaient l'un l'autre, cela suppose, sinon pour la composition première, au moins pour la révision des articles, vingt ans de travaux continus, c'est-à-dire près du double de ce qu'ont coûté ensemble les six dictionnaires de Noël et de M. de Wailly.

3° Prenant pour point de départ le *Thesaurus* d'Henri Estienne, et surtout le *Lexicon* de Forcellini, mais profitant aussi des travaux postérieurs de Scheller et de Freund, ils ont voulu tout vérifier dans les auteurs latins eux-mêmes ; ils ont ainsi reconnu et corrigé quelques erreurs dans le Forcellini ; ils en ont sur-

(1) PLINE, *Hist. nat.*, VII, 56, § 3.

(2) *Omnibus a suprema die eadem, quæ ante primum.* Ibid., § 1.

(3) Lieu cité.

tout trouvé en quantité considérable et de toute nature (barbarismes, solécismes, faux sens) dans les dictionnaires destinés aux classes; ils ont corrigé toutes ces fautes sévèrement, et avec tant de soin que leur dictionnaire peut être aujourd'hui regardé comme le recueil exact de tous les mots employés par les Latins et conservés par leurs auteurs.

4° Ils s'étaient astreints à n'admettre que les mots vraiment latins, c'est-à-dire usités pendant que la langue latine fut vivante et conserva quelque pureté; ils se sont donc scrupuleusement renfermés entre la naissance de cette langue et le VI[e] siècle de notre ère; ils commencent aux chants des prêtres saliens et s'arrêtent à Fortunat et Isidore de Séville. Tous les mots employés par les trois cents auteurs plus ou moins connus compris dans cet espace, et qui nous sont parvenus, sont scrupuleusement, et après révision sur chacun, catalogués dans ce dictionnaire. Les mots de la basse latinité et les termes forgés par les latinistes de la renaissance sont exclus comme on devait s'y attendre, et cette suppression a fait disparaître un nombre incroyable de mots admis mal à propos par les auteurs précédents.

5° Cette révision des textes a amené un autre avantage: la découverte de plus de quinze cents mots qui avaient échappé jusqu'alors aux lexicographes, et qui, consignés dans le nouveau dictionnaire et rapportés aux ouvrages où on les trouve, ne peuvent se perdre désormais.

6° Je ne m'arrête pas sur la disposition matérielle des articles; on reconnaîtra facilement par l'usage combien elle est avantageuse; tous les sens généraux du mot sont, comme dans le dictionnaire grec de M. Alexandre, réunis au commencement de l'article sous des numéros d'ordre, et ces numéros sont répétés dans le courant de l'article avec tous les exemples à l'appui. Ajoutons que la traduction du latin, toujours élégante et correcte, est surtout parfaitement fidèle. Cela vient de ce que nos deux savants ont traduit tous les exemples qu'ils donnent sur l'auteur lui-même, avec le sens précis qu'il y a, et non pas simplement comme une locution générale, plus ou moins usitée dans la langue latine.

7° Ces exemples, empruntés à beaucoup d'auteurs toujours cités exactement, sont d'ailleurs si nombreux qu'on trouve, en comptant les lettres de chaque page et le nombre des pages que le volume renferme, près d'une fois et demie autant de matières que dans le dictionnaire de Noël. Aussi quand celui-ci, au mot *plenus*, dans un de ses articles les plus riches, donne trente exemples des divers emplois de ce terme, MM. Quicherat et Daveluy nous en offrent soixante-sept, divisés en six sections relatives aux six sens principaux de *plenus*.

Le verbe *mitto*, l'un des verbes importants de la langue latine, se trouve expliqué dans Noël par dix-sept exemples; nos auteurs commencent par réunir ses significations sous les six sections suivantes: 1° faire aller, pousser, diriger, introduire, mettre; 2° envoyer, mander par lettres, écrire à; 3° laisser aller, quitter, abandonner, lâcher, congédier, renvoyer, absoudre, affranchir; au

figuré, omettre, renoncer à, bannir; 4° lancer, jeter, précipiter, engager; 5° produire, pousser, en parlant des végétaux, émettre (la voix, un son, etc.), donner (un signe); 6° tirer du sang; et ils établissent la légitimité de ces traductions sur soixante-dix-sept phrases ou expressions empruntées à Horace, Varron, Cicéron, Plaute, Tite-Live, Asconius, les deux Pline, Sénèque, Caton, Virgile, Ovide, Pétrone, Pallade, Lampride, César, Népos, Térence, Lucain, Suétone, Columelle, Celse, Ennius et Lucrèce.

Tous les articles un peu importants sont faits sur des dimensions analogues; et l'on voit par là sur quelle richesse philologique on peut compter, et en même temps quelles facilités le nouveau dictionnaire donnera à tous ceux qui traduisent le latin en français.

8° Nos auteurs n'ont pas donné moins de soin à la traduction des proverbes ou phrases allégoriques, pour lesquels ils cherchent toujours, autant que possible, une expression française exactement correspondante.

9° Enfin l'exactitude avec laquelle ils ont noté, pour les adjectifs, les adverbes, leurs comparatifs et leurs superlatifs, lorsqu'ils existent; pour les verbes, leurs prétérits et leurs participes, surtout quand il y a quelque changement de sens; pour les substantifs toutes les irrégularités; et de plus les archaïsmes et les néologismes, montre que leur travail n'est pas plus indispensable aux écoliers qu'à tous ceux qui veulent étudier à fond la langue latine.

La conséquence de cet examen est que nous pouvons nous applaudir d'avoir aujourd'hui, pour nos classes, trois dictionnaires : celui de M. Alexandre, pour le grec (1); le *Thesaurus poeticus* de M. Quicherat, pour les vers latins, et le *Dictionnaire latin-français* de MM. Quicherat et Daveluy, tels qu'il n'en existe pas à l'étranger; ils font honneur à la philologie française; et quand nos deux auteurs disent modestement, à la fin de leur préface, qu'on ne pourra désormais composer un grand lexique sans consulter le leur, ce n'est pas assez : leur livre sera dans son genre ce que celui de Forcellini est dans le sien, c'est-à-dire que désormais la matière, le plan et la forme d'un dictionnaire classique sont à peu près fixés; on pourra sans doute modifier quelques articles, changer quelques exemples, ajouter même quelques mots, si la philologie moderne en découvre encore; le fonds restera certainement le même, et ne pourra être changé qu'au détriment des bonnes études.

Ce glorieux résultat d'un travail si long et si opiniâtre mérite assurément d'être cité ici, et par esprit de justice pour MM. Quicherat et Daveluy, et par esprit de patriotisme, comme une réponse péremptoire à cette opinion si généralement répandue, si légèrement acceptée, que les Français ne réussissent pas dans les ouvrages d'érudition, ou qu'ils doivent les laisser tous aux Allemands.

B. JULLIEN,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

(1) Il convient de citer aussi le dictionnaire de Planche, qui, dans l'édition qu'en ont donnée MM. Pillon et Vandel-Heil, est devenu un ouvrage fort recommandable.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le mercredi 2 octobre, sous la présidence de M. H. Prat, président. Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le secrétaire communique à la classe une lettre de M. Le Glay, bibliothécaire à Lille, par laquelle il annonce que le document relatif à la captivité des fils de François Ier en Espagne, que M. A. Jubinal a communiqué à l'Institut Historique, va être publié incessamment par ses soins, par ordre de M. le ministre de l'instruction publique. M. Prat fait une dissertation très-intéressante sur l'emploi des troupes aux travaux d'utilité publique. M. Prat passe d'abord en revue l'emploi des troupes aux travaux des fortifications et des routes stratégiques dans l'antiquité romaine, et ensuite chez plusieurs peuples, comme en Autriche et en Suède, pour arriver jusqu'à nos jours. Il reconnaît la nécessité de conserver aux armées permanentes leur discipline ; aussi voudrait-il que les soldats fussent employés aux seuls travaux stratégiques. C'est un travail que le soldat fait avec plaisir, parce qu'il s'agit de sa défense, de son intérêt, de son métier. M. Prat arrive aux fortifications de Paris, qui ont coûté *dix-huit millions* par an pour le personnel seulement, tandis que par des ouvriers civils elles n'auraient coûté que *six millions cinq cent mille francs*. Il conclut que l'occupation des troupes aux travaux particuliers est nuisible et injurieuse à l'armée, et très-dispendieuse pour l'Etat, indépendamment de ce qu'elle a de dangereux pour la morale du soldat et pour ses devoirs militaires. Les travaux immenses de stratégie, dit-il, qui ont été exécutés dans l'Algérie par les troupes françaises, n'ont pas coûté un centime à l'État, parce qu'ils rentraient dans les conditions qu'exige une guerre continuelle. M. Masson, tout en approuvant les idées émises par M. Prat, fait observer cependant qu'il y a quelques exceptions à faire en faveur de certains peuples, tels les Russes et les Suédois, établis dans des possessions qui leur appartiennent en propre. Ils sont en même temps soldats et citoyens, et peuvent être employés aux travaux particuliers.

M. Deville combat les idées de M. Prat sur l'exécution des fortifications de Paris ; il voudrait que l'armée fût employée, trois mois de l'année, aux travaux d'utilité publique. L'esprit de discipline, ajoute M. Prat, serait détruit même après une longue instruction militaire, si l'on faisait vivre le soldat éloigné de ses supérieurs. La suite de cette discussion est renvoyée à une autre séance.

*** La deuxième classe (*Histoire des Langues et des Littératures*) s'est assemblée le 9 octobre sous la présidence de M. Villenave, président. Le procès-verbal est lu et adopté. La *Revue européenne*, de Milan, la *Revue du Midi*, publiée à Montpellier, et un *Discours en vers sur les cendres de Napoléon* sont offerts à

la classe. M. le président entretient la classe sur des manuscrits précieux qu'il possède, et notamment des lettres autographes de Rousseau, qu'il a eues d'une personne qui était chère à cet homme illustre, et que M. Villenave a connue. M. Renzi est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'Histoire de la Poésie en France à l'époque impériale, par notre collègue M. B. Jullien. Après cette lecture, M. le président adresse quelques observations au rapporteur. On demande ensuite le renvoi du rapport au comité du journal par le scrutin secret. Le renvoi est prononcé à l'unanimité.

*** Le mercredi 16 octobre, la troisième classe (*Histoire des Sciences physiques, mathématiques et philosophiques*) s'est assemblée sous la présidence de M. B. Jullien. Après quelques rectifications, le procès-verbal est adopté. Les livres offerts à la classe sont : *Philosophie de l'Histoire des Conciles tenus en France*, par notre collègue M. l'abbé Cacheux (M. l'abbé Auger est nommé rapporteur) ; *Journal de Médecine*, livraison d'octobre ; *Annales de Statistique de Milan*, par M. Lampato ; *Consultation sur les publications* de M. Busch ; *de la Domesticité avant et après* 1789, par notre collègue M. Perennès ; *Revue du Droit français et étranger*, par Foelix. M. le président informe la classe que plusieurs publications importantes au point de vue historique viennent d'être faites à Paris, dont deux par M. Egger ; nous en donnons le détail dans la chronique (*V.* p. 409). M. Fresse-Montval est appelé à la tribune pour lire un rapport sur l'*Histoire miraculeuse de la Chapelle de sainte Anne de la Bosserie*, par M. l'abbé Badiche ; le rapport est renvoyé au comité du journal. M. le docteur Josat a la parole pour lire un Mémoire sur l'*Histoire botanique et industrielle du thé*, dans lequel il expose ses propriétés les mieux établies. Après cette lecture, on adresse plusieurs questions à l'auteur, et notamment sur l'exclusion qu'il donne à la culture de cette plante en France, contre une opinion toute contraire émise par notre honorable collègue, M. le docteur Maigne, dans cette enceinte, et reproduite dans notre journal. Sur les observations de M. le président, et sur la demande même de M. le docteur Josat, la discussion de son Mémoire est renvoyée à la première séance de la classe, pour entendre les parties intéressées, sur la divergence de leurs opinions.

*** Le quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le 23 octobre sous la présidence de M. E. Breton. Les livres dont on fait hommage à la classe sont : *Voyage dans la Frise*, par notre collègue M. Gauthier-Stirum ; *la sotterranea confessione della romana Basilica di San-Marco di Roma*, par notre collègue monseigneur Bartolini (M. Renzi est nommé rapporteur) ; *l'Africaine*, chant guerrier, par M. Dupont, musique de Mlle C. Renzi. M. E. Breton lit un morceau de l'*Histoire manuscrite de la peinture à fresque en Italie* (école florentine). La classe remercie M. E. Breton de cette intéressante communication, et elle le prie de vouloir bien continuer sa lecture à la prochaine séance.

⁂ Le 25 octobre, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu sous la présidence de M. le docteur Buchez, vice-président. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; après deux rectifications faites sur les observations de MM. les abbés Badiche et Auger, le procès-verbal est adopté. On donne lecture de la liste des ouvrages offerts à l'Institut Historique pendant le mois ; des remerciements sont décernés aux donateurs.

M. Renzi est appelé à la tribune pour lire son rapport sur l'ouvrage intitulé : *Archivio storico italiano*, Archives historiques italiennes, publiées à Florence par une société de savants, par les soins de M. Vieusseux ; sept volumes in-8o de cet intéressant ouvrage ont déjà paru. Les six volumes parvenus à l'Institut Historique contiennent l'Histoire de Milan, de Venise, de Sienne et de Florence. M. Renzi déclare à l'assemblée que ce qu'il va lire n'est que le résumé du contenu de ces six volumes, destiné à servir d'introduction à l'analyse qu'il a faite de l'*Histoire de Florence*. Après cette lecture, M. le docteur Cerise a insisté pour que non-seulement cette introduction, mais le travail entier de M. Renzi sur cet ouvrage, qui se continue en Italie, parût le plus tôt possible dans le journal. M. le docteur Buchez, président, a fait observer que, dans le cas où ce travail serait trop volumineux pour être inséré, M. Renzi examinât quelles seraient les parties qui pourraient en être détachées sans inconvénient. M. Renzi a promis de faire cet examen et de commencer la lecture de son analyse dans la prochaine séance générale. Sur la demande de plusieurs membres, cette première partie ou introduction a été renvoyée au comité du journal par un vote au scrutin secret. (V. p. 384.)

M. de Brière a succédé à la tribune à M. Renzi pour la lecture de son rapport sur un manuscrit concernant l'astrologie appliquée à la médecine et aux autres sciences. Après cette lecture, une discussion s'est engagée entre plusieurs membres. M. le docteur Cerise expose d'abord qu'il aurait désiré que le rapporteur eût extrait du manuscrit un plus grand nombre d'exemples particuliers de l'influence attribuée aux astres sur les maladies et la médecine en général. M. l'abbé Auger a fait remarquer ensuite, au sujet d'un passage du rapport concernant les décisions des conciles, notamment du concile de Trente, qui condamnait les superstitions relatives à la magie, que, si l'Eglise permettait l'emploi de l'astrologie judiciaire, c'est parce que ce terme n'exprimait alors aucune distinction entre l'astronomie et l'astrologie. M. le docteur Cerise ajoute qu'il y avait dans l'astrologie deux ordres de pratiques : l'un qui concernait l'application des faits ou des idées scientifiques alors en vigueur ; l'autre où l'on pouvait faire usage d'invocations et d'opérations magiques, mais qui étaient condamnées par l'Eglise. Les décisions des conciles, dit-il, ne portaient que sur l'emploi de l'astrologie considérée comme connaissance des astres et de leur influence, dans laquelle il y avait en effet beaucoup d'erreurs, sans qu'il y eût cependant aucun danger pour la religion. Après quelques observations de

M. le président, M. de Brière déclare qu'il donnera d'autres explications sur les idées diverses qui entraient dans les nombreuses applications de l'astrologie judiciaire aux cas particuliers. On demande le renvoi de son rapport au comité du journal. Le renvoi est prononcé au scrutin secret ; il est dix heures et demie : la séance est levée. R.

CHRONIQUE.

M. Ernest Breton a lu dans la dernière séance de la quatrième classe de l'Institut Historique un fragment du journal de son dernier voyage en Italie, pendant l'hiver de 1843-1844. Nous nous empressons d'en communiquer à nos lecteurs une courte analyse. M. Ernest Breton fait connaître une partie de la Toscane, peu visitée des voyageurs, se trouvant en dehors de la route, et privée de moyens de communications, Volterre et ses environs. Dans la ville même, il signale les différents restes de l'enceinte étrusque, et surtout la *Porta all' Arco*, l'un des plus beaux restes de l'architecture cyclopéenne. Il passe ensuite en revue les principaux objets d'art qui composent le musée de Volterre. Ce musée tout national a été presque entièrement publié par Inghirami. Les sept premières salles ne renferment pas moins de quatre cents urnes étrusques d'albâtre, de pierre et de marbre blanc; cinq seulement sont en terre cuite. Ces urnes sont toutes de même forme; elles se composent d'un coffre d'environ 0m,60 de longueur, décoré d'un bas-relief et sur lequel est couchée la figure du défunt tenant ordinairement en main une patère; il y a cependant de ces figures qui tiennent un livre ouvert ou fermé, une espèce de dyptique; quelques-unes aussi tiennent des cornes d'abondance. Les bas-reliefs des cornes, quoique d'un mérite fort inégal, sont cependant toujours supérieurs aux sculptures du couvercle. Les sujets sont très-variés; ils sont, pour la plupart, tirés de la mythologie, des poésies d'Homère, ou des cérémonies religieuses. Volterre renferme un assez grand nombre de fresques intéressantes, de plusieurs peintres du pays, en tête desquels figure Daniel de Volterre. L'abbaye de Saint-Sauveur renferme dans ce genre des ouvrages très-dignes de remarque d'un peintre complétement inconnu dans l'histoire de l'art : Donato Mascagni, qui florissait à la fin du XVIe siècle.

La forteresse de Volterre sert depuis 1818 de maison de réclusion. Les prisonniers sont employés principalement à tisser de la toile et à filer de la laine ; ils sont au nombre d'environ deux cent cinquante partagés en deux sections, selon leur condamnation à la prison ou aux travaux forcés, qui sont en Toscane une peine au-dessous de celle des galères. La partie la plus curieuse de cette forteresse est la fameuse prison d'État appelée le *Mastio*. C'est un donjon entièrement isolé au milieu d'une cour. Les cachots les plus affreux sont deux cellules creusées dans l'épaisseur de la muraille, et appelées *les jumelles;* elles ne reçoivent le jour que par un conduit de plusieurs mètres de longueur, et de 0m,05 de largeur. Dans le centre de la tour sont plusieurs cachots ronds assez

grands, dans l'un desquels un malheureux est resté enchaîné quarante-deux ans. Ses pas ont creusé des sillons dans le pavé à l'extrémité de sa chaîne, et son coude a formé un trou dans le mur, au lieu où il avait l'habitude de s'appuyer pour respirer le peu d'air qui arrivait par une ouverture carrée, fermée de plusieurs grilles, longue de plus de 4m et large seulement de 0m,20. Les environs de Volterre présentent plusieurs curiosités naturelles d'un grand intérêt, les salines, les mines de Monte-Lasini, et les *lagoni*. Les salines sont situées au pied de la montagne qui porte la ville. On y obtient le plus beau sel du monde en faisant simplement évaporer les eaux très-abondantes qui jaillissent de plusieurs sources voisines, et qui arrivent saturées de sel, ayant traversé, dans les entrailles de la terre, des mines abondantes de sel gemme.

La mine de cuivre de Monte-Latini appartient à un Français, M. Parte; la direction en est confiée à M. A. Schneider jeune, ingénieur allemand. Cette mine, que M. Breton a visitée dans le plus grand détail, est une des plus riches de l'Europe; le minerai rend jusqu'à 70 p. 100.

Les *lagoni* ou *fumache* de *Monte-Cerboli* sont au nombre des plus grandes merveilles de l'Italie. Le Monte-Cerboli est un véritable volcan qui, à la vérité, ne jette pas de flammes, mais qui offre de toutes parts une quantité de petites bouches, lançant une vapeur brûlante avec une impétuosité dont il est impossible de se faire une idée. Un Français, M. Lamotte, avait eu le projet d'établir en ce lieu une fabrique de borax; plus tard il s'associa un autre Français, M. Larderel, qui conçut l'heureuse pensée de se servir de la chaleur même du volcan pour les besoins de l'usine, immense économie de combustible. Depuis lors, M. Larderel, resté seul maître de l'exploitation, a fait une fortune immense, et fournit de borax presque tout le commerce de l'Europe. Sur chaque bouche de vapeur, ou *fumaca*, on établit un bassin que l'on remplit d'eau, qui bientôt est en ébullition; cette eau se sature du sel que contient la vapeur, puis, au bout d'un certain temps, on la fait passer dans des tonneaux, où, en se refroidissant, elle dépose le borax en immense quantité. On le fait ensuite sécher dans des étuves échauffées également par le volcan même, et il ne reste plus qu'à le mettre en tonneaux pour le livrer au commerce. On ne peut se faire une idée d'un enfer semblable à celui que présentent les *lagoni*, surtout quand le froid est vif et fait redoubler l'intensité de la vapeur. On a peine à se conduire au milieu de ces chaudières bouillantes, d'où s'exhale une violente odeur de soufre. Partout le sol est couvert d'une croûte de borax et de fleur de soufre. Il faut bien se garder de s'aventurer sur des terrains inconnus, car tout est excavé, et on risquerait, en brisant la surface, de disparaître pour jamais.

En terminant, M. Ernest Breton fait encore mention de la petite ville de San-Gemignano, très-curieuse par les onze tours qui la surmontent, et les fresques de Benozzo, Gozzoli, de Berna, du Ghirlandajo et de Bartolo de Maestro Fredi, peintre siennois du XIVe siècle.

— Deux publications importantes au point de vue historique viennent d'être

faites à Paris, savoir : l'*Examen critique des Historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*, par M. Egger, dont l'Institut Historique a pu apprécier le talent et la profonde érudition par le compte qui lui a été rendu de ses *Latini sermonis vetustioris reliquiæ selectæ* (1), et les *Fables iambiques de Babrius*, par M. Boissonnade, dont la réputation comme helléniste est répandue dans le monde entier. M. Jullien n'a le premier de ces ouvrages que de la veille; il n'en peut donc donner qu'une idée très-insuffisante; il se borne à rappeler qu'un Mémoire de M. Egger, sur le même sujet, a été couronné en 1839 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; que l'auteur, au lieu de le publier immédiatement, comme on l'y invitait, est revenu sur son travail avec tout le soin possible, et qu'il en a fait un ouvrage considérable (in-8° de 500 pages), où l'on trouvera désormais l'appréciation la plus exacte, et appuyée d'un grand nombre de citations, de tous les auteurs qui ont parlé d'Auguste, et dont il nous est resté quelque chose. Le premier empereur romain y est surtout jugé comme il ne l'avait jamais été. L'ouvrage est suivi de trois appendices : 1° sur les harangues dans les historiens grecs et latins ; 2° sur l'histoire des institutions municipales chez les Romains; 3° sur le testament politique d'Auguste ; c'est le monument d'Ancyre, dont M. Egger donne le texte latin, avec une traduction grecque découverte par M. Hamilton; le tout précédé d'une notice bibliographique sur cette inscription remarquable; enfin une table alphabétique des matières termine le volume.

Les *Fables de Babrius* sont dues à une découverte faite, il y a un peu plus d'un an, par M. Minoïde-Minas, que M. le ministre de l'instruction publique avait chargé de rechercher dans le Levant les ouvrages ou fragments d'ouvrages anciens inédits, enfouis dans les bibliothèques des monastères. C'est dans un couvent du mont Athos que M. Minas a trouvé le manuscrit de Babrius, dont nous n'avions presque rien, dont l'époque était inconnue, dont le nom même n'était pas bien déterminé, puisqu'il est mentionné dans les manuscrits sous les trois formes : *Babrius*, *Babrias* et *Gabrias*, par l'ignorance des copistes. On sait aujourd'hui que le véritable nom est *Babrius*, et qu'il vivait probablement sous Alexandre-Sévère, au commencement du IIIe siècle de notre ère. Il y a dans le manuscrit découvert par M. Minas cent vingt-trois fables complètes en vers; c'est donc véritablement un auteur tout entier qu'on a pu rendre à la vie; aussi tout le monde savant a-t-il apprécié l'importance de cette découverte, et M. Boissonnade n'hésite pas à dire dans sa préface : *Ceteros inter codices eminet maxime Babrianus, quem* Μηνᾶς *in bibliotheca Sanctæ-Lauræ montis Atho reperit, imo detexit* (p. viij). M. Minas, n'ayant pu acquérir le manuscrit à prix d'argent, l'a soigneusement copié, et il a envoyé sa copie en France à M. Villemain; celui-ci a chargé M. Boissonnade de l'édition de l'ouvrage. Nous avons donc aujourd'hui en un très-beau volume (grand in-8° de xij et 269 pages) le texte nouvellement retrouvé, une bonne traduction latine avec des notes philo-

(1) Livraison 117, p. 157.

giques au bas des pages, et des tables de matières, très-commodes. Du reste, comme on devait s'y attendre, il n'y a rien de bien neuf dans les sujets traités par l'auteur ; ce sont en général, et sauf un petit nombre d'exceptions, les mêmes sujets que dans les fables attribuées à Esope : sujets qui, du reste, sont depuis bien longtemps dans le domaine commun. B. J.

Trente, 15 octobre 1844.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. L'ABBÉ CATTURANI

ADRESSÉE A NOTRE COLLÈGUE M. L'ABBÉ AUGER, SUR LE CONGRÈS DES SAVANTS ITALIENS.

Venons maintenant au Congrès (le sixième), qui a été plus nombreux que tous les précédents : onze cents ont été ses membres effectifs. Le nombre des amateurs a été plus considérable encore. Vers la moitié du Congrès on n'a plus admis d'amateurs, afin d'assurer la place aux membres. Il y avait leshommes les plus remarquables en Europe dans les sciences de *géologie*, d'*histoire naturelle*, de *physique* et de *botanique*.

On a traité dans les sections les questions les plus importantes, et j'ose dire que la discussion a étébien dirigée. Il y a eu quelque petite chose qu'on aurait dû éviter ; mais quelle est la chose humaine qu'on puisse conduire à la perfection ? Il n'y a que Dieu de parfait. Milan a accueilli le Congrès avec l'hospitalité la plus gracieuse. Tous les rangs de la société s'empressaient, comme à l'envi, pour rendre des honneurs à ce Congrès. Les premières réjouissances eurent lieu dans l'*Arena* (amphithéâtre). On y tira un grand feu d'artifice en présence d'un grand nombre de spectateurs et du peuple accouru en foule. La noblesse a ouvert son *Casino* deux fois, où elle a donné des fêtes brillantes aux membres du Congrès. La classe (*ceto*) des négociants a ouvert son *Casino* une seule fois avec luxe. Le palais dit *del Marino* était destiné aux conversations du soir ; il y avait tous les soirs une réunion très-brillante. L'exposition des beaux-arts qui a eu lieu dans le palais *de Brera* a été belle et riche. L'Exposition de l'Industrie ouverte dans le séminaire a été de même. Les familles les plus illustres de Milan ont ouvert leurs galeries aux membres du Congrès, afin qu'ils pussent visiter à leur aise les objets rares qu'elles possèdent, et je vous assure qu'il y a dans chaque galerie, dans chaque palais, des choses vraiment admirables, d'un grand prix en matière de beaux-arts et dignes d'être vues.

— Le gouvernement, en créant au collége de France une chaire de langue et de littérature slave, a voulu faciliter et encourager un genre d'études jusque-là à peu près ignoré en France. Voici que, pour en faire apprécier l'importance et l'utilité, M. Kubalski a entrepris la publication d'un ouvrage intitulé : *Aperçus historiques sur les peuples d'origine slave*. En effet, il résulte de la première livraison (1) de son intéressant travail, composée d'une feuille d'impression, avec

(1) Chez J. Ledoyen, libraire, galerie d'Orléans, 16, et Avenarius, rue de Richelieu, 69.

une carte coloriée, que les trois grandes branches qui représentent aujourd'hui ces anciens peuples forment ensemble une population de 70 millions d'âmes, qu'il divise ainsi, savoir : — Grands-Russiens ou Moscovites mêlés aux Varègues, 32 millions; — Polonais mêlés aux Lettons et aux Slovaques, 23,500,000 ; — Bohêmes, Moraves, Illyriens, Serviens, Bosniaques, Bulgares, Monténégriens, 14,500,000. — M. Kubalski ne se borne pas à constater l'origine primitive des Slaves, il fournit sur leurs croyances religieuses, leurs mœurs, leurs usages, leur littérature, leur commerce et leur industrie, les plus curieux détails. Aussitôt que la publication de ce travail entièrement neuf, quant à son objet spécial, aura été terminée, nous nous empresserons de le faire connaître d'une manière plus explicite.

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1844.

1° De l'origine et du caractère de l'influence politique exercée par le parlement de Paris. Question qui sera traitée par **M. H. PRAT**, président.

2° Rapport de **M. NOLTE** sur l'*Histoire des peuples du Nord*, par M. Weathon.

3° Lecture d'un fragment de l'*Histoire inédite de Belle-Ile*, par **M. CHASLES DE LA TOUCHE.**

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1844.

1° *De l'origine de Paris*, pièce en vers, par **M. B. JULLIEN.**

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1844.

1° Suite de la discussion sur cette question : : *Faire l'histoire botanique et industrielle du thé, en exposant ses propriétés les mieux établies*, par M. le docteur **JOSAT.**

2° Mémoire sur cette question : *Rechercher l'origine des chiffres dont nous faisons usage* (neuf unités et le zéro), *et déterminer quel peuple peut en être considéré comme l'inventeur*, par **M. DE BRIÈRE.**

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1844.

1° Suite de la lecture d'un mémoire sur l'histoire de la peinture à fresque en Italie, par **M. E. BRETON.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1844.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des élections faites par les classes.

2° Lecture d'un rapport de M. le docteur **JOSAT** sur un ouvrage de M. le docteur Sigaud, médecin de S. M. Impériale du Brésil, traitant *des Maladies et du climat du Brésil.*

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé, jusqu'au jour de la réunion des classes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Galerie des contemporains illustres, par un Homme de Rien; 81e, 82e, 83e et 84e livraisons, en vente : PAUL DELAROCHE, DE SISMONDI, AUBER et COLETTIS. *Sous presse :* BENJAMIN CONSTANT.

Gazette universelle des Beaux-Arts, feuille périodique, 2e année, Paris.

Voyage pittoresque dans la Frise, une des sept provinces unies du royaume de Hollande, par P.-J. Gauthier-Stirum. 1 vol. in-12.

La confession souterraine de la basilique de saint Marc de Rome. La soterranea confessione della Romana basilica di san Marco, découverte dernièrement; décrite et illustrée par monseigneur Dominique Bartolini. 1 vol in-4°, Rome.

Revue du Midi, 2e série, tome 2, 3e livraison; septembre 1844. Par M. A. Jubinal ; Gras, directeur, à Montpellier.

Rivista Europea, Revue européenne, journal des sciences morales et littéraires, publié à Milan. Nouvelle série, 2e année, n° 17, septembre 1844.

Journal de médecine et de chirurgie, par Lucas-Championnière, 15e année, livraisons de septembre et octobre 1844, Paris.

Journal de l'Institut Lombard-Vénitien, de sciences, lettres et arts. et bibliothèque italienne. Milan, cahier 26 septembre 1844.

Annales universelles de statistique de Milan, *Annali universali*. 1° 2e série. cahier d'août; par Lampato.

De la domesticité avant et depuis 1789, discours de M. François Perennès; couronné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, le 24 août 1844. Paris, broch. in-12.

Memoria sobre la exacta medicion del agua corriente; par D. Manuel Maria Azofra y Saenz de Tejada Valemia. Valencia, 1844. Broch. in-12.

Revue de droit français et étranger, par MM Foelix, Duvergier et Valette; tome Ier, 10e livraison, octobre 1844.

Philosophie de l'histoire des conciles tenus en France depuis l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules jusqu'à nos jours, et leur influence sur les lois, les mœurs et la civilisation modernes ; par M. l'abbé Cacheux. Paris, 1 vol. in-8°.

Le vice-secrétaire, HUILLARD-BRÉHOLLES.
L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

MÉMOIRES.

ARCHIVIO STORICO ITALIANO[1], OSSIA RACCOLTA DI OPERE E DOCUMENTI FINORA INEDITI O DIVENUTI RARISSIMI, RISGUARDANTI LA STORIA D'ITALIA.

ARCHIVES HISTORIQUES ITALIENNES

(Chez M. P. Vieusseux, directeur-éditeur, à Florence).

Parmi les historiens de Florence, il n'en est pas de plus digne de l'attention de notre époque que Jacopo Pitti. Cet auteur va prendre enfin aujourd'hui le rang qui lui appartient. Ses manuscrits, tirés de la poussière d'une bibliothèque où ils étaient restés presque ignorés depuis trois siècles environ, ont été publiés par la Société des Archives italiennes établie à Florence. On a attaché avec raison d'autant plus d'intérêt à cette histoire qu'elle retrace plus particulièrement l'action et le mouvement intérieurs du peuple florentin.

L'auteur dit en commençant que, pour parler des événements contemporains de 1529, il se voit obligé de traiter la période républicaine depuis son origine (1080) jusqu'à sa fin (1529). Nous ne ferons que le suivre dans l'analyse des faits que nous allons exposer.

« Parmi les guerres faites ou soutenues par le peuple florentin, aucune, dit « Pitti, n'a été plus grande ou plus glorieuse pour lui que celle dont nous al- « lons parler. Malgré la force d'une armée formidable d'Italiens, d'Espagnols « et d'Allemands dont Florence était assiégée, l'œuvre de Clément VII n'aurait « pas été couronnée de succès s'il n'avait été encouragé et soutenu par un « parti dans l'intérieur de la ville. Le peuple de Florence avait toujours eu des

(1) Au moment de mettre sous presse, nous avons reçu un appendice au vol. VII des *Archives historiques italiennes.* Nous y avons remarqué, entre autres choses, des remerciements que l'éditeur-directeur, M. Vieusseux, adresse à plusieurs amis des sciences historiques, pour la coopération active qu'ils ont accordée à cette entreprise nationale. Voici leurs noms : FRANÇ. CERROTI, Ve *Biblre della Corsiniana*, à Rome ; PAOLO MAZIO ; l'avocat ACHILLE GENNARELLI ; G.-W. GREENE, Dr DIOMEDE PANTALEONI, tous de Rome. Ces mêmes savants ont annoncé qu'ils allaient publier une nouvelle édition, avec de nombreuses additions et corrections, de l'immense ouvrage de Muratori : *Scriptores rerum Italicarum.*

M. Vieusseux, après avoir loué le zèle désintéressé des savants qui prennent part à son œuvre, et que nos lecteurs connaissent par l'article publié dans notre dernière livraison, cite les noms des personnes suivantes, qu'il appelle justement les ASSOCIÉS PROTECTEURS des *Archives historiques italiennes*, savoir : MM. marquis CESARE ALFIERI DI SOSTEGNO (de Turin), marquis commandeur GINO CAPPONI ; prince DON TOMMASO CORSINI ; chevalier AMADEO DIGERINI NUTI ; conseiller VINCENZO GIANNINI ; marquise MARIANNA GINORI LISCI, née VENTURI ; les frères comtes LUIGI et PIETRO GUICCIARDINI ; prince d'OTTAJANO (GIUSEPPE DE MEDICI, de Naples) ; baron BETTINO RICASOLI ; marquis commandeur COSIMO RIDOLFI ; marquis PIETRO TARRIGIANI.

« alliés soit en Italie, soit à l'étranger; cette fois il se trouva seul pour se dé-« fendre contre tous. Le roi de France lui-même, pour qui les Florentins s'é-« taient compromis dans le siége de Naples, les avait abandonnés à la vengeance « de Charles-Quint.

« Ce souverain sut profiter des circonstances pour faire ses propres affaires tout « en servant d'instrument à Clément VII, qui voulut imposer à Florence une se-« conde restauration des Médicis, chassés de la ville, et consommer ainsi l'œuvre « liberticide. L'intelligence entre les assiégants et les partisans des Médicis « parmi les assiégés, leurs menées dans les conseils du gouvernement, l'argent « et les rapports qu'ils faisaient passer à l'armée assiégeante sur les moyens « de défense de la ville, le peu de confiance qu'inspirait le général chargé de « cette défense, sont autant de causes qui contribuèrent puissamment à la chute « et à la ruine de la république. »

Après cette espèce de préface, l'historien reproche aux gouvernants leur imprévoyance, et aux citoyens le peu d'amour qu'ils avaient pour la patrie. Nous allons le suivre dans ses divers récits.

Il commence par assurer que Florence est une véritable colonie de Romains. On peut remarquer en effet qu'il y a entre les Florentins et les Romains quelque analogie dans les mouvements de la vie intérieure.

« Le peuple florentin, dit Pitti, opprimé par les ministres de l'empereur « Henri (IV), se souleva en 1080, et, favorisé par le pontife romain (saint Gré-« goire VII), il se constitua en république. L'empereur Rodolphe reconnut « plus tard cette forme de gouvernement. La liberté, si chère à tout le monde, « fut saluée d'une voix unanime. Les partisans dévoués de l'empereur s'y associè-« rent eux-mêmes de bon cœur : ils s'imaginaient qu'ils pourraient exercer une « plus grande influence sur leur pays à la faveur de la liberté qu'avec celle de la « cour; mais ils se trompèrent dans leurs calculs, car, par cette révolution, on « forma de tous les citoyens un seul corps. On fit de bonnes lois par lesquelles « chacun avait voix dans le gouvernement, et le peuple n'eut plus rien à re-« douter de l'oppression des seigneurs. Ce fut cette égalité qui déplut surtout à « ces derniers. Cependant l'amour du bien public les fit taire longtemps. »

Deux partis s'étaient déjà formés, comme l'on voit, à la naissance de la républi-que ; tous les deux aspiraient à gouverner. En 1215, une rupture éclata entre eux à l'occasion de la mort de Buondelmonti, chef du parti guelfe. Uberti était chef des Gibelins. Ces derniers, quoique inférieurs en nombre, aidés par l'empereur Fréderic II, chassèrent leurs adversaires de Florence en 1248. Deux ans plus tard (1250), le peuple, ne pouvant plus endurer la tyrannie des Gibelins, prit les armes, les renversa, fonda un gouvernement populaire et rappela les Guelfes proscrits par leurs adversaires. Pour compléter l'œuvre de la réforme, ce même peuple, qui avait tant à se plaindre des deux partis, leur donna l'exemple de la modération et de la paix en les forçant à se réconcilier. Les Gibelins lui en gardèrent rancune : ils l'attaquèrent les armes à la main (1258); mais ils furent

vaincus et chassés de Florence. Retirés à Sienne, et aidés par huit cents cavaliers que leur fournit le roi Manfred de Naples, ils s'emparèrent du gouvernement de la république (1260). Les Guelfes furent chassés et proscrits, et leurs biens partagés par les vainqueurs. La division qui régnait à Florence s'étendait à toutes les villes d'Italie.

Les Guelfes allèrent se réunir aux forces du pape et de Charles d'Anjou pour attaquer le roi Manfred, dans l'espoir de revenir à Florence et d'en chasser leurs adversaires. Cinq ans plus tard, ce projet se réalisa (1265). La mort de Manfred fit révolter toutes les villes attachées à l'empereur. Le parti guelfe reprit le dessus. Les Guelfes revinrent à Florence, et à leur arrivée le peuple avait déjà forcé les Gibelins à quitter la ville; trente-six citoyens nommés par lui gouvernaient la république.

Une rupture éclata, à la suite de cette restauration, entre le peuple, qui prétendait avoir rouvert les portes du pouvoir aux Guelfes, et ceux-ci, qui entendaient l'avoir reconquis les armes à la main, aidés par l'armée que Charles d'Anjou leur avait fournie, sous le commandement de Gui de Montfort. Cette querelle fut poussée si loin que le pape Nicolas fut obligé d'envoyer à Florence (1279) le cardinal Latin pour obtenir une réconciliation. Plusieurs Gibelins furent rappelés dans cette circonstance; leurs biens et le pouvoir leur furent rendus.

Le peuple, malgré sa vigilance, ne pouvait pas se défendre de l'oppression des seigneurs. Il fut obligé, en 1282, d'élire une magistrature composée de six membres, dits *prieurs*, un par quartier (1), choisis parmi les hommes qui exerçaient les premiers métiers. Tous les deux mois on renouvelait cette magistrature. Malgré cette précaution, les oppresseurs restaient impunis. Il paraît que le mal augmentait de telle sorte que le peuple fut obligé, onze ans plus tard (1293), d'élire un chef des *prieurs*, qu'on nomma *gonfalonier de justice*. Ce fonctionnaire était chargé de se mettre à la tête de mille hommes que les quartiers lui fournissaient, pour aller de temps en temps châtier les seigneurs qui s'étaient rendus coupables de vexations et de violences contre le peuple. Des lois rigoureuses contre les seigneurs furent faites et mises en vigueur.

Ce régime n'était pas du goût des nobles; ils cherchèrent d'abord à corrompre les prieurs, et, deux ans après (1295), avec leur appui, essayèrent de le détruire par la force; mais le peuple prit les armes, et la tentative échoua. La méfiance du peuple s'en accrut, et douze prud'hommes (*buoni uomini*), deux par quartier, furent ajoutés aux six prieurs. Il fut défendu à ces derniers de prendre une décision de quelque importance sans le consentement de leurs nouveaux collègues. Cette précaution fut dictée par la facilité avec laquelle les prieurs se laissaient corrompre par les seigneurs.

La république, pour se défendre contre l'empereur Henri et ses voisins, avait l'habitude de prendre à sa solde un général étranger, qu'elle remplaçait suivant

(1) Cette division changea dans la suite, ainsi que le nombre des *prieurs*.

les circonstances. L'un de ces généraux, le duc de Calabre, secondé par les seigneurs, se permit d'altérer la forme du gouvernement, et le duc d'Athènes, qui lui succéda, se rendit maître absolu de Florence. Le peuple se leva en masse ; l'usurpateur fut chassé, et le gouvernement démocratique rétabli comme auparavant.

On permit néanmoins aux nobles de participer pour un tiers à la magistrature ; ils s'en montrèrent mécontents, et ils furent exclus. Ils se virent réduits à demander : 1° que les familles nobles, placées dans l'impuissance, et toutes les personnes de bonnes mœurs pussent faire partie de la classe du peuple ; 2° que l'article de la loi qui condamnait toute la famille, pour un assassinat sur un homme du peuple, à payer *trois mille livres* (outre la peine réservée à l'assassin), ne pût s'appliquer qu'aux seuls parents en ligne directe jusqu'au troisième degré.

On modifia la loi dans ce sens. Quinze familles nobles devinrent plébéiennes à Florence, et plus de cinq cents nobles de la république prirent rang parmi le peuple.

Les Guelfes, qui étaient au pouvoir, abusèrent bientôt de leur autorité : sous prétexte de sévir contre leurs adversaires, ils ne respectèrent plus les lois qu'on avait faites. Le premier à donner l'éveil au peuple fut *Sylvestre de Médici*, pendant qu'il était gonfalonier, en 1378. C'est la première fois que l'on voit paraître sur la scène un membre de cette famille qui fut, dans la suite, la cause de tant de malheurs. Son successeur, Louis Guicciardini, fut débordé par les exigences du peuple, qui réforma tout, et élut pour gonfalonier un cardeur de laine, *Michel Lando*, homme de grand mérite. Tous les chefs du peuple (1) qui avaient joué un grand rôle dans le soulèvement furent mis à la tête du gouvernement ; trente citoyens nobles furent proscrits.

On ne tarda pas à découvrir une conspiration contre ce gouvernement démocratique, qui fut mis dans la nécessité d'user d'une grande rigueur : cinquante nobles furent condamnés à l'exil, et six grands seigneurs (2) furent décapités. Cependant le parti vaincu n'était pas dompté : il ne laissait pas en repos le gouvernement, qui, à force de sévir, devint violent et insupportable au peuple. Les ouvriers en laine furent les premiers à se lever, en 1381, et, bannière déployée, ils se rendirent en armes sur la place publique. Tous les ouvriers des autres métiers allèrent les rejoindre. Le gouvernement fut abattu, et l'un des gouvernants que le peuple avait élevés trois ans auparavant au pouvoir (3) fut mis à mort. Cent plébéiens furent exilés avec tous les nobles qui étaient leurs chefs. Le gouvernement fut confié aux citoyens qu'on jugea les plus dignes.

On s'aperçut bientôt que ce mouvement continuel apportait une véritable

(1) *Thomas Strozzi*, *Benoît Alberti*, *George Scali.*

(2) Parmi eux, Pierre de Phil. *Degli Albizzi*, qui était rentré à Florence.

(3) *George Scali.*

perturbation dans le travail. On jugea qu'il était nécessaire de faire des concessions aux nobles et d'établir un gouvernement modéré. On arrêta donc que trois prieurs seraient élus dans les classes ou professions inférieures, et les cinq autres et le gonfalonier dans les classes ou professions les plus nobles (1). Par cet arrangement et par la crainte qu'on avait de tant d'exilés qui menaçaient Florence à chaque instant, tous les citoyens ne formèrent plus qu'un seul faisceau. Ce fut en cette circonstance que la république fit la conquête d'Arezzo (1384), acheta Pise de Gabriel-Marie Visconti, son seigneur (1405), et Cortone de Ladislas, roi de Naples.

L'auteur nous fait connaître qu'à cette époque la république avait besoin d'argent, et que les riches voulaient imposer des charges au peuple; mais que les défenseurs de celui-ci, parmi lesquels figurait *Jean de Bicci de Médici*, homme extrêmement riche, ne trouvant pas juste de faire supporter les impôts à ceux qui ne prenaient aucune part au gouvernement, proposèrent de mettre un impôt de 5 sous par livre de revenus sur les plus riches. Plus de soixante riches protestèrent contre ce projet, et, pour le faire échouer, ils essayèrent inutilement de gagner Jean de Médici. Lorsqu'ils s'aperçurent que la mesure serait adoptée, ils demandèrent qu'au moins le nouvel impôt fût réglé par une loi. Cette loi fut en effet promulguée en 1427, et on l'appela *catasto* (cadastre).

« Les meubles et immeubles de tous les citoyens furent soumis à une esti-
« mation générale dont la valeur des maisons et des meubles à l'usage des
« propriétaires serait seulement déduite. On déduisit aussi 200 ducats pour
« chaque tête libre que le propriétaire se trouvait avoir avec lui, car
« la rente de cette somme, qu'on évaluait à 7 pour 100, était regardée
« comme suffisante pour la nourriture d'une personne. Cet impôt, ajoute l'au-
« teur, rapporta à la république beaucoup plus d'argent qu'on ne l'aurait ima-
« giné. Il suffit de dire que ceux qui payaient ordinairement 20 ducats en
« payèrent 300 après la loi. »

La popularité de Jean de Médici était déjà grande; mais celle de Côme, son fils, qui lui succéda, devint plus grande encore. Il était le père, le protecteur du peuple. C'est par cette cause qu'il s'attira la haine des grands, qui l'exilèrent à Venise pour dix ans. Son successeur et son plus implacable persécuteur, Renault degli Albizzi, chercha à conserver le pouvoir au moment même où ce pouvoir expirait; mais, abandonné par les siens, il fut forcé de quitter la ville. La nouvelle seigneurie, composée des prieurs et du gonfalonier, convoqua le peuple pour faire des élections. Trois cent quatre-vingts citoyens furent élus pour prendre part au gouvernement. Ce fut, au dire de l'auteur, le gouvernement populaire le plus étendu qu'on eût réalisé jusqu'alors. Côme de Médici fut rappelé avec tous ses compagnons d'exil. Renault degli Albizzi et

(1) Tout citoyen appartenait à une profession ou métier, qu'il l'exerçât ou non.

ses partisans furent proscrits, plusieurs nobles obligés de passer dans les rangs des plébéiens, et on éleva plusieurs de ceux-ci au rang des nobles. Le gouvernement dont Côme était devenu le chef s'était déjà solidement organisé lorsque la victoire que les Florentins remportèrent, en 1411, sur l'armée du duc de Milan, qui venait pour rendre le pouvoir aux émigrés, lui donna de nouvelles forces. De cette époque, de 1411 à 1464, où mourut Côme, la république fut prospère. Elle s'agrandit même aux dépens de ses voisins (1), et repoussa les attaques d'Alphonse, roi de Naples, en 1452.

La mort de Côme fut le signal de la division. Deux partis étaient sur le point d'en venir aux mains. *Pierre,* fils de Côme, à la tête des amis de son père, aspirait à lui succéder; *Soderini*, à la tête des siens, était son rival. Pierre obtint par la ruse l'ajournement de l'élection. Il sema la discorde parmi ses adversaires, et il se présenta à la tête de six mille hommes pour en appeler au peuple sur l'élection de la suprême magistrature de la république. Il l'emporta, et son élection fut suivie de sanglantes exécutions et de la proscription de ses compétiteurs.

Pierre, qui mourut en 1469, avait déjà commencé à s'affranchir des formes démocratiques. Des deux fils qu'il laissa, l'un, Julien, périt dans la conjuration des Pazzi, en 1478; l'autre, Laurent, le remplaça dans le gouvernement. Celui-ci marcha vite et sans retenue au despotisme. Il commença par mettre les mains sur les armes et les deniers de la république.

La guerre qu'il eut à soutenir contre le pape et le roi de Naples ne fit que lui assurer, par la paix qu'il obtint, le pouvoir le plus absolu. Il mit de côté les formes démocratiques, qu'il remplaça par la constitution suivante.

Constitution de la république florentine de l'an 1480.

Au nom de Dieu, 1480, indiction 3[e], on a pris la délibération suivante :

Le 8 avril, dans le conseil des cent;

Le 9 avril, dans le conseil du peuple;

Le 10 avril, dans le conseil de la commune;

Après avoir pris en considération les malheurs que les citoyens ont eu à supporter à cause de la guerre et des sacrifices faits pour sauver la liberté; reconnaissant qu'une répartition des impôts proportionnée aux facultés de chacun est devenue nécessaire; qu'il est urgent de réparer le désordre du mont-de-piété, qui se trouve dans l'impossibilité de payer les intérêts et de rendre les dots qu'on y a déposées; qu'à tous ces malheurs il faut ajouter le fléau de la peste, qui a désolé et affligé les citoyens; on a arrêté, pour mettre fin à tant de maux : 1° que la ville sera réformée; 2° que l'exécution de cette réforme sera confiée à des citoyens qui doivent être investis de toute l'autorité dont ils ont besoin pour la mener paisiblement à bonne fin.

(1) Du Domaine de Saint-François de Puppi et de Borgo di Santo-Sepolcro, appartenant au pape.

Pour exécuter cette réforme, on a jugé à propos de procéder de la manière suivante :

1° Les seigneurs prieurs de liberté et le gonfalonier de justice du peuple florentin qui sont actuellement en fonctions, aussitôt après la sanction de la présente loi, nommeront *trente citoyens* parmi les plus sages et ceux qui seront reconnus le plus capables d'exercer des fonctions publiques.

2° Ces trente citoyens seront, *ipso facto*, après leur nomination, regardés comme légitimement élus et dument approuvés et confirmés par la présente loi, afin qu'ils puissent mettre à exécution les dispositions suivantes.

3° Les seigneurs sus-nommés et les trente citoyens choisis par eux se réuniront, au nombre des deux tiers au moins, et ils procèderont à l'élection et nomination de deux cent dix citoyens reconnus aptes à remplir des fonctions publiques, de bonne conduite et ayant l'âge de trente ans au moins.

4° Les deux cent dix citoyens ainsi élus, les trente sus-nommés, les présents seigneurs et leurs honorables comités, devront prendre part au nouveau scrutin toutes les fois que besoin sera, avec les autres, de la manière qui suit.

5° Le scrutin, qui sera général, commencera au mois de novembre prochain, et continuera jusqu'à ce qu'il soit entièrement terminé.

6° Les seigneurs qui seront en place dans le susdit mois de novembre seront obligés de faire ouvrir ce scrutin d'office, sous peine d'être parjures et de payer une amende de 500 florins.

7° Doivent prendre part à ce scrutin, outre les personnes ci dessus nommées, les seigneurs et les membres des comités qui se trouveront alors en fonctions, et cela pendant la durée de leurs fonctions seulement, et non au delà.

8° On pourra encore appeler au scrutin douze citoyens par quartier, ayant l'âge de trente ans au moins.

9° Il est défendu d'élire ces douze citoyens dans les familles ou les métiers qui ont déjà un autre citoyen soit parmi les seigneurs, soit parmi les membres des comités, dans le nombre des trente ou des deux cent dix.

Tout ce que l'on fera contrairement sera nul et non avenu.

Il suffira, pour ouvrir le scrutin, de réunir les deux tiers des présents seigneurs et des membres de leurs comités, des trente, des deux cent dix, des quarante-huit citoyens à nommer comme ci dessus, en un mot, de tous les ayants droit qui seront vivants à cette époque, et, de plus, les seigneurs et les comités qui seront en fonction au moment (1), ainsi qu'il a été dit plus haut. Il faudra, pour avoir un résultat, les deux tiers des suffrages.

Considérant qu'avant l'époque du scrutin il est indispensable de réorganiser le mont-de-piété pour rendre les dépôts et les dots, et qu'il est urgent de faire cesser le désordre général dans le domaine de la république, pour assurer à chacun le libre exercice de ses affaires et le repos pendant quelques années après la réforme, on a arrêté ce qui suit :

(1) Souvent les seigneurs votaient d'abord à part, et ensuite avec les autres ayant droit.

Les présents seigneurs et leurs honorables comités, les trente, les deux cent dix, réunis ensemble, au nombre des deux tiers au moins des vivants et des ayants droit, avec les seigneurs et comités en fonctions jusqu'à la fin de juin prochain (1), à partir du jour qu'ils auront été élus, seront investis de toute l'autorité nécessaire pour pourvoir aux choses ci-dessus prescrites et au bon gouvernement de la ville. L'autorité dont ils seront revêtus sera la même, sans aucune exception, que celle qui est exercée actuellement par les trois conseils, *du peuple*, *de la commune* et *des cent*. Ils pourront déléguer à d'autres leur autorité en tout ou en partie, selon leur volonté. Tous les actes de ce nouveau conseil ou de ceux à qui il aurait délégué ses pouvoirs auront la même force et la même valeur que s'ils étaient l'œuvre des trois conseils, *du peuple*, *de la commune* et *des cent*.

Les délibérations de ce conseil, réuni en nombre suffisant comme ci-dessus, doivent être prises aux deux tiers des voix des membres présents, *singula singulis congrua referendo*.

Les élections des deux cent dix faites par les présents seigneurs et par les trente citoyens susdits doivent l'être de manière que chacun des quatre quartiers de la ville soit également représenté, c'est-à-dire qu'il fournisse un quart des trente et des deux cent dix.

Il est défendu de choisir, pour faire partie des deux cent dix, plus de deux personnes dans les familles ou communautés (compagnies) qui auront déjà un représentant parmi les trente ou qui même n'en auront pas ; et, dans les familles ou compagnies qui compteront plus d'un représentant parmi les trente, on ne pourra élire qu'un seul membre pour faire partie des deux cent dix.

Seront exceptées seulement deux familles que les seigneurs susdits et les trente désigneront, et dans lesquelles on pourra choisir un plus grand nombre de membres, sans même qu'ils aient atteint l'âge voulu, et cela en la manière que lesdits seigneurs et les trente jugeront convenable après délibération. Tous ceux qu'ils auront ainsi nommés doivent être regardés comme légitimement élus en vertu de la présente loi, de la même manière que s'ils avaient été approuvés suivant les règlements, après leur élection, dans le conseil des *cent*, ou s'ils avaient été réélus en la forme ordinaire.

Les seigneurs qui se trouveront en place au mois de novembre prochain et les trente susdits se réuniront ensemble à ladite époque, au nombre des deux tiers au moins, pour élire les douze citoyens par quartier qui devront être adjoints aux autres électeurs. Ces élections auront lieu comme celles des *deux cent dix*. Les quarante-huit citoyens ainsi nommés par les seigneurs et les trente seront dès lors regardés comme légitimement élus et approuvés sans autre délibération ou approbation.

Ce nouveau conseil, composé des susdits trente citoyens, des deux cent dix, des présents seigneurs et des comités, s'appellera grand conseil de 1480. Il de-

(1) Ils étaient choisis au sort pour deux mois. *Voyez* ci-après.

vra se réunir toutes les fois que la seigneurie le convoquera par un ban (*bando*) et au son de la cloche, suivant l'usage.

On pourra dans ce conseil faire les notifications de renonciation à des héritages, les émancipations, et accorder l'autorisation d'engager des procès *ob vergentiam ad inopiam*. Tous ceux qui feront partie de ce conseil le jour où l'on sonnera pour le réunir, et après la proclamation, jouiront d'une pleine et entière sûreté et de tous les priviléges attachés à leur qualité. Ce conseil se réunira toutes les fois que besoin sera, et en la manière du conseil du peuple actuellement existant, pour pourvoir aux choses ci-dessus indiquées et à tout ce qui sera nécessaire.

Toutes les propositions que l'on fera dans ce conseil seront soumises au scrutin. Elles devront subir avant tout la délibération des seigneurs. La proposition doit d'abord obtenir six fèves noires des seigneurs, et ensuite des seigneurs et des comités réunis le même nombre de fèves, et de la même manière que devant le conseil du peuple.

Toutes les prescriptions qui sont en vigueur dans les grands conseils, soit pour faire, soit pour reproduire une proposition, seront exactement observées. Ainsi on doit sonner la cloche lorsqu'on voudra réunir le nouveau grand conseil, et les votes auront lieu au scrutin secret, comme cela se pratique dans les grands conseils lorsqu'on y fait des propositions.

Il est défendu de présenter, dans ce nouveau conseil, des projets ou des pétitions qui touchent spécialement aux personnes ou aux affaires privées, sous son propre nom ou sous le nom d'un autre, *tacite vel expresse*. Tout ce qui se ferait contrairement, même après délibération, sera nul et non avenu.

Le 11 avril 1480, les huit seigneurs prieurs de liberté et le gonfalonier de justice (*vexillifer justitiæ*), BERNARDUS PAZINI LUCE ALBERTI, choisirent d'un commun accord trente citoyens, conformément à la nouvelle constitution, neuf pour le quartier Saint-Esprit, six pour le quartier Sainte-Croix, six pour le quartier Sainte-Marie-Nouvelle, et neuf pour le quartier Saint-Jean. Parmi les représentants de ce dernier quartier se trouvait LAURENTIUS PIERI COSME DE MEDICIS (1).

Le 13 avril 1480, trente citoyens, les prieurs de liberté et le gonfalonier de justice, réunis ensemble, nommèrent les deux cent dix citoyens dont il est si souvent parlé dans cette nouvelle constitution.

Le 19 avril 1480, les seigneurs prieurs de liberté, le gonfalonier de justice et les trente, usant des pleins pouvoirs qui leur avaient été conférés par la précédente constitution, firent une loi fort étendue qui, entre autres priviléges, leur accordait celui de s'adjoindre quarante citoyens choisis à leur gré, et devant former avec eux une sorte de conseil ou sénat, à peu près arbitre

(1) Les Florentins avaient l'habitude, dans la signature des actes écrits en italien, de donner une forme latine à leurs prénoms, et même quelquefois à leurs noms de famille.

souverain de la république, sous la direction ou la dépendance des Médici. Ces soixante dix se divisaient volontairement en deux sections, de trente-cinq membres chacune. Dans la première, on tirait au sort ceux qui devaient remplir successivement, de deux mois en deux mois, pendant une année, les fonctions de prieurs de liberté et de gonfalonier de justice. La seconde section fournissait les mêmes fonctionnaires, tirés au sort de la même manière, pendant l'année suivante. On prenait encore dans les soixante-dix deux comités, l'un de huit membres, et l'autre de douze. Le premier, sorte de conseil de surveillance, devait s'occuper de tout ce qui pouvait arriver d'important, soit dans la ville, soit dans la juridiction qui ne dépendait pas immédiatement de la commune de Florence; le second devait s'occuper du mont-de-piété, du commerce et de tout ce qui se rattachait aux intérêts intérieurs de la ville et de sa juridiction.

Cette loi s'étend ensuite longuement sur les règlements d'administration intérieure, le mode de délibération des conseils et de remplacement des membres qui viendraient à manquer. Il serait sans intérêt de s'y arrêter davantage.

Laurent trouvait dans le sénat un instrument docile et prêt à exécuter ses volontés, et il laissait aux deux cent dix l'espérance d'arriver au pouvoir, objet de leur ambition.

Laurent laissa trois fils pour suivre son système: *Pierre*, trop jeune encore pour gouverner, *Jean*, le cardinal, depuis Léon X, et *Julien*, le cadet.

Après le cardinal, Pierre prit en main le gouvernement. Il était attaché au pape et au roi de Naples; il rivalisait avec eux de faste et de luxe. L'expédition de Charles VIII, roi de France, était prochaine. Le cardinal Saint-Malo, en passant par Florence, en avril 1494, ne fut même pas reçu par lui, mais par ses cousins de la branche cadette, que le roi de France et le duc de Milan cherchaient à substituer à Pierre, d'accord en cela avec le pape Alexandre VI, quoique celui-ci leur fût opposé dans la campagne qui allait s'ouvrir.

Ce complot fut découvert par Pierre; ses cousins Jean et Laurent, qui avouèrent tout, furent condamnés à la prison perpétuelle et à la confiscation de leurs biens. Pierre chercha à les ramener à lui; ils persistèrent, et il fut forcé de les faire grâcier par les mêmes magistrats qui les avaient condamnés.

Charles VIII arrive en Italie pour aller conquérir le royaume de Naples; les Aragonais sont battus à Rapelle; la ligue formée contre le roi de France est rompue, et Pierre de Médici se présente au roi, à *Sarzane*, en lui déclarant que Florence est à sa disposition. Frappé de cette déclaration inattendue, Charles VIII en profite pour demander la remise des forteresses de *Sarzane*, *Sarzanelle, Pietra-Santa*, *Pise* et *Livourne*, qu'il devait rendre après la conquête de Naples. Pierre de Médici y consent, et les trois premières de ces forteresses sont immédiatement remises au roi de France.

Remarquons ici que Pierre de Médici ne consulta pas en cette circonstance

les sept orateurs qu'il avait avec lui. La nouvelle qu'il en donna à Florence produisit la plus grande surprise. On envoya vers le roi de France cinq autres orateurs, parmi lesquels se trouvait le *Père Savonarola;* mais le mal était fait. Pierre retourna à Florence. On lui ferma les portes du palais. On avait pris des précautions contre lui et contre le roi de France. Pierre, qui s'attendait à une résistance, s'était fait accompagner depuis Pise par une force imposante. Il essaya de s'emparer du palais; on sonna le tocsin; le peuple courut aux armes, et il fut obligé de se sauver avec les siens, qui, déclarés tous rebelles à la patrie, virent leurs têtes mises à prix et leurs biens séquestrés.

La promesse de remettre les forteresses de Pise et de Livourne entre les mains du roi était faite; son armée approchait; les autres forteresses étaient déjà en son pouvoir; la république ne pouvait plus résister; elle fut forcée de céder, sur la parole que le roi donna de rendre ces places après la guerre. Il n'y avait plus qu'à conclure un traité sur ces bases; tout était disposé pour recevoir le roi à Florence. En attendant, le jour même que Pierre de Médici était chassé de cette ville, les Pisans se révoltèrent contre les Florentins, en présence de Charles VIII, qui les laissa faire. Le roi arriva bientôt à Florence, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. On s'occupa de rédiger le traité entre lui et la république; mais on repoussa sa prétention de se rendre maître de la ville. Le traité fut même déchiré en présence du roi par Pierre Capponi, l'un des quatre commissaires délégués par la république. A l'indignation et aux menaces de Charles VIII, Capponi répondit par ces mots que tout le monde connaît : *Si vous sonnez vos trompettes, nous sonnerons nos cloches.* En effet, toutes les maisons de Florence étaient remplies de gens armés que le gouvernement avait eu la précaution de faire entrer dans la ville, et qui étaient prêts à obéir au moindre signal (1).

Le roi envoya chercher à Bologne Pierre de Médici; mais il était parti pour Venise. D'Orbigny, général de l'armée, arriva de la Romagne sur ces entrefaites. Il reprocha sévèrement au roi de marchander peu dignement avec un peuple ami, sans songer que le retard de sa marche compromettait la conquête de Naples. On s'arrêta enfin à des conditions plus raisonables, et on convint, par un traité dont voici les principales clauses :

(1) Nous ne pouvons pas laisser passer cette circonstance sans faire remarquer que la plupart des auteurs sont tombés dans l'erreur en assurant que le roi fit la conquête de Florence parce qu'il y entra armé, la lance à la main, comme on avait l'habitude de faire à cette époque; le roi fut reçu en ami et en allié; et si on veut examiner de près les faits, on reconnaîtra qu'il se trouva dans la ville comme une souris dans la souricière, puisqu'on avait eu la prévoyance de faire entrer avant lui tous les gens d'armes de la République, et jusqu'à des paysans armés, qui, répandus dans toutes les maisons, étaient prêts à faire feu dans les rues sur les troupes; c'est ce qui provoqua la réponse de Capponi. Macchiavel fit à cette occasion les trois vers suivants:

Lo strepito dell' armi e de' cavalli,
Non potè far si che non fosse udita
La voce d'un Cappon frà tanti Galli.

« Que la république payerait, pour aider le roi à faire la conquête de Naples, 120,000 florins d'or, en trois payements égaux, le premier en quinze jours (novembre 1494), le deuxième au mois de mars, et le troisième au mois de juin.

« Que les forteresses seraient rendues après la conquête de Naples, et au bout de deux ans au plus tard ;

« Que les deux parties, par leurs commissaires, auraient chacune une clé desdites forteresses ;

« Que le roi de France, par ce traité, devenait allié de la république et protecteur de la liberté du peuple florentin ;

« Que l'on révoquerait la loi qui mettait à prix les têtes des Médici ; que le séquestre mis sur leurs biens serait levé, et leur exil fixé seulement à cent milles du territoire de Florence ;

« Que le cardinal pourrait recevoir les traitements de ses bénéfices, et que la femme de Pierre, Alphonsine, pourrait aller à Florence avec son fils, et demeurer dans sa maison pour régler ses affaires de famille et prendre sa dot sur le patrimoine de son mari. »

Le roi étant parti, on s'occupa sérieusement de a réorganisation du gouvernement. Vingt citoyens (*pacificatori*) furent nommés avec autorité de choisir le suprême magistrat. Ces citoyens et ce magistrat étaient chargés de nommer tous les six mois dix hommes, dits de liberté et de paix, auxquels ils pouvaient donner toute l'autorité qu'ils croyaient nécessaire.

On commença par abolir le conseil des cent, celui des soixante-dix, ou sénat, les douze procureurs du palais, le comité des huit membres, dit de pratique et de conciliation, et enfin le comité des huit, de garde. De nouvelles élections devaient avoir lieu. On ordonna que l'impôt fût diminué d'un cinquième ; que le 9 novembre, jour où Florence avait recouvré la liberté, serait une fête observée comme le dimanche, et on renvoya les élections à l'année suivante. Le peuple, qui venait de passer soixante ans sous un gouvernement presque absolu, parut satisfait de ces réformes.

Un citoyen (Paul-Antoine Soderini) proposa d'élire les magistrats selon la forme des Vénitiens. Ce projet, très-contesté, mais appuyé par le *Père Savonarola*, qui le prêchait au peuple, fut adopté. En conséquence, on constitua un grand conseil de tous les hommes qui avaient été nommés à des places dans la république, et qui se montaient à deux mille trois cents alors présents. Ces citoyens, réunis au nombre de mille au moins, avaient le droit d'élire tous les magistrats de la ville et du dehors. De plus, le grand conseil ainsi constitué avait le pouvoir de décider de la guerre et de la paix et surtout de fixer l'impôt. Toutes les lois, après avoir été approuvées par la seigneurie et par les comités (colléges) réunis, devaient passer à l'approbation du conseil des quatre-vingts, qui était un sénat composé des citoyens d'un grand renom, et que le grand conseil pouvait confirmer ou renouveler tous les six mois (1).

(1) Ce changement avait lieu tous les ans à Venise pour les *pregadi*.

Après avoir exposé la forme de ce nouveau gouvernement démocratique, l'historien nous dit comment le peuple florentin était constitué. Tous les citoyens appartenant au grand conseil ou occupant des places, ainsi que le peuple et la plèbe, étaient inscrits à des professions différentes (*arti*), car chacun devait en exercer une. Ces professions étaient appelées supérieures, ou distinguées (*maggiori*), et inférieures (*minori*). Les premières étaient exercées par les seigneurs ou nobles, les secondes par les citoyens des autres classes. Les citoyens appartenant à ces dernières avaient le droit de fournir la quatrième partie du nombre de tous les magistrats de la ville. La nouvelle loi disposait en outre que l'on devait envoyer tous les ans, au grand conseil, pour en faire partie, vingt-huit citoyens ayant vingt-neuf ans révolus, nommés par vingt-huit électeurs tirés au sort à cet effet, dont vingt et un parmi les hommes exerçant les professions supérieures, et sept seulement dans les classes inférieures. C'était une espèce d'encouragement pour tout artisan qui voulait acquérir des biens par son industrie, par son économie et par sa bonne conduite.

On fit plus : le Père Savonarola avait prêché partout la nécessité d'un pardon et d'une amnistie pour le passé, et, pour l'avenir, d'une loi d'appel au peuple ou au grand conseil dont nous venons de parler, en faveur de tous ceux qui pourraient être condamnés, pour crime d'État, à mort, à l'exil ou à une amende de 300 ducats et au-dessus. On fit en effet cette loi, par laquelle tout condamné pouvait interjeter appel au grand conseil, qui devait se réunir et siéger quinze jours après l'appel. On devait entendre en public tout défenseur qui se présenterait pour parler en faveur de l'accusé. La loi portait que, pour condamner un accusé devant la seigneurie et le comité des huit, il fallait une majorité de six voix au moins de la première, et de six voix du second.

Toutes ces dispositions contrarièrent vivement ceux qui avaient l'habitude d'occuper les places : ils se voyaient obligés de briguer les suffrages pour les obtenir. Le duc de Milan, qui visait à gouverner indirectement Florence, fomentait ce mécontentement. Il cherchait à substituer à la branche aînée, qu'on venait d'expulser, Laurent et Jean de Médici, de la branche cadette, qui, pour se rendre populaires, avaient renoncé à leurs armoiries de famille. Mais un autre complot s'était formé en faveur de Pierre de Médici, qui se présenta sur ces entrefaites à une des portes de la ville, à la tête de mille hommes. La seigneurie avait pris ses précautions, et Pierre fut repoussé. Cinq citoyens qui avaient surtout trempé dans le complot furent condamnés à mort et décapités, après avoir parcouru tous les degrés de l'appel suivant les nouvelles lois.

Cependant la seigneurie balançait à faire exécuter la sentence ; les esprits étaient divisés, lorsqu'un homme résolu, François Valori, se présenta devant elle, à trois heures de la nuit. Frappant sur la table avec l'urne du scrutin, il demanda que justice fût faite.

Le gonfalonier s'émut ; le prévôt Martini déclara que, s'il y avait six fèves noires, il proposerait l'exécution des condamnés ; on passa au scrutin, qui

donna cinq fèves noires et quatre blanches; alors Valori, s'adressant aux seigneurs, leur fit, dans une allocution énergque, le tableau le plus sombre des maux qui menaçaient la patrie. Il leur rappela que le peuple de Florence les avait élevés aux suprêmes dignités de l'Etat pour être les gardiens de sa sécurité, et que, s'ils manquaient à remplir leur devoir, d'autres défenseurs se présenteraient à l'instant pour embrasser une cause si juste et si sainte contre quiconque voudrait s'y opposer.

En voyant Valori brandir l'urne du scrutin, le Prévôt comprit la menace, et proposa de nouveau l'exécution des condamnés, qui, cette fois, reçut la sanction des quatre adversaires de la mesure.

L'auteur nous fait connaître ensuite les vicissitudes du Père Savonarola, qui, s'étant acquis une grande popularité par ses prédications religieuses et politiques, était devenu très-incommode aux seigneurs. Une médaille que l'on frappa en son honneur fut le commencement de sa perte. Elle représentait, d'un côté, son effigie; de l'autre, Rome et une main au-dessus tenant un poignard avec cette épigraphe : GLADIUS DOMINI SUPER TERRAM CITO ET VELOCITER.

Le pape Alexandre VI, sur la réquisition du duc de Milan, Ludovico Sforza, défendit à *Savonarola* de prêcher. Celui-ci se justifia auprès du pape et de la seigneurie de Florence, sur ses doctrines, et il fut rendu à son ministère. Mais le duc Valentin Borgia prit fait et cause pour le duc de Milan ; nouvelles remontrances du pape, nouvelle excommunication. Cette fois, le Père Savonarola passa outre ; il dit la messe la nuit de Noël, et il prêcha sur la validité de l'excommunication et les brefs du pape. Défense lui fut faite par la seigneurie de prêcher dans les églises de Florence, et il obéit. Mais le frère Dominique de Pescia, son compagnon, offrit de prouver la doctrine de Savonarola par une expérience miraculeuse. Cette offre, faite en public, excita une curiosité générale. La seigneurie s'en émut, et elle voulut prendre acte de cette expérience. Les frères se rendirent au palais, et le jour fut indiqué pour l'épreuve, qui consistait à faire entrer au milieu d'un feu ardent le compagnon de Savonarola, le Saint-Sacrement à la main, devant le peuple réuni. Tout le monde eut horreur de cette audacieuse prétention. Un tumulte éclata, et le parti des nobles, qui avait à se venger de Savonarola, profita de cette circonstance pour poursuivre les moines dans l'Eglise; on enfonça les portes, et ils furent saisis et emprisonnés. Valori, qui était chef du peuple et partisan des doctrines de Savonarola, voulut les défendre. Ordre fut donné par le gouvernement de l'arrêter, et pendant que la force le cherchait dans sa maison, où sa femme tombait sous le fer, il était assassiné en se rendant au palais, escorté de gardes, par les parents de ceux qu'il avait fait décapiter.

Le pape ayant demandé qu'on lui livrât le Père Savonarola, la seigneurie répondit par un refus. Alors il envoya à Florence un commissaire pour faire son procès, Savonarola mis à la torture et condamné à mort fut pendu avec ses compagnons, et son corps brûlé sur la place publique, le 23 mars 1498. Ses

cendres furent jetées dans l'Arno, pour empêcher ses sectateurs, qui voyaient en lui un prophète et un saint, de les garder comme des reliques précieuses.

Après avoir raconté cette scène tragique, l'auteur nous apprend que les seigneurs avaient accaparé toutes les places par leurs intrigues dans les élections, et qu'on fut forcé de faire une loi qui prescrivait que toutes les places rétribuées de 600 livres et au-dessous devaient être distribuées au sort; preuve évidente qu'il n'y avait plus moyen de mettre une borne à l'avidité et à la corruption des seigneurs, et d'échapper à leur oppression.

En attendant, Pise, qui devait être rendue aux Florentins par ordre du roi de France, fut remise par le châtelain aux Pisans eux-mêmes. Ceux-ci se donnèrent au duc de Milan; puis, craignant d'être le prix de la réconciliation entre lui et les Florentins, ils passèrent sous l'influence des Vénitiens en entrant dans une nouvelle ligue. Charles VIII mourut. Louis XII, son successeur, marcha sur l'Italie; la ligue s'évanouit, et le duc de Milan, qui avait fait tant de mal aux Florentins, fut obligé de réclamer leur médiation pour se réconcilier avec Louis XII. Celui-ci, de son côté, leur demanda d'entrer dans la ligue formée entre lui, le Pape et les Vénitiens contre Ludovic Sforza. Les Florentins n'avaient foi ni dans les paroles du roi ni dans celles du duc. Ils restèrent neutres à cause de leur inimitié avec les Vénitiens, qui gardaient Pise, par la faute du roi de France et du duc de Milan. C'est alors que Ludovic Sforza fournit aux Florentins de l'argent et des moyens pour se défendre et pour reprendre Pise. Cependant un traité fut conclu à Lyon entre les Florentins et le roi de France, qui menaçait d'expulser tous les négociants florentins de son royaume; mais le général Trivulce déchira ce traité à Milan après sa victoire, et les nouvelles conditions imposées aux Florentins furent très-dures, peu rassurantes pour leur avenir, et peu dignes de la république. On laissa aux Florentins la faculté de reprendre Pise par leurs propres forces. *Vitelli*, qui commandait l'armée florentine, donna l'assaut à la forteresse; il échoua par sa propre trahison, fut arrêté par ordre de la république, condamné à mort, et décapité avant que le roi eût eu le temps d'intervenir en sa faveur.

On continua le siége pour jouer la comédie; car, pendant que Beaumont, sur les ordres du cardinal de Rouen, gouverneur de Milan, poussait le siége et ouvrait la brèche, le roi de France faisait assurer les Pisans que son intention n'était pas de les remettre sous la domination des Florentins.

L'argent qu'on avait distribué aux chefs des assiégeants fit le reste. La résistance que présenta un fossé trouvé à l'intérieur des murs, après l'ouverture de la brèche, fut le signal d'une révolte générale des troupes. Les Florentins payèrent tous les frais de la guerre, et les forteresses ne leur furent pas rendues.

L'état de faiblesse dans lequel était tombée la république de Florence, par suite de la perte de ses forteresses, permettait à tout le monde de l'insulter et de l'exploiter. Louis XII la menaçait de Julien de Médici, qui était alors en France; mais il se contenta de 50,000 ducats, que *della Casa et Machiavel*

vinrent lui offrir pour apaiser sa colère et pour l'aider à faire la conquête de Naples. Le duc Valentin obtint 30,000 ducats de traitement par an ; après quoi il porta le fer et le feu sur le territoire de la république, dévasta les champs, emprisonna les citoyens qui pouvaient payer une rançon, et en amena dix-neuf cents bœufs et autant de bêtes de somme : pour comble de malheur, la ville d'Arezzo, excitée par ses intrigues et celles des Médici, se révolta. Les autorités de Florence furent chassées, et la ville déclarée indépendante.

Tous ces malheurs étaient dus, nous dit l'auteur, à l'absence du comité de guerre, qu'on avait supprimé parce que tous ses membres avaient conspiré contre le gouvernement, en 1499. On peut se faire une idée du pouvoir qu'avait ce comité, et des abus qu'il commettait, par les garanties que l'on prit en le rétablissant, en 1500, garanties complétement justifiées par les défiances du peuple. On avait arrêté d'abord, en le supprimant, qu'il ne pourrait être rétabli sans une délibération préalable prise par la seigneurie, par les autres comités et par le sénat. Les restrictions imposées par la nouvelle loi à ce comité étaient : 1° que, sans l'approbation de la seigneurie et des comités, il ne pourrait pas entreprendre une nouvelle guerre, ni faire aucun traité d'amitié, de paix, de ligue ou confédération avec qui que ce fût; qu'il ne pourrait prendre à la solde de la république aucun connétable qui eût plus de cinquante fantassins avec lui, ni d'autres gens d'armes, de pied ou de cavalerie, ni les augmenter sans le consentement de ladite seigneurie et des comités; qu'il ne pourrait pas payer les *condottieri*, ou les connétables, s'ils ne résidaient pas à Florence, mais seulement après les y avoir passés en revue et comptés, et leur avoir assigné un quartier; qu'enfin le trésorier de la république seul ferait la paye en présence d'un économe ou trésorier (*massajo*) au moins.

C'est avec ces restrictions que le comité de guerre fut rétabli, et ses membres nommés pour six mois. La défense de prendre à la solde des *condottieri* atteignait en même temps les membres du comité, qui employaient les gens soldés comme des instruments toujours prêts à servir leurs intérêts, et le duc Valentin, qui se trouvait exclu de sa qualité de *condottiere*. Celui-ci mit en œuvre tous les moyens pour s'en venger.

Pitti raconte comment les armes du pape, sous le commandement du duc Valentin, avaient obtenu des succès. Piombino était conquis ; les Pisans s'offraient au duc; les Bentivogli lui cédaient Bologne; Camerino était serré de près par ses troupes, tandis qu'il convoitait le duché d'Urbino. Pour réussir dans cette entreprise, il employa un trait de ruse bien digne de lui. Il demanda au duc d'Urbino de l'aider dans la prise de Camerino; et, lorsqu'il vit ce prince privé de ses forces, il tomba avec toute son armée sur lui et le dépouilla de son duché.

Les menaces de Valentin contre la république de Florence n'étaient pas moins redoutables; il demandait qu'on le maintînt dans sa *condotta* (place de condottiere), qu'on lui payât ses appointements, et qu'on l'autorisât à réformer

le gouvernement ; à ces conditions il rendrait même les châteaux qu'il avait pris à la république ; dans le cas d'un refus, et au bout de quatre jours qu'il accordait pour lui répondre, il marcherait sur Florence avec son armée, renforcée des Orsini, des Vitelli, des Baglioni, des Petrucci et des Médici, qu'il présentait comme un épouvantail. Malgré les lettres du pape, qui arrivaient en même temps à la république, et du cardinal de Rouen, qui conseillait une conciliation, les Florentins tinrent bon ; ils armèrent les citoyens et se préparèrent à la défense, pendant que Soderini, qui était arrivé auprès du roi de France, à Grenoble, obtenait des secours pour la république. Il est vrai que l'on comptait beaucoup sur les difficultés que le roi trouverait à fournir des forces à Florence, attendu qu'il avait à soutenir la guerre de Naples contre l'Espagne, et à garder le Milanais ; mais cent soixante lanciers arrivèrent à Florence, et cette petite troupe donna une grande force morale au pays.

La division des esprits à Florence causa beaucoup de trouble, mais on fut rassuré par la certitude que le roi était arrivé à Asti avec vingt mille hommes, qu'il engageait les Florentins à tenir bon pendant huit jours seulement, et qu'il ferait rendre tous les châteaux enlevés à la république. On fit donc des réponses évasives au duc Valentin pour gagner du temps. Deux cents lanciers et deux mille Suisses arrivèrent encore pour renforcer l'armée florentine.

En attendant, le roi envoya le général Imbalt pour recouvrer sur le duc Valentin et Vitellozzo la ville d'Arezzo et les autres châteaux pris aux Florentins. Ce général se laissa corrompre par le cardinal et Pierre de Médici, avec lesquels il fit un traité, espérant que le roi changerait d'avis. Le roi en fut indigné, et il écrivit la lettre suivante :

« Monseigneur de Lancre et vous, Imbalt, j'ai vu ce que vous, de Lancre, en « avez écrit et mandé, et, à l'égard de la capitulation qui a été faite avec Vitel- « lozzo et autres qui se trouvent nommés dans la même ; je m'étonne beaucoup « que vous ayez été si hardis, si peu prudents de la faire, de la conclure de la « manière qu'elle est, à mon insu, sans mon vouloir ou mon consentement, et « sans avoir un mandat ou un pouvoir de la faire. C'est par cette raison que je « vous dis de ne pas l'accepter, et je vous ordonne expressément et surtout que « vous craigniez de me désobéir et de me déplaire. Aussitôt que vous aurez reçu « et vu ces lettres, vous vous ferez remettre par Vitellozzo, et d'autres qui les « retiennent, toutes les places comme Arezzo, Cortona et toute autre place prise « sur les Florentins. Qu'ils les remettent entre vos mains réellement et qu'il les « vident de fait promptement ; autrement, une heure après, vous commencerez « à leur faire la guerre et à travailler pour les reprendre par force, car je n'en- « tends pas de capitulations, et je veux que vous ne fassiez avec eux que ce « que je vous ai fait savoir par écrit et par des instructions. Craignez-moi, pre- « nez bien garde, vous m'en répondez sur votre tête si vous manquez.

« Ecrite de Milan ce dernier juillet 1502. »

A la suite des ordres formels du roi, Imbalt fut rappelé ; de Lancre eut le com-

mandement général de l'armée ; Arezzo et les autres villes furent rendues aux Florentins, et les Médici perdirent, en conséquence, l'espoir d'être restaurés.

L'expérience avait conseillé aux Florentins qu'il leur fallait un chef à vie qui pût diriger les affaires de l'Etat. Cette idée était partagée par les seigneurs, qui espéraient que le chef serait pris parmi eux; et, ce qui les flattait encore davantage, c'était l'espoir qu'ils avaient de faire nommer aussi, par la suite, les sénateurs à vie. On proposa donc la nomination d'un gonfalonier à vie ayant cinquante ans révolus. Cette loi fut adoptée par les seigneurs, par les comités et par le sénat des quatre-vingts. Mais le grand conseil ne l'approuva pas, attendu que les bourgeois se voyaient privés pour toujours d'être élus à un emploi qui entrait dans leurs prérogatives. Le conseil se réunit encore le 26 août, au nombre de quatorze cents votants, et, après qu'on eut entendu les orateurs pour et contre, la loi fut adoptée. On fit l'élection du gonfalonier le 21 septembre 1502 : deux mille citoyens prirent part au scrutin, et, malgré les menées des seigneurs, le nom de Pierre Soderini, âgé de cinquante et un ans et dont la prudence et l'intégrité étaient connues, sortit de l'urne, au grand désappointement de ses adversaires, des partisans des Médici et de ceux qui portaient un partisan des moines (Fratesco) (1).

Depuis ce moment, une guerre à mort fut déclarée au gonfalonier par le parti des Médici, secondé par les étrangers; guerre dans les délibérations des conseils et des comités, guerre dans l'exécution des lois ; les moyens de conciliation employés d'abord par Soderini et sa rigueur ensuite ne servirent qu'à le faire déposer plus tard, mais à la honte de ses ennemis, qui le regrettèrent.

L'auteur de cette histoire nous fait connaître que le parti des Médici portait déjà comme candidat au poste de gonfalonier le cardinal de Médici, qui était appuyé par le pape Pie III et secondé par le cardinal de Pazzi à Florence, et que la mort de Pierre, son frère, au pas du Garillan, lui laissait toutes les chances. Entrant ensuite dans la politique étrangère, il nous apprend que Jules II, jaloux du cardinal de Rouen, qui le faisait trembler sur son siége, et ennemi des Français, chercha, par l'entremise du roi Ferdinand de Naples, à réconcilier les Génois avec le roi de France, tout en encourageant les premiers à la résistance, ce qu'ils firent. Ils avaient déjà chassé mille nobles, qui leur étaient devenus insupportables. Ceux-ci avaient offert au roi de France 46,000 ducats et le remboursement des frais de la guerre, s'il voulait leur rendre le pouvoir. Les Génois se révoltèrent contre les Français ; ils élurent un nouveau doge et arborèrent le drapeau de l'empereur Maximilien, qui avait voulu empêcher la France d'attaquer Gênes. Il se disposait à marcher sur l'Italie, mais les Génois durent se rendre à discrétion aux forces du roi de France, et le gouvernement fut réorganisé.

Le réveil de l'empereur d'Allemagne donnait quelques soucis à la république, lorsqu'un ambassadeur de ce souverain se présenta avec des lettres par

(1) C'était le parti démocratique pur.

lesquelles il demandait au gouvernement, comme tous les souverains avaient l'habitude de le faire alors, de l'argent d'abord et un contingent de gens d'armes ; après quoi il penserait à réformer la république. L'empereur avait adressé en même temps des lettres à des particuliers, dans lesquelles il condamnait la forme du gouvernement et la tyrannie du gonfalonier. C'était tout ce qu'il fallait pour nourrir la division et pour amener une désorganisation complète dans le gouvernement. On dépêcha donc un ambassadeur à l'empereur, qui voulait réformer toute l'Italie, faire régner la justice, disait-il, et surtout s'opposer à la France et au cardinal de Rouen, qui convoitait la papauté.

La démarche de l'empereur relâcha les liens qui unissaient la république à la France, mais toutes ses menaces s'en allèrent en fumée. La diète de Constance lui refusa l'argent dont il avait besoin pour cette entreprise, et il fut forcé de rester en repos. La ligue de Cambrai, entre le pape, le roi de France, le roi d'Espagne et l'empereur, avait eu pour objet de dépouiller les Vénitiens de toutes leurs possessions de terre ferme, mais ceux-ci parvinrent à tout reprendre peu de temps après. La jalousie des alliés et la lenteur de Maximilien contribuèrent beaucoup aux succès de la république de Venise.

Après avoir parcouru le mouvement extérieur, l'auteur revient à son sujet, en faisant remarquer que ce fut à la ligue contre Venise que Florence dut le recouvrement de Pise, objet de tous ses vœux, et obtenu par ses seuls efforts.

Tout ce que les Florentins purent obtenir du roi de France et de l'empereur Maximilien, ce fut qu'on leur laissât leur libre action dans cette entreprise. Pise, assiégée par trois corps d'armée florentins, retomba sous la domination de la république le 9 juin 1509.

Livre II.

Nous voici arrivés au livre deuxième de l'histoire de Pitti. C'est une période nouvelle. L'auteur déclare en commençant qu'il lui a fallu s'étendre sur les faits extérieurs, sur la nouvelle constitution de la république de 1494. « Il m'a fallu « faire connaître, dit-il, les citoyens qui aimaient la république et ceux qui la « détestaient. J'ai dû reproduire les faits que les autres écrivains ont racontés « d'une manière opposée ou qu'ils ont passés sous silence à dessein. Je dirai la « vérité aux avocats (1), défenseurs d'un gouvernement restreint entre les mains « d'un petit nombre, gens que l'on trouve partout, et pour qui ce gouvernement est le plus beau régime du monde. Mais il suffit de compulser les documents publics pour découvrir la vérité. Tous ceux qui, par leurs actes et par « leur conduite, ont décrié, pour ne pas dire plus, cette forme de république, « ont continué à la poursuivre par leurs écrits, avant comme après sa destruction. Je soulèverai le voile qui couvre les intrigues du petit nombre et les calomnies qu'ils répandaient contre les honnêtes gens ; je m'adresserai aux citoyens de la classe moyenne pour leur demander les noms de ceux qui étaient

(1) Il semble qu'il veuille faire ici allusion à l'historien Guicciardini.

« prêts à sacrifier leur fortune pour le bien public, et ils m'indiqueront aussi les « noms de ceux qui voulaient exploiter l'État et le faire servir à leurs propres « intérêts. »

Après cette sortie contre les seigneurs et un éloge de la classe moyenne, il reprend le récit des faits qui suivirent la prise de Pise.

Cette victoire rendit la force morale et matérielle à la république. Le gonfalonier Soderini s'acquit une grande réputation; les partisans des Médici étaient au désespoir; tous les potentats, qui n'estimaient que la force, recherchèrent l'alliance des Florentins. Le roi de France lui-même les pria de s'interposer auprès du pape Jules II pour le réconcilier avec lui.

Cette situation prospère et forte du gouvernement poussa les partisans des Médici à la violence et jusqu'à l'assassinat du gonfalonier Soderini; Neri Capponi, l'un des seigneurs, se chargea en 1508 de l'exécution; il fit l'ouverture de son projet à son collègue Ugolin Mazzinghi, dans l'espoir que celui-ci le seconderait, mais il fut mal accueilli. Alors le parti des Médici se ligua avec la faction qui voulait gouverner sans eux; on tomba d'accord pour abattre Soderini; on contraria, on paralysa toutes les mesures de son gouvernement: on ne réussit pas et on en revint à l'assassinat; l'on fit venir pour commettre ce crime un nommé Stufa avec des *bravi* fournis par Marc-Antoine Colonna. Stufa en fit confidence à Philippe Strozzi, qui le menaça de le dénoncer. Les assassins soudoyés s'enfuirent de Florence. Deux citoyens honorables, à quelque opinion qu'ils appartinssent, avaient empêché la république d'être souillée d'un meurtre horrible.

Soderini était non-seulemant attaqué à l'intérieur, mais il devait encore résister aux attaques de l'extérieur.

Un concile s'était tenu à Pise avec son consentement et par ordre du roi de France. Le cardinal et Julien de Médici excitèrent le pape Jules II, homme d'une nature irritable, à se venger du gonfalonier les armes à la main. Celui-ci fit remarquer au pape que la permission donnée au roi de France de tenir le concile à Pise avait été accordée par un conseil de cinquante citoyens, et qu'au surplus cette concesion était devenue une nécessité, attendu que les Français, ayant battu l'armée papale, celle des Vénitiens, et pris Bologne, étaient devenus les arbitres de l'Italie.

Le pape s'apaisa, mais la république fut mise dans le plus grand embarras. Les événements de la guerre préparèrent sa ruine. La fortune avait abandonné la France. La bataille de Faenza lui fit perdre tout ce qu'elle possédait en Italie.

On avait préparé à la cour du pape un projet de ligue contre la France. Une diète s'ouvrit à Mantoue, où les parties principales furent représentées: le pape par son légat, le cardinal de Médici; l'Espagne, par le roi de Naples; l'empereur, par l'évêque Gurgense; mais il fallait faire entrer Florence dans cette ligue. L'empereur d'abord pressa vivement la république en lui réclamant en même temps une somme d'argent; vinrent ensuite à Florence deux ambassadeurs, l'un

de la part du pape, l'autre de la part du roi catholique, solliciter les Florentins à entrer dans la ligue contre la France et à renvoyer son ambassadeur. Soderini rejeta la demande de l'empereur, fit valoir auprès du pape les services qu'il lui avait rendus dans la déroute de son armée sous Bologne, en sauvant ses gens ; et quant à l'Espagne, il déclara qu'il s'en rapporterait à la décision des autorités de la république. Mais la conspiration contre Florence était organisée au dehors et au dedans pour la restauration des Médici. Déjà les partisans de l'intérieur avaient envoyé à Julien de Médici, présent à l'armée de la ligue, la somme de 10,000 ducats. Celui-ci convint avec le vice-roi de Naples que, lorsqu'il serait rentré à Florence, il lui paierait une somme considérable.

En même temps des lettres de François Guicciardini (l'historien), ambassadeur de la république auprès du roi d'Espagne, arrivèrent au gouvernement. Elles apprirent que le roi était disposé à s'occuper de la république et qu'il avait donné des ordres en conséquence au vice-roi. Un ambassadeur (1) fut expédié aussitôt à celui-ci par le gouvernement de Florence; mais les secrets de ce gouvernement étaient connus des conspirateurs. L'ambassadeur fut arrêté par la faction sur la frontière de Bretagne, et on le retint prisonnier jusqu'à ce que l'armée du vice-roi fût arrivée sous la ville de Prato. Julien et le cardinal de Médici représentaient dans cette armée, l'un Florence, l'autre Florence et le pape.

Florence se décida à résister à cette attaque d'une puissante coalition ; mais on ne voulut pas prendre des mesures de rigueur contre les conjurés ; le sang répandu dans la précédente conspiration, qui avait coûté la vie à cinq citoyens coupables, avait fourni trop de prétextes pour altérer les formes du gouvernement de la république.

Le sénat venait de refuser sa sanction à une loi passée dans le conseil des seigneurs et dans les comités, par laquelle les crimes d'État qui étaient jugés par le comité des huit et le suprême magistrat, devaient être déférés à un conseil nouveau, composé de quatre citoyens, dit *quarantia*. « Du reste, ajoute l'auteur, « on sait combien il est dangereux de répandre du sang dans les républiques af- « faiblies. »

Le vice-roi approchait de Florence avec son armée, mais il manquait de vivres ; des orateurs lui furent dépêchés par Soderini ; il les accueillit favorablement, dans l'espoir d'obtenir des vivres. L'un de ces orateurs, trahissant la république, prit l'initiative auprès de son gouvernement et demanda cent sommes de pain pour les fantassins de l'armée ennemie, en attendant la conclusion d'un arrangement. On repoussa cette demande, et l'ennemi alla faire le siége de Prato, dont le sac lui était assuré par les chefs. Les secours que les magistrats de Prato avaient demandés leur avaient été promis par Soderini. Des barils de poudre et des balles leur avaient été expédiés, mais une troupe de jeunes gens appartenant à la conspiration assaillit le convoi, et tout fut dispersé à moitié chemin. Prato, dont la défense était confiée à Luca Savelli, ne comptait

(1) Alex. del Nero.

pour toute ressource que cinquante cavaliers, un certain nombre de fantassins, et peu de munitions.

La nouvelle de la perte des munitions dirigées sur Prato fit prendre des mesures énergiques au gonfalonier de Florence. Il fit retenir prisonniers au palais vingt-cinq ou trente amis déclarés des Médici, qui étaient dans la conjuration et qui devaient se rendre au camp ennemi. Soderini fit marcher alors l'armée florentine, composée de trois cent cinquante hommes d'armes, cinq cents chevau-légers et douze mille fantassins, contre l'armée du vice-roi; le siége de Prato fut levé, les deux armées se trouvèrent en présence; elles s'observèrent, puis elles firent un mouvement en arrière, l'armée florentine pour se replier sur Florence, l'armée ennemie pour aller reprendre le siége de Prato. Les chefs florentins, les commissaires du gouvernement n'étaient que des traîtres; Florence devait retomber sous le pouvoir des Médici. Les aristocrates florentins, qui cherchaient à singer les anciens Romains, montrèrent en cette circonstance, qui rappelait le siége de Rome par les Tarquins exilés, qu'ils n'avaient ni le cœur, ni la vertu, ni le patriotisme des consuls et du sénat romain.

Cependant les faits se succédaient rapidement: une foule de jeunes gens se présenta au palais pour réclamer les seigneurs arrêtés sur l'ordre du gonfalonier; celui-ci hésita un moment, mais il se décida à les laisser aller sur parole, à condition qu'ils se représenteraient à sa première demande. Prato tomba le lendemain entre les mains de l'ennemi, grâce à l'infâme trahison des magistrats, qui étaient d'accord avec lui. La nouvelle de la chute de Prato terrifia tous les bons citoyens. Les partisans des Médici se rendirent en force au palais et obligèrent le gonfalonier à quitter Florence avec vingt-cinq cavaliers d'escorte, et la vie sauve.

On réunit le lendemain les magistrats pour prononcer la déchéance du gonfalonier Soderini; il était difficile de l'obtenir, mais la position des conspirateurs, qui avaient occupé la place, le palais et toutes les avenues, fit adopter cette mesure (1). On décida qu'il serait donné au vice-roi 120,000 ducats, et que les Médici rentreraient à Florence comme simples citoyens. « Cette mesure, dit « l'auteur, n'était qu'une plaisanterie; car les Médici, qui avaient gouverné « soixante ans, ne pouvaient pas rester dans l'obscurité après dix-huit ans d'exil « et de pauvreté, surtout après avoir été restaurés les armes à la main, et avec « l'appui de leurs partisans. »

(1) Au milieu de ces circonstances orageuses Soderini se trouvait dans la salle des délibérations. Ses regards s'étant portés sur le Christ suspendu au mur, il s'écria dans son agitation: *Ah! mi raccomando a te.* Ah! je me recommande à toi... Recommande-toi plutôt à la semelle de tes souliers, lui dit Macchiavel qui était présent, et qui ne voyait plus d'espoir pour le gonfalonier.

A. Renzi,
Membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

(*La suite au prochain numéro.*)



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

MANUSCRIT LATIN DE J. MAGNUS

INTITULÉ : DE LEGITIMO ASTROLOGIÆ IN MEDICINA USU.

(De l'usage légitime de l'Astrologie en médecine.)

L'astrologie est une de ces erreurs scientifiques qui, remontant à la plus haute antiquité, se sont établies chez tous les peuples, et s'y sont perpétuées dans tous les âges, avec cette autorité puissante que donne l'assentiment général, et ont résisté le plus longtemps aux progrès incessants de la philosophie. Disparue pour toujours, avec beaucoup d'autres superstitions populaires, l'astrologie a cédé la place à la seule science que l'inspection des astres peut procurer, l'astronomie : et il suffit de connaître un peu les éléments de cette dernière science pour se convaincre de la nullité de la première.

L'astrologie prit sa source dans une opinion qui n'a rien que de très-raisonnable. On supposa que les astres, tant ceux qui semblent attachés à la voûte céleste, et se meuvent tous ensemble, que ceux qui ont un mouvement propre et isolé, avaient sur le globe terrestre une action combinée qui variait suivant les divers aspects de ces astres par rapport à la terre. Malheureusement, à une idée juste et qui pouvait devenir féconde, on substitua des chimères, et au lieu de la vérité on n'obtint que des erreurs. On a beau citer quelques prédictions astrologiques qui se sont accomplies; de pareils témoins ne suffiraient plus aujourd'hui pour faire admettre parmi nous l'infaillibilité de l'astrologie. D'ailleurs il y a généralement dans les prédictions un vague qui permet toujours de leur appliquer l'événement quel qu'il soit; et tout à l'heure je vous en offrirai quelques exemples.

Dès qu'on fut bien convaincu que les astres avaient une grande influence sur notre globe, on pensa que cette influence devait s'exercer sur toutes les choses qui existent dans ce monde, et que, puisqu'on avait un moyen sûr d'en apprécier les résultats, on pouvait la suivre dans toutes ses applications. De là vint que l'astrologie se combina avec tous les genres de divination et de magie, car il fallait savoir le moment le plus favorable pour l'opération magique ou divinatoire ; puis à la médecine, car il fallait juger de l'action des astres sur les maladies et de l'opportunité de l'administration des remèdes ; l'alchimie s'en empara aussi, afin de connaître le moment où il fallait entreprendre les opérations chimiques. On n'en resta pas là : les événements de la vie humaine furent prédits avec une grande certitude, et la politique trouva aussi un grand auxiliaire dans les calculs de l'astrologie. Ainsi, chez les Egyptiens et chez les Chaldéens, on ne mariait deux personnes qu'après avoir reconnu que les deux révolutions d'années concordaient parfaitement. On ne confiait pas la conduite d'une af-

faire à un homme dont la révolution des années annonçait du malheur pour l'époque où l'affaire allait s'entreprendre. Encore aujourd'hui, en Perse, le roi a des astrologues qui, dès le matin, lui indiquent ce qu'il doit faire dans la journée.

La religion chrétienne a aboli certaines superstitions et a jeté l'anathème sur quiconque oserait les pratiquer. Mais cet arrêt n'a pas eu pour résultat de discréditer ces superstitions ; seulement il les a rendues exécrables aux yeux des populations.

L'astrologie divinatoire, comprise dans les proscriptions, n'en a pas moins paisiblement continué de régner jusqu'à l'avant-dernier siècle; et le concile de Trente a permis la circulation des ouvrages d'astrologie qui se rapportent à la navigation, à l'agriculture ou à la médecine.

Il y avait deux emplois de l'astrologie dans la médecine : l'un pour connaître l'influence des astres sur la constitution de l'homme, et le moment opportun pour l'administration des remèdes; et l'autre, le même usage des remèdes mêlé à la magie. Cette dernière application de l'astrologie était sévèrement défendue, et l'autre permise; c'est pourquoi l'auteur de l'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous rendre compte l'a intitulé : *De l'usage légitime de l'Astrologie dans la médecine;* voulant montrer que son ouvrage était orthodoxe et conforme aux lois de l'Église.

L'auteur de cet ouvrage n'est point connu ; une main, différente de celle qui a écrit la plus grande partie du manuscrit, a inscrit au-dessus du titre le nom de *J. Magnus*. D'après la nature de l'ouvrage et l'époque où il a été fait, de tous les auteurs auxquels le nom de Magnus a pu appartenir, on ne saurait guère l'attribuer qu'à *Jacques Grandi*, qui ferait en latin *Jacobus Magnus*, médecin et mathématicien, né à *Gajato*, dans le duché de Modène, et mort en 1691, à l'âge de quarante-quatre ans. Il était professeur d'anatomie à Venise, syndic du collége des philosophes-médecins, et conseiller du collége des médecins-chirurgiens. La *Biographie universelle* le déclare auteur de plusieurs ouvrages de médecine qu'elle ne désigne point. Elle prétend aussi qu'on lui a attribué la composition de plusieurs ouvrages qui ne sont pas de lui: ce qui indiquerait que ce Jacques Grandi était en grande estime auprès de ses compatriotes.

Mais rien ne prouve que l'ouvrage *De l'usage de l'Astrologie* soit de ce J. Grandi. La *Biographie universelle* ne fait mention d'aucun livre latin écrit par ce Grandi, et ne dit pas que son nom italien ait été latinisé ; en sorte que l'on ne peut faire à cet égard que des conjectures fort vagues.

La Bibliothèque royale ne contient aucune copie, ni imprimée ni manuscrite, de cet ouvrage, et les catalogues des manuscrits des bibliothèques du royaume qui ont été publiés n'en font point mention ; ainsi l'on peut, jusqu'à présent, considérer ce manuscrit, acheté à Naples par les soins de notre collègue, M. de Rivaz, et offert par lui à l'Institut Historique, comme le seul qui existe en France. L'écriture est du XVIIe siècle.

Sans doute cet ouvrage, sous le rapport d'application, est aujourd'hui sans

intérêt; mais il n'en est pas de même sous le rapport de l'histoire de la science. Il est à savoir combien de peine il a fallu pour dégager les esprits des préjugés qui les enchaînaient, et qui retardèrent si longtemps les progrès de la raison humaine: il faut connaître la masse écrasante de ces préjugés pour apprécier les efforts généreux de ceux qui les ont combattus et sont parvenus à les renverser.

Pour l'intelligence de ce que je vais dire, il est nécessaire de savoir qu'on croyait généralement que les planètes ont action sur le tempérament, sur les sens et leurs organes. Entre autres choses, on supposait que le soleil agit sur la vue, et principalement sur l'œil droit, et la lune sur l'œil gauche. Cette opinion est importante à constater, puisque les Égyptiens disaient que le soleil est l'œil droit d'Osiris, et la lune l'œil gauche. Les Indiens représentent *Brahm*, le dieu suprême, avec le soleil et la lune à la place des yeux.

Les signes du zodiaque et les maisons orbiculaires des planètes gouvernent les parties du corps et les diverses humeurs ou liquides qui entrent dans l'économie animale. Lorsqu'un enfant venait à naître, on observait d'abord ou l'on prétendait observer le premier signe et la première étoile qui montait à l'horizon dans le moment de la naissance, et cette observation présageait tout ce qui devait arriver durant la vie du nouveau-né; en même temps, on dressait un tableau de la position supposée des autres planètes. Je dis supposée, parce que, le mouvement des astres n'étant pas connu exactement, il se pouvait fort bien qu'une planète fût au méridien et l'autre au couchant quand on les croyait en conjonction. On observait avec soin l'heure de la naissance; les heures étaient sous l'influence des planètes qui leur donnaient leurs noms, ainsi qu'aux jours de la semaine. S'il était permis de mêler le sacré au profane, nous remarquerions qu'Hérode s'enquit, avec beaucoup d'inquiétude, auprès des mages qui venaient adorer Notre Seigneur, *du moment* où l'étoile qu'ils avaient vue s'était levée; c'est que cette étoile était peut être du nombre de celles qu'on appelait *royales*, et que parmi les heures planétaires il y en a qui confèrent la royauté. Telles sont les heures du soleil, et son jour, qui est le dimanche.

On appelait le tableau de la position des astres un *thème*, ou une figure, laquelle servait à faire une prédiction générale appelée *jugement*, en latin *judicium*, et c'est de là que l'astrologie a pris le titre d'astrologie judiciaire, pour la distinguer de l'astronomie. On examinait avec beaucoup d'attention le lieu de la lune, parce qu'on attribuait à cet astre une influence toute particulière à cause de ses phases, et de sa plus ou moins grande distance de la terre.

On connaissait par ce tableau ce qu'on appelait la révolution des années; c'était une période de *douze* années, les mêmes chez tous les individus; de ces douze années, les unes étaient heureuses, les autres malheureuses; et comme, en Égypte, l'on ne mariait ensemble, ainsi que je l'ai déjà dit, que ceux dont les révolutions d'années étaient concordantes, il s'ensuit que les époux étaient ou absolument du même âge, ou séparés par une distance de douze ans, de vingt-quatre, etc.

Dès qu'un homme tombait malade, le médecin, qui était toujours astrologue, commençait par faire le thème ou la figure de la maladie, comme si c'était une personne, afin de connaître sa nature, ses jours critiques, ses accidents variés, et enfin son issue probable; ensuite, il rapprochait cette figure de la figure de la naissance du malade, et par la révolution des années il tirait ses conclusions.

La lune, suivant sa position dans le zodiaque et dans les maisons orbiculaires, avait une action toute particulière, surtout dans les jours critiques de la maladie. Vous savez, Messieurs, que nous avons attribué à la lune une puissance très-forte sur l'esprit de l'homme; et que l'on appelle *lunatique* celui qu'on suppose soumis à l'action périodique de l'astre des nuits.

Je n'ai pas l'intention de vous initier complétement aux mystères de l'astrologie, mais seulement de vous donner une idée de ses principes. Je vais seulement vous présenter deux exemples de son application à la médecine spéculative.

« Lorsque la lune et le soleil se trouvent en conjonction, ou bien en opposi« tion, dans les première, sixième et septième maisons, ou bien en carré avec le « soleil, ou dans certains degrés du *taureau*, du *lion*, du *scorpion* et du *sagit« taire*, c'est un grand présage de mal aux yeux. »

Chapitre xiii. — *Du temps propre à la saignée, d'après la position des astres.*

« Il faut d'abord examiner la position du soleil et de la lune, l'un par rap« port à l'autre. Il faut fuir surtout la conjonction de la lune et du soleil, et pen« dant le temps que la lune est cachée par les rayons solaires, et les deux jours « qui précèdent et qui suivent la conjonction, il faut suspendre la saignée, « parce qu'alors les corps sont vides d'humeurs, et que la saignée les anéanti« rait.

« Ainsi l'opposition des *luminaires* (soleil et lune) pendant un jour, celui « d'avant et celui d'après, doit être évitée; et, lors de leurs quadratures, il « faut s'abstenir de la saignée pendant un jour ou un demi-jour. En outre, il « convient que la lune soit dans l'accroissement de sa lumière, lorsqu'il s'agit « de jeunes gens, et dans son décours pour les vieillards; de même, le premier « quartier de la lune, depuis la conjonction jusqu'à la première quadrature, est « très-favorable pour un jeune homme; le second quartier, depuis la première « quadrature jusqu'à l'opposition, pour un jeune homme et un homme fait; le « troisième quartier, depuis l'opposition jusqu'à la deuxième quadrature, pour « un homme fait et un vieillard; le quatrième quartier, depuis cette quadrature « jusqu'à la conjonction, pour un vieillard.

« Secondement, il faut prendre garde que la lune ne soit pas viciée par le « corps ou les rayons des planètes malfaisantes, mais, au contraire, soit en rap« port avec les bienfaisantes; car la conjonction ou l'opposition de la lune avec « Saturne ou Mars, soit avec la tête ou la queue (du dragon) (*l'intersection de*

« *l'orbe d'une planète avec l'écliptique*, principalement de l'orbe de la lune), em-
« pêche la saignée pour un jour avant et un jour après ces configurations. Lors-
« que les malfaisantes sont en carré avec la lune, il faut suspendre la saignée
« jusqu'à ce que la mauvaise soit éloignée de la lune de douze degrés avant ou
« huit degrés après. Mais la bonne conjonction, c'est celle de la lune avec Ju-
« piter ou Vénus; seulement il faut que Vénus ne soit pas brûlée, c'est-à-dire
« ne soit pas *sous les rayons solaires*, de crainte qu'elle n'excite une trop grande
« diminution du sang; et le trine, le carré ou le sextile de ces planètes produi-
« sent quelque chose d'utile. Le trine ou le sextile du soleil avec Jupiter, ou
« avec la lune, de même que le trine ou le sextile de Mars et de la lune, sont
« fort précieux. Mais dans ce cas il faut éviter la rencontre de la lune avec les
« étoiles fixes, telles que les *Pléiades*, les *Hyades*, la *Crèche*, les *Anes*, les *Ba-*
« *lances*, *Hercules*, la *Tête de Méduse*, et autres de nature malfaisante.

« Il faut chercher le signe qui convient à la complexion du malade, afin que
« la lune se trouve dans ce signe pendant qu'on piquera la veine; car dans les
« signes ignés, tels que le *Bélier* et le *Sagittaire*, la saignée est bonne pour la
« pituite; mais on rejette le signe du *Lion*, parce qu'il est la maison du soleil et
« un signe très-ardent. Dans les signes aériens la *Balance* et le *Verseau*, la
« saignée convient aux mélancoliques; mais le signe des *Gémeaux* est mis de
« côté, parce qu'il préside aux épaules, aux bras et aux mains. Cependant on
« peut fort bien évacuer le sang sous l'influence de ce signe, pourvu que ce soit
« aux autres membres du corps. Dans les signes aqueux, *Cancer*, *Scorpion* et
« *Poissons*, on saigne alors les bilieux, quoique certaines personnes craignent
« l'influence du *Scorpion*, parce que Mars y domine, et que c'est la dépression
« de la lune. Dans les signes terrestres, *Taureau*, *Vierge* et *Capricorne*, l'ex-
« traction du sang n'est pas toujours bonne; mais cependant pour la *bile noire*,
« ou mélancolie, certaines personnes croient qu'on peut saigner dans ces signes;
« pour les sanguins, la saignée est utile. Dans le *Bélier*, il ne faut pas saigner à
« la tête, à la veine céphalique; dans le *Cancer*, à la veine du cœur ni au pou-
« mon; dans la *Balance*, aux fesses; dans le *Sagittaire*, aux cuisses; dans le
« *Verseau*, aux jambes; et enfin dans les *Poissons*, aux pieds, etc. »

Je n'insisterai pas davantage sur l'application de l'astrologie à la médecine, et j'en viens à certains faits assez remarquables par lesquels je finirai cet article. L'astrologie, comme je l'ai dit, ne se piquait pas seulement de prévoir les événements, elle prédisait aussi les événements politiques, et ce que je vais vous raconter vous fera voir que ces prédictions ont eu quelque apparence de confirmation, néanmoins en aidant beaucoup à la lettre.

Dans l'astrologie d'Alious, publiée en 1654, il est dit à l'occasion des prédictions sur la religion chrétienne, « qu'en l'an 1700, c'est-à-dire dans le courant du
« XVIIIe siècle, il y aura de grandes disputes sur la religion et le gouvernement;
« que les années suivantes seront très-dangereuses pour la religion; que prin-
« cipalement en l'an 1800 (c'est-à-dire au XIXe siècle) la religion éprouvera

« autant de malheurs que du temps de Mahomet; que le monde ira en se cor« rompant de jour en jour, parce que l'univers ira par le *Scorpion*, signe de « mort, lubrique et inclinant aux vices qui précédèrent le déluge, principale« ment sous *Vénus*, dame de cet empire. »

Qui ne voit dans ces prédictions ce qui se passa dans le XVIIIe siècle, où la philosopihe ébranla la religion et la puissance monarchique; et la révolution de 93, qui détruisit le culte en France, et Napoléon qui rétablit le luxe?

Dans le jugement général de la France, il est dit « que les quatre signes mo« biles aux quatre angles de la figure, et principalement le *Cancer*, maison de la « lune dans le premier degré, signifie pour les Français une grande mobilité « dans les vêtements, la nourriture, les opinions, la politesse et une grande va« riété dans les devoirs de la vie civile; mais comme le progrès infini est im« possible, après avoir parcouru une certaine période de temps, on reviendra « aux choses anciennes, qui prendront un air de nouveauté. »

Qui ne reconnaît ici le retour prévu des modes du moyen âge, et le rétablissement de la royauté après la république ?

« Dans l'an 1770, il y aura des troubles, et les choses iront au changement de « la famille. »

N'est-ce pas effectivement dans les époques qui ont suivi celle-ci qu'on a renversé Louis XVI et sa famille?

« Dans l'an 1860, il y aura un grand bonheur, et le royaume aura beaucoup « d'étendue; l'année 1850 promet de grandes choses. »

Dans la figure de l'Espagne, il est dit « qu'en 1824, il y aura des malheurs à « cause que le monde parviendra au septième degré du *Scorpion*, carré de l'Es« pagne, signe de mort et de la guerre, et approchera du cinquième degré du « trine de la France. »

Qui ne reconnaît la guerre faite en 1823 par la France à l'Espagne, qui fut vaincue? Il n'y a de différence que d'une année.

Malgré cette apparente confirmation, je n'entreprendrai point de réhabiliter l'astrologie dans l'opinion publique.

Néanmoins, remercions M. de Rivaz de nous avoir fait connaître un livre aussi rare.

DE BRIÈRE,
Membre de la 4e classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE LA POÉSIE FRANÇAISE

A L'ÉPOQUE IMPÉRIALE;

Ou exposé par ordre de genres de ce que les poëtes français ont produit de plus remarquable depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'aux premières années de la Restauration,

PAR M. BERNARD JULLIEN.

M. Bernard Jullien est un des membres de l'Institut Historique les plus assidus, les plus laborieux. On pourrait croire, si nous disions beaucoup de bien de son ouvrage, que l'esprit de corps ou l'amitié nous a dicté un rapport favorable. Nous nous abstiendrons de porter un jugement; nous nous bornerons à faire connaître à nos lecteurs ce qui se trouve dans cet ouvrage, persuadé que nous sommes que c'est encore là le meilleur moyen de leur donner l'envie de le lire.

Après un *Discours sur l'époque impériale, les ouvrages qu'elle a produits, et l'étude qu'il convient d'en faire*, t. I, p. 5 à 40, discours que nous avons entendu dans une de nos séances et dont nous avons rendu un compte favorable dans notre numero 202, janvier 1843, vient l'exposé analytique et critique des poëmes produits pendant cette époque. Ces poëmes sont, comme l'indique le titre, par ordre de genres; l'énumération seule de ces genres fera connaître le plan de l'ouvrage et la variété des matières.

1° *La poésie lyrique* (t. I, p. 4 à 185) comprend, sous quatre sections, les odes et dythirambes, les traductions, les chansons et les vaudevilles, et fait connaître trente-trois auteurs.

2° *La poésie narrative* (t. I, p. 186 à 466) traite, dans cinq sections, des épopées régulières, des traductions d'épopées, des poëmes cycliques, des contes et des contes brefs; trente-six poëtes y sont successivement examinés, les uns pour un seul ouvrage, les autres pour plusieurs. *Lemercier* se présente avec neuf poëmes; *Creuzé de Lesser* n'en a qu'un seul, mais l'on y compte plus de quarante mille vers.

3° *La poésie expositive* (t. II, p. 1 à 202) renferme sept sections, savoir : les poëmes didactiques, il y en a dix-huit, dus à onze auteurs, dont l'analyse est précédée d'un coup d'œil général sur la poésie descriptive dans le siècle dernier; les poëmes didactiques badins, il y en a deux, dus à Bercherey et Colnet; les élégies et les héroïdes; les satires et les traductions; les apologues et épigrammes. Ces petits poëmes, où les Français ont toujouus bien réussi, font passer en revue plus de cinquante poëtes.

4° *La poésie dramatique* (t. II, p. 203 à 459) comprend les tragédies, les drames, les comédies, les comédies de petit genre, les opéras, et se termine par une conclusion générale. Les cinq dernières sections que nous venons d'indiquer font

connaître seize auteurs tragiques et trente-trois tragédies ; treize drames dus à neuf auteurs ; trente-cinq comédies de grand caractère ; plusieurs petites comédies et opéras de tout genre.

Ainsi, dans ce relevé de productions poétiques de l'époque impériale (1798 à 1815), apparaissent à leur ordre plus de cent cinquante auteurs ; plus de six cents ouvrages y sont rappelés, souvent analysés, cités et critiqués ; on peut par là se faire une idée des recherches que M. Jullien a dû faire, et de la quantité de notions qu'il a rassemblées dans son histoire ; on le comprendra du reste mieux encore si nous disons qu'il y a à la fin du second volume (p. 463 à 486) un index alphabétique des noms et des sujets traités, où l'on compte près de trois mille renvois aux pages de texte.

Parmi les auteurs dont les ouvrages sont analysés par M. B. Jullien, et dont les noms sont restés ou devenus plus ou moins célèbres, nous citerons les suivants : G.-B. Béranger, Hipp. Bis, Mme du Frenoy, Dupaty, Esmenard, Michaud, Lemercier, Tissot, Vigée, Piis, Baour-Lormian, Casimir Delavigne, Denne-Baron, Loyson, Perceval, Viennet, Etienne, etc.

Quant à la manière dont l'ouvrage entier est exécuté, nous sommes à l'aise pour le faire comprendre à nos collègues. En effet, M. Jullien, qui a, pour la commodité des lecteurs, sous-divisé ses livres et sections en *lectures* de douze à vingt pages, nous a communiqué plusieurs de ces lectures dans nos séances particulières avant l'impression de son livre ; elles ont été fort goûtées : le journal en a reproduit une qui, par sa nature, se rattachait plus particulièrement aux études historiques, celle qui traite des traductions de l'*Iliade* en vers français pendant l'époque impériale (lecture 19, t. I, p. 296). Ce morceau se trouve dans le numéro de janvier 1843, 102e livraison. On a pu remarquer qu'à ce sujet M. Jullien rappelle ceux de nos poëtes qui se sont exercés sur Homère depuis François Ier ; il cite textuellement des passages caractéristiques des principaux traducteurs, montre, par des comparaisons, les différents systèmes de traduction, et fait voir comment Bignan, sans avoir parfaitement réussi, a pourtant donné une traduction estimable et supérieure à celles de ses prédécesseurs.

Tout l'ouvrage est fait dans le même esprit ; M. Jullien analyse consciencieusement tous les ouvrages importants dont il parle. Non content d'en faire connaître exactement le plan et les principales divisions, il en cite des passages choisis, et ce n'est qu'après avoir donné au lecteur tout ce qui lui est nécessaire pour se faire une opinion sur l'œuvre analysée qu'il prononce lui-même son jugement, laissant ainsi à chacun le droit de le casser s'il n'est pas convaincu de sa justesse. Ainsi, ces jugements mêmes fussent-ils controversés, on a toujours dans ces deux volumes le relevé de ce que la poésie a produit de meilleur en France pendant les quinze ou les dix-huit premières années de ce siècle. C'est donc, au point de vue historique, un ouvrage tout à fait important.

Nous avions eu d'abord la pensée de reproduire quelques morceaux de ces poésies de genres si divers, mais nous y avons renoncé pour ne pas répéter ce

que l'auteur lui-même a fait avec beaucoup de talent et de goût ; car il a été aussi heureux dans le choix des citations qu'impartial dans sa critique. Cependant nous nous permettons de rapporter ici un court fragment du *Moïse* de Lemercier, qui a vivement frappé notre esprit. Ce morceau est remarquable, autant par la beauté des vers que par les sombres idées de matérialisme qu'il renferme.

Monologue de Coré.

« Je ne puis en aveugle et croire et révérer
« Ce Dieu partout absent qu'on veut partout montrer.

Et, un moment après, comme s'il était effrayé d'avoir proféré ce blasphème, il ajoute :

« Quel trouble ! quel néant ! suis-je mon propre auteur ?
« Ma faible vie atteste un puissant Créateur.

Puis, tout à coup, se repentant de cet hommage rendu à la vérité, il s'écrie :

« Eh ! qu'importe aux esprits cette cause éternelle ?
« Tranquille et séparé de la race mortelle,
« Il ne doit s'émouvoir ni du mal ni du bien :
« S'il est tout pour lui seul, pour lui je ne suis rien. »

Après ces idées extravagantes, mais noblement exprimées, Coré fait une profession de foi toute matérialiste, imitée de Lucrèce, et enfin, dit M. Jullien, il arrive à la dernière conséquence de l'athéisme et du matérialisme, au pessimisme universel, qui parle seul dans ces vers :

« Le plus noir des démons forma cette nature
« Dont tout ce qu'elle anime est la triste pâture ;
« Qui sous les eaux, les feux, les frimas et les vents,
« Et souffre et se dévore en ces êtres vivants
« Qu'alimentent les morts; qui détruit pour produire,
« Qui n'enfante toujours que pour toujours détruire,
« Et fit de l'univers, cercle inondé de pleurs,
« Un lamentable écho d'éternelles douleurs.
« Eh bien, n'entends-tu pas braver les anathèmes ?
« Viens démentir, confondre et punir nos blasphèmes.
« Douteuse vérité ! brille en lettres de feu !
« Romps tes voiles, parais, tonne, terrible Dieu !
« Tout est sourd ; Dieu, la nuit, le ciel reste en silence :
« Car Dieu n'est qu'un vain nom, la sagesse est démence ;
« L'aveugle sort fait l'homme ou juste ou criminel ;
« Ce monde est le jouet d'un désordre éternel. »

Ces vers, comme expression de pensées philosophiques abstraites, sont fort beaux. On en trouverait beaucoup d'autres non moins remarquables chez Lemercier.

Ce rôle de Coré, tout philosophique, créé exprès pour exprimer des pensées de doute et de désespoir, qui étaient alors et sont encore au fond de bien des

cœurs, ne pouvait être compris qu'à une époque de civilisation viellie, long-temps agitée par des révolutions intellectuelles et matérielles. Le monologue de Coré, c'est l'écho de bien des âmes de notre époque. Aux bienveillantes paroles d'espérance et de consolation qu'on voudrait apporter à ces âmes désolées, il semble qu'elles n'aient d'autres mots pour nous répondre que celui de *désolation*. Parlez-leur de cette admirable création de l'univers, que la puissance divine étale devant les yeux des mortels sous des formes si variées et si charmantes; essayez de leur faire comprendre le calme d'esprit de l'homme de bien, les remords du méchant, le châtiment pour celui-ci, la récompense pour celui-là dans une autre vie : incertitude que tout cela, répondent-elles.

Nous aurions clos ici ce rapport si nous n'avions pas jugé à propos de soumettre aux lecteurs une réflexion qui nous a paru de quelque importance en un tel sujet. L'Empire est une époque tout à fait militaire; c'est une guerre continuelle ; des batailles données tous les jours, des victoires remportées sur tant d'ennemis, des trophées innombrables arrivés en triomphe à Paris, une époque enfin toute brillante de gloire et de renom pour la nation française. Comment se fait-il, nous sommes nous demandé, que, parmi tant de poëtes dont nous venons de vous citer les noms, il n'y en ait pas un seul qui ait essayé de chanter la gloire de la France? car on ne doit pas tenir compte des pièces de circonstance, œuvres éphémères , justement oubliées aujourd'hui. Le récit de tant de faits héroïques aurait dû suffire pour échauffer l'imagination la plus glaciale. C'est alors que notre esprit s'est reporté avec complaisance au delà des Alpes, où il semble que ce rôle ait été réservé aux poëtes italiens, qui, de tout temps, ont chanté la gloire de la nation française. Les noms du Tasse et de l'Arioste sont gravés dans tous les esprits; mais c'est de *Monti*, de l'historiographe de l'empereur et roi, que nous voulons parler; c'est lui qui a chanté sur une lyre sublime les lauriers cueillis par les Français.

Les grandes secousses en France retentissent au loin, et les poëtes italiens, tout en puisant dans les mouvements guerriers de cette nation des sujets capables d'exciter et de nourrir leur imagination ardente, ont élevé la littérature italienne au plus haut degré de sa splendeur. Ce fait a puissamment contribué à relever la littérature française, qui, en reprenant sa vigueur, a communiqué à son tour le mouvement intellectuel à l'Italie et aux autres pays qui entourent la France.

Nous ne pouvons pas résister à la tentation de vous rapporter quelques morceaux de poésie italienne, traduite en français à l'époque impériale, et sur des sujets purement français. Nous ne parlerons pas des chants sur la bataille de Marengo et le siége de Gènes, par Gianni, poëte attaché à la cour impériale, chants improvisés et pleins de beauté et d'énergie, traduits en vers latins. Nous passerons sous silence les maux que supporta l'Italie après la retraite de l'armée française, le retour du grand capitaine de l'Egypte, l'ordre rétabli, que Monti décrit si bien dans ses chants sur la mort de Mascheroni, l'une des nombreuses

victimes du désordre et de l'anarchie de cette époque. Nous citerons seulement des fragments d'un chant de ce sublime poëte, intitulé : *l'Epée de Frédéric-le-Grand*, qu'il dédia à la Grande-Armée.

Monti, après la bataille d'Iena, fait arriver le vainqueur au tombeau du grand Frédéric, il avance la main pour saisir ce glaive qui, dans les plaines de Rosbach, insulta à la gloire de la valeur française. « Glaive fameux, dit Monti, forgé « par le malheur, qui, après les plus rudes épreuves, acquit le nom de grand à « son maître et donna souvent de l'éclat et des droits aux crimes mêmes.

« Le vainqueur saisit le glaive ; le marbre tremble, et il en sort soudain un « gémissement. Oh ! prodige, un bras décharné, épouvantable, vient de se poser « sur le tranchant nu de l'acier : ce bras terrible est vêtu d'un gant martial d'où « l'on voyait dégoutter du sang. Une voix effrayante et sourde se fait entendre : « — Qui es-tu, dit-elle, toi qui oses porter sur mon épée une main téméraire ? »

L'empereur répond :

« Si des événements de ce monde le bruit ne va pas jusques aux sombres « bords, si ma renommée n'a pas dans ce lieu pénétré jusqu'à toi et que tu dé- « sires savoir qui je suis et ce que j'ai fait, demande-le à ce trône, ombre mena- « çante, à ce trône qui est là renversé et qui t'appelle en vain. Tu combattis « *sept ans* pour le fonder ; moi je l'ai renversé en *sept jours*. Que te faut-il de « plus (1)? »

Après cette réponse, le poëte fait soulever l'ombre stupéfaite et lui fait passer en revue tous les malheurs que la guerre avait attirés sur son royaume. Elle aperçoit les rivières chargées de sang humain poussé avec les flots vers l'Angleterre comme pour lui reprocher d'être la cause principale de tous les maux dont l'Europe était alors accablée. L'ombre disparait enfin ; l'épée est portée en triomphe à Paris, cette cité fameuse et reine de l'Europe.

La foule accourt; le fleuve-roi se lève au-dessus de l'onde jusqu'à la poitrine, et dans ses yeux verdoyants brille la joie que lui inspire une telle conquête.

« Il est à Paris, dit le poëte, un lieu consacré à la victoire, où les génies de « Mars, compagnons des chastes nymphes du Parnasse, chantent les vertus guer- « rières des Français. Autour de la statue de la déesse sont suspendus les armes « et les drapeaux des vaincus ; des braves à cheveux blancs sont les gardiens de « ce lieu.

Ces vieux héros, en saluant cette épée, lui disent : « Dans ce sanctuaire au- « guste de la vaillance, tu seras encore honorée ; car ici on rend hommage « même à la gloire des ennemis, et nos poitrines en répondent. »

Nous croyons que nous ne nous sommes pas tout à fait écarté du sujet en parlant de Monti, car il a une belle part dans la littérature de l'empire français.

(1) Tu ben sette a fondarlo anni pugnasti,
Io sette giorni a rovesciarlo e basti.

Nous aurions voulu voir mentionnée la traduction du poëme des *Animaux parlants* de Casti(1), par Maréchal, mais cette traduction n'entrait peut-être pas dans le plan que l'auteur s'était tracé.

Nous finirons en vous annonçant que M. B. Jullien s'occupe en ce moment de recueillir, de classer et d'analyser tout ce qu'on a écrit de mieux en prose pendant le même temps. Quand cette seconde partie sera imprimée, nous aurons assurément sur l'époque impériale un ouvrage comme il serait bien à désirer que nous en eussions sur toutes nos époques littéraires. Que de peines, de recherches épargnées au lecteur et à l'écrivain qui ont besoin, pour leurs travaux, de connaître quelques parties de la littérature de l'Empire! Que de matériaux et de documents pour l'histoire littéraire, arrachés à l'oubli où ils allaient se perdre! Remercions donc M. B. Jullien du talent qu'il a mis dans ce livre, et surtout de son infatigable persévérance. Espérons qu'il continuera, et que son exemple ne sera pas infructueux.

A. Renzi,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

RAPPORT

SUR LES DISCOURS OFFICIELS DU COMMANDEUR JEAN ANTOINE DE MIRANDA, EX-PRÉSIDENT DES PROVINCES DU NORD DU BRÉSIL, CEARA, MARANHAM ET PARA, PENDANT LES ANNÉES 1839, 1840 ET 1841,

La statistique puise ses renseignements dans tous les actes publics, parce que ces actes ont une authenticité et un caractère d'investigation recommandables; les discours du commandeur Jean-Antoine de Miranda en sont un témoignage; ils renferment des données positives sur l'état des provinces du nord du Brésil au sortir de la guerre civile, données prises aux sources véritables, tirées de l'examen de chaque branche de l'administration, des registres des paroisses, et résultant des voyages faits dans l'intérieur de ces mêmes provinces.

Le zèle du président chargé de surveiller ces trois parties du Nord s'est accru par les obstacles: des enquêtes dressées sur chacune des branches de la justice, de l'administration civile, des recherches sur l'état de la santé publique, sur les ressources de l'industrie agricole, sur le mouvement commercial; le dépouillement exact des populations et de la situation des églises et du clergé, sont les actes qui attestent le zèle et l'activité d'esprit du président Jean-Antoine de Miranda.

La province du Ceara est divisée en trente et une paroisses, chacune pourvue

(1) Casti est mort à Paris en 1804, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, peu après la publication de son poëme. Tout le monde connaît la spirituelle réponse qu'il fit à Napoléon, lorsqu'il lui demanda: *Etes-vous toujours démocrate? — Plus que jamais*, répliqua Casti, *c'est par là que commencent les grands hommes.*

d'un prêtre. La ville *do Grato* possède une belle église; les autres villes de Saint-Mathieu, de Villanova, de Cascavel, ont aussi des temples plus ou moins bien édifiés, mais tous nécessitent des réparations et un entretien pour lesquels des fonds sont votés annuellement par l'assemblée provinciale, d'après le rapport du président. Le Ceara compte plusieurs établissements utiles, entre autres un hospice de charité, une maison de correction, une banque pour subvenir aux besoins de l'agriculture et à l'amélioration du bétail. Le budget de la province donne à la recette 119 contos 455,675 reis, à la dépense 197 contos 970,700 reis. En 1840, il y a eu une diminution dans les dépenses et une augmentation des recettes.

La province du Maranham a une plus grande importance par ses produits agricoles et par l'exportation du coton et du cacao; le port de Saint-Louis est fréquenté par les navires de l'Europe, et la côte est d'un abord moins difficile que celle du Ceara; de grandes rivières amènent de l'intérieur les récoltes; aussi cette province favorisée par la nature est l'une des plus riches de l'empire. L'instruction publique a été l'objet des vives sollicitudes du président: le lycée de Saint-Louis possède une chaire de sciences physiques; ce lycée compte cent cinquante disciples aujourd'hui. Il y a dans la même ville quatre écoles primaires et un collége. La population de la capitale s'élève à près de douze mille âmes, sans faire entrer dans ce calcul les esclaves. Dans la province on compte huit chaires de grammaire latine et quarante-huit d'instruction élémentaire.

La civilisation des Indiens et l'établissement des missionnaires ont tour à tour excité l'attention du président; l'état des finances a mérité aussi de sa part un sérieux examen. La recette en 1840 s'est élevée à 132 contos 623,583 reis, et la dépense en 1842 à 277 contos 424,425 reis. Les marchandises exportées, telles que le coton, le riz, les cuirs, la gomme élastique, le rocou, la salsepareille, l'huile de copahu, donnent la somme de 2,300 contos de reis par année.

La province du Para est le jardin gigantesque de l'empire, arrosé par le plus grand fleuve du globe, celui des Amazones; elle offre une circonférence de plusieurs centaines de lieues, et ses produits rivalisent avec ceux des Grandes-Indes. C'est à l'augmentation du commerce et de l'agriculture que le président a consacré ses veilles, parce que de ces deux sources découlent la vraie prospérité du pays. Propager l'instruction, peupler la solitude de ces vastes contrées, civiliser par la religion les tribus indiennes, réformer les abus de l'administration, ce sont des devoirs que le commandeur Jean-Antoine de Miranda a parfaitement compris, et dont il s'est acquitté avec autant d'intelligence que de zèle. Aussi devons-nous attendre des documents pleins d'intérêt de la part d'un magistrat qui travaille ainsi sans relâche au bien et à la gloire de son pays.

J. Sigaud,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

A MESSIEURS LES MEMBRES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

NOTICE SUR LE PASSAGE DU RHONE PAR ANNIBAL.

Il est un fait historique qui est encore un problème et sur lequel il y a divergence d'opinion relativement au lieu où il est arrivé : c'est le passage du Rhône par Annibal. Plusieurs pensent que ce général carthaginois, pour se rendre de l'Espagne en Italie, traversa ce fleuve à Arles; d'autres, et c'est le plus grand nombre, croient qu'il le traversa à Beaucaire ou à Avignon, ou entre ces deux villes ; quelques-uns à Orange ou à Saint-Esprit ; d'autres dans l'Helvie, et enfin un petit nombre, Colmat entre autres, à Lyon.

D'après les documents qu'on va exposer, ni les uns ni les autres ne sont dans le vrai, à l'exception de ceux qui font passer le Rhône à Annibal dans l'Helvie. Ces documents sont tirés de l'histoire, de la géologie et de la topographie.

1° *Histoire* — Selon Polybe et Tite-Live : 1° Annibal passa d'Espagne dans les Gaules avec quatre-vingt mille hommes et soixante éléphants pour se rendre en Italie, et traversa le Rhône à quatre journées de son embouchure : or, de cette embouchure du Rhône à la Voulte, il y a environ quatre jours de marche, vingt-deux ou vingt-quatre lieues.

2° Il campa entre un delta formé par une rivière et le Rhône, et ce *delta* est drécisément la plaine de la Voulte entre le Rhône et l'Erica, rivière de l'Ardèche.

3° Il stationna dans un lieu où il fut à proximité des bois pour construire des bateaux et des radeaux. La Voulte et ses environs abondaient et abondent encore en bois de construction, chênes et autres arbres.

4° Il avait pour aide de camp Hannon : or il est deux petites plaines au midi du bois qu'on appelle actuellement Gonnon ou Connon. Peut-on trouver une meilleure étymologie de ce nom que Campus Hannon ou Camphnon ; et l'autre plaine plus petite s'appelle Gonnettes, qui, en languedocien, est un diminutif de Camphnon ou Connon.

2° *Géologie.*— En 1706, en creusant, pour extraire du sable, au nord de la petite plaine de Gonnon, sur la rive droite de l'Erica, on découvrit plusieurs ossements d'éléphant, fémur et tibia, et une portion de la mâchoire inférieure où était encore la racine de la dent ou de l'ivoire, le tout pétrifié. Ces objets furent déposés en 1735 dans le cabinet d'histoire naturelle d'un célèbre médecin de Lyon.

En 1723, sur l'autre bord de la plaine de Gonnon, dans le bas d'un ruisseau appelé Chovin, en plantant une vigne et en élevant une muraille, le proprié-

taire trouva également des ossements pétrifiés d'un éléphant, qui servirent à construire une partie de ce mur où l'on en voyait, il n'y a pas longtemps encore, quelques fragments.

D'où proviennent tous ces os d'éléphants, si ce n'est de ceux qu'Annibal conduisait, et qui périrent de froid ou de fatigue là, comme tout le long de la route, avant les batailles de Trasimène et de Cannes, à moins qu'on n'aime mieux attribuer leur dépôt au déluge?

A une époque bien antérieure aux précédentes, il fut découvert dans le Vivarais, en deçà de la rivière de l'Erica, quelques ossements d'éléphant. Comme c'était un siècle d'ignorance, et qu'on ne connaissait point d'animaux de cette grandeur, on les porta au cloître des Jacobins de Valence, pensant qu'ils seraient plus habiles; mais, aussi ignorants en anatomie et en histoire naturelle que les autres, ils confirmèrent eux et le public dans la croyance d'un prétendu géant et tyran, qui, d'après les traditions, avait existé dans le Vivarais, et auquel il a même plu à quelques chroniqueurs de donner le nom de *Theutobochus*, et qu'on voyait peint dans le cloître de ces religieux.

Ils envoyèrent en présent aux Bénédictins de La Chaise-Dieu, en Auvergne, la hanche, l'épaule et la mâchoire de ce prétendu géant, qui n'étaient que des ossements d'éléphant (1).

Des ossements, bien reconnus aussi pour être ceux d'un éléphant, ont été découverts sur le territoire de Châteauneuf-le-Rhône, selon dom Calmet dans sa préface de la Bible.

Si Annibal tint cette route, ces ossements, comme les autres, trouvés près de l'Erica, appartiennent à ses éléphants.

Or l'histoire rapporte qu'il donna à son aide de camp Hannon un détachement pour aller tenter le passage du Rhône à quelques lieues plus haut; que celui-ci, après ce passage, descendit en côtoyant la rive droite du Rhône, alluma, dans la nuit, des feux sur une hauteur et le plus près possible du camp de son général, pour lui indiquer qu'il avait traversé le fleuve, afin que le lendemain il le passât avec ses troupes, pendant qu'il le protègerait contre les attaques de l'ennemi de l'autre rive qui chercherait à s'opposer à son passage, soit en le prenant en flanc ou par derrière. A cet endroit isolé, où brillèrent ces feux, est un château où Charles IX demeura neuf jours malade, et la ville porte le nom d'*Etoile*, *quasi stella vel ignis lucens*, *sicut stella de nocte*.

Ces ossements ne peuvent donc provenir que de ces éléphants d'Annibal qui faisaient partie du détachement de son aide de camp, lequel, par son ordre, remonta le Rhône pour chercher un passage facile et protéger ensuite sur l'autre rive celui de toutes les troupes.

(1) Il paraît que, dans le Vivarais, a existé l'hercule gaulois dit Deusonien, surnom qui paraît être tiré de Désaigne (Deus-gen), ancienne ville romaine dans l'Ardèche, où sont les restes de bains romains et d'un temple à Diane. M. Délichèves, ancien président dans l'Ardèche, a écrit une dissertation sur cet hercule.

3° *Topographie.*— Les plaines de la Voulte, dira-t-on, sont trop peu spacieuses pour le campement et le développement d'une armée aussi considérable que celle d'Annibal, puisque le Rhône baigne les murs de ce bourg.

Mais, d'après la tradition et les vieux titres, *Livron*, au levant de la Voulte et une lieue au delà, est appelé *Libero ad Rhodanum*, et même *Labro Rhodam*, ce qui prouve qu'anciennement le Rhône était bien éloigné de la Voulte ; et ce qui le confirme, ce sont les quarante-neuf domaines ou maisons bourgeoises, et le fief de Poanneau ou des Robins, situés au delà du Rhône, et cependant de la paroisse et de la seigneurie et juridiction de la Voulte, au diocèse de Viviers, et du ressort et du Parlement et généralité du Languedoc ; ce qui ne laisse aucune raison de douter que le cours du Rhône était au delà, et par conséquent sous les murs de Livron, où est aujourd'hui une plaine de plus d'une lieue en carré jusqu'aux bords du Rhône.

Ajoutez à cela qu'à l'amont de la Voulte, jusqu'au pied de la montagne et jusque sur les bords de l'Erica, est d'ailleurs une étendue de terrain en forme de delta, presque en plaine, assez spacieuse pour contenir une armée.

Il est donc évidemment établi qu'Annibal traversa le Rhône à la Voulte ou entre la Voulte et l'Erica, et que par conséquent ce ne fut ni à Arles, ni au-dessus de la Voulte et de Valence, et encore moins à Lyon.

Comment penser seulement qu'Annibal a passé le Rhône à Arles ? Il faudrait supposer qu'il n'était pas habile général et qu'il n'avait aucune connaissance des lieux qu'il parcourait pour s'exposer à franchir, au lieu d'une rivière, deux de plus, la Durance et la Drôme ? Et d'ailleurs comment aurait-il pu passer le Rhône dans un endroit où son lit est si large, si étendu, et dans un pays où il n'y a point de bois de construction pour des bateaux et radeaux ?

En habile général, il n'a pu passer non plus le Rhône au-dessus de la Voulte et de Valence, car il lui aurait fallu également traverser l'Isère.

Comment peut-on imaginer, comme Colmat, qu'il ait pu passer le Rhône à Lyon ? L'histoire rapporte qu'après le passage du Rhône, il a côtoyé une autre rivière qu'il a plu à quelques-uns de nommer *Arar ;* mais il a été prouvé par M. de Marquort, par M. Montmayor et autres, que ce mot avait été corrompu et mal entendu, et que c'était celui d'*Ischisar*.

Enfin, d'après les auteurs contemporains, il mit aussi quatre jours en côtoyant une autre rivière, depuis le Rhône jusqu'au pied des Alpes. Or cette distance se trouve fixée en partant de la Voulte jusque-là ; et il a été trouvé, d'après Calmet, des ossements d'éléphant dans cette direction, le long de la rive gauche de l'Isère.

Peut-on, après tant de raisons concluantes qui sont une démonstration, prétendre qu'Annibal a passé le Rhône autre part qu'à la Voulte, comme certains auteurs, qui ne connaissaient pas tous les faits que nous venons de rapporter, n'ont pas craint de l'avancer et de le soutenir ?

Froment,

Membre de la deuxième classe de l'Institut historique.

Annonay, le 2 mai 1844.

LETTRE DE M. DEVALS AINÉ (DE MONTAUBAN) A M. LE PRÉSIDENT DE LA QUATRIÈME CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser le dessin de quelques objets antiques qui ont été récemment découverts dans notre département, et qui sont aujourd'hui en ma possession.

N° 1. Un médaillon, en marbre blanc, qui a été trouvé dans les ruines d'une villa romaine située entre les villages de Pompignan et de Saint-Rustice. La tête seule est antique; car la plaque primitive étant cassée en plusieurs endroits, j'ai cru devoir la remplacer par la plaque actuelle. Je dois vous faire observer que l'ancienne plaque ne portait pas d'inscription. Les motifs suivants m'ont seuls autorisé à attribuer cette tête à l'empereur Adrien :

1° Sa ressemblance incontestable avec l'effigie des monnaies de ce prince;

2° L'indication des pupilles par un trou profond, ainsi que celle des sourcils, caractère extrêmement rare avant le règne d'Adrien, suivant tous les archéologues.

Ces deux considérations, jointes, en outre, à une particularité caractéristique de mon médaillon, c'est-à-dire la présence de la barbe que l'empereur Adrien fut le premier à laisser croître, ne permettent pas, à mon avis, d'attribuer ce portrait à l'un des prédécesseurs d'Adrien. Un simple examen suffira pour qu'on ne puisse supposer non plus qu'il appartient à un de ses successeurs. En mettant de côté la question de la ressemblance qui me semble toute tranchée en faveur d'Adrien, il est constant que les productions de la plastique, exécutées sous les successeurs de ce prince, loin d'offrir cette noblesse, cette pureté, cette vie, et surtout cette admirable souplesse dans la chevelure qui caractérisent si puissamment mon médaillon, portent, au contraire, depuis la mort d'Adrien, les traces d'une décadence de plus en plus rapide qui ne leur permet pas d'entrer un instant en comparaison avec l'œuvre remarquable dont mon dessin ne donne qu'une bien faible idée.

N° 2. Une statuette, en bronze, qui a été trouvée dans les ruines d'Hispalia, ancienne station romaine située à sept kilomètres de Montauban, et au-dessus de la ville de Cosa, aujourd'hui Cos, mentionnée dans Strabon et dans l'Itinéraire de Peutinger. Elle offre la représentation de Priape sous ses deux attributs de dieu des jardins et de la génération. Le dieu porte des fruits dans les plis de sa robe retroussée, que soutient le phallus monstrueux dû à la vengeance de Junon.

La fermeté de l'exécution, et la manière large et gracieuse, à la fois, dont les draperies sont traitées, semblent indiquer que cette statuette appartient à l'époque des Flaviens.

N° 3. Un buste, en marbre blanc, veiné de bleu dans la partie inférieure, qui provient de fouilles exécutées à peu de distance du point où fut trouvé le mé-

daillon que j'ai décrit plus haut. Il est facile de reconnaitre à la couronne de laurier, que c'est le portrait d'un empereur romain. Ce buste est revêtu de la cuirasse et du *paludamentum*. Examinons maintenant à quel prince on peut l'attribuer.

L'absence complète de l'idéalité, la sécheresse et la trivialité des traits du visage, la dureté des sillons du front, la roideur des contours, enfin l'exécution plus soignée des accessoires prouvent évidemment que ce buste appartient à cette période de décadence postérieure à la domination des Antonins. La chevelure coupée court et la barbe rasée, dont la mode reprit seulement avec Alexandre-Sévère, viennent à l'appui de cette assertion et servent, en outre, à classer ce morceau de sculpture après le règne de ce prince. Si l'on examine, d'un autre côté, les formes athlétiques de ce buste, sa rude physionomie, la proéminence remarquable de son nez et surtout de son menton, il est impossible de ne pas reconnaître en lui une identité frappante avec le farouche *Maximin*, dont les monnaies, frappées à Rome, nous ont conservé les traits barbares. Ce buste appartiendrait donc au géant de Thrace, à l'assassin d'Alexandre-Sévère.

Ces trois morceaux sont d'une rare conservation.

Telles sont, Monsieur le Président, les observations iconographiques que j'ai cru devoir vous soumettre. Je serais heureux de connaître à cet égard, par la voie de votre estimable journal, l'opinion des savants artistes que la quatrième classe compte dans ses rangs, et dont je m'honore d'être l'humble collègue. J'adopterai avec empressement leur décision.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mon dévouement respectueux.

DEVALS aîné,
Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La première classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est assemblée le 6 novembre sous la présidence de M. Prat. Après la lecture du procès-verbal, on lit une lettre de notre collègue, M. Miquel y Roca, datée de Valence, en Espagne. Il annonce que nos collègues espagnols sont tous disposés à le seconder dans ses recherches, et que bientôt il nous enverra des documents inédits sur l'histoire d'Espagne. Il ajoute qu'il va présenter à l'Institut Historique de nouveaux candidats. Les livres offerts à la classe sont : *les Annales de l'Auvergne*. On a déposé sur le bureau le volume de l'Histoire des peuples du Nord, dont M. H. Bréholles n'a pu rendre compte à cause de son départ pour

l'Italie. M. le président a chargé M. Nolte d'en faire un rapport à la classe. M. Alix a la parole pour lire son mémoire sur les colonies anciennes (1re partie, Colonies des Phéniciens). Cette lecture a été écoutée avec le plus grand intérêt. Après quelques observations on a renvoyé le mémoire au comité du journal, et on a invité l'auteur du mémoire à continuer son travail sur les colonies des Grecs et des Romains. M. Prat prend à son tour la parole sur les colonies modernes. Il fait un exposé rapide et fort intéressant des caractères particuliers qui, dans les colonies modernes, distinguent les colonies espagnoles, les colonies françaises et les colonies anglaises. Il insiste sur l'importance qui se rattache aux colonies, et il ajoute que ces questions sont du nombre de celles qui sont susceptibles d'exciter l'intérêt du public, et qu'il conviendra de s'en occuper dans le prochain congrès. Il promet de se préparer d'ici-là à soutenir la discussion qui pourra s'ouvrir sur ce sujet. MM. O. Leroy et l'abbé Auger font remarquer qu'il serait à propos d'indiquer les colonies ou les établissements qui ont eu pour principe les idées et les sentiments religieux. M. O. Leroy cite particulièrement les fondations qui, en France, ont eu saint Martin pour auteur, et qui ont exercé une influence notable sur notre civilisation et sur l'agriculture de nos provinces du Midi. La justesse de ces observations a été reconnue par l'assemblée. M. Prat propose la question suivante, qu'il traitera dans la prochaine séance : *De l'origine et du caractère de l'influence politique exercée par le Parlement de Paris.*

⁂ La deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*) s'est assemblée le 13 novembre sous la présidence de M. Alix. Après la lecture du procès-verbal, M. Alix lit un rapport sur plusieurs poëmes latins manuscrits de notre collègue M. A. Bonucelli, recteur du collége nazaréen à Rome. M. E. Breton fait observer qu'il serait à désirer que le poëme de M. Bonucelli sur Raphaël d'Urbino, dont on a cité de beaux vers dans le rapport, fût imprimé tout entier, d'autant plus que le poëme n'est pas long. La classe passe au scrutin, et décide en ce sens : le rapport de M. Alix et le poëme latin de M. Bonucelli sont renvoyés au comité du journal. M. le secrétaire donne ensuite lecture d'un mémoire de M. Charles de la Touche sur les asiles ou les *miniki* en Bretagne, que notre collègue a adressé à l'Institut Historique avec d'autres fragments de son histoire inédite de Belle-Isle-en-Mer. Ce mémoire est renvoyé au comité du journal.

⁂ La troisième classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques et philosophiques*) s'est assemblée le 20 novembre sous la présidence de M. B. Jullien. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le secrétaire lit une lettre de M. Leguern, par laquelle il accompagne son ouvrage sur le *danger des inhumations précipitées*. M. le docteur Josat est nommé rapporteur. Les autres livres offerts à la classe sont : *Journal de médecine*, livraison de no-

vembre 1844; *de l'Utilité d'un système général d'immatriculation des hommes, des immeubles et titres*, par M. Hébert; *Bulletin de la Société de Géographie*, livraison d'août; *Topographie médicale des Xe, XIe et XIIe arrondissements*, par notre collègue M. le docteur Bayard; *Principes de l'économie sociale*, de notre collègue M. A. Scialoja, de Naples, traduit en français de l'italien, par M. Saint-Devilliers; rapporteur, M. l'avocat Masson; *Annales de statistique universelle de Milan*, par M. Lampato.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. l'abbé Laroque, pour lire son mémoire sur les détenus libérés et les sociétés de patronage. A la suite de cette intéressante lecture une discussion s'engage entre MM. le docteur Josat, Masson, E. Breton. Il est démontré que la réforme morale des détenus n'est commencée que depuis un an, et qu'elle seule peut produire les effets que l'on désire pour le temps de la libération... On a des raisons de croire que la bonté de la surveillance dépend de la moralité même de ceux qui l'appliquent, et non de ceux qui en sont l'objet.

Parmi les remarques que M. E. Breton a faites dans les bagnes de Toulon et de Brest, nous avons saisi les suivantes. A Toulon, la rigueur du directeur du bagne est extrême. M. Breton a vu un malheureux condamné, les mains liées, qui devait subir la bastonnade, suivant les règlements, pour avoir fumé; cette bastonnade consiste à recevoir sur les reins vingt-cinq coups d'un gros maillet. L'exécuteur reçoit, pour récompense, un petit verre de liqueur spiritueuse à chaque coup qu'il applique au patient. M. Breton s'étant rendu le lendemain sur le lieu, pour s'informer du sort du malheureux patient, a vu les parois et le plafond, quoique très-haut, empreints de son sang, et on lui a appris qu'il n'était plus.

A Brest, au contraire, la douceur du directeur du bagne fait le bonheur des condamnés : on leur permet de fumer, ce qui est pour eux d'une grande consolation.

Le mémoire de M. l'abbé Laroque étant renvoyé au comité du journal, nous croyons inutile d'en rendre compte.

L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion sur le thé entre MM. les docteurs Josat et Maigne. Le premier soutient qu'il y a impossibilité morale à naturaliser le thé en France; le thé indigène tuerait le thé chinois, et ensuite l'usage même du thé, la qualité végétale du thé français n'étant pas la même. M. le docteur Maigne soutient que l'on peut très-bien cultiver le thé dans le midi de la France, dont le climat est le même que celui où l'on cultive le thé en Chine; que l'on peut obtenir les qualités mêmes du thé chinois. Cette culture du thé en France pourvoirait à la consommation, et apporterait une économie de 60 millions par an à la nation. On entre ici dans les détails de la manipulation du thé et des résultats satisfaisants qu'on a obtenus. M. de Berty est de l'avis de M. le docteur Maigne; il a confiance dans l'esprit de perfectionnement qui distingue le caractère du peuple français. M. l'abbé Badiche rap-

pelle le service que le thé a rendu aux sociétés de tempérance, qu'il a aidé à envahir le Royaume-Uni, où elles sont toujours très-actives. A la fin de la discussion les deux parties adverses tendent à se rapprocher. Il est dix heures et demie, la séance est levée.

⁂ La quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*) s'est réunie le 27 novembre sous la présidence de M. Foyatier. Le procès-verbal de la séance précédente, lu par M. de Brière, secrétaire, est adopté. Les livres offerts à la classe sont : *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* (n° 3, 1844) ; *Description monumentale et historique de l'église de Notre-Dame de Noyon*, par notre collègue M. Alphonse Dentier. M. E. Breton reprend la lecture de son intéressant travail sur la peinture à fresque en Italie. Cette lecture a vivement intéressé l'assemblée ; des remerciements sont votés à l'auteur.

⁂ Le 29 novembre, l'assemblée générale (*les quatre classes réunies*) a eu lieu sous la présidence de M. le comte Lepeletier d'Aunay, président. M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est mis aux voix et adopté. On donne lecture à l'assemblée de la liste des livres offerts à l'Institut Historique pendant le mois. M. le président donne la parole à M. Renzi pour lire l'analyse de l'Histoire de Florence, par Pitti, dont il a entretenu l'assemblée générale du mois dernier. Après cette lecture, on demande que le travail de M. Renzi soit renvoyé au comité du journal. Cette demande étant appuyée, on passe au scrutin secret. Le renvoi est prononcé. La séance est levée à dix heures et demie. R.

CHRONIQUE.

Nous espérions pouvoir donner la suite de la lettre de M. O. Leroy, sur le *Monument de Gerson à Lyon*, mais elle s'est tellement développée par une étrange découverte faite à la Bibliothèque Royale, que notre honorable collègue a pris le parti de faire une brochure que nous pouvons déjà annoncer, et dont voici la fin :

« Pardonnez-moi, messieurs, d'avoir traité parfois légèrement un sujet qui devait être grave. Mais que pouvais-je faire ? comment supposer que M. T. lui-même croit sérieusement qu'après ce qu'il n'a pas craint de publier, il peut, sur un amas d'erreurs et d'emprunts dont l'énumération serait trop longue ici, se dresser, au bout de son volume, un piédestal, et s'y congratuler lui-même ! Et descendu de son inspiration, il ne rirait pas le premier de ceux qui auraient pu le regarder sans rire ? Non, le *risum tene*, ou plutôt le regret d'une attaque que rien ne justifie, est ici impossible à M. T. lui-même, s'il veut se lire de sang-froid, et se rappeler ses études premières.

« En résumé, les erreurs de fait et de goût relevées dans ce volume, ne pou-

vant s'expliquer que par la précipitation du travail, doivent être rangées parmi ces écarts de la littérature actuelle, que plusieurs d'entre vous ont déjà signalés ; car c'est là de l'histoire malheureusement : c'est là, messieurs et très honorables collègues, une portion de votre domaine ; vous m'excuserez d'y avoir ramassé les pierres qu'*un frère en Gerson* n'eût pas dû nous jeter peut-être, et que, pour ma part, j'aurais laissées tomber, si quelque lumière n'avait pu en jaillir, et porter à Lyon un nouveau témoignage de notre sympathie. »

O. Leroy,

Membre de la 2e classe de l'Institut Historique.

Paris, 12 décembre 1844.

ABRÉGÉ DE GRAMMAIRE GÉNÉRALE, PAR J. LAGARRIGUE.

Rien ne s'apprend si facilement qu'une langue que l'on parle ; mais aussi rien n'est si difficile que de se rendre rationnellement compte de ce que l'on a appris sans études, sans réflexions, et pour ainsi dire sans y songer. Or, si les hommes d'un âge mûr éprouvent tant d'obstacles dans ce travail de réflexion auquel participent également l'analyse et la synthèse, combien plus en doivent rencontrer de jeunes enfants en qui les facultés intellectuelles se trouvent encore, pour la plupart, assoupies, et qui ne sont en pleine possession que de leur mémoire ? Telle est la réflexion qui se présente tout d'abord à quiconque entreprend un ouvrage élémentaire dans un but purement grammatical. M. Lagarrigue, homme de pratique et d'expérience, s'est préoccupé de ces obstacles, et on s'en aperçoit facilement à la lecture de son livre. Pour lui, qui passe sa vie au milieu de jeunes enfants, et dont les soins assidus, en quelque façon paternels, s'appliquent à dégrossir leurs intelligences, rudes encore, il était d'une impérieuse nécessité de prendre la route la plus courte et la plus aisée pour arriver au terme que se propose sa douce et tendre sollicitude : c'est ce qu'il a fait avec un tact merveilleux et une admirable proportion entre les moyens et le but, dans l'ouvrage dont nous nous occupons. Là, point de vain charlatanisme, nulle frivole ostentation d'une science inintelligible pour ceux auxquels on s'adresse, mais un style simple, plein de netteté et de correction, où l'exemple vient toujours jeter une vive lumière sur le précepte qui l'accompagne. Là ne se rencontre ni l'orgueil du pédantisme, ni l'ambition des formules abstraites, mais le langage doucement naturel de la mère conversant avec son enfant, les connaissances profondément positives que donne une longue habitude de l'enseignement jointe à un rare talent d'observation. C'est cette observation qui a déterminé M. Lagarrigue à introduire dans ses ouvrages élémentaires la forme du dialogue. Un homme aussi versé dans la pédagogie n'a pu s'empêcher de remarquer que la science des enfants dépend beaucoup moins d'eux-mêmes que de la personne qui les interroge ; de là les questions dont il fait précéder chacune de ses leçons, de ses règles, de ses préceptes. C'est un grand avantage pour les enfants, un secours immense pour les maîtres, un service éminent rendu à l'enseignement

élémentaire de notre langue, et nous avons l'honneur de proposer à la classe d'adresser à M. Lagarrigue de sincères félicitations pour le succès avec lequel il a réalisé sa pensée.

Alph. FRESSE-MONTVAL.

Notre collègue M. Victor Calland se propose de nous communiquer la première partie de son travail intitulé : *Théorie de la Providence, ou Science de l'ordre du monde selon la pensée éternelle de Dieu.*

BULLETIN

DES TRAVAUX DES CLASSES POUR LE MOIS DE JANVIER, RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

PREMIÈRE CLASSE.

SÉANCE DU JEUDI 2 JANVIER 1845 (au lieu de mercredi 1er de l'an).

1° De l'origine et du caractère de l'influence politique exercée par le parlement de Paris. Question qui sera traitée par **M. H. PRAT**, président.

2° Lecture d'un mémoire de **M. ALIX** sur les colonies des Romains.

DEUXIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 8 JANVIER 1845.

1° Rapport de **M. FONTAINE** sur l'ouvrage de M. O. Leroy, traitant *des Epoques de l'Histoire de France*, et sur les ouvrages de Monseigneur Mazzetti.

TROISIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1845.

1° Présentation de quatre candidats.

2° Rapport de M. l'abbé **BADICHE** sur l'ouvrage de M. l'abbé Maurette.

3° Rapport de M. l'abbé **AUGER** sur *l'Histoire des Conciles tenus en France*, par M. l'abbé Caucheux.

QUATRIÈME CLASSE.

SÉANCE DU 22 JANVIER 1845.

1° Suite de la lecture d'un mémoire sur l'histoire de la peinture à fresque en Italie, par **M. E. BRETON**.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

SÉANCE DU 24 JANVIER 1845.

1° Sanction, par l'assemblée générale, des élections faites par les classes.

2° Rapport de **M. MASSON** sur l'ouvrage ayant pour titre : *les Principes de l'Economie Sociale exposés selon l'ordre logique des idées*, par M. Scialoja, traduit par M. Devillers.

A. RENZI.

N. B. Il est bien entendu qu'on ne peut pas reproduire dans ce bulletin tous les rapports et mémoires qui peuvent arriver à l'Institut Historique, à partir du moment où ce programme a été rédigé, jusqu'au jour de la réunion des classes.

L'Administrateur-trésorier, A. RENZI.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE XV[e] VOLUME.

Livraisons 114 à 124. — Janvier à décembre 1844.

MÉMOIRES.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

DOCUMENTS HISTORIQUES CURIEUX ET INÉDITS.

CORRESPONDANCE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, DES RÉUNIONS DES CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

CHRONIQUE.

BULLETIN DES TRAVAUX DES CLASSES

RÉDIGÉ D'APRÈS LA DÉCISION DU CONSEIL ET DU COMITÉ CENTRAL DES TRAVAUX.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ERRATA.

LIVRAISONS.	Page	Ligne		Correction
114e	Page 15,	signature;	*au lieu de :*	premier médecin, *lisez :* médecin.
115e	— 73,	ligne 12;	*au lieu de :*	Cette opinion est encore refutée par plusieurs auteurs modernes; *lisez :* Il (ce marbre) réfute également l'opinion de plusieurs auteurs modernes.
117e	— 132	— 7;	*au lieu de :*	M. Ph Aulé, *lisez :* M. Ph. Aubé.
—	— 139	— 4;	—	Patrarca, *lisez :* Petrarca.
—	— 142	— 25;	—	un homme politique, *lisez :* homme politique.
—	— 143	— 9;	—	l'an 1430, *lisez :* l'an 1450.
—	— *Id.*	— 13;	—	monte Pulcirno, *lisez :* monte Pulciano.
—	— 144	— 38;	—	avec les axiomes, *lisez :* aux axiomes.
118e	— 194	— 35;	—	troisième classe, *lisez :* première classe.
119e	— 236	— 19;	—	sur l'inexactitude des motifs, *lisez :* sur les motifs.
120e	— 254	— 25;	—	Morveda et Puento, *lisez :* Murviedro y Puente.
—	— 253	— 38;	—	Gergon, *lisez :* Gerion.
—	— 275	— 14;	—	dans l'esprit intérieur, *lisez :* dans le for intérieur.
—	— *Id.*	— 18;	—	savants que des théoriciens, *lisez :* savants employés que des théoriciens.
—	— *Id.*	— 27;	—	therou, *lisez :* thé beou.
123e	— 407	— 23;	—	les bas-reliefs des cornes, *lisez :* les bas-reliefs des urnes.
—	— 408	— 7;	—	monte Casini, *lisez :* monte Catini.
—	— *Id.*	— 12;	—	monte Latini appartient à un Français, M. Parte, *lisez :* monte Catini appartient à un Français, M. Porte.

IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Ce, RUE DE SEINE, 32.

LISTE
DES MEMBRES RÉSIDANTS ET CORRESPONDANTS
POUR L'ANNÉE 1844.

MEMBRES PROTECTEURS :

S. M. I. Don Pedro II, Empereur du Brésil.
S. M. Charles-Albert, Roi de Sardaigne.
S. M. Guillaume Ier, Roi de Wurtemberg.
S. M. Léopold Ier, Roi des Belges.
S. A. I. R. Léopold II, Grand-Duc de Toscane.
S. A. R. Maximilien, Prince royal de Bavière.
S. A. R. le Prince Henri de Prusse.
S. A. S. le Prince de Sondershausen.
S. A. S. le Prince de Schaumbourg-Lippe.
S. A. R. le Comte de Syracuse.
S. A. S. le Prince Jérome Bonaparte.

GRAND BUREAU.

MM.

MARTINEZ DE LA ROSA, homme de lettres, ministre des affaires étrangères d'Espagne, président honoraire.

LE PELETIER D'AUNAY (le comte), président.

MM.

BUCHEZ (le docteur), homme de lettres, vice-président adjoint.

MONGLAVE (François-Eugène Garay de), homme de lettres, secrétaire perpétuel.

RENZI (Ange), professeur, homme de lettres, administrateur-trésorier.

PREMIÈRE CLASSE.

(*Histoire générale et Histoire de France.*)

Bureau.

MM.

PRAT (Henri), professeur d'histoire à l'Athénée royal, président.

DUFEY (de l'Yonne), avocat et homme de lettres, vice-président.

MM.

HOLINSKI (le comte), vice-président adjoint.

AGUESSE, homme de lettres, secrétaire.

MIQUEL Y ROCA, secrétaire-adjoint.

Membres résidants.

MM.

AGNEL (Émile), avocat à la Cour royale.

AGUESSE, homme de lettres.

ARTOIS (d'), C. ✠, colonel du génie, secrétaire du comité des fortifications.

BAILLY de LALONDE, homme de lettres.

MM.

BARANTE (le baron de), ✠, ambassadeur de France en Russie.

BLUMM (Georges), attaché à l'amb. de Suède.

BOYER, ancien président de la république d'Haïti.

MM.

BRILLOUIN, homme de lettres.
BUCHET DE CUBLIZE, avocat.
BUCHEZ (J.-B.), doct. méd., homme de lettres.
BULLIER, professeur d'histoire.
BUSTAMENTE (Anastase), ancien président de la république mexicaine.
CARADOC (le baron lord HOWDEN), C. ✠, pair de la Grande-Bretagne, officier supérieur, attaché à l'ambassade d'Angleterre, président de la Société des Naufrages.
CARREIRA (le vicomte de), ministre plénipotentiaire de Portugal.
CHATEAUBRIAND (le vicomte François-Auguste de), C. ✠, membre de l'Acad. Française.
CUSTINE (le marquis de), homme de lettres.
DANTIER, professeur d'histoire.
DOUSSE d'ARMANON (le comte).
DUFEY, de l'Yonne (P.-J.), avocat et homme de lettres.
HOLINSKI (le comte Alexandre), littérateur et voyageur, de Mohilew (Pologne).
HUILLARD-BRÉHOLLES, homme de lettres.
HUSSON (Auguste), homme de lettres.
JARRY de MANCY, professeur d'histoire au collége royal de Bourbon.
JOHANNEAU (Eloi), conservateur des monuments de la couronne.
KRAETZER-RASSAERTZ, docteur ès-lettres, employé au ministère des affaires étrangères.
LAIRTULLIER, avocat et homme de lettres.
LA PYLAIE (le baron Auguste de), antiquaire.
LÉVI (Alvarès), ✠, prof. et homme de lettres.
MAIRE (Louis), homme de lettres.

MM.

MICHELET (Jules), ✠, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur d'histoire au collége royal de France, chef de la sect. hist. aux Arch. du royaume.
MOLÉ (le comte), O. ✠, membre de l'Académie Française, pair de France.
MONGLAVE (François-Eugène Garay de), hommes de lettres.
NOUGARÈDE de FAYET (le baron).
PASTORET (le marquis Amédée de), C. ✠, membre de l'Académie des Beaux-Arts.
PELET (le général baron J.-J.-G.), G.-O. ✠, pair de France, direct. du Dépôt de la guerre.
PELIER de LA CROIX (l'abbé), chanoine, aumônier des Sœurs de l'Hôtel-Dieu.
PRAT (Henri), prof. d'hist. à l'Athénée royal.
PUY (l'abbé), docteur ès-lettres.
POIX (Juste de NOAILLES, le duc de), C. ✠.
RENZI (Ange), professeur, homme de lettres.
ROBERT, du Var, professeur de philosophie.
ROYER-COLLARD (Paul), ✠, professeur à l'école de Droit.
ROZIÈRE (Daniel), sous-chef au ministère de la justice.
SAINT-CLOUD (Gabriel Leduc, marq. de), ✠.
SANTAREM (le vicomte de), ✠, ancien ministre d'État de Portugal.
SERPETTE de MARINCOURT, avocat à la Cour royale.
TAYLOR (le baron I.-J.-J.), ✠, inspecteur général des établissements de Beaux-Arts en France.
TERLECKI (le comte Ignace), homme de lettr.

Membres correspondants des départements.

MM.

ALLONVILLE (le comte Armand-François d'), à la Maison-Rouge, près de Metz (Moselle).
BARILLOT (l'abbé), curé à Châteauneuf au Val-de-Bargis (Nièvre).
BASSE-MOUTURIE (le chevalier Louis-Charlemagne l'Évesque de LA), à Lille (Nord).
BONAPARTE (le prince Louis-Napoléon).
BÉROUD (le révérend Père Joseph), religieux de l'ordre de Saint-François, à Aix (Bouches-du-Rhône).
BRIQUET (A.), de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Niort (Deux-Sèvres).
CARROL, professeur d'humanités au collége royal de Lyon (Rhône).
CHARDON, président du tribunal civil, à Auxerre (Yonne).
COURIOL de PEYRUS, géomètre, au Sap (Orne).
CUNEO d'ORNANO (le marquis Fr.), à Bastia (Corse).

MM.

DE RHEIMS (Charles), courtier maritime, à Calais (Pas-de-Calais).
DEVIC (l'abbé S.), licencié ès-lettres, au château de Thury-sous-Clermont (Oise).
DEVILLE, inspecteur divisionnaire de la Banque paternelle, à Lyon (Rhône).
GUITON-VILLEBERGE (le vicomte de), aux Guitons, près de Saint-James (Manche).
KERGARIOU (le comte de), à la Grande-Ville, près de Châtelaudren (Côtes-du-Nord).
LE GLAY, archiviste général du département du Nord, à Lille.
LÉGÉ (Gabriel-Victor-Louis), professeur au collége royal militaire de La Flèche (Sarthe).
MARCHAND (Louis-Nicolas-Narcisse), avocat, conseiller et secrétaire général de la préfecture, à Orléans (Loiret).
MÉTHIVIER (l'abbé Jos.), membre de la Soc. Asiatique de Paris, curé à Bellegarde (Loiret).
NOËL (François-Jean-Baptiste), notaire hono-

MM.

raire, avocat à la Cour royale de Nancy (Meurthe).

OUTREPONT (Édouard-Charles d'), homme de lettres.

PICART (Paul-Antoine-Joseph), professeur de rhétorique au collége royal de Pont-le-Voy (Loir-et-Cher).

PRÉAUX, proviseur du collége royal de Saint-Étienne (Loire).

RICARD (Joseph-César-Paul), archiviste de la préfecture, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MM.

ROUSSEAU d'HIRAULMONT (le bar. Marie-Édouard-Joseph), à Lonny, près de Mézières (Ardennes).

TAILLIAR, conseiller à la Cour royale de Douai (Nord).

THILLOIS, bibliothécaire adjoint de la ville de Laon (Aisne).

THOMAS, archiviste de la préfecture, à Montpellier (Hérault).

VERGER aîné (J.), homme de lettres, à Nantes (Loire-Inférieure).

Membres correspondants de l'étranger.

MM.

S. M. CHARLES-ALBERT roi de Sardaigne, membre protecteur.

BAVIÈRE (S. A. R. le prince royal MAXIMILIEN de), à Munich (Bavière).

PRUSSE (S. A. R. le prince HENRI de), à Rome (Etats-Romains).

SCHAUMBOURG-LIPPE (S. A. S. le prince GEORGES-GUILLAUME de), à Buckebourg (principauté de).

SONDERSHAUSEN (S. A. S. le prince CHARLES-FRÉDÉRIC GUNTHER Ier de), à Sondershausen (principauté de).

BONAPARTE (le prince Jérôme-Napoléon), à Stuttgard (Wurtemberg).

ARAUJO-LIMA (P.-D.), vicomte d'Olinda, président de la hambre des Députés, à Rio Janeiro (Brésil).

ARNALDI (Monseigneur), prélat de la cour de Rome (à Rome).

BORGNANA (l'abbé Charles), avocat, docteur en theologie, en droit civil et canonique, *Pastore Arcade*, à Rome.

BRANCALEONI RANGHIASCI, de Gubbio, (le comte François), antiquaire, possesseur d'un musée numismatique et d'une galerie de tableaux, à Rome (Etats-Romains).

BRIZI (Oreste), capitaine et secrétaire de l'Académie I. R. des Sciences, Lettres et Arts d'Arrezzo, conseiller militaire de la Rép. de Saint-Marin, à Arrezzo (Toscane).

CANTU (Cesare), homme de lettres, à Milan.

CARDOZO de MENEZES (le docteur Jose), à Rio-Janeiro (Brésil).

CARNEIRO da SILVA (Jose), lieutenant-colonel, à Rio-Janeiro (Brésil).

CIESZKOWSKI (Auguste de), à Mingossy (Pologne).

DENTONI (le chevalier Joseph-Vincent), de Parme, cameriere di spada e cappa de S. S. Grégoire XVI, membre de plusieurs académies, à Rome (États-Romains).

MM.

DRUMMOND (le chevalier Antonio MENEZES VASCONCELLOS de), ministre plénipotentiaire du Brésil, à Lisbonne (Portugal).

FALKENSTEIN (Ch.), bibliothécaire en chef de S. M. le roi de Saxe, à Dresde (Saxe).

FISCHBACH (Pierre-Joseph), juge de paix à Vaudrevanges (Prusse rhénane).

FORBES-SKEENE (William), Esqre, docteur et professeur, à Edimbourg (Écosse).

FRANGIPANE DI CAMPOBASSO (S. Exc. le duc), protecteur des lettres et des beaux-arts, à Rome (États-Romains).

GOETHALS-PECSTEEN (le comte de), à Gand (Belgique).

LAVALLÉE (Francis), vice-consul de France à La Trinité (île de Cuba).

MARIN de LA VOYE, professeur au collége militaire de Croydon en Surrey (Angleterre).

MUZZARELLI (Monseigneur Charles-Emmanuel), auditeur de la Sacra-Rota, à Rome (États Romains).

NEYEN (Auguste), docteur en médecine et en chirurgie, membre de plusieurs sociétés savantes, à Luxembourg.

ORTIZ da SILVA (Josè), à Rio-Janeiro (Brésil).

PAZOS (vicente), consul général de Bolivie à Londres.

REIFFENBERG (le baron de), directeur de la Bibliothèque Royale, à Bruxelles.

REINHARD (Charles-Frédéric-Albert, comte de), premier secrétaire de l'ambassade de France en Suisse.

SANDIER (M.-L.), professeur, à Notthingam (Angleterre).

SAN-LEOPOLDO (le vicomte Jose-Feliciano FERNANDEZ-PINHEIRO de), membre du conseil d'Etat, sénateur de l'empire, à Rio-Janeiro (Brésil).

VANDERMAELEN (Ph.), fond. de l'établ. géographique, à Bruxelles (Belgique).

DEUXIÈME CLASSE.

(Histoire des Langues et des Littératures.)

Bureau.

MM.

VILLENAVE, ✠, homme de lettres, président.

LEROY (Onésime), ✠, homme de lettres, vice-président.

ALIX, anc. chef de bureau au ministère de l'instruction publique, vice-président adjoint.

TRÉMOLIÈRE, homme de lettres, secrétaire.

NOLTE (W.), homme de lettres, vice-secrétaire adjoint.

Membres résidants.

MM.

ALIX, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

AUNAY (le comte LE PELETIER d').

BERNABO (E.-D.), homme de lettres.

BERTHIER (Ferdinand), professeur à l'Institut royal des sourds-muets.

BOUCHARLAT (J.-J.), ✠, docteur, homme de lettres.

CAYEUX (le vicomte de).

DAGNEAU (Louis), homme de lettres.

DECAZES (le duc), grand-référendaire de la Chambre des Pairs.

DELSART (J.-A.), sténographe du roi.

DÉMARE, maître de pension.

FONTAINE (P.), professeur.

GRAF (Ch.-Henri), bachelier en théologie.

LEROY (Onésime), ✠, homme de lettres.

LEUDIÈRE, professeur, homme de lettres.

MENNECHET (Théophile), homme de lettres.

MERCIER, homme de lettres.

MICHIELS (Alfred), homme de lettres.

MOREAU de DAMMARTIN, archéologue.

NOLTE (E.-W.), professeur.

PELASSY de L'OUSLE, ✠, chef d'institution, membre du conseil municipal de la Seine.

PERENNÈS, homme de lettres.

PONGERVILLE (de), de l'Académie Française.

TRÉMOLIÈRE (H.-P.), homme de lettres.

VILLENAVE, ✠, ancien professeur d'histoire littéraire de France à l'Athénée royal de Paris.

Membres correspondants des départements.

MM.

ALLONGUE (François), chef d'institution, à Saint-Tropez (Var).

AMARDEL, maître de pension, à Narbonne (Aude).

BARTHÉLEMY, maître de langues, à Nancy (Meurthe).

BÉLIÈRES (l'abbé), missionnaire apostolique à la Guyanne française, à Espalion (Aveyron).

BELON, chef d'institution, à Castelmoron (Lot-et-Garonne).

BERGER, principal du collége, à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

BLIN, chef d'institution, à Auxerre (Yonne).

BUREAU (l'abbé), chanoine honoraire, chef d'institution, à Metz (Moselle).

CHARPENTIER, chef d'institution, à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise).

CHASLES de LATOUCHE, au Potager, à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan).

CHERVIN (Noël-Michel), chef d'institution, à Thizy (Rhône).

COLLET-DUBIGNON, ancien recteur de l'Académie, à Angers (Maine-et-Loire).

CONGNET (l'abbé Henri), chanoine de la cathédrale de Soissons (Aisne).

CRUPPY (Jules), directeur de l'école de français du collége, à Bédarieux (Hérault).

DUCHÉ, principal du collége de Saint-Jean-d'Angely (Charente-Inférieure).

FROMENT, agent voyer, à Annonay (Ardèche).

MM.

GALOPPE D'ONQUAIRE, homme de lettres, à Amiens (Somme).

GARRAU (Pierre-Charles-Anselme), instituteur, à Sainte-Foix (Gironde).

GUERRIER de DUMAST (Auguste-Prosper-François), à Nancy (Meurthe).

GUÉRIN (Amand), maître d'études au colléeg Royal de Rennes (Ille-et-Vilaine).

GUINOYSEAU, homme de lettres à la Flècherie, banlieue de Anger (Maine-et-Loire).

HARANG, directeur de l'Ecole primaire supérieure à Château-Gonthier (Mayenne).

JANOWSKI (Jean-Népomucène), ancien rédacteur en chef de la *Gazette de Pologne*, à Chandelier, près de Corbigny (Nièvre).

LABADIE (Polydore de), vérificateur de douanes, à Bordeaux (Gironde).

LATOUCHE (de), au Potager, à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan).

LEMESLE (Pierre-Marie), maire de Paimpol (Côtes-du-Nord).

LORTET (le docteur), à Lyon (Rhône).

MALAVÉRGNE (J.-J.), protonotaire apostolique, chanoine, à Bordeaux (Gironde).

MELIN, maître depension, à Passy (Seine).

MM.

MONTVALLON (le comte de), secrétaire de l'Académie agricole, à Aix (Bouches-du-Rhône).

ODORICI (Luigi), ex-professeur au collége de Parme, à Dinan (Côtes-du-Nord).

OLIVIER, directeur de l'Ecole Normale, à Vesoul (Haute-Saône).

POUGIAT, homme de lettres, à Troyes (Aube).

POUJADE, principal du collége, à Bédarieux (Hérault).

RAGON, inspecteur de l'Académie de Paris, aux Batignolles (Seine).

SAINT-PONCY (le comte ROGER de), au château de la Brunière (Vendée).

SAINT-VALRY (A.-S. de), à Châteauneuf en Thymerais (Eure-et-Loir.)

SIMONIN (le docteur), direct. de l'école secondaire de médecine, à Nancy (Meurthe).

SPINCER-SMITH, hommes de lettres, à Caen (Calvados).

TIXIER, maître de pension à Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire).

UBERTIN, proviseur au Collége Royal de Limoges (Haute-Vienne).

Membres correspondants de l'étranger.

MM.

S. M. GUILLAUME Ier, roi de Wurtemberg, membre protecteur.

AMARAL (Josè-Maria do), secrétaire de la légation du Brésil à Saint-Pétersbourg.

BENAVIDES (Antonio), député aux Cortès, professeur à l'Athénée de Madrid.

BLUDOLFF (S. Exc. le comte de), ministre de l'instruction publique, à Saint-Pétersbourg (Russie).

CORTÈS (Jean Donoso), député aux Cortès, professeur à l'Athénée de Madrid.

CRAVEIRO (Tiburcio-Antonio), Portugais, professeur de latin et de rhétorique au collége de Pierre II, à Rio-Janeiro (Brésil).

CUNHA-BARBOZA (le chanoine Januarioda), premier secrétaire de l'Institut historicogéographique du Brésil, à Rio-Janeiro (Brésil).

FABI de' Conti MONTANI (le chevalier Francesco), secrétaire de l'Académie arcadienne et de l'Académie tibérine, à Rome (États Romains).

FRIEDLANDER (le docteur C.-M.), chef d'institution, à Bruxelles (Belgique).

GALIANO (Antonio), député aux Cortès, professeur à l'Athénée de Madrid.

MM.

LAMBERT (l'abbé), missionnaire apostolique à la Guyane française.

MAGALHAENS (Domingo GONZALVES de), professeur de philosophie à l'académie de Rio-Janeiro (Brésil).

MARTINEZ DE LA ROSA, ministre des affaires étrangères d'Espagne.

MOUTINHO (le commandeur), ambassadeur du Brésil à Rome.

ORTMANS HAUSEUR, chimiste, à Verviers (Belgique).

RECLAM (Alexandre), docteur en philosophie, à Leipzig (Saxe).

SY (Louis-Philippe), docteur et professeur de langues et de littératures modernes au collége Carolln, ministre du saint Évangile et membre de la Société grammaticale de Paris, à Brunswick (duché de Brunswick).

VIRGILII (de), homme de lettres, à Naples (Deux-Siciles).

WENTWORT-DILKE, Esqre, réd. en chef de l'*Athenæum*, à Londres (Angleterre).

WESTRENEN de TIELLANDT (le baron G.-H. de), conseiller à La Haye (Hollande).

TROISIÈME CLASSE.

(*Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*)

Bureau.

MM.
BERNARD-JULLIEN, professeur et homme de lettres, président.
JOSAT (le docteur), vice-président adjoint.

MM.
CAFFE (le docteur), vice-président adjoint.
LAPALME, ancien magistrat, secrétaire.
FOULON, homme de lettres, secrétaire adjoint.

Membres résidants.

MM.
AUDIBERT (le docteur).
AUGER (l'abbé Jean-Baptiste-Armand), docteur de la Faculté des Lettres de Paris, officier de l'Université, chanoine honoraire de Saint-Antoine de Compiègne (Oise).
BADICHE (l'abbé), homme de lettres.
BARBIER (Hippolyte), homme de lettres.
BAYARD (le docteur Henri-Louis).
BAYARD de LA VINGTRIE, ✻, ingénieur des ponts et chaussées.
BEAUMONT (Élie de), ✻, ingénieur en chef des mines, professeur de géologie au collége de France et à l'Ecole royale des mines.
BERNARD-JULLIEN, profess., h. de lettres.
BERTY (NIGON DE), ancien procur. du roi.
BONDY (le vic. de), pair de France, O. ✻.
BOTTIN (Séb.), homme de lettres.
CAFFE (le docteur), médec. de l'Hôtel-Dieu.
CAILLOUÉ, avocat à la Cour royale.
CELLIER, professeur de notariat.
CERISE (le docteur).
COLOMBAT, de l'Isère (le docteur), ✻.
DUCHAND (le baron), ✻, général d'artillerie.
DUPIN (Philippe), ✻, avocat à la Cour royale, député de l'Yonne.
DUVAL (le docteur), membre de l'Académie royale de médecine.
FERRI-PISANI (le comte), ✻, conseill. d'État.
FAVROT (Charles), pharmacien, ex-préparateur à l'Ecole royale des mines.
FEZENZAC (le duc R.-A.-P.-J. de), C. ✻, lieutenant général et pair de France.
FOULON, homme de lettres.
FRESSE-MONTVAL, homme de lettres.
GAUTHIER la CHAPELLE (Émile), avocat à la Cour royale.
GRENET, docteur-médecin.
GUILLEMAUD (Pierre), (le docteur), médecin du Bur. de bienfais. du 1er arrondiss.
HERMANN (le baron de), ✻.
HIPPEAU, homme de lettres.
JOSAT (le docteur).
LACORBIÈRE (le docteur) ✻.
LAGARRIGUE, instituteur.
LAINÉ de VILLÉVÊQUE, ancien magistrat.
LAPALME (Léopold), ancien magistrat.
LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT (le marquis de), O. ✻, député du Cher.
LAROQUE (l'abbé), vicaire-chapelain de l'Hôtel royal des Invalides.
LEHOT, ingénieur des ponts et chaussées.
MAIGNE (le docteur), ✻, médecin du collége royal de Saint-Louis.
MARCHAND-ENNERY, ✻, grand rabbin de la synagogue consistoriale de Paris.
MARQUET-VASSELOT, ✻, ancien directeur des maisons centrales.
MARTIN de MOUSSY (le docteur Victor).
MASSON (Pierre), docteur en droit et avocat à la Cour royale de Paris.
MEYRONNET de SAINT-MARC (le baron), ✻, conseiller à la Cour de cassation.
MONDELOT, officier de l'Université.
MONTMORENCY (le duc de), C. ✻, pair de France.
MOREAU (César), ✻, directeur de la Société Française universelle de Statistique.
PILLORE (le docteur Bernard).
RICORD (le docteur), ✻, chirurgien de l'hôpital du Midi.
ROFFIAC-LALANDE (l'abbé Antoine-Félix-Raymond), ancien principal de collége, officier de l'Université.
RIVAIL, chef d'institution.
TÉALLIER (le docteur Jos.-Séb.).
TREUILLE, docteur en médecine.
TUVACHE, homme de lettres.

Membres correspondants des départements.

MM.

ANSELM (l'abbé), curé de canton, à Soultz (Haut-Rhin).

ARAGUAD de CRUELHA (Thomas), à Miramont (Landes).

AUBRY (Charles), professeur à la Faculté de Droit de Strasbourg (Bas-Rhin).

AVROUIN-FOULON (Ch.-G.), receveur général des finances, à Vannes (morbihan).

BAILLY, principal du collége de Vesoul (Haute-Saône).

BARBIER (Charles), à Chaumont (Haute-marne).

BARRAU (J.-Félix), géomètre en chef du cadastre, à Pau (Basses-Pyrénées).

BARTHÉLEMY, conservateur du musée d'histoire naturelle, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BELLEVAL (Louis-Charles de), à Abbeville (Somme).

BENTZ, directeur de l'Ecole normale primaire de Nancy (Meurthe).

BOUILLET (J.-B.), à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

BURGADE (E.), bibliothécaire, à Libourne (Gironde).

CACHEUX (l'abbé), curé à Issenheim (Haut-Rhin).

CALLAND (Pierre-Victor), homme de lettres, à Jouarre (Seine-et-marne).

CAUSSE (Louis), à Nîmes (Gard).

CAZIS (le docteur de), à Mazanet (Tarn).

CHAPPUS (le docteur Ernest), à Volvic (Puy-de-Dôme).

CLERC (l'abbé), curé à Versonnex (Ain).

COMMINGES-GUITAUD (le comte de), à Époisses (Côte-d'Or).

CORBIN (Jean-Jacques), ancien principal, bibliothécaire de la ville, à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

COUTIN (Thomas), professeur d'histoire naturelle au collége, à Aire-sur-l'Adour (Landes).

CROIZET (l'abbé), à Neschers (Puy-de-Dôme).

DELAPORTE (le docteur), à Vimoutiers (Orne).

DELORIER (Claude-Bénigne), ✠, capitaine de cavalerie en retraite, à Blainville-Crevon (Seine-Inférieure).

DELPON, conservateur des hypothèques, à Figeac (Lot).

DERODE (Victor), chef d'institution, officier de l'Académie, à Esquermes (Nord).

DOMAIRON, avoué, à Béziers (Hérault).

MM.

DRAULT, député de la Vienne, à Poitiers (Vienne).

DUPUY, colonel d'état-major en retraite, à Toulouse (Haute-Garonne).

ESCARRAGUEL, docteur-médecin, à Bordeaux (Gironde).

FOCKEDEY (le docteur), à Bergues (Nord).

GALLIX (l'abbé), curé à Gémeaux, près de Dijon (Côte-d'Or).

GAUTHIER-STIRUM (Pierre-Joseph), maire à Seurre (Côte-d'Or).

GEORGET (l'abbé), curé à Airvault (Deux-Sèvres).

GUICHENET, médecin vétérinaire, à Bordeaux (Gironde).

HAUSER (Pierre), à Lyon (Rhône).

JOUBERT de L'HYBERDERIE, capitaine en activité, à Moulins (Allier).

LEFORTIER (Édouard), pharmacien, à Trun (Orne).

MAURETTE (l'abbé Pierre-Dominique-Omer), curé à Baussens (Haute-Garonne).

MERCURIN (le docteur), directeur de la maison des aliénés, à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône).

MÉRY (le comte Casimir de), à Rennes (Ille-et-Vilaine).

MOISSON-REGNOBERT (l'abbé Louis), chanoine titulaire, professeur à l'Ecole normale, à Évreux (Eure).

MONTEMYAN (Isidore de), à Aix (Bouches-du-Rhône).

OSTEIN (le baron LECLERC d'), à Joigny (Yonne).

PAGENEAU (Alcide), à Limoges (Haute-Vienne).

POLGE (l'abbé), professeur à la Faculté de Théologie d'Aix (Bouches-du-Rhône).

RAUDOT (Claude-Marie), ancien substitut du procureur du roi à Versailles, à Avallon (Yonne).

RENAULT, notaire à Vaucouleurs (Meuse).

RENAULT, homme de lettres, à Meulan (Seine-et-Oise).

ROUZÉ-MATHON, banquier, à Lille (Nord).

SAUBIAC (le baron de), à Foix (Ariége).

SÉMÉRIC (Henri), à Briot (Var).

SERVATIUS, colonel de la 24e légion de gendarmerie, à Arras (Pas-de-Calais).

SIMIL (l'abbé), vicaire général de Verdun, chanoine à Agen (Lot-et-Garonne).

SIMONET (Zozime), homme de lettres.

MM.

TROMPETTE (l'abbé .M-F.-F.-J.), curé à Lamarche (Vosges).

VANDERBACH (le docteur N. Charles-François), ✠, ancien membre de la Société de Statistique universelle de France, membre correspondant de la Société d'histoire naturelle et de géologie de Metz, à Thionville (Moselle).

MM.

VANIER (Élie), à Honfleur (Calvados).

VIELLIARD (Gustave), notaire, à Étain (Meuse).

VUILLEMIN (Prosper), docteur en droit, avocat à la Cour royale de Dijon et professeur de l'Université, à Dijon (Côte-d'Or).

Membres correspondants de l'étranger.

MM.

S. M. LÉOPOLD Ier, roi des Belges, membre protecteur.

SYRACUSE (S. A. R. le comte de), à Naples (Deux-Siciles).

ARAUJO COUTINHO VIANNA, docteur en philosophie, à Rio-Janeiro (Brésil).

ANGRI (S. Exc. le prince d'), homme de lettres, à Naples (Deux-Siciles).

BEATTIE (le docteur), à Londres (Angleterre).

BACHMANN (Charles-Frédéric), directeur de la Société minéralogique, à Iéna (Saxe-Weimar).

BARTALINI (le chevalier Balthazar), président de la Cour royale de Toscane, à Florence.

BELCOMBE (le docteur Henri-Stephen), Esqre, M. D., à York (Angleterre).

BORRELLI (Pascal), membre de l'Académie des Sciences, avocat au tribunal suprême, à Naples (Deux-Siciles).

BURNIER (Noël-Michel), avocat, à Rio-Janeiro (Brésil).

CANCRINE (S. Exc. le comte de), ministre des finances, à Saint-Pétersbourg (Russie).

CASSOLA (Philippe), professeur de chimie, à Naples (Deux-Siciles).

CASTELLACCI (le docteur Jean), médecin de S. A. R. le comte de Syracuse, professeur d'ophthalmie à l'Université de Naples, membre de plusieurs commissions sanitaires, de l'Académie royale des Sciences de Naples et de plusieurs Académies d'Italie et de France.

CIPRIANI, docteur-médecin, à Naples (Deux-Siciles).

COLETTI (le général), G.-O. ✠, député et ministre en Grèce.

CORINALDI (Jacob), docteur en médecine, naturaliste à Pise (Toscane).

CULL (Richard), docteur-médecin, à Londres (Angleterre).

MM.

DE LUCA (Ferdinand), membre de l'Académie des Sciences de Naples (Deux-Siciles).

FREY, docteur, professeur de droit à l'Université d'Heidelberg (grand-duché de Bade).

FREIRE-ALLEMAO (Francesco), professeur de botanique à l'Académie de Rio-Janeiro (Brésil).

GAZZERA (Constance), secrétaire de l'Académie des Sciences, à Turin (Piémont).

GIORDANO (le docteur), pharmacien en chef de l'hôpital des fous, à Turin, membre correspondant de la Société d'archéologie de Toulouse, de la Société d'histoire et des beaux-arts de Turin, des Académies de Médecine de Bologne et de Livourne, à Turin (Piémont).

GRAVANT (Joseph), à Verviers (Belgique).

GUIMARENS-PEIXOTO (le docteur), professeur de médecine légale à l'Académie de Rio-Janeiro (Brésil).

JANNAU (Henri de), conseiller du consistoire, inspecteur des études, à Lais, en Livonie (Russie).

MACEDO (le chevalier), ministre du Brésil, à Turin (Sardaigne).

MANCINI (Pascal), avocat, membre de l'Académie des Sciences de Naples (Deux-Siciles).

MAZETTI (Monseigneur J.-M.), archevêque de Séleucie, présid. de l'Université royale et du conseil de l'instruction publique, conseiller d'État du royaume, etc., etc., à Naples (Deux-Siciles).

MIRANDA E CASTRO (Antonio de), docteur en médecine, à Rio-Janeiro (Brésil).

MORAES E CARVALHO (Alberto-Antonio de), avocat portugais, résidant à Rio-Janeiro (Brésil).

MURIEL (don Andrès), homme de lettres, à Madrid.

ORSIÈRE (l'abbé), chanoine, licencié en droit, à Aoste (Piémont).

MM.

PAULA dos SANTOS (Joao), lieutenant-colonel du génie, à Rio-Janeiro (Brésil).

PANSIOTTI (Giacomo), aux mines royales de Varallo de Valsezia, près de Novarre (Piémont).

PEIXOTO da SILVA, à Rio-Janeiro (Brésil).

PODALIERI (le docteur), médecin du prince Borghèse, à Rome (États Romains).

RIZZI (Philippe), président de la grande Cour criminelle du royaume des Deux-Siciles, à Naples.

RIZZI (Luigi), avocat au tribunal suprême, à Naples (Deux-Siciles).

ROCHA (J.-J. da), ancien ministre d'État, à Rio-Janeiro (Brésil).

SCHULTZ, docteur-médecin, à Saint-Pétersbourg (Russie).

SCLOPIS (le comte Frédéric), à Turin (Piémont).

SCOTTI (Monseigneur), préfet de la bibliothèque royale de Naples (Deux-Siciles).

SEEBODE (G.), conseiller et directeur de l'instruction publique de S. A. S. le duc de Nassau, conseiller du consistoire de S. A. S. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, chevalier de l'ordre d'Ernestine de Saxe, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Wiesbaden (Allemagne).

MM.

SHREWSBURY (le comte de), président de la Société catholique, à Londres (Angleterre).

SIGAUD (le docteur), médecins de S. M. l'empereur du Brésil, à Rio-Jan. (Brésil.)

SILVA-MAIA (le docteur Emilio-Joaquim), second secrétaire de l'Institut historico-géographique, à Rio-Janeiro (Brésil).

SILVEIRA-PINTO (le docteur Anthero-Albano da), à Porto (Portugal).

TORRES-HOMEM (Vincente de), professeur de chimie à l'Académie de Rio-Janeiro (Brésil).

TRASMONDO (le docteur baron Camille), professeur à la Sapienza (à Rome).

TROMPEO (le docteur), médecin de S. M. la reine Christine de Sardaigne, médecin de 1re classe des armées sardes, correspondant de l'Académie royale de Médecine de Paris à Turin (Sardaigne).

ULLOA, procureur général à la cour criminelle de Trapani (Sicile).

VALLADAO-PIMENTEL (le docteur Manoël de), professeur de médecine à l'Académie de Rio-Janeiro (Brésil).

WINTHROP, président de la Société historique du Massachussets, à Boston (États-Unis).

ZUCCAGNI-ORLANDINI (Attilio), géographe, à Florence (Toscane).

QUATRIÈME CLASSE.

(*Histoire des Beaux-Arts.*)

Bureau.

MM.

FOYATIER, ✠, artiste statuaire, président.

BRETON (Ernest), antiquaire, vice-président.

DEBRET, artiste peintre, vice-président adj.

MM.

DE BRIÈRE, archéologue, secrétaire.

LENOIR (Albert), architecte, secrétaire adjoint.

Membres résidants.

MM.

BERTOU (Jules de), ✠, antiquaire.

BRA (Théoph.), ✠, statuaire.

BRETON (Ernest), antiquaire archéologue.

BRIÈRE (de), archéologue et philologue.

CATRUFO (le chevalier), maître compositeur de musique.

CHARLET (N.-T.), O. ✠, peintre, professeur de dessin à l'École Polytechnique.

MM.

COGNIET (Léon), peintre.

DEBRET (J.-B.), ✠, fondateur de la classe de peinture d'histoire, à Rio-Janeiro, ancien premier peintre de l'Académie impériale des beaux-arts de Rio-Janeiro, peintre de la cour impériale du Brésil, membre honoraire de l'Institut de France, Académie des Beaux-Arts.

MM.

DESTOUCHES, architecte.

DUTEIL (Camille), antiquaire.

ELWART, professeur au Conservatoire de Musique.

FORTIS (le comte de), ✠, homme de lettres.

FOYATIER (Denis), ✠, artiste statuaire.

FRISSARD, ✠, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées.

GRANDVAL (Amédée de), homme de lettres.

HITTORF, ✠, arch., memb. de l'Académie de Milan.

HUSSON (Aristide), statuaire.

HUVÉ (L.-J.-M.), ✠, architecte, membre de l'Institut de France, Acad. des Beaux-Arts.

LAITIÉ (C.-R.), statuaire.

LEBAS (L.-H.), ✠, architecte, membre de l'Institut de France, Académie des Beaux-Arts.

LEFAIVRE de RAISAN, homme de lettres.

LENOIR (Albert), architecte.

MARCELLIN, architecte.

MOSKOWA (le Pr. de la), ✠, pair de France.

RÉMOND, architecte.

WOLFF (Auguste), professeur au Conservatoire de musique.

Membres correspondants des départements.

MM.

AUDIERNE (l'abbé Georges-François), chanoine de la cathédrale de Périgueux (Dordogne).

COURT de FONTMICHEL, compositeur dramatique, à Grasse.

CHOLET (le docteur), à Beaune-la-Rolande (Loiret).

DEVALS aîné (Jean-Ursule), à Montauban (Tarn-et-Garonne).

DESFOSSEZ (le vicomte), ✠, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Florence (tra i professori nella pittura), de celle de Val d'Arno, ancien maire à Saint-Vaast-de-Longmont-Verberie (Oise).

DUFOUR (Claude-Henri), peintre, ancien conservateur des objets d'art et professeur de dessin à l'Ecole centrale de l'Allier, à Moulins (Allier).

GUY, architecte de la ville, à Caen (Calvados).

LEDRU, architecte du département, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

LOGEROT, conservateur du Musée, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

MONTROBERT (Antoine), architecte, à Lyon (Rhône).

SAPPEY, statuaire, à Grenoble (Isère).

SIEURAC (F.), professeur de dessin, à Sorèze (Tarn).

VANIER (Alexandre-Élie), avocat à la Cour royale de Rouen, à Rouen (Seine-Inférieure).

Membres correspondants de l'étranger.

MM.

S. M. PEDRO II empereur du Brésil, membre protecteur.

S. A. I. R. LÉOPOLD II, grand-duc de Toscane, membre protecteur.

ARAUJO-PORTO-ALEGRE (le chevalier), premier peintre de S. M. l'empereur du Brésil et de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Rio-Janeiro (Brésil).

BARANDIER (le chevalier Joseph), peintre, à Rio-Janeiro (Brésil).

BARTOLINI (Monseigneur Dominique), archéologue, à Rome.

BIANCHI (Pierre), chevalier de l'ordre royal militaire de Constantin, de l'ordre royal de François Ier, de Naples, et de la Couronne de Fer, premier architecte de la maison du roi, inspecteur général des bâtiments farnésiens de Rome, architecte-directeur des fouilles de Pompéi, Herculanum, Pœstum et de l'amphithéâtre de Capoue, architecte ingénieur du musée Bourbon, à Naples (Deux-Siciles).

BONN (Mathias-Michael), curé à Lamasdorf, canton d'Aix-la-Chapelle (Prusse).

BONUCCI (le chevalier Charles), architecte-directeur des fouilles royales d'antiquités, membre des Académies royales d'Herculanum, des Beaux-Arts, professeur honoraire de l'Institut royal des Beaux-Arts de Naples, et membre correspondant de l'Institut royal

MM.

de France et de la Société de Stockholm; à Naples.

CAMPANA (le chevalier Gian-Pietro), directeur général du mont-de-piété, antiquaire et propriétaire d'un Musée d'ouvrages d'art antiques, à Rome.

FABRONI (le docteur A.), conservateur du Musée d'histoire naturelle et d'antiquités, professeur et secrétaire perpétuel de l'Académie I. R. d'Arrezzo, à Arezzo (Toscane).

GALOT-LESAGE (Alphonse), peintre, à Rio-Janeiro (Brésil).

GARDINER (William), esquire, à Londres (Angleterre).

MM.

GIACCHETTI (Valentino), sacrista de la basilique de Saint-Marc de Venise.

HENRY (l'abbé), missionnaire apostolique, à la Martinique.

POLETTI (le professeur Luigi), architecte-ingénieur, membre des Académies d'Archéologie et de Saint-Luc de Rome, des Beaux-Arts de Modène, et architecte-directeur de la basilique de Saint-Paul de Rome.

RICCI (le marquis Ami), littérateur et archéologue, à Bologne (États Romains).

SANTANGELO (le chevalier Nicolas de), ministre d'État, à Naples (Deux-Siciles).

WATT, graveur de sujets d'histoire, à Londres.

N. B. Les membres résidants et correspondants qui auront des réclamations à faire à propos de cette liste sont priés de les adresser *franco* à l'administration.

—Une nouvelle liste des membres de l'Institut Historique sera publiée chaque année pour reproduire les noms des membres nouvellement admis.

L'administrateur-trésorier,

A. RENZI.

L'Institut Historique est fondé pour encourager et propager les études historiques en France et à l'étranger.

Il publie le bulletin mensuel de ses travaux.

Il ouvre tous les ans un Congrès historique.

Plusieurs prix sont distribués à l'ouverture de ce Congrès.

Des cours publics et gratuits sont professés tous les jours par des membres de la Société.

Tous les membres français et étrangers paient 20 fr. de cotisation par an ; ils reçoivent gratuitement le journal.

Pour être admis à faire partie de l'Institut Historique, il faut être auteur d'une œuvre imprimée ou manuscrite rentrant dans la spécialité de l'une des quatre classes. Un rapport sur l'œuvre présentée et sur les conditions d'admission donne lieu à un vote au scrutin, qui décide de l'admission. Le postulant, en adressant sa demande au président, doit indiquer ses nom et prénoms, âge, lieu de naissance, qualité et domicile, ainsi que la classe à laquelle il désire appartenir. La demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres résidants ou correspondants de l'Institut Historique.



LISTE

DES ACADÉMIES, SOCIÉTÉS ROYALES OU LIBRES

AVEC LESQUELLES L'INSTITUT HISTORIQUE EST EN RAPPORT.

Institut impérial-royal, *Lombard*, des sciences, lettres et arts, *à Milan*.

Institut historico-géographique *du Brésil, à Rio-Janeiro*.

Académie royale des sciences et belles-lettres de *Bruxelles*.

Académie royale des sciences de *Naples* (Deux-Siciles).

Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de *Toulouse* (Haute-Garonne).

Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de *Bordeaux* (Gironde).

Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de *Rouen* (Seine-Inférieure).

Académie royale, impériale, Aretina, des sciences, belles-lettres et arts, à *Arezzo* (Toscane).

Académie des sciences et belles-lettres de *Dijon* (Côte-d'Or).

Académie des belles-lettres et arts de *Clermont-Ferrand* (Puy-de-Dôme).

Académie des sciences, belles-lettres et arts du Val d'Arno (*Toscane*).

Académie I. R. *della valle Tiberina Toscana* (Toscane).

Société philotechnique, *à Paris*.

Société royale des antiquaires de *France*, à Paris.

Société des antiquaires de *Picardie*, à Amiens (Somme).

Société des antiquaires du nord de l'Amérique, *à Boston*.

Société de géographie (*Paris*).

Société de la morale chrétienne (*Paris*).

Société maritime, *à Paris*.

Société royale du département du *Gard* (Nîmes).

Société libre d'agriculture, sciences et arts de l'*Eure* (Evreux).

Société d'agriculture, sciences, art et belles-lettres de l'*Aube* (Troyes).

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la *Marne* (Châlons-sur-Marne).

Société archéologique de *Touraine*, à Tours (Indre-et-Loire).

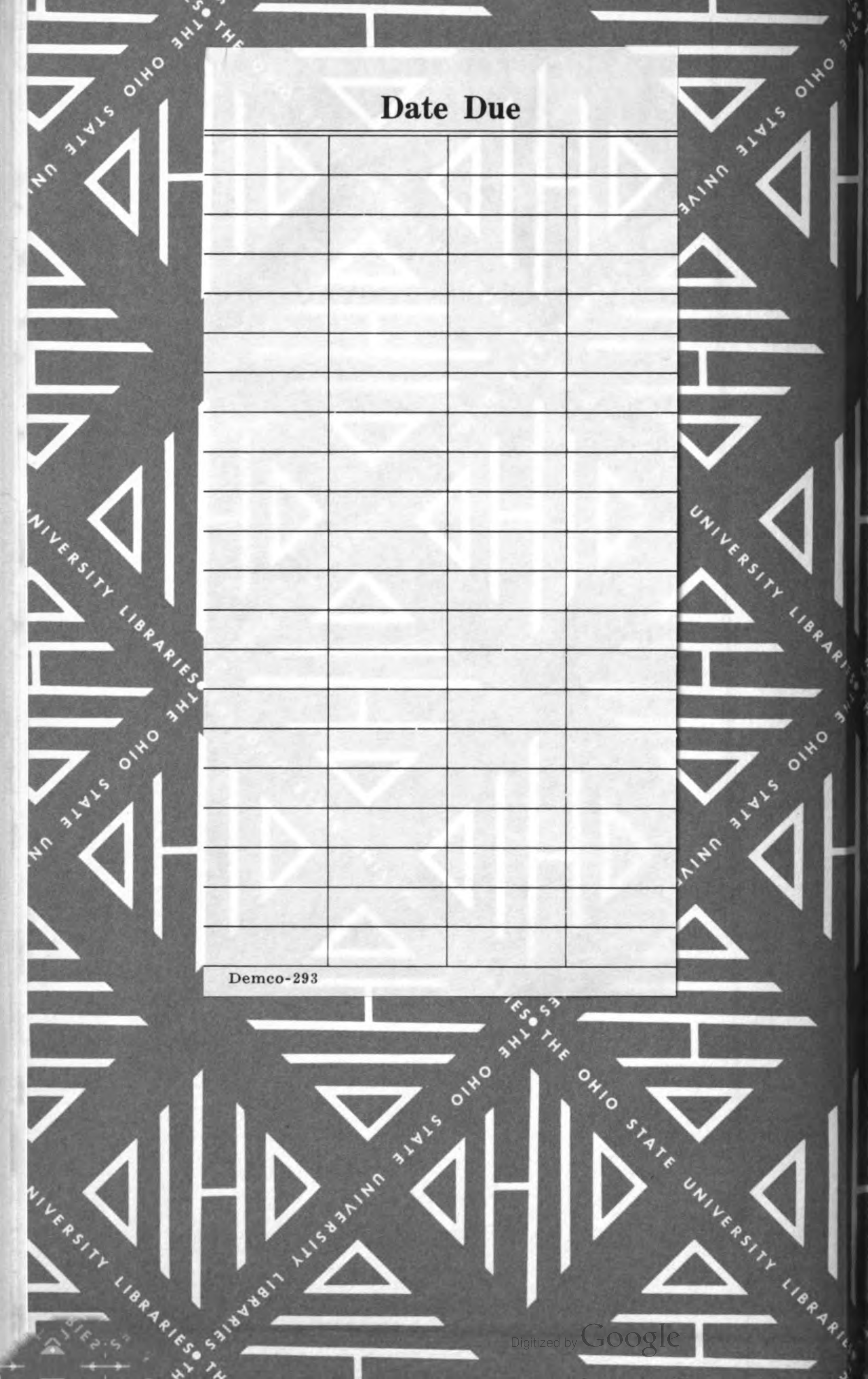
Société d'Agriculture, sciences et arts de *Meaux* (Seine-et-Marne).

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du *Var* (Toulon).

Société d'émulation d'*Abbeville* (Somme).

Sociétété d'histoire de Massachusetts, *à Boston* (États-Unis).

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie,
RUE DE SEINE, 32.


Date Due
Demco-293
THE OHIO STATE UNIVERSITY LIBRARIES


THE OHIO STATE UNIVERSITY LIBRARIES


The Ohio State University
3 2435 05486533 2

THE OHIO STATE UNIVERSITY BOOK DEPOSITORY
D AISLE SECT SHLF SIDE POS ITEM C
8 04 06 06 7 14 007 1